

Budget de dépenses

2004-2005

Volume I

Crédits et plans annuels
de gestion des dépenses
de l'Assemblée nationale
et des personnes
désignées

Budget de dépenses

2004-2005

Volume I

Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées

pour l'année financière
se terminant le 31 mars 2005

Déposé à l'Assemblée nationale
conformément
aux articles 45 et 47
de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
par madame Monique Jérôme-Forget,
présidente du Conseil du trésor
et ministre responsable de l'Administration gouvernementale

Conseil du trésor
Québec 



ISSN 0706-0319
ISBN 2-551-22459-4
Dépôt légal, 1^{er} trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Le présent volume réunit les informations se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbying. La première section portant sur l'Assemblée nationale comprend ses crédits 2004-2005 ainsi que son plan annuel de gestion des dépenses pour l'exercice financier. L'autre section présente les crédits et le plan annuel de gestion des dépenses de chacune des personnes désignées par l'Assemblée nationale.

En plus du présent volume « *Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées* », trois autres volumes composent les informations touchant le Budget de dépenses 2004-2005 :

Volume II : Crédits des ministères et organismes

Ce volume présente les crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2004-2005 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuilles et programmes.

Volume III : Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

Ce volume regroupe les plans annuels de gestion des dépenses élaborés par chacun des ministres en vertu de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01). On retrouve au début de ce volume un sommaire du budget de dépenses par portefeuilles.

Volume IV : Message de la présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires

Ce volume débute par un message de la présidente du Conseil du trésor qui donne les faits saillants du Budget de dépenses 2004-2005. Les chapitres qui suivent fournissent des informations complémentaires sur le budget de dépenses ainsi que d'autres renseignements portant sur des sujets qui y sont rattachés.

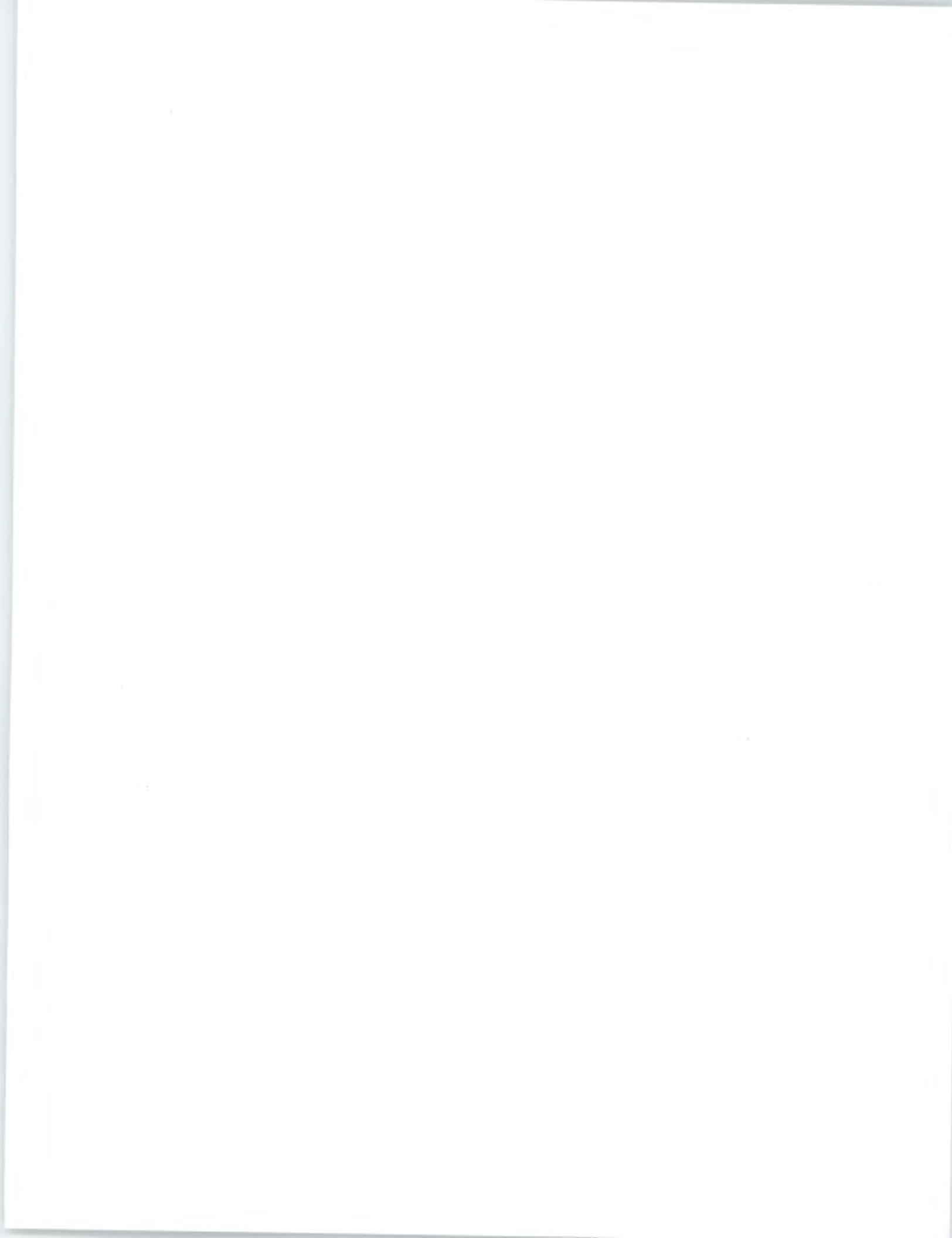
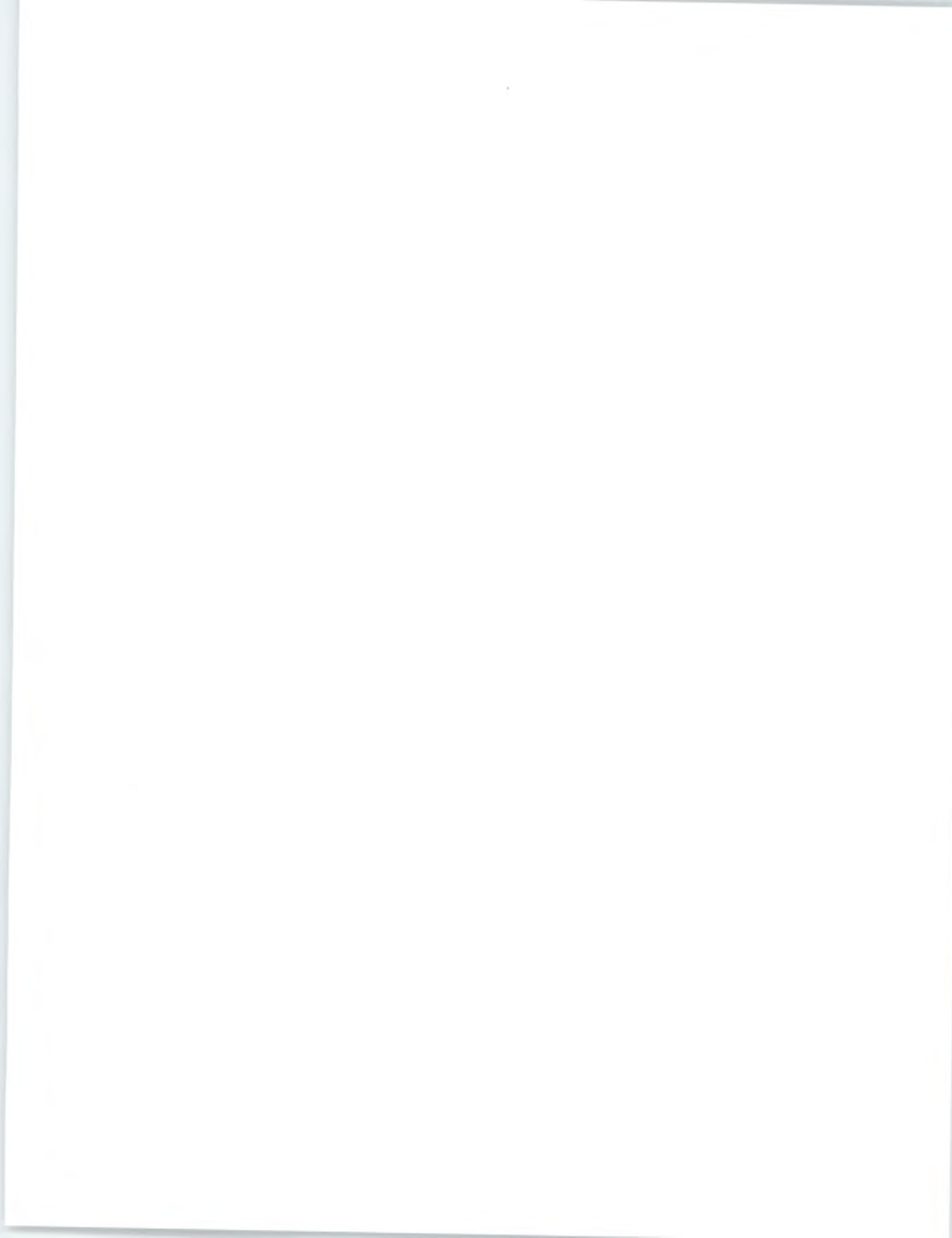
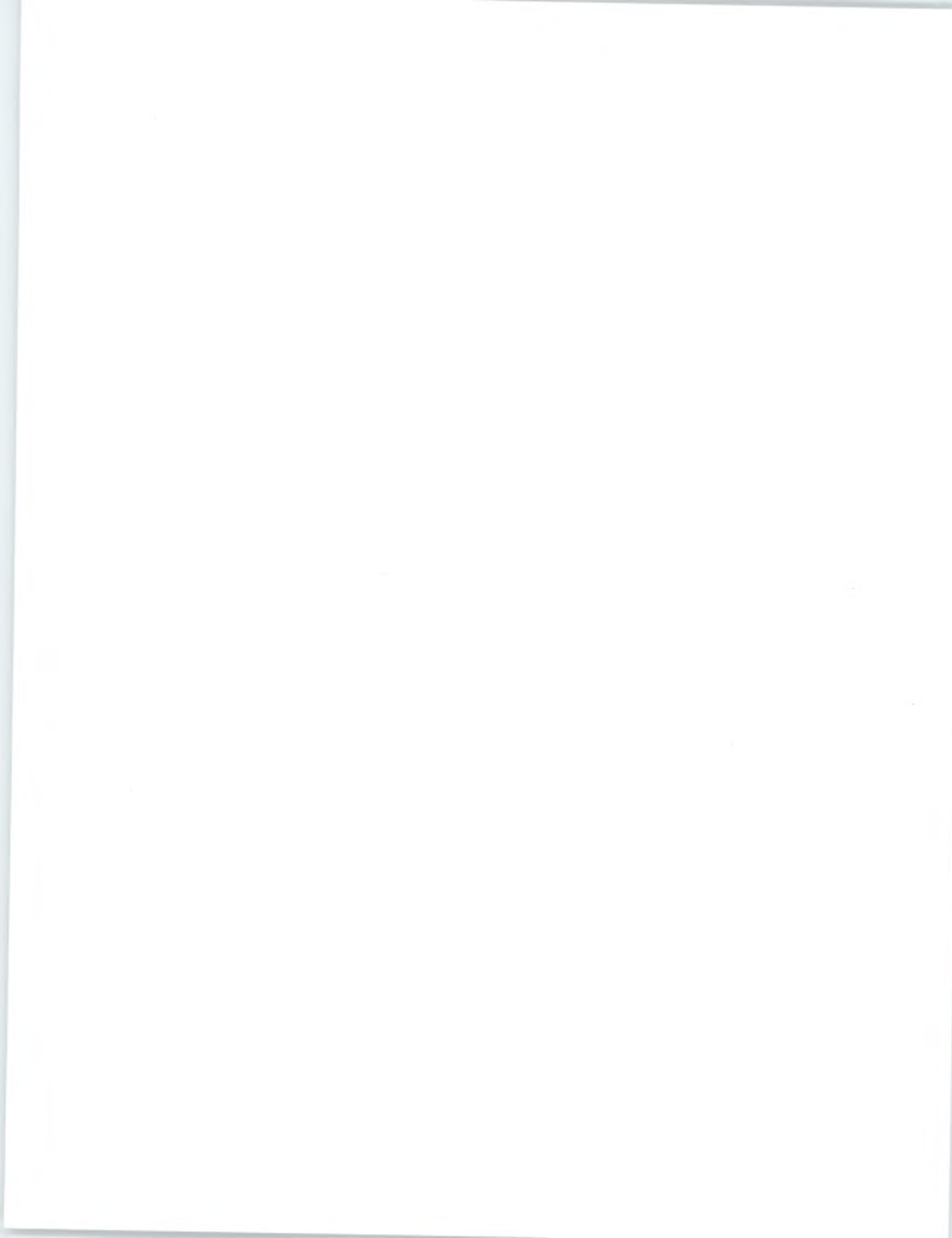


Table des matières

	Page
ASSEMBLÉE NATIONALE	
Message du président de l'Assemblée nationale	9
Crédits	11
Plan annuel de gestion des dépenses	19
 PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE	
Crédits	25
Plans annuels de gestion des dépenses	
▪ Le Protecteur du citoyen	33
▪ Le Vérificateur général	41
▪ Le Directeur général des élections	49
▪ Le Commissaire au lobbyisme	55



ASSEMBLÉE NATIONALE





MESSAGE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter les crédits et le plan annuel de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale pour l'exercice financier 2004-2005.

L'Assemblée nationale a pour rôles de légiférer dans les domaines de sa compétence, d'exercer un pouvoir de surveillance sur les actes du gouvernement et de l'administration, de débattre de questions d'intérêt public et d'actualité. Organe suprême et légitime d'expression et de mise en œuvre des principes démocratiques, l'Assemblée constitue la pierre d'assise du pouvoir législatif. Elle est composée des 125 députés élus par les citoyens du Québec.

Les députés doivent pouvoir compter, dans l'exercice de leurs tâches, sur des services administratifs à la mesure de leurs besoins et indépendants de ceux du gouvernement. Sous la responsabilité du Secrétaire général, l'administration de l'Assemblée assiste donc les parlementaires autant à l'Hôtel du Parlement que dans leur circonscription en offrant divers services de soutien professionnel et technique.

La structure administrative de l'Assemblée nationale, mise en place en septembre 2003, vise précisément une consolidation des services de soutien fournis aux parlementaires en ce qui concerne les affaires parlementaires, les affaires institutionnelles, les services techniques et de gestion.

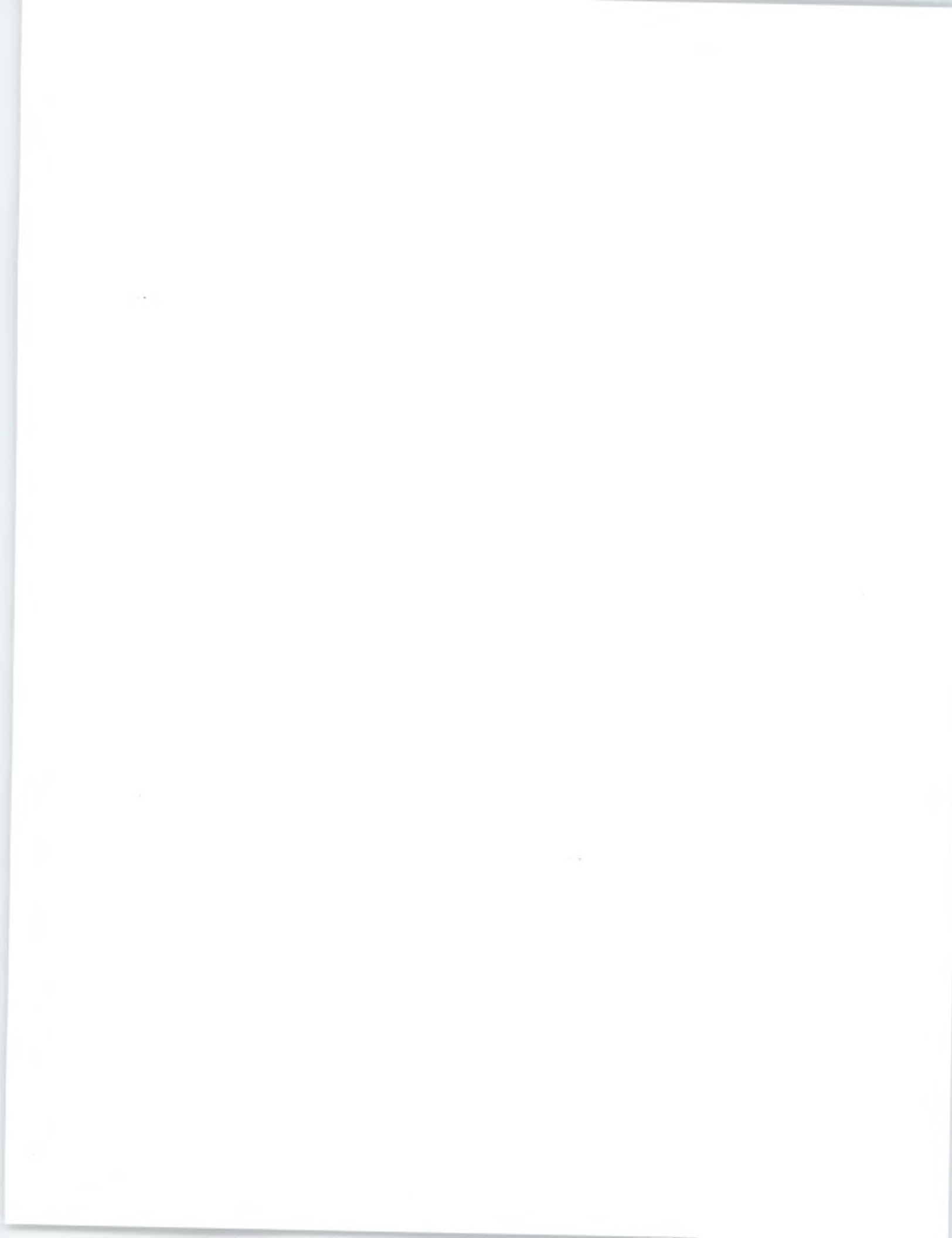
J'aimerais souligner que, dans sa volonté de mieux servir les citoyens du Québec tout en s'ouvrant sur le monde, l'Assemblée nationale a élaboré des stratégies en vue de mieux faire connaître l'institution et les députés, que ce soit par la mise en place d'activités pédagogiques et d'accueil, par le déploiement de nouvelles technologies tels le Canal de l'Assemblée et le site Internet, par diverses publications, par des relations interparlementaires et internationales diversifiées.

Je tiens à spécifier que le budget de dépenses 2004-2005 qui apparaît dans le présent volume est inscrit à titre indicatif. Il revient au Bureau de l'Assemblée nationale d'y apporter, au besoin, des modifications et de l'approuver.

Je souhaite que la lecture de ce document vous permette de mieux comprendre le caractère distinct et particulier de l'Assemblée nationale et l'utilisation des fonds publics consacrés à l'exercice du pouvoir législatif.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Michel Bissonnet". The signature is fluid and cursive, with a prominent loop at the end.

MICHEL BISSONNET



Assemblée nationale

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Secrétariat général, affaires parlementaires et affaires institutionnelles	18 198,7	-	26,0	18 224,7	18 224,7
2. Secrétariat général adjoint aux affaires administratives	31 938,5	4 570,0	4 448,0	31 816,5	31 683,5
3. Services statutaires de soutien aux parlementaires	44 166,8	-	-	44 166,8	44 081,8
	94 304,0	4 570,0	4 474,0	94 208,0	93 990,0
Moins : Crédits permanents				94 208,0	93 990,0
Crédits à voter				-	-

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	68 417,9	68 272,0
Fonctionnement	25 731,7	25 659,6
Transfert	154,4	154,4
Total	94 304,0	94 086,0
Effectif des programmes	584	584
Effectif total	584	584
Budget d'investissements		
Immobilisations	4 474,0	4 474,0
Total	4 474,0	4 474,0

Programme 1

Secrétariat général, affaires parlementaires et affaires institutionnelles

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Secrétariat général, affaires juridiques, bibliothèque et sécurité	7 223,4	-	26,0	7 249,4	7 240,4
2. Affaires parlementaires	4 161,2	-	-	4 161,2	4 170,2
3. Affaires institutionnelles	6 814,1	-	-	6 814,1	6 814,1
	18 198,7	-	26,0	18 224,7	18 224,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. A-23.1)					
Élément 1				7 249,4	7 240,4
Élément 2				4 161,2	4 170,2
Élément 3				6 814,1	6 814,1
Crédit à voter				-	-

Ce programme vise à assister les députés dans l'exercice de leurs rôles de législateurs et de contrôleurs de l'activité gouvernementale, à informer les parlementaires et les citoyens des activités de l'Assemblée nationale, à assurer la gestion de la bibliothèque et de la sécurité des personnes et des biens, des activités protocolaires et pédagogiques de même que des activités interparlementaires.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	6 225,3	3 841,1	4 766,5	14 832,9	14 832,9
Fonctionnement	893,7	320,1	2 047,6	3 261,4	3 261,4
Transfert	104,4	-	-	104,4	104,4
	7 223,4	4 161,2	6 814,1	18 198,7	18 198,7
Effectif total	122	80	91	293	293
Budget d'investissements					
Immobilisations	26,0	-	-	26,0	26,0
	26,0	-	-	26,0	26,0

Programme 2

Secrétariat général adjoint aux affaires administratives

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Soutien administratif et technique	14 188,8	-	4 392,3	18 581,1	18 581,1
2. Soutien à la gestion	17 749,7	4 570,0	55,7	13 235,4	13 102,4
	31 938,5	4 570,0	4 448,0	31 816,5	31 683,5
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. A-23.1)					
Élément 1				18 581,1	18 581,1
Élément 2				13 235,4	13 102,4
Crédit à voter				-	-

Ce programme vise à assurer le soutien nécessaire aux parlementaires et aux unités administratives au regard de la gestion des ressources financières, humaines et matérielles d'une part, et des services reliés à la diffusion des débats, aux technologies de l'information ainsi que la gestion des restaurants et du parc immobilier d'autre part.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)				
Rémunération	8 256,9	11 264,5		19 521,4	19 338,4
Fonctionnement	5 931,9	6 485,2		12 417,1	12 467,1
	14 188,8	17 749,7		31 938,5	31 805,5
Effectif total	174	117		291	291
Budget d'investissements					
Immobilisations	4 392,3	55,7		4 448,0	4 448,0
	4 392,3	55,7		4 448,0	4 448,0

Programme 3

Services statutaires de soutien aux parlementaires

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Indemnités et allocations	21 880,6	-	-	21 880,6	21 618,7
2. Personnel des députés	19 924,5	-	-	19 924,5	19 942,3
3. Services de recherche des partis	1 490,7	-	-	1 490,7	1 684,8
4. Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	871,0	-	-	871,0	836,0
	44 166,8	-	-	44 166,8	44 081,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. C-52.1)					
Élément 1				13 035,8	13 026,1
Élément 4				871,0	836,0
Loi sur l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. A-23.1)					
Élément 1				8 844,8	8 592,6
Élément 2				19 924,5	19 942,3
Élément 3				1 490,7	1 684,8
Crédit à voter				-	-

Ce programme vise à assurer aux députés les ressources nécessaires à l'exercice de leur fonction.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)			
Rémunération	14 052,8	17 880,8	1 259,0	871,0	34 063,6	34 100,7
Fonctionnement	7 827,8	1 993,7	231,7	-	10 053,2	9 931,1
Transfert	-	50,0	-	-	50,0	50,0
	21 880,6	19 924,5	1 490,7	871,0	44 166,8	44 081,8

Crédits de transfert

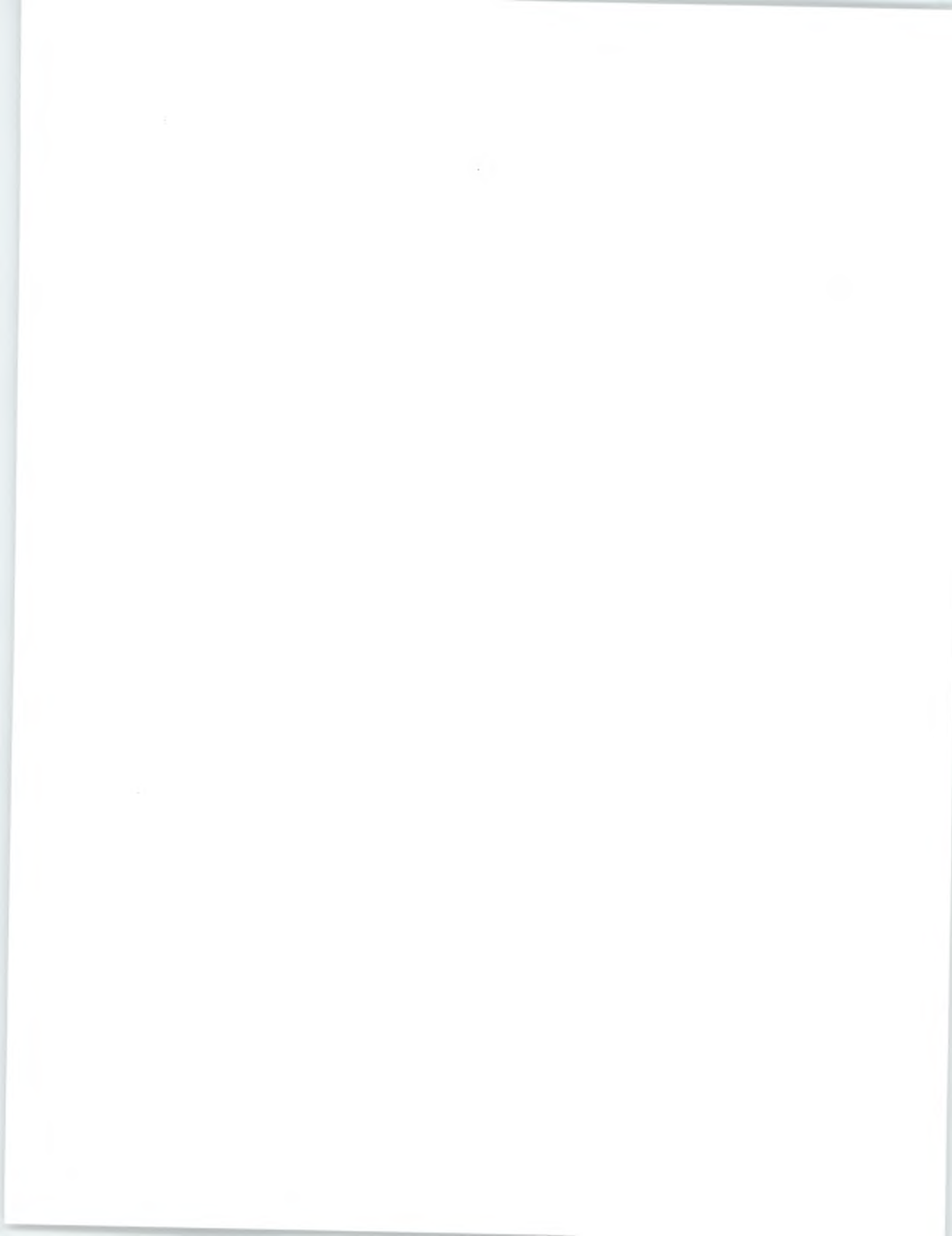
	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Secrétariat général, affaires parlementaires et affaires institutionnelles		
Fondation Jean-Charles-Bonenfant	104,4	104,4
Programme 3 - Services statutaires de soutien aux parlementaires		
Autres projets de transfert	50,0	50,0
Total	154,4	154,4

Ventilation par bénéficiaires

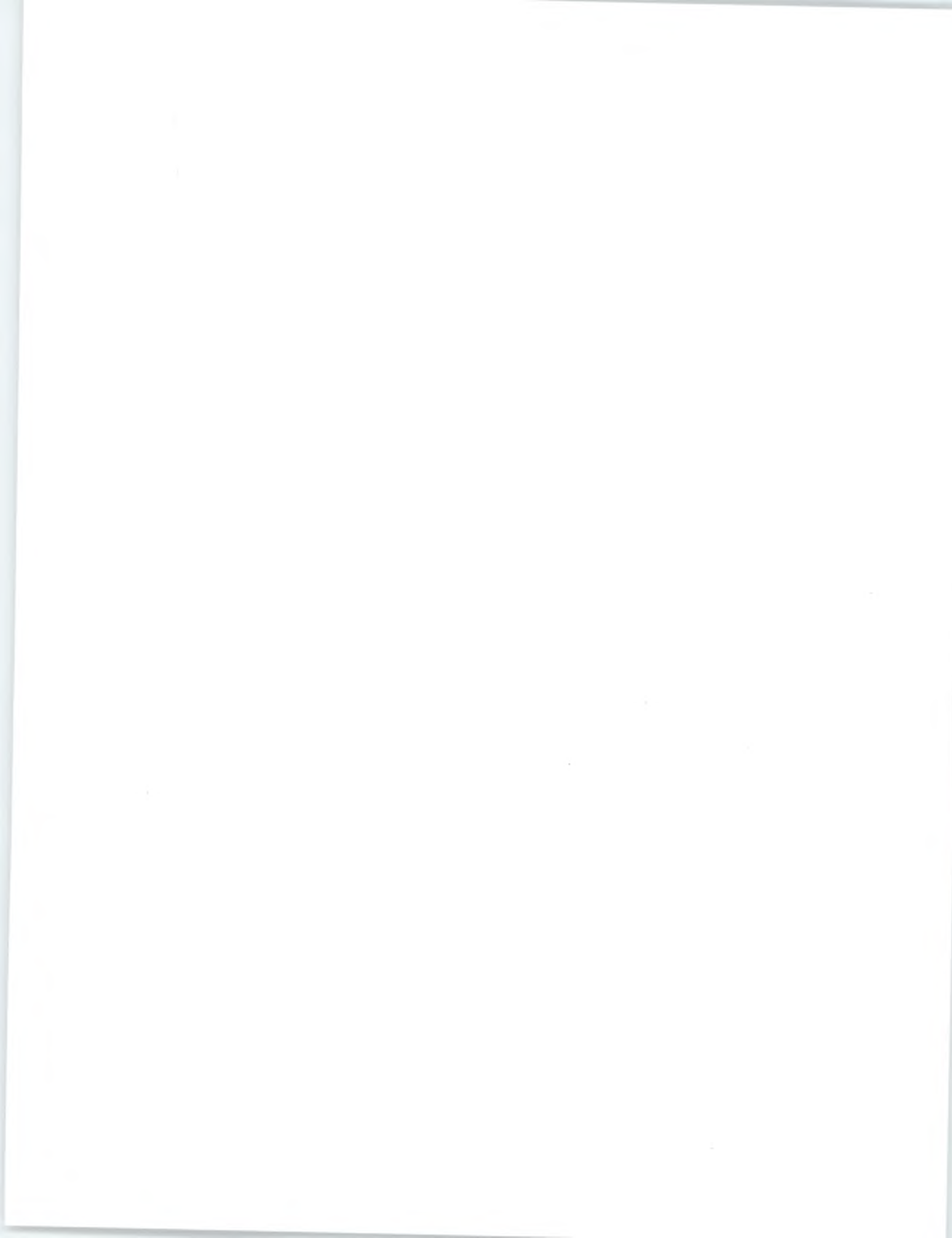
	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Organismes à but non lucratif	50,0	50,0
Personnes	104,4	104,4
Total	154,4	154,4

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Support	154,4	154,4
Total	154,4	154,4



**PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**



ASSEMBLÉE NATIONALE

1. LA MISSION

Composée de tous les députés élus au suffrage universel, l'Assemblée nationale est l'organe suprême légitime qui, dans la société québécoise, incarne la démocratie. En vertu de la Constitution, le pouvoir législatif lui appartient conjointement avec le lieutenant-gouverneur. Il importe donc que l'Assemblée nationale assume pleinement les responsabilités qui lui incombent.

La tradition parlementaire reconnaît deux rôles fondamentaux à l'Assemblée nationale comme assemblée parlementaire : celui de légiférer dans tous les domaines de sa compétence et celui d'exercer un contrôle sur le pouvoir exécutif, les actes du gouvernement et de l'administration publique. Elle est également appelée à se prononcer sur des questions d'actualité ou d'intérêt public.

En légiférant, l'Assemblée nationale édicte des lois ayant un caractère obligatoire sur l'ensemble du territoire québécois et dans les champs de compétences que lui reconnaît la Constitution. Les lois adoptées par l'Assemblée sont soit des lois publiques d'application générale visant la collectivité québécoise ou une partie de celle-ci, soit des lois d'intérêt privé touchant un segment plus restreint de la population comme une corporation, une municipalité ou un particulier.

L'Assemblée nationale est également appelée à exercer un contrôle continu sur le pouvoir exécutif et l'administration publique. À cet effet, la reddition de comptes du gouvernement et de l'administration devant l'Assemblée et ses commissions constitue le moyen privilégié de contrôle des actes du gouvernement.

De plus, par divers moyens et canaux mis à la disposition des parlementaires, l'Assemblée permet à ces derniers, soit individuellement, soit collectivement, de prendre position sur diverses questions d'actualité ou d'intérêt public.

L'indépendance de l'Assemblée nationale est une condition à la réalisation de sa mission. C'est pourquoi la loi accorde à l'Assemblée nationale seule le pouvoir de se donner les moyens de fonctionner tant sur le plan de la procédure que sur celui de l'administration. À plusieurs égards, elle exerce sa pleine autonomie dans sa gestion administrative; il en est ainsi pour l'approbation de son budget annuel de dépenses et de son effectif par le Bureau de l'Assemblée nationale.

La mise en place d'une nouvelle structure administrative en septembre 2003 vise à regrouper les activités opérationnelles en trois grands créneaux d'activité, à savoir les affaires parlementaires, les affaires institutionnelles et les affaires administratives.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

L'administration a pour raison d'être de soutenir les députés dans leurs fonctions. Les ressources financières de l'Assemblée nationale sont réparties de façon à assurer la continuité et l'amélioration des services offerts aux parlementaires.

Au cours des deux dernières années, la mise en place d'un plan stratégique a permis une convergence des efforts des divers secteurs de l'administration à la réalisation de ses mandats en soutien aux parlementaires. Cette convergence s'est particulièrement manifestée dans le cadre de l'élection générale du 14 avril 2003 et de la réalisation des activités reliées au début de la nouvelle législature.

Il est bon de rappeler que les axes d'intervention de l'administration s'appuient sur trois orientations : 1. Des services améliorés et mieux adaptés pour renforcer l'efficacité de l'Assemblée nationale et mieux appuyer les députés dans l'exercice de leurs fonctions; 2. Une Assemblée nationale mieux connue, plus accessible et davantage mise en valeur; 3. Une administration qui mise sur la compétence et la mobilisation de son personnel ainsi que sur une gestion moderne et efficace des ressources.

Le plan stratégique 2004-2009 actuellement en préparation verra à consolider le soutien aux députés dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires et la réalisation des autres aspects de la mission fondamentale de l'institution. L'administration devra être en mesure d'offrir des services qui répondent aux besoins de l'Assemblée et de ses membres. Elle devra également s'adapter aux nouvelles exigences du travail parlementaire et des nouvelles réalités.

La réflexion amorcée en matière de réforme parlementaire, la valorisation du rôle du député, l'accessibilité de produits et de services en ligne de qualité, les innovations technologiques, la mobilisation optimale des ressources, la modernisation du cadre de gestion, la promotion de l'Assemblée nationale, la mise en valeur et le rayonnement institutionnels sont autant de pistes d'orientations qui permettront d'élaborer le prochain plan stratégique.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

Aucune évaluation n'est prévue.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses de l'Assemblée nationale est regroupé à l'intérieur de trois programmes. Ces programmes, par les crédits qui y sont consacrés, visent l'optimisation des créneaux d'activité de l'Assemblée.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Secrétariat général, affaires parlementaires et affaires institutionnelles	18 198,7	—	18 198,7	18 198,7
2. Secrétariat général adjoint aux affaires administratives	31 938,5	133,0	31 805,5	31 805,5
3. Services statutaires de soutien aux parlementaires	44 166,8	85,0	44 081,8	44 081,8
Total	94 304,0	218,0	94 086,0	94 086,0
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	584	—	584	—

Le budget de dépenses 2003-2004 est le budget approuvé par le Bureau de l'Assemblée nationale le 11 septembre 2003 de 94 062 000 \$ et tient compte des réaménagements budgétaires découlant de la mise en place du nouveau Plan d'organisation administrative en septembre 2003, du transfert, au cours de l'exercice financier, de trois employés et de 183 000 \$ à d'autres ministères et organismes et de l'augmentation de 207 000 \$ aux contributions au régime de retraite.

Le budget de dépenses 2004-2005 de l'Assemblée nationale s'établit à 94,3 M\$ et tient compte d'une hausse de l'enveloppe afférente aux contributions de l'employeur.

Le budget de dépenses de l'Assemblée nationale apparaissant aux crédits 2004-2005 y est inscrit à titre indicatif seulement. Il revient au Bureau de l'Assemblée nationale d'y apporter des modifications, s'il le juge à propos, et de l'approuver.

Programme 1 : Secrétariat général, affaires parlementaires et affaires institutionnelles

Ce programme vise à assister les députés dans l'exercice de leurs rôles de législateur et de contrôleur de l'activité gouvernementale en fournissant le soutien professionnel et technique afférent aux travaux parlementaires, aux activités interparlementaires, protocolaires et pédagogiques, en informant les citoyens des activités de l'Assemblée nationale, en assurant la gestion de la Bibliothèque et les services de sécurité.

Le budget de dépenses 2004-2005 du programme 1 s'établit à 18,2 M\$, soit le même montant que le budget de dépenses 2003-2004 réaménagé.

Programme 2 : Secrétariat général adjoint aux affaires administratives

Ce programme vise à assurer le soutien aux parlementaires et aux unités administratives en matière de gestion des ressources financières, humaines et matérielles et des services reliés à la diffusion des débats, aux technologies de l'information, ainsi qu'à la gestion de ses édifices et des restaurants.

Le budget de dépenses 2004-2005 du programme 2 totalise 31,9 M\$, soit une augmentation nette du budget de 133 000 \$, résultant d'une hausse de 183 000 \$ au chapitre des contributions de l'employeur et du transfert de 50 000 \$ dans le budget de fonctionnement du programme 3.

Pour les programmes 1 et 2 affectés à l'administration de l'Assemblée nationale, le budget global de dépenses 2004-2005 totalise 50,1 M\$, soit un montant autorisé semblable à celui-ci par le Bureau pour 2003-2004.

Programme 3 : Services statutaires de soutien aux parlementaires

Ce programme vise à assurer aux députés les ressources nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, tant à l'Hôtel du Parlement à Québec que dans leur bureau de circonscription électorale. Les budgets de dépenses qui y sont affectés concernent essentiellement la rémunération des parlementaires et du personnel politique à l'Assemblée, de même que le budget de fonctionnement leur étant alloué.

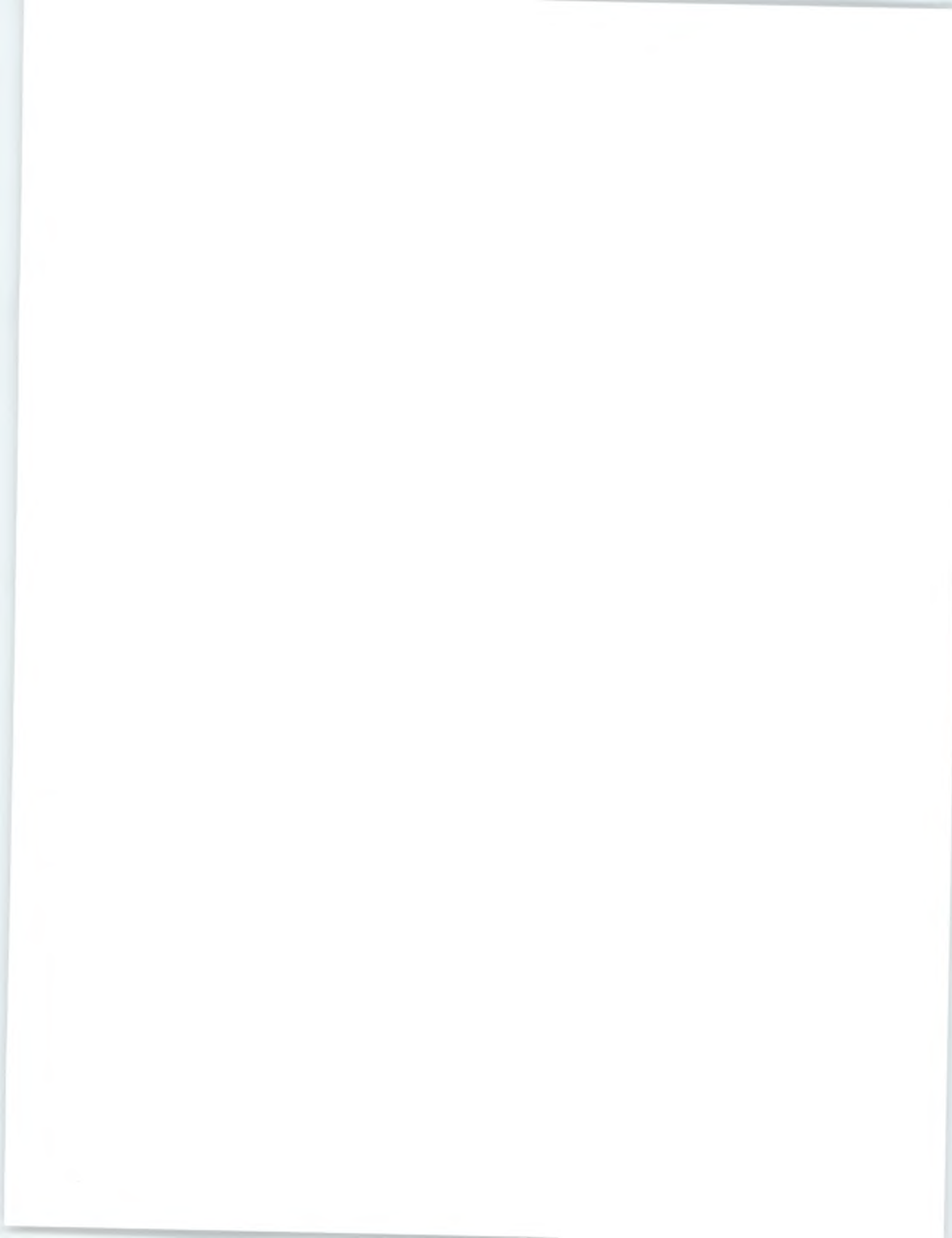
Le budget de dépenses 2004-2005 de ce programme est de 44,2 M\$.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	4 474,0	4 474,0
Prêts, placements et avances	—	—

Le budget d'investissements pour l'exercice 2004-2005 demeure inchangé par rapport à 2003-2004, s'établissant ainsi à 4,5 M\$. La consolidation des infrastructures technologiques et l'entretien des édifices dont l'Assemblée nationale assure la gestion constituent la majeure partie des sommes qui seront investies.

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Personnes désignées par l'Assemblée nationale

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Le Protecteur du citoyen	8 017,4	135,0	955,5	8 837,9	8 100,6
2. Le Vérificateur général	19 279,0	415,9	250,0	19 113,1	19 113,1
3. Administration du système électoral	24 536,3	800,0	2 171,0	25 907,3	68 222,8
4. Le Commissaire au lobbying	2 580,7	121,2	18,0	2 477,5	2 465,0
	54 413,4	1 472,1	3 394,5	56 335,8	97 901,5
Moins :					
Crédits permanents				26 157,6	68 473,1
Crédits reportés				225,5	232,9
Crédits à voter				29 952,7	29 195,5

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	36 281,5	35 896,5
Fonctionnement	15 386,6	59 055,1
Transfert	2 745,3	2 732,0
Total	54 413,4	97 683,6
Effectif des programmes	568	568
Effectif total	568	568
Budget d'investissements		
Immobilisations	3 394,5	2 378,0
Total	3 394,5	2 378,0

Programme 1

Le Protecteur du citoyen

Élément	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Le Protecteur du citoyen	8 017,4	135,0	955,5	8 837,9	8 100,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le Protecteur du citoyen, (L.R.Q., c. P-32)					
Élément 1				250,3	250,3
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				225,5	232,9
Crédit à voter				8 362,1	7 617,4

Ce programme vise à permettre au Protecteur du citoyen de se saisir des griefs des citoyens à l'endroit de l'administration publique.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Rémunération	6 203,8		6 203,8	6 319,6
Fonctionnement	1 813,6		1 813,6	1 684,0
	8 017,4		8 017,4	8 003,6
Effectif total	94		94	94
Budget d'investissements				
Immobilisations	955,5		955,5	200,0
	955,5		955,5	200,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 2

Le Vérificateur général

Élément	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Le Vérificateur général	19 279,0	415,9	250,0	19 113,1	19 113,1
Crédit à voter				19 113,1	19 113,1

Ce programme vise à permettre au Vérificateur général d'effectuer la vérification financière, la vérification de la conformité et celle de l'optimisation des ressources du fonds consolidé du revenu, des ministères, de plusieurs organismes et entreprises du gouvernement et à communiquer le résultat de cette vérification dans un rapport à l'Assemblée nationale.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Rémunération	16 294,4		16 294,4	16 294,4
Fonctionnement	2 984,6		2 984,6	2 984,6
	19 279,0		19 279,0	19 279,0
Effectif total	252		252	252
Budget d'investissements				
Immobilisations	250,0		250,0	250,0
	250,0		250,0	250,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 3

Administration du système électoral

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Gestion interne et soutien	16 561,0	540,0	356,0	16 377,0	14 795,7
2. Commission de la représentation électorale	275,0	-	-	275,0	203,8
3. Activités électorales	7 700,3	260,0	1 815,0	9 255,3	53 223,3
	24 536,3	800,0	2 171,0	25 907,3	68 222,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi électorale, (L.R.Q., c. E-3.3)					
Élément 1				16 377,0	14 795,7
Élément 2				275,0	203,8
Élément 3				9 255,3	53 223,3
Crédit à voter				-	-

Ce programme vise l'application des lois concernant l'administration des élections et le financement des partis politiques.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	12 021,0	-	-	12 021,0	11 618,2
Fonctionnement	4 540,0	275,0	4 955,0	9 770,0	53 482,6
Transfert	-	-	2 745,3	2 745,3	2 732,0
	16 561,0	275,0	7 700,3	24 536,3	67 832,8
Effectif total	196	-	-	196	196
Budget d'investissements					
Immobilisations	356,0	-	1 815,0	2 171,0	1 910,0
	356,0	-	1 815,0	2 171,0	1 910,0

Programme 4

Le Commissaire au lobbyisme

Élément	2004-2005			2003-2004
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	Crédits
1. Le Commissaire au lobbyisme	2 580,7	121,2	18,0	2 477,5
Crédit à voter				2 477,5
				2 465,0

Ce programme vise à permettre au Commissaire au lobbyisme d'assurer la surveillance et le contrôle des activités de lobbyisme auprès des titulaires de charges publiques qui oeuvrent au sein des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Rémunération	1 762,3		1 762,3	1 664,3
Fonctionnement	818,4		818,4	903,9
	2 580,7		2 580,7	2 568,2
Effectif total	26		26	26
Budget d'investissements				
Immobilisations	18,0		18,0	18,0
	18,0		18,0	18,0

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 3 - Administration du système électoral		
Financement des partis politiques	2 745,3	2 732,0
Total	2 745,3	2 732,0

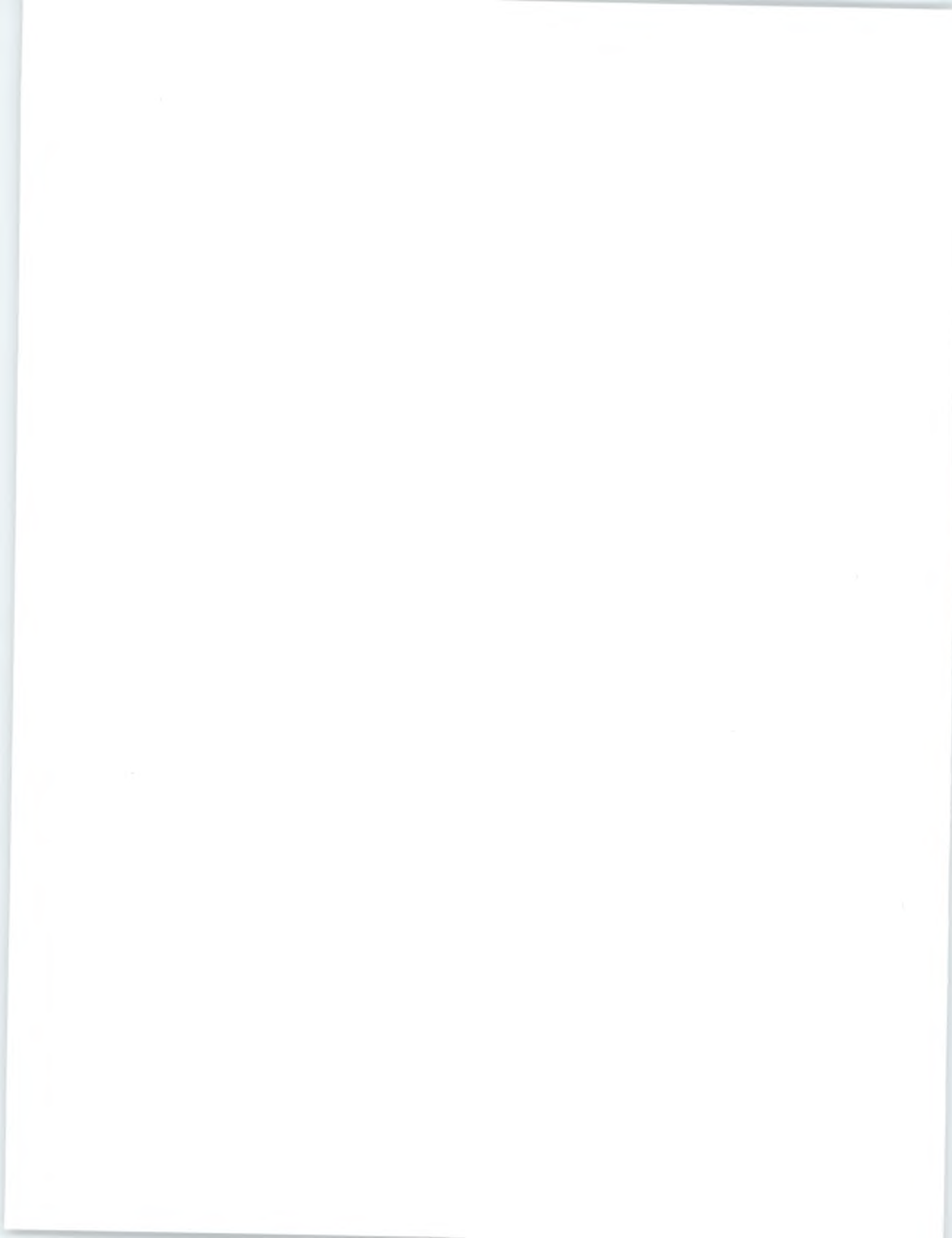
Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Organismes à but non lucratif	2 745,3	2 732,0
Total	2 745,3	2 732,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Support	2 745,3	2 732,0
Total	2 745,3	2 732,0

**PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES
DES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE**



LE PROTECTEUR DU CITOYEN

LE MESSAGE DE LA PROTECTRICE DU CITOYEN

Le plan annuel de gestion des dépenses pour l'exercice financier 2004-2005 s'appuie sur les orientations et les objectifs du plan stratégique 2004-2007 du Protecteur du citoyen. Il fait état de l'attribution prévue des ressources confiées au Protecteur du citoyen, selon les exigences à la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), dans le but d'amorcer la mise en oeuvre des orientations stratégiques qui guideront l'accomplissement de sa mission.

PAULINE CHAMPOUX-LESAGE

LE PROTECTEUR DU CITOYEN

1. LA MISSION

Le Protecteur du citoyen est une personne nommée par l'Assemblée nationale dont la mission est de protéger les citoyens qui font affaire avec un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec contre les abus, l'erreur, la négligence, la violation des droits ou l'inaction des services publics en s'assurant qu'ils sont traités avec justice, équité et dans le respect des valeurs démocratiques.

La Loi sur le Protecteur du citoyen (L.R.Q., c. P-32) confie à ce dernier un mandat de surveillance de l'administration gouvernementale du Québec. Le Protecteur du citoyen intervient de sa propre initiative ou à la suite d'une demande de services lorsqu'il a des motifs de croire qu'une personne ou un groupe de personnes a été lésé ou pourrait l'être. À cette fin, il examine d'une part la légalité des gestes et des décisions de l'administration et, d'autre part, leur caractère raisonnable ou déraisonnable compte tenu des circonstances.

Tant pour corriger que pour prévenir les préjudices, le Protecteur du citoyen dispose de plusieurs moyens. Ainsi, il peut intervenir à tout niveau, de l'agent de première ligne au dirigeant, ou encore auprès du ministre. Lorsque le problème dénoncé est de nature systémique ou touche plusieurs personnes, il s'adresse aux plus hautes autorités. Il peut aussi faire valoir son point de vue en recourant aux médias et en s'adressant à l'Assemblée nationale. Il peut également soulever toute problématique particulière lors du dépôt de son rapport annuel. Enfin, il analyse et commente auprès de l'Assemblée nationale les divers projets de loi déposés par l'exécutif afin d'y déceler des sources potentielles de préjudices ou de difficultés pour le citoyen ou encore pour en améliorer certaines dispositions.

Doté d'un pouvoir de recommandation, le Protecteur du citoyen agit en toute indépendance. Son pouvoir de proposer plutôt que d'ordonner, la simplicité de ses modes d'intervention, la flexibilité de ses solutions et la facilité d'accès pour la population en font un recours unique, fondé sur les valeurs démocratiques régissant la relation entre l'État et le citoyen.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Le nouveau plan stratégique du Protecteur du citoyen pour les années 2004-2007 prévoit retenir les orientations suivantes :

- Veiller au respect des valeurs fondamentales inhérentes à toute société démocratique;
- Veiller à la qualité des services offerts par l'administration publique à l'ensemble des citoyens;
- Faire connaître davantage le Protecteur du citoyen et promouvoir l'ombudsmanship;
- Développer l'expertise et stimuler l'engagement de son personnel pour faire face aux nouveaux défis.

En 2004-2005, pour soutenir la réalisation de son plan stratégique, le Protecteur du citoyen a choisi d'attribuer ses ressources de la manière suivante :

ALLOCATIONS DES RESSOURCES

	Effectif (ETC)	Rémunération (000 \$)	Fonctionnement (000 \$)	Immobilisations (000 \$)	Total (000 \$)
Réalisation ciblée de sa mission	77	4 940,7	—	—	4 940,7
Accroître la notoriété du Protecteur du citoyen et promouvoir l'ombudsmanship	4	237,8	205,0	—	442,8
Développer l'expertise et stimuler l'engagement du personnel	—	—	50,0	955,5	1 005,5
Soutien administratif	13	775,0	1 558,6	—	2 333,6
Total	94	5 953,5 ⁽¹⁾	1 813,6	955,5	8 722,6 ⁽²⁾

¹ La rémunération exclut les crédits permanents de 250 300 \$.

² Le total représente le budget de dépenses de 8 017 400 \$ sans les crédits permanents de 250 300 \$ mais incluant les investissements de 955 500 \$.

De manière plus détaillée, chacune des options budgétaires s'articulera de la façon suivante :

Orientation 1 Réalisation ciblée de sa mission

Outre le fait de recevoir et de traiter les plaintes des citoyens à l'égard de l'administration publique, le Protecteur du citoyen a choisi, dans sa planification stratégique, de mettre l'accent sur la protection des droits et la défense des valeurs qui fondent la relation entre l'État et le citoyen. De plus, face au mouvement de modernisation de l'administration publique, le Protecteur du citoyen compte exercer une vigilance accrue afin d'assurer le maintien de la qualité des services offerts aux citoyens. L'exercice de sa mission a été ciblé de la façon suivante :

Veiller au respect des valeurs fondamentales inhérentes à toute société démocratique

Objectifs	Surveiller le processus de modernisation, notamment au regard de la communication des intentions gouvernementales, de la consultation et des conditions de mise en œuvre des changements.
	Défendre les valeurs d'équité et de solidarité avec les personnes démunies ou plus vulnérables.
Indicateur de résultats	Bilan de nos interventions.
Action envisagée	Identifier dans les projets de loi et les changements de programmes ou de structures les mesures susceptibles de générer soit un déficit démocratique, soit une perte de droits ou encore l'exclusion et la pauvreté.

Veiller à la qualité des services offerts par l'administration publique à l'ensemble des citoyens

Objectifs	Promouvoir la qualité de la relation entre l'administration publique et l'ensemble des citoyens, quelles que soient leurs particularités.
	Soutenir les ministères et les organismes dans la recherche de moyens pour adapter et améliorer l'information du public.
Indicateurs de résultats	Projets de guides et d'outils initiés.
	Rapports de veille.
Actions envisagées	Développement de guides et d'outils de référence : amorcer les projets.
	Veiller à ce que le projet de « gouvernement en ligne » réponde à la diversité des besoins de la population, et ce, dans le respect de la vie privée.

Orientation 2 Faire connaître davantage le Protecteur du citoyen et promouvoir l'ombudsmanship

Le Protecteur du citoyen est une institution au service de la population. Or, pour pouvoir agir, elle doit être connue. Malgré ses 35 ans d'existence, elle demeure peu connue de la population et il arrive fréquemment qu'on la confonde avec d'autres organismes de recours. Il apparaît donc important de mener des activités d'information pour situer clairement sa zone d'intervention, pour la faire connaître des générations montantes et témoigner du résultat de ses actions.

Par ailleurs, le Protecteur du citoyen a développé au fil des ans une expertise qu'il est appelé à partager. En participant à des activités nationales et internationales, le Protecteur du citoyen contribue à promouvoir l'ombudsmanship, profite de l'expérience vécue dans d'autres milieux et développe des réseaux d'entraide.

Objectifs	Se faire connaître auprès des jeunes des collèges et des universités.
	Se faire connaître auprès d'agents multiplicateurs, notamment auprès d'associations et d'organismes communautaires.
	Promouvoir l'ombudsmanship.
Indicateurs de résultats	Degré de réalisation du plan annuel de communication.
	Réalisation du congrès de l'Institut International de l'Ombudsman.
Actions envisagées	Élaborer un plan de communication et réaliser des activités de communication (35 000 \$ et 4 ETC).
	Organiser le congrès de l'Institut International de l'Ombudsman, à Québec, en septembre 2004. En plus de l'équivalent de trois personnes à temps complet, cet événement exigera un investissement de 150 000 \$ en surplus des contributions des participants.
	Participer à des activités nationales et internationales (20 000 \$).

Orientation 3 Développer l'expertise et stimuler l'engagement du personnel

L'action du Protecteur du citoyen est tributaire de la compétence, de l'engagement et de la mobilisation de son personnel. Au fil des ans, la nature du travail à effectuer est appelée progressivement à changer. Bien que le traitement des plaintes individuelles demeure une priorité, la recherche de résultats durables exige d'approfondir la réflexion, de pousser les analyses, voire de changer d'approches. Être agent de changement requiert aussi du soutien et une collaboration accrue au sein de l'institution.

Objectif	S'assurer du développement et du maintien des compétences du personnel.
Indicateurs de résultats	Réalisation du plan annuel de formation. Nouveau système développé selon l'échéancier.
Actions envisagées	Favoriser la participation du personnel à la réflexion institutionnelle. Réaliser un plan de formation adapté aux besoins (50 000 \$). Réaliser la refonte du système de gestion des dossiers d'enquêtes (955 500 \$).
Objectif	Favoriser un climat de travail motivant.
Indicateur de résultats	Bilan de nos actions et résultats observés.
Actions envisagées	Rechercher de nouvelles façons de faire pour atteindre un meilleur équilibre de l'aménagement du travail. Assurer un soutien personnalisé dans les situations difficiles. Promouvoir la santé au travail.

Orientation 4 Soutien administratif

Comme toute organisation, le Protecteur du citoyen doit assurer un soutien administratif permettant la réalisation de sa mission dans les conditions les plus favorables possibles. L'équipe affectée à cette tâche a comme attribution d'offrir les services de soutien administratif et technique, de même que les services conseils en matière de gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles. En plus de la dépense de rémunération de 775 000 \$, le loyer, les déplacements, les dépenses courantes de bureau et les services conseils exigeront en 2004-2005 une allocation budgétaire de 1 558 600 \$.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

Les activités du Protecteur du citoyen s'appuient essentiellement sur la Loi sur le protecteur du citoyen et ne s'inscrivent que dans un seul programme budgétaire. Les processus organisationnels de cet unique programme ont été revus dans le cadre de la préparation de la refonte du système de gestion des dossiers d'enquêtes. Aucune évaluation additionnelle n'est prévue en 2004-2005.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

Il n'y a pas de variation budgétaire significative par rapport à l'année dernière.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMME

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Le Protecteur du citoyen	8 017,4	13,8	8 003,6	7 872,9
Total	8 017,4	13,8	8 003,6	7 872,9
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	94	—	94	—

Ce programme vise à permettre au Protecteur du citoyen de protéger les citoyens qui font affaire avec un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec contre les abus, l'erreur, la négligence, la violation des droits ou l'inaction des services publics en s'assurant qu'ils sont traités avec justice, équité et dans le respect des valeurs démocratiques.

Le Protecteur du citoyen prévoit pour l'exercice financier 2004-2005 des dépenses à peu près identiques à l'exercice précédent, aucun élément particulier ne venant modifier significativement les activités nécessaires à l'accomplissement de sa mission, si ce n'est une dépense particulière estimée à 150 000 \$ pour assurer l'organisation du congrès de l'Institut International de l'Ombudsman qui se tiendra à Québec en septembre 2004.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	955,5	200,0
Prêts, placements et avances	—	—

En 2004-2005, des dépenses d'investissements plus élevées qu'antérieurement sont requises afin de procéder à la refonte du système de gestion des dossiers d'enquête qui constitue le principal moyen de gestion et de suivi des plaintes et des demandes adressées au Protecteur du citoyen. Le système actuel date de 1991 et ne répond plus aux besoins de gestion. En outre, ce système s'appuie sur une technologie désuète de sorte qu'il devient de plus en plus difficile et coûteux de trouver l'expertise nécessaire à son entretien.

Après avoir réalisé en 2003-2004 l'analyse préliminaire et l'architecture du nouveau système à développer, les travaux à réaliser en 2004-2005 consisteront à mettre en place les serveurs, les banques de données ainsi que l'environnement de développement, puis à procéder à la réalisation technique et au développement du nouveau système.

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LE MESSAGE DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

Le plan annuel de gestion des dépenses pour l'exercice financier 2004-2005 a été préparé en conformité avec notre plan stratégique 2003-2006 qui a été déposé à l'Assemblée nationale en juin 2003. Ce plan annuel, que je mettrai en oeuvre, vise à assurer la continuité de mes activités de vérification ainsi que leur développement.

DORIS PARADIS, FCA
Vérificatrice générale par intérim

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

1. LA MISSION

La mission du Vérificateur général consiste à favoriser le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics. À cette fin il réalise, en toute indépendance, la vérification des états financiers et l'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes des entités comprises dans son champ de compétences, tout en effectuant la promotion de saines pratiques dans ces domaines.

La vérification des états financiers a pour objet de déterminer si les états financiers annuels des entités concernées présentent une image fidèle de leur situation financière. Lorsque la loi constitutive d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement permet à une telle entité de désigner un vérificateur travaillant en cabinet privé, le Vérificateur général exerce un droit de regard sur les travaux effectués par ce professionnel afin de s'assurer que ceux-ci satisfont aux exigences particulières de la vérification législative.

L'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes représente un second champ de vérification. Le but poursuivi par ce type de vérification est de renseigner les parlementaires qui désirent savoir si la gestion gouvernementale est faite avec un souci d'économie, d'efficacité et d'efficacités, si les gestionnaires effectuent une reddition de comptes adéquate de leurs activités et si ces dernières respectent les lois, les règlements, les politiques et les directives.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Toutes les ressources du Vérificateur général sont affectées à la vérification législative et à son soutien. Près de 60,0 % de son effort de vérification porte sur les états financiers consolidés du gouvernement et ceux de plus d'une centaine de ses organismes et de ses entreprises. L'autre partie vise à évaluer la qualité de la gestion et de la reddition de comptes des entités comprises dans son champ de compétences. Le plan stratégique 2003-2006 a été communiqué à l'Assemblée nationale en juin 2003.

Orientation 1	Maintenir la confiance relative aux états financiers et renforcer celle qui est liée à la reddition de comptes sur la performance
----------------------	--

Des états financiers de qualité et utiles

Les états financiers constituent l'un des principaux moyens du gouvernement et de ses entités pour rendre compte de leur gestion financière et de l'utilisation des ressources qui leur sont confiées. Or, l'utilité des états financiers est d'abord tributaire de leur disponibilité en temps opportun; il faut également que l'information publiée présente fidèlement la situation financière.

Objectif	D'ici 2006, veiller à ce que l'ensemble des entités dont les états financiers sont vérifiés par le Vérificateur général produise des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.
-----------------	--

Pour 2004-2005, la cible est de 85,0 %.

Indicateur de résultats	Pourcentage des états financiers vérifiés par le Vérificateur général conformes aux PCGR, incluant les états financiers consolidés du gouvernement.
Action envisagée	Rencontrer les dirigeants et les comités de vérification des entités qui ne se conforment pas pour convenir des objectifs à rencontrer et établir un plan d'action.
Objectif	D'ici 2006, veiller à ce que 80,0 % des états financiers vérifiés par le Vérificateur général soient transmis aux entités dans les 90 jours suivant la fin de leur exercice financier. Pour 2004-2005, la cible est de 70,0 %.
Indicateur de résultats	Pourcentage des états financiers vérifiés transmis aux entités dans les 90 jours suivant la fin de leur exercice financier.
Actions envisagées	Convenir des échéanciers avec les entités. Réviser la planification et l'organisation des travaux. Adapter nos stratégies de vérification.
Objectif	D'ici 2006, inciter le gouvernement à déposer à l'Assemblée nationale ses états financiers consolidés au plus tard 15 jours après la reprise des travaux parlementaires de l'automne.
Indicateur de résultats	Date du dépôt des états financiers consolidés du gouvernement.
Actions envisagées	Convenir des échéanciers avec le Contrôleur des finances. Réviser la planification et l'organisation des travaux.

Une reddition de comptes sur la performance de qualité et produite en temps opportun

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) instaure un cadre de gestion axé sur les résultats et elle y précise que la reddition de comptes porte sur la performance. Les rapports annuels de gestion sont une pièce maîtresse de cette reddition de comptes des ministères et organismes envers l'Assemblée nationale.

Afin que les parlementaires puissent évaluer la performance de l'administration publique, ces documents doivent être déposés en temps opportun et l'information qui y est divulguée doit être de qualité.

Objectif	Réaliser annuellement des travaux portant sur la qualité de rapports annuels de gestion; pour ce faire, évaluer le respect des principes reconnus de publication de l'information sur la performance et les délais de dépôt des rapports à l'Assemblée nationale.
Indicateur de résultats	Nombre de publications concernant l'évaluation de la qualité de rapports annuels de gestion et les délais de dépôt.
Action envisagée	Réaliser l'évaluation d'un rapport annuel de gestion, en 2004-2005.

Orientation 2 Maximiser l'influence de nos travaux sur l'amélioration des pratiques de gestion des entités gouvernementales

Des vérifications de l'optimisation des ressources axées sur les besoins des parlementaires, les déficiences appréhendées et les risques

Par la vérification de l'optimisation des ressources, le Vérificateur général poursuit le but d'apprécier directement la gestion et d'en faire rapport à l'Assemblée nationale. Tout en remplissant ce mandat, il se veut le promoteur de saines pratiques de gestion et de reddition de comptes. Il sélectionne ses projets en fonction des besoins des parlementaires, des déficiences appréhendées et des risques reliés à la nature même des activités visées par ses travaux.

Objectif	Réaliser au moins une vérification de l'optimisation des ressources par année dans chacun des domaines suivants : la santé, l'éducation, les ressources informationnelles et la modernisation de la gestion gouvernementale.
Indicateur de résultats	Nombre de rapports de vérification de l'optimisation des ressources par année dans chacun des domaines visés.
Action envisagée	Réviser annuellement les stratégies de vérification et réaliser, en priorité, des mandats de vérification dans ces secteurs.

Objectif	D'ici 2006, se doter d'une stratégie d'intervention dans le domaine de l'environnement et du développement durable et réaliser trois interventions.
Indicateur de résultats	Nombre d'interventions dans le domaine de l'environnement et du développement durable.
Action envisagée	Réaliser une intervention dans ce domaine en 2004-2005.

La promotion de saines pratiques de gestion

Pour contribuer davantage à la bonne marche de l'appareil gouvernemental, nous devons convaincre les dirigeants d'appliquer promptement nos recommandations. De plus, pour des sujets en émergence et d'intérêt pour les parlementaires, nous susciterons la réflexion sur les saines pratiques de gestion à adopter.

Objectif	D'ici 2006, hausser à 70,0 % le taux des recommandations du Vérificateur général qui sont appliquées ou ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Pour 2004-2005, la cible est de 60,0 %.
Indicateur de résultats	Taux des recommandations du Vérificateur général appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants.
Actions envisagées	Informar par écrit les entités du mode d'évaluation des suivis d'un rapport de l'optimisation des ressources ou d'un rapport à la direction et leur transmettre le tableau d'évaluation du suivi des recommandations.

	Inciter les entités à produire un plan d'action ainsi qu'à désigner un responsable de sa mise en œuvre.
Objectif	D'ici 2006, réaliser deux études sur des sujets en émergence et d'intérêt pour les parlementaires.
Indicateur de résultats	Nombre d'études publiées sur des sujets en émergence et d'intérêt pour les parlementaires.
Action envisagée	Réaliser une étude en 2004-2005.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

La démarche de révision de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01) se poursuit.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

L'objectif du programme est de permettre au Vérificateur général d'effectuer d'une part des travaux de vérification des états financiers, des travaux de vérification de la conformité aux autorisations et des travaux de vérification de l'optimisation des ressources du fonds consolidé du revenu, des ministères, des organismes et entreprises du gouvernement ainsi que des bénéficiaires de subventions. D'autre part, il vise à lui donner les moyens de communiquer le résultat de ces travaux dans un rapport déposé à l'Assemblée nationale.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMME

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
2. Le Vérificateur général	19 279,0	0,0	19 279,0	19 290,0
Total	19 279,0	0,0	19 279,0	19 290,0
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	252	—	252	—

Le budget de dépenses 2003-2004 a été reconduit pour 2004-2005 sans aucune variation.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	250,0	250,0
Prêts, placements et avances	—	—

Au cours de 2004-2005, les dépenses d'investissements du Vérificateur général se rapporteront surtout au matériel informatique.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Ce plan annuel de gestion des dépenses a été préparé en conformité avec nos orientations stratégiques 2001-2005 qui ont été transmises, le 30 mars 2001, au président de l'Assemblée nationale.

L'information budgétaire qui est incluse dans ce plan annuel de gestion des dépenses couvre l'exercice financier 2004-2005. Ces données ne sont inscrites qu'à titre indicatif compte tenu qu'en vertu de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), le Directeur général des élections n'est pas tenu de présenter un plan annuel de gestion des dépenses.

Toutefois, la Loi sur l'administration publique vise le Directeur général des élections au regard de la planification stratégique, nommément par le rapport annuel de gestion.

MARCEL BLANCHET

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

1. LA MISSION

Le Directeur général des élections du Québec (DGE) assume l'administration du système électoral en vue du renouvellement des membres de l'Assemblée nationale et, dans une certaine mesure, celui des membres des conseils municipaux et des conseils des commissaires des commissions scolaires, en garantissant le libre exercice du droit de vote des électrices et des électeurs du Québec.

À titre de personne désignée par l'Assemblée nationale, le DGE jouit d'un statut particulier qui confère à l'institution qu'il dirige une pleine autonomie face au pouvoir exécutif.

En tant que responsable des scrutins provinciaux, le DGE assure la formation du personnel électoral et la mise à jour des renseignements contenus dans la liste électorale permanente. Il surveille le déroulement de la révision, du scrutin et, le cas échéant, du recensement. Il donne des directives servant à l'application de la loi.

En matière de financement des partis politiques et de contrôle des dépenses électorales, le DGE autorise les entités politiques à recueillir des contributions et à effectuer des dépenses électorales, et vérifie si elles se conforment aux dispositions de la loi. Il assure la formation et le soutien aux agents et aux représentants officiels des partis et des candidats, aux trésoriers municipaux ainsi qu'aux directeurs généraux des commissions scolaires. Il examine les rapports financiers et les rapports de dépenses.

Sur les plans municipal et scolaire, le DGE n'administre pas directement les scrutins. Il assure toutefois la formation et offre son soutien aux présidents d'élections qui sont responsables des opérations.

Afin d'assurer l'application des lois dont il a la responsabilité, le DGE possède des pouvoirs d'enquêtes et de poursuites.

Dans le domaine de la représentation électorale, le DGE fournit le soutien professionnel et technique à la Commission de la représentation électorale (CRE), cette dernière ne disposant pas de personnel en propre.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Les deux premiers choix budgétaires que nous avons retenus sont liés à notre première orientation stratégique (Une gestion moderne axée sur la qualité des services) qui privilégie trois axes d'intervention :

- Des services de qualité aux citoyens et aux partenaires;
- L'utilisation optimale des technologies;
- Du personnel bien formé, polyvalent et une relève de qualité.

Ces trois axes d'intervention nous amènent à poser des gestes concrets au regard de la qualité de nos services et de nos produits destinés à notre clientèle. Plusieurs actions sont envisagées pour atteindre ces objectifs afin d'améliorer notre prestation de services. En dehors de la période électorale, nous poserons donc des gestes pour améliorer la qualité des adresses de la liste électorale permanente et nous mettrons en place la nouvelle commission permanente de révision. Ces deux premiers choix budgétaires, pour l'exercice financier 2004-2005, représentent des montants d'environ 2,1 M\$ et 0,7 M\$ respectivement.

Le troisième choix budgétaire que nous avons retenu est dicté par notre deuxième orientation (Une institution centrée sur sa mission première : l'administration des scrutins) qui privilégie trois axes d'intervention :

- Une planification continue et concertée des scrutins provinciaux;
- La révision et la simplification des procédures et des opérations;
- Des responsabilités pleinement assumées dans le domaine municipal.

En effet, afin d'assurer une planification continue et concertée des scrutins provinciaux, nous devons procéder à l'embauche de directrices ou directeurs du scrutin pour combler les postes vacants. Ce troisième choix budgétaire, pour l'exercice financier 2004-2005, représente un montant d'environ 0,5 M\$.

Orientation 1 Une gestion moderne axée sur la qualité des services

Des services de qualité aux citoyens et partenaires

Le DGE a le souci constant d'offrir des services et des produits de qualité aux citoyens et à ses partenaires. L'inscription des électrices et des électeurs sur la liste électorale est une condition essentielle à l'exercice du droit de vote. Pour accroître la qualité des informations contenues à la liste électorale permanente, le DGE déploie des efforts importants qui visent à faciliter l'exercice de ce droit et à accroître la confiance des électrices et des électeurs.

Objectif	Améliorer la qualité de la liste électorale permanente en visant un taux d'exactitude de 96,0 % des inscriptions lors de la prise d'un décret électoral.
Indicateurs de résultats	Taux d'exactitude. La baisse du nombre d'électrices et d'électeurs non recoupés.
Actions envisagées	Améliorer la qualité des adresses de la liste électorale permanente. Mettre en place une nouvelle commission permanente de révision qui aura le mandat de mettre à jour le fichier des électrices et des électeurs dont l'inscription présente une problématique.

Orientation 2 Une institution centrée sur sa mission première : l'administration des scrutins

Une planification continue et concertée des scrutins provinciaux

Les élections et les référendums provinciaux sont au cœur de la mission du DGE. Aussi, doit-il être prêt en tout temps à mener une élection ou un référendum. À cette fin, le DGE doit s'assurer d'une planification continue des activités liées à ces opérations électorales.

Objectif	Procéder au recrutement des directrices et directeurs du scrutin afin de s'assurer que les 125 postes soient comblés.
Indicateur de résultats	Nombre de postes comblés.
Actions envisagées	Révision du processus de sélection. Tenue des concours pour combler les postes vacants. Formation des nouveaux titulaires.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

Aucune évaluation n'est prévue.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget du DGE et celui de la CRE sont inclus dans le programme 3 « Administration du système électoral » du portefeuille « Personnes désignées par l'Assemblée nationale ». Ce programme vise l'application des lois concernant l'administration des élections et le financement des partis politiques.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMME

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
3. Administration du système électoral	24 536,3	(43 296,5)	67 832,8	67 832,8
Total	24 536,3	(43 296,5)	67 832,8	67 832,8
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	196	—	196	—

Programme 3 : Administration du système électoral

Le budget de dépenses 2004-2005 de l'Administration du système électoral est inférieur de 43,3 M\$ à celui de 2003-2004. La diminution des dépenses s'explique par la tenue des élections générales du 14 avril 2003 et par la réalisation d'activités de soutien aux élections scolaires tenues à l'automne 2003.

Les prévisions budgétaires du DGE, figurant au Budget de dépenses 2004-2005, n'y sont inscrites qu'à titre indicatif. Il faudra ajouter les coûts nécessaires à la réalisation des responsabilités du DGE en regard de la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités. Enfin, il revient à une commission parlementaire, lors de l'étude des prévisions budgétaires et du rapport financier préliminaire, de les approuver et de déposer son rapport à l'Assemblée nationale.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	2 171,0	1 000,0
Prêts, placements et avances	—	—

Au cours du prochain exercice, les investissements du DGE se rapporteront principalement à trois axes d'intervention de la planification stratégique, à savoir :

- L'utilisation optimale des technologies;
- Des services de qualité aux citoyens et aux partenaires;
- Le partage de l'expertise.

LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME

LE MESSAGE DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME

Le plan annuel de gestion des dépenses pour l'exercice financier 2004-2005 a été préparé en conformité avec notre plan stratégique 2004-2007 qui sera transmis au président de l'Assemblée nationale prochainement. Ce plan annuel vise à assurer la transparence et le sain exercice des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques en réalisant des activités de surveillance et de contrôle.

ANDRÉ C. CÔTÉ

LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME

1. LA MISSION

En vue de contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie démocratique et au renforcement du lien de confiance des citoyens dans leurs institutions politiques et administratives, le Commissaire au lobbyisme du Québec a pour mission d'assurer la transparence et le sain exercice des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques en réalisant des activités de surveillance et de contrôle.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Le Commissaire au lobbyisme poursuit la mise en œuvre de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (L.R.Q., c. T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes et entend accorder, au cours de la prochaine année, la priorité à la surveillance et au contrôle des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques pour faire en sorte que le lobbyisme s'exerce dans le respect de la loi et du code de déontologie.

C'est ainsi que seront poursuivis le développement des processus, procédures et systèmes de vérification et d'enquêtes et l'acquisition d'une meilleure connaissance de ce qui se fait au Québec en matière de lobbyisme. En soutien à la réalisation de ces activités, les activités de communication déjà amorcées auprès des lobbyistes, des titulaires de charges publiques et des citoyens seront optimisées en accentuant l'élaboration d'outils didactiques et informatifs en vue de mieux faire comprendre les objectifs de la loi et du code de déontologie. Le Commissaire au lobbyisme dispose d'un budget de dépenses de 2,6 M\$ pour réaliser les objectifs qu'il s'est fixé pour l'exercice 2004-2005.

Orientation 1	Surveiller et contrôler les activités de lobbyisme eu égard aux objectifs et obligations de transparence et d'éthique découlant de la loi et du code de déontologie des lobbyistes
----------------------	---

Vérifications, enquêtes, inspections, fonction conseil et interprétation juridique

En vertu du mandat du Commissaire au lobbyisme, des efforts sont consacrés prioritairement à la surveillance et au contrôle des activités des lobbyistes exercées auprès des titulaires de charges publiques pour s'assurer du respect de la loi et du code de déontologie. En support aux activités de vérification et d'enquêtes, le Commissaire au lobbyisme poursuivra le développement de la fonction « conseil et interprétation juridique ».

Objectif	Systématiser par des vérifications les interventions de surveillance et de contrôle et mener des enquêtes à la suite de vérifications ou de demandes d'enquêtes.
Indicateurs de résultats	Stratégie de vérification, plan d'intervention et processus d'enquête développés. Nombre d'activités de vérification réalisées. Outil d'évaluation réalisé. Ratio du nombre d'enquêtes complétées/nombre de demandes d'enquêtes et délai de prise en charge d'une enquête.

Actions envisagées	Le Commissaire au lobbyisme poursuivra le développement d'une stratégie d'intervention en vérification qui prendra en compte les secteurs à risque et déploiera un plan d'intervention triennal. Le cheminement du processus d'enquête sera poursuivi et mis en place pour s'assurer du respect des règles propres à ce type d'opération. Une suite sera donnée dans les meilleurs délais aux demandes d'enquêtes.
Objectif	Fournir à l'externe des avis concernant la loi et le code de déontologie. Cible : Répondre à 100 % des demandes et établir un contact avec le demandeur, dans un délai moyen de 24 heures.
Indicateur de résultats	Ratio du nombre de réponses aux demandes/nombre de demandes reçues et degré de respect du délai fixé pour répondre.
Action envisagée	Des outils ont été mis en place pour consigner les demandes d'information. Le Commissaire au lobbyisme procédera à leur révision dans le but d'optimiser leur utilisation et de s'assurer qu'un contact rapide est effectué auprès du demandeur.

Orientation 2	Cerner davantage la pratique du lobbyisme et développer une meilleure connaissance du phénomène
----------------------	--

Acquisition de connaissances

Une partie des efforts servira à développer une meilleure connaissance des objets, des pratiques et des divers mécanismes du lobbyisme en vue d'influencer les décisions des titulaires de charges publiques. Les efforts serviront également à approfondir la connaissance des pratiques dans des secteurs d'activité aussi spécifiques que les finances, les valeurs mobilières, la fiscalité, l'environnement, l'immigration et les affaires municipales.

Objectif	Approfondir la connaissance des pratiques et des objets du lobbyisme au Québec, de manière à acquérir une idée juste de ce qui se fait dans ce domaine.
Indicateur de résultats	Nombre d'actes administratifs répertoriés par secteur.
Action envisagée	Mise sur pied d'une équipe de travail multidisciplinaire afin de procéder, de façon systématique, à l'identification des actes administratifs par secteurs d'activité.

Orientation 3 Faire connaître aux lobbyistes les objectifs de la loi et du code de déontologie, informer les titulaires de charges publiques des impacts et des enjeux de cette loi et susciter l'intérêt de la population

Compréhension des objectifs de la loi et du code de déontologie par l'utilisation de différents moyens de communication

Mieux faire comprendre les objectifs d'une nouvelle loi qui implique des changements profonds dans les façons de faire en matière de lobbyisme requiert d'investir de façon soutenue dans le développement d'outils didactiques et de conduire des activités de communication auprès des lobbyistes, des titulaires de charges publiques et des citoyens.

Objectif	Amener les lobbyistes à souscrire aux objectifs de la loi et du code de déontologie et à s'y conformer.
Indicateurs de résultats	Outil de formation développé et accessible. Nombre d'activités de communication, dont cinq congrès, salons ou ateliers de formation.
Actions envisagées	Développer un outil de formation et le rendre accessible. Participer à divers événements stratégiques organisés à l'intention des lobbyistes pour faire connaître la loi et le code de déontologie.
Objectif	Favoriser chez les titulaires de charges publiques une prise de conscience des enjeux et des impacts de la loi et du code de déontologie sur l'exercice de leur fonction et les sensibiliser aux obligations des lobbyistes à leur égard. Cible : 10 rencontres avec des groupes de titulaires de charges publiques (ministères ou organismes) et 20 rencontres avec les membres des administrations municipales des villes de 25 000 habitants et plus dans diverses régions du Québec.
Indicateur de résultats	Nombre d'activités de communication.
Action envisagée	Tenir des rencontres d'information afin de mieux faire comprendre les exigences de la loi aux titulaires de charges publiques oeuvrant dans les ministères et organismes du gouvernement et auprès de ceux faisant partie des administrations municipales.
Objectif	Susciter l'intérêt des citoyens pour l'exercice de la citoyenneté active au regard des processus de prise de décision d'intérêt public et susciter leur participation.
Indicateur de résultats	Nombre d'activités de communication, dont cinq journées « Portes ouvertes » dans les Palais de justice.

Actions envisagées	Participer à divers événements publics afin de faire connaître la loi et le code de déontologie.
	Familiariser les citoyens avec les moyens d'accès aux renseignements disponibles au Registre des lobbyistes pour savoir qui cherche à influencer les décisions d'intérêt public.
Objectif	Optimiser la démarche de communication externe déjà amorcée en vue de mieux faire connaître les objectifs de la loi et du code de déontologie.
	Cible : 500 exemplaires d'un document synthèse sur la loi et le code de déontologie distribués ainsi que 500 affiches du code de déontologie distribuées.
Indicateurs de résultats	Nombre d'activités de communication auprès des regroupements de lobbyistes, associations et ordres professionnels, des titulaires de charges publiques selon les divers secteurs d'activité, des médias et des citoyens.
	Nombre de lobbyistes, titulaires de charges publiques et citoyens rejoints.
	Site Internet refondu.
Actions envisagées	Accentuer les actions de communication en ayant à l'esprit d'en renforcer les impacts, notamment auprès du citoyen et consolider les actions amorcées auprès des lobbyistes.
	Améliorer les outils de communication disponibles, dont le site Internet, afin de les rendre plus performants.

Orientation 4	Développer une organisation performante prenant appui sur la compétence de son personnel et sur les valeurs particulières à l'administration publique
----------------------	--

Systèmes d'information et de suivi

Afin de supporter les opérations et le processus décisionnel du Commissaire au lobbyisme ainsi que la reddition de comptes par la production d'un rapport annuel, il est impératif de développer des outils de gestion permettant de planifier, de contrôler et suivre la réalisation des différents mandats que la loi lui a confiés.

Objectif	Soutenir les opérations de façon optimale et assurer leur suivi avec deux systèmes d'information.
Indicateur de résultats	Systèmes d'information développés.
Action envisagée	Le Commissaire au lobbyisme, dans le cadre de la poursuite de l'implantation de son organisation, identifiera les processus à développer, choisira les processus les plus stratégiques dont celui pour le suivi des indicateurs du plan stratégique, priorisera les besoins et allouera les ressources nécessaires au développement des processus administratifs et informatiques ainsi qu'à l'opération de ces systèmes.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

L'évaluation des changements induits par la loi est prévue. La loi et le code de déontologie entraîneront des changements profonds dans les mentalités et dans les façons de faire en matière de lobbyisme. Le Commissaire au lobbyisme entreprendra rapidement la définition d'indicateurs de mesure de changements afin de pouvoir apprécier le degré d'atteinte des objectifs de la loi et du code de déontologie à la suite de leur mise en œuvre.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

La Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme vise à rendre transparentes les activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques et à assurer le sain exercice de ces activités. Le Commissaire au lobbyisme a pour mandat de surveiller et de contrôler les activités de lobbyisme, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de la vie démocratique et au renforcement du lien de confiance des citoyens dans leurs institutions politiques et administratives.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMME

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
4. Le Commissaire au lobbyisme	2 580,7	12,5	2 568,2	2 068,2
Total	2 580,7	12,5	2 568,2	2 068,2
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	26	—	26	—

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	18,0	18,0
Prêts, placements et avances	—	—

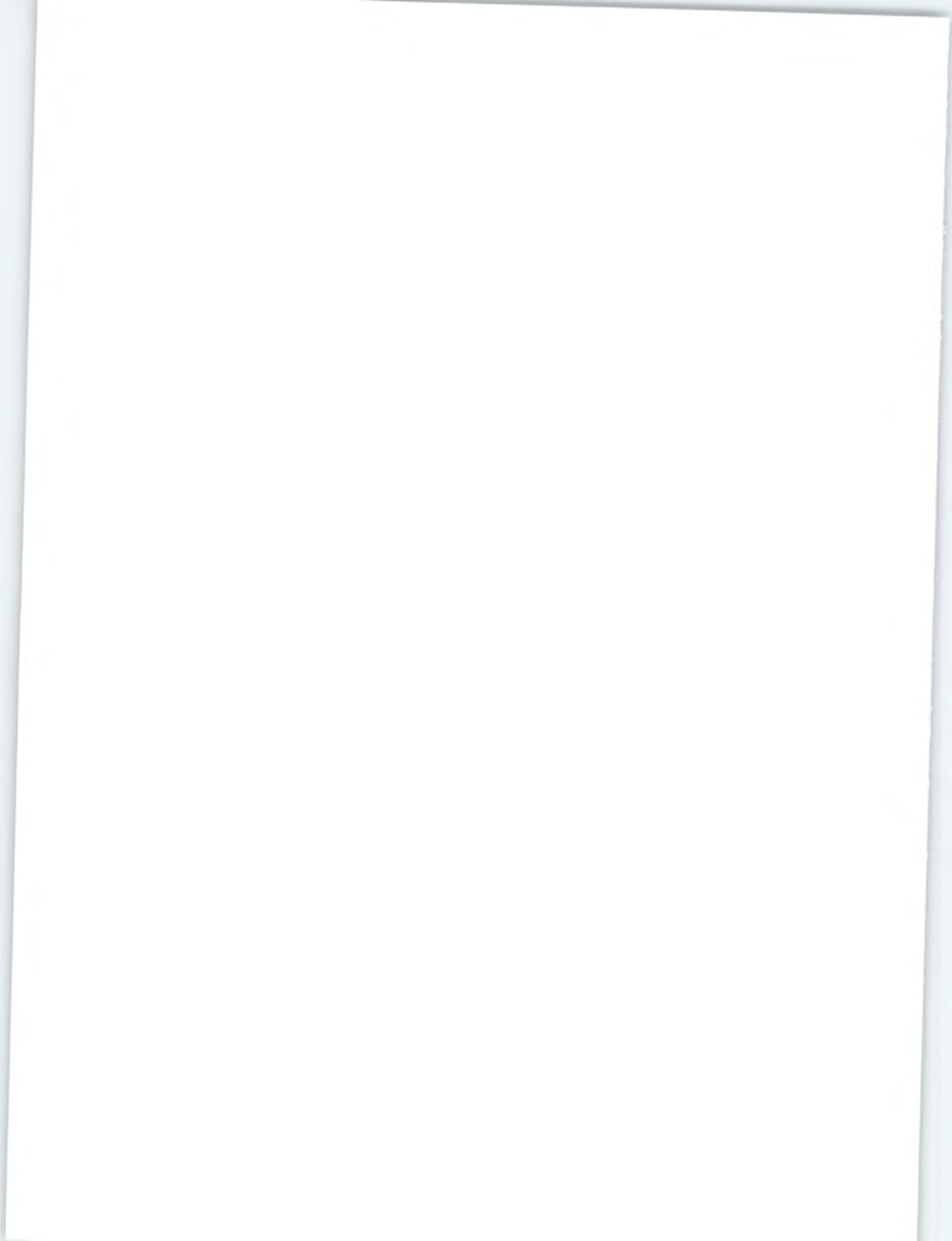


Budget de dépenses

2004-2005

Volume II

Crédits des ministères
et organismes



Budget de dépenses

2004-2005

Volume II

Crédits des ministères et organismes

pour l'année financière
se terminant le 31 mars 2005

Déposé à l'Assemblée nationale
conformément
aux articles 45 et 47
de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
par madame Monique Jérôme-Forget,
présidente du Conseil du trésor
et ministre responsable de l'Administration gouvernementale

Conseil du trésor
Québec 



ISSN 0706-0319
ISBN 2-551-22460-8
Dépôt légal, 1^{er} trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Le présent volume présente les crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2004-2005 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuilles et programmes. Il est à noter que les tableaux apparaissant au début de ce volume englobent non seulement les crédits et les dépenses des ministères et organismes du gouvernement mais également les crédits et dépenses du Volume I concernant l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière. Ces tableaux sont présentés ainsi afin de faciliter l'accès à l'information portant sur les crédits et le budget de dépenses.

En plus du présent volume « *Crédits des ministères et organismes* », trois autres volumes composent les informations touchant le Budget de dépenses 2004-2005 :

Volume I : Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées

Ce volume réunit les informations se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbying.

Volume III : Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

Ce volume regroupe les plans annuels de gestion des dépenses élaborés par chacun des ministres en vertu de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01). On retrouve au début de ce volume un sommaire du budget de dépenses par portefeuilles.

Volume IV : Message de la présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires

Ce volume débute par un message de la présidente du Conseil du trésor qui donne les faits saillants du Budget de dépenses 2004-2005. Les chapitres qui suivent fournissent des informations complémentaires sur le Budget de dépenses ainsi que d'autres renseignements portant sur des sujets qui y sont rattachés.

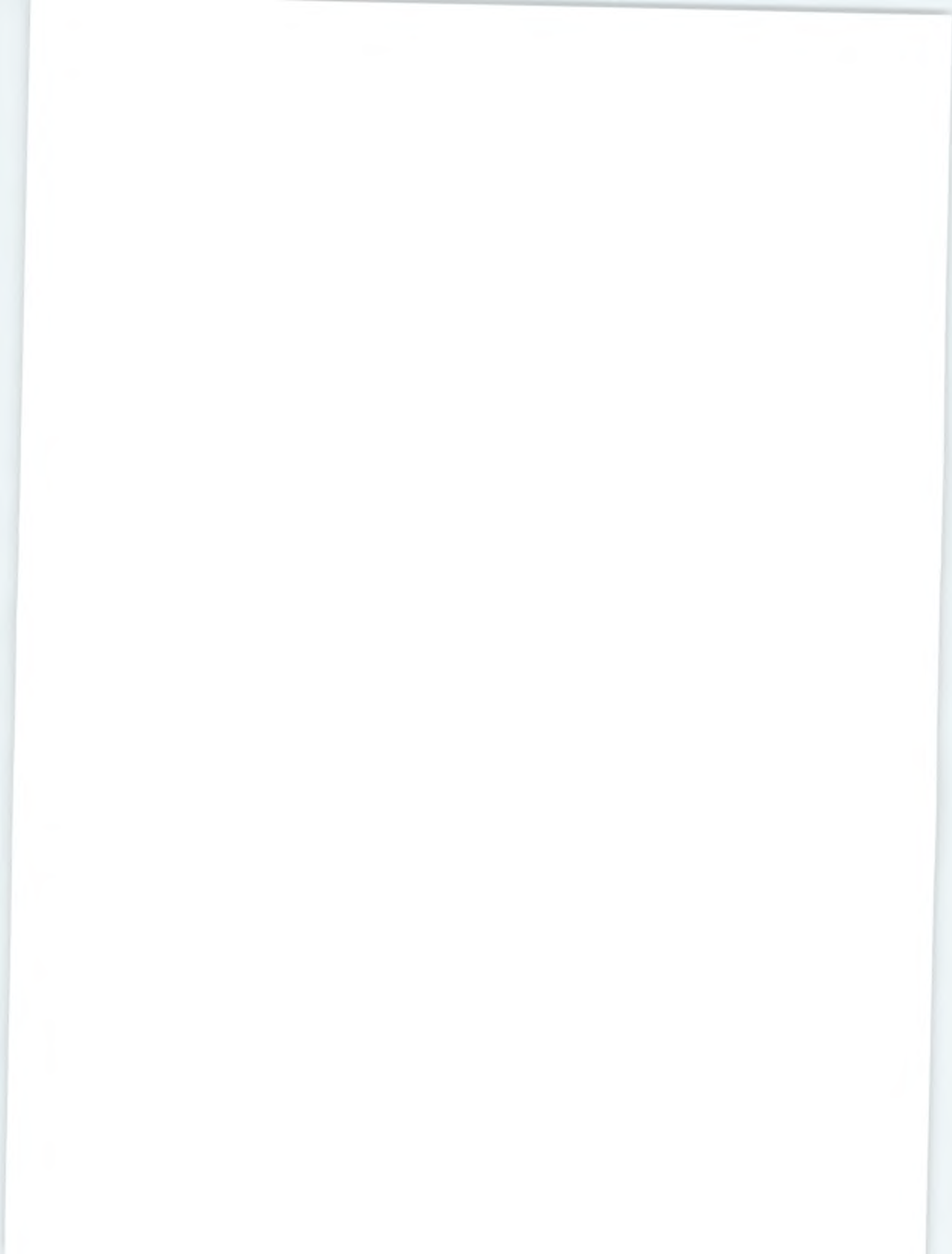


Table des matières

Page

NOTES EXPLICATIVES

1. Objet du Budget de dépenses et des crédits	A-9
2. Contenu du Volume II du Budget de dépenses	A-9
3. Modifications à la structure des portefeuilles et des programmes	A-11
4. Termes apparaissant au Budget de dépenses et modalités régissant les crédits	A-13
5. Définition des supercatégories	A-16
6. Définition des catégories	A-18
7. Illustration du tableau d'un programme	A-20

SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Budget de dépenses	B-3
Distinction entre le budget de dépenses et les crédits	B-4
Sommaire des crédits	B-5
Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006	B-6
Sommaire des crédits 2004-2005 pouvant être reportés en 2005-2006	B-7
Programmes faisant l'objet d'un crédit au net	B-8

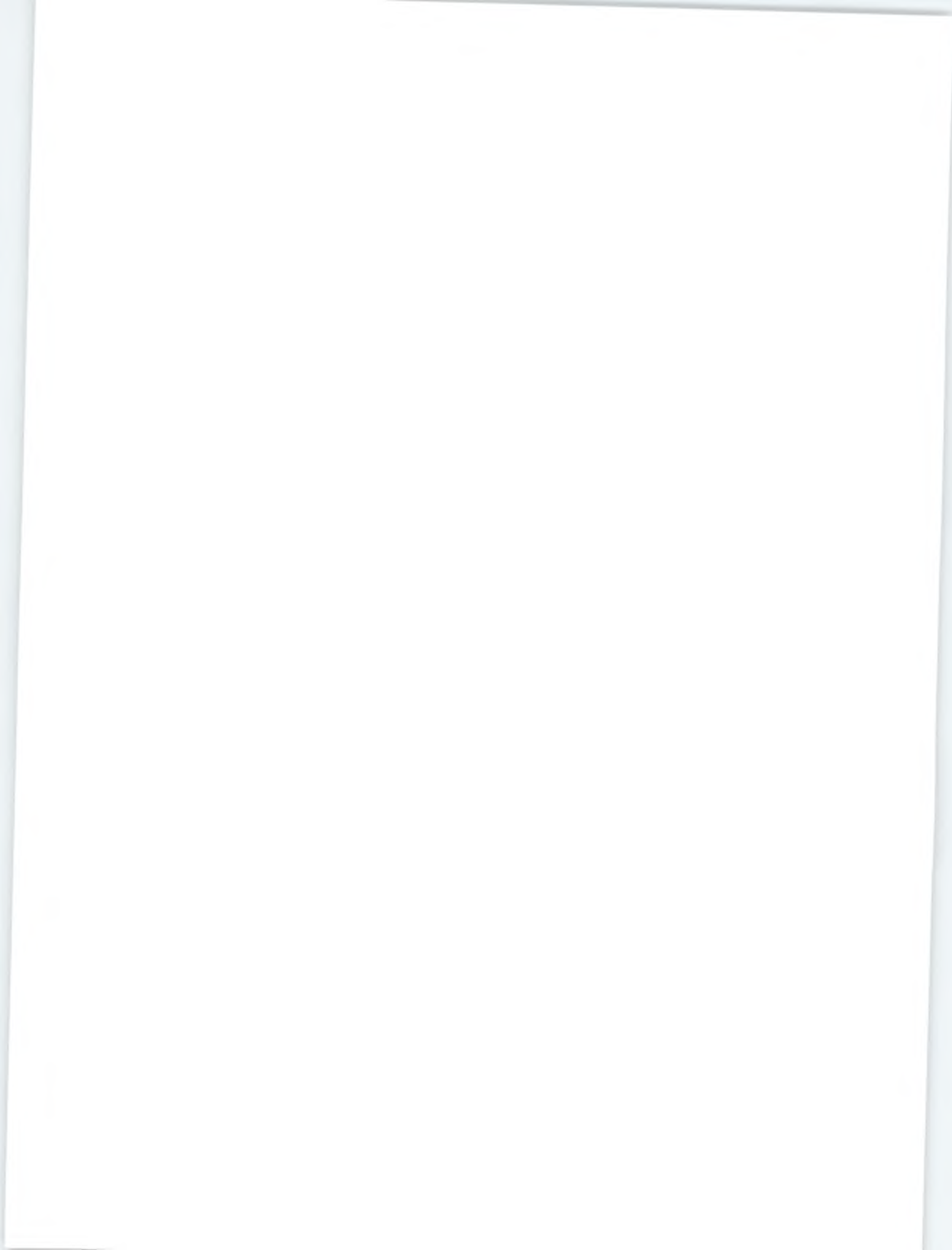
CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES

Affaires municipales, Sport et Loisir	1-1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2-1
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	3-1
Conseil exécutif	4-1
Culture et Communications	5-1

Table des matières

	Page
Développement économique et régional et Recherche	6-1
Éducation	7-1
Emploi, Solidarité sociale et Famille	8-1
Environnement	9-1
Finances	10-1
Justice	11-1
Relations avec les citoyens et Immigration	12-1
Relations internationales	13-1
Ressources naturelles, Faune et Parcs	14-1
Revenu	15-1
Santé et Services sociaux	16-1
Sécurité publique	17-1
Transports	18-1
Travail	19-1

NOTES EXPLICATIVES



Notes explicatives

1. OBJET DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Le Budget de dépenses 2004-2005 est déposé à l'Assemblée nationale dans le but de faire autoriser les crédits requis au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 2005. Les crédits portent sur les dépenses et les investissements dont les paiements grèvent le fonds consolidé du revenu. Selon l'un des fondements de notre système parlementaire, les revenus perçus par le gouvernement sont versés au fonds consolidé du revenu et aucune somme ne peut y être prélevée sans le consentement des parlementaires.

De façon à présenter toute l'information pertinente aux parlementaires, le Budget de dépenses présente non seulement les crédits soumis au vote de l'Assemblée nationale mais aussi les crédits permanents octroyés en vertu d'une loi particulière, ainsi que les crédits déjà votés en vertu de lois sur les crédits adoptées antérieurement. L'ensemble de ces crédits permet de pourvoir au paiement des dépenses et des investissements prévus au Budget de dépenses.

2. CONTENU DU VOLUME II DU BUDGET DE DÉPENSES

Le Volume II présente les crédits des ministères et des organismes du gouvernement en deux sections. La première section est consacrée au sommaire des crédits et du budget de dépenses des ministères et des organismes du gouvernement et la seconde présente les crédits et les dépenses de chacun des portefeuilles ministériels.

SECTION : SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Cette section couvre non seulement les ministères et les organismes du Volume II mais également l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne dont le budget et les crédits sont présentés au Volume I. Elle est composée de tableaux résumant, par portefeuilles et au total, les dépenses et les crédits selon différentes composantes, à savoir :

- le tableau « Budget de dépenses » comparant le budget de dépenses 2004-2005 à la dépense probable 2003-2004;
 - le tableau « Distinction entre le budget de dépenses et les crédits » faisant le lien entre le budget de dépenses et les crédits;
 - le tableau « Sommaire des crédits » présentant la répartition des crédits selon leur mode d'autorisation;
-

Notes

explicatives (suite)

- le tableau « Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006 » présentant, par portefeuilles et par programmes, les crédits portant sur une période de plus d'un an. Une information plus détaillée sur ce sujet est fournie à la suite de la présentation des programmes de chacun des portefeuilles concernés;
- le tableau « Sommaire des crédits 2004-2005 pouvant être reportés en 2005-2006 » précisant, par portefeuilles, le montant maximal de crédits qui pourra être reporté s'il y a un solde non utilisé en fin d'exercice et si les conditions apparaissant au Budget de dépenses sont respectées. Les conditions qui s'appliquent aux crédits reportés sont précisées au bas des tableaux des crédits d'un programme;
- le tableau « Programmes faisant l'objet d'un crédit au net » énumérant les programmes pour lesquels un crédit au net est prévu. Une information plus détaillée est fournie à la suite de la présentation de chacun des portefeuilles concernés.

SECTION : CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES

Cette section présente, pour chacun des portefeuilles, le budget de dépenses et les crédits prévus en 2004-2005 comparés à ceux de 2003-2004. L'effectif total prévu en 2004-2005 est aussi comparé à celui de 2003-2004. Des tableaux ventilant les budgets de dépenses et d'investissements pour l'ensemble du portefeuille et pour chacun des programmes sont également présentés.

De façon plus précise, la section se compose des éléments suivants :

- un tableau sommaire présentant la conciliation entre les dépenses et les crédits du portefeuille répartie par programmes. Les crédits à voter y sont distingués des crédits déjà autorisés, tels que les crédits permanents, les crédits reportés et les crédits déjà votés. Un tableau complémentaire présente les budgets de dépenses et d'investissements ventilés selon les différentes supercatégories. L'effectif total des programmes et des fonds spéciaux, s'il y a lieu, y est également précisé;
- un tableau sommaire présentant, pour chacun des programmes, la répartition par éléments. Les budgets de dépenses et d'investissements sont aussi ventilés selon les différentes supercatégories. La prévision de crédits reportés est indiquée, s'il y a lieu.

L'utilisation du crédit au net ainsi que du crédit portant sur une période de plus d'un an est, le cas échéant, spécifiée. Les règles régissant le transfert de crédits à partir d'une provision de même que les conditions concernant le report du crédit se rapportant à ce programme sont précisées, si applicables;

- un tableau « Crédits de transfert » présentant, pour chacun des programmes, les dépenses prévues à la supercatégorie « Transfert » ventilées par projets. Ces dépenses sont également réparties par bénéficiaires et par catégories de dépenses.
-

Notes

explicatives (suite)

Cette section peut également inclure, lorsque cela s'applique, les tableaux suivants :

- un tableau « Crédit au net » indiquant les montants de prévisions des dépenses et des revenus associés au crédit au net ainsi que les modalités d'application;
- un tableau « Crédits à voter pour des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006 » précisant, par programmes et par éléments, les crédits à voter;
- un tableau « Crédits affectés à un fonds spécial » précisant, pour chacun des programmes, les crédits affectés à chaque fonds spécial. Ces crédits sont également répartis par bénéficiaires et par catégories de dépenses. L'effectif total affecté aux fonds spéciaux du portefeuille est également indiqué.

3. MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DES PORTEFEUILLES ET DES PROGRAMMES

Pour les besoins de la présentation du Budget de dépenses 2004-2005, la structure budgétaire a subi certains changements. Les principales modifications apportées à chacun des portefeuilles sont décrites ci-dessous. Un signe (+) indique l'ajout d'une responsabilité alors qu'un signe (-) signifie le retrait d'une responsabilité.

ASSEMBLÉE NATIONALE

- (+) Le programme « Secrétariat général, affaires parlementaires et affaires institutionnelles » incorpore un nouvel élément soit le « Secrétariat général, affaires juridiques, bibliothèque et sécurité ».

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

Certaines activités se retrouvant auparavant au programme « Fonctions gouvernementales » ont été transférées au programme « Secrétariat du Conseil du trésor ».

- (+) Le nouveau programme « Gouvernement électronique » incorpore un nouvel élément « Soutien au gouvernement en ligne ».

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL ET RECHERCHE

- (+) Le programme « Développement économique et régional » comprend un nouvel élément « Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour appuyer la réalisation de projets stratégiques d'investissement ».
-

Notes

explicatives (suite)

EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE

- (+) Les éléments « Solidarité jeunesse » et « Action communautaire » ont été ajoutés au programme « Mesures d'aide financière ».

L'élément « Soutien financier aux organismes communautaires œuvrant auprès des familles » du programme « Mesures d'aide à la famille et à l'enfance » a été retiré. Les activités reliées à cet élément ont été réparties entre certains programmes du portefeuille.

FINANCES

Les activités qui se trouvaient à l'élément « L'Inspecteur général des institutions financières » du programme « Direction du Ministère » ont été réparties entre le nouvel élément « Le Registraire des entreprises » ajouté au programme « Direction du Ministère » et l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, un nouvel organisme non budgétaire.

RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARCS

Les activités du portefeuille « Ressources naturelles, Faune et Parcs » ont été regroupées en deux programmes « Gestion des ressources naturelles et fauniques » et « Promotion et développement de la Capitale-Nationale ».

TRAVAIL

- (+) L'élément « Contribution financière du ministère du Travail à la Commission des relations du travail » a été ajouté au programme « Travail ».

AUTRES MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DE PROGRAMMES

La structure de présentation du Budget de dépenses 2004-2005 incorpore d'autres modifications consécutives au regroupement de programmes ou d'éléments de programmes. Des changements au libellé ou à la numérotation de certains programmes ou éléments de programmes ont aussi été apportés. Le cas échéant, les données comparatives 2003-2004 ont été ajustées pour en assurer la cohérence.

Notes

explicatives (suite)

4. TERMES APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES ET MODALITÉS RÉGISSANT LES CRÉDITS

BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses regroupe les dépenses prévues pour les supercatégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Service de la dette », « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Créances douteuses et autres ».

BUDGET D'INVESTISSEMENTS ET AMORTISSEMENT

Le budget d'investissements comprend les déboursements prévus pour les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements et avances ». Bien qu'ils ne constituent pas une dépense, les investissements en prêts, placements et avances sont inclus au budget d'investissements puisqu'ils entraînent des débours qui ne peuvent se faire sans crédits.

Les investissements en immobilisations sont capitalisés et l'amortissement est inscrit à la dépense de l'exercice à l'intérieur de la supercatégorie « Fonctionnement ». Ainsi, l'amortissement découle des crédits d'investissements utilisés antérieurement pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement ne requiert pas de crédit puisqu'il s'agit d'une dépense qui n'exige pas de débours.

Aux fins de l'établissement des crédits d'un programme, le budget de dépenses, le budget d'investissements et l'amortissement sont présentés distinctement. Pour la ventilation par supercatégories, le budget de dépenses et le budget d'investissements sont présentés distinctement.

CRÉDITS

Les crédits représentent les sommes requises pour un programme afin de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget de dépenses ainsi qu'aux débours prévus au budget d'investissements. Ces crédits autorisent le gouvernement à prélever sur le fonds consolidé du revenu un montant maximal par programmes pour le paiement des dépenses et des investissements de l'exercice.

CRÉDITS À VOTER

Les crédits à voter correspondent à la portion des dépenses et des investissements prévus pour un exercice financier et qui ne sont pas pourvus par des lois déjà votées. Ainsi, les crédits permanents, les crédits déjà votés et les crédits reportés sont soustraits des crédits totaux d'un programme afin de déterminer le crédit à voter.

Notes

explicatives (suite)

L'Assemblée nationale vote les crédits au niveau du programme de telle sorte qu'il n'est pas possible de procéder à des réaménagements entre programmes. À l'intérieur d'un programme, les ministères peuvent cependant modifier en cours d'exercice la répartition de leurs crédits à moins que celle-ci ne concerne la supercatégorie « Transfert » ou la catégorie « Support » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ». Dans ces cas, une autorisation du Conseil du trésor est préalablement requise.

Le Conseil du trésor est toutefois habilité à autoriser un transfert de crédits entre programmes d'un même portefeuille et ce, dans les limites fixées dans les lois sur les crédits. Pour 2004-2005, il sera proposé à l'Assemblée nationale que des transferts entre programmes d'un même portefeuille puissent être autorisés pourvu que de tels transferts n'aient pas pour effet d'augmenter ou de diminuer de plus de 10 % le montant du crédit voté d'un programme. Il est à noter que le transfert de crédits entre programmes ne s'applique pas à une provision.

À la fin d'un exercice financier, tout solde d'un crédit non utilisé est automatiquement périmé, s'il n'est pas reporté.

CRÉDIT AU NET

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q. c. A-6.01) prévoit la possibilité qu'un crédit soit un crédit au net.

Avec ce mécanisme, les revenus perçus continuent d'être versés au fonds consolidé du revenu, conformément à la pratique courante. Cependant, la législation permet, sous certaines conditions, que le crédit autorisé pour un programme donné puisse augmenter lorsque les revenus associés au crédit au net sont supérieurs à ceux prévus. En contrepartie, lorsque les revenus sont inférieurs à ceux prévus, le montant des dépenses imputables sur le crédit du programme doit être diminué d'autant.

CRÉDITS COMPARATIFS

Les crédits comparatifs comprennent les crédits inscrits au Budget de dépenses 2003-2004 ajustés des crédits supplémentaires, ainsi que des variations des crédits permanents.

Les crédits comparatifs reflètent les changements qui ont été apportés aux structures de programmes ou de portefeuilles pour l'exercice 2004-2005. Ils comprennent aussi les crédits réellement reportés de 2002-2003 à 2003-2004. Dans le cas des revenus associés au crédit au net, les données comparatives présentées sont celles qui apparaissaient au Budget de dépenses 2003-2004.

Notes

explicatives (suite)

CRÉDITS DÉJÀ VOTÉS

Les crédits déjà votés découlent de crédits portant sur plus d'un an qui ont été votés à un exercice antérieur. La Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit qu'un crédit peut porter sur une période de plus d'un an, sans excéder trois ans.

CRÉDITS PERMANENTS

Contrairement aux crédits autorisés annuellement par un vote du Parlement, les crédits permanents sont autorisés par une loi particulière et n'ont pas à être votés à chaque année. De façon générale, cette loi précise que les sommes nécessaires pour les activités visées par la loi sont payées à même le fonds consolidé du revenu. Les crédits permanents présentés indiquent une prévision de la dépense. Ces crédits fluctueront en cours d'exercice afin de refléter la dépense réelle.

CRÉDITS REPORTÉS

Les crédits reportés de l'exercice précédent proviennent du solde non utilisé du crédit d'un programme où le report de crédits est prévu.

Malgré la disposition qui prévoit qu'un crédit non dépensé à la fin de l'exercice financier devient périmé, il est possible, sous certaines conditions, de reporter à l'exercice suivant le solde du crédit non utilisé à la fin de l'exercice financier.

Le montant prévu de report de crédits est incorporé au budget de dépenses du programme. Ce montant ne fait pas partie du crédit à voter puisqu'il provient des crédits qui ont été votés au cours de l'exercice précédent.

DÉPENSE PROBABLE

La dépense probable reflète la prévision de dépenses totales de l'exercice qui se termine. Elle tient compte des changements qui ont été apportés aux structures de programmes ou de portefeuilles pour l'exercice 2004-2005.

EFFECTIF

L'effectif est présenté en équivalents temps complet (ETC). L'ETC représente le ratio entre la prestation de travail d'un employé au cours de l'année par rapport à celle d'un employé ayant travaillé toute l'année à temps complet. L'effectif comparatif comprend l'effectif indiqué au Budget de dépenses de l'exercice précédent, modifié, s'il y a lieu, pour refléter les changements à la structure des programmes, les transferts de postes entre ministères ainsi que les ajustements récurrents effectués en cours d'exercice.

Notes

explicatives (suite)

Par exemple, l'ETC d'une personne qui occupe un emploi à temps complet et qui a travaillé toute l'année équivaut à 1. L'ETC d'une personne qui a travaillé à temps partiel, à temps réduit ou une partie de l'année seulement varie entre 0 et 1. Finalement, l'ETC d'une personne qui a été en congé sans solde durant une année entière est égal à 0.

ÉLÉMENT

L'élément est une subdivision plus détaillée d'un programme et sert à refléter différents champs d'intervention.

PORTEFEUILLE

Un portefeuille regroupe l'ensemble des programmes d'un ministère et des organismes budgétaires sous la responsabilité d'un ministre.

PROGRAMME

Un programme regroupe les crédits destinés à la mise en œuvre d'un ensemble cohérent d'activités qui concourent à la réalisation d'objectifs pour lesquels il est possible de rendre compte. Le vote des crédits se fait par programmes.

PROVISION

Une provision est un élément de programmes pour laquelle la loi sur les crédits donne au Conseil du trésor le pouvoir d'autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles pour les objets et, s'il y a lieu, selon les conditions prévues au Budget de dépenses.

5. DÉFINITION DES SUPERCATÉGORIES

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées par les ministères pour la comptabilisation de leurs dépenses et de leurs investissements.

AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues par un ministère ou un organisme pour assumer la totalité ou une partie des dépenses imputées sur un fonds spécial qu'il administre, afin notamment d'en assurer l'équilibre entre les revenus et les dépenses.

Notes

explicatives (suite)

CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant de la variation à la provision pour créances douteuses et à la provision pour pertes sur interventions financières garanties par le gouvernement.

FONCTIONNEMENT

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues notamment pour l'acquisition, la location-exploitation et l'utilisation de biens et de services. Elle inclut également l'amortissement des immobilisations.

IMMOBILISATIONS

Cette supercatégorie est incluse au budget d'investissements. Elle comprend les frais encourus pour l'acquisition, la construction, le développement et l'amélioration d'immobilisations.

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

Cette supercatégorie est incluse au budget d'investissements. Elle regroupe, entre autres, les paiements à effectuer en vue d'acquérir certains éléments d'actif. On y retrouve les apports de capitaux et les avances consenties aux organismes et aux entreprises du gouvernement, ainsi que l'acquisition d'actions ou d'obligations d'entreprises, du gouvernement ou autres, de même que les prêts consentis à des municipalités, à des organismes à but non lucratif ou à des personnes physiques ou morales du secteur privé. Les avances pour l'établissement ou le fonctionnement de fonds locaux et celles accordées aux employés du gouvernement sont également incluses dans cette supercatégorie.

RÉMUNÉRATION

Cette supercatégorie comprend la rémunération normale, le temps supplémentaire et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, à temps partiel et occasionnels du secteur public. Elle comprend également les traitements et les indemnités versés aux membres de l'Assemblée nationale, aux juges et aux membres de la Sûreté du Québec ainsi qu'aux étudiants et aux stagiaires. Elle inclut enfin les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur.

SERVICE DE LA DETTE

Cette supercatégorie comprend les intérêts du service de la dette directe, les intérêts sur le compte des régimes de retraite, l'amortissement des frais reportés et des gains et pertes de change non réalisés, les dépenses de change et les frais associés à la gestion de la dette. On ne retrouve cette supercatégorie qu'au portefeuille « Finances ».

Notes

explicatives (suite)

TRANSFERT

Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Ces dépenses ne constituent pas pour le gouvernement des acquisitions directes de biens ou de services.

6. DÉFINITION DES CATÉGORIES

Les supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial » se subdivisent selon les cinq catégories suivantes :

CAPITAL

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les immobilisations subventionnées, incluant le remboursement du principal des emprunts contractés pour des immobilisations.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend l'amortissement d'une immobilisation comptabilisée dans un fonds spécial.

FONCTIONNEMENT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend le fonctionnement, autre que la rémunération, des organismes et des entreprises du gouvernement, ainsi que des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend le fonctionnement, autre que la rémunération d'un fonds spécial.

INTÉRÊT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend le paiement des intérêts sur emprunts contractés pour des immobilisations, lorsque le service de la dette d'un organisme, d'une entreprise, d'une institution ou d'un établissement bénéficiaire est assumé en tout ou en partie par le gouvernement.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les intérêts et autres frais inhérents à une dette comptabilisée dans un fonds spécial.

Notes

explicatives (suite)

RÉMUNÉRATION

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend la rémunération du personnel d'organismes et d'entreprises du gouvernement, incluant des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend la rémunération du personnel affecté à un fonds spécial.

SUPPORT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend le soutien financier versé aux bénéficiaires, autre que celui mentionné à l'intérieur de la même supercatégorie, aux catégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Capital » et « Intérêt ».

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les paiements destinés à fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes.

Notes explicatives (suite)

7. Illustration du tableau d'un programme

Nom du portefeuille

Identification du programme

3-2

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 1

Secrétariat du Conseil du trésor

Le total des prévisions de dépenses, moins la portion de l'amortissement, plus les prévisions d'investissements donnent les crédits requis pour le programme

Crédits comparatifs pour 2003-2004

Éléments

	2004-2005				2003-2004
	Budget de dépenses	Moins: Amortissement	Plus: Investissements	Crédits	Crédits
			(\$000)		
1. Soutien au Conseil du trésor	53 205,0	131,0	750,0	53 824,0	96 067,3
2. Fonctions gouvernementales	13 267,1	-	-	13 267,1	18 156,8
3. Contributions de l'employeur	54 380,0	-	-	54 380,0	244 994,0
4. Fonds dédiés aux ministères	8 855,7	-	-	8 855,7	10 258,0
5. Provision pour transférer entre programmes ou portefeuilles, conformément aux modalités de gestion approuvées par le Conseil du trésor, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes*	-	-	100,0	100,0	100,0

Moins:

Crédits permanents

Loi sur l'accès à l'information, § 38, c. 18

Élément 1

Crédits reportés

Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)

Crédits à voter**

Ce programme regroupe les dépenses visant à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement sur le gestion des ressources humaines, budgétaires et matérielles. On y retrouve également les dépenses liées aux fonctions gouvernementales exercées par le Secrétaire du Conseil du trésor en matière de dotation et de recrutement, de soutien et de coordination à la gestion des ressources, notamment en ce qui a trait aux activités d'accueil et d'information des visiteurs de la Loi sur le Service des achats du gouvernement (S.R.Q., c. 5-4). Ce programme jouit aussi au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées suite au séisme de janvier 1998 et des plus graves dommages subies en juillet 1996, ainsi qu'à des contributions du gouvernement à titre d'employeur. Finalement, ce programme inclut une provision pour transférer entre programmes ou portefeuilles toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes.

- Le solde des crédits inutilisés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.
- Comportant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2004-2005	2003-2004
	1	2	3	4	5		
			(\$000)				
Rémunération	37 777,6	10 798,5	54 380,0	-	-	102 948,1	119 294,1
Fonctionnement	12 871,4	2 478,6	-	-	-	15 350,0	17 324,0
Affectation à un fonds spécial	2 300,0	-	-	8 855,7	-	11 155,7	52 650,0
Transfert	156,0	-	-	-	-	156,0	231,0
Effectif total	53 205,0	13 267,1	54 380,0	8 855,7	-	129 707,8	168 499,1
	549	242	-	-	-	791	808

Budget d'investissements

Immobilisations	650,0	-	-	-	100,0	750,0	4 100,0
Prests, placements et avances	100,0	-	-	-	-	100,0	177 108,0
	750,0	-	-	-	100,0	850,0	181 208,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit des éléments 1 et 2 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Crédits décaissant du budget de dépenses et d'investissements

Montant réel des crédits reportés

Prévision des crédits reportés

Ventilation, par éléments et par supercatégories, du budget de dépenses incluant l'amortissement et du budget d'investissements

Éléments du programme

Élément de programme constituant une provision

Montants des crédits qui n'ont pas à être votés comprenant:

Crédits permanents
Crédits reportés
Crédits déjà votés

Description du programme

Référence indiquant la présence d'un crédit au net ou d'un crédit portant sur plus d'un an

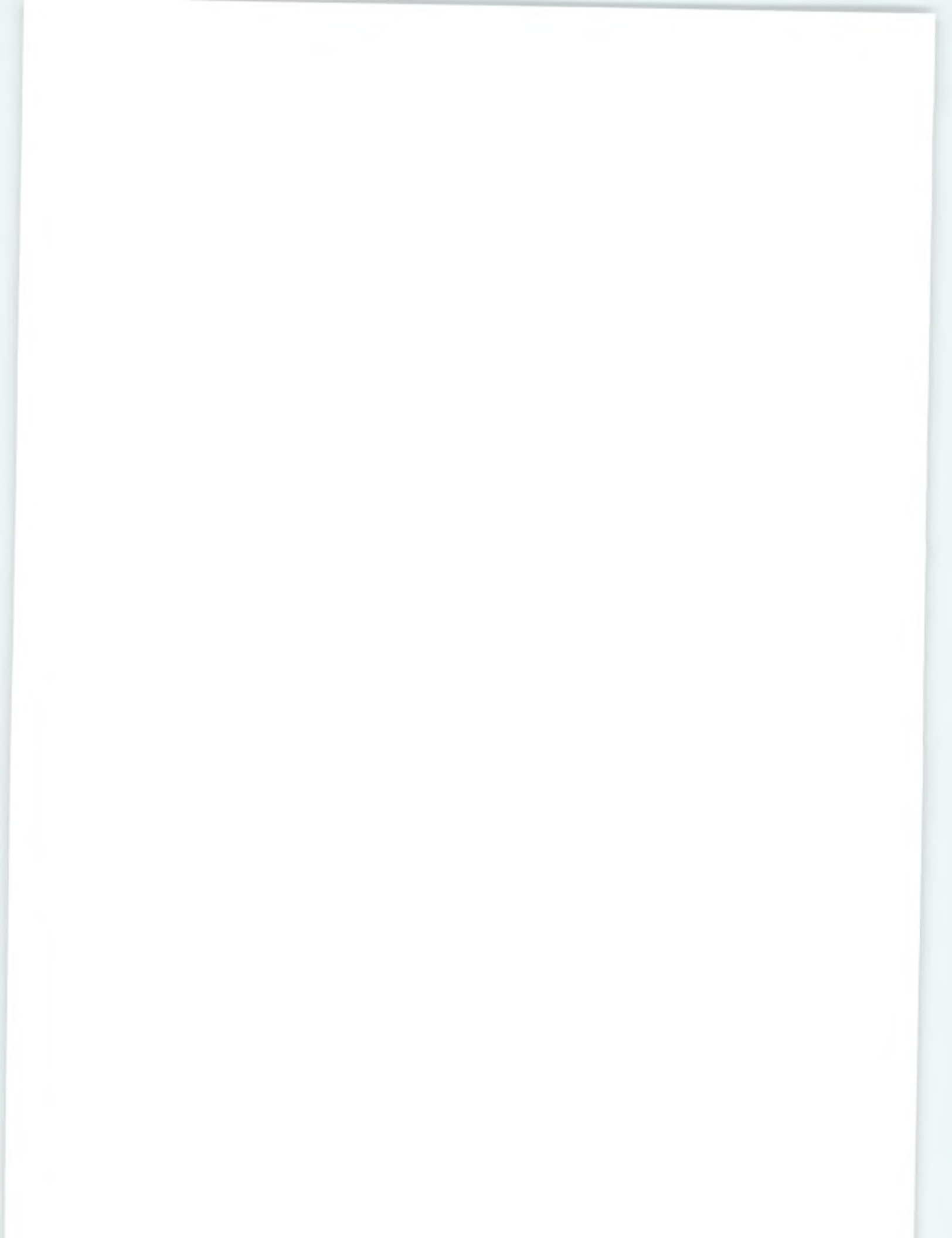
Supercatégories de dépenses

Effectif total exprimé en « équivalent temps complet » (ETC)

Supercatégories d'investissements

Conditions applicables au report de crédits

SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES
ET DES CRÉDITS



Budget de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$)	
Assemblée nationale*	94 304,0	94 086,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale*	54 413,4	97 063,9
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 687 941,4	1 575 220,4
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	646 850,9	664 134,5
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	568 278,7	488 090,7 **
Conseil exécutif	262 109,7	168 249,6 **
Culture et Communications	531 362,6	511 936,0 **
Développement économique et régional et Recherche	812 341,2	797 933,4 **
Éducation	11 777 641,6	11 468 849,6
Emploi, Solidarité sociale et Famille***	5 970 639,8	5 993 213,6 **
Environnement	166 032,5	180 341,4
Finances (excluant le service de la dette)	220 727,1	152 067,9 **
Justice	563 027,3	573 427,9
Relations avec les citoyens et Immigration	175 619,9	209 601,9
Relations internationales	99 832,0	112 492,5
Ressources naturelles, Faune et Parcs	432 493,7	484 615,3
Revenu	617 731,9	642 385,2
Santé et Services sociaux	20 071 086,3	19 105 365,7
Sécurité publique	885 059,4	924 001,6
Transports	1 644 879,9	1 487 671,8
Travail	63 926,4	69 251,1
Crédits périmés escomptés	(150 000,0)	
Crédits reportés en 2005-2006	(45 299,7)	
Dépenses de programmes	47 151 000,0	45 800 000,0
Service de la dette	6 939 000,0	6 668 000,0
Total	54 090 000,0	52 468 000,0

* L'information portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve dans le Volume I.

** Ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées en 2003-2004 tiennent compte des virements à l'un ou l'autre des portefeuilles.

*** Un redressement a été effectué afin de présenter la dépense probable 2003-2004 sur la même base qu'en 2004-2005. Ce redressement entraîne, pour 2003-2004, une diminution de 132 M\$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1er janvier 2005.

Distinction entre le budget de dépenses et les crédits

	2004-2005			Crédits totaux
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	
		(000 \$)		
Assemblée nationale*	94 304,0	4 570,0	4 474,0	94 208,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale*	54 413,4	1 472,1	3 394,5	56 335,8
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 687 941,4	3 659,0	5 060,6	1 689 343,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	646 850,9	9 833,5	20 606,2	657 623,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	568 278,7	1 961,0	396 468,0	962 785,7
Conseil exécutif	262 109,7	672,5	972,1	262 409,3
Culture et Communications	531 362,6	1 570,0	7 974,3	537 766,9
Développement économique et régional et Recherche	812 341,2	2 558,8	79 670,9	889 453,3
Éducation	11 777 641,6	10 648,6	178 401,5	11 945 394,5
Emploi, Solidarité sociale et Famille	5 970 639,8	1 165,3	2 430,2	5 971 904,7
Environnement	166 032,5	7 257,1	16 865,7	175 641,1
Finances	7 159 727,1	2 885,0	7 114,0	7 163 956,1
Justice	563 027,3	6 388,2	28 616,2	585 255,3
Relations avec les citoyens et Immigration	175 619,9	5 276,1	12 914,6	183 258,4
Relations internationales	99 832,0	1 019,7	1 635,0	100 447,3
Ressources naturelles, Faune et Parcs	432 493,7	14 116,8	40 284,2	458 661,1
Revenu	617 731,9	1 500,0	4 153,0	620 384,9
Santé et Services sociaux	20 071 086,3	1 902,4	2 381,9	20 071 565,8
Sécurité publique	885 059,4	17 298,8	29 964,5	897 725,1
Transports	1 644 879,9	114 771,7	42 974,8	1 573 083,0
Travail	63 926,4	1 715,0	12 371,8	74 583,2
	54 285 299,7	212 241,6	898 728,0	54 971 786,1
Autres postes affectant les dépenses				
Crédits périmés escomptés	(150 000,0)			
Crédits reportés en 2005-2006	(45 299,7)			
Budget de dépenses	54 090 000,0			

* L'information portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve dans le Volume I.

Sommaire des crédits

	2004-2005			2003-2004	
	Crédits à voter*	Crédits permanents	Crédits reportés ou crédits déjà votés **	Crédits totaux (000 \$)	Crédits comparatifs
Assemblée nationale***	-	94 208,0	-	94 208,0	93 990,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale***	29 952,7	26 157,6	225,5	56 335,8	97 901,5
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 689 333,4	9,6	-	1 689 343,0	1 583 215,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	656 913,8	77,6	632,2	657 623,6	655 154,5
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	668 798,8	291 485,9	2 501,0	962 785,7	1 181 994,2
Conseil exécutif	261 313,8	1 095,5	-	262 409,3	229 148,4
Culture et Communications	535 656,5	2 110,4	-	537 766,9	505 403,9
Développement économique et régional et Recherche	884 160,1	2 048,5	3 244,7	889 453,3	996 479,2
Éducation	11 258 326,6	687 067,9	-	11 945 394,5	11 663 122,4
Emploi, Solidarité sociale et Famille****	5 479 748,6	9 979,2	482 176,9	5 971 904,7	6 016 350,5
Environnement	171 903,2	34,6	3 703,3	175 641,1	188 069,8
Finances	211 861,2	6 948 998,6	3 096,3	7 163 956,1	6 890 402,0
Justice	472 733,5	110 321,8	2 200,0	585 255,3	582 152,6
Relations avec les citoyens et Immigration	182 599,0	478,0	181,4	183 258,4	213 678,9
Relations internationales	98 580,9	109,6	1 756,8	100 447,3	108 901,7
Ressources naturelles, Faune et Parcs	450 449,1	5 154,2	3 057,8	458 661,1	486 682,4
Revenu	419 000,6	153 289,0	48 095,3	620 384,9	634 917,4
Santé et Services sociaux	11 867 866,7	8 203 599,1	100,0	20 071 565,8	19 300 662,1
Sécurité publique	891 337,3	6 387,8	-	897 725,1	901 441,2
Transports	1 573 063,8	19,2	-	1 573 083,0	1 428 831,1
Travail	62 708,9	2 454,3	9 420,0	74 583,2	76 256,3
Redressement****					132 000,0
Total	37 866 308,5	16 545 086,4	560 391,2	54 971 786,1	53 966 755,2

* Les crédits à voter incluent, outre les montants présentés ci-dessus, ceux portant sur des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006 apparaissant à la page suivante.

** Ces montants incluent, conformément à la Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4), les crédits reportés de l'exercice précédent ainsi que les crédits déjà votés pour des dépenses imputables à l'année financière 2004-2005.

*** L'information portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve dans le Volume I.

**** Un redressement a été effectué afin de présenter les crédits comparatifs 2003-2004 sur la même base qu'en 2004-2005. Ce redressement entraîne, pour 2003-2004, une diminution de 132 M\$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1er janvier 2005.

Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006

	2005-2006
	(000 \$)
Emploi, Solidarité sociale et Famille	
Programme 2 - Mesures d'aide financière	279 000,0
Programme 4 - Mesures d'aide à la famille et à l'enfance	140 000,0
Travail	
Programme 1 - Travail	9 500,0
Total	428 500,0

Sommaire des crédits 2004-2005 pouvant être reportés en 2005-2006

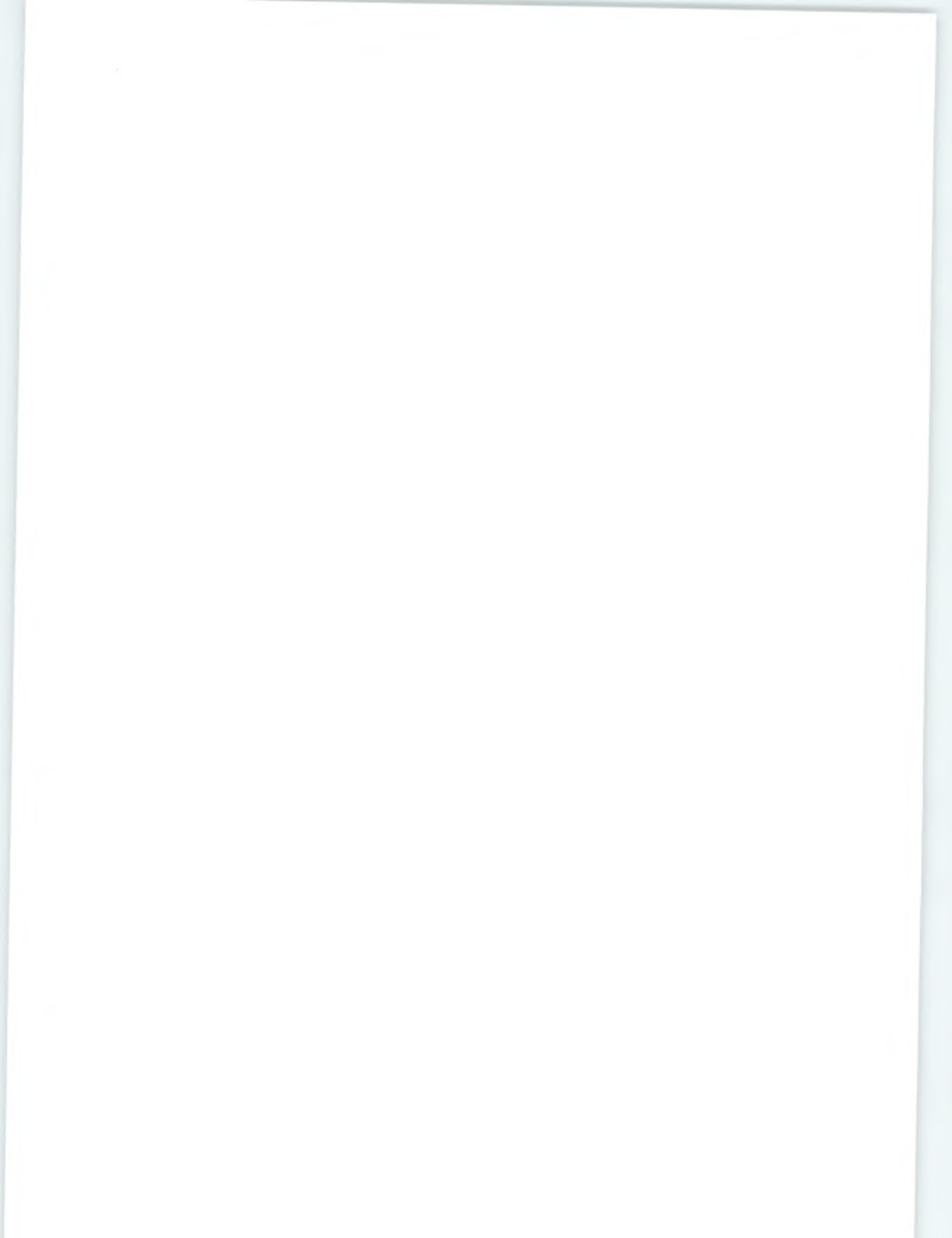
	Report ne requérant pas l'autorisation du Conseil du trésor	Report requérant l'autorisation du Conseil du trésor (000 \$)	Total
Assemblée nationale	-	-	-
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	824,3	-	824,3
Affaires municipales, Sport et Loisir	2 234,6	34 824,4	37 059,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	7 265,2	-	7 265,2
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	2 374,8	-	2 374,8
Conseil exécutif	1 575,0	-	1 575,0
Culture et Communications	2 948,6	-	2 948,6
Développement économique et régional et Recherche	3 703,7	-	3 703,7
Éducation	4 759,7	32 014,5	36 774,2
Emploi, Solidarité sociale et Famille	12 520,8	-	12 520,8
Environnement	4 765,6	-	4 765,6
Finances	3 036,4	-	3 036,4
Justice	12 050,5	-	12 050,5
Relations avec les citoyens et Immigration	2 683,0	2 258,9	4 941,9
Relations internationales	2 265,2	-	2 265,2
Ressources naturelles, Faune et Parcs	8 523,6	3 068,3	11 591,9
Revenu	11 770,3	2 000,0	13 770,3
Santé et Services sociaux	4 391,3	16 100,8	20 492,1
Sécurité publique	25 085,0	744,7	25 829,7
Transports	16 076,4	26 219,2	42 295,6
Travail	1 664,2	-	1 664,2
Total	130 518,2	117 230,8	247 749,0

Programmes faisant l'objet d'un crédit au net*

	Référence
Affaires municipales, Sport et Loisir	
Programme 8 - Régie du logement	1-11
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	2-4
Programme 2 - Organismes d'État	2-4
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	
Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor	3-8
Emploi, Solidarité sociale et Famille	
Programme 3 - Soutien à la gestion	8-8
Environnement	
Programme 1 - Protection de l'environnement	9-5
Relations avec les citoyens et Immigration	
Programme 2 - Immigration, intégration et régionalisation	12-7
Ressources naturelles, Faune et Parcs	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles et fauniques	14-5

* Les données concernant les crédits au net sont fonction de variations de revenus et de modalités qui sont précisées dans les pages présentant chacun des portefeuilles.

CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES



Affaires municipales, Sport et Loisir

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Promotion et développement de la Métropole	63 736,0	-	-	63 736,0	62 235,9
2. Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	502 506,0	-	-	502 506,0	578 407,6
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	660 081,6	-	-	660 081,6	499 679,2
4. Administration générale	54 894,6	3 450,0	4 785,6	56 230,2	58 701,7
5. Développement du sport et du loisir	65 108,4	-	-	65 108,4	67 508,4
6. Commission municipale du Québec	3 139,5	38,0	25,0	3 126,5	3 388,1
7. Habitation	323 922,2	-	-	323 922,2	298 651,6
8. Régie du logement	14 553,1	171,0	250,0	14 632,1	14 642,6
	1 687 941,4	3 659,0	5 060,6	1 689 343,0	1 583 215,1
Moins :					
Crédits permanents				9,6	9,6
Crédits reportés				-	1 623,7
Crédits à voter				1 689 333,4	1 581 581,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	52 053,2	50 867,2
Fonctionnement	21 039,8	22 179,0
Affectation à un fonds spécial	3 589,8	3 589,8
Transfert	1 611 258,6	1 502 498,8
Total	1 687 941,4	1 579 134,8
Effectif des programmes	847	853
Effectif total	847	853
Budget d'investissements		
Immobilisations	5 060,6	7 191,3
Total	5 060,6	7 191,3

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 1

Promotion et développement de la Métropole

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Aide au développement de la Métropole	45 742,2	-	-	45 742,2	43 052,7
2. Activités régionales de l'île de Montréal et de Laval	17 993,8	-	-	17 993,8	19 183,2
	63 736,0	-	-	63 736,0	62 235,9
Crédit à voter				63 736,0	62 235,9

Ce programme consiste à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la Métropole afin d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir un soutien financier d'appui à la réalisation d'initiatives ayant comme objectifs le développement et la promotion de la Métropole tout en agissant comme catalyseur et rassembleur pour la promotion de ses intérêts. Il facilite la concertation entre de nombreux partenaires métropolitains, tant du secteur privé que public, notamment en matière d'aménagement du territoire, veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire et assume la responsabilité de la politique gouvernementale en matière de gouvernance locale et régionale.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2004-2005	2003-2004
	1	2		
		(000 \$)		
Affectation à un fonds spécial	-	3 589,8	3 589,8	3 589,8
Transfert	45 742,2	14 404,0	60 146,2	58 646,1
	45 742,2	17 993,8	63 736,0	62 235,9

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 2

Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Construction de réseaux d'aqueduc et d'égout	18 129,4	-	-	18 129,4	14 661,2
2. Assainissement des eaux du Québec	356 805,8	-	-	356 805,8	457 159,5
3. Infrastructures	120 321,9	-	-	120 321,9	99 897,0
4. Renouveau urbain et villageois	7 248,9	-	-	7 248,9	6 689,9
	502 506,0	-	-	502 506,0	578 407,6
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	153,8
Crédit à voter				502 506,0	578 253,8

Ce programme procure le financement requis pour faciliter la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que l'assainissement des eaux usées municipales au sein de toutes les régions du Québec. Il permet d'apporter un soutien financier à la réfection d'infrastructures au sein des municipalités, des communautés métropolitaines de même qu'en milieu nordique particulièrement par les programmes d'Infrastructures et de Renouveau urbain et villageois.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2004-2005	2003-2004
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	-	-	850,0	549,6	1 399,6	1 399,6
Fonctionnement	-	-	236,0	140,3	376,3	429,6
Transfert	18 129,4	356 805,8	119 235,9	6 559,0	500 730,1	576 578,4
	18 129,4	356 805,8	120 321,9	7 248,9	502 506,0	578 407,6
Effectif total	-	-	7	-	7	14

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé du crédit de transfert de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence de 3 % du montant de cette partie du crédit.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 3

Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Éléments	2004-2005			2003-2004
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
			(000 \$)	
1. Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement	20 600,0	-	-	20 600,0
2. Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation	248 185,3	-	-	248 185,3
3. Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organisations internationales	2 600,0	-	-	2 600,0
4. Aménagement du territoire municipal	18 130,5	-	-	18 130,5
5. Aide financière aux municipalités et aux villages nordiques	48 592,2	-	-	48 592,2
Suite à la page	1 - 5			

Par ce programme, le gouvernement fournit aux municipalités des compensations financières tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que des gouvernements étrangers. Il a aussi pour but de soutenir le regroupement volontaire de municipalités. Il permet d'accorder une aide financière au milieu municipal et aux villages nordiques. Il couvre le soutien aux municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Il englobe également les mesures financières du pacte fiscal incluses dans l'entente conclue avec le monde municipal.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	Sous- total
			(000 \$)			
Transfert	20 600,0	248 185,3	2 600,0	18 130,5	48 592,2	338 108,0
	20 600,0	248 185,3	2 600,0	18 130,5	48 592,2	338 108,0

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 3 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
6. Mesures financières du pacte fiscal	321 973,6	-	-	321 973,6	197 805,0
	660 081,6	-	-	660 081,6	499 679,2
Crédit à voter				660 081,6	499 679,2

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Transfert	338 108,0	321 973,6		660 081,6	499 679,2
	338 108,0	321 973,6		660 081,6	499 679,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 4 Administration générale

Éléments	2004-2005			2003-2004
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	Crédits
1. Direction	4 199,8	-	-	4 199,8
2. Gestion	50 694,8	3 450,0	4 785,6	52 030,4
	54 894,6	3 450,0	4 785,6	56 230,2
Moins :				
Crédits permanents				
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)				
Élément 1				9,6
Crédits reportés				
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-
Crédit à voter				56 220,6
				57 249,3

Ce programme comprend la direction du Ministère et les unités responsables de la planification, la direction et la coordination des ressources nécessaires à la gestion des différents programmes du Ministère et à l'élaboration des politiques. En outre, il permet d'assurer une représentation au sein des diverses régions du Québec dans la mise en œuvre des orientations et des politiques ministérielles et gouvernementales touchant le milieu municipal.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	1 824,4	34 985,3		36 809,7	35 372,1
Fonctionnement	1 445,1	15 369,7		16 814,8	17 875,2
Transfert	930,3	339,8		1 270,1	1 435,1
	4 199,8	50 694,8		54 894,6	54 682,4
Effectif total	17	568		585	584
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	4 785,6		4 785,6	6 944,3
	-	4 785,6		4 785,6	6 944,3

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 5

Développement du sport et du loisir

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Promotion du loisir et de l'action bénévole	40 096,0	-	-	40 096,0	42 496,0
2. Promotion du sport et de la sécurité et recherche	25 012,4	-	-	25 012,4	25 012,4
	65 108,4	-	-	65 108,4	67 508,4
Crédit à voter				65 108,4	67 508,4

Ce programme vise à promouvoir et favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Transfert	40 096,0	25 012,4		65 108,4	67 508,4
	40 096,0	25 012,4		65 108,4	67 508,4

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 6

Commission municipale du Québec

Élément	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Commission municipale du Québec	3 139,5	38,0	25,0	3 126,5	3 388,1
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	1,6
Crédit à voter				3 126,5	3 386,5

Ce programme permet d'agir auprès des municipalités en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle, d'adjudication et de reconnaissance pour fins d'exemption de taxe.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Rémunération	2 387,2		2 387,2	2 638,8
Fonctionnement	752,3		752,3	752,3
	3 139,5		3 139,5	3 391,1
Effectif total	30		30	30
Budget d'investissements				
Immobilisations	25,0		25,0	47,0
	25,0		25,0	47,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 7 Habitation

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Société d'habitation du Québec	323 122,2	-	-	323 122,2	297 951,6
2. Immobilière SHQ	800,0	-	-	800,0	700,0
	323 922,2	-	-	323 922,2	298 651,6
Crédit à voter				323 922,2	298 651,6

Ce programme vise à faciliter, aux citoyens du Québec, l'accès à des conditions adéquates de logement tenant compte de leur capacité financière, de la diversité de leurs besoins et de la conjoncture économique et sociodémographique, à promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec et à favoriser le développement et la reconnaissance du savoir-faire québécois en habitation.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Transfert	323 122,2	800,0		323 922,2	298 651,6
	323 122,2	800,0		323 922,2	298 651,6

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 8 Régie du logement

Élément	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Régie du logement	14 553,1	171,0	250,0	14 632,1	14 642,6
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	25,5
Crédit à voter*				14 632,1	14 617,1

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements, et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Rémunération	11 456,7		11 456,7	11 456,7
Fonctionnement	3 096,4		3 096,4	3 121,9
	14 553,1		14 553,1	14 578,6
Effectif total	225		225	225
Budget d'investissements				
Immobilisations	250,0		250,0	200,0
	250,0		250,0	200,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Crédit au net

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 8 - Régie du logement		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	14 382,1	14 442,6
Moins : Revenus associés au crédit au net	3 100,0	3 100,0
Crédit au net	11 282,1	11 342,6

Ce crédit au net, qui vise à donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor, concerne les activités de la Régie du logement dont la mission consiste à informer les locataires et les locateurs sur leurs droits et obligations résultant du bail, à favoriser la conciliation entre ceux-ci et, à défaut de règlement à l'amiable, à décider des litiges. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification des activités de règlement des litiges.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 3 100 000 \$.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Promotion et développement de la Métropole		
Fonds de développement régional	3 589,8	3 589,8
Total du portefeuille	3 589,8	3 589,8

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Support	3 589,8	3 589,8
Total du portefeuille	3 589,8	3 589,8

Affaires municipales, Sport et Loisir

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Promotion et développement de la Métropole		
Activités régionales de l'île de Montréal et de Laval	14 404,0	15 593,4
Équipements scientifiques - Société de gestion Marie-Victorin	18 142,2	19 252,7
Fonds de développement de la Métropole	20 500,0	23 800,0
Autres crédits de transfert	7 100,0	-
Total du programme 1	60 146,2	58 646,1
Programme 2 - Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain		
Amélioration des infrastructures des municipalités nordiques	9 800,0	10 128,0
Assainissement des eaux du Québec	356 505,8	456 759,0
Construction de réseaux d'aqueduc et d'égout	1 511,6	1 620,1
Eaux vives du Québec	16 617,8	13 041,1
Infrastructures Canada-Québec 2000	12 182,2	6 449,6
Infrastructures Canada-Québec 94-97	73 851,1	73 870,0
Infrastructures municipales en milieu nordique	2 825,4	2 650,1
Infrastructures Québec-Municipalités	19 740,8	5 660,0
Renouveau urbain et villageois	6 559,0	6 000,0
Villages branchés du Québec	306,4	-
Autres crédits de transfert	830,0	400,5
Total du programme 2	500 730,1	576 578,4
Programme 3 - Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités		
Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organisations internationales	2 600,0	4 000,0
Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation	248 185,3	217 486,4
Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement	20 600,0	20 200,0
Financement des services municipaux nordiques	8 487,5	7 487,5
Mesures financières du pacte fiscal	321 973,6	197 805,0
Programme d'aide aux municipalités régionales de comté	6 000,0	6 000,0
Programme de neutralité	17 000,0	17 000,0
Regroupement municipal	3 130,5	4 064,7
Regroupement municipal supplémentaire	15 000,0	15 000,0
Réorganisation territoriale	8 700,0	-
Autres crédits de transfert	8 404,7	10 635,6
Total du programme 3	660 081,6	499 679,2
Programme 4 - Administration générale		
Autres crédits de transfert	1 270,1	1 435,1
Programme 5 - Développement du sport et du loisir		
Action communautaire autonome	1 246,5	1 246,5
Équipe Québec	6 000,0	6 000,0
Kino-Québec	2 575,0	2 575,0
Promotion du loisir	12 574,9	14 474,9
Promotion du sport	16 037,4	16 037,4
Soutien aux équipements de loisir	1 368,0	1 368,0
Soutien aux organismes multidisciplinaires	24 906,6	25 406,6
Autres crédits de transfert	400,0	400,0
Total du programme 5	65 108,4	67 508,4

Affaires municipales, Sport et Loisir

Crédits de transfert (suite)

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 7 - Habitation		
Aide à l'amélioration de l'habitat	34 567,6	30 918,6
Aide au logement social, communautaire et abordable	260 665,8	239 364,2
Appui au développement de l'industrie québécoise en habitation	665,0	700,0
Fonctionnement de la Société d'habitation du Québec	27 223,8	26 968,8
Immobilière SHQ	800,0	700,0
Total du programme 7	323 922,2	298 651,6
Total du portefeuille	1 611 258,6	1 502 498,8

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises	13 124,6	13 343,3
Entreprises et organismes d'État	28 023,8	27 668,8
Institutions d'enseignement	20 247,2	20 623,9
Municipalités	1 155 063,1	1 069 204,9
Organismes à but non lucratif	234 640,5	238 097,6
Personnes	160 159,4	133 560,3
Total du portefeuille	1 611 258,6	1 502 498,8

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	22 978,8	23 496,3
Fonctionnement	2 532,6	1 828,2
Capital	232 141,1	306 387,2
Intérêt	404 670,3	399 559,7
Support	948 935,8	771 227,4
Total du portefeuille	1 611 258,6	1 502 498,8

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	330 259,7	9 561,5	20 235,4	340 933,6	338 344,0
2. Organismes d'État	316 591,2	272,0	370,8	316 690,0	316 810,5
	646 850,9	9 833,5	20 606,2	657 623,6	655 154,5
Moins :					
Crédits permanents				77,6	77,6
Crédits reportés				632,2	4 762,4
Crédits à voter				656 913,8	650 314,5

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	120 872,4	124 890,3
Fonctionnement	49 442,7	52 249,8
Transfert	476 385,8	458 935,3
Créances douteuses et autres	150,0	250,0
Total	646 850,9	636 325,4
Effectif des programmes	2 188	2 188
Effectif total	2 188	2 188
Budget d'investissements		
Immobilisations	20 106,2	27 403,1
Prêts, placements et avances	500,0	500,0
Total	20 606,2	27 903,1

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Programme 1

Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires	188 307,3	-	-	188 307,3	169 399,6
2. Développement des entreprises de pêche et aquacoles	19 709,9	-	-	19 709,9	20 047,5
3. Institut de technologie agroalimentaire	17 711,4	-	-	17 711,4	17 904,1
4. Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale	47 949,5	-	-	47 949,5	55 569,0
5. Direction et services à la gestion	56 581,6	9 561,5	20 235,4	67 255,5	75 423,8
	330 259,7	9 561,5	20 235,4	340 933,6	338 344,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 5				68,0	68,0
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 5				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				632,2	4 762,4
Crédit à voter*				340 223,8	333 504,0

Ce programme vise à développer le potentiel et à améliorer les performances technologiques reliées à la production, à la transformation et à la conservation des produits agroalimentaires tout en respectant l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes en agriculture.

* Comprendant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)						
Rémunération	47 424,0	6 989,3	14 985,9	16 667,0	25 881,9	111 948,1	115 841,0
Fonctionnement	6 778,5	2 217,6	1 575,9	5 654,1	30 549,7	46 775,8	49 346,9
Transfert	134 104,8	10 503,0	1 149,6	25 628,4	-	171 385,8	153 935,3
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	150,0	150,0	250,0
	188 307,3	19 709,9	17 711,4	47 949,5	56 581,6	330 259,7	319 373,2
Effectif total	911	133	276	469	249	2 038	2 038
Budget d'investissements							
Immobilisations	-	-	-	-	19 735,4	19 735,4	27 032,3
Prêts, placements et avances	-	-	-	-	500,0	500,0	500,0
	-	-	-	-	20 235,4	20 235,4	27 532,3

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut, à l'exception de l'élément 4, être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter correspondant, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé du crédit de l'élément 4 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence d'un montant de 2 500 000 \$, et ce, déduction faite des virements en provenance des autres éléments du même programme, afin de donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Programme 2 Organismes d'État

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Financière agricole du Québec	305 000,0	-	-	305 000,0	305 000,0
2. Commission de protection du territoire agricole du Québec	8 549,7	272,0	350,0	8 627,7	8 728,2
3. Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 041,5	-	20,8	3 062,3	3 082,3
	316 591,2	272,0	370,8	316 690,0	316 810,5
Crédit à voter*				316 690,0	316 810,5

Ce programme vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat, à compenser les pertes de rendement dans les récoltes et à garantir un revenu annuel aux producteurs agricoles selon certaines modalités. Il vise aussi à favoriser la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et à préserver la vocation des sols arables.

* Comportant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	-	6 590,7	2 333,6	8 924,3	9 049,3
Fonctionnement	-	1 959,0	707,9	2 666,9	2 902,9
Transfert	305 000,0	-	-	305 000,0	305 000,0
	305 000,0	8 549,7	3 041,5	316 591,2	316 952,2
Effectif total	-	107	43	150	150
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	350,0	20,8	370,8	370,8
	-	350,0	20,8	370,8	370,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Crédit au net

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	320 698,2	310 811,7
Moins : Revenus associés au crédit au net	7 950,0	7 450,0
Crédit au net	312 748,2	303 361,7

Ce crédit au net vise les activités du Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec et du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale.

- Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la cotisation annuelle des adhérents au programme.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 50 000 \$.

- Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale

Ce crédit au net, qui vise à donner suite à une entente de gestion entre la ministre responsable et le Conseil du trésor, concerne les activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des produits et services d'inspection, d'expertises et d'analyses alimentaires, et de l'émission de permis ainsi que des services offerts par le Laboratoire de pathologie animale rattaché au Centre.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 400 000 \$ dans le cas du Laboratoire de pathologie animale, et d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 7 500 000 \$ dans le cas des autres activités du Centre.

Programme 2 - Organismes d'État

Dépenses du programme (excluant amortissement)	316 319,2	-
Moins : Revenus associés au crédit au net	920,0	-
Crédit au net	315 399,2	-

Ce crédit au net vise les activités de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

- Commission de protection du territoire agricole du Québec

Ce crédit au net concerne les activités de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des tarifs pour le traitement des demandes, des déclarations, des attestations et des permis.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse de crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 700 000 \$.

- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Ce crédit au net concerne les activités de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des services offerts par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, ainsi que des tarifs pour les affaires entendues en séance publique, l'homologation de convention et l'approbation de règlement.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 220 000 \$.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments		
Aide à la recherche, au transfert technologique et à la formation	7 175,7	7 175,7
Aide à l'investissement en agroevironnement	30 480,7	16 701,9
Appui au développement des entreprises des pêches et aquacoles	10 503,0	10 503,0
Appui au développement en région	8 655,3	9 312,0
Appui au secteur de la transformation	4 243,6	4 143,6
Qualité des aliments et santé animale	25 628,4	27 578,0
Remboursement des taxes foncières et de compensations aux exploitations agricoles	84 200,0	78 000,0
Autres crédits de transfert	499,1	521,1
Total du programme 1	171 385,8	153 935,3
Programme 2 - Organismes d'État		
Financière agricole du Québec	305 000,0	305 000,0
Total du portefeuille	476 385,8	458 935,3

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises	402 656,0	382 442,1
Entreprises et organismes d'État	51 762,0	51 762,0
Institutions d'enseignement	1 797,0	897,0
Municipalités	3 678,0	3 678,0
Organismes à but non lucratif	16 492,8	20 156,2
Total du portefeuille	476 385,8	458 935,3

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	41 384,0	41 384,0
Fonctionnement	10 378,0	10 378,0
Capital	20 486,7	11 603,6
Support	404 137,1	395 569,7
Total du portefeuille	476 385,8	458 935,3

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Secrétariat du Conseil du trésor	129 707,8	131,0	850,0	130 426,8	369 568,1
2. Gouvernement électronique	15 746,1	1 800,0	20 600,0	34 546,1	23 298,0
3. Commission de la fonction publique	3 400,1	30,0	18,0	3 388,1	2 782,0
4. Régimes de retraite et d'assurances	295 865,0	-	-	295 865,0	292 155,0
5. Fonds de suppléance	123 559,7	-	375 000,0	498 559,7	494 191,1
	568 278,7	1 961,0	396 468,0	962 785,7	1 181 994,2
Moins :					
Crédits permanents				291 485,9	287 775,9
Crédits reportés				2 501,0	1 976,4
Crédits à voter				668 798,8	892 241,9

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	384 792,1	392 922,2
Fonctionnement	146 230,2	216 657,9
Affectation à un fonds spécial	11 155,7	52 650,0
Transfert	26 100,7	29 314,7
Total	568 278,7	691 544,8
Effectif des programmes	904	898
Effectif des fonds spéciaux	947	970
Effectif total	1 851	1 868
Budget d'investissements		
Immobilisations	21 368,0	13 618,0
Prêts, placements et avances	375 100,0	476 992,4
Total	396 468,0	490 610,4

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 1

Secrétariat du Conseil du trésor

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Soutien au Conseil du trésor	53 205,0	131,0	750,0	53 824,0	96 067,3
2. Fonctions gouvernementales	13 267,1	-	-	13 267,1	18 156,8
3. Contributions de l'employeur	54 380,0	-	-	54 380,0	244 994,0
4. Fonds dédiés aux sinistres	8 855,7	-	-	8 855,7	10 250,0
5. Provision pour transférer entre programmes ou portefeuilles, conformément aux modalités de gestion approuvées par le Conseil du trésor, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes*	-	-	100,0	100,0	100,0
	129 707,8	131,0	850,0	130 426,8	369 568,1
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				2 214,3	1 895,7
Crédit à voter**				128 202,9	367 662,8

Ce programme regroupe les dépenses visant à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement sur la gestion des ressources humaines, budgétaires et matérielles. On y retrouve également les dépenses liées aux fonctions gouvernementales exercées par le Secrétariat du Conseil du trésor en matière de dotation et de recrutement, de soutien et de coordination à la gestion des ressources, notamment en ce qui a trait aux activités d'acquisition et d'aliénation découlant de la Loi sur le Service des achats du gouvernement (L.R.Q., c. S-4). Ce programme pourvoit aussi au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées à la suite du verglas de janvier 1998 et des pluies diluviennes survenues en juillet 1996, ainsi qu'à des contributions du gouvernement à titre d'employeur. Finalement, ce programme inclut une provision pour transférer, entre programmes ou portefeuilles, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

** Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)						
Rémunération	37 777,6	10 788,5	54 380,0	-	-	102 946,1	118 294,1
Fonctionnement	12 971,4	2 478,6	-	-	-	15 450,0	17 324,0
Affectation à un fonds spécial	2 300,0	-	-	8 855,7	-	11 155,7	52 650,0
Transfert	156,0	-	-	-	-	156,0	231,0
	53 205,0	13 267,1	54 380,0	8 855,7	-	129 707,8	188 499,1
Effectif total	549	242	-	-	-	791	808
Budget d'investissements							
Immobilisations	650,0	-	-	-	100,0	750,0	4 100,0
Prêts, placements et avances	100,0	-	-	-	-	100,0	177 100,0
	750,0	-	-	-	100,0	850,0	181 200,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit des éléments 1 et 2 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 2 Gouvernement électronique

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Soutien au gouvernement en ligne	11 346,1	-	-	11 346,1	8 298,0
2. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets reliés au gouvernement en ligne*	4 400,0	1 800,0	20 600,0	23 200,0	15 000,0
	15 746,1	1 800,0	20 600,0	34 546,1	23 298,0
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				205,7	-
Crédit à voter				34 340,4	23 298,0

Ce programme regroupe les dépenses reliées au rôle de gouverneur exercé par le Secrétaire du Conseil du trésor en matière de gestion de ressources informationnelles. On y retrouve ainsi les sommes afférentes en soutien au gouvernement en ligne et une provision pour la réalisation de projets à cet égard.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2004-2005	2003-2004
	1	2		
		(000 \$)		
Rémunération	7 222,1	-	7 222,1	4 005,7
Fonctionnement	4 124,0	2 800,0	6 924,0	4 792,3
Transfert	-	1 600,0	1 600,0	5 000,0
	11 346,1	4 400,0	15 746,1	13 798,0
Effectif total	75	-	75	57
Budget d'investissements				
Immobilisations	-	20 600,0	20 600,0	9 500,0
	-	20 600,0	20 600,0	9 500,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de l'élément 1 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément, et ce, dans la mesure où le total alloué à cet élément n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 3

Commission de la fonction publique

Élément	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Commission de la fonction publique	3 400,1	30,0	18,0	3 388,1	2 782,0
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				81,0	80,7
Crédit à voter				3 307,1	2 701,3

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission qui a principalement pour mandat d'intervenir au regard de recours exercés par les fonctionnaires, de vérifier le caractère impartial et équitable des décisions les affectant, de s'assurer de l'observation des lois et des règlements relativement au système de recrutement et de promotion, de décider des demandes de certification des moyens d'évaluation, de produire des études, de donner des avis et de faire des rapports aux autorités et de donner des avis au Conseil du trésor lorsque celui-ci décide de soustraire un emploi ou une catégorie d'emplois aux dispositions de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q. c. F-3.1.1).

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Rémunération	3 003,6		3 003,6	2 451,1
Fonctionnement	396,5		396,5	342,9
	3 400,1		3 400,1	2 794,0
Effectif total	38		38	33
Budget d'investissements				
Immobilisations	18,0		18,0	18,0
	18,0		18,0	18,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 4

Régimes de retraite et d'assurances

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Régime de retraite des fonctionnaires	31 757,0	-	-	31 757,0	31 757,0
2. Régime de retraite de certains enseignants	21 025,0	-	-	21 025,0	20 764,0
3. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	133 170,0	-	-	133 170,0	131 184,0
4. Assurance collective sur la vie des employés publics	4 400,7	-	-	4 400,7	4 400,7
5. Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels	8 614,0	-	-	8 614,0	8 503,0
6. Régime de retraite des juges	8 613,0	-	-	8 613,0	8 508,0
Suite à la page 3 - 6					

Ce programme vise à fournir les contributions du gouvernement à certains régimes de retraite et d'assurances.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
			(000 \$)				
Rémunération	31 757,0	-	133 170,0	1 081,0	8 614,0	8 613,0	183 235,0
Transfert	-	21 025,0	-	3 319,7	-	-	24 344,7
	31 757,0	21 025,0	133 170,0	4 400,7	8 614,0	8 613,0	207 579,7

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 4 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
7. Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	18 260,0	-	-	18 260,0	17 976,0
8. Régime de retraite du personnel d'encadrement	70 025,3	-	-	70 025,3	69 062,3
	295 865,0	-	-	295 865,0	292 155,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, (L.R.Q., c. R-12)					
Élément 1				31 757,0	31 757,0
Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, (L.R.Q., c. R-9.1)					
Élément 2				21 025,0	20 764,0
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10)					
Élément 3				133 170,0	131 184,0
Loi accordant une pension à la veuve de M. Pierre Laporte, (L.Q. 1970, c. 6)					
Élément 4				12,0	12,0
Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, (L.R.Q., c. R-9.2)					
Élément 5				8 614,0	8 503,0
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16)					
Élément 6				8 613,0	8 508,0
Loi sur la police, (L.R.Q., c. P-13.1)					
Élément 7				18 260,0	17 976,0
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (L.R.Q., c. R-12.1)					
Élément 8				70 025,3	69 062,3
Crédit à voter				4 388,7	4 388,7

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments 8	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	183 235,0	18 260,0	70 025,3	271 520,3	268 071,3
Transfert	24 344,7	-	-	24 344,7	24 083,7
	207 579,7	18 260,0	70 025,3	295 865,0	292 155,0

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 5 Fonds de suppléance

Éléments	2004-2005			2003-2004
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	Crédits
1. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit aux programmes des ministères et organismes à condition que le montant ainsi ajouté ne dépasse pas 25 % du crédit ainsi augmenté*	123 459,7	-	-	123 459,7
2. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit applicable à la rémunération*	100,0	-	-	100,0
3. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, à des besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes à condition que le montant ainsi ajouté soit remboursé à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'année financière 2004-2005*	-	-	375 000,0	375 000,0
	123 559,7	-	375 000,0	498 559,7
Crédit à voter				498 559,7

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans l'administration des programmes gouvernementaux. Il vise également à combler temporairement des manques de liquidités des ministères et organismes.

* Tous les montants remboursés au présent crédit peuvent être utilisés à nouveau pour les mêmes fins, le tout aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	-	100,0	-	100,0	100,0
Fonctionnement	123 459,7	-	-	123 459,7	194 198,7
	123 459,7	100,0	-	123 559,7	194 298,7
Budget d'investissements					
Prêts, placements et avances	-	-	375 000,0	375 000,0	299 892,4
	-	-	375 000,0	375 000,0	299 892,4

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Crédit au net

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	129 576,8	188 368,1
Moins : Revenus associés au crédit au net	184,6	184,6
Crédit au net	129 392,2	188 183,5

Ce crédit au net concerne les activités réalisées en vertu de la Loi sur le Service des achats du gouvernement (L.R.Q., c. S-4). Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des commissions facturées aux adjudicataires, des frais chargés aux organismes non budgétaires et hors du périmètre comptable du gouvernement ainsi que du produit de disposition de biens excédentaires dans les cas où l'article 49 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) ne s'applique pas.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 184 600 \$.

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor		
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées	5 905,7	5 250,0
Fonds des services gouvernementaux	-	40 000,0
Fonds des technologies de l'information du Secrétariat du Conseil du trésor	2 300,0	2 400,0
Fonds relatif à la tempête de verglas	2 950,0	5 000,0
Total du portefeuille	11 155,7	52 650,0
Effectif total	947	970

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Fonctionnement	905,7	42 650,0
Capital	1 725,0	1 825,0
Intérêt	8 525,0	8 175,0
Total du portefeuille	11 155,7	52 650,0

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor		
Autres crédits de transfert	156,0	231,0
Programme 2 - Gouvernement électronique		
Fonds de la société de l'information	1 600,0	5 000,0
Programme 4 - Régimes de retraite et d'assurances		
Assurance collective sur la vie des employés publics	3 319,7	3 319,7
Régime de retraite de certains enseignants	21 025,0	20 764,0
Total du programme 4	24 344,7	24 083,7
Total du portefeuille	26 100,7	29 314,7

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Établissements de santé et de services sociaux	1 452,7	1 452,7
Institutions d'enseignement	22 892,0	22 631,0
Organismes à but non lucratif	1 756,0	5 231,0
Total du portefeuille	26 100,7	29 314,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	24 344,7	24 083,7
Support	1 756,0	5 231,0
Total du portefeuille	26 100,7	29 314,7

Conseil exécutif

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	857,5	-	-	857,5	914,8
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	69 265,3	504,6	780,0	69 540,7	71 919,6
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	12 796,9	110,8	150,2	12 836,3	12 290,5
4. Affaires autochtones	157 026,6	43,2	16,8	157 000,2	129 754,1
5. Jeunesse	20 878,0	13,9	25,1	20 889,2	12 640,6
6. Réforme des institutions démocratiques	1 285,4	-	-	1 285,4	1 628,8
	262 109,7	672,5	972,1	262 409,3	229 148,4
Moins :					
Crédits permanents				1 095,5	1 095,5
Crédits reportés				-	1 406,5
Crédits à voter				261 313,8	226 646,4

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	34 534,3	33 857,1
Fonctionnement	54 047,9	57 857,9
Transfert	173 527,5	137 133,8
Total	262 109,7	228 848,8
Effectif des programmes	433	433
Effectif total	433	433
Budget d'investissements		
Immobilisations	865,6	865,6
Prêts, placements et avances	106,5	106,5
Total	972,1	972,1

Conseil exécutif

Programme 1

Cabinet du lieutenant-gouverneur

Élément	2004-2005			2003-2004
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
				Crédits
			(000 \$)	
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	857,5	-	-	857,5
Moins :				
Crédits reportés				
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-
Crédit à voter				857,5
				914,8
				36,3
				878,5

Ce programme vise à permettre au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Rémunération	569,6		569,6	569,6
Fonctionnement	277,9		277,9	335,2
Transfert	10,0		10,0	10,0
	857,5		857,5	914,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Conseil exécutif

Programme 2

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Cabinet du premier ministre	4 110,2	-	-	4 110,2	4 210,6
2. Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif	12 478,5	-	-	12 478,5	12 764,8
3. Direction générale de l'administration	14 782,8	504,6	780,0	15 058,2	15 312,8
4. Indemnités de l'exécutif	1 066,7	-	-	1 066,7	1 066,7
5. Secrétariat à la communication gouvernementale	1 540,1	-	-	1 540,1	1 577,7
Suite à la page 4 - 4					

Ce programme vise à fournir au premier ministre, au Conseil exécutif et à ses comités, les ressources humaines et techniques requises dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	Sous- total
			(000 \$)			
Rémunération	3 214,8	9 570,8	6 687,9	1 066,7	1 337,8	21 878,0
Fonctionnement	450,9	2 057,7	8 094,9	-	202,3	10 805,8
Transfert	444,5	850,0	-	-	-	1 294,5
	4 110,2	12 478,5	14 782,8	1 066,7	1 540,1	33 978,3
Effectif total	-	132	87	-	23	242
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	-	773,5	-	-	773,5
Prêts, placements et avances	-	-	6,5	-	-	6,5
	-	-	780,0	-	-	780,0

Conseil exécutif

Programme 2 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales*	35 287,0	-	-	35 287,0	36 987,0
	69 265,3	504,6	780,0	69 540,7	71 919,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Élément 4				1 066,7	1 066,7
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	954,7
Crédit à voter				68 464,4	69 888,6

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision et de ceux déjà inscrits pour de tels projets dans les programmes des autres portefeuilles peut être remboursé à la présente provision avec le droit de l'utiliser à nouveau selon les conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	21 878,0	-		21 878,0	21 664,0
Fonctionnement	10 805,8	35 287,0		46 092,8	48 685,7
Transfert	1 294,5	-		1 294,5	1 294,5
	33 978,3	35 287,0		69 265,3	71 644,2
Effectif total	242	-		242	242
Budget d'investissements					
Immobilisations	773,5	-		773,5	773,5
Prêts, placements et avances	6,5	-		6,5	6,5
	780,0	-		780,0	780,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit des éléments 1, 2, 3 et 5 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où le total du crédit alloué à ces éléments n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Conseil exécutif

Programme 3 Affaires intergouvernementales canadiennes

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones	922,3	10,2	3,0	915,1	824,4
2. Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	7 616,8	100,6	147,2	7 663,4	7 140,7
3. Représentation du Québec au Canada	1 895,7	-	-	1 895,7	1 963,3
4. Coopération intergouvernementale et francophonie	2 362,1	-	-	2 362,1	2 362,1
	12 796,9	110,8	150,2	12 836,3	12 290,5
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	272,7
Crédit à voter				12 826,7	12 008,2

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec dans ses rapports avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)			
Rémunération	568,6	4 758,9	985,7	-	6 313,2	5 753,2
Fonctionnement	281,0	2 857,9	910,0	108,2	4 157,1	4 171,3
Transfert	72,7	-	-	2 253,9	2 326,6	2 326,6
	922,3	7 616,8	1 895,7	2 362,1	12 796,9	12 251,1
Effectif total	-	73	25	-	98	98
Budget d'investissements						
Immobilisations	3,0	47,2	-	-	50,2	50,2
Prêts, placements et avances	-	100,0	-	-	100,0	100,0
	3,0	147,2	-	-	150,2	150,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Conseil exécutif

Programme 4 Affaires autochtones

Élément	2004-2005			2003-2004
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	Crédits
1. Secrétariat aux affaires autochtones	157 026,6	43,2	16,8	129 754,1
Crédit à voter			157 000,2	129 754,1

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Rémunération	3 004,0		3 004,0	3 004,0
Fonctionnement	1 489,9		1 489,9	1 489,9
Transfert	152 532,7		152 532,7	125 286,6
	157 026,6		157 026,6	129 780,5
Effectif total	50		50	50
Budget d'investissements				
Immobilisations	16,8		16,8	16,8
	16,8		16,8	16,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Conseil exécutif

Programme 5 Jeunesse

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Secrétariat à la jeunesse	20 172,1	13,9	9,1	20 167,3	11 841,5
2. Conseil permanent de la jeunesse	705,9	-	16,0	721,9	799,1
	20 878,0	13,9	25,1	20 889,2	12 640,6
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	84,2
Crédit à voter				20 889,2	12 556,4

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques et initiatives en matière de jeunesse, à coordonner des dossiers à portée interministérielle, notamment la mise en oeuvre de la politique québécoise de la jeunesse, et à exercer le suivi des engagements pris lors du Sommet du Québec et de la Jeunesse. Il assure des services d'information s'adressant aux jeunes.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	1 647,2	532,7		2 179,9	2 050,7
Fonctionnement	1 233,9	173,2		1 407,1	2 435,3
Transfert	17 291,0	-		17 291,0	8 143,4
	20 172,1	705,9		20 878,0	12 629,4
Effectif total	27	10		37	37
Budget d'investissements					
Immobilisations	9,1	16,0		25,1	25,1
	9,1	16,0		25,1	25,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Conseil exécutif

Programme 6

Réforme des institutions démocratiques

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Cabinet du ministre délégué à la réforme des institutions démocratiques	562,7	-	-	562,7	886,2
2. Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques	722,7	-	-	722,7	742,6
	1 285,4	-	-	1 285,4	1 628,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	58,6
Crédit à voter				1 275,8	1 560,6

Ce programme a pour objet d'améliorer la représentativité du Parlement et la vie démocratique au Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2004-2005	2003-2004
	1	2		
			(000 \$)	
Rémunération	200,0	389,6	589,6	815,6
Fonctionnement	290,0	333,1	623,1	740,5
Transfert	72,7	-	72,7	72,7
	562,7	722,7	1 285,4	1 628,8
Effectif total	-	6	6	6

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Conseil exécutif

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Cabinet du lieutenant-gouverneur		
Autres crédits de transfert	10,0	10,0
Programme 2 - Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif		
Mission gouvernementale auprès de l'ÉNAP	175,0	175,0
Autres crédits de transfert	1 119,5	1 119,5
Total du programme 2	1 294,5	1 294,5
Programme 3 - Affaires intergouvernementales canadiennes		
Activités de coopération intergouvernementale	354,3	354,3
Organismes francophones hors-Québec	1 899,6	1 899,6
Autres crédits de transfert	72,7	72,7
Total du programme 3	2 326,6	2 326,6
Programme 4 - Affaires autochtones		
Entente avec la nation crie	81 300,0	62 100,0
Entente avec les inuits	15 000,0	8 000,0
Financement global de l'Administration régionale Kativik	27 499,0	24 158,9
Fonds de développement pour les autochtones	11 123,6	13 417,6
Organismes autochtones	1 610,1	1 610,1
Transfert des terres de Oujé-Bougoumou	16 000,0	16 000,0
Total du programme 4	152 532,7	125 286,6
Programme 5 - Jeunesse		
Plan d'action jeunesse et autres crédits de transfert	17 291,0	8 143,4
Programme 6 - Réforme des institutions démocratiques		
Autres crédits de transfert	72,7	72,7
Total du portefeuille	173 527,5	137 133,8

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises	994,0	802,2
Entreprises et organismes d'État	423,2	366,2
Institutions d'enseignement	831,0	752,0
Municipalités	16 151,3	16 142,8
Organismes à but non lucratif	155 128,0	119 070,6
Total du portefeuille	173 527,5	137 133,8

Conseil exécutif

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Capital	5 076,8	4 327,5
Intérêt	7 344,5	6 647,8
Support	161 106,2	126 158,5
Total du portefeuille	173 527,5	137 133,8

Culture et Communications

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	71 848,1	1 300,3	7 770,3	78 318,1	81 438,0
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	437 374,7	-	-	437 374,7	400 764,0
3. Charte de la langue française	22 139,8	269,7	204,0	22 074,1	23 201,9
	531 362,6	1 570,0	7 974,3	537 766,9	505 403,9
Moins :					
Crédits permanents				2 110,4	2 113,4
Crédits reportés				-	3 121,2
Crédits à voter				535 656,5	500 169,3

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	61 976,0	64 303,5
Fonctionnement	31 454,4	35 288,1
Transfert	437 335,7	400 800,0
Créances douteuses et autres	596,5	596,5
Total	531 362,6	500 988,1
Effectif des programmes	1 033	1 033
Effectif total	1 033	1 033
Budget d'investissements		
Immobilisations	6 474,3	4 603,0
Prêts, placements et avances	1 500,0	1 500,0
Total	7 974,3	6 103,0

Culture et Communications

Programme 1

Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Gestion interne et soutien	41 759,7	1 260,3	5 994,0	46 493,4	47 462,1
2. Archives nationales du Québec	9 916,3	-	1 651,0	11 567,3	13 310,7
3. Centre de conservation du Québec	2 372,1	40,0	35,8	2 367,9	2 385,0
4. Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	17 351,9	-	89,5	17 441,4	17 814,5
5. Commission des biens culturels du Québec	448,1	-	-	448,1	465,7
	71 848,1	1 300,3	7 770,3	78 318,1	81 438,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	2 432,2
Crédit à voter				78 308,5	78 996,2

Ce programme vise à développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, à élaborer et gérer les politiques, les orientations et les programmes en matière de culture et de communications. Il vise aussi à assurer les services de soutien à la gestion. Ce programme a également pour but de favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique, à assurer la restauration de biens culturels, ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière. Il vise aussi à favoriser l'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire du réseau des conservatoires. Enfin, par l'action de la Commission des biens culturels du Québec, ce programme permet de fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)						
Rémunération	27 971,9	5 291,6	1 369,4	11 652,0	287,4	46 572,3	48 292,3
Fonctionnement	13 787,8	4 624,7	1 002,7	5 699,9	160,7	25 275,8	28 478,0
	41 759,7	9 916,3	2 372,1	17 351,9	448,1	71 848,1	76 770,3
Effectif total	388	128	22	205	4	747	747
Budget d'investissements							
Immobilisations	5 994,0	151,0	35,8	89,5	-	6 270,3	4 468,0
Prêts, placements et avances	-	1 500,0	-	-	-	1 500,0	1 500,0
	5 994,0	1 651,0	35,8	89,5	-	7 770,3	5 968,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Culture et Communications

Programme 2

Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Action culturelle et communications	141 894,3	-	-	141 894,3	136 399,1
2. Musées nationaux	59 825,4	-	-	59 825,4	52 608,5
3. Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	19 723,0	-	-	19 723,0	18 020,9
4. Société de développement des entreprises culturelles	50 665,9	-	-	50 665,9	39 515,8
5. Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	613,5	-	-	613,5	523,5
6. Société de télédiffusion du Québec	57 648,1	-	-	57 648,1	62 535,4
Suite à la page 5 - 4					

Ce programme vise à soutenir les activités suivantes : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions, municipalités ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et celles de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
			(000 \$)				
Transfert	141 894,3	59 825,4	19 723,0	50 069,4	613,5	57 648,1	329 773,7
Créances douteuses et autres	-	-	-	596,5	-	-	596,5
	141 894,3	59 825,4	19 723,0	50 665,9	613,5	57 648,1	330 370,2

Culture et Communications

Programme 2 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Conseil des arts et des lettres du Québec	72 287,1	-	-	72 287,1	70 458,8
8. Bibliothèque nationale du Québec	34 717,4	-	-	34 717,4	20 702,0
	437 374,7	-	-	437 374,7	400 764,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal, (L.R.Q., c. S-11.03)					
Élément 3				2 100,8	2 103,8
Crédit à voter				435 273,9	398 660,2

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments 8	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Transfert	329 773,7	72 287,1	34 717,4	436 778,2	400 167,5
Créances douteuses et autres	596,5	-	-	596,5	596,5
	330 370,2	72 287,1	34 717,4	437 374,7	400 764,0

Culture et Communications

Programme 3

Charte de la langue française

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Coordination de la politique linguistique	1 312,3	7,5	5,0	1 309,8	1 665,0
2. Office québécois de la langue française	17 815,9	248,2	190,0	17 757,7	18 309,8
3. Conseil supérieur de la langue française	1 471,6	14,0	9,0	1 466,6	1 627,1
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française*	1 540,0	-	-	1 540,0	1 600,0
	22 139,8	269,7	204,0	22 074,1	23 201,9
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	689,0
Crédit à voter				22 074,1	22 512,9

Ce programme vise à assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect et la promotion du français dans tous les secteurs d'activités. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)			
Rémunération	668,2	13 812,5	923,0	-	15 403,7	16 011,2
Fonctionnement	325,5	3 774,6	538,5	1 540,0	6 178,6	6 810,1
Transfert	318,6	228,8	10,1	-	557,5	632,5
	1 312,3	17 815,9	1 471,6	1 540,0	22 139,8	23 453,8
Effectif total	9	260	17	-	286	286
Budget d'investissements						
Immobilisations	5,0	190,0	9,0	-	204,0	135,0
	5,0	190,0	9,0	-	204,0	135,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut, à l'exception de l'élément 4, être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter correspondant, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Culture et Communications

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 2 - Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État		
Bibliothèque nationale du Québec	34 717,4	20 702,0
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	613,5	523,5
Conseil des arts et des lettres du Québec - fonctionnement	5 514,3	5 514,3
Conseil des arts et des lettres du Québec - programmes d'aide	66 772,8	64 944,5
Musée d'Art contemporain de Montréal	8 703,8	8 362,6
Musée de la Civilisation	21 217,5	16 238,9
Musée des beaux-arts de Montréal	16 249,4	14 338,5
Musée national des beaux-arts du Québec	13 654,7	13 668,5
Société de développement des entreprises culturelles - fonctionnement	6 104,1	5 849,8
Société de développement des entreprises culturelles - programmes d'aide	43 965,3	33 069,5
Société de la Place des Arts de Montréal	15 759,6	14 009,6
Société de télédiffusion du Québec	57 648,1	62 535,4
Société du Grand Théâtre de Québec	3 963,4	4 011,3
Soutien à la concertation régionale et locale	6 007,8	5 227,2
Soutien à la coopération et au développement international	1 080,5	997,5
Soutien à la diffusion des arts, aux événements majeurs et aux intervenants nationaux	7 263,4	7 538,9
Soutien à la formation professionnelle, à la sensibilisation et à la formation des jeunes	10 792,0	10 209,5
Soutien à la mise en valeur du patrimoine	27 559,2	26 855,4
Soutien au développement de la lecture	18 633,7	18 633,7
Soutien au développement des communications	5 352,7	5 452,7
Soutien aux équipements culturels	45 336,4	40 758,4
Soutien aux institutions muséales	15 348,1	15 336,2
Autres crédits de transfert	4 520,5	5 389,6
Total du programme 2	436 778,2	400 167,5
Programme 3 - Charte de la langue française		
Promotion et diffusion de la langue française	547,4	622,4
Autres crédits de transfert	10,1	10,1
Total du programme 3	557,5	632,5
Total du portefeuille	437 335,7	400 800,0

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises	46 539,0	35 745,9
Entreprises et organismes d'État	169 006,8	152 508,3
Institutions d'enseignement	2 047,2	3 055,1
Municipalités	51 503,6	46 560,7
Organismes à but non lucratif	157 489,6	152 820,7
Personnes	10 749,5	10 109,3
Total du portefeuille	437 335,7	400 800,0

Culture et Communications

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	86 798,2	86 802,4
Fonctionnement	54 485,7	48 315,1
Capital	71 391,8	46 595,2
Intérêt	48 420,5	51 750,7
Support	176 239,5	167 336,6
Total du portefeuille	437 335,7	400 800,0

Développement économique et régional et Recherche

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction du Ministère	52 490,9	2 558,8	4 500,1	54 432,2	60 996,5
2. Développement économique et régional	400 838,8	-	75 170,8	476 009,6	583 941,9
3. Recherche, science et technologie	240 604,9	-	-	240 604,9	236 981,0
4. Promotion et développement du tourisme	118 406,6	-	-	118 406,6	114 559,8
	812 341,2	2 558,8	79 670,9	889 453,3	996 479,2
Moins :					
Crédits permanents				2 048,5	1 428,8
Crédits reportés				3 244,7	700,7
Crédits à voter				884 160,1	994 349,7

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	79 075,8	80 423,5
Fonctionnement	50 304,9	48 601,1
Affectation à un fonds spécial	59 852,8	64 300,0
Transfert	577 578,4	605 452,3
Créances douteuses et autres	45 529,3	48 659,6
Total	812 341,2	847 436,5
Effectif des programmes	1 226	1 326
Effectif des fonds spéciaux	253	259
Effectif total	1 479	1 585
Budget d'investissements		
Immobilisations	4 495,1	11 491,3
Prêts, placements et avances	75 175,8	140 110,2
Total	79 670,9	151 601,5

Développement économique et régional et Recherche

Programme 1

Direction du Ministère

Élément	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Direction et services à la gestion	52 490,9	2 558,8	4 500,1	54 432,2	60 996,5
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				19,2	19,2
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				1 144,8	-
Crédit à voter				53 268,2	60 977,3

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de communication et de soutien à la gestion.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Rémunération	24 533,2		24 533,2	24 520,0
Fonctionnement	26 307,7		26 307,7	25 889,0
Transfert	1 650,0		1 650,0	1 650,0
	52 490,9		52 490,9	52 059,0
Effectif total	311		311	335
Budget d'investissements				
Immobilisations	4 495,1		4 495,1	11 491,3
Prêts, placements et avances	5,0		5,0	5,0
	4 500,1		4 500,1	11 496,3

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Développement économique et régional et Recherche

Programme 2

Développement économique et régional

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Développement des politiques et programmes	21 728,2	-	-	21 728,2	18 901,4
2. Développement des secteurs industriels	10 419,8	-	-	10 419,8	10 365,8
3. Développement des marchés	7 500,8	-	-	7 500,8	8 347,0
4. Développement régional et services aux entreprises	23 129,6	-	-	23 129,6	23 636,0
5. Soutien à l'entrepreneuriat et au développement des entreprises et des secteurs industriels	36 053,8	-	-	36 053,8	63 473,8
6. Soutien aux instances locales et régionales	85 514,4	-	15 170,8	100 685,2	96 051,6

Suite à la page 6 - 4

Ce programme vise à offrir un soutien technique et financier aux entreprises et aux organismes à des fins de développement industriel, commercial, coopératif et de développement des marchés pour la création d'emplois. De plus, il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au soutien du développement local et régional. Il vise enfin à favoriser l'emploi d'été des étudiants dans la fonction publique du Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
			(000 \$)				
Rémunération	7 370,6	8 909,0	5 039,7	19 454,5	-	-	40 773,8
Fonctionnement	14 357,6	1 510,8	2 461,1	3 675,1	-	-	22 004,6
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	-	-	22 895,6	22 895,6
Transfert	-	-	-	-	36 053,8	60 589,5	96 643,3
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	-	2 029,3	2 029,3
	21 728,2	10 419,8	7 500,8	23 129,6	36 053,8	85 514,4	184 346,6
Effectif total	120	145	90	385	-	-	740
Budget d'investissements							
Prêts, placements et avances	-	-	-	-	-	15 170,8	15 170,8
	-	-	-	-	-	15 170,8	15 170,8

Développement économique et régional et Recherche

Programme 2 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
7. Mesures de soutien au développement local et régional	56 168,7	-	-	56 168,7	61 538,1
8. Investissement Québec	62 934,6	-	-	62 934,6	71 539,3
9. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de création d'emplois pour étudiants*	4 600,0	-	-	4 600,0	5 200,0
10. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets visant à accroître les investissements dans le cadre du programme FAIRE*	67 688,9	-	60 000,0	127 688,9	224 788,9
11. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour appuyer la réalisation de projets stratégiques d'investissement*	25 000,0	-	-	25 000,0	-

Suite à la page 6 - 5

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments 8	9	10	11	Sous-total
	(000 \$)						
Rémunération	40 773,8	-	-	4 600,0	-	-	45 373,8
Fonctionnement	22 004,6	-	-	-	-	-	22 004,6
Affectation à un fonds spécial	22 895,6	-	-	-	-	-	22 895,6
Transfert	96 643,3	56 168,7	39 434,6	-	62 688,9	10 000,0	264 935,5
Créances douteuses et autres	2 029,3	-	23 500,0	-	5 000,0	15 000,0	45 529,3
	184 346,6	56 168,7	62 934,6	4 600,0	67 688,9	25 000,0	400 738,8
Effectif total	740	-	-	-	-	-	740
Budget d'investissements							
Prêts, placements et avances	15 170,8	-	-	-	60 000,0	-	75 170,8
	15 170,8	-	-	-	60 000,0	-	75 170,8

Développement économique et régional et Recherche

Programme 2 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	Crédits
12. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de développement régional*	100,0	-	-	100,0
	400 838,8	-	75 170,8	476 009,6
Moins :				
Crédits permanents				
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)				
Élément 6				2 029,3
Crédits reportés				
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				1 738,2
Crédit à voter				472 242,1
				582 532,3

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	12	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	45 373,8	-		45 373,8	46 130,9
Fonctionnement	22 004,6	-		22 004,6	20 319,3
Affectation à un fonds spécial	22 895,6	-		22 895,6	22 895,6
Transfert	264 935,5	100,0		265 035,5	305 831,3
Créances douteuses et autres	45 529,3	-		45 529,3	48 659,6
	400 738,8	100,0		400 838,8	443 836,7
Effectif total	740	-		740	800
Budget d'investissements					
Prêts, placements et avances	75 170,8	-		75 170,8	140 105,2
	75 170,8	-		75 170,8	140 105,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit des éléments 1, 2, 3 et 4 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Développement économique et régional et Recherche

Programme 3

Recherche, science et technologie

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Coordination et mise en oeuvre	9 773,7	-	-	9 773,7	10 780,9
2. Conseil de la science et de la technologie	1 387,7	-	-	1 387,7	1 384,5
3. Fonds de recherche en santé du Québec	70 125,2	-	-	70 125,2	70 073,0
4. Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	43 137,4	-	-	43 137,4	43 105,5
5. Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	35 530,1	-	-	35 530,1	35 513,1
6. Soutien à la recherche et à l'innovation	68 650,8	-	-	68 650,8	64 124,0
Suite à la page 6 - 7					

Ce programme vise à assurer la mise en oeuvre et le suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation et à soutenir la recherche et la formation de chercheurs, l'innovation, la liaison et le transfert, la promotion des carrières scientifiques et technologiques et la diffusion des connaissances, ainsi que le rayonnement international du Québec en matière de recherche et d'innovation.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
	(000 \$)						
Rémunération	8 150,2	1 018,6	-	-	-	-	9 168,8
Fonctionnement	1 623,5	369,1	-	-	-	-	1 992,6
Transfert	-	-	70 125,2	43 137,4	35 530,1	68 650,8	217 443,5
	9 773,7	1 387,7	70 125,2	43 137,4	35 530,1	68 650,8	228 604,9
Effectif total	152	23	-	-	-	-	175

Développement économique et régional et Recherche

Programme 3 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	Crédits
7. Centre de recherche industrielle du Québec	12 000,0	-	-	12 000,0
	240 604,9	-	-	240 604,9
Moins :				
Crédits reportés				
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				361,7
Crédit à voter				240 243,2
				236 981,0

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	9 168,8	-		9 168,8	9 772,6
Fonctionnement	1 992,6	-		1 992,6	2 392,8
Transfert	217 443,5	12 000,0		229 443,5	224 815,6
	228 604,9	12 000,0		240 604,9	236 981,0
Effectif total	175	-		175	191

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Développement économique et régional et Recherche

Programme 4

Promotion et développement du tourisme

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Tourisme Québec	36 957,2	-	-	36 957,2	41 404,4
2. Société du Centre des congrès de Québec	13 700,0	-	-	13 700,0	14 200,0
3. Société du Palais des congrès de Montréal	36 999,4	-	-	36 999,4	33 399,4
4. Régie des installations olympiques	30 750,0	-	-	30 750,0	25 556,0
	118 406,6	-	-	118 406,6	114 559,8
Crédit à voter				118 406,6	114 559,8

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec et de ses expériences touristiques ainsi qu'en aménageant et exploitant des installations publiques à caractère touristique.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)					
Affectation à un fonds spécial	36 957,2	-	-	-	36 957,2	41 404,4
Transfert	-	13 700,0	36 999,4	30 750,0	81 449,4	73 155,4
	36 957,2	13 700,0	36 999,4	30 750,0	118 406,6	114 559,8

Développement économique et régional et Recherche

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 2 - Développement économique et régional		
Fonds de développement régional	22 895,6	22 895,6
Programme 4 - Promotion et développement du tourisme		
Fonds de partenariat touristique	36 957,2	41 404,4
Total du portefeuille	59 852,8	64 300,0
Effectif total	253	259

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	4 757,2	4 704,4
Fonctionnement	11 000,0	14 500,0
Support	44 095,6	45 095,6
Total du portefeuille	59 852,8	64 300,0

Développement économique et régional et Recherche

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Direction du Ministère		
Autres crédits de transfert	1 650,0	1 650,0
Programme 2 - Développement économique et régional		
Aide à certains projets industriels d'intérêt économique	17 488,3	22 478,8
Aide aux entreprises	22 690,0	42 960,0
Appui aux projets stratégiques d'investissement	10 000,0	-
Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi	62 688,9	72 788,9
Investissement Québec - subvention de fonctionnement	21 946,3	26 810,5
Mesures de soutien au développement rural	18 868,0	16 919,7
Soutien à l'entrepreneuriat	4 977,5	7 477,5
Soutien au développement local et régional	56 168,7	57 238,1
Soutien aux centres locaux de développement	41 721,5	41 721,5
Soutien aux partenariats et aux filières industrielles	7 435,9	11 335,9
Autres crédits de transfert	1 050,4	6 100,4
Total du programme 2	265 035,5	305 831,3
Programme 3 - Recherche, science et technologie		
Fonds de la recherche en santé du Québec	70 125,2	70 073,0
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	35 530,1	35 513,1
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	43 137,4	43 105,5
Mesures de soutien à la recherche - autres	58 104,4	47 363,7
Soutien à la relève et à la promotion de la culture scientifique	4 912,3	5 428,2
Soutien à la valorisation des résultats de la recherche	14 984,5	16 984,5
Soutien aux initiatives de concertation régionale	2 249,6	2 613,6
Autres crédits de transfert	400,0	3 734,0
Total du programme 3	229 443,5	224 815,6
Programme 4 - Promotion et développement du tourisme		
Régie des installations olympiques	30 750,0	25 556,0
Société du Centre des congrès de Québec	13 700,0	14 200,0
Société du Palais des congrès de Montréal	36 999,4	33 399,4
Total du programme 4	81 449,4	73 155,4
Total du portefeuille	577 578,4	605 452,3

Développement économique et régional et Recherche

Crédits de transfert (suite)

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises	161 914,2	188 412,0
Entreprises et organismes d'État	126 302,9	122 984,5
Établissements de santé et de services sociaux	61 113,5	58 838,5
Institutions d'enseignement	83 553,7	85 198,5
Municipalités	1 839,9	3 688,2
Organismes à but non lucratif	119 658,4	120 984,8
Personnes	23 195,8	25 345,8
Total du portefeuille	577 578,4	605 452,3

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	43 451,7	43 878,0
Fonctionnement	37 110,2	39 603,7
Capital	48 502,7	68 587,0
Intérêt	26 855,6	24 135,2
Support	421 658,2	429 248,4
Total du portefeuille	577 578,4	605 452,3

Éducation

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Administration et consultation	123 623,2	4 532,6	25 226,0	144 316,6	144 597,0
2. Formation en tourisme et hôtellerie	17 069,2	-	-	17 069,2	17 069,2
3. Aide financière aux études	291 603,9	6 116,0	153 175,5	438 663,4	530 516,6
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	7 060 893,0	-	-	7 060 893,0	6 864 925,3
5. Enseignement supérieur	3 646 519,3	-	-	3 646 519,3	3 477 919,3
6. Régimes de retraite	637 933,0	-	-	637 933,0	628 095,0
	11 777 641,6	10 648,6	178 401,5	11 945 394,5	11 663 122,4
Moins :					
Crédits permanents				687 067,9	669 958,9
Crédits reportés				-	4 566,9
Crédits déjà votés				-	80 164,5
Crédits à voter				11 258 326,6	10 908 432,1

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	86 775,7	85 425,2
Fonctionnement	56 937,0	55 675,8
Transfert	11 584 803,6	11 287 430,7
Créances douteuses et autres	49 125,3	41 854,3
Total	11 777 641,6	11 470 386,0
Effectif des programmes	1 448	1 448
Effectif total	1 448	1 448
Budget d'investissements		
Immobilisations	39 801,5	34 701,8
Prêts, placements et avances	138 600,0	163 000,0
Total	178 401,5	197 701,8

Éducation

Programme 1 Administration et consultation

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction	9 612,4	198,8	76,0	9 489,6	10 463,5
2. Services à la gestion	29 428,6	555,2	358,4	29 231,8	30 627,5
3. Administration de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire	34 873,8	401,0	401,1	34 873,9	34 829,9
4. Administration de l'enseignement supérieur	9 193,1	76,6	85,0	9 201,5	9 340,2
5. Administration de la formation professionnelle et technique et de la formation continue	8 554,0	87,2	83,0	8 549,8	8 758,7
6. Information et communications	27 371,3	3 171,5	24 192,5	48 392,3	45 884,3
Suite à la page 7 - 3					

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'aide financière aux études, et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
			(000 \$)				
Rémunération	5 317,0	12 289,6	25 472,6	8 311,6	6 712,5	13 608,6	71 711,9
Fonctionnement	1 951,5	17 139,0	9 401,2	881,5	1 841,5	13 762,7	44 977,4
Transfert	2 343,9	-	-	-	-	-	2 343,9
	9 612,4	29 428,6	34 873,8	9 193,1	8 554,0	27 371,3	119 033,2
Effectif total	68	96	470	162	122	269	1 187
Budget d'investissements							
Immobilisations	76,0	358,4	401,1	85,0	83,0	24 192,5	25 196,0
	76,0	358,4	401,1	85,0	83,0	24 192,5	25 196,0

Éducation

Programme 1 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Conseil supérieur de l'éducation	2 337,9	23,3	10,0	2 324,6	2 392,3
8. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 252,1	19,0	20,0	2 253,1	2 300,6
	123 623,2	4 532,6	25 226,0	144 316,6	144 597,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	3 819,7
Crédit à voter				144 307,0	140 767,7

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	71 711,9	1 678,8	1 765,5	75 156,2	74 236,5
Fonctionnement	44 977,4	659,1	486,6	46 123,1	50 223,7
Transfert	2 343,9	-	-	2 343,9	2 818,9
	119 033,2	2 337,9	2 252,1	123 623,2	127 279,1
Effectif total	1 187	32	28	1 247	1 248
Budget d'investissements					
Immobilisations	25 196,0	10,0	20,0	25 226,0	21 529,1
	25 196,0	10,0	20,0	25 226,0	21 529,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Éducation

Programme 2

Formation en tourisme et hôtellerie

Élément	2004-2005			2003-2004
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	Crédits
1. Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	17 069,2	-	-	17 069,2
Crédit à voter				17 069,2

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle et technique dans le domaine de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il soutient également la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Transfert	17 069,2		17 069,2	17 069,2
	17 069,2		17 069,2	17 069,2

Éducation

Programme 3 Aide financière aux études

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Bourses consécutives aux prêts	149 226,8	-	-	149 226,8	211 810,3
2. Intérêts et remboursements aux banques	115 017,5	5 829,0	152 800,0	261 988,5	294 271,5
3. Autres bourses	10 755,2	-	-	10 755,2	8 172,7
4. Administration de l'aide financière aux études	16 604,4	287,0	375,5	16 692,9	16 262,1
	291 603,9	6 116,0	153 175,5	438 663,4	530 516,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 2				49 125,3	41 854,3
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	747,2
Crédit à voter				389 538,1	487 915,1

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études supérieures et à la formation secondaire professionnelle en fournissant un soutien financier aux étudiants qui en ont besoin.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)					
Rémunération	-	-	-	11 619,5	11 619,5	11 188,7
Fonctionnement	-	5 829,0	-	4 984,9	10 813,9	5 452,1
Transfert	149 226,8	60 063,2	10 755,2	-	220 045,2	296 603,0
Créances douteuses et autres	-	49 125,3	-	-	49 125,3	41 854,3
	149 226,8	115 017,5	10 755,2	16 604,4	291 603,9	355 098,1
Effectif total	-	-	-	201	201	200
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	14 200,0	-	375,5	14 575,5	13 172,7
Prêts, placements et avances	-	138 600,0	-	-	138 600,0	163 000,0
	-	152 800,0	-	375,5	153 175,5	176 172,7

Autorisation de report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de l'élément 4 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément, et ce, dans la mesure où le total alloué à cet élément n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance ou par des virements en provenance des autres éléments du même programme.

Éducation

Programme 4

Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Commissions scolaires	5 677 792,6	-	-	5 677 792,6	5 465 510,3
2. Commissions scolaires à statut particulier	177 327,3	-	-	177 327,3	167 278,4
3. Service de la dette des commissions scolaires	580 570,5	-	-	580 570,5	575 007,6
4. Enseignement privé	365 625,8	-	-	365 625,8	338 267,7
5. Soutien à des partenaires en éducation	37 216,7	-	-	37 216,7	40 309,9
Suite à la page 7 - 7					

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves de ces niveaux les services d'enseignement et de soutien à l'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux institutions privées et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les ressources financières attribuées pour le transport scolaire.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	Sous- total
	(000 \$)					
Transfert	5 677 792,6	177 327,3	580 570,5	365 625,8	37 216,7	6 838 532,9
	5 677 792,6	177 327,3	580 570,5	365 625,8	37 216,7	6 838 532,9

Éducation

Programme 4 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
6. Aide au transport scolaire	222 360,1	-	-	222 360,1	278 551,4
	7 060 893,0	-	-	7 060 893,0	6 864 925,3
Crédit à voter				7 060 893,0	6 864 925,3

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Transfert	6 838 532,9	222 360,1		7 060 893,0	6 864 925,3
	6 838 532,9	222 360,1		7 060 893,0	6 864 925,3

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé du crédit de l'élément 3 de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément.

Éléments	2004-2005				2003-2004
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Cégeps	1 232 231,9	-	-	1 232 231,9	1 204 392,4
2. Universités	1 839 947,2	-	-	1 839 947,2	1 726 706,1
3. Enseignement privé au collégial	80 608,5	-	-	80 608,5	80 368,5
4. Service de la dette des cégeps	216 320,5	-	-	216 320,5	201 500,0
5. Service de la dette des universités	270 258,9	-	-	270 258,9	257 800,0
Suite à la page 7 - 9					

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	Sous- total
			(000 \$)			
Transfert	1 232 231,9	1 839 947,2	80 608,5	216 320,5	270 258,9	3 639 367,0
	1 232 231,9	1 839 947,2	80 608,5	216 320,5	270 258,9	3 639 367,0

Éducation

Programme 5 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	Crédits
6. Soutien à des partenaires en éducation	7 152,3	-	-	7 152,3
	3 646 519,3	-	-	3 477 919,3
Moins :				
Crédits déjà votés				
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-
Crédit à voter				80 164,5
				3 646 519,3
				3 397 754,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Transfert	3 639 367,0	7 152,3		3 646 519,3	3 477 919,3
	3 639 367,0	7 152,3		3 646 519,3	3 477 919,3

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé du crédit des éléments 4 et 5 de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments.

Éducation

Programme 6 Régimes de retraite

Éléments	2004-2005			2003-2004
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	Crédits
1. Régime de retraite des enseignants	86 955,0	-	-	86 955,0
2. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	486 869,0	-	-	478 143,0
3. Régime de retraite du personnel d'encadrement	64 109,0	-	-	62 997,0
	637 933,0	-	-	637 933,0
Moins :				
Crédits permanents				
Loi sur le régime de retraite des enseignants, (L.R.Q., c. R-11)				
Élément 1				86 955,0
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10)				
Élément 2				486 869,0
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (L.R.Q., c. R-12.1)				
Élément 3				64 109,0
Crédit à voter				-

Ce programme vise à fournir la contribution du gouvernement aux régimes de retraite applicables au personnel des réseaux.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Transfert	86 955,0	486 869,0	64 109,0	637 933,0	628 095,0
	86 955,0	486 869,0	64 109,0	637 933,0	628 095,0

Éducation

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Administration et consultation		
Autres crédits de transfert	2 343,9	2 818,9
Programme 2 - Formation en tourisme et hôtellerie		
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	17 069,2	17 069,2
Programme 3 - Aide financière aux études		
Bourses consécutives aux prêts	149 226,8	211 810,3
Intérêts et remboursements aux banques	60 063,2	76 620,0
Autres crédits de transfert	10 755,2	8 172,7
Total du programme 3	220 045,2	296 603,0
Programme 4 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire		
Comités patronaux de négociation	12 030,0	12 030,0
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire public	5 855 119,9	5 632 788,7
Enseignement privé	365 625,8	338 267,7
Programme d'action communautaire	12 690,6	12 710,5
Service de la dette des commissions scolaires	580 570,5	575 007,6
Transport scolaire	222 360,1	278 551,4
Autres crédits de transfert	12 496,1	15 569,4
Total du programme 4	7 060 893,0	6 864 925,3
Programme 5 - Enseignement supérieur		
Cégeps	1 232 231,9	1 204 392,4
Enseignement privé au collégial	80 608,5	80 368,5
Service de la dette des cégeps	216 320,5	201 500,0
Service de la dette des universités	270 258,9	257 800,0
Universités	1 839 947,2	1 726 706,1
Autres crédits de transfert	7 152,3	7 152,3
Total du programme 5	3 646 519,3	3 477 919,3
Programme 6 - Régimes de retraite		
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	486 869,0	478 143,0
Régime de retraite des enseignants	86 955,0	86 955,0
Régime de retraite du personnel d'encadrement	64 109,0	62 997,0
Total du programme 6	637 933,0	628 095,0
Total du portefeuille	11 584 803,6	11 287 430,7

Éducation

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	18 369,2	18 969,2
Institutions d'enseignement	11 303 976,3	10 926 477,4
Organismes à but non lucratif	42 412,9	45 381,1
Personnes	220 045,2	296 603,0
Total du portefeuille	11 584 803,6	11 287 430,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	8 929 722,9	8 589 886,0
Fonctionnement	1 080 000,9	1 018 530,5
Capital	470 905,4	456 066,1
Intérêt	615 056,2	597 812,6
Support	489 118,2	625 135,5
Total du portefeuille	11 584 803,6	11 287 430,7

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Mesures d'aide à l'emploi	903 383,5	-	-	903 383,5	933 849,2
2. Mesures d'aide financière	2 996 116,2	-	600,0	2 996 716,2	3 038 311,7
3. Soutien à la gestion	222 419,5	1 165,3	1 826,2	223 080,4	241 455,0
4. Mesures d'aide à la famille et à l'enfance	1 848 720,6	-	4,0	1 848 724,6	1 802 734,6
	5 970 639,8	1 165,3	2 430,2	5 971 904,7	6 016 350,5
Moins :					
Crédits permanents				9 979,2	7 832,2
Crédits reportés				13 276,9	7 731,4
Crédits déjà votés				468 900,0	450 700,0
Crédits à voter*				5 479 748,6	5 550 086,9

* Le crédit à voter pour les programmes 2 et 4 incluent, outre les montants présentés ci-haut, ceux portant sur des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	226 054,4	234 801,5
Fonctionnement	139 099,3	143 509,3
Affectation à un fonds spécial	957 161,6	995 974,6
Transfert	4 638 364,5	4 626 239,5
Créances douteuses et autres	9 960,0	7 813,0
Total	5 970 639,8	6 008 337,9
Effectif des programmes	4 259	4 259
Effectif des fonds spéciaux	2 690	2 690
Effectif total	6 949	6 949
Budget d'investissements		
Immobilisations	1 178,2	8 225,9
Prêts, placements et avances	1 252,0	952,0
Total	2 430,2	9 177,9

Un redressement a été effectué afin de présenter les crédits comparatifs et le budget de dépenses 2003-2004 sur la même base qu'en 2004-2005. Ce redressement entraîne, pour 2003-2004, une diminution de 3 M\$ au programme 2 et de 129 M\$ au programme 4 pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1er janvier 2005.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 1

Mesures d'aide à l'emploi

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Emploi-Québec	900 667,8	-	-	900 667,8	929 897,4
2. Politiques d'emploi	1 687,7	-	-	1 687,7	1 723,8
3. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets favorisant l'insertion, la formation et l'aide à l'emploi*	1 028,0	-	-	1 028,0	2 228,0
	903 383,5	-	-	903 383,5	933 849,2
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				49,1	-
Crédit à voter				903 334,4	933 849,2

Ce programme vise à pourvoir au financement d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Emploi-Québec est le service public d'emploi du Québec responsable de l'information sur le marché du travail, du placement et des mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux niveaux national, régional, local et sectoriel. Il est également responsable de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (L.R.Q., c. D-7.1) et de la Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre (L.R.Q., c. F-5). Il vise également le développement des politiques d'emploi.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2004-2005	2003-2004
	1	2	3		
			(000 \$)		
Rémunération	-	1 554,7	-	1 554,7	1 580,3
Fonctionnement	-	133,0	-	133,0	143,5
Affectation à un fonds spécial	900 667,8	-	-	900 667,8	929 897,4
Transfert	-	-	1 028,0	1 028,0	2 228,0
	900 667,8	1 687,7	1 028,0	903 383,5	933 849,2
Effectif total	-	27	-	27	27

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de l'élément 2 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément, et ce, dans la mesure où le total alloué à cet élément n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 2 Mesures d'aide financière

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Gestion du réseau de la sécurité du revenu	165 649,1	-	-	165 649,1	167 635,3
2. Politiques de sécurité du revenu	5 035,9	-	-	5 035,9	6 339,0
3. Assistance-emploi	2 677 195,0	-	600,0	2 677 795,0	2 696 112,4
4. Gestion du dénuement	22 400,0	-	-	22 400,0	29 000,0
5. Aide aux parents pour leurs revenus de travail	28 900,0	-	-	28 900,0	28 900,0
6. Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	19 248,2	-	-	19 248,2	20 277,5
Suite à la page	8 - 4				

Ce programme vise à rendre accessible à toutes les personnes qui en démontrent le besoin, une aide de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus par l'entremise du réseau de la sécurité du revenu et celui de la ville de Montréal. Également, ce programme verse à des familles à faible revenu un supplément basé sur le revenu de travail, afin de les inciter à demeurer ou à entrer sur le marché du travail. Aussi, par l'entremise du programme Solidarité jeunesse, il soutient financièrement les jeunes de moins de 25 ans, aptes au travail, qui font une demande d'assistance-emploi en leur offrant d'entreprendre des démarches favorisant leur autonomie financière. En outre, ce programme contribue au financement des organismes communautaires en lien avec leur mission globale et il accorde à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. Il vise également à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales. Enfin, il assure le développement des politiques de sécurité du revenu.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
	(000 \$)						
Rémunération	116 879,7	4 428,4	-	-	-	-	121 308,1
Fonctionnement	47 769,4	607,5	-	-	-	-	48 376,9
Affectation à un fonds spécial	-	-	4 800,0	-	-	-	4 800,0
Transfert	1 000,0	-	2 666 895,0	22 400,0	28 900,0	19 248,2	2 738 443,2
Créances douteuses et autres	-	-	5 500,0	-	-	-	5 500,0
	165 649,1	5 035,9	2 677 195,0	22 400,0	28 900,0	19 248,2	2 918 428,2
Effectif total	2 478	84	-	-	-	-	2 562
Budget d'investissements							
Prêts, placements et avances	-	-	600,0	-	-	-	600,0
	-	-	600,0	-	-	-	600,0

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 2 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Action emploi	14 300,0	-	-	14 300,0	34 926,8
8. Solidarité jeunesse	28 600,0	-	-	28 600,0	28 600,0
9. Action communautaire	22 016,7	-	-	22 016,7	15 016,7
10. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesure d'aide à l'emploi*	12 771,3	-	-	12 771,3	11 504,0
	2 996 116,2	-	600,0	2 996 716,2	3 038 311,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 3				5 500,0	4 300,0
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				5 270,7	-
Crédits déjà votés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				279 000,0	279 000,0
Crédit à voter**				2 706 945,5	2 755 011,7

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

** Le crédit à voter pour ce programme inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	8	9	10	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)				
Rémunération	121 308,1	-	-	-	-	121 308,1	122 242,5
Fonctionnement	48 376,9	-	-	-	-	48 376,9	49 506,8
Affectation à un fonds spécial	4 800,0	-	-	10 411,6	-	15 211,6	23 411,6
Transfert	2 738 443,2	14 300,0	28 600,0	11 605,1	12 771,3	2 805 719,6	2 838 550,8
Créances douteuses et autres	5 500,0	-	-	-	-	5 500,0	4 300,0
	2 918 428,2	14 300,0	28 600,0	22 016,7	12 771,3	2 996 116,2	3 038 011,7
Effectif total	2 562	-	-	-	-	2 562	2 562
Budget d'investissements							
Prêts, placements et avances	600,0	-	-	-	-	600,0	300,0
	600,0	-	-	-	-	600,0	300,0

Un redressement a été effectué afin de présenter les crédits comparatifs et le budget de dépenses 2003-2004 sur la même base qu'en 2004-2005. Ce redressement entraîne, pour 2003-2004, une diminution de 3 M\$ à l'élément 5 du programme 2 pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1er janvier 2005.

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit des éléments 1 et 2 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 3 Soutien à la gestion

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction	14 249,9	-	-	14 249,9	15 346,0
2. Services à la gestion	172 239,6	1 165,3	1 176,2	172 250,5	187 499,6
3. Centre de recouvrement	10 127,5	-	650,0	10 777,5	11 627,5
4. Planification et services aux citoyens	25 802,5	-	-	25 802,5	26 981,9
	222 419,5	1 165,3	1 826,2	223 080,4	241 455,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				19,2	19,2
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				7 349,8	7 473,7
Crédit à voter*				215 711,4	233 962,1

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes. De plus, il permet de verser au Tribunal administratif du Québec les sommes requises pour soutenir les causes reliées au Ministère. Également, ce programme vise à pourvoir au financement des activités de planification et coordination ministérielle et de services aux citoyennes et citoyens.

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2004-2005	2003-2004
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	11 231,3	52 802,4	9 562,5	11 594,3	85 190,5	92 477,1
Fonctionnement	2 318,6	78 155,0	565,0	5 454,4	86 493,0	89 224,6
Affectation à un fonds spécial	-	41 282,2	-	-	41 282,2	42 665,6
Transfert	700,0	-	-	8 753,8	9 453,8	9 379,1
	14 249,9	172 239,6	10 127,5	25 802,5	222 419,5	233 746,4
Effectif total	210	689	183	245	1 327	1 327
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	1 176,2	-	-	1 176,2	8 223,9
Prêts, placements et avances	-	-	650,0	-	650,0	650,0
	-	1 176,2	650,0	-	1 826,2	8 873,9

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut, à l'exception de l'élément 3, être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter correspondant, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé du crédit de l'élément 3 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence d'un montant de 1 000 000 \$, et ce, afin de donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 4

Mesures d'aide à la famille et à l'enfance

Éléments	2004-2005			2003-2004
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	Crédits
1. Gestion des services à la famille et à l'enfance	18 787,2	-	-	18 787,2
2. Politiques familiales	10 389,7	-	2,0	10 391,7
3. Soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde	1 332 113,6	-	-	1 332 113,6
4. Service de la dette des centres de la petite enfance	16 032,1	-	-	16 032,1
5. Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	39 900,0	-	-	39 900,0
6. Prestations familiales	422 864,5	-	-	422 864,5
Suite à la page	8 - 7			

Ce programme vise à développer et à favoriser l'accès à des services de garde éducatifs de qualité. Ainsi, il assure le financement de la gestion des services à la famille et à l'enfance, de l'élaboration des politiques familiales, du soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde. En outre, il a comme objectif de pourvoir au financement du service de la dette des centres de la petite enfance ainsi que du Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance. Il permet le versement des prestations familiales, des allocations de maternité et il assure le fonctionnement du Conseil de la famille et de l'enfance.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
			(000 \$)				
Rémunération	13 134,8	4 111,9	-	-	-	-	17 246,7
Fonctionnement	1 844,0	1 981,3	-	-	-	-	3 825,3
Transfert	3 808,4	4 296,5	1 332 013,6	16 032,1	39 900,0	418 504,5	1 814 555,1
Créances douteuses et autres	-	-	100,0	-	-	4 360,0	4 460,0
	18 787,2	10 389,7	1 332 113,6	16 032,1	39 900,0	422 864,5	1 840 087,1
Effectif total	262	71	-	-	-	-	333
Budget d'investissements							
Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, placements et avances	-	2,0	-	-	-	-	2,0
	-	2,0	-	-	-	-	2,0

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 4 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Allocations de maternité	7 600,0	-	-	7 600,0	7 600,0
8. Conseil de la famille et de l'enfance	1 033,5	-	2,0	1 035,5	1 032,3
	1 848 720,6	-	4,0	1 848 724,6	1 802 734,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 3				100,0	100,0
Élément 6				4 360,0	3 413,0
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				607,3	257,7
Crédits déjà votés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				189 900,0	171 700,0
Crédit à voter*				1 653 757,3	1 627 263,9

* Le crédit à voter pour ce programme inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments 8	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	17 246,7	-	754,4	18 001,1	18 501,6
Fonctionnement	3 825,3	-	271,1	4 096,4	4 634,4
Transfert	1 814 555,1	7 600,0	8,0	1 822 163,1	1 776 081,6
Créances douteuses et autres	4 460,0	-	-	4 460,0	3 513,0
	1 840 087,1	7 600,0	1 033,5	1 848 720,6	1 802 730,6
Effectif total	333	-	10	343	343
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	-	2,0	2,0	2,0
Prêts, placements et avances	2,0	-	-	2,0	2,0
	2,0	-	2,0	4,0	4,0

Un redressement a été effectué afin de présenter les crédits comparatifs et le budget de dépenses 2003-2004 sur la même base qu'en 2004-2005. Ce redressement entraîne, pour 2003-2004, une diminution de 129 M\$ à l'élément 6 du programme 4 pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1er janvier 2005.

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit des éléments 1, 2 et 8 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Crédit au net

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 3 - Soutien à la gestion		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	221 254,2	232 581,1
Moins : Revenus associés au crédit au net	1 000,0	3 000,0
Crédit au net	220 254,2	229 581,1

Ce crédit au net, qui vise à donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor, concerne les activités du Centre de recouvrement dont la mission est de recouvrer les comptes à recevoir du Ministère en matière de sécurité du revenu. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent du recouvrement, par le Centre de recouvrement, des sommes dues par les garants défaillants et de la récupération des créances radiées ainsi que des frais de recouvrement réclamés des débiteurs au titre de l'application de mesures légales.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus compris entre 1 000 000 \$ et 4 000 000 \$ et d'un montant équivalent à 35 % des revenus qui excèdent 4 000 000 \$.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Crédits à voter pour des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006

	2005-2006 (000 \$)
Budget de dépenses	
Programme 2 - Mesures d'aide financière	
Élément 3 - Assistance-emploi	
Transfert	275 000,0
Élément 6 - Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	
Transfert	4 000,0
Total du programme	279 000,0
Programme 4 - Mesures d'aide à la famille et à l'enfance	
Élément 3 - Soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde	
Transfert	140 000,0
Total du portefeuille	419 000,0

Ces crédits ont pour objet de permettre le versement, avant le 1er avril 2005, de prestations imputables à l'exercice financier 2005-2006.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Mesures d'aide à l'emploi		
Fonds de développement du marché du travail	900 667,8	929 897,4
Programme 2 - Mesures d'aide financière		
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	10 411,6	3 411,6
Fonds québécois d'initiatives sociales	4 800,0	20 000,0
Total du programme 2	15 211,6	23 411,6
Programme 3 - Soutien à la gestion		
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	41 282,2	42 665,6
Total du portefeuille	957 161,6	995 974,6
Effectif total	2 690	2 690

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	136 984,7	145 228,3
Fonctionnement	17 247,9	18 247,9
Capital	38 432,2	39 815,6
Intérêt	2 430,0	2 430,0
Support	762 066,8	790 252,8
Total du portefeuille	957 161,6	995 974,6

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Mesures d'aide à l'emploi		
Autres crédits de transfert	1 028,0	2 228,0
Programme 2 - Mesures d'aide financière		
Action emploi	14 300,0	34 926,8
Aide aux parents pour leurs revenus de travail	28 900,0	28 900,0
Assistance-emploi	2 679 666,3	2 683 016,4
Gestion du dénuement	22 400,0	29 000,0
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	19 248,2	20 277,5
Organismes communautaires - famille	11 605,1	11 605,1
Solidarité jeunesse	28 600,0	28 600,0
Autres crédits de transfert	1 000,0	2 225,0
Total du programme 2	2 805 719,6	2 838 550,8
Programme 3 - Soutien à la gestion		
Tribunal administratif du Québec	8 753,8	8 679,1
Autres crédits de transfert	700,0	700,0
Total du programme 3	9 453,8	9 379,1
Programme 4 - Mesures d'aide à la famille et à l'enfance		
Allocation de maternité	7 600,0	7 600,0
Allocation familiale	363 350,0	388 400,0
Allocation pour enfant handicapé	31 200,0	29 800,0
Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	39 900,0	37 000,0
Service de la dette des centres de la petite enfance	16 032,1	8 527,2
Soutien administratif	23 954,5	25 954,5
Subvention annuelle des garderies	218 200,0	204 869,3
Subventions de développement et d'investissements	2 000,0	6 738,3
Subventions de fonctionnement des centres de la petite enfance	1 111 813,6	1 059 199,8
Autres crédits de transfert	8 112,9	7 992,5
Total du programme 4	1 822 163,1	1 776 081,6
Total du portefeuille	4 638 364,5	4 626 239,5

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises	224 918,4	210 873,3
Entreprises et organismes d'État	34 488,6	36 054,1
Organismes à but non lucratif	1 166 884,6	1 113 245,9
Personnes	3 212 072,9	3 266 066,2
Total du portefeuille	4 638 364,5	4 626 239,5

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	8 117,4	8 117,4
Fonctionnement	2 080,1	1 895,6
Capital	11 048,1	8 824,9
Intérêt	7 320,6	6 527,2
Support	4 609 798,3	4 600 874,4
Total du portefeuille	4 638 364,5	4 626 239,5

Environnement

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Protection de l'environnement	160 795,9	7 197,1	16 815,7	170 414,5	182 408,5
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 236,6	60,0	50,0	5 226,6	5 661,3
	166 032,5	7 257,1	16 865,7	175 641,1	188 069,8
Moins :					
Crédits permanents				34,6	34,6
Crédits reportés				3 703,3	4 506,2
Crédits à voter				171 903,2	183 529,0

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	103 230,1	109 083,2
Fonctionnement	45 816,2	48 128,8
Transfert	16 961,2	21 563,8
Créances douteuses et autres	25,0	25,0
Total	166 032,5	178 800,8
Effectif des programmes	1 914	1 914
Effectif total	1 914	1 914
Budget d'investissements		
Immobilisations	16 865,7	16 865,7
Total	16 865,7	16 865,7

Environnement

Programme 1

Protection de l'environnement

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Politiques environnementales du milieu industriel, des changements climatiques et du développement durable	12 311,0	-	637,7	12 948,7	15 637,5
2. Politiques environnementales en matière d'eau, d'activités agricoles et municipales	14 626,3	-	1 382,5	16 008,8	14 501,1
3. Évaluations environnementales et coordination	13 290,4	-	328,4	13 618,8	18 077,9
4. Protection et restauration de l'environnement	52 897,4	-	4 069,2	56 966,6	60 560,5
5. Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	4 442,7	-	275,0	4 717,7	5 474,6
6. Centre d'expertise hydrique du Québec	10 158,4	-	6 576,7	16 735,1	17 480,1

Suite à la page 9 - 3

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes ayant comme objectif la prévention, la réduction ou la suppression de la contamination de l'eau, du sol et de l'air, la restauration des sites et la protection des milieux et des ressources.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
			(000 \$)				
Rémunération	9 669,6	8 080,5	8 901,0	39 689,6	4 418,7	7 643,0	78 402,4
Fonctionnement	1 031,4	1 971,4	1 251,1	5 857,8	24,0	2 470,4	12 606,1
Transfert	1 610,0	4 574,4	3 138,3	7 350,0	-	45,0	16 717,7
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	-	-	-
	12 311,0	14 626,3	13 290,4	52 897,4	4 442,7	10 158,4	107 726,2
Effectif total	153	124	182	837	109	130	1 535
Budget d'investissements							
Immobilisations	637,7	1 382,5	328,4	4 069,2	275,0	6 576,7	13 269,5
	637,7	1 382,5	328,4	4 069,2	275,0	6 576,7	13 269,5

Environnement

Programme 1 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Direction	6 352,8	-	34,9	6 387,7	7 064,0
8. Services à la gestion	46 716,9	7 197,1	3 511,3	43 031,1	43 612,8
	160 795,9	7 197,1	16 815,7	170 414,5	182 408,5
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 7				9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 8				25,0	25,0
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				3 703,3	4 506,2
Crédit à voter*				166 676,6	177 867,7

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments 8	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	78 402,4	5 379,3	15 928,5	99 710,2	104 880,5
Fonctionnement	12 606,1	730,0	30 763,4	44 099,5	46 694,9
Transfert	16 717,7	243,5	-	16 961,2	21 563,8
Créances douteuses et autres	-	-	25,0	25,0	25,0
	107 726,2	6 352,8	46 716,9	160 795,9	173 164,2
Effectif total	1 535	102	211	1 848	1 848
Budget d'investissements					
Immobilisations	13 269,5	34,9	3 511,3	16 815,7	16 791,4
	13 269,5	34,9	3 511,3	16 815,7	16 791,4

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit des éléments 1, 2, 3, 4, 7 et 8 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé du crédit des éléments 5 et 6 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à l'élément 5 et de 600 000 \$ à l'élément 6, et ce, afin de donner suite à deux ententes de gestion intervenues entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

Environnement

Programme 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Élément	2004-2005			2003-2004
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	Crédits
1. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 236,6	60,0	50,0	5 226,6
Crédit à voter				5 226,6

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement intervient principalement dans le cadre du processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement par la tenue de séances de consultation et d'information de la population.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Rémunération	3 519,9		3 519,9	4 202,7
Fonctionnement	1 716,7		1 716,7	1 433,9
	5 236,6		5 236,6	5 636,6
Effectif total	66		66	66
Budget d'investissements				
Immobilisations	50,0		50,0	74,3
	50,0		50,0	74,3

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Environnement

Crédit au net

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Protection de l'environnement		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	153 598,8	165 617,1
Moins : Revenus associés au crédit au net	3 750,0	2 350,0
Crédit au net	149 848,8	163 267,1

Ce crédit au net vise des activités du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, du Centre d'expertise hydrique du Québec et de la Protection de l'environnement.

- Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ)

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec dont la mission est de garantir la disponibilité, la qualité et la continuité de l'expertise et de l'information analytique pour les besoins de protection de l'environnement et de conservation des ressources. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification des services d'accréditation et d'agrément dans le cadre de l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et de ses règlements.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 350 000 \$.

- Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ)

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Centre d'expertise hydrique du Québec dont la mission est de gérer le régime hydrique du Québec avec une préoccupation de sécurité, d'équité et de développement durable. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des activités d'émission des droits et autorisations en matière de sécurité des barrages, des activités de vente et de location de lots de grève et des produits et services reliés à la gestion, à la régularisation des barrages publics et à la gestion des données hydrométriques.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus du Centre d'expertise hydrique du Québec donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 2 000 000 \$.

- Protection de l'environnement

Ce crédit au net concerne les activités réalisées par le Ministère dans le cadre de sa mission qui est d'assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification d'activités et/ou de projets menant à la délivrance d'approbation, d'autorisation et d'accréditation, à la réalisation de suivis et de contrôles, ainsi qu'à la perception de droits et de redevances découlant des lois et règlements dont l'application relève du ministre de l'Environnement (excluant les revenus associés aux crédits au net votés pour le CEAEQ et le CEHQ).

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus concernés donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 1 400 000 \$.

Environnement

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Protection de l'environnement		
Assainissement de l'air	1 759,4	1 662,4
Fonds d'action québécois en développement durable	1 500,0	-
Programme de réhabilitation des terrains contaminés	7 350,0	7 369,1
Programme de soutien aux entreprises communautaires dans le domaine de la gestion des matières résiduelles	-	3 000,0
Programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées	1 435,0	1 325,0
Saint-Laurent Vision 2000	300,0	375,0
Soutien à la gestion environnementale en milieu agricole	280,0	700,0
Soutien aux instances municipales - plans de gestion des matières résiduelles	-	1 960,0
Soutien aux organismes de bassin versant	2 215,0	-
Soutien aux organismes oeuvrant en environnement	720,0	2 195,0
Subventions de recherche et de développement en environnement	200,0	800,0
Autres crédits de transfert	1 201,8	2 177,3
Total du programme 1	16 961,2	21 563,8
Total du portefeuille	16 961,2	21 563,8

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Institutions d'enseignement	200,0	800,0
Municipalités	9 109,4	10 991,5
Organismes à but non lucratif	7 651,8	9 772,3
Total du portefeuille	16 961,2	21 563,8

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Capital	5 880,0	5 895,3
Intérêt	1 972,0	1 932,1
Support	9 109,2	13 736,4
Total du portefeuille	16 961,2	21 563,8

Finances

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction du Ministère	60 491,0	1 915,8	6 349,0	64 924,2	75 993,1
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	160 236,1	969,2	765,0	160 031,9	146 408,9
3. Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	6 939 000,0	-	-	6 939 000,0	6 668 000,0
	7 159 727,1	2 885,0	7 114,0	7 163 956,1	6 890 402,0
Moins :					
Crédits permanents				6 948 998,6	6 677 998,6
Crédits reportés				3 096,3	3 285,2
Crédits à voter				211 861,2	209 118,2

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	62 793,4	67 974,5
Fonctionnement	137 050,4	120 059,7
Service de la dette	6 939 000,0	6 668 000,0
Affectation à un fonds spécial	950,0	950,0
Transfert	19 933,3	26 604,9
Total	7 159 727,1	6 883 589,1
Effectif des programmes	1 003	1 003
Effectif des fonds spéciaux	17	17
Effectif total	1 020	1 020
Budget d'investissements		
Immobilisations	7 109,0	11 058,9
Prêts, placements et avances	5,0	5,0
Total	7 114,0	11 063,9

Finances

Programme 1 Direction du Ministère

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction et services à la gestion	29 740,9	1 665,8	2 493,8	30 568,9	31 770,6
2. Le Registraire des entreprises	15 918,2	250,0	3 855,2	19 523,4	27 690,6
3. Institut de la statistique du Québec	14 831,9	-	-	14 831,9	16 531,9
	60 491,0	1 915,8	6 349,0	64 924,2	75 993,1
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				1 474,4	1 622,4
Crédit à voter				63 440,2	74 361,1

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il a aussi pour but l'administration d'un registre gouvernemental des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales. Il vise enfin à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	13 681,3	11 231,6	-	24 912,9	29 694,8
Fonctionnement	15 989,6	4 686,6	-	20 676,2	24 992,5
Transfert	70,0	-	14 831,9	14 901,9	16 601,9
	29 740,9	15 918,2	14 831,9	60 491,0	71 289,2
Effectif total	152	213	-	365	365
Budget d'investissements					
Immobilisations	2 489,8	3 854,2	-	6 344,0	7 985,9
Prêts, placements et avances	4,0	1,0	-	5,0	5,0
	2 493,8	3 855,2	-	6 349,0	7 990,9

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Finances

Programme 2

Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Politiques budgétaires et fiscales, analyses des politiques économiques et institutions financières	24 763,2	96,4	-	24 666,8	24 813,4
2. Financement, gestion de la dette et opérations financières	7 100,3	525,1	300,0	6 875,2	7 183,5
3. Frais de services bancaires	9 989,0	-	-	9 989,0	9 989,0
4. Contrôleur des finances et comptabilité gouvernementale	17 601,3	347,7	465,0	17 718,6	19 523,8
5. Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles	11 016,9	-	-	11 016,9	17 133,8
Suite à la page 10 - 4					

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	Sous- total
			(000 \$)			
Rémunération	16 505,9	6 021,1	-	15 353,5	-	37 880,5
Fonctionnement	8 257,3	1 079,2	9 989,0	2 247,8	5 035,5	26 608,8
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	-	950,0	950,0
Transfert	-	-	-	-	5 031,4	5 031,4
	24 763,2	7 100,3	9 989,0	17 601,3	11 016,9	70 470,7
Effectif total	252	117	-	269	-	638
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	300,0	-	465,0	-	765,0
	-	300,0	-	465,0	-	765,0

Finances

Programme 2 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus*	89 765,4	-	-	89 765,4	67 765,4
	160 236,1	969,2	765,0	160 031,9	146 408,9
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 3				9 989,0	9 989,0
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				1 621,9	1 662,8
Crédit à voter				148 421,0	134 757,1

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	37 880,5	-		37 880,5	38 279,7
Fonctionnement	26 608,8	89 765,4		116 374,2	95 067,2
Affectation à un fonds spécial	950,0	-		950,0	950,0
Transfert	5 031,4	-		5 031,4	10 003,0
	70 470,7	89 765,4		160 236,1	144 299,9
Effectif total	638	-		638	638
Budget d'investissements					
Immobilisations	765,0	-		765,0	3 073,0
	765,0	-		765,0	3 073,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit des éléments 1, 2, 4, et 5 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant ses parties « Affectation à un fonds spécial » et « Transfert », et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Finances

Programme 3

Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite

Éléments	2004-2005			2003-2004
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	Crédits
1. Service de la dette directe	4 131 000,0	-	-	4 131 000,0
2. Intérêts sur le compte des régimes de retraite	2 808 000,0	-	-	2 808 000,0
	6 939 000,0	-	-	6 939 000,0
Moins :				
Crédits permanents				
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)				
Élément 1				4 131 000,0
Voir lois ci-dessous *				
Élément 2				2 808 000,0
Crédit à voter				-

Ce programme vise à pourvoir au paiement des intérêts sur la dette directe et le compte des régimes de retraite.

* Les crédits permanents réfèrent aux lois suivantes : Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, (L.R.Q., c. R-12), Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, (L.R.Q., c. R-9.1), Loi sur le régime de retraite des enseignants, (L.R.Q., c. R-11), Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10), Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. C-52.1), Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, (L.R.Q., c. R-9.2), Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16), Loi sur la police, (L.R.Q., c. P-13.1) et Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., c. R-12.1).

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2004-2005	2003-2004
	1	2		
			(000 \$)	
Service de la dette	4 131 000,0	2 808 000,0	6 939 000,0	6 668 000,0
	4 131 000,0	2 808 000,0	6 939 000,0	6 668 000,0

Finances

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 2 - Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement		
Fonds de financement	-	-
Fonds du Centre financier de Montréal	950,0	950,0
Total du portefeuille	950,0	950,0
Effectif total	17	17

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Fonctionnement	950,0	950,0
Total du portefeuille	950,0	950,0

Finances

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Direction du Ministère		
Institut de la statistique du Québec	14 831,9	16 531,9
Autres crédits de transfert	70,0	70,0
Total du programme 1	14 901,9	16 601,9
Programme 2 - Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement		
Autres crédits de transfert	5 031,4	10 003,0
Total du portefeuille	19 933,3	26 604,9

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	14 831,9	16 531,9
Organismes à but non lucratif	5 101,4	10 073,0
Total du portefeuille	19 933,3	26 604,9

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	12 288,4	13 288,4
Fonctionnement	2 543,5	3 243,5
Support	5 101,4	10 073,0
Total du portefeuille	19 933,3	26 604,9

Justice

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Activité judiciaire	71 018,3	-	1 224,0	72 242,3	70 634,6
2. Administration de la justice	309 714,1	6 388,2	27 389,2	330 715,1	330 719,1
3. Justice administrative	11 051,6	-	3,0	11 054,6	10 474,6
4. Aide aux justiciables	171 243,3	-	-	171 243,3	170 324,3
	563 027,3	6 388,2	28 616,2	585 255,3	582 152,6
Moins :					
Crédits permanents				110 321,8	104 979,7
Crédits reportés				2 200,0	2 353,6
Crédits à voter				472 733,5	474 819,3

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	228 341,0	221 810,6
Fonctionnement	148 618,3	144 381,8
Affectation à un fonds spécial	1 326,8	1 326,8
Transfert	178 241,2	176 613,7
Créances douteuses et autres	6 500,0	7 100,0
Total	563 027,3	551 232,9
Effectif des programmes	3 450	3 454
Effectif des fonds spéciaux	156	156
Effectif total	3 606	3 610
Budget d'investissements		
Immobilisations	28 577,1	35 921,6
Prêts, placements et avances	39,1	39,1
Total	28 616,2	35 960,7

Justice

Programme 1 Activité judiciaire

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Magistrature	47 501,5	-	247,5	47 749,0	47 626,1
2. Déontologie judiciaire et perfectionnement des juges	1 980,9	-	-	1 980,9	1 315,9
3. Soutien à la magistrature	21 335,9	-	976,5	22 312,4	21 492,6
4. Comité sur la rémunération des juges	200,0	-	-	200,0	200,0
	71 018,3	-	1 224,0	72 242,3	70 634,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16)					
Élément 1				44 790,2	44 533,1
Élément 2				1 980,9	1 315,9
Élément 4				200,0	200,0
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	138,2
Crédit à voter				25 271,2	24 447,4

Ce programme vise à rendre la justice par la formulation de jugements selon les juridictions des diverses cours de justice. Il assure le respect des règles déontologiques qui régissent la magistrature, le perfectionnement des juges et leur fournit le soutien administratif nécessaire. Il vise également à évaluer le traitement, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges de la Cour du Québec et des cours municipales et à formuler des recommandations au gouvernement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)					
Rémunération	44 560,5	292,1	19 222,6	-	64 075,2	63 251,0
Fonctionnement	2 941,0	1 688,8	2 113,3	200,0	6 943,1	6 159,6
	47 501,5	1 980,9	21 335,9	200,0	71 018,3	69 410,6
Effectif total	311	4	483	-	798	798
Budget d'investissements						
Immobilisations	247,5	-	976,5	-	1 224,0	1 224,0
	247,5	-	976,5	-	1 224,0	1 224,0

Autorisation de report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit des éléments 1 et 3 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, et ce, dans la mesure où le total du crédit alloué à ces éléments n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Justice

Programme 2 Administration de la justice

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Soutien administratif à l'activité judiciaire	75 581,7	-	2 634,5	78 216,2	79 464,0
2. Affaires juridiques et législatives	31 571,4	-	5,0	31 576,4	31 493,3
3. Poursuites publiques	42 588,2	-	37,5	42 625,7	38 886,2
4. Direction, planification et services à l'organisation	150 750,0	6 388,2	7 302,2	151 664,0	146 056,3
5. Traitement des infractions et perception des amendes	9 222,8	-	6 410,0	15 632,8	14 219,3
Suite à la page 11 - 4					

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et de la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales et à assurer l'application du Code criminel et des lois pénales du Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	Sous- total
			(000 \$)			
Rémunération	52 700,6	30 374,3	38 634,8	36 837,8	5 577,8	164 125,3
Fonctionnement	21 564,4	1 197,1	3 943,3	105 755,3	3 645,0	136 105,1
Affectation à un fonds spécial	1 316,7	-	10,1	-	-	1 326,8
Transfert	-	-	-	1 656,9	-	1 656,9
Créances douteuses et autres	-	-	-	6 500,0	-	6 500,0
	75 581,7	31 571,4	42 588,2	150 750,0	9 222,8	309 714,1
Effectif total	1 292	427	548	240	141	2 648
Budget d'investissements						
Immobilisations	2 603,1	5,0	37,5	7 294,5	6 410,0	16 350,1
Prêts, placements et avances	31,4	-	-	7,7	-	39,1
	2 634,5	5,0	37,5	7 302,2	6 410,0	16 389,2

Justice

Programme 2 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
6. Système intégré d'information de justice	-	-	11 000,0	11 000,0	20 600,0
	309 714,1	6 388,2	27 389,2	330 715,1	330 719,1
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 4				6 500,0	7 100,0
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16)					
Élément 4				4 138,8	4 118,8
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 4				20,0	20,0
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				2 200,0	2 200,0
Crédit à voter				317 856,3	317 280,3

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	164 125,3	-		164 125,3	158 323,5
Fonctionnement	136 105,1	-		136 105,1	132 549,2
Affectation à un fonds spécial	1 326,8	-		1 326,8	1 326,8
Transfert	1 656,9	-		1 656,9	1 726,9
Créances douteuses et autres	6 500,0	-		6 500,0	7 100,0
	309 714,1	-		309 714,1	301 026,4
Effectif total	2 648	1		2 649	2 653
Budget d'investissements					
Immobilisations	16 350,1	11 000,0		27 350,1	34 694,6
Prêts, placements et avances	39,1	-		39,1	39,1
	16 389,2	11 000,0		27 389,2	34 733,7

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut, à l'exception de l'élément 5, être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter correspondant, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé du crédit de l'élément 5 de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence d'un montant de 2 200 000 \$, et ce, afin de donner suite à une entente de gestion concernant le Bureau des infractions et des amendes intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

Justice

Programme 3 Justice administrative

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Contribution du ministère de la Justice au Tribunal administratif du Québec	10 741,0	-	-	10 741,0	9 963,1
2. Conseil de la justice administrative	310,6	-	3,0	313,6	511,5
	11 051,6	-	3,0	11 054,6	10 474,6
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	14,8
Crédit à voter				11 054,6	10 459,8

Ce programme vise à assurer une part du financement du Tribunal administratif du Québec, qui a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), de statuer sur les recours formés contre une autorité administrative ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme comprend le Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	-	140,5		140,5	236,1
Fonctionnement	-	170,1		170,1	272,4
Transfert	10 741,0	-		10 741,0	9 963,1
	10 741,0	310,6		11 051,6	10 471,6
Effectif total	-	3		3	3
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	3,0		3,0	3,0
	-	3,0		3,0	3,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Justice

Programme 4 Aide aux justiciables

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Commission des services juridiques	117 826,6	-	-	117 826,6	121 795,3
2. Fonds d'aide aux recours collectifs	724,8	-	-	724,8	837,1
3. Indemnisation des victimes d'actes criminels	52 691,9	-	-	52 691,9	47 691,9
	171 243,3	-	-	171 243,3	170 324,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, (L.R.Q., c. I-6)					
Élément 3				52 691,9	47 691,9
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	0,6
Crédit à voter				118 551,4	122 631,8

Ce programme vise à assurer une aide juridique, financière ou sociale aux personnes économiquement faibles et défavorisées ainsi qu'aux enfants et à la famille aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice ou des groupes de personnes susceptibles d'avoir un recours commun et à assurer aide, support et compensation financière aux victimes d'actes criminels.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Fonctionnement	-	-	5 400,0	5 400,0	5 400,6
Transfert	117 826,6	724,8	47 291,9	165 843,3	164 923,7
	117 826,6	724,8	52 691,9	171 243,3	170 324,3

Justice

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 2 - Administration de la justice		
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	10,1	10,1
Fonds des registres du ministère de la Justice	1 316,7	1 316,7
Total du portefeuille	1 326,8	1 326,8
Effectif total	156	156

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Fonctionnement	1 326,8	1 326,8
Total du portefeuille	1 326,8	1 326,8

Justice

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 2 - Administration de la justice		
Autres crédits de transfert	1 656,9	1 726,9
Programme 3 - Justice administrative		
Contribution du ministère de la Justice au Tribunal administratif du Québec	10 741,0	9 963,1
Programme 4 - Aide aux justiciables		
Aide juridique	46 794,8	48 661,8
Commission des services juridiques	71 031,8	73 132,9
Fonds d'aide aux recours collectifs - aide aux bénéficiaires	298,2	398,2
Fonds d'aide aux recours collectifs - fonctionnement	426,6	438,9
Indemnisation des victimes d'actes criminels	47 291,9	42 291,9
Total du programme 4	165 843,3	164 923,7
Total du portefeuille	178 241,2	176 613,7

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	82 199,4	83 534,9
Organismes à but non lucratif	1 656,9	1 726,9
Personnes	94 384,9	91 351,9
Total du portefeuille	178 241,2	176 613,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	108 496,8	110 834,1
Fonctionnement	28 687,8	27 028,5
Capital	522,8	522,8
Support	40 533,8	38 228,3
Total du portefeuille	178 241,2	176 613,7

Relations avec les citoyens et Immigration

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Relations avec les citoyens et gestion de l'identité	19 541,7	320,3	126,2	19 347,6	22 809,0
2. Immigration, intégration et régionalisation	89 702,4	2 551,7	3 193,0	90 343,7	113 131,4
3. Conseil et organismes de protection relevant du ministre	25 471,1	279,0	370,4	25 562,5	25 755,5
4. Curateur public	33 760,3	2 100,0	9 200,0	40 860,3	44 711,5
5. Condition féminine	7 144,4	25,1	25,0	7 144,3	7 271,5
	175 619,9	5 276,1	12 914,6	183 258,4	213 678,9
Moins :					
Crédits permanents				478,0	478,0
Crédits reportés				181,4	2 010,5
Crédits à voter				182 599,0	211 190,4

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	117 467,4	128 287,2
Fonctionnement	39 712,3	51 265,6
Transfert	18 340,2	27 182,2
Créances douteuses et autres	100,0	100,0
Total	175 619,9	206 835,0
Effectif des programmes	2 292	2 292
Effectif des fonds spéciaux	319	319
Effectif total	2 611	2 611
Budget d'investissements		
Immobilisations	12 721,6	11 927,0
Prêts, placements et avances	193,0	193,0
Total	12 914,6	12 120,0

Relations avec les citoyens et Immigration

Programme 1

Relations avec les citoyens et gestion de l'identité

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Relations avec les citoyens et planification	16 487,0	320,3	126,2	16 292,9	18 881,6
2. Identité, accès et prestation des services	3 054,7	-	-	3 054,7	3 927,4
	19 541,7	320,3	126,2	19 347,6	22 809,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi visant à favoriser le civisme, (L.R.Q., c. C-20)					
Élément 1				468,4	468,4
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	600,7
Crédit à voter				18 879,2	21 739,9

Ce programme vise à assurer la promotion des droits fondamentaux ainsi que l'exercice des responsabilités civiques. Il vise également à assurer la qualité des rapports entre le citoyen et l'État québécois et à soutenir la pleine participation de tous au développement de la société québécoise. En outre, il vise à assurer l'intégrité de l'identité des citoyens ainsi que la promotion de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	12 380,3	2 506,7		14 887,0	15 812,7
Fonctionnement	1 895,3	498,0		2 393,3	3 774,0
Transfert	2 211,4	50,0		2 261,4	3 416,4
	16 487,0	3 054,7		19 541,7	23 003,1
Effectif total	258	50		308	308
Budget d'investissements					
Immobilisations	121,2	-		121,2	121,2
Prêts, placements et avances	5,0	-		5,0	5,0
	126,2	-		126,2	126,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Relations avec les citoyens et Immigration

Programme 2

Immigration, intégration et régionalisation

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Immigration	4 722,4	-	67,0	4 789,4	9 589,4
2. Intégration et régionalisation	58 059,2	-	202,0	58 261,2	67 475,2
3. Direction et services administratifs	26 920,8	2 551,7	2 924,0	27 293,1	36 066,8
	89 702,4	2 551,7	3 193,0	90 343,7	113 131,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 3				9,6	9,6
Crédit à voter*				90 334,1	113 121,8

Ce programme vise à assurer le recrutement, la sélection et l'intégration linguistique, culturelle et économique des immigrants.

* Comportant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	4 429,8	35 845,9	12 038,6	52 314,3	60 118,6
Fonctionnement	292,6	7 534,5	14 522,2	22 349,3	31 208,3
Transfert	-	14 678,8	360,0	15 038,8	22 650,8
	4 722,4	58 059,2	26 920,8	89 702,4	113 977,7
Effectif total	156	588	238	982	982
Budget d'investissements					
Immobilisations	66,0	27,0	2 917,0	3 010,0	1 522,4
Prêts, placements et avances	1,0	175,0	7,0	183,0	183,0
	67,0	202,0	2 924,0	3 193,0	1 705,4

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert ».

Relations avec les citoyens et Immigration

Programme 3

Conseil et organismes de protection relevant du ministre

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Office de la protection du consommateur	7 636,1	141,1	34,4	7 529,4	7 829,4
2. Commission d'accès à l'information	4 181,8	42,1	12,0	4 151,7	4 151,7
3. Conseil des relations interculturelles	695,4	8,0	3,0	690,4	690,4
4. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	12 957,8	87,8	321,0	13 191,0	13 084,0
	25 471,1	279,0	370,4	25 562,5	25 755,5
Crédit à voter				25 562,5	25 755,5

Ce programme vise à permettre aux citoyens de faire appel, lorsque nécessaire, aux organismes qui sont chargés de protéger leurs droits, que ce soit par rapport au respect des droits et libertés de la personne, à l'égalité entre les personnes, à la protection des renseignements personnels ou aux droits des consommateurs. Ce programme vise aussi à permettre au Ministère d'obtenir un éclairage sur des problématiques particulières touchant les relations interculturelles en vue de définir ses orientations, d'identifier les grandes avenues d'intervention et de choisir les mesures les plus appropriées pour répondre aux besoins exprimés.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2004-2005	2003-2004
	1	2	3	4		
	(000 \$)					
Rémunération	5 960,6	3 305,0	550,2	10 012,1	19 827,9	19 987,9
Fonctionnement	1 675,5	876,8	145,2	2 945,7	5 643,2	5 708,2
Transfert	-	-	-	-	-	75,0
	7 636,1	4 181,8	695,4	12 957,8	25 471,1	25 771,1
Effectif total	117	53	9	155	334	334
Budget d'investissements						
Immobilisations	33,4	12,0	2,0	318,0	365,4	258,4
Prêts, placements et avances	1,0	-	1,0	3,0	5,0	5,0
	34,4	12,0	3,0	321,0	370,4	263,4

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Relations avec les citoyens et Immigration

Programme 4 Curateur public

Élément	2004-2005			2003-2004
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
			(000 \$)	Crédits
1. Curateur public*	33 760,3	2 100,0	9 200,0	40 860,3
Moins :				
Crédits reportés				
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-
Crédit à voter				40 860,3
				43 460,3

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes. Il vise également à remettre les biens non réclamés aux ayants droits ou à l'État.

* La Loi sur le Curateur public (L.R.Q., c. C-81) prévoit que les honoraires, intérêts et autres sommes perçus par le curateur public en application de cette loi sont versés au fonds consolidé du revenu et constituent un crédit pour l'année financière au cours de laquelle ils sont versés, aux conditions et dans la mesure que le détermine le gouvernement. Pour l'année 2004-2005, le crédit prévu constitué en vertu de ces dispositions est de 9 800 000 \$.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Rémunération	25 630,3		25 630,3	27 681,5
Fonctionnement	8 030,0		8 030,0	9 030,0
Créances douteuses et autres	100,0		100,0	100,0
	33 760,3		33 760,3	36 811,5
Effectif total	580		580	580
Budget d'investissements				
Immobilisations	9 200,0		9 200,0	10 000,0
	9 200,0		9 200,0	10 000,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Relations avec les citoyens et Immigration

Programme 5 Condition féminine

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Conseil du statut de la femme	4 466,0	14,1	25,0	4 476,9	4 300,3
2. Secrétariat à la condition féminine	2 678,4	11,0	-	2 667,4	2 971,2
	7 144,4	25,1	25,0	7 144,3	7 271,5
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				181,4	158,6
Crédit à voter				6 962,9	7 112,9

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	3 449,8	1 358,1		4 807,9	4 686,5
Fonctionnement	1 016,2	280,3		1 296,5	1 545,1
Transfert	-	1 040,0		1 040,0	1 040,0
	4 466,0	2 678,4		7 144,4	7 271,6
Effectif total	64	24		88	88
Budget d'investissements					
Immobilisations	25,0	-		25,0	25,0
	25,0	-		25,0	25,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Relations avec les citoyens et Immigration

Crédit au net

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 2 - Immigration, intégration et régionalisation		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	87 150,7	111 426,0
Moins : Revenus associés au crédit au net	7 800,0	11 200,0
Crédit au net	79 350,7	100 226,0

Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification de l'analyse des dossiers relatifs à la sélection des immigrants.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus compris entre 7 800 000 \$ et 26 000 000 \$ et d'un montant équivalent à 50 % des revenus qui excèdent 26 000 000 \$.

Relations avec les citoyens et Immigration

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Relations avec les citoyens et gestion de l'identité		
Fonds de l'état civil	-	-
Fonds de l'information gouvernementale	-	-
Total du portefeuille	-	-
Effectif total	319	319

Relations avec les citoyens et Immigration

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Relations avec les citoyens et gestion de l'identité		
Actes de civisme	468,4	468,4
Exercice de la citoyenneté	243,0	335,0
Fonds de soutien en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels	50,0	50,0
Programme de soutien à la participation civique	1 500,0	1 900,0
Programme d'échanges des jeunes	-	28,0
Programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis	-	635,0
Total du programme 1	2 261,4	3 416,4
Programme 2 - Immigration, intégration et régionalisation		
Accueil et établissement des immigrants	3 900,0	3 915,0
Programme d'accueil et d'installation des réfugiés	1 700,0	1 700,0
Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants	5 008,0	11 420,0
Programme de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires autonomes engagés dans les champs de mission du Ministère	624,3	624,3
Programme de soutien à des projets pilotes afin de faciliter l'admission aux ordres professionnels	200,0	200,0
Programme de soutien à l'insertion en emploi	1 475,0	2 100,0
Programme d'intégration en région	1 771,5	2 231,5
Autres crédits de transfert	360,0	460,0
Total du programme 2	15 038,8	22 650,8
Programme 3 - Conseil et organismes de protection relevant du ministre		
Partenariat	-	75,0
Programme 5 - Condition féminine		
Programme « À égalité pour décider »	1 000,0	1 000,0
Autres crédits de transfert	40,0	40,0
Total du programme 5	1 040,0	1 040,0
Total du portefeuille	18 340,2	27 182,2

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Institutions d'enseignement	-	28,0
Municipalités	300,0	300,0
Organismes à but non lucratif	10 863,8	12 630,8
Personnes	7 176,4	14 223,4
Total du portefeuille	18 340,2	27 182,2

Relations avec les citoyens et Immigration

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Support	18 340,2	27 182,2
Total du portefeuille	18 340,2	27 182,2

Relations internationales

Programme	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Affaires internationales	99 832,0	1 019,7	1 635,0	100 447,3	108 901,7
Moins :					
Crédits permanents				109,6	109,6
Crédits reportés				1 756,8	620,5
Crédit à voter				98 580,9	108 171,6

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	50 276,5	52 926,9
Fonctionnement	16 601,5	19 775,2
Affectation à un fonds spécial	9 880,8	10 182,6
Transfert	23 073,2	25 650,1
Total	99 832,0	108 534,8
Effectif du programme	585	585
Effectif du fonds spécial	4	4
Effectif total	589	589
Budget d'investissements		
Immobilisations	1 035,0	1 035,0
Prêts, placements et avances	600,0	600,0
Total	1 635,0	1 635,0

Relations internationales

Programme 1 Affaires internationales

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Direction, politiques et affaires publiques	11 817,8	-	-	11 817,8	13 123,2
2. Représentation du Québec à l'étranger	45 093,8	-	1 100,0	46 193,8	49 403,0
3. Affaires bilatérales	14 548,3	-	-	14 548,3	16 473,4
4. Affaires francophones et multilatérales	17 115,1	-	-	17 115,1	18 530,7
5. Gestion interne	11 257,0	1 019,7	535,0	10 772,3	11 371,4
	99 832,0	1 019,7	1 635,0	100 447,3	108 901,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				109,6	109,6
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				1 756,8	620,5
Crédit à voter				98 580,9	108 171,6

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement du Québec à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)				
Rémunération	8 455,3	28 667,8	4 900,8	2 259,7	5 992,9	50 276,5	52 926,9
Fonctionnement	2 849,7	6 545,2	1 454,8	487,7	5 264,1	16 601,5	19 775,2
Affectation à un fonds spécial	-	9 880,8	-	-	-	9 880,8	10 182,6
Transfert	512,8	-	8 192,7	14 367,7	-	23 073,2	25 650,1
	11 817,8	45 093,8	14 548,3	17 115,1	11 257,0	99 832,0	108 534,8
Effectif total	113	261	105	43	63	585	585
Budget d'investissements							
Immobilisations	-	500,0	-	-	535,0	1 035,0	1 035,0
Prêts, placements et avances	-	600,0	-	-	-	600,0	600,0
	-	1 100,0	-	-	535,0	1 635,0	1 635,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Relations internationales

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Affaires internationales		
Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger	9 880,8	10 182,6
Total du portefeuille	9 880,8	10 182,6
Effectif total	4	4

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	249,7	226,9
Fonctionnement	8 425,6	8 649,3
Capital	840,2	930,4
Intérêt	365,3	376,0
Total du portefeuille	9 880,8	10 182,6

Relations internationales

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Affaires internationales		
Francophonie	7 457,6	7 369,9
Organismes voués à la jeunesse	4 865,6	5 115,6
Programmes de coopération	1 894,1	2 008,5
Québec sans frontières	3 000,0	3 617,0
Subventions dans le cadre des affaires bilatérales	1 433,0	1 678,4
Subventions dans le cadre des affaires multilatérales	3 910,1	4 426,8
Autres crédits de transfert	512,8	1 433,9
Total du programme 1	23 073,2	25 650,1
Total du portefeuille	23 073,2	25 650,1

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	1 182,6	1 328,4
Institutions d'enseignement	1 209,7	1 304,9
Organismes à but non lucratif	18 719,0	20 891,5
Personnes	1 961,9	2 125,3
Total du portefeuille	23 073,2	25 650,1

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	987,4	1 068,0
Fonctionnement	195,2	260,4
Support	21 890,6	24 321,7
Total du portefeuille	23 073,2	25 650,1

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Gestion des ressources naturelles et fauniques	386 159,5	14 115,8	40 141,0	412 184,7	444 251,1
2. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	46 334,2	1,0	143,2	46 476,4	42 431,3
	432 493,7	14 116,8	40 284,2	458 661,1	486 682,4
Moins :					
Crédits permanents				5 154,2	5 154,2
Crédits reportés				3 057,8	2 402,2
Crédits à voter				450 449,1	479 126,0

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	139 385,7	141 613,8
Fonctionnement	102 839,5	109 511,2
Affectation à un fonds spécial	126 082,0	152 018,3
Transfert	64 071,5	60 436,7
Créances douteuses et autres	115,0	115,0
Total	432 493,7	463 695,0
Effectif des programmes	2 497	2 502
Effectif des fonds spéciaux	2 099	2 097
Effectif total	4 596	4 599
Budget d'investissements		
Immobilisations	40 040,6	42 109,7
Prêts, placements et avances	243,6	243,6
Total	40 284,2	42 353,3

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Programme 1

Gestion des ressources naturelles et fauniques

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Connaissance et gestion du territoire	22 537,5	1 715,2	2 898,5	23 720,8	24 983,1
2. Gestion de la ressource forestière	147 693,9	2 890,4	1 182,8	145 986,3	174 370,5
3. Faune et parcs	102 352,0	2 496,8	14 590,0	114 445,2	112 195,6
4. Développement énergétique	39 706,6	693,0	149,0	39 162,6	37 211,2
5. Gestion et développement de la ressource minérale	29 954,5	1 426,9	2 193,1	30 720,7	33 949,6
6. Direction du Ministère et services à la gestion	42 515,0	4 893,5	19 127,6	56 749,1	59 726,3
Suite à la page 14 - 3					

Ce programme vise à assurer le développement, la protection, la connaissance et la mise en valeur du territoire québécois et des ressources fauniques, forestières, minières et énergétiques dans une perspective de développement harmonisé et durable.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
	(000 \$)						
Rémunération	16 558,7	14 069,4	56 087,2	5 768,4	16 337,4	26 774,4	135 595,5
Fonctionnement	5 977,8	32 236,3	37 154,1	2 303,6	9 391,7	15 175,9	102 239,4
Affectation à un fonds spécial	-	100 137,8	-	24 400,0	-	-	124 537,8
Transfert	1,0	1 250,4	9 035,7	7 234,6	4 225,4	564,7	22 311,8
Créances douteuses et autres	-	-	75,0	-	-	-	75,0
	22 537,5	147 693,9	102 352,0	39 706,6	29 954,5	42 515,0	384 759,5
Effectif total	321	242	1 066	96	252	470	2 447
Budget d'investissements							
Immobilisations	2 898,5	1 182,8	14 590,0	149,0	2 193,1	19 017,2	40 030,6
Prêts, placements et avances	-	-	-	-	-	110,4	110,4
	2 898,5	1 182,8	14 590,0	149,0	2 193,1	19 127,6	40 141,0

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Programme 1 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Financement forestier	1 400,0	-	-	1 400,0	1 814,8
	386 159,5	14 115,8	40 141,0	412 184,7	444 251,1
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les forêts, (L.R.Q., c. F-4.1)					
Élément 2				5 000,0	5 000,0
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 3				75,0	75,0
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 6				19,2	19,2
Loi sur le crédit forestier, (L.R.Q., c. C-78)					
Élément 7				20,0	20,0
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				3 057,8	2 402,2
Crédit à voter*				404 012,7	436 734,7

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	135 595,5	-		135 595,5	138 332,0
Fonctionnement	102 239,4	-		102 239,4	108 955,4
Affectation à un fonds spécial	124 537,8	-		124 537,8	150 474,1
Transfert	22 311,8	1 400,0		23 711,8	23 559,4
Créances douteuses et autres	75,0	-		75,0	75,0
	384 759,5	1 400,0		386 159,5	421 395,9
Effectif total	2 447	-		2 447	2 449
Budget d'investissements					
Immobilisations	40 030,6	-		40 030,6	42 109,7
Prêts, placements et avances	110,4	-		110,4	110,4
	40 141,0	-		40 141,0	42 220,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut, à l'exception de l'élément 3, être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter correspondant, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé de l'élément 3 de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément, en excluant sa partie « Transfert ».

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Programme 2

Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Élément	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Développement de la Capitale-Nationale	46 334,2	1,0	143,2	46 476,4	42 431,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				40,0	40,0
Crédit à voter				46 436,4	42 391,3

Ce programme a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant le développement et la diversification de ses assises économiques.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Rémunération	3 790,2		3 790,2	3 281,8
Fonctionnement	600,1		600,1	555,8
Affectation à un fonds spécial	1 544,2		1 544,2	1 544,2
Transfert	40 359,7		40 359,7	36 877,3
Créances douteuses et autres	40,0		40,0	40,0
	46 334,2		46 334,2	42 299,1
Effectif total	50		50	53
Budget d'investissements				
Immobilisations	10,0		10,0	-
Prêts, placements et avances	133,2		133,2	133,2
	143,2		143,2	133,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Crédit au net

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles et fauniques		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	372 043,7	-
Moins : Revenus associés au crédit au net	30,0	-
Crédit au net	372 013,7	-

Ce crédit au net concerne les activités de la Société de la faune et des parcs relatives à la remise en état d'un habitat faunique lorsqu'un tiers est reconnu coupable d'avoir commis une infraction. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des frais réclamés aux contrevenants qui ont refusé d'entreprendre les travaux de remise en état, lesquels ont été alors exécutés par la Société.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 30 000 \$.

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles et fauniques		
Fonds d'information foncière	-	-
Fonds d'information géographique	-	-
Fonds forestier	100 137,8	129 674,1
Fonds relatif à la tempête de verglas	24 400,0	20 800,0
Total du programme 1	124 537,8	150 474,1
Programme 2 - Promotion et développement de la Capitale-Nationale		
Fonds de développement régional	1 544,2	1 544,2
Total du portefeuille	126 082,0	152 018,3
Effectif total	2 099	2 097

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	53 196,4	51 365,0
Fonctionnement	22 204,0	41 923,9
Capital	12 400,0	3 900,0
Intérêt	12 000,0	16 900,0
Support	26 281,6	37 929,4
Total du portefeuille	126 082,0	152 018,3

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles et fauniques		
Agence de l'efficacité énergétique	2 697,6	4 115,5
Aide à la recherche et au développement	1 069,8	819,8
Aide à l'exploration minérale	1 824,2	1 964,2
Assistance à l'industrie minérale	551,2	613,2
Consortium de recherche minérale « COREM »	1 850,0	1 000,0
Développement de l'industrie forestière	1 250,4	1 250,4
Enfouissement des fils électriques	2 133,9	1 316,0
Extension du réseau gazier	1 333,3	1 684,3
Prêts forestiers	1 400,0	1 814,8
Société des établissements de plein air du Québec	3 362,0	3 313,4
Soutien dans les milieux autochtones	5 048,6	4 283,0
Autres crédits de transfert	1 190,8	1 384,8
Total du programme 1	23 711,8	23 559,4
Programme 2 - Promotion et développement de la Capitale-Nationale		
Centres locaux de développement de la région de la Capitale-Nationale	5 592,2	5 347,5
Commission de la capitale nationale du Québec	15 198,4	16 291,3
Fonds de développement économique et fonds de développement touristique	5 854,7	8 168,1
Fonds régional de solidarité Québec	-	100,0
Programme de soutien aux projets économiques	437,0	165,6
Société des parcs des sciences naturelles du Québec	13 277,4	6 804,8
Total du programme 2	40 359,7	36 877,3
Total du portefeuille	64 071,5	60 436,7

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises	7 391,4	10 018,6
Entreprises et organismes d'État	29 630,2	26 259,3
Institutions d'enseignement	409,9	527,9
Municipalités	12 647,5	10 774,0
Organismes à but non lucratif	13 984,5	12 654,9
Personnes	8,0	202,0
Total du portefeuille	64 071,5	60 436,7

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Crédits de transfert (suite)

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	5 109,4	5 524,2
Fonctionnement	4 090,4	5 948,1
Capital	5 283,3	4 911,2
Intérêt	11 491,7	10 958,1
Support	38 096,7	33 095,1
Total du portefeuille	64 071,5	60 436,7

Revenu

Programme	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Administration fiscale	617 731,9	1 500,0	4 153,0	620 384,9	634 917,4
Moins :					
Crédits permanents				153 289,0	157 042,5
Crédits reportés				10 203,8	13 346,6
Crédits déjà votés				37 891,5	37 891,5
Crédit à voter				419 000,6	426 636,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	269 211,9	271 628,3
Fonctionnement	117 660,4	135 682,9
Affectation à un fonds spécial	113 489,6	107 582,7
Transfert	123,6	123,6
Créances douteuses et autres	117 246,4	117 246,4
Total	617 731,9	632 263,9
Effectif du programme	5 685	5 685
Effectif du Compte de gestion T.P.S.	1 477	1 477
Effectif des fonds spéciaux	1 453	1 438
Effectif total	8 615	8 600
Budget d'investissements		
Immobilisations	4 138,0	4 138,5
Prêts, placements et avances	15,0	15,0
Total	4 153,0	4 153,5

Revenu

Programme 1 Administration fiscale

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Opérations régionales	153 261,9	-	245,0	153 506,9	155 989,6
2. Opérations concentrées	74 641,9	-	890,0	75 531,9	77 075,2
3. Technologies de l'information	52 708,0	-	-	52 708,0	51 578,6
4. Administration et support	113 585,9	1 500,0	3 018,0	115 103,9	123 413,2
5. Perception	156 812,3	-	-	156 812,3	155 174,3
6. Pensions alimentaires	40 189,1	-	-	40 189,1	43 153,7
Suite à la page	15 - 3				

Ce programme vise à percevoir les impôts et les taxes ainsi qu'à administrer des programmes sociaux à caractère fiscal et tout autre programme de perception que lui confie le gouvernement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
			(000 \$)				
Rémunération	133 477,2	40 092,5	26 751,5	49 102,7	-	-	249 423,9
Fonctionnement	19 784,7	34 549,4	25 956,5	30 625,0	-	-	110 915,6
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	33 734,6	39 565,9	40 189,1	113 489,6
Transfert	-	-	-	123,6	-	-	123,6
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	117 246,4	-	117 246,4
	153 261,9	74 641,9	52 708,0	113 585,9	156 812,3	40 189,1	591 199,1
Effectif total	3 146	927	553	670	-	-	5 296
Budget d'investissements							
Immobilisations	230,0	890,0	-	3 018,0	-	-	4 138,0
Prêts, placements et avances	15,0	-	-	-	-	-	15,0
	245,0	890,0	-	3 018,0	-	-	4 153,0

Revenu

Programme 1 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Recherche et développement en matière de lutte contre l'évasion fiscale	26 532,8	-	-	26 532,8	28 532,8
	617 731,9	1 500,0	4 153,0	620 384,9	634 917,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi concernant la taxe sur les carburants, (L.R.Q., c. T-1)					
Élément 1				2 476,3	2 476,3
Loi concernant l'impôt sur le tabac, (L.R.Q., c. I-2)					
Élément 1				1 277,2	1 277,2
Loi sur le ministère du Revenu, (L.R.Q., c. M-31)					
Élément 1				11 542,6	15 296,1
Élément 2				20 736,9	20 736,9
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 4				9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 5				117 246,4	117 246,4
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				10 203,8	13 346,6
Crédits déjà votés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				37 891,5	37 891,5
Crédit à voter				419 000,6	426 636,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	249 423,9	19 788,0		269 211,9	271 628,3
Fonctionnement	110 915,6	6 744,8		117 660,4	135 682,9
Affectation à un fonds spécial	113 489,6	-		113 489,6	107 582,7
Transfert	123,6	-		123,6	123,6
Créances douteuses et autres	117 246,4	-		117 246,4	117 246,4
	591 199,1	26 532,8		617 731,9	632 263,9
Effectif total	5 296	389		5 685	5 685
Budget d'investissements					
Immobilisations	4 138,0	-		4 138,0	4 138,5
Prêts, placements et avances	15,0	-		15,0	15,0
	4 153,0	-		4 153,0	4 153,5

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut, à l'exception de l'élément 7, être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter correspondant, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé du crédit de l'élément 7 de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence d'un montant de 2 000 000 \$.

Revenu

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Administration fiscale		
Fonds de perception	39 565,9	37 927,9
Fonds des pensions alimentaires	40 189,1	43 153,7
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu	33 734,6	26 501,1
Total du portefeuille	113 489,6	107 582,7
Effectif total	1 453	1 438

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	65 722,2	67 068,8
Fonctionnement	12 297,0	12 376,9
Capital	29 918,2	24 115,8
Intérêt	5 552,2	4 021,2
Total du portefeuille	113 489,6	107 582,7

Revenu

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Administration fiscale		
Subventions à des organismes reliés à la fiscalité	123,6	123,6
Total du portefeuille	123,6	123,6

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Organismes à but non lucratif	123,6	123,6
Total du portefeuille	123,6	123,6

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Support	123,6	123,6
Total du portefeuille	123,6	123,6

Santé et Services sociaux

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Fonctions nationales	278 908,0	1 722,4	2 281,9	279 467,5	259 873,2
2. Fonctions régionales	14 523 886,9	-	-	14 523 886,9	14 088 637,1
3. Office des personnes handicapées du Québec	47 618,4	180,0	100,0	47 538,4	46 932,9
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	5 220 673,0	-	-	5 220 673,0	4 905 218,9
	20 071 086,3	1 902,4	2 381,9	20 071 565,8	19 300 662,1
Moins :					
Crédits permanents				3 334 599,1	3 114 645,0
Fonds des services de santé				4 869 000,0	4 658 000,0
Crédits reportés				100,0	73,2
Crédits à voter				11 867 866,7	11 527 943,9

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	62 960,9	67 338,8
Fonctionnement	83 044,5	70 463,2
Transfert	19 925 080,9	18 978 258,0
Total	20 071 086,3	19 116 060,0
Effectif des programmes	1 036	1 036
Effectif total	1 036	1 036
Budget d'investissements		
Immobilisations	2 381,9	1 477,6
Prêts, placements et avances	-	185 000,0
Total	2 381,9	186 477,6

Santé et Services sociaux

Programme 1 Fonctions nationales

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Direction et gestion ministérielle	93 508,4	1 722,4	2 281,9	94 067,9	91 458,0
2. Organismes-conseils	12 715,5	-	-	12 715,5	10 711,4
3. Activités nationales	172 684,1	-	-	172 684,1	157 703,8
	278 908,0	1 722,4	2 281,9	279 467,5	259 873,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Loi sur la protection de la santé publique, (L.R.Q., c. P-35)					
Élément 3				418,5	418,5
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	31,2
Crédit à voter				279 039,4	259 413,9

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en oeuvre et contrôler leurs programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux et à financer les activités nationales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)				
Rémunération	48 393,8	6 776,6	-	55 170,4	59 388,6
Fonctionnement	45 114,6	5 837,9	11 179,2	62 131,7	49 880,9
Transfert	-	101,0	161 504,9	161 605,9	150 921,6
	93 508,4	12 715,5	172 684,1	278 908,0	260 191,1
Effectif total	792	99	-	891	891
Budget d'investissements					
Immobilisations	2 281,9	-	-	2 281,9	1 377,6
	2 281,9	-	-	2 281,9	1 377,6

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Santé et Services sociaux

Programme 2 Fonctions régionales

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux	90 417,7	-	-	90 417,7	94 139,5
2. Établissements de santé et de services sociaux	11 903 226,9	-	-	11 903 226,9	11 484 327,3
3. Soutien des organismes communautaires	286 327,0	-	-	286 327,0	270 628,2
4. Activités connexes	1 707 220,4	-	-	1 707 220,4	1 673 195,2
5. Service de la dette	536 694,9	-	-	536 694,9	566 346,9
	14 523 886,9	-	-	14 523 886,9	14 088 637,1
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (L.R.Q., c. R-12.1)					
Élément 4				64 350,0	63 314,0
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10)					
Élément 4				483 648,0	474 684,0
Fonds des services de santé					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (L.R.Q., c. R-5)					
Élément 2				2 434 500,0	2 329 000,0
Crédit à voter				11 541 388,9	11 221 639,1

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la Politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)						
Fonctionnement	-	-	-	18 754,2	-	18 754,2	18 477,0
Transfert	90 417,7	11 903 226,9	286 327,0	1 688 466,2	536 694,9	14 505 132,7	13 885 160,1
	90 417,7	11 903 226,9	286 327,0	1 707 220,4	536 694,9	14 523 886,9	13 903 637,1

Budget d'investissements

Prêts, placements et avances*	-	-	-	-	-	-	185 000,0
	-	-	-	-	-	-	185 000,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé du crédit de transfert de l'élément 5 de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence de 3 % du montant de cette partie du crédit.

* Note concernant les crédits « Prêts, placements et avances »

Le montant prévu en 2003-2004 au titre des crédits « Prêts, placements et avances » tient compte d'un ajustement pour corriger les sommes imputées au Fonds des services de santé au cours des années antérieures. Cela n'a pas pour effet de modifier le total des dépenses prévues à ce programme.

Santé et Services sociaux

Programme 3

Office des personnes handicapées du Québec

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Services aux personnes handicapées	37 669,3	-	-	37 669,3	36 957,4
2. Direction et administration	9 949,1	180,0	100,0	9 869,1	9 975,5
	47 618,4	180,0	100,0	47 538,4	46 932,9
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				100,0	42,0
Crédit à voter				47 438,4	46 890,9

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	-	7 790,5		7 790,5	7 950,2
Fonctionnement	-	2 158,6		2 158,6	2 105,3
Transfert	37 669,3	-		37 669,3	36 957,4
	37 669,3	9 949,1		47 618,4	47 012,9
Effectif total	-	145		145	145
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	100,0		100,0	100,0
	-	100,0		100,0	100,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Santé et Services sociaux

Programme 4

Régie de l'assurance maladie du Québec

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Services médicaux	3 074 110,9	-	-	3 074 110,9	2 983 321,4
2. Services optométriques	32 634,8	-	-	32 634,8	31 861,3
3. Services dentaires	92 113,6	-	-	92 113,6	92 837,4
4. Services pharmaceutiques et médicaments	1 818 374,7	-	-	1 818 374,7	1 604 020,2
5. Autres services	123 981,1	-	-	123 981,1	117 387,3
Suite à la page 16 - 6					

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés dans le cadre des régimes d'assurance maladie, d'assistance maladie et d'assurance médicaments ainsi que les frais d'administration afférents.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	Sous- total
			(000 \$)			
Transfert	3 074 110,9	32 634,8	92 113,6	1 818 374,7	123 981,1	5 141 215,1
	3 074 110,9	32 634,8	92 113,6	1 818 374,7	123 981,1	5 141 215,1

Santé et Services sociaux

Programme 4 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
6. Administration	79 457,9	-	-	79 457,9	75 791,3
	5 220 673,0	-	-	5 220 673,0	4 905 218,9
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (L.R.Q., c. R-5)					
Élément 1				1 640 594,0	1 566 839,1
Élément 2				17 416,6	16 733,5
Élément 3				49 159,3	48 758,2
Élément 4				970 431,7	842 430,8
Élément 5				66 166,3	61 651,8
Élément 6				42 405,1	39 805,5
Fonds des services de santé					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (L.R.Q., c. R-5)					
Élément 1				1 433 516,9	1 416 482,3
Élément 2				15 218,2	15 127,8
Élément 3				42 954,3	44 079,2
Élément 4				847 943,0	761 589,4
Élément 5				57 814,8	55 735,5
Élément 6				37 052,8	35 985,8
Crédit à voter				-	-

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Transfert	5 141 215,1	79 457,9		5 220 673,0	4 905 218,9
	5 141 215,1	79 457,9		5 220 673,0	4 905 218,9

Santé et Services sociaux

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Fonctions nationales		
Programme d'intervention - hépatite C	2 670,7	11 270,1
Services hospitaliers hors-Québec	106 757,3	97 481,3
Autres crédits de transfert	52 177,9	42 170,2
Total du programme 1	161 605,9	150 921,6
Programme 2 - Fonctions régionales		
Achat de vaccins et de produits biologiques	49 473,9	55 149,0
Agences de développement de réseaux locaux	90 417,7	94 139,5
Aide financière aux personnes handicapées pour divers besoins spéciaux	75 124,4	70 518,9
Contribution gouvernementale aux régimes de retraite	547 998,0	537 998,0
Établissements privés	364 406,1	363 085,9
Établissements publics	11 415 851,6	10 823 400,4
Loyer CHQ - établissements du réseau	122 969,2	112 841,0
Organismes communautaires de maintien à domicile	23 774,4	23 497,7
Organismes communautaires de promotion et de services	241 888,8	226 710,6
Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique	48 338,7	42 698,2
Rémunération des internes et résidents	114 927,9	116 550,6
Ressources de type familial	165 264,0	153 227,6
Santé publique	56 018,1	54 926,5
Service de la dette	536 694,9	566 346,9
Système du sang	286 425,9	295 463,6
Transporteurs ambulanciers	169 336,2	153 581,5
Autres crédits de transfert	196 222,9	195 024,2
Total du programme 2	14 505 132,7	13 885 160,1
Programme 3 - Office des personnes handicapées du Québec		
Subventions aux centres de travail adapté	36 808,2	36 109,8
Subventions aux organismes de promotion des droits des personnes handicapées	304,3	299,6
Autres crédits de transfert	556,8	548,0
Total du programme 3	37 669,3	36 957,4
Programme 4 - Régie de l'assurance maladie du Québec		
Bourses d'études, de recherche et primes	9 948,0	9 948,0
Frais afférents à l'administration des régimes d'assurance maladie et d'assistance maladie	79 457,9	75 791,3
Prothèses et orthèses	114 033,1	107 439,3
Services dentaires	92 113,6	92 837,4
Services médicaux	3 074 110,9	2 983 321,4
Services optométriques	32 634,8	31 861,3
Services pharmaceutiques et médicaments	1 818 374,7	1 604 020,2
Total du programme 4	5 220 673,0	4 905 218,9
Total du portefeuille	19 925 080,9	18 978 258,0

Santé et Services sociaux

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises	180 692,9	169 569,8
Entreprises et organismes d'État	215 753,5	228 365,8
Établissements de santé et de services sociaux	13 798 807,1	13 203 349,3
Organismes à but non lucratif	317 682,1	301 888,4
Personnes	5 412 145,3	5 075 084,7
Total du portefeuille	19 925 080,9	18 978 258,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	13 893 194,1	13 456 414,1
Fonctionnement	3 019 245,1	2 717 197,1
Capital	287 376,0	262 714,8
Intérêt	269 583,6	325 876,1
Support	2 455 682,1	2 216 055,9
Total du portefeuille	19 925 080,9	18 978 258,0

Sécurité publique

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Sécurité, prévention et gestion interne	415 108,5	4 711,1	6 557,1	416 954,5	412 969,0
2. Sûreté du Québec	444 495,6	12 587,7	20 209,1	452 117,0	459 818,6
3. Organismes relevant du ministre	25 455,3	-	3 198,3	28 653,6	28 653,6
	885 059,4	17 298,8	29 964,5	897 725,1	901 441,2
Moins : Crédits permanents				6 387,8	6 387,8
Crédits à voter				891 337,3	895 053,4

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	431 190,6	418 138,5
Fonctionnement	243 221,5	245 795,7
Affectation à un fonds spécial	177 825,6	178 073,8
Transfert	32 790,7	48 069,8
Créances douteuses et autres	31,0	31,0
Total	885 059,4	890 108,8
Effectif des programmes	7 020	7 020
Effectif du fonds spécial	3 763	3 763
Effectif total	10 783	10 783
Budget d'investissements		
Immobilisations	29 903,1	30 309,5
Prêts, placements et avances	61,4	61,4
Total	29 964,5	30 370,9

Sécurité publique

Programme 1

Sécurité, prévention et gestion interne

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction et services supports à la gestion	20 800,5	-	10,0	20 810,5	20 495,5
2. Services correctionnels	203 974,2	-	10,0	203 984,2	189 736,3
3. Expertises judiciaires	6 484,7	-	-	6 484,7	6 484,7
4. Affaires policières et sécurité-protection	53 514,9	-	10,0	53 524,9	65 222,8
5. Sécurité civile et sécurité incendie	18 517,4	-	4,5	18 521,9	18 521,9
Suite à la page 17 - 3					

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion des programmes. Il vise également à protéger la société en suscitant sa participation à l'administration de la justice et en assurant aux adultes en probation, détention et libération conditionnelle des services pour faciliter leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire, à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que de certains édifices gouvernementaux, à assurer l'inspection des services de police et à financer les services policiers autochtones. Il comprend un poste de gestion centrale où sont imputées des dépenses faites aux bénéfices des éléments de ce programme et de certains autres programmes du Ministère.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	Sous- total
			(000 \$)			
Rémunération	17 295,3	156 691,2	5 130,5	20 904,5	10 909,6	210 931,1
Fonctionnement	3 278,8	46 998,0	1 354,2	5 849,1	2 089,8	59 569,9
Transfert	226,4	285,0	-	26 761,3	5 518,0	32 790,7
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	-	-
	20 800,5	203 974,2	6 484,7	53 514,9	18 517,4	303 291,7
Effectif total	304	3 110	122	391	176	4 103
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	-	-	-	-	-
Prêts, placements et avances	10,0	10,0	-	10,0	4,5	34,5
	10,0	10,0	-	10,0	4,5	34,5

Sécurité publique

Programme 1 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
6. Éléments de gestion centrale	111 816,8	4 711,1	6 522,6	113 628,3	112 507,8
	415 108,5	4 711,1	6 557,1	416 954,5	412 969,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Loi sur l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. A-23.1)					
Élément 4				1 939,6	1 939,6
Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre, (L.R.Q., c. P-38.1)					
Élément 5				4 404,2	4 404,2
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 6				31,0	31,0
Crédit à voter				410 570,1	406 584,6

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	210 931,1	26 691,6		237 622,7	218 673,1
Fonctionnement	59 569,9	85 094,2		144 664,1	144 349,1
Transfert	32 790,7	-		32 790,7	48 069,8
Créances douteuses et autres	-	31,0		31,0	31,0
	303 291,7	111 816,8		415 108,5	411 123,0
Effectif total	4 103	3		4 106	4 106
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	6 522,6		6 522,6	6 522,6
Prêts, placements et avances	34,5	-		34,5	34,5
	34,5	6 522,6		6 557,1	6 557,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut, à l'exception de l'élément 4, être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter correspondant, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé de l'élément 4 de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément, en excluant sa partie « Transfert ».

Sécurité publique

Programme 2 Sûreté du Québec

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Protection de la société, des citoyens et de leurs biens	269 456,4	-	44,9	269 501,3	249 654,5
2. Gestion interne et soutien	175 039,2	12 587,7	20 164,2	182 615,7	210 164,1
	444 495,6	12 587,7	20 209,1	452 117,0	459 818,6
Crédit à voter				452 117,0	459 818,6

Ce programme vise à protéger la société, ses citoyens et leurs biens.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	140 959,8	34 593,4		175 553,2	181 450,7
Fonctionnement	10 267,2	80 849,6		91 116,8	94 006,0
Affectation à un fonds spécial	118 229,4	59 596,2		177 825,6	178 073,8
	269 456,4	175 039,2		444 495,6	453 530,5
Effectif total	1 750	804		2 554	2 554
Budget d'investissements					
Immobilisations	34,9	20 164,2		20 199,1	20 605,5
Prêts, placements et avances	10,0	-		10,0	10,0
	44,9	20 164,2		20 209,1	20 615,5

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Sécurité publique

Programme 3

Organismes relevant du ministre

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Régie des alcools, des courses et des jeux	11 024,6	-	2 943,0	13 967,6	13 967,6
2. Commission québécoise des libérations conditionnelles	2 776,3	-	140,1	2 916,4	2 916,4
3. Bureau du coroner	7 004,9	-	91,4	7 096,3	7 096,3
4. Commissaire à la déontologie policière	2 792,1	-	13,0	2 805,1	2 805,1
5. Comité de déontologie policière	1 857,4	-	10,8	1 868,2	1 868,2
	25 455,3	-	3 198,3	28 653,6	28 653,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, (L.R.Q., c. L-6)					
Élément 1				3,4	3,4
Crédit à voter				28 650,2	28 650,2

Ce programme vise à financer des interventions en matière de contrôle dans les secteurs de la vente et de la fabrication d'alcool, des jeux de hasard et d'amusement, des courses de chevaux, de même que des sports de combat. Il vise également à protéger la société tout en favorisant la réinsertion sociale de la personne détenue, à intervenir dans les cas de décès survenus en des circonstances obscures ou violentes et à permettre le traitement des plaintes contre des policiers relatives à leurs fonctions.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)						
Rémunération	8 358,7	2 022,3	3 887,3	2 421,5	1 324,9	18 014,7	18 014,7
Fonctionnement	2 665,9	754,0	3 117,6	370,6	532,5	7 440,6	7 440,6
	11 024,6	2 776,3	7 004,9	2 792,1	1 857,4	25 455,3	25 455,3
Effectif total	207	33	56	42	22	360	360
Budget d'investissements							
Immobilisations	2 935,3	138,9	88,4	12,0	6,8	3 181,4	3 181,4
Prêts, placements et avances	7,7	1,2	3,0	1,0	4,0	16,9	16,9
	2 943,0	140,1	91,4	13,0	10,8	3 198,3	3 198,3

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Sécurité publique

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 2 - Sûreté du Québec		
Fonds des services de police	177 825,6	178 073,8
Total du portefeuille	177 825,6	178 073,8
Effectif total	3 763	3 763

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	138 205,8	135 208,2
Fonctionnement	33 146,4	37 529,6
Capital	5 866,9	4 566,1
Intérêt	606,5	769,9
Total du portefeuille	177 825,6	178 073,8

Sécurité publique

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Sécurité, prévention et gestion interne		
Formation des policiers et des pompiers	8 085,9	8 381,1
Lutte contre le commerce illégal des produits du tabac	1 050,0	1 050,0
Sécurité civile	2 444,2	3 867,0
Sécurité incendie	1 490,0	1 490,0
Services policiers en milieu autochtone	18 648,9	17 495,0
Autres crédits de transfert	1 071,7	15 786,7
Total du programme 1	32 790,7	48 069,8
Total du portefeuille	32 790,7	48 069,8

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	8 085,9	8 381,1
Municipalités	22 538,9	36 385,0
Organismes à but non lucratif	721,7	436,7
Personnes	1 444,2	2 867,0
Total du portefeuille	32 790,7	48 069,8

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Support	32 790,7	48 069,8
Total du portefeuille	32 790,7	48 069,8

Transports

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Infrastructures de transport	1 203 437,8	104 076,8	30 153,6	1 129 514,6	988 253,4
2. Systèmes de transport	348 509,7	1 199,4	2 415,8	349 726,1	342 467,9
3. Administration et services corporatifs	92 932,4	9 495,5	10 405,4	93 842,3	98 109,8
	1 644 879,9	114 771,7	42 974,8	1 573 083,0	1 428 831,1
Moins :					
Crédits permanents				19,2	19,2
Crédits reportés				-	3 664,5
Crédits à voter				1 573 063,8	1 425 147,4

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	198 748,5	199 388,4
Fonctionnement	408 813,0	401 155,5
Affectation à un fonds spécial	604 783,0	524 135,8
Transfert	432 400,4	368 758,1
Créances douteuses et autres	135,0	135,0
Total	1 644 879,9	1 493 572,8
Effectif des programmes	3 860	3 840
Effectif des fonds spéciaux	2 533	2 553
Effectif total	6 393	6 393
Budget d'investissements		
Immobilisations	42 774,8	49 713,0
Prêts, placements et avances	200,0	200,0
Total	42 974,8	49 913,0

Transports

Programme 1 Infrastructures de transport

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Construction des infrastructures de transport	707 943,8	104 076,8	12 000,0	615 867,0	538 305,5
2. Entretien des infrastructures de transport	390 266,2	-	18 153,6	408 419,8	399 273,2
3. Aide financière au réseau routier local	105 227,8	-	-	105 227,8	50 674,7
	1 203 437,8	104 076,8	30 153,6	1 129 514,6	988 253,4
Crédit à voter				1 129 514,6	988 253,4

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection, de même que l'entretien des infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)				
Rémunération	-	117 061,6	-	117 061,6	117 517,4
Fonctionnement	104 576,8	266 635,9	-	371 212,7	360 723,5
Affectation à un fonds spécial	603 367,0	1 416,0	-	604 783,0	524 135,8
Transfert	-	5 152,7	105 227,8	110 380,5	55 827,4
	707 943,8	390 266,2	105 227,8	1 203 437,8	1 058 204,1
Effectif total	10	2 730	-	2 740	2 734
Budget d'investissements					
Immobilisations	12 000,0	17 953,6	-	29 953,6	33 420,6
Prêts, placements et avances	-	200,0	-	200,0	200,0
	12 000,0	18 153,6	-	30 153,6	33 620,6

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant ses parties « Affectation à un fonds spécial » et « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé du crédit affecté à un fonds spécial des éléments 1 et 2 de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence de 3 % du montant de cette partie du crédit.

Transports

Programme 2 Systèmes de transport

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
1. Transport terrestre	276 013,4	-	47,9	276 061,3	269 381,7
2. Transport maritime	53 527,0	-	3,8	53 530,8	52 227,2
3. Transport aérien	5 984,7	-	-	5 984,7	6 279,5
4. Commission des transports du Québec	12 984,6	1 199,4	2 364,1	14 149,3	14 579,5
	348 509,7	1 199,4	2 415,8	349 726,1	342 467,9
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	872,8
Crédit à voter				349 726,1	341 595,1

Ce programme vise à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2004-2005	2003-2004
			3	4		
	(000 \$)					
Rémunération	5 950,4	952,9	759,2	8 623,8	16 286,3	16 564,4
Fonctionnement	871,1	5 413,6	1 058,0	4 360,8	11 703,5	12 559,5
Transfert	269 191,9	47 160,5	4 167,5	-	320 519,9	311 530,7
	276 013,4	53 527,0	5 984,7	12 984,6	348 509,7	340 654,6
Effectif total	108	21	18	171	318	318
Budget d'investissements						
Immobilisations	47,9	3,8	-	2 364,1	2 415,8	2 585,5
	47,9	3,8	-	2 364,1	2 415,8	2 585,5

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé du crédit de transfert de l'élément 1 de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence de 3 % du montant de cette partie du crédit.

Transports

Programme 3 Administration et services corporatifs

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction	6 047,7	-	30,7	6 078,4	6 196,9
2. Services administratifs	70 122,6	9 495,5	10 294,2	70 921,3	73 489,5
3. Planification, recherche et développement	16 762,1	-	80,5	16 842,6	18 423,4
	92 932,4	9 495,5	10 405,4	93 842,3	98 109,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				19,2	19,2
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	2 791,7
Crédit à voter				93 823,1	95 298,9

Ce programme vise à fournir les divers services de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport de personnes et de marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	5 034,6	47 554,3	12 811,7	65 400,6	65 306,6
Fonctionnement	613,1	22 433,3	2 850,4	25 896,8	27 872,5
Transfert	400,0	-	1 100,0	1 500,0	1 400,0
Créances douteuses et autres	-	135,0	-	135,0	135,0
	6 047,7	70 122,6	16 762,1	92 932,4	94 714,1
Effectif total	44	514	244	802	788
Budget d'investissements					
Immobilisations	30,7	10 294,2	80,5	10 405,4	13 706,9
	30,7	10 294,2	80,5	10 405,4	13 706,9

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Transports

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Infrastructures de transport		
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	603 367,0	522 761,8
Fonds de gestion de l'équipement roulant	1 416,0	1 374,0
Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports	-	-
Total du portefeuille	604 783,0	524 135,8
Effectif total	2 533	2 553

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	76 764,4	70 997,7
Fonctionnement	36 174,8	38 358,2
Capital	270 708,7	222 963,3
Intérêt	221 135,1	191 816,6
Total du portefeuille	604 783,0	524 135,8

Transports

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Infrastructures de transport		
Aide financière au réseau routier local	105 227,8	50 674,7
Transport terrestre	5 152,7	5 152,7
Total du programme 1	110 380,5	55 827,4
Programme 2 - Systèmes de transport		
Société des traversiers du Québec	38 916,1	37 393,8
Transport aérien	4 167,5	3 967,5
Transport en commun : Agence métropolitaine de transport	43 054,5	28 564,0
Transport en commun : fonctionnement	20 900,0	18 800,0
Transport en commun : immobilisations et service de la dette	143 150,5	151 806,3
Transport en commun : transport adapté aux personnes handicapées	56 650,1	53 400,1
Transport maritime	8 244,4	8 446,0
Transport terrestre	2 135,0	985,0
Autres crédits de transfert	3 301,8	8 168,0
Total du programme 2	320 519,9	311 530,7
Programme 3 - Administration et services corporatifs		
Autres crédits de transfert	1 500,0	1 400,0
Total du portefeuille	432 400,4	368 758,1

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises	13 949,4	13 771,0
Entreprises et organismes d'État	81 970,6	65 957,8
Institutions d'enseignement	617,4	617,4
Municipalités	331 927,9	285 726,8
Organismes à but non lucratif	2 585,1	1 335,1
Personnes	1 350,0	1 350,0
Total du portefeuille	432 400,4	368 758,1

Transports

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	23 469,7	22 386,4
Fonctionnement	7 157,4	6 173,9
Capital	159 550,5	134 457,1
Intérêt	79 184,3	77 064,4
Support	163 038,5	128 676,3
Total du portefeuille	432 400,4	368 758,1

Travail

Programme	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Travail	63 926,4	1 715,0	12 371,8	74 583,2	76 256,3
Moins :					
Crédits permanents				2 454,3	2 486,7
Crédits reportés				1 120,0	199,8
Crédits déjà votés				8 300,0	-
Crédit à voter*				62 708,9	73 569,8

* Le crédit à voter pour le programme 1 inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006 apparaissant à la suite de la présentation du programme de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	41 085,1	40 657,3
Fonctionnement	15 529,5	15 484,3
Transfert	7 235,6	7 235,6
Créances douteuses et autres	76,2	76,2
Total	63 926,4	63 453,4
Effectif du programme	771	771
Effectif total	771	771
Budget d'investissements		
Immobilisations	12 370,8	15 016,9
Prêts, placements et avances	1,0	1,0
Total	12 371,8	15 017,9

Travail

Programme 1 Travail

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Relations du travail	19 103,2	631,2	1 101,3	19 573,3	18 969,9
2. Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre	429,5	-	1,0	430,5	380,5
3. Commission de l'équité salariale	5 620,6	100,2	634,5	6 154,9	6 185,4
4. Conseil des services essentiels	2 384,4	50,4	35,0	2 369,0	2 401,4
5. Régie du bâtiment du Québec	29 338,7	933,2	10 600,0	39 005,5	41 269,1
Suite à la page 19 - 3					

Ce programme vise à élaborer, mettre en oeuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail, d'équité salariale, de qualité des bâtiments, de sécurité des usagers d'édifices publics et d'installations techniques. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques, financières et informationnelles nécessaires à la gestion du ministère du Travail.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	Sous- total
			(000 \$)			
Rémunération	13 000,6	261,4	3 971,4	1 772,5	22 079,2	41 085,1
Fonctionnement	5 916,3	168,1	1 649,2	611,4	7 184,5	15 529,5
Transfert	185,6	-	-	-	-	185,6
Créances douteuses et autres	0,7	-	-	0,5	75,0	76,2
	19 103,2	429,5	5 620,6	2 384,4	29 338,7	56 876,4
Effectif total	249	6	67	22	427	771
Budget d'investissements						
Immobilisations	1 101,3	-	634,5	35,0	10 600,0	12 370,8
Prêts, placements et avances	-	1,0	-	-	-	1,0
	1 101,3	1,0	634,5	35,0	10 600,0	12 371,8

Travail

Programme 1 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
6. Contribution financière du ministère du Travail à la Commission des relations du travail	7 050,0	-	-	7 050,0	7 050,0
	63 926,4	1 715,0	12 371,8	74 583,2	76 256,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				0,7	0,7
Élément 4				0,5	0,5
Élément 5				75,0	75,0
Code du travail, (L.R.Q., c. C-27)					
Élément 4				2 368,5	2 400,9
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				1 120,0	199,8
Crédits déjà votés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				8 300,0	-
Crédit à voter*				62 708,9	73 569,8

* Le crédit à voter pour ce programme inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006 apparaissant à la page suivante.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	41 085,1	-		41 085,1	40 657,3
Fonctionnement	15 529,5	-		15 529,5	15 484,3
Transfert	185,6	7 050,0		7 235,6	7 235,6
Créances douteuses et autres	76,2	-		76,2	76,2
	56 876,4	7 050,0		63 926,4	63 453,4
Effectif total	771	-		771	771
Budget d'investissements					
Immobilisations	12 370,8	-		12 370,8	15 016,9
Prêts, placements et avances	1,0	-		1,0	1,0
	12 371,8	-		12 371,8	15 017,9

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit des éléments 1, 2, 3 et 5 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Travail

Crédits à voter pour des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006

	2005-2006 (000 \$)
Budget d'investissements	
Programme 1 - Travail	
Élément 5 - Régie du bâtiment du Québec	
Immobilisations	9 500,0
Total du portefeuille	9 500,0

Ces crédits ont pour objet de permettre le financement du projet de modernisation des processus d'affaires et des systèmes de la Régie du bâtiment du Québec dont la réalisation s'étendra sur plus d'un exercice financier.

Travail

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Travail		
Commission des relations du travail	7 050,0	7 050,0
Autres crédits de transfert	185,6	185,6
Total du programme 1	7 235,6	7 235,6
Total du portefeuille	7 235,6	7 235,6

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	7 150,0	7 150,0
Organismes à but non lucratif	85,6	85,6
Total du portefeuille	7 235,6	7 235,6

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Fonctionnement	7 050,0	7 050,0
Support	185,6	185,6
Total du portefeuille	7 235,6	7 235,6

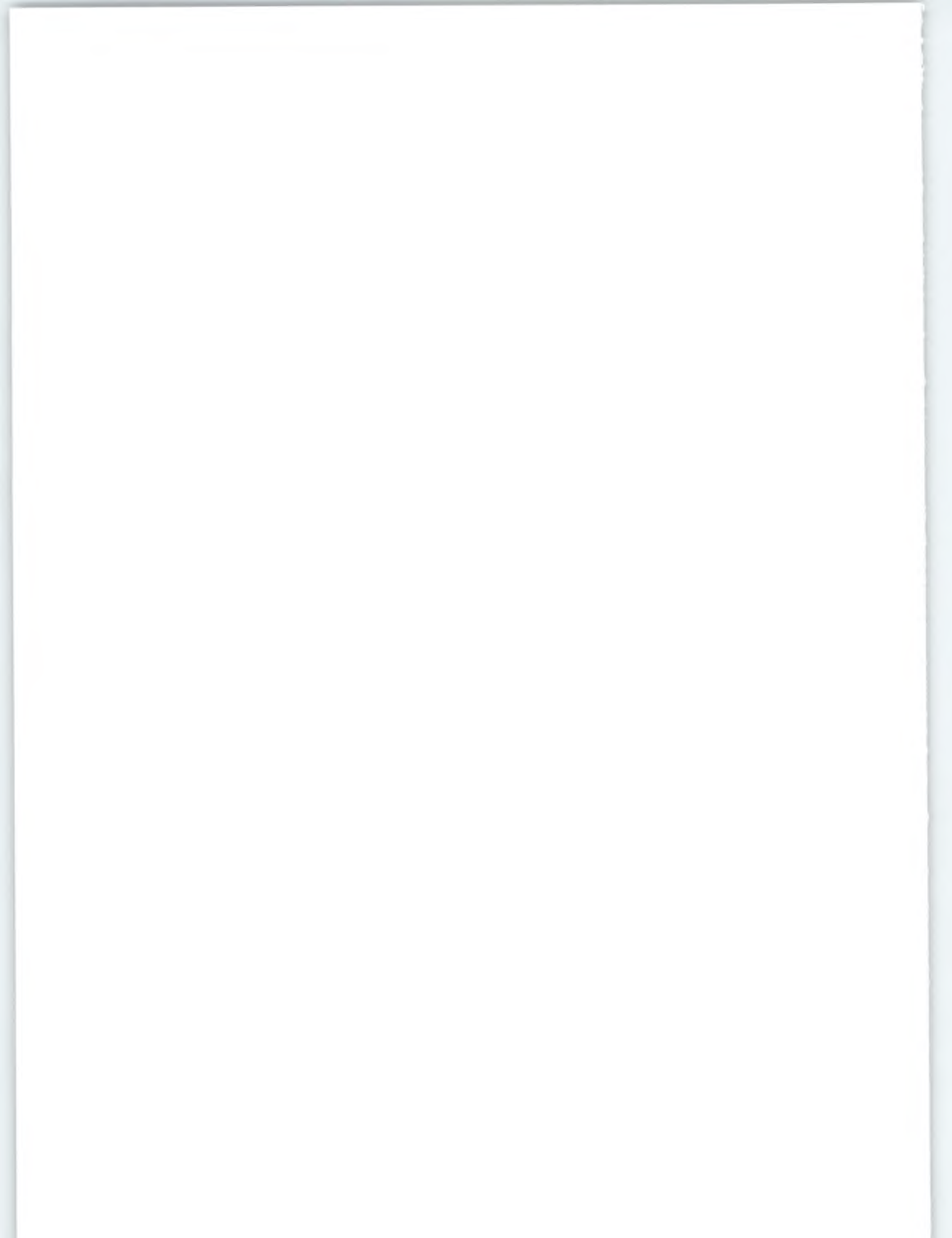


Budget de dépenses

2004-2005

Volume III

Plans annuels de gestion
des dépenses
des ministères et
organismes



Budget de dépenses

2004-2005

Volume III

Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

pour l'année financière
se terminant le 31 mars 2005

Déposé à l'Assemblée nationale
conformément à l'article 46
de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
par madame Monique Jérôme-Forget,
présidente du Conseil du trésor
et ministre responsable de l'Administration gouvernementale



ISSN 0706-0319
ISBN 2-551-22461-6
Dépôt légal, 1^{er} trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Le présent volume regroupe les plans annuels de gestion des dépenses élaborés par chacun des ministres en vertu de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01); ces plans présentent les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés. On retrouve au début de ce volume un sommaire du budget de dépenses par portefeuilles.

En plus du présent volume « *Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes* », trois autres volumes composent les informations touchant le Budget de dépenses 2004-2005 :

Volume I : Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées

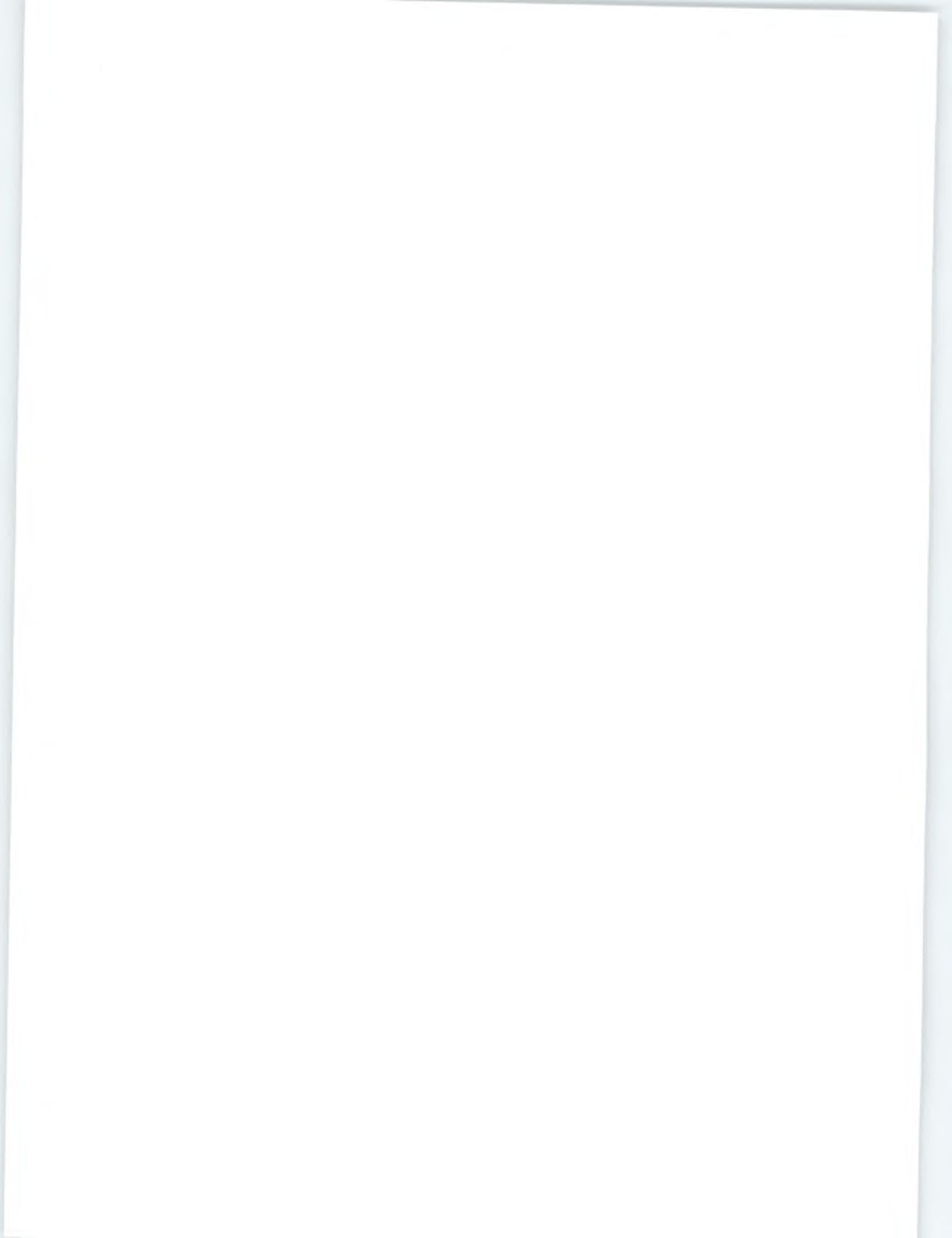
Ce volume réunit les informations se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbying.

Volume II : Crédits des ministères et organismes

Ce volume présente les crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2004-2005 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuilles et programmes.

Volume IV : Message de la présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires

Ce volume débute par un message de la présidente du Conseil du trésor qui donne les faits saillants du Budget de dépenses 2004-2005. Les chapitres qui suivent fournissent des informations complémentaires sur le Budget de dépenses ainsi que d'autres renseignements portant sur des sujets qui y sont rattachés.



PRÉFACE

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) affirme la priorité accordée à la qualité des services aux citoyens; elle instaure un cadre de gestion axé sur les résultats et sur le principe de transparence et d'imputabilité de l'Administration publique devant l'Assemblée nationale. Plus particulièrement, la loi prévoit un ensemble intégré de documents à rendre publics soit la déclaration de services aux citoyens, le plan stratégique, le plan annuel de gestion des dépenses et le rapport annuel de gestion, le tout dans une perspective de reddition de comptes auprès des parlementaires.

Les plans stratégiques des ministères et organismes du gouvernement arrivent pour la plupart à échéance le 31 mars 2004. Le gouvernement formé en avril 2003 poursuit un examen en profondeur des programmes et des structures dont il faudra tenir compte dans les prochains plans stratégiques. Les plans annuels de gestion des dépenses 2004-2005 s'inscrivent dans la démarche de réflexion en cours dans chacun des ministères et des organismes. Ceux-ci ont donc préparé leur plan annuel en situant les choix budgétaires par rapport aux enjeux stratégiques découlant de leur mission et de leurs activités essentielles et en décrivant les actions envisagées pour atteindre certains objectifs avec les ressources qui leur seront imparties.

Le Volume III du Budget de dépenses regroupe les plans annuels de gestion des dépenses de chaque portefeuille dévolu à un ministre, c'est-à-dire le ministère et les organismes budgétaires sous sa responsabilité. Bien que le dépôt du Volume III du Budget de dépenses à l'Assemblée nationale incombe à la présidente du Conseil du trésor, la responsabilité de la préparation et de la mise en oeuvre des plans relève de chacun des ministres responsables d'un portefeuille.

Au début du volume III, un tableau sommaire présente les dépenses de l'ensemble des portefeuilles pour les exercices financiers 2003-2004 et 2004-2005. Ensuite, le plan annuel de chaque portefeuille est présenté comme suit :

- La section « LA MISSION » énonce la mission ou la raison d'être du ministère et des organismes composant un portefeuille. Cette section permet de faire ressortir la nature de l'organisation, sa clientèle, ses domaines d'activité et sa finalité.
- La section « LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES » situe les choix budgétaires dans le contexte d'une orientation ou d'un enjeu stratégique. Pour chaque orientation ou enjeu identifié, on retrouve les choix budgétaires effectués, les objectifs, les indicateurs de résultats et les cibles pour l'exercice financier 2004-2005 ainsi que les actions envisagées pour atteindre ces objectifs et ces cibles compte tenu des ressources allouées.
- La section « LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES » énumère les évaluations en cours et celles qu'il est prévu d'entreprendre au cours de l'exercice financier 2004-2005.
- La section « LE PLAN BUDGÉTAIRE » explique l'évolution du budget de dépenses par programmes et les variations significatives :
 - le budget de dépenses par programmes présente le budget 2004-2005 comparé à celui de 2003-2004, la variation entre ces deux exercices, la dépense probable de 2003-2004 ainsi que l'effectif;
 - le budget d'investissements 2004-2005 est comparé avec celui de l'exercice 2003-2004 et comprend les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements et avances »;
 - dans certains cas, un tableau présente les organismes relevant du ministre;

- les fonds spéciaux sont présentés distinctement en fournissant, pour 2003-2004 et 2004-2005, la prévision de revenus et de dépenses, l'excédent ou le déficit prévu ainsi que le montant d'investissements et, s'il y a lieu, l'effectif du fonds.

Pour l'Assemblée nationale et pour les personnes désignées par celle-ci, ces informations se retrouvent dans le Volume I du Budget de dépenses.

Table des matières

Page

AVANT-PROPOS

PRÉFACE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

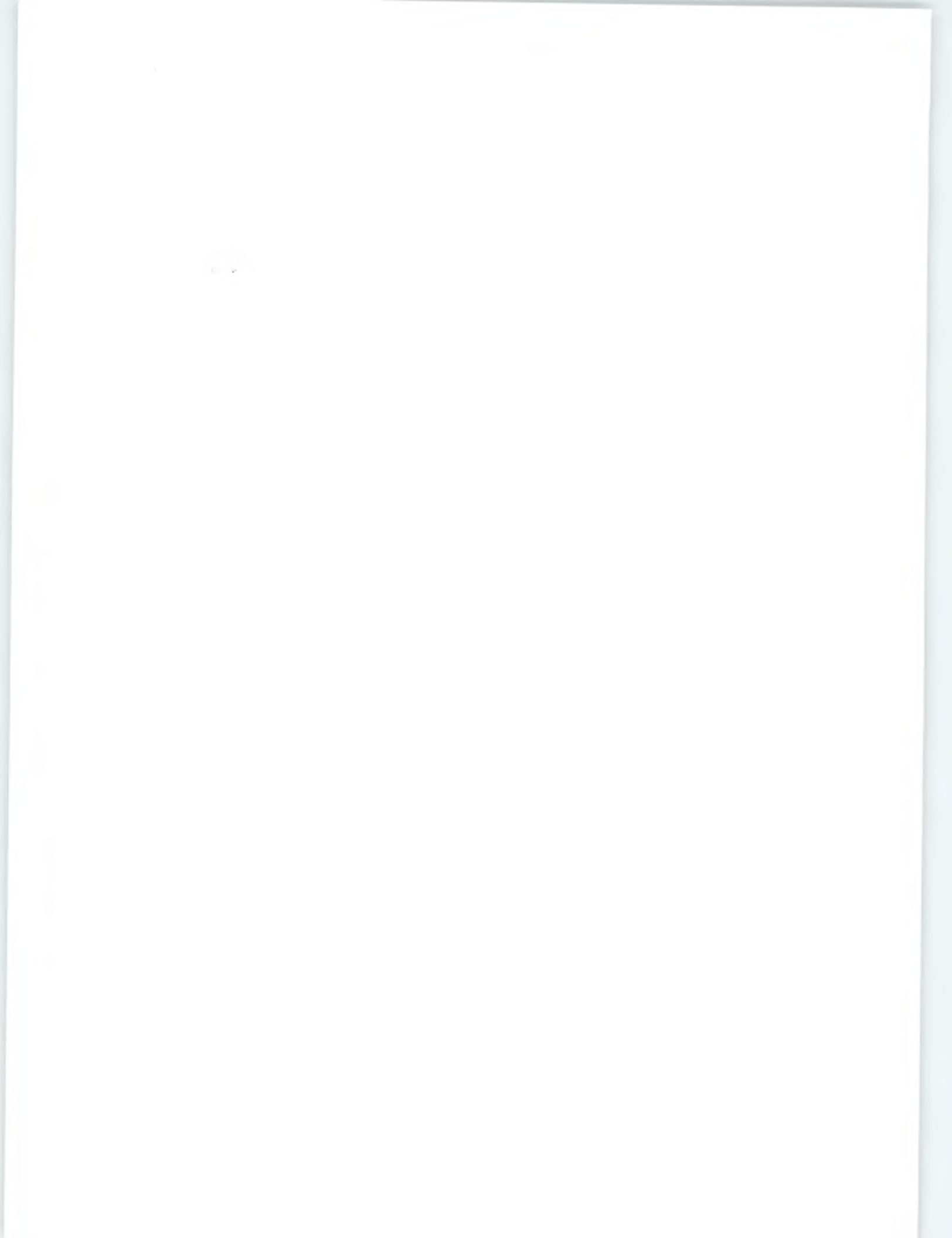
Sommaire des dépenses	9
-----------------------------	---

LES PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Portefeuilles ministériels

Affaires municipales, Sport et Loisir	17
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	31
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	39
Conseil exécutif	53
Culture et Communications	63
Développement économique et régional et Recherche	77
Éducation	87
Emploi, Solidarité sociale et Famille	103
Environnement	117
Finances	125
Justice	135
Relations avec les citoyens et Immigration	141
Relations internationales	155
Ressources naturelles, Faune et Parcs	159
Revenu	169
Santé et Services sociaux	177
Sécurité publique	189
Transports	199
Travail	211

Sommaire des dépenses



SOMMAIRE DES DÉPENSES

Le sommaire des dépenses résume les informations budgétaires présentées dans les plans annuels de gestion des dépenses 2004-2005. Les plans annuels de l'Assemblée nationale et de l'ensemble des portefeuilles ministériels du gouvernement se retrouvent respectivement dans les Volumes I et III du Budget de dépenses.

Le tableau suivant compare, pour les exercices financiers 2004-2005 et 2003-2004, les budgets de dépenses de chaque portefeuille et montre leur variation. Ce tableau indique en outre la dépense probable de l'exercice financier 2003-2004 et le pourcentage de variation entre la dépense probable et le Budget de dépenses 2004-2005.

SOMMAIRE DES DÉPENSES ¹

	2004-2005		2003-2004		Dépenses 2004-2005
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable ²	Dépense probable 2003-2004
	(1)	(2) = (1) - (3)	(3)	(4)	(5)
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(%)
Assemblée nationale ³	94 304,0	218,0	94 086,0	94 086,0	0,2
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	54 413,4	(43 270,2)	97 683,6	97 063,9	(43,9) ⁴
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 687 941,4	108 806,6	1 579 134,8	1 575 220,4	7,2
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	646 850,9	10 525,5	636 325,4	664 134,5	(2,6) ⁵
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	568 278,7	(123 266,1)	691 544,8	488 090,7	(9,8) ⁶
Conseil exécutif	262 109,7	33 260,9	228 848,8	168 249,6	34,8 ⁷
Culture et Communications	531 362,6	30 374,5	500 988,1	511 936,0	3,5 ⁸
Développement économique et régional et Recherche	812 341,2	(35 095,3)	847 436,5	797 933,4	(0,3) ⁹
Éducation	11 777 641,6	307 255,6	11 470 386,0	11 468 849,6	2,7
Emploi, Solidarité sociale et Famille	5 970 639,8	(37 698,1)	6 008 337,9	5 993 213,6	(0,6) ^{10,11}
Environnement	166 032,5	(12 768,3)	178 800,8	180 341,4	(7,9)
Finances ¹²	220 727,1	5 138,0	215 589,1	152 067,9	(13,9) ¹³
Justice	563 027,3	11 794,4	551 232,9	573 427,9	(1,8)
Relations avec les citoyens et Immigration	175 619,9	(31 215,1)	206 835,0	209 601,9	(16,2)
Relations internationales	99 832,0	(8 702,8)	108 534,8	112 492,5	(11,3)
Ressources naturelles, Faune et Parcs	432 493,7	(31 201,3)	463 695,0	484 615,3	(10,8)
Revenu	617 731,9	(14 532,0)	632 263,9	642 385,2	(3,8)
Santé et Services sociaux	20 071 086,3	955 026,3	19 116 060,0	19 105 365,7	5,1
Sécurité publique	885 059,4	(5 049,4)	890 108,8	924 001,6	(4,2)
Transports	1 644 879,9	151 307,1	1 493 572,8	1 487 671,8	10,6
Travail	63 926,4	473,0	63 453,4	69 251,1	(7,7)
Crédits périmés escomptés	(150 000,0)	(150 000,0)	-	-	-
Crédits reportés en 2005-2006	(45 299,7)	(45 299,7)	-	-	-
Crédits non dépensés	-	274 918,4	(274 918,4)	-	-
DÉPENSES DE PROGRAMMES	47 151 000,0	1 351 000,0	45 800 000,0	45 800 000,0	2,9
SERVICE DE LA DETTE	6 939 000,0	271 000,0	6 668 000,0	6 668 000,0	4,1
DÉPENSES TOTALES	54 090 000,0	1 622 000,0	52 468 000,0	52 468 000,0	3,1

Sommaire des dépenses - Références

- ¹ Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes consolidés et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements et avances » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2004-2005.
- ² La dépense probable 2003-2004 a été redressée afin de la présenter sur la même base qu'en 2004-2005.
- ³ Les informations portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent dans le Volume I.
- ⁴ Au portefeuille « Personnes désignées par l'Assemblée nationale », la diminution des dépenses s'explique par la tenue des élections générales du 14 avril 2003 et par la réalisation d'activités de soutien aux élections scolaires tenues à l'automne 2003.
- ⁵ Au portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation », la diminution des dépenses s'explique essentiellement par des dépenses additionnelles encourues en 2003-2004 pour le programme de redressement de l'industrie bovine.
- ⁶ Au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2004-2005 la provision pour la réalisation de projets reliés au gouvernement en ligne et le programme « Fonds de suppléance ».
- ⁷ Au portefeuille « Conseil exécutif », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2004-2005 la provision pour la réalisation de projets de communications gouvernementales. Par ailleurs, en excluant la croissance du programme « Affaires autochtones » qui est passé de 106,7 M\$ à 157,0 M\$, le taux de croissance serait de 4,9 %.
- ⁸ Au portefeuille « Culture et Communications », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2004-2005 la provision pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française.
- ⁹ Au portefeuille « Développement économique et régional et Recherche », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2004-2005 la provision pour la réalisation de projets de création d'emploi pour étudiants. De plus, une partie de la provision visant à accroître les investissements dans le cadre du programme FAIRE et de la provision pour appuyer la réalisation de projets stratégiques d'investissements ont également été exclues.
- ¹⁰ Au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2004-2005 la provision pour la réalisation de projets favorisant l'insertion, la formation et l'aide à l'emploi et la provision pour la création de projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesure d'aide à l'emploi.
- ¹¹ Au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille », un redressement a été effectué afin de présenter l'exercice financier 2003-2004 sur la même base qu'en 2004-2005. Ce redressement entraîne, pour 2003-2004, une diminution de 132,0 M\$ pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2005.
- ¹² Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses du portefeuille « Finances ». Au Volume II du Budget de dépenses 2004-2005 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses du portefeuille « Finances » incorporent le service de la dette.
- ¹³ Au portefeuille « Finances », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2004-2005 la provision pour des initiatives concernant les revenus.

Notes

Concernant les références 6, 7, 8, 9, 10 et 13, une provision est un élément de programmes pour laquelle la loi sur les crédits donne au Conseil du trésor le pouvoir d'autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles pour les objets et, s'il y a lieu, selon les objets et les conditions qui sont prévus au Budget de dépenses.

Les montants relatifs aux provisions sont inclus au budget de dépenses, mais sont exclus de la dépense probable d'un même portefeuille puisque celle-ci a généralement été réalisée dans un autre portefeuille.

Portefeuilles ministériels

AFFAIRES MUNICIPALES, SPORT ET LOISIR

1. LA MISSION

Le portefeuille du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir comprend, en plus du Ministère, la Commission municipale du Québec (CMQ), la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Régie du logement et la Société québécoise d'assainissement des eaux.

En tant que responsable de l'organisation municipale, de la Métropole ainsi que du Sport et du Loisir, le Ministère a la charge de conseiller le gouvernement et d'assurer la coordination interministérielle dans ces domaines.

Sa mission consiste à favoriser, en partenariat avec les organismes municipaux et les autres acteurs concernés :

- La mise en place et le maintien d'un cadre de vie et de services municipaux et supralocaux de qualité, pour l'ensemble des citoyens et des citoyennes;
- Le progrès et le rayonnement de la métropole;
- Le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire et la promotion d'un mode de vie physiquement actif, auprès de toute la population québécoise.

La Commission municipale du Québec a la mission d'agir comme expert ou décideur en matière d'organisation territoriale, d'équipements à caractère supralocal, de fiscalité municipale, de tutelle, de tarification, d'enquête et d'adjudication, dans une perspective d'efficacité et d'efficience des administrations municipales.

Pour sa part, la Société d'habitation du Québec a comme mission de faciliter aux citoyens l'accès à des conditions adéquates de logement tenant compte de leur capacité financière, de la diversité de leurs besoins et de la conjoncture économique et sociodémographique, de promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec et de favoriser le développement et la reconnaissance du savoir-faire québécois en habitation.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de bail résidentiel, la mission de la Régie du logement quant à elle, consiste à décider des litiges dont elle est saisie dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, à informer les citoyens sur les droits et obligations découlant du bail afin d'éviter que des conflits ne se développent du seul fait de l'ignorance des dispositions de la loi, et à favoriser la conciliation des relations entre propriétaires et locataires. La Régie du logement est également chargée de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements, et dans ces cas, d'assurer la protection des droits des locataires.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

L'allocation des ressources financières dans l'ensemble du portefeuille Affaires municipales, Sport et Loisir a été faite en fonction des enjeux stratégiques qui retiendront l'attention au cours du prochain exercice financier. Ainsi, les actions prioritaires du Ministère viseront particulièrement les municipalités et leurs institutions, les organismes de sport et de loisir de même que les clientèles du secteur de l'habitation, et des sommes importantes leur seront consacrées. Ces choix faciliteront l'atteinte des objectifs identifiés et contribueront notamment au développement économique et social des municipalités et du Québec.

Les besoins de réfection et d'ajustements des divers équipements municipaux doivent être soutenus financièrement pour permettre aux municipalités de répondre aux besoins de leurs citoyens. Le Ministère maintiendra les efforts visant le développement et le renouvellement des infrastructures municipales, et ce, par des investissements importants dans les divers programmes d'infrastructures, d'aqueduc et d'égout.

Tel que convenu dans l'Entente financière et fiscale conclue avec les municipalités, des sommes additionnelles seront octroyées pour supporter les engagements du gouvernement à cet égard. De plus, des budgets seront affectés à la réorganisation territoriale municipale et permettront notamment à certains citoyens du Québec de pouvoir se prononcer sur l'avenir de leur municipalité.

Le dynamisme de la région métropolitaine de Montréal demeure toujours au cœur des préoccupations ministérielles. Le financement de projets structurants sera maintenu. Ainsi, les sommes dédiées au développement de la Métropole sont en croissance.

Des ressources significatives seront également investies pour amener la population québécoise à s'engager dans un mode de vie physiquement actif. L'amélioration de la qualité de vie des québécois est associée à la pratique d'activités sportives et récréatives dont les bienfaits sur la santé sont indéniables. Le Ministère mettra donc en œuvre des moyens pour encourager la population à devenir plus active tout en assurant un environnement sain et sécuritaire pour la pratique de telles activités. En cette année olympique, le maintien du soutien financier aux athlètes d'élite est assuré. De plus, un projet d'appui et d'encouragement a été développé sous le thème « Québec aux jeux » en soutien aux athlètes québécois.

Par ailleurs, dans la foulée de la modernisation de l'État québécois, les municipalités pourront bénéficier d'outils de gestion performants afin de faciliter l'accessibilité à l'information, notamment par l'accroissement de la prestation électronique de services. De plus, le Ministère portera une attention particulière à la gestion de l'ensemble de ses ressources et à la modernisation de ses façons de faire, afin de mieux adapter les services offerts à sa clientèle.

En outre, tout comme en 2003-2004, la Société d'habitation du Québec mettra un accent particulier sur les activités visant à permettre aux ménages d'avoir accès à un logement adéquat à prix abordable. Elle affectera des sommes importantes à la réalisation et à la rénovation de logements, particulièrement pour les ménages à revenu faible ou modeste.

Le gouvernement a annoncé un Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs. Il dépensera 14,6 M\$ pour soutenir 3 700 ménages afin que ces derniers ne consacrent pas plus de 25,0 % de leur revenu pour se loger. Dans le contexte de pénurie de logements, la programmation 2005-2006 d'AccèsLogis Québec sera devancée pour être mise en œuvre dès le 1^{er} avril 2004. Cette décision permettra la mise en chantier de 1 300 logements supplémentaires dès cette année.

Orientation 1 Promouvoir la démocratie locale

Le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir favorisera, au cours de la prochaine année, la réussite de nouvelles villes en permettant à la démocratie locale de s'exprimer dans les cas de regroupement imposé, et ce, conformément au Projet de loi no 9 « Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités ». Ainsi, les sommes nécessaires seront rendues disponibles pour assurer la confection d'études et la tenue de registres dans les municipalités afin de permettre aux citoyens de se prononcer sur les changements imposés depuis 2000 en matière d'organisation territoriale municipale.

Objectif	Permettre aux citoyens et aux citoyennes des municipalités ayant fait l'objet d'un regroupement non volontaire depuis 2000 de se prononcer sur l'avenir de leur territoire en toute connaissance de cause.
Indicateurs de résultats	Études produites. Registres et référendums tenus.
Action envisagée	Voir à la bonne tenue des registres et référendums.
Objectif	Encourager la participation des citoyens et des citoyennes à la vie municipale.
Indicateurs de résultats	Taux de votation aux élections de novembre 2005. Pourcentage d'augmentation de mise en candidature de femmes.
Action envisagée	Promouvoir la participation aux élections municipales.

Orientation 2 Soutenir les municipalités dans l'exercice de leurs responsabilités

Le Ministère assurera les municipalités de son soutien financier, conformément, entre autres, à l'Entente financière et fiscale conclue avec le milieu municipal et la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1). Des sommes de l'ordre de 660,0 M\$ seront allouées aux municipalités et aux organismes du monde municipal pour la réalisation de leurs activités, la livraison adéquate des services à la population, ainsi qu'à titre de compensations tenant lieu de taxes. Le soutien financier représente donc une hausse de 160,4 M\$ par rapport à 2003-2004.

Objectifs	Compenser les municipalités pour les services rendus à l'égard des immeubles du gouvernement et des réseaux de la santé et de l'éducation. Compléter le versement des crédits prévus à l'Entente financière et fiscale.
Indicateur de résultats	Bilan des sommes versées.

Actions envisagées	Assurer le versement de l'aide financière en conformité avec l'Entente financière et fiscale et la Loi sur la fiscalité municipale.
	Moderniser le processus menant aux paiements (engagement, validation et vérification de l'information financière et paiement).

Orientation 3 Poursuivre l'engagement des enveloppes budgétaires des programmes d'infrastructures

Le Ministère continuera d'assurer le financement de l'ensemble des programmes d'infrastructures, d'aqueduc et d'égout et consacrera plus de 500,0 M\$ de ses budgets pour garantir aux citoyens du Québec une eau potable de qualité et la pérennité de ses infrastructures.

Objectif	Soutenir la réfection et la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égout.
Indicateur de résultats	Nombre de projets soutenus et réalisés.
Objectif	Soutenir la mise aux normes des équipements pour le traitement de l'eau potable.
Indicateur de résultats	Nombre de municipalités dont les équipements ont été mis aux normes.
Action envisagée	Révision des processus administratifs pour réduire les délais et les coûts.

Orientation 4 Appuyer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal

Le Ministère appuiera les projets favorisant le développement de la Métropole à l'aide du Fonds de développement de la Métropole et de d'autres contributions financières. L'ensemble des sommes mises spécifiquement à la disposition de la région métropolitaine pour 2004-2005 sera de l'ordre de 64,0 M\$.

Objectif	Soutenir financièrement les centres locaux de développement (CLD) de Montréal et Laval pour le développement local et régional.
Indicateur de résultats	Bilan des sommes versées.
Action envisagée	Assurer le versement de l'aide financière prévue.
Objectif	Appuyer les partenaires dans la réalisation de projets à caractère métropolitain.
Indicateurs de résultats	Part de la contribution des partenaires non gouvernementaux dans le financement global des projets.
	Nombre de projets réalisés.
Action envisagée	Révision des modalités d'application du Fonds de développement de la Métropole (types de projets et modalités de répartition).

Orientation 5 Contribuer à ce que la population québécoise pratique davantage d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire

Les sommes consacrées aux divers programmes de sport et de loisir s'élèveront à plus de 65,0 M\$. Elles favoriseront la pratique d'activités physiques, de sport et de loisir par l'ensemble de la population québécoise tout en assurant un milieu sain et sécuritaire pour la pratique de ces activités.

Objectif	Contribuer à augmenter la participation aux activités physiques, de loisir et de sport.
Indicateur de résultats	Mesures de soutien à la participation mises en place.
Actions envisagées	Mettre en œuvre une campagne de promotion ayant pour objet la pratique d'activités physiques, de sport et de loisir (incluant le projet Québec aux jeux). Préparer un plan d'intervention en matière de bénévolat.
Objectif	Contribuer à améliorer les résultats qu'obtiennent, de façon loyale et éthique, les Québécois sur les scènes sportives canadienne et internationale.
Indicateur de résultats	Pourcentage des athlètes québécois au sein des délégations canadiennes dans les événements internationaux.
Actions envisagées	Soutenir des athlètes « excellence » engagés de façon régulière sur la scène internationale ainsi que de tous les entraîneurs « permanents » et « premiers responsables » de l'encadrement de ces athlètes par le programme Équipe Québec et le projet Québec aux jeux. Mettre en œuvre une approche concertée de soutien au démarchage visant l'augmentation de candidatures pour des événements internationaux et l'accueil d'événements de haut niveau au Québec.
Objectif	Promouvoir la sécurité et protéger l'intégrité des personnes à l'occasion de la pratique des sports et des loisirs.
Indicateur de résultats	Réduction du nombre de jeunes accidentés âgés de 12 à 17 ans pour 1 000 participants.
Actions envisagées	Soutenir les organismes reconnus en sport et loisir qui adopteront une politique liée à l'éthique (lutte à la violence, lutte au dopage, etc.). Mettre en œuvre une campagne de promotion ayant pour objet la pratique des sports de façon loyale et éthique.

Orientation 6 Miser sur la coordination interministérielle et l'accompagnement des municipalités

Le Ministère poursuivra le développement d'outils et de mesures en soutien à la gestion municipale tout en mettant l'accent sur l'amélioration du service à la clientèle, notamment par la détermination d'engagements sur la qualité des services offerts. Enfin, dans le contexte plus particulier de la modernisation de l'État, une attention sera portée à la modernisation des processus, à la révision de l'offre de produits et services et à l'accroissement de la prestation électronique de services.

Objectif	Appuyer les institutions municipales dans l'exercice de leurs responsabilités.
Indicateur de résultats	Mesures de soutien réalisées.
Actions envisagées	Développer des outils de soutien à la gestion des relations de travail. Poursuivre la mise en œuvre des indicateurs de gestion.
Objectif	Renouveler la gestion de la relation avec la clientèle.
Indicateurs de résultats	Activités déconcentrées. Engagements en matière de qualité des services publics.
Actions envisagées	Mettre en œuvre la déconcentration dans les directions régionales de certaines activités du Ministère. Publier les engagements du Ministère en matière de qualité des services à la clientèle.
Objectif	Améliorer les façons de faire du Ministère.
Indicateurs de résultats	Nombre de processus révisés. Nombre de produits et services mis en ligne.
Actions envisagées	Améliorer les processus administratifs. Élargir la prestation électronique de services.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Orientation 1 Permettre à un plus grand nombre de ménages d'avoir un logement correspondant à leurs besoins

Engager 81,0 M\$ dans le programme AccèsLogis Québec et 108,6 M\$ dans le programme Logement abordable Québec pour la réalisation de logements sociaux et communautaires

La Société d'habitation du Québec affectera les sommes nécessaires dans le cadre de ces deux programmes pour accroître l'offre de logements sociaux, communautaires et privés à loyer abordable.

Objectif	Augmenter l'offre de logements à loyer abordable.
Indicateur de résultats	Nombre de nouveaux logements à loyer abordable dont la réalisation est soutenue financièrement par la SHQ (hors Nunavik).
Objectif	Augmenter l'offre de logements sociaux destinés exclusivement aux ménages à faible revenu.
Indicateur de résultats	Nombre de nouveaux logements sociaux destinés exclusivement aux ménages à faible revenu.
Objectif	Permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie et aux personnes handicapées de vivre le plus longtemps possible dans leur logement de façon fonctionnelle et sécuritaire.
Indicateur de résultats	Nombre de logements privés et communautaires nouvellement adaptés pour les personnes âgées et les personnes handicapées.
Objectif	Accroître l'offre de logements destinés aux ménages vivant des situations particulières (santé mentale, alcoolisme, personnes multiproblématiques, jeunes en difficulté, etc.) et requérant une aide spéciale.
Indicateur de résultats	Nombre de nouveaux logements sociaux destinés aux personnes vivant des situations particulières liées au logement.

Affecter 342,0 M\$ au maintien du parc de logements sociaux

La Société d'habitation du Québec continuera d'affecter une part significative de son budget pour assurer la pérennité du parc de logements sociaux. Entre autres, elle portera de 42,5 M\$ à 52,0 M\$ le budget dédié à l'entretien, l'amélioration et les réparations majeures dans les 62 884 HLM publics.

Objectif	Maintenir en nombre et en qualité le parc de logements sociaux destinés exclusivement aux ménages à faible revenu.
Indicateur de résultats	Nombre de logements sociaux qui étaient en exploitation le 31 décembre 2002 et qui sont encore en exploitation le 31 décembre de chaque année.

Orientation 2 Assurer aux citoyens un habitat de qualité

Engager 60,0 M\$ dans le programme Rénovation Québec et 2,0 M\$ dans le programme RénoVillage

La Société d'habitation du Québec procédera aux engagements requis pour permettre la réalisation de travaux de rénovation résidentielle, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Objectif	Améliorer la qualité des logements, notamment en milieu rural.
Indicateur de résultats	Nombre de logements ruraux rénovés grâce à une aide financière.
Objectif	Améliorer la qualité du cadre bâti résidentiel dans les quartiers en difficulté.
Indicateur de résultats	Nombre de logements urbains rénovés grâce à une aide financière.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

Le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir a adopté une « Politique et cadre de gestion de l'évaluation des politiques et programmes » ainsi qu'un plan pluriannuel d'évaluation de programmes.

Les programmes suivants seront évalués au cours de la prochaine année par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir : le Fonds de développement de la métropole, le Programme de renouveau urbain et villageois et le Programme d'assistance financière aux camps de vacances. Amorcée l'an dernier, l'évaluation des trois programmes suivants se poursuivra au cours de 2004-2005 : le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000, le programme Sport-études et, enfin, le programme Québec en forme.

La Politique d'évaluation de programmes de la Société d'habitation du Québec a été approuvée le 25 mars 2003. Par cette politique, la Société instaure un processus systématique d'évaluation de programmes. Le plan pluriannuel d'évaluation de programmes 2003-2007 précise comment la Société entend réaliser son objectif stratégique qui consiste à évaluer 100 % de ses programmes d'ici 2007. Divers éléments peuvent influencer l'établissement des priorités tels le degré d'atteinte des résultats d'un programme, sa fin prochaine, certains facteurs conjoncturels ou la nature de l'évaluation à réaliser.

Les évaluations en cours concernent, notamment, le Programme d'aide à l'initiative communautaire et social en HLM (PAICS), le Programme d'Allocation-logement et le Programme RénoVillage. D'autres activités sont associées à l'évaluation de programmes telle l'implantation de mécanismes de suivi et d'évaluation relative à la Politique de reconnaissance de la Société, à la satisfaction de la clientèle et à la Déclaration de services aux citoyens.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses du portefeuille Affaires municipales, Sport et Loisir fait état d'une croissance nette de 108,8 M\$ en 2004-2005 par rapport au budget de l'exercice précédent. Cette croissance s'explique entre autres par les sommes allouées aux mesures de l'Entente financière et fiscale conclue avec le monde municipal, aux montants additionnels prévus à la Société d'habitation du Québec pour les mesures d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux budgets affectés à la réorganisation territoriale municipale. La hausse nette de l'enveloppe de dépenses associée à des réaménagements budgétaires et à des mesures d'économies significatives permettront au Ministère de rencontrer ses objectifs de dépenses.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Promotion et développement de la Métropole	63 736,0	1 500,1	62 235,9	67 366,2
2. Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	502 506,0	(75 901,6)	578 407,6	568 584,8
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	660 081,6	160 402,4	499 679,2	496 519,2
4. Administration générale	54 894,6	212,2	54 682,4	57 722,5
5. Développement du sport et du loisir	65 108,4	(2 400,0)	67 508,4	66 555,9
6. Commission municipale du Québec	3 139,5	(251,6)	3 391,1	3 386,6
7. Habitation	323 922,2	25 270,6	298 651,6	300 493,6
8. Régie du logement	14 553,1	(25,5)	14 578,6	14 591,6
Total	1 687 941,4	108 806,6	1 579 134,8	1 575 220,4
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	847	(6)	853	—

Programme 1 : Promotion et développement de la Métropole

Ce programme consiste à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la Métropole afin d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir un soutien financier d'appui à la réalisation d'initiatives ayant comme objectifs le développement et la promotion de la Métropole tout en agissant comme catalyseur et rassembleur pour la promotion de ses intérêts. Il facilite la concertation entre de nombreux

partenaires métropolitains, tant du secteur privé que public, notamment en matière d'aménagement du territoire, veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire et assume la responsabilité de la politique gouvernementale en matière de gouvernance locale et régionale.

Le budget de dépenses de ce programme connaît une hausse nette de 1,5 M\$ attribuable aux sommes allouées pour supporter certains engagements du Contrat de ville de Montréal jumelée à un réaménagement des sommes affectées au Fonds de développement de la Métropole et au remboursement d'emprunt de la Société de gestion Marie-Victorin.

Programme 2 : Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain

Ce programme procure le financement requis pour faciliter la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que l'assainissement des eaux usées municipales au sein de toutes les régions du Québec. Il permet d'apporter un soutien financier à la réfection d'infrastructures au sein des municipalités, des communautés métropolitaines de même qu'en milieu nordique particulièrement par les programmes d'Infrastructures et de Renouveau urbain et villageois.

L'enveloppe budgétaire du programme de Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain subit une réduction de 75,9 M\$ attribuable à la diminution des sommes allouées au Programme d'assainissement des eaux du Québec en raison d'une baisse des besoins expliqués par une variation des taux d'intérêt, du rythme de réalisation des projets et de nouvelles modalités dans le calendrier de remboursement des emprunts. Les principales variations à ce programme se détaillent comme suit :

	M\$
— Infrastructures Québec-Municipalités	14,1
— Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000	5,7
— Les eaux vives du Québec	3,6
— Ajustement dans les autres programmes d'assainissement des eaux, de réseaux d'aqueduc et d'égout et d'infrastructures	1,4
— Programme d'assainissement des eaux du Québec	(100,7)

Programme 3 : Compensation tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Par ce programme, le gouvernement fournit aux municipalités des compensations financières tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que des gouvernements étrangers. Il a aussi pour but de soutenir le regroupement volontaire de municipalités. Il permet d'accorder une aide financière au milieu municipal et aux villages nordiques. Il couvre le soutien aux municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Il englobe également les mesures financières du pacte fiscal incluses dans l'entente conclue avec le monde municipal.

Ce programme fait état d'une croissance de 160,4 M\$ rattachée principalement à l'augmentation des sommes prévues à l'Entente financière et fiscale conclue avec le milieu municipal et au redressement des budgets alloués aux compensations tenant lieu de taxes. De même, le Ministère a affecté des budgets de 8,7 M\$ pour la réalisation de la réorganisation territoriale municipale. D'une manière plus particulière, les variations à ce programme se présentent comme suit :

	M\$
— Augmentation nette des mesures financières du pacte fiscal	124,2
— Ajustements rattachés aux compensations tenant lieu de taxes à la suite des paiements effectués à la fin de l'exercice 2002-2003 et indexation des coûts	29,7
— Réorganisation territoriale municipale	8,7
— Fonctionnement des villages nordiques	1,0
— Réduction des budgets réguliers du Programme d'aide financière au regroupement municipal	(0,9)
— Subventions spéciales aux municipalités	(2,3)

Programme 4 : Administration générale

Ce programme alloue à la direction du Ministère et à l'ensemble de ses unités administratives, les ressources nécessaires à son fonctionnement, notamment la gestion des différents programmes et l'élaboration des politiques. En outre, il permet d'assurer une représentation au sein des diverses régions du Québec dans la mise en œuvre des orientations et des politiques ministérielles et gouvernementales touchant le milieu municipal. Le budget de dépenses pour l'exercice 2004-2005 fait état d'une hausse nette de 0,2 M\$ qui s'explique principalement par la croissance de la dépense d'amortissement à la suite des investissements significatifs réalisés notamment pour l'inforoute municipale et les développements rattachés aux mesures financières du pacte fiscal.

Programme 5 : Développement du sport et du loisir

Ce programme vise à promouvoir et favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

La réduction des sommes consacrées à la Fête nationale et au soutien à l'action bénévole de même que la fin du programme Engagement Jeunesse expliquent la diminution des montants affectés au développement du sport et du loisir. Outre ces mesures, le budget alloué à ce programme est maintenu.

Programme 6 : Commission municipale du Québec

Ce programme permet d'intervenir auprès des municipalités en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle, d'adjudication et de reconnaissance aux fins d'exemption de taxe. La diminution de 0,3 M\$ du budget de ce programme provient d'une réduction des dépenses de rémunération.

Programme 7 : Habitation

Ce programme vise à faciliter, aux citoyens du Québec, l'accès à des conditions adéquates de logement tenant compte de leur capacité financière, de la diversité de leurs besoins et de la conjoncture économique et sociodémographique, à promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec et à favoriser le développement et la reconnaissance du savoir-faire québécois en habitation. Le programme inclut les subventions à accorder à la Société d'habitation du Québec et à Immobilière SHQ. Ces organismes bénéficient, en sus, d'autres fonds dont ils disposent pour le financement de leurs activités.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 25,5 M\$. Cette croissance est attribuable notamment au nouveau Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs. Un budget de 14,6 M\$ sera consacré à ce programme en 2004-2005. La réalisation ou la rénovation de logements dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec, Logement abordable Québec et des différents programmes de rénovation et d'adaptation de domiciles explique également l'augmentation du budget.

Programme 8 : Régie du logement

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

Le budget de ce programme subit une légère variation puisqu'il ne tient pas compte des crédits qui pourraient éventuellement être reportés, alors que le budget 2003-2004 comprend les crédits reportés de l'exercice 2002-2003.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	5 060,6	7 191,3
Prêts, placements et avances	—	—

Les investissements prévus visent principalement les développements associés à la gestion des divers programmes de transfert, à la prestation électronique de services et à l'infrastructure municipale, de même qu'à l'achat d'équipements informatiques nécessaires aux opérations courantes.

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET CONSOLIDÉS

	2004-2005		2003-2004	
	Budget alloué par le Ministère (000 \$)	Budget de l'organisme (000 \$)	Budget alloué par le Ministère (000 \$)	Budget de l'organisme (000 \$)
Programme 6 : Commission municipale du Québec				
Commission municipale du Québec	3 139,5	3 139,5	3 391,1	3 391,1
Programme 7 : Habitation				
Société d'habitation du Québec ¹	323 122,2	636 929,6	299 793,6	618 178,8
Programme 8 : Régie du logement				
Régie du logement	14 553,1	14 553,1	14 578,6	14 578,6

¹ La date de fin de l'exercice financier de la Société d'habitation du Québec est différente du 31 mars, les données du Volume III ont été ajustées selon l'exercice financier du gouvernement. Les résultats financiers indiqués au Volume IV sont présentés selon l'exercice financier de l'organisme. Ainsi, les prévisions de revenus pour les exercices 2004-2005 et 2003-2004 de l'organisme sont respectivement de 632,5 M\$ et de 606,1 M\$.

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

1. LA MISSION

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a pour mission d'influencer et de soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable.

Le Ministère assure la conception et l'application des politiques et programmes nécessaires au développement du secteur agricole et agroalimentaire ainsi que celui des pêches et de l'aquaculture commerciales. Ses attributions touchent les domaines de la production, de la transformation, de la distribution, de la commercialisation et de la consommation des produits bioalimentaires. Pour réaliser l'ensemble de ses mandats, le Ministère s'appuie sur sept directions générales, soit celles des Affaires régionales; de l'Agroenvironnement; de l'Alimentation (incluant le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale); des Affaires économiques, scientifiques et technologiques, de la Transformation agroalimentaire; des Pêches et de l'Aquaculture commerciales et des Services à la gestion.

Par ailleurs, trois organismes relèvent directement de la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ils ont chacun des rôles bien précis dans l'application des divers instruments de la politique agricole et agroalimentaire québécoise ainsi que celle touchant le secteur des pêches et de l'aquaculture. Ces organismes sont la Financière agricole du Québec (FADQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Par l'étendue de leurs interventions, le Ministère et ses organismes viennent appuyer les missions essentielles de l'État. Sous l'angle de la mission prospérité, ils sont des acteurs clés dans le développement du secteur bioalimentaire qui compte plus de 400 000 emplois, soit 1 emploi sur 8 au Québec, et qui est présent dans l'ensemble des régions. En outre, plusieurs de ces interventions touchent également les autres missions essentielles de l'État à savoir, par exemple : la santé, par le contrôle de la sécurité des aliments et de la santé animale ainsi que par la protection de l'environnement; le savoir, par la formation offerte dans les campus de l'Institut de technologies alimentaires et par le soutien à la recherche, le développement ainsi que le transfert technologique; et enfin, l'identité, car l'agriculture et les pêches contribuent à façonner l'identité québécoise par le maintien des traditions et des valeurs, le savoir-faire, les produits du terroir, l'approche collective et la façon de mettre en valeur notre territoire.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Le développement du secteur de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation est tributaire d'un grand nombre d'enjeux stratégiques liés à des considérations économiques tels, l'ouverture des marchés, l'accroissement de la concurrence, la gestion des risques financiers inhérents au secteur et la disponibilité des ressources. Par ailleurs, depuis un certain nombre d'années, des préoccupations d'ordre sociétal sont venues s'ajouter aux enjeux économiques et ces préoccupations exercent une influence grandissante sur le développement du secteur. Qu'il s'agisse de mentionner, entre autres, les exigences concernant la protection de l'environnement et la cohabitation sur le territoire, la demande croissante en regard de la sécurité des aliments et de la santé animale ou la vitalité des régions rurales où le bioalimentaire occupe une place importante.

Pour l'exercice financier 2004-2005, les choix budgétaires du Ministère concernent en priorité les préoccupations d'ordre sociétal et la problématique de gestion des risques financiers s'appliquant aux entreprises agricoles. Ils s'appuient sur les orientations suivantes, à savoir :

- Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire;
- Contribuer à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire;
- Appuyer les acteurs régionaux dans la mise en valeur du potentiel de développement économique de l'agroalimentaire et des pêches sur leur territoire;
- Faire évoluer les programmes de gestion des risques afin de répondre aux besoins des entreprises agricoles dans un contexte de mutation de l'environnement d'affaires.

Orientation 1 Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire

Améliorer la performance environnementale des entreprises agricoles et aquacoles et contribuer au respect par ces dernières du cadre réglementaire en vigueur

La conciliation des impératifs environnementaux et économiques représente un enjeu majeur pour le développement durable des entreprises oeuvrant dans le secteur bioalimentaire. Des efforts importants doivent être déployés par tous les intervenants pour amener l'industrie à respecter le cadre réglementaire en vigueur. Le gouvernement entend respecter ses engagements et réaffirme sa volonté d'accompagner concrètement les producteurs agricoles et aquacoles dans ce cheminement.

Objectif	Accompagner l'ensemble des entreprises agricoles visées dans l'adoption de pratiques agroenvironnementales ciblées.
Indicateur de résultats	Évolution de la proportion des entreprises visées qui disposent d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental. Cible pour 2004-2005 : 28,0 % des entreprises visées, soit 2 500 sur un total de 9 000 au terme de l'année 2006-2007.
Action envisagée	Mettre en oeuvre une stratégie agroenvironnementale comportant notamment : — un plan d'accompagnement individualisé des entreprises « ferme par ferme »; — un nouveau programme de soutien financier en agroenvironnement; — une expansion des clubs conseils en agroenvironnement; — un appui à la RD sur le traitement des fumiers et la valorisation des sous-produits.

Objectif	Contribuer à l'amélioration de la performance environnementale des entreprises piscicoles.
Indicateur de résultats	Évolution du nombre de pisciculteurs qui adhèrent à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture d'eau douce au Québec (STRADDAQ). Cible 2004-2005 : 26,0 % des entreprises visées, soit cinq entreprises sur un total de 19 au terme de l'année 2006-2007.
Action envisagée	Mettre en place la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce comportant notamment : – la réalisation d'un portrait aquaenvironnemental de l'industrie; – la mise en place du programme Aquableu pour l'adaptation, l'amélioration ou le changement des infrastructures pour les entreprises qui adhèrent à l'objectif de la STRADDAQ; – un programme de R&D soutenu par le gouvernement et l'industrie, notamment sur l'amélioration des moulées et sur le traitement des effluents et des boues.

Orientation 2 Contribuer à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire

Répondre aux besoins nouveaux en sécurité des aliments par l'amélioration des outils de gestion des risques

La gestion des risques alimentaires et en santé animale passe par l'efficacité et la rapidité des interventions, mais également, par la responsabilisation des intervenants de tous les maillons de la chaîne bioalimentaire incluant les consommateurs. La crise majeure provoquée par un seul cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) trouvé en Alberta montre sans ambages qu'il faut continuellement travailler à améliorer nos différents moyens d'intervention afin d'être en mesure d'agir le plus rapidement possible. Parmi ces derniers, la traçabilité des aliments ainsi que l'intensification des mesures de surveillance et de contrôle nécessaires à la détection diligente des maladies telles l'ESB font partie des priorités du Ministère. Par ailleurs, il est important d'assurer une base de financement à long terme pour les activités liées à l'inspection des aliments et à la santé animale et de faire participer les bénéficiaires à ce financement.

Objectif	Poursuivre l'implantation de la traçabilité des produits de la ferme jusqu'à la table et accroître les contrôles en regard de ESB.
-----------------	--

Indicateur de résultats	Degré de réalisation des différentes phases d'implantation de la traçabilité et mesures de surveillance implantées en regard de l'ESB. Cibles 2004-2005 : Implantation de l'identification permanente dans la production ovine et implantation de la traçabilité de la viande bovine de l'abattoir au marché de détail; Réalisation des nouvelles activités de surveillance de contrôle de l'ESB exigés au Canada.
Actions envisagées	Élargir l'identification permanente des animaux au secteur de la production ovine. Poursuivre le développement de la traçabilité de la viande bovine jusqu'au détail. Collaborer aux activités de contrôle et au plan de surveillance canadien de l'ESB. Poursuivre le développement du système de gestion épidémiologique.
Objectif	Augmenter l'autofinancement du Centre québécois d'inspection et de santé animale (CQIASA).
Indicateur de résultats	Évolution du taux d'autofinancement du CQIASA.
Action envisagée	Implanter une nouvelle base de tarification.

Orientation 3 Appuyer les acteurs régionaux dans la mise en valeur du potentiel de développement économique de l'agroalimentaire et des pêches sur leur territoire

Déployer les ressources gouvernementales en appui au développement du bioalimentaire en région

L'industrie bioalimentaire recèle un potentiel de développement important qui ne demande qu'à être mis à contribution pour assurer la prospérité de chacune des régions du Québec. La mise en valeur de cette industrie, le développement accru de la valeur ajoutée ainsi qu'une plus grande diversification des activités se traduiront par la création de richesse et de plusieurs centaines d'emplois au cours des prochaines années pour le plus grand bien de l'ensemble des régions. Pour assurer le succès de ce développement, il importe de mobiliser les acteurs régionaux et de positionner l'intervention gouvernementale en appui aux initiatives du milieu.

Objectif	Accroître l'emploi et l'investissement en région par la diversification et la transformation des produits agroalimentaires et de la pêche.
Indicateurs de résultats	Nombre d'emplois et investissements créés dans le secteur de la transformation alimentaire. Cibles 2004-2005 : Investissements : 450,0 M\$; Emploi : 2 000. Nombre d'emplois et investissements créés par les projets de diversification et de valeur ajoutée de l'agroalimentaire et des pêches appuyés par le MAPAQ.

Actions envisagées	Mettre en oeuvre un plan d'action renouvelé en transformation alimentaire appuyant notamment l'action régionale et le développement des produits de niche et du terroir. Repositionner les interventions du MAPAQ en région en faveur d'un meilleur appui au développement de l'agroalimentaire régional (diversification et valeur ajoutée). Améliorer l'appui à la diversification et à la valeur ajoutée dans le secteur des pêches et appuyer le développement de l'aquaculture par la mise en œuvre de la loi sur l'aquaculture commerciale. Mobiliser les acteurs régionaux dans le développement du secteur agroalimentaire et des pêches.
---------------------------	---

Orientation 4 Faire évoluer les programmes de gestion des risques afin de répondre aux besoins des entreprises agricoles dans un contexte de mutation de l'environnement d'affaires

Offrir des programmes adaptés de gestion des risques agricoles

Le 17 juillet 2003, le Québec entérinait « l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt-et-unième siècle » (CSA). Cet accord-cadre, d'une durée de cinq ans, vient redéfinir la politique agricole canadienne et prévoit qu'en matière de gestion des risques, deux programmes nationaux seront maintenus et admissibles à un financement fédéral, soit l'assurance production et un nouveau Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA).

Pour les producteurs agricoles et pour La Financière agricole du Québec qui gère ces programmes, ces changements posent un défi d'adaptation au nouveau contexte défini par le CSA tout en continuant de répondre aux besoins des entreprises agricoles québécoises.

Objectif	Mettre en oeuvre les programmes de sécurité du revenu convenus au Cadre stratégique agricole canadien CSA.
Indicateur de résultats	Taux de participation des producteurs agricoles au nouveau Programme canadien de sécurité du revenu agricole PCSRA. Cible 2004-2005 : Niveau de participation comparable à celui des programmes actuels de sécurité du revenu agricole.
Actions envisagées	Implantation du nouveau PCSRA par La Financière agricole du Québec. Mise en place des ajustements prévus à l'accord-cadre pour l'application de l'assurance production.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

Conformément au plan 2003-2004, le Ministère a procédé à l'évaluation de deux ententes de partenariat, soit celle avec CINTECH agroalimentaire et celle avec l'Institut de recherche en agroenvironnement (IRDA).

Les évaluations qui suivent sont en cours de réalisation et seront terminées au cours de l'exercice 2004-2005 :

- Programme de déplacement des travailleurs agricoles;
- Programme appui à la diversification et à la transformation en agriculture et en agroalimentaire dans les régions ressources et dans les territoires ciblés 2002-2006;
- Fonds à l'exportation en partenariat et au soutien d'initiatives collectives;
- Conseils de promotion de l'agroalimentaire québécois.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	330 259,7	10 886,5	319 373,2	347 144,8
2. Organismes d'État	316 591,2	(361,0)	316 952,2	316 989,7
Total	646 850,9	10 525,5	636 325,4	664 134,5
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 188	—	2 188	—

En 2004-2005, le budget de dépenses du Ministère sera de 646,9 M\$, en hausse de 10,5 M\$ par rapport à l'exercice financier 2003-2004. Par ailleurs, en 2003-2004 la dépense probable du Ministère est établie à 664,1 M\$ en hausse de 27,8 M\$ par rapport au budget de dépenses. Cette augmentation est principalement attribuable à des virements provenant du ministère du Développement économique et régionale et de la Recherche (MDER) pour le développement de régions et de recours au Fonds de suppléance du Conseil du trésor pour financer les programmes mis en place par le MAPAQ à la suite de la découverte d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) au Canada.

Programme 1 : Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Ce programme vise à développer le potentiel et améliorer les performances technologiques liées à la production, à la transformation et à la conservation des produits agroalimentaires tout en respectant l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes en agriculture.

La hausse de 10,9 M\$ s'explique principalement par une augmentation de 14,0 M\$ des crédits affectés à l'aide à l'investissement en agroenvironnement, notamment pour tenir compte de la croissance des coûts du programme Prime-Vert et par une hausse du budget de dépenses du programme de remboursement de taxes foncières et de compensations aux exploitations agricoles qui augmente de 6,2 M\$. Par ailleurs, les autres dépenses du Ministère diminuent notamment pour tenir compte de l'autofinancement accru du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) et de l'utilisation en 2003-2004 de crédits non dépensés de l'exercice précédent.

Programme 2 : Organismes d'État

Ce programme vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat, à compenser les pertes de rendement dans les récoltes et à garantir un revenu annuel aux producteurs agricoles selon certaines modalités. Il vise aussi à favoriser la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et à préserver la vocation des sols arables.

Les crédits de ce programme se composent principalement d'une subvention de 305,0 M\$ à La Financière agricole du Québec. Cette aide résulte d'une convention conclue avec cet organisme et par laquelle la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'engage à verser, pour et à l'acquis de La Financière agricole du Québec, une somme totale de 2 135,0 M\$ sur une période de sept ans débutant en 2001-2002. Ces sommes constituent « l'enveloppe budgétaire prédéterminée » consentie par le gouvernement du Québec à cet organisme.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	20 106,2	27 403,1
Prêts, placements et avances	500,0	500,0

En 2004-2005, le Ministère disposera d'un budget de 20,1 M\$ en baisse de 7,3 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est attribuable à un ralentissement des investissements pour la modernisation de l'Institut de technologie agroalimentaire et le renouvellement des équipements du Ministère puisque ces projets sont en voie d'être complétés.

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET CONSOLIDÉS

	2004-2005		2003-2004	
	Budget alloué par le Ministère (000 \$)	Budget de l'organisme (000 \$)	Budget alloué par le Ministère (000 \$)	Budget de l'organisme (000 \$)
Programme 2 : Organismes d'État				
Financière agricole du Québec	305 000,0	683 371,0	305 000,0	687 766,0
Commission de protection du territoire agricole du Québec	8 549,7	8 612,2	8 890,7	8 890,7
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 041,5	3 516,5	3 061,5	3 061,5

En plus de la subvention du gouvernement du Québec, le budget de la FADQ comprend les contributions du gouvernement fédéral et des producteurs agricoles.

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

Le portefeuille Conseil du trésor et Administration gouvernementale regroupe, pour les fins du présent document, les activités du Secrétariat du Conseil du trésor et celles de la Commission de la fonction publique. Chacune de ces deux organisations est présentée distinctement, à l'exception du plan budgétaire qui intègre les deux organisations, conformément à la structure budgétaire approuvée par le Conseil du trésor pour 2004-2005.

LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

1. LA MISSION

Le Secrétariat assiste le Conseil du trésor et sa présidente en matière de gestion des ressources humaines, budgétaires, matérielles et informationnelles de la fonction publique québécoise. Il veille également à la bonne marche de l'opération de modernisation de l'État en soutenant la présidente dans son mandat. Enfin, il offre des services aux citoyennes et aux citoyens, aux ministères et aux organismes, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Pour l'exercice 2004-2005, les priorités du Secrétariat sont le soutien à la présidente du Conseil du trésor dans la réalisation du mandat de modernisation de l'État, le déploiement du gouvernement en ligne, la gestion du budget de dépenses, la gestion de la main-d'œuvre ainsi que le développement d'une solution d'affaires en gestion intégrée des ressources.

Le Secrétariat a ainsi procédé à des choix budgétaires en fonction des priorités gouvernementales. Il requiert pour le déploiement du gouvernement en ligne une hausse de son budget d'investissements ainsi qu'un financement par le Fonds des services gouvernementaux pour le développement d'une solution d'affaires en gestion intégrée des ressources. Les détails des variations des diverses composantes du budget du Secrétariat sont présentés à la section 4 portant sur le plan budgétaire.

Orientation 1 Mettre en œuvre la modernisation de l'État

Soutien à la présidente du Conseil du trésor pour la réalisation du mandat de modernisation de l'État

Le Secrétariat participe à la vaste opération de modernisation qui vise à recentrer l'État sur ses missions essentielles, à offrir des services publics répondant davantage aux besoins des citoyens et à augmenter sa productivité.

Objectif	Fournir tout le soutien nécessaire à la coordination des travaux de modernisation confiée à la présidente du Conseil du trésor.
-----------------	---

Actions envisagées	Poursuite des travaux du Comité sur la révision des structures de l'État et des programmes gouvernementaux.
	Soutien au Comité de gouverne et aux comités de pilotage.

Orientation 2 Déploiement du gouvernement en ligne

Renforcer l'encadrement et accélérer le déploiement du gouvernement en ligne

Dans le cadre du déploiement du gouvernement en ligne, le Secrétariat privilégie une stratégie de mise en place comprenant l'élaboration d'une vision, d'un modèle de gouvernance, ainsi qu'une démarche de mise en œuvre, incluant l'adaptation des cadres juridiques et administratifs de même que la planification et le suivi de la livraison des services électroniques. Un budget de dépenses de 15,7 M\$ est consacré à cette orientation.

Objectif	Mettre en place l'encadrement de la démarche gouvernementale du gouvernement en ligne orientée vers les attentes et les besoins des citoyens et des entreprises.
Actions envisagées	Élaboration et promotion de l'énoncé de la vision québécoise du gouvernement en ligne.
	Définition et mise en place de la fonction de gouvernance.
	Réalisation et diffusion des résultats d'une enquête sur les besoins des citoyens et des entreprises.
	Définition et diffusion d'une stratégie de mise en œuvre établissant la démarche et les priorités pour la période de 2004 à 2007.
	Proposition d'orientations gouvernementales devant guider le développement du gouvernement en ligne, notamment en matière de normalisation, d'authentification des citoyens et des entreprises ainsi que d'architecture de l'information gouvernementale.
Objectif	Accélérer le déploiement des services en ligne en opérant les transformations nécessaires pour encourager la restructuration, le regroupement et l'intégration des services.
Actions envisagées	Mise en place de services intégrés et de services communs en soutien à la prestation électronique de services.
	Mise en place de communautés de pratique et d'un réseau de veille.
	Développement d'outils de mesure de la performance concernant le gouvernement en ligne.
	Mise en valeur des services en ligne auprès des citoyens et des entreprises.

Orientation 3 Assurer le soutien aux ministères et aux organismes dans la gestion de leurs opérations et de leurs ressources

Gestion du budget de dépenses

Les activités nécessaires pour assurer le respect de la politique budgétaire du gouvernement comprennent notamment la préparation du budget de dépenses et le suivi de son exécution en collaboration avec les ministères et les organismes, la présentation aux autorités d'avis sur l'impact budgétaire des projets des ministères et le renouvellement du cadre de gestion des ressources budgétaires et financières.

Objectif	Fournir au gouvernement une information précise, fiable et pertinente dans le but de respecter l'objectif des dépenses de programmes et d'éclairer les choix qui se posent quant à l'allocation des ressources.
-----------------	---

Indicateur de résultats	Évaluation de la qualité des analyses et des documents produits nécessaires à la préparation et aux suivis du budget de dépenses et d'investissements.
--------------------------------	--

Actions envisagées	Associer davantage les ministères et les organismes à la préparation et aux suivis du budget de dépenses et examiner de manière plus approfondie certains programmes ciblés en fonction de la progression de leurs coûts.
---------------------------	---

Objectif	Établir un cadre de gestion des ressources budgétaires et financières, souple et adapté à la situation des ministères et des organismes, favorisant l'exercice de leur responsabilité quant à la gestion et au contrôle de leurs dépenses.
-----------------	--

Indicateur de résultats	Appréciation de l'utilité des orientations, des guides de bonnes pratiques, des assouplissements liés à la gestion des crédits et des mécanismes de gestion budgétaire et financière, pour une gestion performante et en contrôle.
--------------------------------	--

Actions envisagées	Évaluer l'application des orientations émises, suivre l'utilisation des assouplissements liés à la gestion des crédits et des mécanismes de gestion en matière budgétaire et financière et poursuivre le renouvellement du cadre de gestion, particulièrement en regard des immobilisations et des subventions.
---------------------------	---

Gestion de la main-d'œuvre

Le Secrétariat soutient les diverses organisations de la fonction publique afin qu'elles disposent du personnel nécessaire pour la réalisation de leurs activités. Pour accomplir cette tâche, les efforts doivent notamment porter sur la planification de la main-d'œuvre, sur le recrutement du personnel ainsi que sur le maintien et le développement des compétences.

Objectif	Soutenir la production des plans pluriannuels de main-d'œuvre par les ministères et les organismes.
-----------------	---

Indicateur de résultats	Pertinence des interventions et délai.
--------------------------------	--

Actions envisagées	Développement d'un outil appuyant la réalisation du portrait de l'effectif et de l'analyse de vulnérabilité des organisations.
	Documenter les impacts sur la main-d'œuvre des changements découlant de la modernisation de la fonction publique.
Objectif	Soutenir le maintien et le développement des compétences du personnel d'encadrement.
Indicateur de résultats	État d'avancement des travaux.
Actions envisagées	Mise en place d'un centre de leadership.
	Élaboration d'un programme de base pour nouveaux gestionnaires.
	Élaboration de moyens de sélection.
Objectif	Soutenir l'adaptation et le redéploiement de la main-d'œuvre en fonction des nouveaux besoins.
Indicateur de résultats	État d'avancement des travaux.
Action envisagée	Élaboration de programmes de qualification de la main-d'œuvre.
Objectif	S'assurer qu'une proportion importante de jeunes de moins de 35 ans soient recrutés dans les emplois de niveau technique et professionnel et d'accroître le recrutement annuel de membres de communautés culturelles, d'autochtones et d'anglophones.
Indicateurs de résultats	Taux d'embauche des jeunes de moins de 35 ans.
	Taux annuel d'embauche des membres des groupes visés par la diversité.
Actions envisagées	Tenue d'activités de recrutement dans les universités, les cégeps et les établissements secondaires.
	Gestion, par le Secrétariat, de la référence des membres de groupes visés.
	Implantation d'un nouveau processus annuel de reddition de comptes.

Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources

Le Secrétariat travaille à l'élaboration d'un nouveau scénario à la mesure des moyens financiers du gouvernement afin que ce dernier dispose d'un système efficace, efficient et moderne de gestion des ressources financières, matérielles et humaines. Il est envisagé de réaliser ce projet en deux volets : le premier vise les ressources financières et matérielles tandis que le second concerne les ressources humaines. Chaque volet serait constitué de deux phases, soit la conception et la réalisation de la solution ainsi que le déploiement dans les différents sites.

Objectif	Finaliser la conception et la réalisation de la solution visant les ressources financières et les ressources matérielles.
Indicateur de résultats	Nombre d'essais réalisés avec succès d'ici le 31 décembre.
Actions envisagées	Finalisation de la conception de la solution. Réalisation des adaptations, interfaces et conversions de données. Réalisation des essais de système et d'acceptation.
Objectif	Déployer la mise en production de la solution visant les ressources financières et les ressources matérielles dans deux sites centraux (Contrôleur des finances et Secrétariat du Conseil du trésor) et dans un premier site pilote.
Indicateur de résultats	Mise en production d'ici le 31 mars 2005.
Actions envisagées	Réalisation, dans les trois sites mentionnés ci-dessus, des travaux d'implantation : — gestion du changement; — réalisation des conversions de données; — formation des utilisateurs; — réalisation d'essais dans les trois sites.

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

1. LA MISSION

La mission de la Commission de la fonction publique consiste à contribuer, au nom de l'Assemblée nationale du Québec, à garantir l'égalité d'accès de tous les citoyens à la fonction publique, la compétence des personnes nommées et promues ainsi que le respect de l'impartialité et de l'équité des décisions prises en matière de gestion des ressources humaines. L'exercice de la mission de la Commission contribue à préserver les principes fondamentaux de neutralité et d'égalité d'accès, notamment en ce qui a trait à la contribution optimale des diverses composantes de la société québécoise ainsi que le maintien de comportements éthiques en matière de gestion des ressources humaines. En effet, en scrutant les décisions prises par les gestionnaires en matière de gestion des ressources humaines, la Commission s'assure que celles-ci s'appuient sur la loi, mais aussi qu'elles valorisent les comportements éthiques des employés ou des gestionnaires dans l'exercice de leurs fonctions. La confiance que la population porte envers l'État en raison de sa capacité de la traiter avec équité et respect est une valeur incontournable. La Commission, par sa mission, vise à ce que cette confiance soit la plus élevée possible.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Le déploiement de l'effectif de la Commission est fonction du volume enregistré dans chaque volet d'activités découlant de sa mission et ses crédits de fonctionnement permettent la poursuite des activités. Par conséquent, les choix budgétaires de la Commission sont intimement liés à sa mission.

Orientation 1 Réaffirmer l'engagement de la Commission à réaliser pleinement sa mission en regard du service à la clientèle

Dans le contexte actuel de modernisation de la gestion publique visant, entre autres, à améliorer la qualité des services à la clientèle afin de mieux répondre aux attentes de la population, la Commission doit développer sa capacité d'offrir un service à la clientèle de qualité dans des délais convenables. Les efforts de la Commission porteront donc sur la réduction des délais moyens de traitement des dossiers, notamment par un apport de ressources dans la réalisation des activités visées.

Objectif	Réduire les délais moyens de traitement des dossiers de vérification et d'enquête, tout en maintenant les délais de traitement des dossiers d'appels et des demandes de renseignement.
Indicateurs de résultats	Délais moyens de traitement des dossiers, nombre d'études réalisées et évolution du degré de satisfaction de la clientèle.
Actions envisagées	Formation du personnel et contrôle du temps consacré aux dossiers.

Orientation 2 Intervenir de manière proactive quant aux changements touchant la gestion des ressources humaines en fonction des principes fondamentaux de gestion

La modernisation de l'État actuellement en cours engendrera des changements touchant la gestion des ressources humaines dans la fonction publique et les activités de la Commission peuvent en être affectées. Dans cette optique, l'un des rôles de la Commission est de s'assurer du respect des principes fondamentaux de l'égalité d'accès de tous les citoyens à la fonction publique, de la sélection au mérite, de la contribution optimale, au sein de la fonction publique, des diverses composantes de la société québécoise ainsi que de l'impartialité et de l'équité des décisions qui affectent les fonctionnaires.

Objectif	Rejoindre les fonctionnaires afin de les informer des recours disponibles, de l'accessibilité aux services et des rôles de la Commission.
Indicateur de résultats	Pourcentage de la clientèle rejointe et de sa satisfaction quant à la qualité de l'information diffusée.
Action envisagée	Diffusion d'information par les moyens les plus appropriés.
Objectif	Informar les autorités de l'impact des changements sur les principes fondamentaux en mettant à profit l'expertise de la Commission.

Indicateur de résultats Nombre d'analyses, d'avis, d'études ou de recommandations produits.

Action envisagée Diffusion des positions de la Commission.

Orientation 3 Renforcer l'influence de la Commission en favorisant la mise en œuvre de ses recommandations

La Commission, de par sa mission, doit contribuer à assurer la confiance des citoyens face au respect des principes fondamentaux en gestion des ressources humaines.

Objectif Augmenter le nombre de recommandations se traduisant par une action et en suivre l'application.

Indicateur de résultats Pourcentage des recommandations se traduisant par une action et qualité du système de suivi des recommandations.

Actions envisagées Réduction du délai d'émission des recommandations et mise en place d'un système de suivi.

Objectif Faire davantage connaître le rôle, les services et les décisions de la Commission.

Indicateur de résultats Degré de connaissance du rôle, des services, des avis et des décisions de la Commission par la clientèle.

Actions envisagées Diffusion d'information et sondage de la clientèle.

Orientation 4 Assurer la qualité des services rendus en matière de harcèlement psychologique

De nouvelles normes en matière de harcèlement psychologique seront en vigueur à compter du 1^{er} juin 2004. Les salariés de la fonction publique non régis par une convention collective ainsi que les dirigeants et membres d'organismes pourront exercer un recours en cette matière devant la Commission.

Objectif Répondre adéquatement aux demandes de renseignement et aux recours relatifs au harcèlement psychologique.

Indicateur de résultats Niveau de satisfaction de la clientèle en relation avec le nombre de demandes de renseignement et de recours traités.

Actions envisagées Formation du personnel et révision des processus.

Objectif Faire en sorte que la clientèle soit bien informée de ses recours en matière de harcèlement psychologique.

Indicateurs de résultats Pourcentage de la clientèle rejointe et pourcentage de satisfaction de cette dernière quant à la qualité de l'information diffusée.

Action envisagée Diffusion d'information à la clientèle de la Commission.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

LE CONSEIL DU TRÉSOR ET SON SECRÉTARIAT

Pour l'exercice 2004-2005, le Secrétariat élaborera un cadre d'évaluation de programmes.

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

La Commission ne gère pas de programmes de subventions. Sa mission, par contre, l'a conduite à faire des vérifications dans les ministères et organismes en vertu de l'article 115 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q. c. F-3.1.1). Ce volet de ses activités ne sera pas évalué au cours de l'année. Par ailleurs, la Commission rend différents services pour lesquels des engagements sont inscrits dans sa déclaration de services aux citoyens. La Commission compte réaliser dans la prochaine année un sondage portant sur la satisfaction de sa clientèle, ce qui lui permettra de jeter subséquemment un regard critique sur ses activités.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Secrétariat du Conseil du trésor	129 707,8	(58 791,3)	188 499,1	183 850,6
2. Gouvernement électronique	15 746,1	1 948,1	13 798,0	9 307,3
3. Commission de la fonction publique	3 400,1	606,1	2 794,0	2 777,8
4. Régimes de retraite et d'assurances	295 865,0	3 710,0	292 155,0	292 155,0
5. Fonds de suppléance	123 559,7	(70 739,0)	194 298,7	—
Total	568 278,7	(123 266,1)	691 544,8	488 090,7
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	904	6	898	—

Note Les programmes « Gouvernement électronique » et « Fonds de suppléance » comportent des provisions qui permettent des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ces programmes, la dépense probable est diminuée en raison de tels virements.

Programme 1 : Secrétariat du Conseil du trésor

Ce programme regroupe les dépenses visant à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement sur la gestion des ressources humaines, budgétaires et matérielles. On y retrouve également les dépenses liées aux fonctions gouvernementales exercées par le Secrétariat du Conseil du trésor en matière de dotation et de recrutement, de soutien et de coordination à la gestion des ressources, notamment en ce qui a trait aux activités d'acquisition et d'aliénation découlant de la Loi sur le Service des achats du gouvernement (L.R.Q., c. S-4). Ce programme pourvoit aussi au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées suite au verglas de janvier 1998 et des pluies diluviennes survenues en juillet 1996, ainsi qu'à des contributions du gouvernement à titre d'employeur. Finalement, ce programme inclut une provision pour transférer entre programmes ou portefeuilles toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes.

De 2003-2004 à 2004-2005, le budget de dépenses de ce programme diminue de 58,8 M\$ pour s'établir à 129,7 M\$. Cette baisse est attribuable à des crédits supplémentaires de 40,0 M\$ octroyés en 2003-2004 pour couvrir la perte de valeur du projet GIREs, à une réduction des crédits de 10,0 M\$ affectée aux contributions d'employeur et à diverses mesures d'économies totalisant 8,8 M\$.

Programme 2 : Gouvernement électronique

Ce programme regroupe les dépenses reliées au rôle de gouverne exercé par le Secrétariat du Conseil du trésor en matière de gestion de ressources informationnelles. On y retrouve ainsi les sommes afférentes en soutien au gouvernement en ligne et une provision pour la réalisation de projets à cet égard.

Le budget de dépenses de ce programme totalise 15,7 M\$ en 2004-2005, soit une hausse de 1,9 M\$ par rapport à celui de 2003-2004. Cette augmentation est attribuable à un montant supplémentaire accordé pour accélérer le déploiement du gouvernement en ligne. À ce budget de dépenses, s'ajoute un budget d'investissements de 20,6 M\$ pour la réalisation de projets pour développer le gouvernement en ligne.

Programme 3 : Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission qui a principalement pour mandat d'intervenir au regard de recours exercés par les fonctionnaires, de vérifier le caractère impartial et équitable des décisions les affectant, de s'assurer de l'observation des lois et des règlements relativement au système de recrutement et de promotion, de décider des demandes de certification des moyens d'évaluation, de produire des études, de donner des avis et de faire des rapports aux autorités ainsi que de donner des avis au Conseil du trésor lorsque celui-ci décide de soustraire un emploi ou une catégorie d'emploi aux dispositions de la Loi sur la fonction publique.

Le budget de la Commission augmente de 0,6 M\$ pour lui permettre de disposer des ressources suffisantes face aux changements touchant la gestion des ressources humaines tels que les nouvelles normes en matière de harcèlement psychologique.

Programme 4 : Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme regroupe des dépenses de 291,5 M\$ pour les régimes de retraite des juges et des employés des ministères et organismes budgétaires ainsi que de 4,4 M\$ pour les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic. Les dépenses du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ainsi que du Régime de retraite des enseignants (RRE) des employés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés. Par ailleurs, le Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN) est inclus dans le budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

La hausse de 3,7 M\$ comparativement à 2003-2004 concerne exclusivement les régimes de retraite. Cette hausse est attribuable notamment à la progression dans les échelles de traitement ainsi qu'à certaines bonifications aux régimes qui ont été accordées lors du renouvellement des conventions collectives en 1999.

Programme 5 : Fonds de suppléance

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses additionnelles encourues dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux. Le total des dépenses affectées à ce programme en 2004-2005 s'élève à 123,6 M\$.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	21 368,0	13 618,0
Prêts, placements et avances	375 100,0	476 992,4

Le budget d'investissements du Secrétariat du Conseil du trésor est doté d'une provision de 375,1 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements et avances » rattachée au programme 5 – Fonds de suppléance. Cette provision a pour but de pourvoir aux besoins de liquidités temporaires des ministères et des organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice. Cette provision n'a pas pour effet de modifier la prévision de dépenses. Les immobilisations sont essentiellement dédiées à la mise en place du gouvernement en ligne.

LES FONDS SPÉCIAUX

FONDS DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

	PRÉVISIONS 2004-2005	PROBABLES 2003-2004
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	283 319,0	327 256,6
Dépenses	272 004,9	315 949,4
Excédent (déficit)	11 314,1	11 307,2
Investissements	87 493,4	43 318,3
Effectif (ETC)	947	970

Le Fonds des services gouvernementaux a pour objet le financement de certains biens et services offerts aux ministères et organismes gouvernementaux. Ces biens et services comprennent le développement et l'exploitation informatiques, les télécommunications, la collecte et l'expédition du courrier, la reprographie, la vente et la distribution de fournitures et d'ameublement de bureau, l'entretien de l'équipement bureautique, le transport aérien nécessaire aux fonctions gouvernementales et finalement le soutien à la gestion des ressources.

Les prévisions de revenus et dépenses du fonds s'élèvent à 283,3 M\$ et 272,0 M\$ en 2004-2005, en baisse de 43,9 M\$ par rapport aux revenus et dépenses probables de l'exercice précédent. Cet écart est causé par la comptabilisation en 2003-2004 de la perte de valeur du projet GIREs au montant estimé de 44,6 M\$.

En 2004-2005, les principaux investissements sont reliés au développement d'une solution d'affaires en gestion intégrée des ressources pour un montant de 31,2 M\$, à la mise en place du réseau national intégré de radiocommunication pour 37,7 M\$, à divers projets de développement reliés à l'infrastructure technologique gouvernementale et aux fonctions communes pour 4,6 M\$, ainsi qu'à l'achat d'équipements informatiques pour 4,9 M\$. Finalement, un montant de 1,4 M\$ est prévu pour le maintien de la flotte d'aéronefs.

FONDS D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR CERTAINES RÉGIONS SINISTRÉES

	PRÉVISIONS 2004-2005	PROBABLES 2003-2004
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	6 395,7	27 380,0
Dépenses	6 395,7	27 380,0
Excédent (déficit)	—	—
Investissements	17 402,0	34 898,0
Effectif (ETC)	—	—

Ce fonds est affecté au financement des dépenses exceptionnelles d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement à la suite du sinistre causé par les pluies diluviennes survenues en juillet 1996, principalement dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Le fonds est également affecté au financement du programme de reconstruction et de relance économique des régions concernées.

Un des objectifs du fonds consiste à rassembler l'ensemble des coûts reliés au sinistre afin de faciliter la production, par le ministère de la Sécurité publique, des demandes d'avances et des réclamations au gouvernement du Canada pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, lequel prévoit un remboursement pouvant atteindre 90,0 % des dépenses admissibles.

En regard des dépenses prévues pour 2004-2005, la contribution du gouvernement du Canada est estimée à 0,5 M\$ (20,8 M\$ en 2003-2004) alors que les autres dépenses, soit 5,9 M\$ (6,6 M\$ en 2003-2004), sont assumées à même les crédits inscrits en 2004-2005 au programme 1 du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale ». Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au fonds. Par ailleurs, le montant indiqué pour les investissements, soit 17,4 M\$ (34,9 M\$ en 2003-2004), concerne la réalisation de l'avant-projet d'aménagements d'infrastructures visant à régulariser les crues du bassin versant du Lac Kénogami ainsi que la première phase de mise en place du système amélioré de gestion prévisionnelle.

Depuis l'exercice 1996-1997, les dépenses comptabilisées au fonds totalisent 463,9 M\$. De ce total, un montant de 137,5 M\$ représente la part assumée par le gouvernement du Québec et la différence, soit 326,4 M\$, est assumée par le gouvernement du Canada.

FONDS RELATIF À LA TEMPÊTE DE VERGLAS

	PRÉVISIONS 2004-2005	PROBABLES 2003-2004
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	27 350,0	13 863,0
Dépenses	27 350,0	13 863,0
Excédent (déficit)	—	—
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds relatif à la tempête de verglas permet de rassembler les informations reliées à ce sinistre survenu du 5 au 9 janvier 1998, touchant plus spécifiquement les régions de la Montérégie et de Montréal. Il facilite également la production des demandes d'avances et des réclamations de remboursements présentées par le ministère de la Sécurité publique au gouvernement fédéral pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, lequel prévoit un remboursement pouvant atteindre 90,0 % des dépenses admissibles.

Les dépenses remboursables par le gouvernement fédéral sont comptabilisées distinctement dans un compte à fin déterminée. Ce compte permet le dépôt des sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Canada au regard du sinistre.

Pour le gouvernement du Québec, l'affectation budgétaire provient en partie du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, soit 24,4 M\$ en 2004-2005 et 24,5 M\$ en 2003-2004, laquelle représente l'engagement du gouvernement du Québec à verser annuellement à Hydro-Québec, et ce, jusqu'à l'exercice 2013-2014, une compensation pour le rétablissement du réseau. Par ailleurs, un ajustement de 13,3 M\$ a été inscrit en diminution des revenus et dépenses probables de 2003-2004 pour la comptabilisation, au montant approprié, des opérations se rapportant aux mesures d'urgence mises en place lors du sinistre. Les sommes se rapportant aux autres dépenses imputées au fonds, soit 3,0 M\$ pour 2004-2005 et 2,7 M\$ pour 2003-2004, sont prévues en 2004-2005 au programme 1 du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale ». Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au fonds.

Depuis l'exercice 1997-1998, les dépenses comptabilisées au fonds totalisent 1 125,9 M\$. De ce total, un montant de 533,8 M\$ représente la part assumée par le gouvernement du Québec et la différence, soit 592,1 M\$, est assumée par le gouvernement du Canada.

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU CONSEIL DU TRÉSOR

	PRÉVISIONS 2004-2005	PROBABLES 2003-2004
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	2 300,0	2 204,0
Dépenses	2 300,0	2 204,0
Excédent (déficit)	—	—
Investissements	5 160,2	1 244,5
Effectif (ETC)	—	—

Les investissements prévus visent le maintien des infrastructures du réseau, du parc bureautique ainsi que le développement de systèmes d'information et d'outils de gestion. De plus, des investissements seront effectués afin de permettre l'implantation d'un système intégré de gestion des ressources au Secrétariat du Conseil du trésor. Les revenus de ce fonds proviennent du programme 1 du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale ».

CONSEIL EXÉCUTIF

1. LA MISSION

Le ministère du Conseil exécutif avec son greffe et ses divers secrétariats a pour mission de conseiller et d'appuyer le premier ministre et le Conseil des ministres dans leur rôle de direction de l'État québécois. Pour soutenir la prise de décision de la part des autorités gouvernementales, des activités d'analyse, de conseil et de coordination sont assurées auprès du premier ministre et du Conseil des ministres. Le Ministère a également la responsabilité de certains dossiers prioritaires dont la coordination lui est confiée sur mandat particulier du gouvernement :

- **Les relations intergouvernementales canadiennes.** Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes veille au respect des compétences constitutionnelles du Québec et à l'intégrité de ses institutions ainsi qu'à la défense et à la promotion de ses intérêts dans ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires du Canada. Il coordonne également les relations avec les communautés francophones et acadiennes du Canada;
- **Les relations avec les Autochtones.** Le Secrétariat aux affaires autochtones a pour mission d'assurer l'établissement et le maintien de relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones et de favoriser leur développement au sein de la société québécoise (négociation d'ententes, diffusion d'information appropriée et appui au développement social, économique et culturel des Amérindiens et des Inuits);
- **La jeunesse.** Le Secrétariat à la jeunesse s'assure de la coordination et veille à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble des actions gouvernementales en matière de jeunesse. De plus, il consulte et soutient les principaux acteurs jeunesse dans le but de favoriser la participation active des jeunes à la société québécoise;
- **La réforme des institutions démocratiques.** Le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques a pour mission de soutenir le ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques sur l'application de diverses lois de nature parlementaire et électorale et de donner suite aux décisions gouvernementales de réformer le fonctionnement des institutions démocratiques.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Les choix budgétaires, retenus en 2004-2005, sont consécutifs aux enjeux stratégiques découlant de la mission et des activités essentielles du Ministère ainsi que des priorités gouvernementales. Ils viseront plus particulièrement l'atteinte des objectifs suivants :

- Conseiller et assister le premier ministre et le Conseil des ministres dans leur rôle de direction de l'État;
- Conclure des ententes avec les nations et les communautés autochtones;
- Favoriser une autonomie financière et un développement accru des communautés autochtones;
- Participer au Conseil de la fédération afin de renforcer la coopération avec les provinces et les territoires et de permettre une approche coordonnée à l'égard du gouvernement fédéral;

- Mettre en œuvre le plan d'action triennal du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse;
- Offrir un service électronique de référence et d'information aux jeunes (Portail jeunesse);
- Fournir un apport financier et une assistance aux partenaires jeunesse régionaux;
- Concevoir un projet de réforme des institutions démocratiques.

Orientation 1 Assurer un soutien de qualité à la prise de décision

Direction de l'État

Le Ministère appuie le Conseil des ministres dans l'élaboration de la vision et des priorités d'action du gouvernement tout en assurant un soutien de qualité à la prise de décision qui favorise, notamment, la cohérence des politiques et des actions gouvernementales par des mécanismes appropriés de concertation interministérielle.

Réforme des institutions démocratiques

Le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques accorde la priorité à l'élaboration du projet de réforme des institutions démocratiques.

Objectif	Soutenir les priorités gouvernementales en matière de réforme des institutions démocratiques : la révision du mode de scrutin, favoriser l'exercice du droit de vote et la réforme parlementaire.
Indicateur de résultats	Dépôt du projet de réforme pour le printemps 2004.
Actions envisagées	Présenter un énoncé du projet de réforme des institutions démocratiques, le soumettre à la consultation dans le cadre d'une commission parlementaire. Ce projet proposera : — une révision du mode de scrutin, afin que la composition de l'Assemblée nationale reflète plus fidèlement les votes exprimés; — une révision de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3), pour favoriser l'exercice du droit de vote; — une réforme parlementaire, dans le but d'assurer une plus grande participation des citoyens aux travaux de l'Assemblée nationale et de renforcer le rôle des élus.

Orientation 2 Contribuer à l'établissement et au maintien de relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones et favoriser leur développement socioéconomique

Respect des engagements financiers issus des ententes

L'établissement de relations harmonieuses avec les Autochtones commande la conclusion d'ententes en premier lieu d'ordre politique, mais qui englobe également l'ensemble des conditions de développement de ces populations. Dans le but de respecter les engagements issus de telles ententes, des crédits, de l'ordre de 145,9 M\$, y seront consacrés.

Objectif	Favoriser la responsabilisation, le développement et le partenariat avec les communautés autochtones dans divers domaines en prenant en considération les préoccupations de la population concernée.
-----------------	--

Actions envisagées	Consolider les liens de partenariat avec l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador en poursuivant les travaux du Conseil conjoint des élus.
	Assurer le respect des engagements découlant des ententes conclues avec la nation crie, de même que de l'entente avec les Inuits (Sanarrutik).

Objectif	Poursuivre la négociation sur la création d'une nouvelle forme de gouvernement au Nunavik, sur la revendication territoriale globale des Innus et des Attikameks, ainsi que sur toute autre négociation relative, en tout ou en partie, à des revendications territoriales.
-----------------	---

Actions envisagées	Participer activement aux tables de négociation tout en s'assurant de la participation des populations régionales concernées.
---------------------------	---

Poursuivre les démarches sur la fusion de certaines institutions inuites.

Fonds de développement pour les Autochtones

Des ressources, de l'ordre de 11,1 M\$, seront imparties à l'accroissement de l'autonomie financière et au développement économique des Autochtones, ce qui suppose l'accès à des programmes de soutien et à des sources de revenu propres.

Objectif	Soutenir des projets de développement économique et d'infrastructure communautaire qui favorisent la création d'emplois et d'entreprises autochtones par l'intermédiaire du Fonds de développement pour les Autochtones.
-----------------	--

Indicateurs de résultats	Niveau d'engagement des montants alloués à chacune des communautés autochtones ayant signé une entente particulière de financement dans le cadre du Fonds de développement pour les Autochtones.
---------------------------------	--

Évaluation des retombées du Fonds de développement pour les Autochtones sur les communautés autochtones.

Action envisagée	S'assurer de la mise en œuvre de tous les projets d'entente de financement à l'intérieur d'une période de cinq ans.
-------------------------	---

Orientation 3 Veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec, à l'intégrité de ses institutions, à la défense de ses intérêts dans ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires du Canada et coordonner les relations avec les communautés francophones et acadiennes du Canada

Concertation entre le Québec et ses partenaires

Des crédits de l'ordre de 2,0 M\$ seront affectés à la participation du Québec au Conseil de la fédération et une contribution de 0,5 M\$ sera accordée au Conseil des premiers ministres afin de lui permettre de sensibiliser les Canadiens aux questions de la santé.

Objectif Permettre au Québec d'approfondir ses relations avec les autres provinces et territoires et faire face efficacement, en collaboration avec ceux-ci, à divers défis qui se posent aux gouvernements, notamment celui de la santé.

Indicateurs de résultats Établissement d'une relation/partenariat plus efficace avec le gouvernement fédéral.

Stratégies communes développées avec ses partenaires pour relever divers défis dont celui de la santé.

Meilleure coopération interprovinciale.

Actions envisagées Mise sur pied d'un secrétariat du Conseil de la fédération.

Réunion du Conseil de la fédération au moins deux fois par année. Rencontre annuelle du Conseil de la fédération avec le gouvernement fédéral.

Informar la population des enjeux majeurs sur le plan fédéral-provincial, notamment le financement de la santé.

Développer des accords de coopération avec certaines provinces.

Orientation 4 Assurer la participation pleine et entière des jeunes à la société québécoise

Défi de l'entrepreneuriat jeunesse

En plus d'un montant de 5,2 M\$ investi en 2003-2004, le Secrétariat à la jeunesse affectera un montant de 250 000 \$, en 2004-2005, de manière à réaliser le plan d'action triennal annoncé en février 2004. Également, un montant de 15,0 M\$, en provenance du Fonds jeunesse Québec, complétera les sources de financement du Défi. Ce projet, conçu en étroite collaboration avec les représentants du réseau québécois de l'entrepreneuriat jeunesse, vise à favoriser le développement d'une véritable culture de l'entrepreneuriat et à en promouvoir les valeurs auprès des jeunes du Québec.

Objectif Mettre en œuvre les mesures de la première année du plan d'action.

Indicateur de résultats Nombre d'ententes avec les partenaires responsables de la réalisation de ces mesures.

Actions envisagées	Coordonner les réalisations du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse en collaboration avec un comité-conseil. Faire connaître les mesures du plan d'action triennal.
Continuité des services	
Une somme de 2,5 M\$ sera consacrée à l'amélioration de la prestation des services destinés aux jeunes, de manière à assurer une approche gouvernementale cohérente et complémentaire.	
Objectif	Améliorer la prestation de l'ensemble des services destinés aux jeunes.
Indicateur de résultats	Nombre de projets de continuité des services proposés.
Actions envisagées	Coordination des travaux interministériels touchant à la continuité des services offerts aux jeunes.
	Consultation des jeunes et des organismes locaux et régionaux voués à la jeunesse.
Portail jeunesse	
Le Secrétariat à la jeunesse affectera un montant de 1,1 M\$, en 2004-2005, au développement du portail Internet destiné aux jeunes. Le Portail jeunesse fournira un accès facile et dynamique à l'information sur les programmes et services gouvernementaux destinés aux jeunes, tant à l'échelle locale et régionale que nationale.	
Objectif	Offrir un service électronique de référence et d'information aux jeunes du Québec.
Indicateur de résultats	Mise en onde du Portail jeunesse en 2004.
Actions envisagées	Développer le Portail jeunesse en collaboration avec le Bureau pour le développement du gouvernement électronique ainsi que les ministères concernés et les principaux réseaux d'organismes jeunesse du Québec.
	Arrimer le Portail jeunesse au portail gouvernemental, conformément aux orientations gouvernementales.
	Faire la promotion du Portail jeunesse auprès des clientèles visées.

Forums jeunesse régionaux

Une enveloppe de 12,6 M\$ sera consacrée aux forums jeunesse régionaux pour la réalisation des mandats et responsabilités convenus avec le Secrétariat à la jeunesse en 2004-2005. Une somme additionnelle de 25,0 M\$ en provenance du Fonds jeunesse Québec bonifiera l'enveloppe destinée aux initiatives régionales. De plus, un montant de 250 000 \$ leur permettra de soutenir un mécanisme de concertation interrégionale.

Objectifs	Favoriser la concertation des jeunes dans les régions.
	Jouer un rôle-conseil auprès du gouvernement.
	Collaborer à l'élaboration et au financement des actions jeunesse structurantes.
Indicateurs de résultats	Nombre et retombées des dossiers traités par les forums jeunesse régionaux dans le cadre de leur mandat.
	Nombre de rencontres de concertation interrégionale.
Actions envisagées	Effectuer le suivi des ententes.
	Fournir de l'aide (conseil) aux forums jeunesse régionaux.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

Aucune évaluation n'est prévue.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses 2004-2005 s'élève à 262,1 M\$, en hausse de 33,3 M\$ par rapport à l'exercice financier 2003-2004.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	857,5	(57,3)	914,8	1 078,8
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	69 265,3	(2 378,9)	71 644,2	37 917,6
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	12 796,9	545,8	12 251,1	12 671,1
4. Affaires autochtones	157 026,6	27 246,1	129 780,5	102 782,5
5. Jeunesse	20 878,0	8 248,6	12 629,4	12 078,4
6. Réforme des institutions démocratiques	1 285,4	(343,4)	1 628,8	1 721,2
Total	262 109,7	33 260,9	228 848,8	168 249,6
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	433	—	433	—

Note : Le programme « Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif » comporte une provision qui permet des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels virements.

Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions administratives et représentatives qui lui sont dévolues.

Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

L'objectif du programme est de conseiller et d'appuyer le premier ministre et le Conseil exécutif ainsi que d'assurer le bon déroulement des activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil. Ce programme comprend les activités suivantes :

- Cabinet du premier ministre;
- Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;
- Direction générale de l'administration;
- Indemnités de l'exécutif;
- Secrétariat à la communication gouvernementale;
- Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales.

L'enveloppe de ce programme subit une baisse de 2,4 M\$ par rapport à celle de 2003-2004. Cette variation s'explique par l'application de réductions des dépenses de fonctionnement.

Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et territoires du Canada. Il se compose des activités suivantes :

- Cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones;
- Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- Représentation du Québec au Canada;
- Coopération intergouvernementale et francophonie.

L'augmentation de 0,5 M\$ du budget de dépenses 2004-2005, comparativement à 2003-2004 est attribuable principalement à la participation du gouvernement du Québec au Conseil de la fédération.

Programme 4 : Affaires autochtones

Ce programme vise à assurer l'établissement et le maintien de relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones et à favoriser leur développement au sein de la société québécoise.

La hausse de 27,2 M\$ du budget de dépenses 2004-2005, par rapport à celui de 2003-2004, résulte des nouvelles ententes conclues avec les nations crie et inuite.

Programme 5 : Jeunesse

Ce programme a pour objet de coordonner l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse et d'assurer des services de soutien au premier ministre, qui assume directement la responsabilité des dossiers de la jeunesse. Les activités suivantes y sont rattachées :

- Secrétariat à la jeunesse;
- Conseil permanent de la jeunesse.

L'augmentation de 8,2 M\$ du budget de dépenses 2004-2005, par rapport à celui de 2003-2004, résulte des engagements pris au Plan d'action jeunesse 2002-2005 à l'égard des initiatives régionales.

Programme 6 : Réforme des institutions démocratiques

Ce programme vise à soutenir le ministre délégué à la réforme des institutions démocratiques aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets gouvernementaux de réforme des institutions démocratiques. Il se compose des activités suivantes :

- Cabinet du ministre délégué à la réforme des institutions démocratiques;
- Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques.

Le budget de dépenses 2004-2005 de ce programme connaît une réduction de 0,3 M\$ par rapport à celle de 2003-2004. Cette variation découle d'une réduction des dépenses.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	865,6	865,6
Prêts, placements et avances	106,5	106,5

Le budget d'investissements du Ministère s'élève à 1,0 M\$. Il comprend le budget projeté pour l'acquisition des équipements informatiques nécessaires aux opérations courantes.

LES FONDS SPÉCIAUX

FONDS JEUNESSE QUÉBEC

	PRÉVISIONS 2004-2005 (000 \$)	PROBABLES 2003-2004 (000 \$)
Revenus	14 066,7	15 337,9
Dépenses	13 866,7	14 900,0
Excédent (déficit)	200,0	437,9
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds jeunesse Québec est consacré au soutien d'initiatives visant l'insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes du Québec.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

1. LA MISSION

La culture et les communications représentent une force identitaire, intellectuelle, sociale et économique d'une grande richesse pour le Québec. Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) guide l'action gouvernementale au regard du développement de la culture et des communications. La finalité du Ministère consiste à stimuler, de concert avec les organismes et sociétés d'État relevant de la ministre, la vitalité culturelle, artistique et citoyenne du Québec, fondement de notre identité.

L'action du Ministère s'adresse à l'ensemble des citoyens et des citoyennes de même qu'aux groupes et aux personnes dont l'activité se situe à l'une ou l'autre des étapes du processus de production en culture et communications.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition), l'architecture, ainsi que le loisir culturel. Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), de l'audiovisuel, des télécommunications, de la télédistribution, du multimédia et de la communication.

Charte de la langue française

La langue française est au cœur de l'identité québécoise. La ministre de la Culture et des Communications est responsable de la Charte de la langue française. Elle est assistée, à cet effet, par le Secrétariat à la politique linguistique, l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française et la Commission de toponymie.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

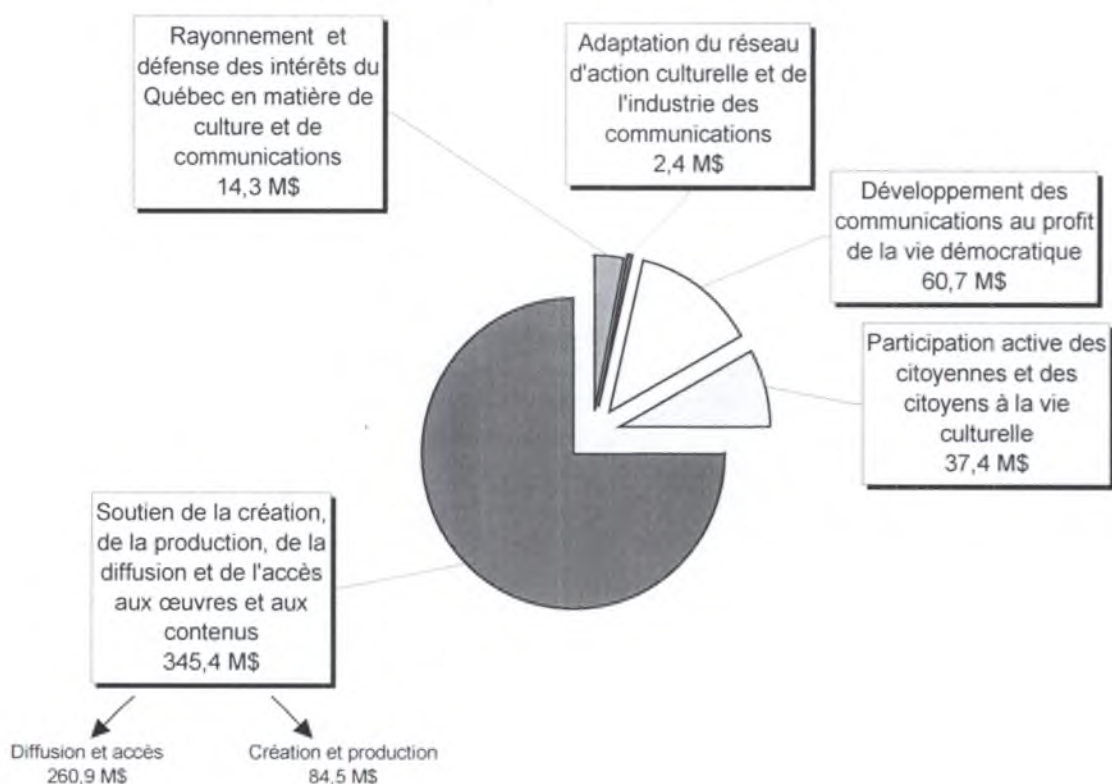
Le premier mode d'intervention du Ministère a trait aux orientations et aux activités législatives et réglementaires inhérentes à sa mission. Un autre mode d'intervention consiste à développer et à maintenir une concertation interministérielle et intergouvernementale efficace. Il joue également un rôle majeur en relation avec la planification et le développement immobilier dans le secteur de la culture et des communications. De plus, le Ministère fait une place prépondérante au développement de partenariats solides (municipalités, municipalités régionales de comté (MRC) et secteur de l'éducation).

En soutien à sa mission, la gestion de plusieurs programmes d'aide financière est confiée aux sociétés d'État relevant de la ministre. Celle-ci leur transmet annuellement des orientations dont elles sont responsables et imputables. Ce mode de gestion est particulier et cela notamment au regard d'un plan budgétaire puisque des sommes importantes du portefeuille ministériel se trouvent à être ainsi allouées. En conséquence, on ne retrouve pas, dans le présent plan ni objectifs et/ou indicateurs pour ces sommes puisque ce sont les sociétés d'État qui en sont imputables.

ORIENTATIONS : CULTURE ET COMMUNICATIONS

Les orientations stratégiques qui structurent l'action du Ministère portent sur cinq éléments essentiels qui sont présentés dans le schéma ci-dessous.¹

Répartition budgétaire selon les orientations (2004-2005)



Orientation 1 Le soutien de la création, de la production, de la diffusion et de l'accès aux œuvres et aux contenus

La stimulation de l'expression culturelle ainsi que l'accès aux œuvres et aux contenus constituent l'élément central de la mission du Ministère. Au total, le Ministère affectera 345,4 M\$ en 2004-2005 à cette orientation, soit 84,5 M\$ pour le soutien de la création et de la production et 260,9 M\$ pour le soutien de la diffusion et de l'accès. Il est important de noter que dans le cadre de cette orientation, des sommes substantielles sont attribuées aux sociétés d'État :

¹ La répartition budgétaire selon les orientations ne comprend pas les coûts de fonctionnement du Ministère.

- 66,8 M\$ au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour le soutien de la création, de l'expérimentation, de la production et de la formation dans les domaines des arts et des lettres (arts visuels, métiers d'art, littérature, arts de la scène, arts multidisciplinaires, arts médiatiques et recherche architecturale);
- 44,0 M\$ à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) pour le soutien de ces entreprises dans les domaines des entreprises culturelles (médias, cinéma, télévision, métiers d'art, disque, spectacles de variétés, livre, édition spécialisée et multimédia);
- 15,8 M\$ à la Société de la Place des Arts de Montréal et 4,0 M\$ à la Société du Grand Théâtre de Québec pour la diffusion et l'accès aux spectacles;
- 34,7 M\$ à la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) pour la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire québécois et pour la diffusion et l'accessibilité d'une collection universelle de prêt libre et gratuit pour les québécoises et les québécois;
- 21,2 M\$ au Musée de la civilisation, 13,7 M\$ au Musée national des beaux-arts du Québec et 8,7 M\$ au Musée d'art contemporain de Montréal pour la conservation, la mise en valeur et l'accessibilité des collections.

Ces sociétés doivent utiliser ces sommes en fonction des orientations transmises par la ministre chaque année.

Objectif	Assurer la diversité des spectacles en maintenant à 75,0 % la part des spectacles de théâtre, danse, musique et chanson dans l'ensemble des spectacles des diffuseurs soutenus par le MCC au cours de 2004-2005 (4,7 M\$).
Indicateur de résultats	Proportion de spectacles de théâtre, danse, musique et chanson dans l'ensemble des spectacles des diffuseurs soutenus par le MCC en 2004-2005.
Actions envisagées	Poursuivre la mise en réseau des diffuseurs. Assurer le suivi des ententes triennales portant sur la diversification des produits et des publics et sur la qualité de l'offre de spectacles.
Objectif	Doter les bibliothèques publiques de collections renouvelées et diversifiées haussant leurs collections à 2,8 livres par habitant au 31 mars 2005.
Indicateur de résultats	Nombre de livres par habitant au Québec en 2004-2005.
Actions envisagées	Maintenir en 2004-2005 le programme de Soutien aux bibliothèques publiques autonomes et le réviser en vue d'y inclure pour 2005-2006 de nouvelles dispositions propres à favoriser davantage le développement de la lecture. Poursuivre le développement de la Bibliothèque nationale du Québec.

Objectif	Maintenir la fréquentation des institutions muséales soutenues par le MCC sur l'ensemble du territoire québécois (15,3 M\$).
Indicateurs de résultats	Taux de visiteurs par 1 000 habitants. Proportion de la clientèle scolaire dans l'ensemble de visiteurs.
Actions envisagées	Mettre à jour, en cours d'année, le mode de soutien des institutions muséales. Poursuivre le soutien des musées nationaux afin de maintenir l'accès aux œuvres.
Objectif	Maintenir dans tous les centres des Archives nationales du Québec l'offre de service aux citoyens au moins à son niveau actuel (9,9 M\$).
Indicateurs de résultats	Nombre d'heures d'ouverture par semaine en 2004-2005. Nombre de réponses aux demandes reçues en 2004-2005. Quantité d'archives traitées et rendues accessibles en 2004-2005.
Actions envisagées	Renouveler et faire évoluer le parc d'équipements des salles de recherche afin d'assurer le passage progressif du microfilm à l'image numérique. Accroître le partenariat avec certains organismes hébergés par les centres des archives nationales.
Objectif	Développer l'éducation cinématographique et la diffusion des œuvres (0,8 M\$).
Indicateurs de résultats	Nombre d'élèves touchés par les activités d'éducation cinématographique. Nombre de lieux de diffusion alternatifs.
Action envisagée	Maintenir l'implantation du plan en matière de cinéma et de production audiovisuelle.
Objectif	Assurer aux citoyens la conservation et l'accessibilité de leur patrimoine archivistique sur tout le territoire du Québec en maintenant le soutien financier au fonctionnement des 27 services agréés d'archives privées (0,8 M\$).
Indicateurs de résultats	Nombre de services agréés. Nombre de chercheurs par année dans les services agréés.
Action envisagée	Poursuivre la réflexion sur le développement des services agréés sur la base d'une thématique, par exemple les archives religieuses, les archives autochtones ou les archives des communautés culturelles.

**Actions prioritaires
additionnelles**

En plus de ces actions à caractère budgétaire, le Ministère a aussi comme priorité de réviser la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1), la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., c. S-32.01) et de proposer un ensemble de mesures afin d'améliorer le filet de sécurité sociale et la fiscalité des artistes. Au cours de 2004-2005, le Ministère va aussi concevoir de nouvelles mesures contribuant à la santé et à la sécurité des artistes, s'assurer de leur mise en place et chercher à faire adopter de nouvelles mesures fiscales.

Orientation 2 La participation active des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle

L'action du Ministère veut favoriser à toutes les étapes de la chaîne culturelle la participation active des citoyennes et des citoyens partout au Québec. Cette orientation nécessite des investissements estimés à 37,4 M\$ en 2004-2005.

Objectif	Assurer une relève d'excellence par la formation d'au moins 775 étudiants en musique et d'au moins 70 étudiants en art dramatique, au cours de l'année 2004-2005 (17,4 M\$).
Indicateur de résultats	Nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec en 2004-2005.
Actions envisagées	Entreprendre des démarches en vue d'obtenir la reconnaissance par le milieu universitaire des diplômes décernés aux étudiants de musique. Poursuivre des actions visant la promotion et la visibilité du Conservatoire.
Objectif	Développer le goût de la culture en assurant un contact avec des manifestations culturelles à au moins 500 000 jeunes du préscolaire, du primaire et du secondaire au cours de l'année (1,3 M\$).
Indicateur de résultats	Nombre de rencontres et de visites d'élèves par le programme Rencontres culture-éducation en 2004-2005.
Action envisagée	Compléter la fusion des programmes du ministère de l'Éducation (mesure d'intégration de la dimension culturelle à l'école) et du ministère de la Culture et des Communications (Rencontres culture-éducation).
Objectifs	Stimuler le développement culturel en région par la conclusion d'ententes de partenariat local avec les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC), au cours de 2004-2005 (3,7 M\$). Soutenir la réalisation des objectifs culturels de la nation Attikamek par le renouvellement d'une entente de partenariat d'ici le 31 mars 2005 (0,6 M\$).

Indicateur de résultats	Proportion de la population touchée par les ententes de développement culturel en cours.
Actions envisagées	Renouvellement de 14 ententes de développement culturel avec les municipalités et les MRC au cours de 2004-2005. Signature de l'entente de développement culturel avec la nation Attikamek au cours de l'année 2004-2005.
Objectif	Soutenir les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) afin de porter de 100 à 115 le nombre d'agents de développement culturel dans 17 régions administratives, afin de mailler patrimoine, culture et tourisme, au cours de 2004-2005 (3,0 M\$).
Indicateur de résultats	Nombre d'agents de développement culturel par région.
Action envisagée	Apporter des ajustements au programme Villes et villages d'art et de patrimoine suite au bilan évaluatif.

Orientation 3 Le développement des communications au profit de la vie démocratique

Le développement des communications au profit de la vie démocratique se traduit notamment par l'offre d'information locale et régionale sur l'ensemble du territoire. Le Ministère prévoit investir 60,7 M\$ dans les actions inscrites sous cette orientation. Une grande partie de cette somme (57,6 M\$) est versée à Télé-Québec qui doit l'utiliser conformément aux orientations transmises par la ministre et dans le cadre de son mandat d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer à la population l'accès à ses produits.

Objectif	Développer et maintenir l'accès à l'information locale et régionale sur l'ensemble du territoire québécois, au cours de 2004-2005 (2,1 M\$).
Indicateurs de résultats	Nombre de médias communautaires selon le type et la région en 2004-2005. Proportion de contenu local selon le type de média en 2004-2005.
Actions envisagées	Poursuivre le programme d'Aide aux médias communautaires. Évaluer l'ensemble de la problématique de développement des médias communautaires et proposer, au besoin, une meilleure harmonisation des interventions gouvernementales.
Objectif	Développer et maintenir les outils de transmission des langues vernaculaires ainsi que l'information locale et régionale (0,4 M\$).

Indicateurs de résultats	Nombre de radios autochtones en 2004-2005.
	Proportion de contenu local en 2004-2005.
	Proportion de contenu en langue vernaculaire en 2004-2005.
Action envisagée	Poursuivre le programme d'Aide aux radios autochtones.

Orientation 4 Le rayonnement et la défense des intérêts du Québec en matière de culture et de communications

Le rayonnement et le développement des marchés internationaux en matière de culture et de communications conjugués à la défense de la diversité culturelle sont des enjeux stratégiques pour le ministère de la Culture et des Communications. En 2004-2005, ce sont 14,3 M\$ qui seront consacrés à ces préoccupations.

Objectif	Développer et mettre en œuvre une stratégie ministérielle visant la consolidation des actions des milieux culturels et artistiques en 2004-2005 (2,4 M\$).
Indicateur de résultats	Nombre d'opérations majeures de développement international en culture et en communication réalisées au cours de l'année.
Actions envisagées	Actualiser le programme de Soutien au développement international (développement des marchés, coopération internationale, projets spéciaux) et favoriser une plus grande concertation des intervenants.
	Adopter et mettre en œuvre un plan d'action dans le cadre de l'entente France-Québec en patrimoine, musées et archives.
	Poursuivre les actions de promotion de la culture par les délégations québécoises à l'étranger.
Actions prioritaires additionnelles	Le MCC contribuera à la signature de la Convention de l'UNESCO sur la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques par les actions suivantes :
	— contributions scientifiques aux travaux de recherche de l' UNESCO;
	— activités diplomatiques;
	— partenariat avec la société civile;
	— sensibilisation de l'opinion publique.

Orientation 5 L'adaptation du réseau d'action culturel et de l'industrie des communications

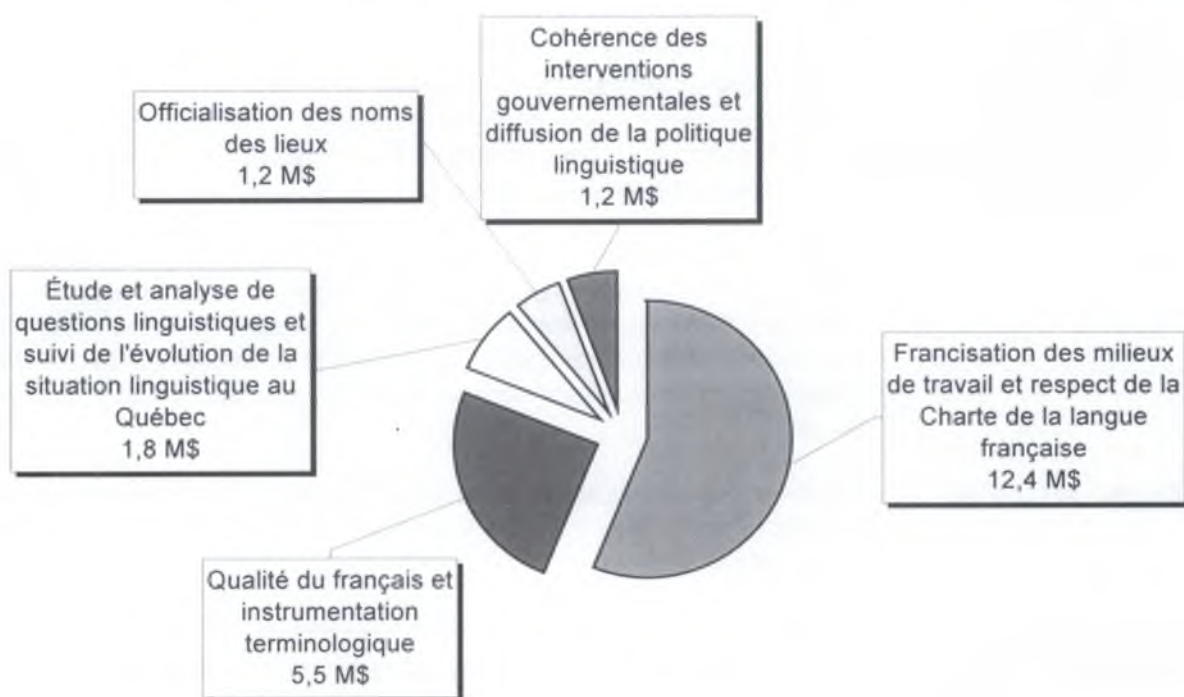
Le contexte actuel de la nouvelle économie, de la mondialisation et des changements technologiques appelle à la modernisation de la gestion. En 2004-2005, le Ministère prévoit consacrer environ 2,4 M\$ aux actions découlant de cette orientation.

Objectif	Avoir révisé et simplifié le système de gestion de l'attribution de l'aide financière au Ministère et entreprendre la mise en place de la solution informatique de l'attribution de l'aide financière (1,9 M\$).
Indicateurs de résultats	Nouveau guide de gestion des programmes développé et approuvé. Travaux de réalisation de la solution informatique amorcés.
Actions envisagées	Révision, simplification et systématisation des processus d'attribution de l'aide financière. Lancement de l'appel d'offres et choix d'une firme pour la réalisation.

ORIENTATIONS : CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

En 2004-2005, les crédits de 22,1 M\$ alloués au programme Charte de la langue française seront répartis entre cinq grandes orientations selon la ventilation exposée ci-après.

Répartition budgétaire selon les orientations (2004-2005)



Orientation 1 Francisation des milieux de travail et respect de la Charte de la langue française

Faire en sorte que le français soit la langue normale et habituelle du travail, des communications, du commerce et des affaires.

Objectif

Faire progresser la francisation des entreprises et de l'Administration en délivrant un certificat ou en faisant approuver un programme de francisation dans 25,0 % des entreprises non certifiées et mener des interventions sectorielles et de partenariat tout en collaborant avec les comités de francisation.

Indicateur de résultats	Nombre de programmes de francisation approuvés ou de certificats délivrés et nombre d'interventions réalisées.
--------------------------------	--

Objectif	Assurer le respect de la loi en faisant apporter rapidement les correctifs aux dérogations signalées et en traitant plus de 60,0% des plaintes dans un délai n'excédant pas six mois.
-----------------	---

Indicateur de résultats	Pourcentage de plaintes traitées en moins de six mois.
--------------------------------	--

Orientation 2 Qualité du français et instrumentation terminologique

Contribuer à la généralisation d'un français de qualité en mettant à la disposition des usagers l'expertise terminologique et linguistique ainsi qu'un éventail de produits et services.

Objectif	Enrichir annuellement le Grand Dictionnaire terminologique multilingue de 5 000 fiches et diffuser des lexiques thématiques téléchargeables, ajouter annuellement 300 articles dans la Banque de dépannage linguistique (BDL) diffusée dans Internet et fournir l'assistance linguistique et terminologique aux usagers du Québec (@ssisterme, consultations téléphoniques, aide aux médias et Français au bureau).
-----------------	---

Indicateur de résultats	Nombre de fiches nouvelles ou mises à jour et nombre de lexiques diffusés; nombre d'articles ajoutés dans la BDL et nombre de questions terminologiques et linguistiques traitées.
--------------------------------	--

Orientation 3 Étude et analyse de questions linguistiques et suivi de l'évolution de la situation linguistique au Québec

Mener une réflexion sur des questions relatives à la langue française au Québec et assurer le suivi de l'évolution de la situation linguistique québécoise.

Objectif	Assurer le suivi de l'évolution de la situation linguistique selon le plan de travail annuel déterminé par l'Office québécois de la langue française.
-----------------	---

Indicateur de résultats	État de réalisation du plan de travail annuel.
--------------------------------	--

Objectif	Étudier les questions de la redynamisation du processus de francisation, de l'intégration linguistique des immigrants et des défis linguistiques dans une société de l'information.
-----------------	---

Indicateur de résultats	Nombre de publications et d'études du Conseil supérieur de la langue française.
--------------------------------	---

Orientation 4 Cohérence des interventions gouvernementales et diffusion de la politique linguistique

Assurer la cohérence des interventions gouvernementales dans le domaine linguistique ainsi que la connaissance et la diffusion de la politique linguistique québécoise.

Objectif	Maintenir le rôle de soutien du Secrétariat à la politique linguistique auprès de la ministre dans la mise en œuvre de la politique linguistique et assurer la promotion de la politique linguistique, tout en réalisant des actions concertées, notamment auprès des médias et des universités, visant l'emploi, la qualité et la promotion de la langue française.
Indicateur de résultats	Réalisation des mandats confiés par la ministre et nombre de publications diffusées, de séances d'information et d'actions concertées réalisées.

Orientation 5 Officialisation des noms de lieux

Poursuivre l'officialisation des noms de lieux, la promotion de leur utilisation et leur mise en valeur à titre d'éléments du patrimoine québécois.

Objectif	Inventorier et traiter 10 000 noms de lieux et soutenir la généralisation d'une toponymie de qualité.
Indicateur de résultats	Nombre de noms de lieux traités par la Commission de toponymie et réalisation d'une foire aux questions toponymiques dans Internet.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

CULTURE ET COMMUNICATIONS

En 2003-2004, le Ministère a procédé à l'évaluation de plusieurs organismes bénéficiaires des programmes de Soutien aux institutions muséales, de Soutien à la formation des jeunes et de Soutien à la concertation régionale et locale. Ensuite, il a réalisé un bilan évaluatif du programme des Villes et villages d'art et de patrimoine. Enfin, il a entrepris l'évaluation de l'École nationale de ballet contemporain en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien.

De plus, dans le cadre du projet DIAPASON, le Ministère a redéfini les orientations, les buts, les objectifs généraux et spécifiques ainsi que les indicateurs de l'ensemble de ses programmes d'aide financière. Un modèle simplifié de quatre nouveaux programmes génériques a été élaboré de même qu'un lexique approprié permettant de définir exhaustivement les concepts utilisés pour attribuer l'aide financière. Ces travaux ont également servi à mettre en œuvre les recommandations du Vérificateur général du Québec à l'endroit des programmes d'aide financière du Ministère.

En 2004-2005, le Ministère entend évaluer les Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques du Québec (CRSBP) et poursuivre l'évaluation de l'École nationale de ballet contemporain. Plusieurs évaluations de programmes et de politiques seront menées : le programme de Soutien à la formation professionnelle et au

développement de la main-d'œuvre, le programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux, le programme de Soutien aux médias communautaires et des radios autochtones. Finalement, le Ministère concevra des outils pour l'évaluation des ententes qu'il conclut avec ses partenaires.

CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Depuis octobre 2002, l'Office québécois de la langue française a le mandat spécifique de surveiller l'évolution de la situation linguistique et de faire rapport, au moins tous les cinq ans, au ministre responsable de la Charte de la langue française.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	71 848,1	(4 922,2)	76 770,3	75 416,0
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	437 374,7	36 610,7	400 764,0	413 947,7
3. Charte de la langue française	22 139,8	(1 314,0)	23 453,8	22 572,3
Total	531 362,6	30 374,5	500 988,1	511 936,0
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 033	—	1 033	—

Note : Le programme « Charte de la langue française » comporte une provision qui permet des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels virements.

Les dépenses 2004-2005 du Ministère s'établissent à 531,4 M\$, ce qui représente une augmentation de 30,4 M\$ par rapport au budget de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par les crédits additionnels accordés pour le plan de mise en oeuvre de la politique du cinéma et de la production audiovisuelle et pour financer la variation du service de la dette.

Les grandes composantes des dépenses du Ministère pour l'exercice 2004-2005 et leur part respective sont : 253,3 M\$ pour les programmes d'aide; 201,6 M\$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel dont 171,9 M\$ en subventions à des institutions ayant le statut de sociétés d'État; 41,8 M\$ pour le fonctionnement du Ministère et 12,6 M\$ pour le fonctionnement des autres organismes et finalement, 22,1 M\$ pour la Charte de la langue française.

Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

Les objectifs du programme et les priorités sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; favoriser l'enseignement des arts d'interprétation; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action de la Commission des biens culturels, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

La diminution de 4,9 M\$ découle principalement de la réduction des dépenses de fonctionnement et de la non récurrence du report de crédits de 2,4 M\$ de l'exercice financier 2002-2003.

Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux de musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises.

La variation de 36,6 M\$ est la résultante des ajustements du service de la dette, du budget de la SODEC pour lui permette de soutenir le Plan de mise en œuvre de la politique du cinéma et de la production audiovisuelle, du budget de la Bibliothèque nationale du Québec et de l'application de diverses mesures de réduction des dépenses.

Programme 3 : Charte de la langue française

Les ressources allouées au programme Charte de la langue française permettent d'assurer la promotion et la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activité ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

La diminution de 1,3 M\$ s'explique par un effort de rationalisation des dépenses et par la non récurrence du report de crédits de 0,7 M\$ de l'exercice financier 2002-2003.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	6 474,3	4 603,0
Prêts, placements et avances	1 500,0	1 500,0

Le budget d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements et des systèmes technologiques de soutien à la gestion, ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour les Archives nationales du Québec, le Centre de conservation du Québec, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et les organismes de la Charte. Il comprend également une somme de 1,5 M\$ en prêts, placements et avances pour le financement des activités du Centre de documents semi-actifs des Archives nationales du Québec.

Les investissements en immobilisations financés par un service de dette subventionnée

Le montant alloué pour le service de la dette est de quelque 114,6 M\$. Ce montant sert à défrayer le coût de financement des immobilisations autorisées dans les années antérieures, et ce, à l'intérieur des programmes de subventions répartis dans le programme 2.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL ET RECHERCHE

1. LA MISSION

La mission du Ministère, stipulée à l'article 2 de la loi constitutive du Ministère, se lit ainsi : « Soutenir le développement économique et régional ainsi que la recherche en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, scientifiques, sociaux et culturels dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique, de développement durable et de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État ».

En rapport avec sa mission, le Ministère intervient dans les créneaux d'activité suivants :

- Élaborer et mettre en œuvre des politiques gouvernementales de développement économique, industriel, régional, touristique, scientifique, technologique et d'innovation ainsi que des orientations et des stratégies sectorielles dans ses champs d'activité;
- Fournir des avis au gouvernement sur les orientations et activités de l'État et des organismes publics à l'égard du développement économique, industriel, régional, touristique, scientifique, technologique et d'innovation;
- Fournir une expertise dans ses champs d'activité tant à ses partenaires publics et privés qu'à ses clientèles;
- Élaborer et mettre en œuvre directement, ou en délégation à des partenaires, des mesures et programmes dans ses champs d'activité, et ce, afin de soutenir le développement et la prospérité du Québec;
- Exécuter ou faire exécuter, aux fins de l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, des recherches, études et analyses qui complètent ou améliorent les interventions et connaissances existantes;
- Concerter et mobiliser ses partenaires publics et privés en vue d'assurer le développement et la croissance économique du Québec dans une perspective de développement durable.

Il convient de spécifier que le Centre de recherche industrielle du Québec, le Conseil de la science et de la technologie, le Fonds de la recherche en santé du Québec, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture sont des organismes relevant du ministre. Investissement Québec, la Régie des installations olympiques, Sidbec, la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, la Société du Centre des congrès de Québec, la Société du Palais des congrès de Montréal, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, la Société du parc industriel et portuaire Québec Sud, la Société générale de financement, la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, la Société Innovatech Régions ressources, la Société Innovatech du Grand Montréal et la Société Innovatech du sud du Québec relèvent aussi de la responsabilité du ministre.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR) rassemble les principales fonctions de soutien au développement économique du Québec en matière d'industrie, de commerce, de développement régional, de science et technologie et de tourisme. Les choix budgétaires du Ministère pour l'exercice 2004-2005 s'inscrivent dans la foulée d'importants travaux menés au cours de la dernière année : la révision des modes d'intervention du gouvernement dans l'économie, le changement de la gouvernance régionale en matière de développement économique et la réévaluation de la place de l'État québécois dans le capital de risque.

Cinq grandes priorités orientent l'action du gouvernement et les choix budgétaires du Ministère dans l'exercice de sa mission :

- L'accroissement de l'effort de la société québécoise en recherche-développement (R-D) et en transfert technologique. Notre économie est en effet ouverte sur le monde et la prospérité du Québec tient à la capacité de nos entreprises de développer des produits et services à haute valeur ajoutée;
- L'augmentation de la productivité des entreprises québécoises. Dans un contexte de fluctuation sensible du dollar canadien et d'une concurrence internationale de plus en plus vive, la productivité devient une condition essentielle de réussite, à plus forte raison pour une économie comme la nôtre où les exportations sont responsables du tiers des emplois;
- L'accroissement de l'investissement privé. Pour créer la richesse, il faut favoriser l'augmentation des investissements du secteur privé, particulièrement en machinerie et équipements, ce qui permet de développer les exportations, de diversifier l'économie des régions et de créer des emplois;
- Le développement du plein potentiel des régions. Il est impératif de donner les moyens aux leaders socio-économiques des régions d'orienter le développement de leur région et de les accompagner dans leurs efforts pour tirer profit du potentiel de développement économique de leur milieu;
- La pleine utilisation des ressources touristiques du Québec. L'industrie touristique contribue à diversifier l'économie du Québec et de ses régions. Elle offre des possibilités de développement qu'il faut exploiter davantage.

Enjeu 1	La productivité et la compétitivité de l'économie du Québec
Objectif	Accroître la productivité, en favorisant l'augmentation des investissements des entreprises, principalement en machinerie et en équipements.
Indicateur de résultats	Niveau des investissements des entreprises en matériel et outillage par rapport à la moyenne des cinq dernières années.
Actions envisagées	Développer des plans d'action pour soutenir les filières industrielles.
	Cibler l'aide directe aux investissements en fonction de leur impact sur la productivité et l'emploi.

Assurer la complémentarité d'action du Ministère et des sociétés d'État en matière de soutien à l'investissement.

Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies concernant la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée.

Identifier des actions visant l'amélioration de la compétitivité du cadre réglementaire et du régime fiscal applicables aux entreprises.

Dans la foulée des travaux de la Commission parlementaire sur le Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque, assurer une plus grande disponibilité de capitaux privés pour appuyer la création et l'expansion des entreprises.

Solliciter les investissements étrangers de façon plus ciblée.

Objectif	Accroître les exportations.
Indicateur de résultats	Nombre d'entreprises ayant consolidé leurs marchés sur les territoires prioritaires grâce à l'aide du Ministère.
Actions envisagées	Cibler les secteurs d'activité, les produits touristiques et les marchés d'exportation (industriels et touristiques) offrant des avantages concurrentiels pour le Québec. Accompagner les entreprises sur les marchés d'exportation les plus porteurs.

Enjeu 2 La prise en charge du développement régional par les régions

Objectif	Soutenir la mise en œuvre de la première étape de la décentralisation : implantation fonctionnelle de la totalité des conférences régionales des élus (CRÉ) et prise en charge de la totalité des centres locaux de développement (CLD) par les municipalités régionales de comté (MRC).
Indicateurs de résultats	Nombre de CRÉ en opération. Nombre de CLD pris en charge par les MRC.
Actions envisagées	Réviser le cadre d'intervention du gouvernement pour le développement régional. Développer une stratégie de reconversion des territoires en difficulté (villes mono-industrielles) en réponse aux inégalités régionales et aux défis posés par le contexte concurrentiel mondial. Dans la perspective d'un développement durable des régions, définir les paramètres d'un nouvel équilibre économique.

Enjeu 3	La contribution de la R-D au développement économique du Québec
Objectif	Porter l'effort de la société québécoise en recherche et développement (R-D) à 3,0 % du produit intérieur brut (PIB) d'ici 2008.
Indicateurs de résultats	Pourcentage du PIB investi dans la R-D. Variation de l'emploi total dans les secteurs de haute technologie. Pourcentage du financement fédéral à la R-D octroyé aux chercheurs québécois.
Actions envisagées	Cibler et soutenir les domaines stratégiques susceptibles de fournir le maximum de retombées pour le Québec. Privilégier les partenariats, notamment entre l'entreprise et l'université. Évaluer les impacts de la recherche, en collaboration avec les fonds de recherche québécois et mettre en œuvre les recommandations.
Objectif	Maximiser le transfert des résultats de la recherche et de l'innovation vers les entreprises dans une perspective d'accroissement de la compétitivité.
Indicateurs de résultats	Pourcentage des dépenses intérieures de recherche et développement de l'enseignement supérieur (DIRDES) commanditées par l'industrie. Nombre d'inventions brevetées à la United States Patents Trade Mark Office (USPTO), par million d'habitants, par les chercheurs et inventeurs québécois en comparaison avec les pays du G-7. Pourcentage de variation du nombre d'entreprises dérivées (« spin-off ») issues de la R-D universitaire.
Actions envisagées	Évaluer les centres collégiaux de transfert de technologie et le programme des centres de liaison et de transfert (CLT) et mettre en œuvre les recommandations. Revoir les mécanismes de valorisation de la recherche et de transfert technologique.
Enjeu 4	L'accompagnement des entreprises à toutes les phases de leur développement
Objectif	Organiser l'offre de service du Ministère, en propre et en partenariat, dans l'ensemble des régions du Québec, afin de répondre aux impératifs des différents stades de développement de l'entreprise.

Indicateurs de résultats	Nombre de régions où l'offre de service du Ministère a été réorganisée et où des ententes de collaboration ont été conclues avec Emploi-Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.
	Nombre d'entreprises s'étant prévaluées des services du Ministère selon leur phase de développement.
	Proportion des subventions du Ministère, directes ou par le recours à des ententes de partenariat, visant la productivité des entreprises.
	Fréquentation du Portail gouvernemental de services aux entreprises.
	Proportion de conseillers du Ministère œuvrant au niveau régional.
Actions envisagées	Implanter des services intégrés de première et de deuxième lignes.
	Regrouper les programmes d'aide du Ministère.
	Mettre en service le Portail gouvernemental de services aux entreprises.
	Conclure des ententes de partenariat avec les organismes mandataires du Ministère.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

L'évaluation du Centre de recherche en informatique de Montréal (CRIM) réalisée en 2003-2004 a permis de préciser les exigences du Ministère lors du renouvellement de la convention de subvention. De même, l'évaluation des mesures fiscales « Visa pour les consortiums de recherche précompétitive » et « Congé fiscal pour chercheur étranger » a conduit à mieux comprendre la valeur de ces mesures et à proposer des améliorations dans le cadre de la gestion axée sur les résultats.

Les programmes suivants font actuellement l'objet d'une évaluation :

- Centres collégiaux de transfert de technologie, en collaboration avec le ministère de l'Éducation;
- Soutien à la valorisation de l'invention technique et technologique;
- Congé fiscal pour experts étrangers;
- Visa pour le crédit d'impôt remboursable pour les projets de recherche précompétitive;
- Agents de développement rural;
- Soutien au développement des produits du terroir;
- Impacts de la recherche, en collaboration avec les fonds de recherche québécois.

Un plan triennal d'évaluation des programmes du Ministère pour la période 2004-2007 est en préparation.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Direction du Ministère	52 490,9	431,9	52 059,0	53 419,4
2. Développement économique et régional	400 838,8	(42 997,9)	443 836,7	376 756,2
3. Recherche, science et technologie	240 604,9	3 623,9	236 981,0	233 919,6
4. Promotion et développement du tourisme	118 406,6	3 846,8	114 559,8	133 838,2
Total	812 341,2	(35 095,3)	847 436,5	797 933,4
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 226	(100)	1 326	—

Notes : Le programme « Développement économique et régional » comporte des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant.

Au programme « Développement économique et régional », la dépense probable est diminuée de 36,6 M\$ en raison de tels transferts. D'autre part, des transferts de crédits provenant de provisions augmentent de 21,8 M\$ la dépense probable du programme « Promotion et développement du tourisme ».

La diminution nette de 35,1 M\$ du budget de dépenses 2004-2005 par rapport à 2003-2004 s'explique principalement par la réduction de certaines aides financières aux entreprises.

Programme 1 : Direction du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de communications et de soutien à la gestion.

Le budget de dépenses 2004-2005 est de 52,5 M\$, soit sensiblement le même qu'en 2003-2004.

Programme 2 : Développement économique et régional

Ce programme vise à offrir un soutien technique et financier aux entreprises et aux organismes à des fins de développement industriel, commercial, coopératif et de développement des marchés pour la création d'emplois. De plus, il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au soutien du développement local et régional. Il vise enfin à favoriser l'emploi d'été des étudiants dans la fonction publique du Québec.

Ce programme se subdivise selon les éléments suivants :	M\$
– Soutien aux instances locales et régionales	85,5
– Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets visant à accroître les investissements dans le cadre du programme FAIRE	67,7
– Investissement Québec	62,9
– Mesures de soutien au développement local et régional	56,2
– Soutien à l'entrepreneuriat et au développement des entreprises et des secteurs industriels	36,1
– Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour appuyer la réalisation de projets stratégiques d'investissement	25,0
– Développement régional et services aux entreprises	23,1
– Développement des politiques et programmes	21,7
– Développement des secteurs industriels	10,4
– Développement des marchés	7,5
– Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de création d'emplois pour étudiants	4,6
– Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de développement régional	0,1

Le budget de dépenses 2004-2005 du programme s'établit à 400,8 M\$, ce qui représente une diminution de 43,0 M\$ par rapport au budget 2003-2004. Tout d'abord, une réduction de 30,1 M\$ de l'enveloppe du programme FAIRE est compensée par l'ajout de 25,0 M\$ pour l'appui aux projets stratégiques d'investissement. Les autres diminutions nettes de 37,9 M\$ s'expliquent principalement par la non-récurrence des mesures du Discours sur le budget des années antérieures (29,3 M\$) et par une diminution de l'enveloppe budgétaire consacrée à Investissement Québec et ses programmes (8,6 M\$).

Programme 3 : Recherche, science et technologie

Ce programme vise à assurer la mise en œuvre et le suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation et à soutenir la recherche et la formation de chercheurs, l'innovation, la liaison et le transfert, la promotion des carrières scientifiques et technologiques et la diffusion des connaissances ainsi que le rayonnement international du Québec en matière de recherche et d'innovation.

Ce programme se subdivise selon les éléments suivants :	M\$
– Fonds de la recherche en santé du Québec	70,1
– Soutien à la recherche et à l'innovation	68,7
– Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	43,1
– Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	35,5
– Centre de recherche industrielle du Québec	12,0
– Coordination et mise en œuvre	9,8
– Conseil de la science et de la technologie	1,4

Le budget de dépenses 2004-2005 du programme s'établit à 240,6 M\$ par rapport à 237,0 M\$ en 2003-2004. Cette augmentation de 3,6 M\$ représente essentiellement une hausse du financement alloué au soutien de la génomique.

Programme 4 : Promotion et développement du tourisme

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et en concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et en soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec et de ses expériences touristiques ainsi qu'en aménageant et en exploitant des installations publiques à caractère touristique.

Ce programme se subdivise selon les éléments suivants :	M\$
– Société du Palais des congrès de Montréal	37,0
– Tourisme Québec	36,9
– Régie des installations olympiques	30,8
– Société du Centre des congrès de Québec	13,7

Le budget de dépenses se chiffre à 118,4 M\$ en 2004-2005 par rapport à 114,6 M\$ en 2003-2004. L'augmentation de 3,8 M\$ est attribuable principalement à des montants additionnels accordés à la Société du Palais des congrès de Montréal pour le financement des travaux d'agrandissement.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	4 495,1	11 491,3
Prêts, placements et avances	75 175,8	140 110,2

La diminution de 7,0 M\$ du budget d'immobilisations s'explique principalement par la fin de la phase 1 du projet « Portail de démarrage d'entreprises » et par la fin de la mise en place du Plan de modernisation des processus et des technologies de l'information. L'enveloppe de 4,5 M\$ comprend des crédits prévus pour le développement du Portail de services en ligne destinés aux entreprises, pour lequel des crédits de l'ordre 7,9 M\$ sont également prévus à la provision du Conseil du trésor pour la réalisation de projets liés au gouvernement en ligne.

La diminution de 64,9 M\$ du budget des Prêts, placements et avances s'explique principalement par la révision des besoins dans le cadre du remplacement du programme FAIRE par une nouvelle mesure d'appui aux projets stratégiques d'investissement.

LES FONDS SPÉCIAUX**FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

	PRÉVISIONS 2004-2005 (000 \$)	PROBABLES 2003-2004 (000 \$)
Revenus	39 910,0	55 444,0
Dépenses	39 910,0	44 444,0
Excédent (déficit)	0,0	11 000,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	4	4

Le Fonds de développement régional (FDR) permet de financer les dépenses de fonctionnement des CRÉ ainsi que les ententes spécifiques et les autres activités priorisées par la région. L'adoption de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (L.R.Q., c. M-30.01) institue notamment les CRÉ à qui sera confié le FDR.

Le FDR est constitué des sommes résiduelles qui n'ont pas été versées ou engagées par les CRÉ et de la nouvelle enveloppe de 28,0 M\$ prévue pour l'exercice 2004-2005, soit 22,9 M\$ au Ministère, 1,5 M\$ au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et 3,6 M\$ au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

L'excédent de 11,0 M\$ enregistré en 2003-2004 correspond aux liquidités générées par les nouvelles modalités de versements du FDR effectués par avances de fonds périodiques. Par ailleurs, le rythme prévu de liquidation des engagements pris antérieurement explique la baisse de la dépense de 4,5 M\$ en 2004-2005 par rapport à l'exercice 2003-2004.

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

	PRÉVISIONS 2004-2005 (000 \$)	PROBABLES 2003-2004 (000 \$)
Revenus	94 837,0	111 493,0
Dépenses	98 337,0	111 519,0
Excédent (déficit)	(3 500,0)	(26,0)
Investissements	—	143,0
Effectif (ETC)	249	255

Le Fonds de partenariat touristique a été créé le 1^{er} avril 1997 afin de renforcer la promotion et le développement touristique du Québec.

Les revenus sont en baisse de 16,6 M\$, ce qui s'explique par le transfert de budget au programme 1 à la suite de l'intégration des unités de soutien à la direction du Ministère (11,7 M\$), par des enveloppes non récurrentes et par une réduction de 3,0 M\$ du budget régulier de Tourisme Québec. Ces baisses de revenus affectent également le niveau des dépenses. Par ailleurs, le déficit prévu en 2004-2005 sera financé à même le surplus accumulé du fonds.

Les sommes affectées à ce fonds en 2004-2005 sont :	M\$
– Affectation au Fonds par le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche	37,0
– Taxe spécifique sur l'hébergement	20,2
– Provision du Conseil exécutif concernant les activités promotionnelles	17,3
– Montant forfaitaire provenant de la taxe de vente du Québec	10,0
– Revenus reportés	6,3
– Partenariat et commercialisation des produits et services	4,0

ÉDUCATION

1. LA MISSION

Les articles 1.1 et 1.2 de la Loi sur le ministère de l'Éducation (L.R.Q., c. M-15) lui confèrent la responsabilité d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial ainsi que de l'enseignement et de la recherche universitaires, à l'exception d'un enseignement relevant d'un autre ministère, en vue notamment :

- De promouvoir l'éducation;
- De contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la population québécoise et des personnes qui la composent;
- De favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;
- De contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités éducatives avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

Par l'article 1.2, le Ministère se voit également confier la responsabilité de diriger et de coordonner l'application de ces politiques et il a charge de l'application des lois confiées à sa responsabilité.

En outre, l'article 2 de la loi établit que, dans les domaines de sa compétence, les fonctions du Ministère consistent plus particulièrement à :

- Adopter des mesures propres à contribuer à la formation et au développement des personnes;
- Assurer le développement des établissements d'enseignement et veiller à la qualité des services éducatifs dispensés par ces établissements;
- Favoriser la consultation et la concertation des ministères, organismes et personnes intéressées;
- Favoriser et coordonner le développement et la diffusion de l'information.

Ces responsabilités et fonctions sont exercées dans le respect des responsabilités confiées dans les lois aux établissements d'enseignement et aux organismes scolaires. Le Ministère remplit ainsi sa mission sur la base d'un partage de responsabilités avec les réseaux de l'enseignement, lesquels sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs. Toutefois, dans le cas de l'Aide financière aux études et de la sanction des études, le Ministère est en relation directe avec les étudiantes, les étudiants et les élèves.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Ministère fait notamment appel aux travaux et avis de divers organismes, tels la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, la Commission consultative de l'enseignement privé et le Conseil supérieur de l'éducation.

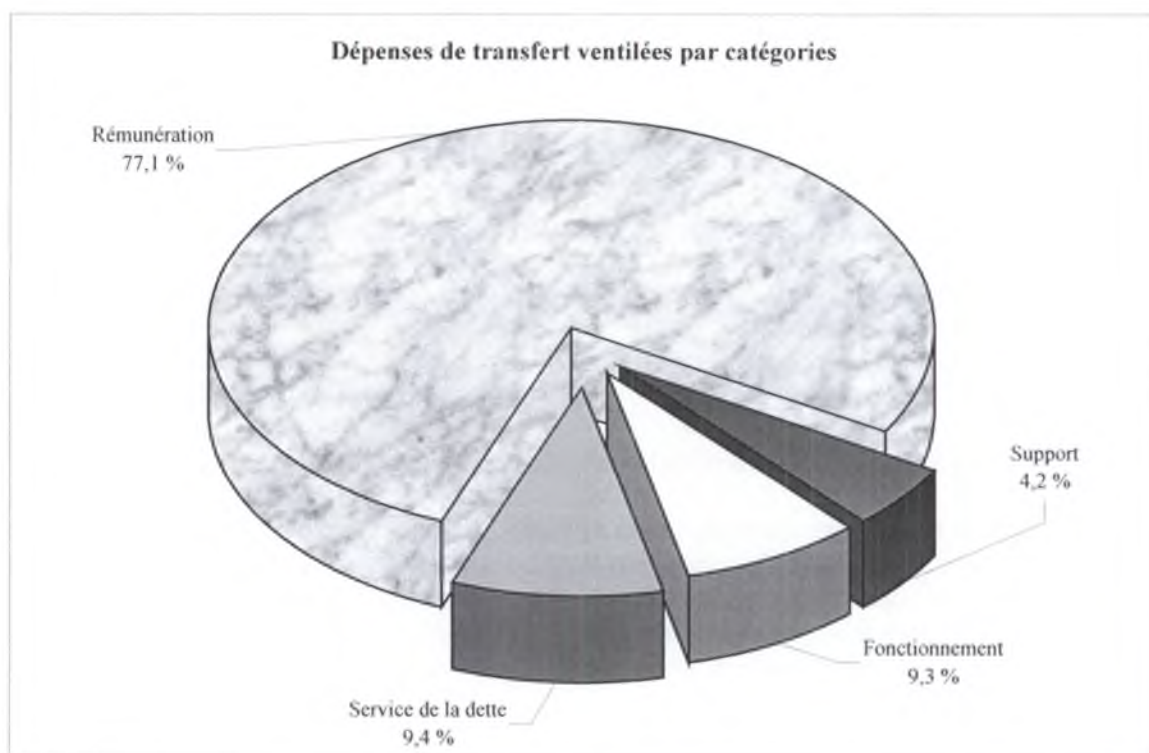
Le mandat de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est principalement d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec, ainsi que leurs politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

La Commission consultative de l'enseignement privé a le mandat de conseiller le ministre de l'Éducation sur toute question relevant de sa compétence dans le domaine de l'enseignement privé. Elle donne notamment son avis sur la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation d'un permis ou d'un agrément.

Le Conseil supérieur de l'éducation, de par sa loi constitutive, a le mandat de transmettre annuellement au ministre de l'Éducation son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Il doit également donner son avis au ministre de l'Éducation sur les règlements ou projets de règlements que celui-ci est tenu de lui soumettre ou sur toute question de sa compétence que le ministre lui soumet.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Le ministère de l'Éducation a un budget de 11 777,6 M\$. L'essentiel de ce budget, soit 98,4 %, est affecté à des dépenses de transfert, principalement aux réseaux. Il y a 77,1 % des dépenses de transfert consacrées à la rémunération, 9,3 % aux dépenses de fonctionnement, 9,4 % au service de la dette et finalement 4,2 % pour d'autres bénéficiaires et partenaires de l'éducation. La presque totalité du budget est donc consacrée à des dépenses récurrentes.



Les ressources financières du Ministère sont réparties de façon à assurer la continuité et l'amélioration constante de la qualité de l'offre des services éducatifs dans chacun des réseaux.

À l'**Éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire**, le budget est de 7 060,9 M\$ et vise à assurer le fonctionnement du réseau et le maintien de mesures visant une meilleure réussite de tous les élèves. Afin de maintenir l'intérêt des élèves à l'école, le Ministère investira un montant de 6,4 M\$ pour soutenir l'aide aux devoirs requise par les élèves. De plus, pour favoriser un meilleur encadrement des élèves et un soutien supplémentaire aux parents et aux enseignants, 6,4 M\$ seront investis pour l'ajout de ressources professionnelles.

Dès l'année scolaire 2004-2005, les établissements pourront mettre en œuvre des projets d'écoles visant à donner aux jeunes l'habitude de la pratique régulière d'activités physiques ainsi que celle d'une saine alimentation. Ainsi, 3,2 M\$ seront investis pour faire de ces établissements, des écoles en forme et en santé.

Afin de prévenir le décrochage scolaire au secondaire et d'aider les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le Ministère consacre une somme de 180,0 M\$ à la politique en matière d'adaptation scolaire (Agir tôt pour réussir). La principale mesure de cette politique, évaluée à 119,0 M\$, a permis de réduire le nombre d'élèves par classe au préscolaire et au 1^{er} cycle du primaire.

Le Ministère investira une somme de 25,0 M\$ pour la troisième année du plan quinquennal d'investissements de 125,0 M\$ pour la stratégie d'intervention « Agir autrement ». Cette stratégie vise à mettre en place des interventions pour la réussite des élèves dans les écoles secondaires en milieu défavorisé.

Afin d'assurer, sur tout le territoire, l'accès à des services éducatifs de qualité adaptés aux caractéristiques locales et régionales, le Ministère a prévu la deuxième phase d'ajouts de ressources pour assurer le maintien des services éducatifs dans les écoles de village.

Le Ministère entend également maintenir les efforts déjà entrepris pour améliorer les services d'enseignement aux élèves jeunes ou adultes. Une politique de formation continue a été mise en place pour assurer une formation de base, maintenir et rehausser les compétences des adultes ainsi que pour valoriser la reconnaissance des acquis et des compétences.

Enfin, le Ministère veut assurer l'accessibilité et une bonne qualité des services du transport scolaire sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, un réinvestissement et une redistribution plus équitable des sommes versées sont prévus.

À l'**Enseignement supérieur**, le budget de 3 646,5 M\$ se répartit de la façon suivante : 2 110,2 M\$, soit 57,9 %, pour l'enseignement et la recherche universitaires; 1 536,3 M\$, soit 42,1 %, pour l'enseignement collégial. Ces budgets incluent le service de la dette de chacun des deux réseaux.

Au secteur collégial, afin de maintenir un niveau acceptable de services éducatifs de qualité, le Ministère reconduit un montant de 15,0 M\$ pour tenir compte de la baisse de l'effectif scolaire dans les établissements d'enseignement collégial publics éloignés des grands centres. Le Ministère compte aussi intensifier le soutien qu'il accorde au secteur pour accroître la réussite des étudiants. À cette fin, un montant de 3,1 M\$ additionnel sera ajouté.

Encore cette année, le Ministère poursuit son opération de révision des programmes d'étude en formation technique.

Dans le secteur universitaire, une enveloppe de 41,5 M\$ est affectée au financement des frais indirects de la recherche subventionnée par les organismes et ministères du gouvernement du Québec.

La qualité des services éducatifs et leur accessibilité étant une priorité ministérielle, une somme de 32,4 M\$ est affectée de manière particulière aux universités dans les régions.

Enfin, de manière à absorber la hausse importante des inscriptions dans le secteur biomédical, les projets d'investissements commencés en 2003-2004 seront en phase intensive de réalisation à compter de 2004-2005.

À l'Aide financière aux études, un budget de 291,6 M\$ est consacré au programme des prêts et bourses ainsi qu'aux programmes complémentaires. Une somme de 3,0 M\$, soit 1,0 M\$ de plus que l'année dernière, est affectée au programme études-travail pour accroître l'accessibilité aux étudiantes et étudiants de l'enseignement supérieur en leur accordant une source de revenu supplémentaire. Le reste de l'enveloppe est consacré à l'attribution des bourses pour les études à temps plein et à la gestion des prêts pour les études à temps plein et à temps partiel.

Le Ministère prévoit apporter des modifications à la structure de l'aide attribuée.

Dans la volonté de moderniser l'administration publique par l'intégration des nouvelles technologies de l'information et des communications, l'Aide financière aux études met en application le projet Contact. Ce projet, qui a nécessité des investissements de l'ordre de 41,8 M\$, a débuté en 1999 et sera opérationnel en 2004-2005. En plus de réduire les délais et d'améliorer les services à la clientèle en décentralisant certaines opérations vers les établissements d'enseignement, il fournit des outils informatiques pour faciliter le traitement des demandes d'aide.

Orientation 1 Renouveler l'enseignement primaire et secondaire

Aide aux devoirs

Investissement de 6,4 M\$ à partir de 2004-2005 pour soutenir l'aide aux devoirs et maintenir l'intérêt à l'école. Il vise également à mobiliser la communauté autour de cet objectif et à stimuler les initiatives locales.

Objectif	Soutenir les commissions scolaires afin qu'elles mettent en œuvre avec leurs établissements des projets d'aide aux devoirs.
Indicateur de résultats	Pourcentage de commissions scolaires qui ont présenté des projets d'aide aux devoirs des écoles de leur territoire. Cible : 100 %
Actions envisagées	Élaboration des orientations ministérielles et des critères de sélection. Diffusion auprès des commissions scolaires. Mise en place d'un comité de sélection. Suivi de la mise en œuvre des projets d'aide aux devoirs et de l'utilisation de l'aide accordée.

Encadrement des élèves et soutien aux parents et aux enseignants

Investissement de 6,4 M\$ à partir de 2004-2005 pour l'ajout de ressources professionnelles afin de favoriser l'encadrement des élèves et le soutien aux parents et aux enseignants.

Objectif	Soutenir les établissements scolaires afin qu'ils assurent un meilleur encadrement des élèves et un soutien supplémentaire aux parents et aux enseignants.
-----------------	--

Indicateur de résultats	Ajout de ressources professionnelles oeuvrant dans les services complémentaires. Cible : Augmentation de 120 postes en équivalent temps plein.
Actions envisagées	Ajout de ressources humaines dans les écoles primaires et secondaires afin de consolider dans leur plan de réussite les services complémentaires les plus susceptibles de contrer les difficultés scolaires, d'augmenter le sentiment d'appartenance à l'école, d'encourager la persévérance et de soutenir l'orientation des élèves. Suivi de l'utilisation de l'aide accordée.

Écoles en forme et en santé

Investissement de 3,2 M\$ à partir de 2004-2005 pour soutenir l'établissement chez les jeunes de saines habitudes de vie, dont la pratique régulière d'activités physiques et une saine alimentation et pour faire de l'école une école en santé.

Objectif	Soutenir les commissions scolaires afin qu'elles mettent en œuvre avec leurs établissements des projets d'école en forme et en santé.
Indicateur de résultats	Pourcentage de commissions scolaires qui ont présenté des projets d'école en forme et en santé pour leur territoire. Cible : 100 %
Actions envisagées	Élaboration des orientations ministérielles et des critères de sélection. Diffusion auprès des commissions scolaires. Mise en place d'un comité de sélection. Suivi de la mise en œuvre des projets d'école en forme et en santé et de l'utilisation de l'aide accordée.

Agir autrement

Investissement d'une somme de 25,0 M\$ pour mettre en place des interventions pour la réussite des élèves dans les écoles secondaires en milieu défavorisé dans le cadre de la stratégie d'intervention « Agir autrement ».

Objectif	Adapter les politiques éducatives aux caractéristiques des clientèles ayant des besoins particuliers dans les écoles secondaires en milieu défavorisé.
-----------------	--

Indicateurs de résultats	Pourcentage des commissions scolaires concernées qui ont mis en place des mesures de soutien pour leurs écoles ciblées dans le cadre de la stratégie d'intervention « Agir autrement ».
	Cible : 100 %
	Pourcentage des écoles secondaires ciblées par la stratégie d'intervention « Agir autrement » qui ont mis en place un processus de planification, de suivi et d'ajustement de leurs interventions sur la base d'une analyse de situation de leur milieu.
	Cible : 100 %
Actions envisagées	Attribuer des allocations aux commissions scolaires selon une carte de la population scolaire et un indice de défavorisation des écoles.
	Exercer un mode de gouvernance de la stratégie avec le Comité national de pilotage présidé par le sous-ministre de l'Éducation et composé des principaux partenaires du milieu de l'éducation (commissions scolaires, directions des écoles, syndicats, parents, secteurs et directions concernés du Ministère).
	Soutenir les commissions scolaires concernées par la stratégie d'intervention « Agir autrement ».
Agir tôt pour réussir	
Poursuite des investissements visant à soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté.	
Objectif	Évaluer l'état de la mise en oeuvre de la politique de l'adaptation scolaire et de son plan d'action.
Indicateur de résultats	Réalisation de l'évaluation de la politique de l'adaptation scolaire et de son plan d'action.
	Cible : Un rapport d'étape sera rendu disponible en juin 2004 (le rapport final est prévu pour juin 2007).
Actions envisagées	Poursuivre la mise en oeuvre des mesures prévues dans le plan d'action de la politique de l'adaptation scolaire.
	Procéder à la cueillette et à l'analyse des données nécessaires dans les commissions scolaires et les écoles conformément au protocole d'évaluation adopté en juin 2002.

Orientation 2 Renforcer la formation professionnelle et technique et la formation continue

Mise en œuvre de mesures de la politique de formation continue

Objectif	Réaliser les mesures du plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue afin de développer, au Québec, une culture d'apprentissage tout au long de la vie.
Indicateur de résultats	Pourcentage de mesures prévues dans le plan d'action qui ont été réalisées. Cible : 90,0 % en 2007.
Actions envisagées	Élaboration de nouveaux programmes en formation générale répondant aux caractéristiques et aux besoins des personnes adultes dans six domaines de formation. Pilotage, suivi et évaluation conjointe de la mise en place de services adaptés aux 16-24 ans dans vingt commissions scolaires. Pilotage, suivi et évaluation conjointe de la mise en place de deux programmes visant la prévention de l'analphabétisme auprès de parents en milieu défavorisé. Définition opérationnelle des nouveaux services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement. Mise à l'essai de l'instrumentation de bilans des acquis. Consultation des réseaux scolaires sur les modifications à apporter dans la réglementation afin d'assurer le droit à la reconnaissance des acquis.

Mesures de soutien pour favoriser la réussite éducative des élèves de la formation professionnelle et des étudiants de la formation technique

Objectif	Soutenir et favoriser la réussite des élèves de la formation technique par une série de mesures systémiques, à caractère pédagogique, organisationnel ou financier.
Indicateur de résultats	Mise en place de mesures financières et structurantes de soutien dans le réseau collégial. Cible : Automne 2005.
Actions envisagées	Relance du programme de subvention à l'intention des collèges pour les soutenir dans leurs actions visant la réussite des élèves. Mise en place de mesures de valorisation de la réussite et de la diplomation à l'intention des élèves et des collèges.

Objectif	Revoir les programmes d'études afin de soutenir les centres de formation professionnelle dans la réalisation de leurs plans de réussite.
Indicateur de résultats	Nombre de programmes d'études analysés et modifiés. Cible : Mesures correctrices dans les cinq programmes les plus problématiques ainsi que dans d'autres programmes ciblés.
Actions envisagées	Identification et analyse des programmes d'études présentant des problèmes particuliers de réussite et production de bilans diagnostiques. Révision appropriée de la facture des programmes d'études diagnostiqués et de l'évaluation des compétences de ces programmes pour améliorer la réussite. Adoption d'un plan d'intervention conjoint avec les commissions scolaires visant la réussite dans ces programmes.

Arrimage des programmes d'études professionnelles et techniques aux réalités du monde actuel et à l'évolution du marché du travail

Objectif	Compléter la révision des programmes d'études professionnelles et techniques selon l'approche par compétences et en assurer l'actualisation constante.
Indicateur de résultats	Nombre de programmes d'études révisés, actualisés ou créés. Cible : Une quinzaine de programmes d'études.
Actions envisagées	Travaux d'élaboration des programmes et amélioration du processus d'actualisation, dont : – l'implantation du processus de veille sectorielle; – l'implantation du nouveau processus d'actualisation des programmes d'études professionnelles et techniques; – la dernière phase de production du matériel d'évaluation des nouveaux programmes.

Orientation 3 Consolider l'enseignement supérieur en concertation avec les partenaires

Mesures de soutien pour favoriser la réussite éducative des élèves au collégial

Objectif	Soutenir l'action des collèges dans la mise en œuvre de leur plan de réussite et dans la production de rapports de suivi.
-----------------	---

Indicateur de résultats	Nombre de collèges qui déposent au Ministère un plan stratégique intégrant leur plan de réussite. Cible : Tous les collèges.
Action envisagée	Accorder une allocation particulière à chaque collège permettant d'atteindre l'objectif.

Investissements dans le secteur biomédical relativement à la hausse des inscriptions (150,0 M\$)

Objectif	Réaliser des projets d'investissements dans le secteur biomédical de manière à absorber la hausse des inscriptions dans ce domaine de formation.
Indicateur de résultats	Nombre de projets d'investissements des universités dans le domaine biomédical.
Action envisagée	Accorder les subventions autorisées au Plan quinquennal d'investissements 2003-2008 des universités pour la réalisation des projets d'investissements.

Orientation 4 Contribuer au développement des régions

Dernières écoles de village

Afin d'assurer, sur tout le territoire, l'accès à des services éducatifs de qualité adaptés aux caractéristiques locales et régionales, il est nécessaire de prévoir l'ajout de ressources pour assurer le maintien de la dispensation des services éducatifs à l'aide de nouveaux moyens.

Objectif	Assurer la viabilité de l'école de village.
Indicateur de résultats	Nombre de petites écoles qui ont été maintenues ouvertes grâce à la deuxième phase d'ajout de ressources financières. Cible : Toutes les petites écoles qui auraient pu fermer en raison de ressources financières insuffisantes ou d'un environnement physique déficient ont été maintenues ouvertes.
Actions envisagées	Augmentation de 4,9 M\$ de l'enveloppe dédiée à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, au soutien des enseignants et au développement de la socialisation des élèves. Reconduction de l'enveloppe de 2,0 M\$ prévue pour l'amélioration des bâtiments.

Poursuite de l'investissement pour contrer la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public (15,0 M\$)

Objectif	Maintenir les services éducatifs et les ressources nécessaires à une formation de qualité là où les effectifs scolaires diminuent et dans les établissements éloignés des grands centres.
-----------------	---

Indicateur de résultats	Pourcentage de cégeps bénéficiant des mesures mises en place pour contrer la baisse de l'effectif scolaire. Cible : 100 %
Actions envisagées	Ajuster le financement par cégep en fonction de la baisse de clientèle. Accorder des subventions pour des besoins particuliers. Soutien particulier aux programmes de formation technique en région. Consolider l'offre de formation. Contribuer à l'émergence de créniaux d'excellence.
Objectif	Assurer le maintien, en région, d'une offre de formation professionnelle et technique accessible et viable.
Indicateur de résultats	Orientations et mesures prises pour maintenir l'accessibilité à la formation professionnelle et technique sur l'ensemble du territoire. Cible : Détermination d'un cadre général d'action.
Actions envisagées	Poursuite du soutien aux groupes restreints d'élèves. Soutien à la diversification des modes d'organisation de la formation. Soutien aux étudiants en région afin de diminuer l'exode vers les centres urbains. Poursuite de la consolidation de l'offre de formation dans une perspective de viabilité. Identification de pôles d'excellence régionaux.
Soutien de la mission particulière des établissements universitaires situés en région (32,4 M\$)	
Objectif	Soutenir de manière particulière les universités en région afin qu'elles assument adéquatement leur mandat dans leur région respective.
Indicateur de résultats	Pourcentage d'établissements qui bénéficient des mesures de soutien. Cible : 100 %
Action envisagée	Poursuite du financement de ces universités, notamment en regard de l'éloignement, de la taille, du rayonnement et de la recherche en partenariat.

Orientation 5 Améliorer notre prestation de services

Projet Contact

Le projet de développement des nouvelles technologies de l'information et des communications (projet Contact), qui a nécessité des investissements de 41,8 M\$, vise notamment à réduire les délais et à améliorer les services à la clientèle; maximiser la participation des étudiantes et des étudiants en leur fournissant des outils informatiques pour compléter, consulter et mettre à jour leur demande d'aide par voie électronique; effectuer le dépôt direct dans le compte bancaire de l'étudiante ou de l'étudiant après vérification électronique du statut d'études. Ce projet s'inscrit dans le plan d'action gouvernemental visant à moderniser l'administration publique par l'intégration des nouvelles technologies de l'information et des communications.

Objectif	Mettre en œuvre les nouveaux paramètres prévus à la Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études (2003, chapitre 17) ainsi qu'à son règlement d'application, et ce, dès le nouveau cycle d'attribution débutant en mai 2004.
Indicateurs de résultats	Mise en production. Cible : septembre 2004 à mai 2005, selon les opérations de mise en production. Pourcentage des demandes d'aide financière aux études traitées dans le délai fixé. Cible : Traiter 100 % des demandes d'aide dont le dossier est complet dans un délai maximal de six semaines.
Action envisagée	Compléter la correction, la certification et le développement des programmes informatiques permettant de mettre en œuvre les opérations suivantes : — les échanges électroniques avec les organismes scolaires pour effectuer la confirmation électronique des statuts d'étude; — les échanges électroniques avec les établissements financiers pour effectuer le dépôt direct dans le compte bancaire de l'étudiante ou de l'étudiant; — le traitement des réclamations en provenance des établissements financiers, la gestion et le recouvrement des comptes à recevoir ainsi que la vérification des revenus auprès du ministère du Revenu; — la conversion des prêts en bourses.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

Pour l'exercice 2004-2005, le ministère de l'Éducation se propose de poursuivre l'évaluation des programmes suivants :

- Plan d'action de la politique en adaptation scolaire;
- Mesure de soutien à l'intégration des élèves handicapés;
- Évaluation des cadres d'organisation en déficience auditive et visuelle;
- Programme d'évaluation de l'impact de la réforme sur les apprentissages des élèves du 1^{er} cycle du primaire;
- Stratégie d'intervention « Agir autrement »;
- Programme de soutien à l'école montréalaise;
- Le développement professionnel (étude de cas);
- La collaboration École famille-communauté (étude de cas);
- Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle et son plan d'action;
- Régime d'indemnisation (allocation supplémentaire de fonctionnement);
- Résidences-pensionnats (allocation supplémentaire de fonctionnement);
- Programme Soutien à la formation agricole;
- Programme Services d'intégration socioprofessionnelle;
- Programme Famille, école, communauté;
- Programme Éveil à la lecture et à l'écriture;
- Programme d'action de soutien à la mise en place de services de formation et d'accompagnement adaptés aux jeunes adultes de 16 à 24 ans;
- Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants étrangers;
- Programme de bourses universitaires pour de courts séjours d'études à l'étranger;
- Centre de documentation au collégial;
- Vitrine APO (application de l'ordinateur) au collégial;
- Programme de remboursement différé de l'Aide financière aux études.

Pour l'exercice 2004-2005, le ministère de l'Éducation se propose d'entreprendre l'évaluation des programmes suivants :

- Concours Chapeau, les filles! et Excelle Science (allocation supplémentaire de fonctionnement);
- Formation dans les centres de détention du Québec (allocation supplémentaire de fonctionnement);
- Centres collégiaux de transfert technologique;
- Programme Études-travail pour les étudiantes et les étudiants universitaires les plus démunis;
- Programme de prêts pour les études à temps partiel;
- Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses 2004-2005 du ministère de l'Éducation augmente de 307,3 M\$, soit 2,7 % par rapport au budget de l'exercice précédent.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Administration et consultation	123 623,2	(3 655,9)	127 279,1	124 796,8
2. Formation en tourisme et hôtellerie	17 069,2	—	17 069,2	17 057,4
3. Aide financière aux études	291 603,9	(63 494,2)	355 098,1	350 475,8
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	7 060 893,0	195 967,7	6 864 925,3	6 872 078,4
5. Enseignement supérieur	3 646 519,3	168 600,0	3 477 919,3	3 476 346,2
6. Régimes de retraite	637 933,0	9 838,0	628 095,0	628 095,0
Total	11 777 641,6	307 255,6	11 470 386,0	11 468 849,6
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 448	—	1 448	—

Programme 1 : Administration et consultation

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'Aide financière aux études et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

Le budget de dépenses 2004-2005 diminue de 3,7 M\$, soit 2,9 %. Cette diminution est principalement due à des actions de rationalisation de l'ensemble des activités administratives du Ministère.

Programme 2 : Formation en tourisme et hôtellerie

Ce programme vise à offrir des activités en formation professionnelle et technique dans le domaine de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il vise également à faire de la recherche, à produire de l'information et à fournir de l'aide technique et des services dans ces domaines.

L'enveloppe des crédits 2003-2004 a été reconduite au même niveau en 2004-2005.

Programme 3 : Aide financière aux études

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

Le Ministère accordera le même niveau d'aide, mais il entend hausser le plafond du prêt maximal avec réduction équivalente de la bourse. Cela explique la baisse des crédits de ce programme.

Programme 4 : Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes ou adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

L'augmentation des dépenses à ce programme est de 196,0 M\$, soit 2,9 %. L'ajustement à la baisse de 56,2 M\$ au transport scolaire est dû au changement dans les modalités de déboursés du financement annoncé en 2003-2004. De plus, la hausse des frais relatifs aux services de garde, qui sera en vigueur à l'automne 2004, apportera un revenu additionnel de 38,0 M\$ à ce réseau.

Cette enveloppe comprend aussi un montant de 16,0 M\$ pour financer tant l'aide aux devoirs que l'ajout de ressources professionnelles ainsi que des projets visant à faire des établissements des écoles en forme et en santé.

Programme 5 : Enseignement supérieur

Ce programme vise à rendre accessibles aux étudiantes et aux étudiants des secteurs collégial et universitaire les services d'enseignement en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

L'augmentation du budget de dépenses à ce programme est de 168,6 M\$ soit 4,8 %. En tenant compte des services de dette, ces ajouts de ressources se traduisent par une croissance de 42,9 M\$, soit 2,9 %, au réseau collégial et de 125,7 M\$, soit 6,3 %, au réseau universitaire.

Cette enveloppe comprend aussi un montant de 3,1 M\$ à être versé aux collèges afin d'intensifier la mise en place de mesures visant l'amélioration de la réussite des étudiants.

Programme 6 : Régimes de retraite

Ce programme est composé du régime de retraite des enseignants (RRE) et du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) applicables au personnel des réseaux.

La hausse du budget de dépenses de 9,8 M\$ résulte principalement de l'entente conclue avec les enseignants, ainsi que de la progression dans les échelles de traitement.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	39 801,5	34 701,8
Prêts, placements et avances	138 600,0	163 000,0

L'augmentation de 5,1 M\$ en immobilisations est principalement attribuable à la continuité et au développement de systèmes informationnels du Ministère. La diminution de 24,4 M\$ en prêts, placements et avances est expliquée principalement par la conjoncture économique favorable. Il en résulte une réduction du nombre de réclamations venant des établissements financiers et une baisse de leur montant moyen.

EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE

1. LA MISSION

La mission du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille est de contribuer au développement social et à la prospérité économique du Québec en favorisant le plein épanouissement des personnes et des familles par :

- La promotion de l'emploi et du développement de la main-d'œuvre et l'amélioration du fonctionnement du marché du travail;
- Le soutien aux familles et au développement des enfants;
- Le soutien financier des personnes et des familles démunies et la coordination de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

À cette fin, le Ministère offre ses services aux clientèles suivantes :

- L'ensemble des personnes constituant la main-d'œuvre en emploi et sans emploi, ainsi que celles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins;
- Les entreprises;
- Les familles et les enfants.

Le Ministère travaille de concert avec des partenaires nationaux, régionaux et locaux, dont notamment la Commission des partenaires du marché du travail et les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les collectivités locales et les organismes communautaires. De plus, il coordonne son action à celle d'un ensemble de ministères et d'organismes à vocation sociale et économique.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Le plan stratégique 2004-2007 du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille sera déposé à l'Assemblée nationale au cours de l'exercice 2004-2005. Les enjeux stratégiques sur lesquels reposent les choix budgétaires du portefeuille Emploi, Solidarité sociale et Famille pourraient éventuellement être modifiés dans la version finale du plan stratégique 2004-2007. À ce stade-ci, les enjeux stratégiques sont les suivants :

- Favoriser la pleine contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail;
- Contribuer à créer un contexte et des conditions favorables au mieux-être et à l'épanouissement des familles;
- Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Améliorer la qualité et l'efficacité des services et des programmes du Ministère.

Orientation 1 Favoriser la pleine contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail

Améliorer l'employabilité des personnes à risque de chômage de longue durée

En dépit d'un recul impressionnant et d'une baisse importante, le chômage de longue durée reste particulièrement préoccupant. Ce dernier tend en effet à être concentré dans des sous-groupes de la population particulièrement vulnérables et défavorisés sur le plan de l'emploi. Dans le contexte actuel du vieillissement de la population, il importe d'assurer la contribution pleine et entière de toutes les personnes aptes au travail au meilleur équilibre du marché du travail, à la prévention des pénuries de main-d'œuvre, à l'amélioration du niveau de vie des Québécoises et des Québécois et à la réduction de la pauvreté. Une attention particulière doit être apportée aux groupes défavorisés sur le plan de l'emploi.

Objectif	Améliorer l'employabilité des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi et favoriser leur intégration au marché du travail.
Indicateurs de résultats	Nombre de personnes ayant participé à une intervention d'Emploi-Québec. Taux d'emploi des personnes (selon les groupes) ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec.
Actions envisagées	Repérer de façon précoce, au sein des groupes visés, les personnes qui courent un risque élevé de sous-emploi et de chômage de longue durée, notamment celles qui sont sous-scolarisées et faiblement qualifiées. Mettre en œuvre avec les partenaires les stratégies d'intervention et les actions appropriées concernant plus particulièrement : – les personnes ayant des limitations importantes sur le plan de l'emploi en poursuivant les actions dans le cadre des Centres de travail adaptés et des Contrats d'intégration au travail; – les jeunes avec Solidarité jeunesse et le projet expérimental de conciliation travail-études; – les travailleuses et les travailleurs de 45 ans et plus via la mise en œuvre du plan d'action rattaché à la Stratégie d'intervention; – les personnes immigrantes ou issues d'une minorité visible; – les femmes par la Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine en insistant sur une meilleure intégration dans les secteurs d'avenir et les métiers non traditionnels, en favorisant la conciliation travail-famille et en portant une attention particulière aux familles monoparentales.

Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue

La Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et son plan d'action ont marqué le début d'un effort collectif pour augmenter de façon importante le niveau de formation de la population québécoise. Elle permet notamment aux adultes d'obtenir une formation de base ou une qualification pouvant les amener en emploi et elle incite les employeurs à investir davantage dans le maintien et le rehaussement des compétences.

Objectif	Accroître l'accès à la formation de base pour les adultes sans diplôme et défavorisés sur le plan de l'emploi.
Indicateur de résultats	Nombre de nouveaux participants aux activités de formation de base.
Actions envisagées	Améliorer les services d'accueil, de conseil et d'accompagnement afin de rejoindre plus d'adultes, de supporter l'accès à la formation et de mieux soutenir la réussite des adultes en formation. Offrir des sessions de formation continue pour le personnel des services d'accueil qui intervient auprès des personnes peu scolarisées pour inciter ces dernières à entreprendre une formation et à la mener à terme. Adapter les services de formation et d'accompagnement pour les jeunes adultes.

Information sur le marché du travail et placement des chômeurs dans les postes vacants

Objectif	Favoriser un meilleur appariement entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.
Indicateur de résultats	Nombre de vacances signalées au Service national de placement.
Actions envisagées	Consolider l'offre de service de la salle multiservice des centres locaux d'emploi. Promouvoir les services de placement et d'information du marché du travail. Assurer une meilleure intégration du Service d'information sur le marché du travail et du Service de placement avec les autres services aux entreprises et aux individus offerts par Emploi-Québec ainsi qu'une meilleure complémentarité avec les services des autres ministères et organismes engagés dans la production et la diffusion de l'information sur le marché du travail. Accompagner davantage les chômeurs à la recherche d'un emploi et les entreprises à la recherche de candidats.
Objectif	Augmentation de la participation des travailleurs à des activités de formation afin de leur permettre de s'adapter aux changements et de combler les postes vacants.
Indicateurs de résultats	Augmentation de la participation aux interventions d'Emploi-Québec. Augmentation du nombre d'entreprises aidées par les mesures actives. Augmentation du nombre d'ententes de qualification.

Actions envisagées	Poursuivre la promotion et la mise en œuvre du Cadre général de développement et de reconnaissance des compétences.
	Poursuivre l'expansion du Programme d'apprentissage en milieu de travail.
	Poursuivre le développement de nouvelles normes professionnelles.
	Soutenir les efforts des employeurs en matière de développement et de reconnaissance des compétences.
	Développer, en collaboration avec les partenaires, de nouvelles mesures visant à augmenter la participation à des activités de formation.

Optimisation des modes d'intervention

Le Ministère compte optimiser ses modes d'intervention et accroître l'accès à ses mesures et services afin de favoriser l'insertion au marché du travail des prestataires de l'assistance-emploi qui ont une chance raisonnable d'y accéder. Pour ce faire, des travaux, visant à compléter la mise en œuvre de *Place à l'emploi*, se poursuivent afin d'assurer la prise en charge, en moins de 24 heures, des nouveaux demandeurs et diverses actions, telles que des ajustements à l'organisation du travail, seront réalisées pour atteindre les objectifs fixés.

Orientation 2 Contribuer à créer un contexte et des conditions favorables au mieux-être et à l'épanouissement des familles

Développement des services de garde de qualité

Au 1^{er} avril 2004, 177 334 places à contribution réduite seront disponibles. Le développement des places en services de garde doit satisfaire la demande exprimée par les parents. Pour ce faire, le Ministère entend poursuivre le développement de places à contribution réduite dans les services de garde au cours de l'exercice financier 2004-2005.

Objectif	Maintenir le rythme de développement des places à contribution réduite dans les services de garde visant à atteindre la cible de 200 000 places au plus tard le 31 mars 2006.
Indicateur de résultats	Nombre de places développées conformément au plan ministériel d'autorisation du développement des places.
Actions envisagées	Poursuivre et soutenir le développement pour atteindre le plus rapidement possible l'objectif de 200 000 places développées.
	Assurer un suivi trimestriel des places développées et occupées.

Qualité des services de garde éducatifs

La qualité des services est la pierre d'assise du développement de l'enfant. Elle se traduit notamment par des exigences strictes en ce qui concerne la santé, la sécurité et le bien-être des enfants. Dès lors, il y a lieu de mettre l'accent sur le développement global et harmonieux de l'enfant, sur une intervention éducative de qualité et sur la continuité éducative entre les familles, les services de garde et les autres services éducatifs.

Objectif	D'ici avril 2005, accroître la qualité des services de garde en intensifiant le nombre d'inspections requises par la loi et les règlements quant aux normes de santé et de sécurité afin de soutenir un processus continu d'amélioration de la qualité des services de garde éducatifs.
Indicateur de résultats	Nombre d'inspections effectuées.
Actions envisagées	Six mois suivant la délivrance d'un permis, effectuer une première évaluation de la qualité dans un but d'information et de prévention. Avant le renouvellement du permis, visiter les établissements afin de s'assurer qu'ils se conforment pleinement à la réglementation et offrent une qualité de service satisfaisante, en plus d'effectuer des visites d'inspection dans le cadre du traitement des plaintes et des visites de suivi, lorsqu'elles s'imposent.

Le soutien financier aux familles

Le soutien financier aux familles est complexe. De plus, la multiplicité des programmes rend cette aide peu visible. Des travaux ont été réalisés au cours des derniers mois en vue de proposer des changements.

Objectif	Revoir le soutien financier aux familles de façon à le simplifier, à le rendre plus visible et à le bonifier.
Indicateur de résultats	Nouveau régime de soutien financier aux familles.
Action envisagée	Mise en oeuvre d'un nouveau régime.

La conciliation travail-famille

Le gouvernement a annoncé son intention de développer une politique intégrée qui permettra de mieux soutenir les parents tant dans leur milieu de travail, leur milieu de vie et leur milieu familial.

Objectif	Favoriser le développement de mesures permettant une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles.
Indicateur de résultats	Dépôt et diffusion d'une politique gouvernementale en matière de conciliation travail-famille à l'automne 2004.

Actions envisagées	Rédaction d'un document de consultation.
	Consultations publiques.
	Plan de mise en œuvre de la politique.

Orientation 3 Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et régime du soutien du revenu

Le plan d'action repose sur une démarche intersectorielle et gouvernementale visant à améliorer le niveau de vie des personnes à faible revenu, à favoriser l'engagement de l'ensemble de la société, à prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes tout en assurant la constance et la cohérence de l'action à tous les niveaux. La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q., c. L-7) prévoit une révision du régime du soutien du revenu.

Objectif	Contribuer à la réduction de la pauvreté par la mise en œuvre de mesures visant autant les travailleurs à faible revenu que les prestataires de l'assistance-emploi tout en portant une attention particulière aux enfants et aux jeunes.
Indicateur de résultats	Adoption du plan d'action prévu par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale au printemps 2004.
Actions envisagées	Mise en œuvre du plan d'action.
	Création de nouveaux programmes de soutien du revenu et bonification des gains associés à la réintégration au travail.
	Amélioration de l'offre de service destinée aux familles et à la jeunesse.
	Soutien à la participation civique.

Solidarité jeunesse

Solidarité jeunesse est une alternative au programme d'assistance-emploi. Le programme permet aux individus de 18 à 24 ans inclusivement d'être soutenus et accompagnés dans l'élaboration et la réalisation d'un plan d'action qui les mène vers l'autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Le programme est géré en partenariat entre le centre local d'emploi et un organisme jeunesse de la localité du participant.

Objectif	Réduire la dépendance des jeunes à l'égard du régime d'assistance-emploi et permettre aux individus en difficulté, qui déposent une demande à la Sécurité du revenu et qui sont admissibles au programme d'assistance-emploi, de s'engager dans une démarche volontaire d'insertion sociale et professionnelle, afin de devenir autonome financièrement, d'obtenir un emploi et/ou de retourner aux études.
-----------------	---

Indicateur de résultats	Nombre de participants à Solidarité jeunesse. Cible : 5 500 participants.
Actions envisagées	Création du statut et d'une aide financière Solidarité jeunesse pour les participants au programme. Continuité de services entre la Sécurité du revenu et Emploi-Québec.

Concentration du soutien financier aux organismes communautaires et application des orientations gouvernementales en matière d'action communautaire

La politique de reconnaissance et de financement des organismes communautaires, adoptée en septembre 2001, prévoit leur rattachement à un ministère sectoriel qui sera responsable de leur financement en appui à leur mission globale.

Objectif	Mettre en oeuvre et assurer la coordination interministérielle de la politique gouvernementale de l'action communautaire.
Indicateur de résultats	Nombre d'organismes communautaires, de ministères et organismes gouvernementaux qui se sont appropriés les nouvelles orientations gouvernementales. Cible : 5 000 organismes communautaires financés par le gouvernement du Québec (20 ministères et organismes) pour le Plan d'action gouvernemental en action communautaire.
Action envisagée	Diffuser le Plan d'action gouvernemental et le Cadre de référence en action communautaire en tenant compte des séances d'information (tournée régionale).

Orientation 4 Améliorer la qualité et l'efficacité des services et des programmes du Ministère

Mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle

Les actions du Ministère en 2004-2005 s'inscriront dans les actions gouvernementales relatives à la modernisation de la gestion de l'État et visant l'amélioration des services aux citoyens. Ainsi, une nouvelle structure organisationnelle sera définie recherchant une unité d'action auprès des clientèles afin d'augmenter leur participation au marché du travail, et ce, en visant l'efficacité et l'efficience de gestion tout en assurant l'amélioration de la qualité des services offerts.

Objectif	Offrir des services intégrés et continus devant permettre l'accroissement de l'efficacité et de l'efficience.
Indicateur de résultats	Adoption d'un nouveau Plan d'organisation administrative en 2004.

Actions envisagées	Définition de la structure administrative aux paliers central, régional et local.
	Activités de gestion du changement et de développement organisationnel.
	Réorganisation et redéploiement des ressources.
	Information continue aux gestionnaires, au personnel et aux partenaires.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

Le Ministère réalise de nombreuses évaluations qui s'inscrivent dans ses orientations stratégiques.

Une évaluation des effets nets des mesures actives d'Emploi-Québec est en voie d'être finalisée. Il s'agit d'une des composantes principales de l'évaluation sommative des services d'emploi planifiée sur un horizon de cinq ans (2000-2005). Des travaux sont menés en termes d'analyse différenciée par sexe pour deux de ces mesures actives (Subventions salariales et Soutien au travail autonome). Des volets spécifiques des mesures sont aussi évalués. C'est le cas, notamment, pour la mesure Jeunes volontaires qui se termine.

Des travaux d'évaluation ont été faits en 2003-2004 pour les programmes et mesures d'employabilité offerts aux personnes handicapées. Il en est de même pour des projets pilotes auprès de travailleurs âgés. Ces travaux s'inscrivent, notamment, dans des Ententes Canada-Québec. Les évaluations seront complétées en 2004-2005 et doivent servir à préciser les approches d'intervention auprès de ces clientèles spécifiques.

L'évaluation de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (L.R.Q., c. D-7.1) a occupé une large place en 2003-2004. Une étude auprès des employés des entreprises ayant une masse salariale de 250 000 \$ ou plus a été menée. Une seconde enquête auprès des employeurs a été réalisée pour observer l'évolution de la situation au cours des dernières années. Les travaux seront complétés en 2004-2005.

L'évaluation de la mise en oeuvre de la Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire s'est poursuivie en 2003-2004. Certains travaux seront complétés en 2004-2005 et d'autres en 2005-2006.

Les évaluations entourant la satisfaction de la clientèle en regard de la Déclaration de services aux citoyens se sont poursuivies par la tenue de groupes de discussion auprès de clientèles des agences de la Sécurité du revenu et d'Emploi-Québec dans chacune des régions du Québec. L'analyse des résultats de ces évaluations alimentera l'amélioration continue des services en 2004-2005.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

L'enveloppe budgétaire 2004-2005 du portefeuille Emploi, Solidarité sociale et Famille est établie à 5 970,6 M\$, inférieure de 37,7 M\$ au budget de dépenses 2003-2004.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Mesures d'aide à l'emploi	903 383,5	(30 465,7)	933 849,2	943 924,6
2. Mesures d'aide financière	2 996 116,2	(41 895,5)	3 038 011,7	3 038 948,2
3. Soutien à la gestion	222 419,5	(11 326,9)	233 746,4	218 566,2
4. Mesures d'aide à la famille et à l'enfance	1 848 720,6	45 990,0	1 802 730,6	1 791 774,6
Total	5 970 639,8	(37 698,1)	6 008 337,9	5 993 213,6
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	4 259	—	4 259	—

Notes : Un redressement a été effectué afin de présenter le budget de dépenses et la dépense probable 2003-2004 sur la même base qu'en 2004-2005. Ce redressement entraîne, pour 2003-2004, une diminution de 132,0 M\$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les programmes « Mesures d'aide à l'emploi » et « Mesures d'aide financière » comportent des provisions qui permettent des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ces programmes, la dépense probable est diminuée en raison de tels virements.

Programme 1 : Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Il vise également le développement des politiques de main-d'œuvre et d'emploi.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 933,9 M\$ à 903,4 M\$ en 2004-2005, soit une diminution de 30,5 M\$. Cette baisse s'explique notamment par une diminution des budgets de 1,9 M\$ liée à l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail, ainsi que par une réduction des budgets administratifs de 9,3 M\$ qui a été effectuée pour l'exercice financier 2004-2005.

Programme 2 : Mesures d'aide financière

Ce programme vise à rendre accessibles à tous les citoyennes et citoyens, qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau de la sécurité du revenu et celui de la Ville de Montréal. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Également, ce programme verse à des personnes à faible revenu, ayant des enfants à charge, un supplément basé sur le revenu de travail, afin de les inciter à demeurer ou à entrer sur le marché du travail.

Par ailleurs, la mesure Action emploi, instaurée sur une base expérimentale en 2001-2002, vise à favoriser l'intégration durable en emploi des prestataires de longue durée de l'assistance-emploi en leur offrant des suppléments temporaires au revenu de travail. Ce programme alloue également à l'Office de sécurité du revenu des chasseurs et piègeurs crûs les sommes nécessaires pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires le financement en lien avec leur mission globale. En outre, par l'entremise du programme Solidarité jeunesse, il soutient financièrement les jeunes de moins de 25 ans, aptes au travail, qui font une demande d'assistance-emploi, en leur offrant d'entreprendre des démarches les aidant à retrouver leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Enfin, il vise également à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et le développement des politiques de sécurité du revenu.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 3 038,0 M\$ à 2 996,1 M\$ en 2004-2005, soit une diminution de 41,9 M\$. Cette baisse résulte principalement d'une variation de la clientèle et de coûts moyens au programme de l'assistance-emploi. De plus, compte tenu que le programme Action emploi tire à sa fin, une diminution des budgets de 20,6 M\$ a été réalisée pour 2004-2005. Enfin, une réduction des budgets administratifs de 7,3 M\$ a été effectuée pour l'exercice financier 2004-2005, compensée partiellement par une augmentation de 5,3 M\$ des crédits reportés.

Ces diminutions des budgets, pour l'exercice financier 2004-2005, sont compensées par la majoration des barèmes au programme de l'assistance-emploi afin de tenir compte de l'indexation des prestations du 1^{er} janvier 2004 pour un montant de 39,5 M\$. Par ailleurs, une augmentation des budgets est constatée en regard de la Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire pour un montant de près de 7,0 M\$.

Programme 3 : Soutien à la gestion

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles essentielles à la gestion des programmes.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 233,7 M\$ à 222,4 M\$ en 2004-2005, soit une diminution de 11,3 M\$. Cette baisse s'explique essentiellement par une réduction des budgets administratifs.

Programme 4 : Mesures d'aide à la famille et à l'enfance

Ce programme vise à développer et à favoriser l'accès à des services de garde éducatifs de qualité. Ainsi, il assure le financement de la gestion des services à la famille et à l'enfance. Il vise également à assurer l'élaboration des politiques familiales et le soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde. En outre, il a comme objectif de pourvoir au financement du service de la dette des centres de la petite enfance ainsi que du régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance. Finalement,

il permet le versement des prestations familiales, des allocations de maternité et assure le fonctionnement du Conseil de la famille et de l'enfance.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 1 802,7 M\$ à 1 848,7 M\$ en 2004-2005 soit une augmentation de 46,0 M\$. Cette variation est principalement attribuable à une augmentation de 61,2 M\$ due principalement à l'annualisation et au développement de nouvelles places dans les centres de la petite enfance et dans les garderies conventionnées, à la progression des échelles salariales des éducatrices en services de garde, ainsi qu'à une diminution des budgets de 24,7 M\$ au programme des prestations familiales. De plus, une augmentation des dépenses est prévue en regard du service de la dette pour 7,5 M\$, de même qu'une hausse des dépenses de 2,9 M\$ à l'égard du régime de retraite des employés oeuvrant dans les services de garde.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	1 178,2	8 225,9
Prêts, placements et avances	1 252,0	952,0

Le budget d'investissements passe de 9,2 M\$ à 2,4 M\$ en 2004-2005. La baisse de 7,0 M\$ dans les immobilisations s'explique par la comptabilisation en 2004-2005 des budgets d'investissements en technologies de l'information des mesures d'aide à la famille et à l'enfance au Fonds des technologies de l'information du Ministère. Une augmentation de 0,3 M\$ dans les prêts, placements et avances est prévue pour la gestion de certaines mesures d'aide financière.

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

	BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 (000 \$)	BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 (000 \$)
Programme 1, élément 1		
Commission des partenaires du marché du travail	1 614,4	1 649,2
Programme 4, élément 8		
Conseil de la famille et de l'enfance	1 033,5	1 003,6

LES FONDS SPÉCIAUX

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

	PRÉVISIONS 2004-2005 (000 \$)	PROBABLES 2003-2004 (000 \$)
Revenus	26 511,6	56 778,6
Dépenses	35 008,7	48 628,6
Excédent (déficit)	(8 497,1)	8 150,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	25	25

Les revenus et les dépenses tiennent compte d'un montant récurrent de 7,0 M\$ lié à la Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

	PRÉVISIONS 2004-2005 (000 \$)	PROBABLES 2003-2004 (000 \$)
Revenus	947 674,8	990 918,5
Dépenses	958 213,6	999 167,5
Excédent (déficit)	(10 538,8)	(8 249,0)
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	2 577¹	2 584¹

¹ Ne comprend pas les 268 personnes prêtées par la Ville de Montréal.

Ce fonds, mis en place le 1^{er} janvier 1998, vise à financer la mise en œuvre et la gestion des mesures et des programmes relatifs à la prestation des services publics d'emploi. Les variations des revenus et des dépenses tiennent compte de l'utilisation des surplus accumulés et des virements effectués en cours d'année en provenance du programme 2 « Mesures d'aide financière » relativement aux Contrats d'intégration au travail (CIT).

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

	PRÉVISIONS 2004-2005	PROBABLES 2003-2004
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	4 800,0	48 454,0
Dépenses	15 862,1	37 391,9
Excédent (déficit)	(11 062,1)	11 062,1
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	10	10

Dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et plus spécifiquement à la suite de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en décembre 2002, le gouvernement a institué le Fonds québécois d'initiatives sociales. Ce nouveau fonds, mis en vigueur le 1^{er} avril 2003, a acquis les droits et assume les obligations du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. Pour l'exercice 2004-2005, il est prévu des crédits de 4,8 M\$ au Fonds québécois d'initiatives sociales. Le budget du Fonds pour les prochaines années sera déterminé dans le cadre du Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE

	PRÉVISIONS 2004-2005	PROBABLES 2003-2004
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	41 282,2	40 890,0
Dépenses	41 282,2	40 890,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	40 000,0	40 000,0
Effectif (ETC)	—	—

Ce fonds, qui a débuté ses activités le 1^{er} avril 1996, vise à financer les technologies de l'information du Ministère. Les investissements prévus totalisent 40,0 M\$ en 2004-2005, soit le même niveau qu'en 2003-2004. Les investissements 2004-2005 porteront notamment sur les développements de systèmes nécessaires à Emploi-Québec pour les mesures et les services aux individus et aux entreprises et les services de placement en ligne, de même que pour des investissements prévus pour la Sécurité du revenu et les services d'aide à la famille et à l'enfance.

Le coût des investissements est généralement amorti sur une période de trois à cinq ans, selon qu'il s'agisse d'achats d'équipements ou de développements de systèmes. Les charges d'amortissement, les frais financiers et les frais de gestion financés à même les budgets du Ministère, sont estimés à 41,3 M\$ en 2004-2005 comparativement à 40,9 M\$ en 2003-2004.

ENVIRONNEMENT

1. LA MISSION

Le ministère de l'Environnement assure, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement. Ainsi, le Ministère contribue à la qualité de vie des Québécoises et des Québécois par la conservation des écosystèmes, de manière à répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

Le Ministère exerce son activité dans les domaines suivants :

- La promotion du développement durable au sein de l'administration publique et de la société québécoise;
- La protection des écosystèmes et de la biodiversité du territoire québécois, notamment par l'établissement d'un réseau d'aires protégées et la sauvegarde des espèces floristiques et de leurs habitats;
- Les évaluations environnementales;
- La prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol;
- La gestion de l'eau potable;
- La gestion des barrages publics et du domaine hydrique de l'État;
- La sécurité des barrages privés et publics;
- La réduction, la mise en valeur et la gestion des matières résiduelles;
- L'observation et la connaissance des écosystèmes et de leurs composantes;
- L'expertise en analyse environnementale;
- La gestion de programmes d'accréditation de laboratoires;
- Les relations intergouvernementales et internationales en matière de protection de l'environnement.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Pour sa part, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a pour mission d'informer et de consulter la population sur diverses questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre de l'Environnement afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

À cette fin, il réalise des périodes d'information et de consultations publiques, des audiences publiques, des médiations en environnement ainsi que des enquêtes. Pour chaque période d'information et de consultation, un compte rendu factuel est remis au ministre. Dans les autres cas, au terme de chaque mandat, un rapport faisant état des constatations et de l'analyse de la commission formée par le BAPE est remis au ministre.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Le présent plan annuel de gestion des dépenses du Ministère s'appuie sur trois enjeux stratégiques : le développement durable, la protection de l'eau, des espèces et des écosystèmes ainsi que l'amélioration de la qualité de l'atmosphère et la lutte aux changements climatiques.

Les actions envisagées du BAPE s'appuient sur deux enjeux stratégiques : la réalisation des mandats et le développement durable.

Orientation 1 Doter le Québec d'un plan vert

Promotion du développement durable

L'adoption d'un plan vert permettra au gouvernement d'assurer une plus grande cohérence des politiques environnementales existantes en matière de développement durable.

Objectif	Proposer au gouvernement une loi sur le développement durable.
Actions envisagées	Élaborer et déposer un avant-projet de loi sur le développement durable. Tenir une consultation publique sur cet avant-projet de loi.
Objectif	Proposer au gouvernement une stratégie québécoise de développement durable.
Actions envisagées	Préparer et déposer un cadre d'orientation. Réaliser une consultation publique sur le cadre d'orientation.
Objectif	Élaborer un plan d'action ministériel de développement durable.
Action envisagée	Préparer et déposer un plan d'action ministériel.

Orientation 2 Modifier le régime québécois de protection de l'environnement et la gouvernance de l'environnement

Modification du cadre législatif et renforcement du contrôle

La modernisation du cadre législatif et réglementaire et le développement d'outils économiques et administratifs souples faciliteront l'atteinte des objectifs environnementaux à moyen et long terme.

Objectif	Proposer au gouvernement une révision de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).
Action envisagée	Préparer et déposer un avant-projet de loi.
Objectif	Adapter et améliorer l'approche ministérielle de contrôle réglementaire sur le terrain.
Indicateurs de résultats	Nombre de programmes systématiques de contrôle mis en œuvre. Accroissement du nombre d'inspections sur le terrain.
Actions envisagées	Développer davantage des programmes ciblés d'inspection dans les domaines des pesticides, des matières dangereuses, des matières résiduelles et des activités agricoles et industrielles. Renforcer les activités de contrôle a posteriori du Ministère.

Orientation 3 Protéger et mettre en valeur l'eau et les écosystèmes aquatiques

Soutien aux organismes de bassin versant

Le Ministère entend poursuivre la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau afin d'exercer un contrôle plus rigoureux de la qualité de l'eau et de gérer la ressource dans une perspective intégrée et durable. Les organismes de bassin versant recevront une aide financière de 2,2 M\$ pour supporter leur fonctionnement.

Objectif	Approfondir et intégrer davantage les connaissances sur l'eau.
Indicateurs de résultats	Nombre de portraits de l'eau complétés pour les 33 bassins prioritaires. Pourcentage des principaux aquifères inventoriés et caractérisés des régions fortement habitées.
Actions envisagées	Recueillir et rendre disponible l'information sur les bassins versants prioritaires, adaptée aux besoins des organismes de bassin. Poursuivre les travaux de connaissance des aquifères dans le bassin versant de la rivière Châteauguay.
Objectif	Soutenir la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau dans les 33 bassins versants prioritaires.
Indicateurs de résultats	Nombre d'organismes de bassin versant actifs. Nombre de plans directeurs de l'eau adoptés.
Action envisagée	Apporter un soutien technique accru aux organismes de bassin versant.

Orientation 4 Conserver la diversité biologique

Création d'aires protégées

Le Ministère poursuit le développement des réseaux public et privé d'aires protégées afin de sauvegarder la diversité biologique du territoire québécois.

Objectif	Accroître le réseau public d'aires protégées.
Indicateur de résultats	Pourcentage de la superficie du territoire du Québec en aires protégées.
Action envisagée	Consulter les institutions locales et régionales et les citoyens concernés sur les propositions ministérielles d'aires protégées et sur les moyens d'en assurer la protection.

Objectif	Soutenir le développement du réseau privé d'aires protégées.
Indicateur de résultats	Nombre d'aires protégées du réseau privé.
Action envisagée	Développer des partenariats avec les propriétaires privés de milieux naturels exceptionnels.

Orientation 5 Réduire la pollution atmosphérique et s'adapter aux changements climatiques

Stratégie québécoise sur les changements climatiques

Le Ministère entend proposer au gouvernement une stratégie québécoise sur les changements climatiques en collaboration avec d'autres ministères.

Objectif	Proposer au gouvernement une stratégie québécoise sur les changements climatiques.
Action envisagée	Préparer et déposer la stratégie québécoise.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

Les travaux d'évaluation de programmes sont orientés par les obligations légales du Ministère. Les grands dossiers d'évaluation en cours concernent la Politique nationale de l'eau, le Règlement sur les exploitations agricoles, et la gestion des matières résiduelles.

En 2003-2004, le Ministère a participé, conjointement avec d'autres intervenants, à l'évaluation de la performance de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA).

Par ailleurs, une évaluation de la Politique nationale de l'eau doit être déposée au gouvernement en 2007. Le Ministère a débuté l'élaboration du cadre d'évaluation de la politique qui permettra d'identifier les indicateurs de gestion nécessaires à l'évaluation. Il en est de même pour le Règlement sur les exploitations agricoles qui doit faire l'objet d'un bilan de mise en œuvre en 2005. Au cours de l'exercice 2004-2005, le Ministère poursuivra son travail afin de produire les évaluations dans les délais impartis.

Finalement, en 2004-2005, le Ministère produira un bilan de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses 2004-2005 du Ministère s'établit à 166,0 M\$ répartis en deux programmes : Protection de l'environnement et Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Ministère assurera le financement du soutien aux organismes de bassin versant à la hauteur de 2,2 M\$ et versera au Fonds d'action québécois sur le développement durable (FAQDD), une aide financière de 1,5 M\$.

Par ailleurs, la diminution de 12,8 M\$ du budget de dépenses 2004-2005 par rapport au budget de dépenses 2003-2004 s'explique par les éléments suivants :

- La non-reconduction et la fin de programmes d'aide financière, de même que la révision de la participation du gouvernement dans certains programmes (5,8 M\$);
- La fin du programme d'assistance aux municipalités concernant la gestion des matières résiduelles (2,0 M\$);
- La rationalisation des activités à caractère administratif en matière de communication et de services à la gestion (2,5 M\$);
- La rationalisation des activités d'analyse et d'expertise du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) et du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) (1,5 M\$);
- La réduction du soutien à la gestion environnementale en milieu agricole (0,4 M\$);
- La réduction du budget du BAPE découlant de la fin des audiences sur la production porcine (0,4 M\$);
- Autres mesures de rationalisation (0,2 M\$).

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Protection de l'environnement	160 795,9	(12 368,3)	173 164,2	174 198,8
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 236,6	(400,0)	5 636,6	6 142,6
Total	166 032,5	(12 768,3)	178 800,8	180 341,4
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 914	—	1 914	—

Programme 1 : Protection de l'environnement

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés et la protection des milieux de vie, des écosystèmes et des ressources.

La diminution du budget de dépenses de 12,4 M\$ de ce programme s'explique par les principaux facteurs mentionnés précédemment.

Programme 2 : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à la qualité de l'environnement. La réduction du budget de dépenses de ce programme de 0,4 M\$ résulte de la fin des travaux de la commission du BAPE sur le développement durable de la production porcine.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	16 865,7	16 865,7
Prêts, placements et avances	—	—

Le budget d'investissements, qui demeure inchangé par rapport à l'exercice financier 2003-2004, permettra de réaliser le plan d'immobilisations du Ministère. Les principales mesures liées à ce plan sont :

- Les travaux d'entretien réguliers des barrages de même que ceux liés à l'application de la Loi sur la sécurité des barrages (L.R.Q., c. S-3.1.01);
- Le développement des systèmes informatiques;
- L'acquisition d'équipements scientifiques;
- Le renouvellement de la flotte de véhicules et du parc d'équipements informatiques.

FINANCES

1. LA MISSION

Le ministère des Finances a pour mission de conseiller et d'appuyer le ministre des Finances et le gouvernement afin qu'ils puissent assurer une saine gestion des finances publiques, financer les services offerts aux citoyens et favoriser la croissance de l'économie, la redistribution de la richesse ainsi que la création d'emplois.

Le ministère des Finances intervient dans six champs d'activité : budgétaire, fiscal, économique, social, financier et comptable. En ces domaines, il conseille et soutient le gouvernement et l'amène à se doter d'orientations, notamment par le dépôt à l'Assemblée nationale du budget annuel de l'État. Il a comme autres fonctions de :

- Gérer le cadre financier du gouvernement :
 - en assurant le suivi et la prévision de l'économie;
 - en proposant au gouvernement le niveau global des dépenses;
 - en contribuant à l'optimisation de la perception des sommes dues au gouvernement;
 - en conseillant le gouvernement en matière d'investissements en immobilisations;
- Agir à titre de responsable du régime fiscal et du secteur financier, notamment en élaborant les politiques de même que le cadre réglementaire;
- Assumer le leadership des relations financières fédérales-provinciales;
- Gérer la dette et assurer le financement du gouvernement :
 - en effectuant des emprunts sur les marchés financiers;
 - en gérant le fonds consolidé du revenu, les fonds d'amortissement, la dette et le service de la dette;
 - en gérant les opérations financières et bancaires du gouvernement;
- Agir à titre de responsable de la comptabilité gouvernementale :
 - en donnant des services conseils;
 - en produisant les rapports financiers;
 - en effectuant de la normalisation et de la vigie;
 - en élaborant et en donnant des cours de formation;
 - en maintenant et entretenant le système comptable (SYGBEC).

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Le processus de réflexion stratégique entrepris au ministère des Finances et l'analyse du contexte dans lequel évolue le Ministère ont permis de converger vers quatre enjeux majeurs : des finances publiques saines, un régime fiscal équitable et compétitif, des relations financières améliorées et un secteur financier en progression.

Orientation 1 Des finances publiques saines

Poursuivre les progrès en matière de finances publiques

Les objectifs énoncés dans cette première orientation visent à : respecter la loi sur le déficit zéro, freiner le rythme de croissance de la dette, informer et consulter la population au sujet de la gestion des finances publiques et améliorer la reddition de compte financière.

Objectif	Maintenir l'équilibre budgétaire.
Indicateurs de résultats	Déficit/surplus. Cote de crédit provinciale.
Action envisagée	Effectuer un suivi des équilibres financiers.
Objectif	Assurer un meilleur contrôle de la dette afin de ralentir son rythme de croissance.
Indicateurs de résultats	Pourcentage de croissance de la dette. Dette en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).
Action envisagée	Mettre en place un plan de contrôle de la dette.
Objectif	Accroître la rigueur et la transparence dans la gestion des finances publiques.
Indicateurs de résultats	Tenue de consultations prébudgétaires. Publication des comptes publics.
Actions envisagées	Mettre en œuvre et réaliser un processus de consultations prébudgétaires. Dépôt des comptes publics.

Orientation 2 Un régime fiscal équitable et compétitif

Rendre le régime fiscal québécois plus conforme aux besoins de la société québécoise

Les objectifs rattachés à cette deuxième orientation visent à : réduire l'écart entre le fardeau fiscal des Québécois et celui de la moyenne canadienne, rendre le régime fiscal plus favorable aux personnes à faible et moyen revenus, récupérer les sommes attribuables à l'évasion fiscale et rendre le régime fiscal moins complexe.

Objectif	Améliorer et alléger le fardeau fiscal pour les particuliers et les sociétés, principalement les petites et moyennes entreprises (PME).
Indicateurs de résultats	Pourcentage de diminution par rapport à l'impôt payé en 2003-2004, pour les familles avec enfants. Pourcentage de réduction de la taxe sur le capital. Sommes récupérées grâce à la lutte à l'évasion fiscale.
Actions envisagées	Analyses et études fiscales. Révision de la fiscalité des familles et des sociétés. Mise en œuvre du plan de lutte à l'évasion fiscale.
Objectif	Simplifier le régime fiscal.
Indicateur de résultats	Procédures et formulaires simplifiés.
Actions envisagées	Élaboration et modification de mesures. Travaux visant à la simplification fiscale.

Orientation 3 Des relations financières améliorées

Améliorer les relations financières intergouvernementales

Les objectifs de la troisième orientation visent à : restaurer graduellement la contribution fédérale à la santé, convenir de modalités plus satisfaisantes pour le Québec dans le cadre du renouvellement de la péréquation et mettre en place de nouvelles sources de revenus pour les municipalités.

Objectif	Faire valoir les intérêts du Québec dans les dossiers liés au déséquilibre fiscal et aux transferts fédéraux.
Indicateurs de résultats	Transferts fédéraux au titre de la santé en proportion des dépenses du Québec en santé. Évolution de la contribution fédérale à la santé.
Actions envisagées	Mise en place d'un Secrétariat d'information et de coopération sur le déséquilibre fiscal. Participer activement aux négociations sur la péréquation et sur le financement de la santé.
Objectif	Poursuivre la redéfinition des relations financières avec les municipalités.
Action envisagée	Publication d'un fascicule sur la situation financière des municipalités.

Orientation 4 Un secteur financier moderne

Assurer un encadrement moderne du secteur financier

Les objectifs de cette quatrième et dernière orientation visent à : mettre en vigueur un nouveau cadre législatif et réglementaire pour le secteur financier afin d'améliorer la confiance des épargnants et des utilisateurs, simplifier le système d'encadrement pour faciliter les opérations à travers le Canada (en collaboration avec les autres provinces), renforcer la confiance des investisseurs et poursuivre les actions visant à favoriser l'établissement et le maintien d'un secteur financier dynamique.

Objectif	Assurer une protection adéquate des épargnants et des utilisateurs de services financiers.
Indicateur de résultats	Nombre et type de plaintes.
Actions envisagées	Implantation ordonnée de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier. Modifications à la réglementation.
Objectif	Procéder à la modification du système d'encadrement et faciliter l'expansion des entreprises de services financiers du Québec.
Indicateurs de résultats	Éléments d'harmonisation de la réglementation avec les autres provinces. Évolution de l'emploi dans le secteur financier au Québec.
Actions envisagées	Mise en place d'un passeport (harmonisation et simplification de la réglementation). Modifications administratives, réglementaires et législatives.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

En 2003-2004, le ministère des Finances s'est doté des ressources nécessaires à la mise en place des fonctions de vérification interne et d'évaluation de programmes. Au cours de l'exercice 2004-2005, le Ministère élaborera et mettra en œuvre un premier plan d'évaluation de programmes dans lequel il mettra la priorité sur la révision de certains processus en vue de réduire les dépenses de fonctionnement.

Certains programmes ou activités pourront, en outre, faire l'objet d'une évaluation en 2004-2005, afin de vérifier si les objectifs ont été atteints et si les impacts et effets recherchés ont été obtenus. Parmi ceux-là, on peut citer :

- Dans le développement des ressources humaines :
 - le programme de mentorat;
 - le programme d'Aide à la poursuite d'étude;

— Dans l'utilisation des technologies de l'information :

- la politique de sécurité informatique.

Le Ministère s'assurera, par ailleurs, que chaque nouveau programme, activité ou processus comportera, dès sa mise en place, les éléments (objectifs, indicateurs, date de révision, etc.) qui permettront son évaluation.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Direction du Ministère	60 491,0	(10 798,2)	71 289,2	70 600,7
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	160 236,1	15 936,2	144 299,9	81 467,2
3. Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	6 939 000,0	271 000,0	6 668 000,0	6 668 000,0
Total	7 159 727,1	276 138,0	6 883 589,1	6 820 067,9
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 003	—	1 003	—

Note : Le programme « Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement » comporte une provision qui permet des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels virements.

L'augmentation nette de 276,1 M\$ du budget total de dépenses 2004-2005 par rapport à 2003-2004 s'explique principalement par une augmentation des dépenses au service de la dette.

Programme 1 : Direction du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il a aussi pour but l'administration d'un registre gouvernemental des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales. Il vise enfin à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme diminue de 10,8 M\$ en raison principalement de la dissolution de l'Inspecteur général des institutions financières et d'un transfert d'une partie de ses responsabilités en faveur du nouvel organisme « L'Agence nationale d'encadrement du secteur financier ».

Programme 2 : Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques et de recherches institutionnelles.

L'enveloppe de ce programme augmente de 15,9 M\$. Cette variation découle principalement de mesures touchant les programmes « Provision pour des initiatives concernant les revenus » et « Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles ».

Programme 3 : Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite

Ce programme vise à pourvoir au paiement des intérêts sur la dette directe et à la dépense d'intérêt sur le compte des régimes de retraite.

Les dépenses de ce programme, qui totalisent 6 939,0 M\$, se divisent en deux éléments :	M\$
– Service de la dette directe : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des emprunts du gouvernement	4 131,0
– Intérêts sur le compte des régimes de retraite : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des intérêts sur l'obligation actuarielle des régimes de retraite du gouvernement diminué des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite	2 808,0

Par rapport aux dépenses 2003-2004, les dépenses 2004-2005 affectées à ce programme augmentent de 271,0 M\$.

Cette augmentation s'explique principalement par :	M\$
– Service de la dette directe : baisse des revenus du Fonds d'amortissement des emprunts, ces revenus sont comptabilisés en diminution du service de la dette directe	205,0
– Intérêts sur le compte des régimes de retraite : baisse des revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, ces revenus sont comptabilisés en diminution des intérêts sur l'obligation actuarielle des régimes de retraite	66,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	7 109,0	11 058,9
Prêts, placements et avances	5,0	5,0

Les investissements prévus serviront principalement à la mise à niveau des systèmes informatiques et à la poursuite du projet de développement informatique ayant trait à la refonte du registre des entreprises du Québec. La diminution de 3,9 M\$ du budget s'explique principalement par l'abandon de projets de développement informatique.

LES FONDS SPÉCIAUX

FONDS DE FINANCEMENT

	PRÉVISIONS 2004-2005 (000 \$)	PROBABLES 2003-2004 (000 \$)
Revenus	430 552,9	365 061,3
Dépenses	408 921,0	342 161,6
Excédent (déficit)	21 631,9	22 899,7
Investissements	6,0	6,0
Effectif (ETC)	17	17

Le Fonds de financement, constitué par la Loi sur le ministère des Finances (L.R.Q., c. M-24.01), a pour objet de fournir du financement et d'autres services financiers aux organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement comme les fonds spéciaux et les sociétés d'État. L'augmentation du volume d'affaires du fonds explique essentiellement la croissance des revenus et des dépenses.

FONDS DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE CHEVAUX

	PRÉVISIONS 2004-2005	PROBABLES 2003-2004
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	12 276,0	13 344,0
Dépenses	12 276,0	13 344,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le fonds est constitué par la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., c. M-14). Il a pour objet de soutenir l'industrie des courses de chevaux. Il est constitué principalement des sommes versées par le ministère du Revenu représentant le produit de la taxe sur le pari mutuel. Ces montants sont répartis entre la Société nationale du cheval de course et les titulaires d'une licence de courses visés par la Loi sur les courses (L.R.Q., c. C-72.1).

FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

	PRÉVISIONS 2004-2005	PROBABLES 2003-2004
	(000 \$)	(000 \$)
Provenance des fonds	86 900,0	77 900,0
Utilisation des fonds	86 900,0	74 508,2
Augmentation du Fonds	0,0	3 391,8
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds spécial olympique a été constitué en 1976 par la Loi constituant un fonds spécial olympique (L.Q. 1976, c. 14). Ce fonds et les sommes qu'il tire de la taxe spéciale sur le tabac sont affectés exclusivement au remboursement du capital et des intérêts des emprunts de la Régie des installations olympiques et au parachèvement des installations olympiques. La croissance de 9,0 M\$ de la provenance des fonds découle d'une hausse de la taxe sur le tabac. L'augmentation du fonds de 3,4 M\$ en 2003-2004 résulte principalement du report de remboursement de la dette.

FONDS DU CENTRE FINANCIER DE MONTRÉAL

	PRÉVISIONS 2004-2005	PROBABLES 2003-2004
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	2 078,5	1 933,5
Dépenses	1 837,5	2 250,0
Excédent (déficit)	241,0	(316,5)
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Ce fonds a été institué par la Loi sur les centres financiers internationaux (L.R.Q., c. C-8.3). Les revenus du fonds servent au financement d'activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale. Ce fonds est financé d'une part, par une affectation de crédits budgétaires au montant de 1,0 M\$ provenant du programme « Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement » et d'autre part, par une tarification de 1,1 M\$ auprès des centres financiers internationaux.

JUSTICE

1. LA MISSION

Le présent document concerne le ministère de la Justice, le Conseil de la justice administrative dont le budget est voté dans le Budget de dépenses 2004-2005 ainsi que les organismes extrabudgétaires qui reçoivent une subvention du Ministère.

Le Ministère a pour mission de faire connaître et reconnaître les droits des citoyens, de favoriser l'exercice de ces droits ainsi que de veiller à l'élaboration et au respect des lois.

À cette fin, le ministre de la Justice assume les rôles et responsabilités qui lui sont dévolus par la Loi sur le ministère de la Justice (L.R.Q., c. M-19), en exerçant notamment les fonctions d'administrateur de la justice, procureur général, jurisconsulte, registraire et notaire général du Québec.

Il assure l'accès à un système de justice de qualité et apporte son soutien à l'ensemble de la magistrature. Il veille à la bonne administration des affaires publiques et conseille le gouvernement sur la légalité de ses actions. Il l'appuie dans la préparation des lois et des règlements. En outre, dans son rôle de procureur général, il représente l'État en matière civile devant les tribunaux ou dans le cadre de certaines enquêtes publiques et il intente les poursuites en matière criminelle et pénale.

En sa qualité de registraire, le ministre assure l'enregistrement et la conservation des documents qui lui sont confiés, la publicité des droits personnels et réels mobiliers, la tenue du Registre des lobbyistes ainsi que la gestion des clés et certificats dans le cadre de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale.

La mission du Conseil de la justice administrative est de soutenir la confiance du public dans la justice administrative envers le Tribunal administratif du Québec, la Commission des lésions professionnelles et la Régie du logement.

Dans la sphère d'attributions qui lui est dévolue, le ministre est aussi responsable d'organismes extrabudgétaires qui sont couverts dans le présent plan annuel de gestion des dépenses. Il s'agit de la Commission des services juridiques, du Fonds d'aide aux recours collectifs et du Tribunal administratif du Québec.

Le mandat de la Commission des services juridiques est de veiller à ce que l'aide juridique soit fournie, dans la mesure établie par la loi et les règlements, aux personnes financièrement admissibles.

Pour sa part, le Fonds d'aide aux recours collectifs a pour objet de contribuer au financement des recours collectifs ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours.

Enfin, le Tribunal administratif du Québec a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'administration publique tels des ministères, des régies, des commissions, des municipalités, des établissements de santé, etc.

Par ailleurs, les organismes extrabudgétaires, l'Office des professions du Québec et la Société québécoise d'information juridique, qui sont sous la responsabilité du ministre et dont le budget n'apparaît pas dans le Budget de dépenses 2004-2005, ne sont pas couverts dans le présent document.

L'Office des professions du Québec a pour fonction de veiller à ce que chaque ordre professionnel assure la protection du public. Il suggère, lorsqu'il le juge opportun, la constitution de nouveaux ordres, la fusion ou la dissolution des ordres existants ainsi que des modifications aux lois qui les régissent.

La Société québécoise d'information juridique a le mandat de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Pour l'exercice 2004-2005, l'établissement de choix budgétaires s'est vu complexifier par la problématique budgétaire. En effet, afin de respecter son enveloppe budgétaire, le Ministère a repensé certaines façons de faire et revu ses facteurs de croissance de façon à présenter un scénario respectant le montant qui lui a été alloué. Le Ministère a pris la décision de prioriser dans ses opérations les éléments suivants :

Consolidation des acquis

Dans la foulée des actions prévues pour consolider la position du Ministère en certains domaines, plusieurs gestes seront posés au cours du présent exercice. Dans le cadre des mégaprocès, le Ministère procédera à certaines adaptations quant au travail des substituts du procureur général en cette matière, aux formules de financement des avocats de pratique privée dont les services sont remboursés par l'aide juridique, et ce, afin de dégager les meilleures façons de faire pour garantir l'atteinte des résultats.

Dans la même veine, le Ministère améliorera le traitement réservé aux victimes, notamment par une amélioration de la formation et de l'encadrement des substituts du procureur général en regard des victimes de violence conjugale et d'agression sexuelle ainsi que par une amélioration de la quantité et de la qualité des interventions de première ligne effectuées par le réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). Le Ministère entend poursuivre son développement notamment par l'ouverture d'un CAVAC en milieu autochtone, par l'ouverture de cinq points de services additionnels associés au réseau des CAVAC existants en améliorant la formation des intervenants dans les CAVAC par l'accroissement de la publicité auprès des acteurs concernés et, en terminant, en proposant de nouveaux services axés sur un modèle d'intervention précoce et rapide.

Projets immobiliers

Le Ministère prévoit compléter le transfert de la Cour d'appel du Québec dans l'édifice Ernest-Cormier à Montréal pour la rentrée des tribunaux judiciaires et réaliser les travaux d'agrandissement et de rénovation du palais de justice de Mont-Laurier pour le printemps 2005.

Par ailleurs, l'évolution des pratiques de justice (conciliation judiciaire, utilisation des nouvelles technologies, etc.) fait en sorte que le Ministère doit adapter les infrastructures des palais de justice. À cet effet, il entend aménager des salles dans les palais de justice pour faciliter la tenue des conciliations judiciaires pour les personnes et les entreprises.

Développement des systèmes

Pour le prochain exercice, le Ministère va poursuivre la réalisation des investissements prévus dans le cadre du plan d'accélération des investissements publics. À cet effet, il entend compléter le remplacement de l'enregistrement analogique par un système d'enregistrement numérique dans les salles d'audience. De plus, il envisage la réalisation d'une seconde phase de développement du registre des mesures et sanctions en matière de délinquance, la mise

sur pied d'une infrastructure technologique pour sécuriser les informations et les échanges électroniques de la magistrature et de son personnel de soutien.

Par ailleurs, il analyse la possibilité d'acquérir ou de développer des systèmes pouvant gérer les dossiers et les activités des substituts du procureur général, ceux des tribunaux, principalement en matière criminelle et pénale, ainsi que les services correctionnels, et ce, avec un minimum de risque.

Enfin, pour assurer une gestion efficace du traitement des infractions et de la perception des amendes, le Ministère poursuivra le développement du nouveau système de gestion des infractions et de perception des amendes pour l'implantation de la deuxième livraison prévue pour décembre 2005. Ceci permettra la consolidation du traitement des infractions et l'amorce des échanges électroniques avec les mandataires (Société de l'assurance automobile du Québec, Sûreté du Québec, Commission de la construction du Québec, Régie du bâtiment du Québec) tout en élargissant d'autres types d'échanges électroniques avec ses partenaires (institutions financières, Commission des transports du Québec).

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

Le régime d'aide juridique

Un groupe de travail composé d'élus a été créé pour revoir le régime d'aide juridique. Ce groupe procédera dans les prochains mois à des consultations auprès d'organismes, associations ou personnes intéressées à témoigner de leur expérience sur le régime actuel de l'aide juridique. Il fera rapport de ses travaux et déposera ses recommandations au ministre de la Justice.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Activité judiciaire	71 018,3	1 607,7	69 410,6	69 410,6
2. Administration de la justice	309 714,1	8 687,7	301 026,4	302 480,3
3. Justice administrative	11 051,6	580,0	10 471,6	10 472,2
4. Aide aux justiciables	171 243,3	919,0	170 324,3	191 064,8
Total	563 027,3	11 794,4	551 232,9	573 427,9
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 450	(4)	3 454	—

Programme 1 : Activité judiciaire

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, que ce soit notamment de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il assure le respect des règles déontologiques qui régissent la magistrature, le perfectionnement des juges et leur fournit le soutien administratif nécessaire. Il vise également à évaluer le traitement, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges de la Cour du Québec et des cours municipales ainsi qu'à formuler des recommandations au gouvernement. Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 71,0 M\$ en 2004-2005, en hausse de 1,6 M\$ par rapport à 2003-2004, et ce, afin de pourvoir à des sous-financements récurrents au Conseil de la magistrature et au soutien à la magistrature.

Programme 2 : Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales et à assurer l'application du Code criminel et des lois pénales au Québec.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 309,7 M\$, en hausse de 8,7 M\$ par rapport à 2003-2004. Cette variation est attribuable entre autres à la progression salariale des juristes et des substituts du procureur général (SPG), à la nouvelle entente relative aux conditions de travail des SPG, au financement nécessaire pour l'ajout de postes de SPG, au relèvement de la dépense de loyer, du mobilier et des technologies nécessaire à la suite des travaux réalisés dans certains palais de justice, à la dépense d'amortissement afférente aux projets d'immobilisations et enfin, aux transferts de postes et crédits pour assurer la fonction de jurisconsulte auprès des ministères dont les besoins en services juridiques sont en croissance.

L'écart de 1,5 M\$ entre le budget de dépenses 2003-2004 et la dépense probable s'explique essentiellement par l'ajustement salarial rétroactif à l'année 2001 des SPG.

Programme 3 : Justice administrative

Ce programme vise à assurer la part du ministère de la Justice au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

La contribution du Ministère au financement de ce programme se chiffre à 11,1 M\$ en 2004-2005 en hausse de 0,6 M\$ par rapport à 2003-2004. Cette variation résulte principalement de la hausse de la contribution du Ministère au Tribunal administratif du Québec et de la diminution du budget alloué par le Ministère au Conseil de la justice administrative.

Programme 4 : Aide aux justiciables

Ce programme vise à assurer une aide juridique, financière ou sociale aux personnes économiquement faibles et défavorisées, ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec

la justice. Il vise aussi à assurer une compensation financière aux victimes d'actes criminels. L'assistance offerte se traduit par l'aide juridique, l'aide aux recours collectifs et par l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 171,2 M\$ en 2004-2005, représentant une augmentation de 0,9 M\$ par rapport à 2003-2004. Cette variation résulte principalement d'une augmentation de budget de 5,0 M\$ allouée pour l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

L'écart de 20,7 M\$ entre le budget de dépenses 2003-2004 et la dépense probable est principalement attribuable à l'augmentation des indemnités versées aux victimes d'actes criminels en raison de la hausse de la clientèle. L'amélioration des services offerts dans les CAVAC devrait entraîner une diminution des indemnités à être versées aux victimes d'actes criminels, dès l'exercice 2004-2005.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	28 577,1	35 921,6
Prêts, placements et avances	39,1	39,1

Le budget d'investissements 2004-2005 s'établit à 28,6 M\$. Ce budget d'investissements sera consacré principalement à la continuation de la mise à niveau technologique du Ministère, à l'implantation de certaines applications prévues au Système intégré d'information de justice (SIJ) et nécessaires à court terme, et ce, dans le cadre du plan d'accélération des investissements publics et enfin, à la poursuite de projets de développement de systèmes au Bureau des infractions et amendes, principalement le système de gestion des infractions et de la perception des amendes.

LES FONDS SPÉCIAUX

FONDS D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

	PRÉVISIONS 2004-2005 (000 \$)	PROBABLES 2003-2004 (000 \$)
Revenus	8 723,8	5 765,4
Dépenses	9 025,8	6 468,7
Excédent (déficit)	(302,0)	(703,3)
Investissements	8,0	8,0
Effectif (ETC)	5	5

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels est dédié à subventionner principalement les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). Ses revenus proviennent essentiellement des suramendes compensatoires

perçues en vertu du Code criminel et des contributions pénales, d'une part des sommes d'argent résultant de la lutte aux produits de la criminalité et d'autre part de la nouvelle suramende pénale, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003, dont les sommes sont entièrement consacrées à l'aide aux victimes d'actes criminels. Les déficits des exercices 2003-2004 et 2004-2005 sont compensés par le surplus accumulé du Fonds.

FONDS DES REGISTRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

	PRÉVISIONS 2004-2005	PROBABLES 2003-2004
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	29 346,6	29 278,9
Dépenses	29 051,3	25 542,8
Excédent (déficit)	295,3	3 736,1
Investissements	6 327,5	7 025,3
Effectif (ETC)	151	151

Le Fonds des registres assure le financement de l'ensemble des activités liées à la publicité des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM), des enregistrements officiels ainsi que des services de certification de l'infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG). Les revenus du Fonds proviennent des frais chargés pour ces services de même que de l'affectation de crédits en provenance du programme 2 « Administration de la justice » pour le Registre des lobbyistes.

La hausse des dépenses est attribuable entre autres à l'amortissement des immobilisations et des développements de systèmes. La dépense probable 2003-2004 d'amortissement est de 5,1 M\$ alors que celle prévue pour 2004-2005 est de 6,4 M\$, soit une augmentation d'environ 1,3 M\$. Le projet de développement « microtisation » (l'utilisation d'une plate-forme alternative pour l'application du RDPRM) entrepris en 2003-2004 sera complété en 2004-2005.

Les autres dépenses de fonctionnement augmenteront d'environ 2,0 M\$. La dépense de rémunération pour 2004-2005 devrait être supérieure de 1,3 M\$ à celle de 2003-2004 et tient compte notamment des avancements d'échelon et des efforts additionnels nécessaires pour traiter un volume croissant de radiations volontaires d'inscriptions au RDPRM.

Par ailleurs, un montant d'environ 0,4 M\$ pour la location d'espaces est également ajouté dans les dépenses prévues de 2004-2005. Les espaces occupés par le Fonds des registres au palais de justice de Montréal sont insuffisants pour répondre aux besoins. Un projet de réaménagement devrait se concrétiser en 2004-2005.

RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET IMMIGRATION

1. LA MISSION

Afin de contribuer au développement du Québec par l'apport stratégique de l'immigration, de fournir aux citoyens une information gouvernementale accessible et de qualité ainsi que de veiller au respect des droits et libertés de la personne, la mission du portefeuille Relations avec les citoyens et Immigration consiste à :

- Sélectionner et faciliter l'intégration des immigrants au sein de la société québécoise;
- Informer les citoyens sur les services gouvernementaux;
- Simplifier les démarches des citoyens auprès de l'État dans le respect de la protection des renseignements personnels et accroître l'expertise gouvernementale sur les besoins et le degré de satisfaction des citoyens à l'endroit des services d'information et de la prestation de services;
- Assurer l'intégrité de l'identité des citoyens par la gestion de l'état civil;
- Promouvoir une société ouverte à la diversité, favorable au rapprochement interculturel et soucieuse de l'égalité entre les femmes et les hommes;
- Protéger les droits et libertés de la personne;
- Permettre l'exercice des droits d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels d'une façon efficace, efficiente et économique;
- Veiller au respect des droits des consommateurs, à la protection des personnes incapables et à l'administration de biens non réclamés.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Le budget de dépenses 2004-2005 du portefeuille est de 175,6 M\$ dont 111,9 M\$ sont alloués au Ministère et 63,7 M\$ aux organismes qui relèvent de la ministre.

La somme attribuée au Ministère vise à soutenir les orientations en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles et les activités stratégiques suivantes :

- Les relations avec les citoyens;
- Le droit d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Les choix budgétaires du Ministère et des organismes relevant de la ministre se répartissent entre les orientations stratégiques suivantes :

Orientation 1 Stimuler une offre d'immigration adaptée et sélectionner des candidats répondant aux besoins économiques, sociaux, culturels et régionaux du Québec

Une immigration correspondant aux besoins et aux valeurs du Québec

Le budget de base des activités liées à cette orientation est de 4,7 M\$. Compte tenu des dépenses additionnelles pouvant être financées par des revenus supplémentaires, le financement de cette activité peut être maintenu en 2004-2005 au même niveau qu'en 2003-2004.

Objectif	Atteindre le volume total d'admissions inscrit au Plan d'immigration du Québec pour l'année 2004.
Indicateur de résultats	Volume total d'admissions des immigrants. Cible 2004-2005 : entre 40 000 et 44 000 immigrants.
Actions envisagées	Délivrer entre 38 100 et 39 500 certificats de sélection du Québec en 2004 dans les catégories soumises à la sélection du Québec, dont : — entre 36 100 et 37 200 à des candidats sélectionnés en vertu de leur apport économique, soit les travailleurs et les gens d'affaires; — entre 2 000 et 2 300 à des réfugiés et personnes en situation semblable. Élaborer des stratégies promotionnelles visant diverses clientèles et informer les candidats à l'immigration des atouts distinctifs de la Capitale nationale, de la métropole et des régions où leur expertise est en demande. Revoir les instruments de sélection et concevoir des mécanismes afin de favoriser un meilleur arrimage entre les candidats à l'immigration et les besoins des employeurs dans les différentes régions du Québec.

Orientation 2 Soutenir l'intégration économique, linguistique et sociale des nouveaux arrivants et favoriser l'insertion durable en emploi

L'intégration économique, linguistique et sociale des nouveaux arrivants au Québec

Le Ministère entend consacrer 58,1 M\$ à l'intégration des nouveaux arrivants dans les différentes régions du Québec.

Objectif	Inciter les candidats à l'immigration à entreprendre, dès l'étranger, leur parcours d'intégration, à se familiariser avec les valeurs et les réalités socioéconomiques de leur future société d'accueil et à apprendre ou à parfaire leur connaissance de la langue française.
Indicateurs de résultats	Nombre de personnes immigrantes, jointes à l'étranger ou déjà sur place, ayant bénéficié d'un suivi personnalisé par le Ministère et ses partenaires.

	Degré de mise en œuvre des nouveaux outils en francisation.
	Nombre de personnes immigrantes soutenues par le Ministère dans leurs démarches auprès des ordres professionnels et autres organismes de réglementation.
	Nombre de projets soutenus pour faciliter l'accès aux ordres professionnels et aux autres organismes de réglementation.
Actions envisagées	Offrir un accompagnement personnalisé aux personnes immigrantes dès l'étranger. Réviser les modalités des services de francisation. Élaborer des outils permettant de mieux évaluer et de mieux reconnaître les formations et les expériences étrangères. Établir des partenariats visant à faire évoluer les pratiques de reconnaissance des compétences acquises hors du Québec et soutenir des projets visant à faciliter l'accès aux ordres professionnels et aux autres organismes de réglementation.
Objectif	Favoriser une immigration répondant aux enjeux de développement de la Capitale nationale, de la métropole et des régions.
Indicateurs de résultats	Adoption de plans régionaux. Progression du nombre d'immigrants établis en région. Cible 2004-2005 : huit plans régionaux.
Action envisagée	Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action régionaux, en collaboration avec les acteurs socioéconomiques concernés des régions, y compris les organismes des communautés culturelles.
Objectif	Encourager les entreprises et les organismes publics à accueillir et à maintenir en emploi une main-d'œuvre diversifiée.
Indicateurs de résultats	Notoriété des activités de sensibilisation auprès des employeurs. Nombre de PME québécoises ayant participé au nouveau programme incitatif à l'embauche des immigrants et des minorités visibles en emploi et nombre de personnes ayant bénéficié de ce programme.
Actions envisagées	Mener des actions de sensibilisation auprès des entreprises afin de faire valoir les avantages liés à l'embauche de nouveaux arrivants pour répondre à leurs besoins et faire évoluer leurs pratiques d'embauche. Instaurer un nouveau programme incitatif à l'embauche des immigrants et des minorités visibles en emploi.

Orientation 3 Favoriser une meilleure compréhension de la diversité auprès des citoyens et contribuer à son rayonnement

L'ouverture à la diversité et le rapprochement interculturel

Le Ministère consacre 5,4 M\$ pour promouvoir le rapprochement interculturel et l'ouverture à la diversité ainsi que pour lutter contre le racisme et la xénophobie.

Objectif	Accroître l'ouverture à la diversité en encourageant le rapprochement et le dialogue interculturels.
Indicateurs de résultats	Nombre d'interventions menées auprès des communautés culturelles par les agents de liaison. Nombre de projets financés en relations civiques et interculturelles. Nombre d'interventions menées par le bureau de consultation en relations interculturelles dans des entreprises publiques ou privées afin de favoriser la résolution de problèmes liés aux difficultés d'adaptation à la pluriethnicité. Nombre d'outils produits pour soutenir l'ouverture à la diversité et le rapprochement interculturel. Nombre de personnes et d'organisations jointes par la campagne de sensibilisation grand public et les campagnes ciblées auprès des jeunes et des employeurs aux problèmes engendrés par la discrimination. Sondage réalisé.
Actions envisagées	Créer un bureau de liaison spécialisé dans les relations avec les communautés culturelles. Créer le bureau de consultation en relations interculturelles. Élaborer une stratégie de sensibilisation aux problèmes engendrés par la discrimination. Mener un sondage sur les relations interculturelles qui permettra d'actualiser les connaissances sur l'évolution des perceptions, des attitudes et des comportements de la population à l'égard de la diversité grandissante de la société québécoise.

Orientation 4 Faciliter l'accès aux documents des organismes publics tout en assurant la confidentialité et la protection des renseignements personnels

Le droit d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Une somme de 0,5 M\$ est allouée à la coordination gouvernementale en matière d'accès aux documents des organismes publics et de protection de renseignements personnels.

Objectif	Soutenir les ministères et les organismes désignés dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).
Indicateur de résultats	Degré de réalisation des actions envisagées.
Actions envisagées	Préparer la révision législative et soutenir les ministères et les organismes dans l'application de la législation.

Orientation 5 Répondre aux besoins d'information des citoyens sur les services offerts par le gouvernement et simplifier leurs démarches dans leurs relations avec l'État

Les relations avec les citoyens

Le Ministère alloue 11,0 M\$ pour assurer la qualité des rapports entre les citoyens et l'État québécois.

Objectif	Répondre aux demandes de renseignements des citoyens (Internet, téléphone, comptoir) et simplifier leurs démarches dans leurs échanges avec l'État.
Indicateur de résultats	Degré de réalisation des actions envisagées.
Actions envisagées	Procéder, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, à la refonte complète du Répertoire des programmes et des services du gouvernement. Évaluer, dans le cadre du projet gouvernemental de révision de l'offre de service aux citoyens, les services téléphoniques et au comptoir. Offrir aux citoyens un service intégré de changement d'adresse, au comptoir et dans Internet.
Objectif	Diffuser des renseignements sur les programmes et les services du gouvernement.
Indicateur de résultats	Degré de réalisation des actions envisagées.
Actions envisagées	Réorganiser, dans le cadre du projet du Secrétariat du Conseil du trésor concernant la création du Portail Services, l'information du Portail Services – volet citoyen et coordonner la production et la mise à jour des grappes d'information et de services offerts aux citoyens par les ministères et les organismes.

Coordonner les communications gouvernementales en situation d'urgence comme le prévoit le « Plan national de la sécurité civile », à l'échelle nationale et régionale.

Soutenir les ministères et les organismes dans leurs communications régionales sur leurs programmes et leurs services.

Coordonner l'information gouvernementale dans les annuaires téléphoniques privés (pages bleues et pages orange).

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Orientation 1 Contribuer à l'atteinte de l'égalité de droit et de fait pour les femmes du Québec

Le Conseil du statut de la femme dispose d'un budget de 4,5 M\$.

Objectif	Conseiller le gouvernement sur toutes questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes.
Indicateur de résultats	Analyses et avis fournis à la ministre.
Actions envisagées	Définir, en collaboration avec des personnes expertes dans le domaine, un concept de l'égalité qui intègre les acquis, les valeurs et les aspirations de la société québécoise et qui vise l'élargissement d'alliances avec divers acteurs de la société. Sur la base du concept d'égalité et en tenant compte des résultats des consultations menées par le Secrétariat à la condition féminine à l'hiver 2003, fournir un avis sur les orientations et les priorités gouvernementales à retenir en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en vue de la tenue d'une commission parlementaire sur ce sujet. Analyser et commenter tout projet de loi et actions gouvernementales ayant un impact sur la situation des femmes.
Objectif	Informar la population sur toutes questions concernant les diverses réalités des femmes.
Indicateur de résultats	Diffusion des études et recherches du Conseil du statut de la femme à un large public.
Actions envisagées	Produire cinq numéros de la Gazette des femmes. Diffuser deux études, l'une sur les femmes autochtones et l'autre sur les femmes immigrantes.

OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Orientation 1 Rééquilibrer les moyens d'intervention de l'Office

Repositionnement de l'Office sur ses mandats essentiels

L'Office entend recentrer ses activités sur ses mandats essentiels. À cette fin, la majeure partie de son budget de 7,6 M\$ est engagée dans la réalisation d'activités d'information et de renseignements individualisés, de représentation et de surveillance des marchés.

Objectif	Répondre aux demandes de renseignements et traiter les plaintes des consommateurs en privilégiant l'utilisation des technologies de l'information (TIC).
Indicateur de résultats	Mise en ligne d'une fonction de traitement des plaintes. Cible 2004-2005 : 31 mars 2005.
Action envisagée	Développer une fonction de traitement électronique des plaintes dans le site Internet.
Objectif	Concentrer les activités de représentation comme moyen de résolution des problèmes dans les secteurs prioritaires d'intervention suivants : automobile, habitation-rénovation domiciliaire, crédit-endettement-recouvrement.
Indicateur de résultats	Proportion d'activités de représentation réalisées dans les secteurs prioritaires d'intervention. Cible 2004-2005 : 60,0 % des activités de représentation de l'Office.
Actions envisagées	Organiser des tables de travail et tenir des rencontres auprès des associations d'affaires.
Objectif	Concentrer les activités de surveillance dans les secteurs prioritaires d'intervention.
Indicateur de résultats	Proportion d'activités de surveillance réalisées dans les secteurs d'intervention suivants : automobile, habitation-rénovation domiciliaire, crédit-endettement-recouvrement. Cible 2004-2005 : 50,0 % d'activités de surveillance.
Action envisagée	Établir des programmes de surveillance dans les secteurs prioritaires d'intervention.

CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Le Curateur public poursuit l'importante réforme amorcée en 1999. Les principaux processus de travail ont été optimisés. Cette révision sera par ailleurs appuyée par l'implantation, en 2006, d'un système informatique mieux adapté aux missions de l'organisme. Rappelons que, en vertu de sa loi constitutive, les revenus perçus par le Curateur peuvent constituer un crédit. Les crédits renouvelables ainsi prévus pour 2004-2005 permettront au Curateur de maintenir le même niveau d'activités qu'en 2003-2004, le budget total de l'institution demeurant ainsi à son niveau de 2003-2004 (36,8 M\$).

Orientation 1 Maintenir les services au niveau de 2003-2004

Protection des personnes inaptes

Les niveaux de services peuvent dans l'ensemble être maintenus à ceux de 2003-2004. La prise en charge diligente et la représentation adéquate des personnes déclarées inaptes ainsi que la gestion rigoureuse de leur patrimoine demeurent des préoccupations clés.

Objectif	Assurer une gestion rigoureuse des dépenses courantes et du patrimoine de la personne protégée.
Indicateur de résultats	Nouvelles mesures de contrôle de qualité implantées. Cible : Contrôles visant à s'assurer d'une gestion rigoureuse des dépenses courantes et du patrimoine de la personne protégée mis en place.
Actions envisagées	Réviser les politiques, procédures et directives en matière de gestion des patrimoines. Poursuivre l'amélioration de contrôles comptables visant à s'assurer du respect des normes établies. Soutenir l'équipe de préinvestigation chargée d'obtenir les confirmations bancaires et d'identifier les sources de revenus. Recourir au dépôt direct lorsque pertinent. Revoir le cahier du patrimoine. Compléter l'implantation d'un centre de traitement des demandes de prestations d'assistance-emploi.

Administration provisoire de biens non réclamés

Le financement de cette mission se fait entièrement au moyen des crédits renouvelables estimés à 6,3 M\$.

Le Curateur public doit administrer provisoirement plusieurs catégories de biens non réclamés. Tout en poursuivant ses travaux visant à rendre plus efficaces ses processus, les efforts porteront aussi sur la réalisation d'un programme d'inspection auprès des détenteurs de produits financiers.

Objectif	S'assurer que tous les produits financiers non réclamés sont transmis au Curateur public conformément à la loi.
Indicateur de résultats	Variation annuelle de la valeur des réceptions de produits financiers non réclamés de la part des détenteurs en fonction de leur nature et de leur origine. Cible : Programme d'inspection des détenteurs implanté.
Actions envisagées	Terminer l'élaboration du programme d'inspection des détenteurs et le mettre en œuvre. Approfondir la connaissance du secteur des produits financiers.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

La fonction d'évaluation de programmes est privilégiée au sein du Ministère, notamment pour suivre et soutenir l'évolution de l'offre de service en immigration, en intégration et en relations interculturelles. Ainsi, des travaux d'évaluation seront entrepris pour le suivi de la mise en œuvre du futur plan d'action en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses 2004-2005 du portefeuille est de 175,6 M\$, soit une diminution de 31,2 M\$ par rapport à 2003-2004.

Des efforts majeurs ont été réalisés au Ministère de façon à intensifier des mesures qui permettent de minimiser les impacts sur la qualité des services rendus aux citoyens. En ce sens, le budget du programme 3 (Conseil et organismes de protection relevant de la ministre) est demeuré sensiblement le même qu'en 2003-2004, ainsi que celui des organismes liés à la condition féminine.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Relations avec les citoyens et gestion de l'identité	19 541,7	(3 461,4)	23 003,1	24 610,6
2. Immigration, intégration et régionalisation	89 702,4	(24 275,3)	113 977,7	115 047,7
3. Conseil et organismes de protection relevant du ministre	25 471,1	(300,0)	25 771,1	25 837,5
4. Curateur public	33 760,3	(3 051,2)	36 811,5	36 824,5
5. Condition féminine	7 144,4	(127,2)	7 271,6	7 281,6
Total	175 619,9	(31 215,1)	206 835,0	209 601,9
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 292	—	2 292	—

Programme 1 : Relations avec les citoyens et gestion de l'identité

L'enveloppe de ce programme diminue de 3,5 M\$ en 2004-2005, dont près de 1,4 M\$ est attribuable à des réaménagements administratifs et à la fin des activités du Programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis en 2003-2004. La rationalisation des activités de ce secteur permettra des économies de plus de 2,1 M\$ en 2004-2005.

Programme 2 : Immigration, intégration et régionalisation

Le budget de dépenses de ce programme varie de 24,3 M\$ en 2004-2005 par rapport à 2003-2004. Toutefois, en tenant compte de dépenses additionnelles liées au traitement des demandes d'immigration financées par un crédit au net, la variation réelle se ramène à 19,9 M\$.

La diminution de 19,9 M\$ s'explique par une rationalisation des dépenses administratives du Ministère. En effet, la révision des façons de faire et le recours à un plus grand partenariat interministériel permettra des économies de près de 7,3 M\$. Par ailleurs, l'optimisation des processus liés au traitement et au suivi des demandes d'immigration, dont une utilisation accrue des nouvelles technologies, générera des économies approximatives de 5,0 M\$. Enfin, des économies de 7,6 M\$ seront effectuées au chapitre des programmes de transfert dont une baisse des budgets de 6,4 M\$ par année entraînée par l'harmonisation des allocations de formation avec les barèmes d'Emploi-Québec et la mise en ligne de cours de français langue seconde.

Programme 3 : Conseil et organismes de protection relevant du ministre

Considérant la mission et les mandats particuliers du conseil et des organismes de protection relevant de la ministre, le budget a été reconduit sensiblement au même niveau qu'en 2003-2004.

Programme 4 : Curateur public

La diminution de 3,1 M\$ au budget 2004-2005 est compensée par une hausse équivalente des crédits renouvelables, compte tenu des modifications au Règlement de tarification du Curateur public (C-81, r-1). De nouvelles règles de tarification ont été établies afin de mieux refléter le coût de revient et les tarifs en vigueur sur le marché. Le budget total de l'institution demeurera ainsi à son niveau de 2003-2004 (36,8 M\$).

Programme 5 : Condition féminine

Le budget global de ce programme, qui comprend le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine, a été maintenu.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	12 721,6	11 927,0
Prêts, placements et avances	193,0	193,0

Le budget d'investissements est principalement utilisé par le Ministère et les organismes relevant de la ministre pour le renouvellement du parc informatique ainsi que pour le développement en ressources informationnelles. Pour l'exercice financier 2004-2005, un montant additionnel a été prévu pour la prestation de services en ligne, notamment la mise en place, dans Internet, de cours de français langue seconde.

Sur un budget d'investissements en immobilisations de 12,7 M\$, une somme de 9,2 M\$ sera consacrée par le Curateur public à la poursuite de la modernisation de son infrastructure technologique en 2004-2005.

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

	BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 (000 \$)	BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 (000 \$)
Programme 3, élément 1		
Office de la protection du consommateur	7 636,1	7 936,1
Programme 3, élément 2		
Commission d'accès à l'information	4 181,8	4 181,8
Programme 3, élément 3		
Conseil des relations interculturelles	695,4	695,4
Programme 3, élément 4		
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	12 957,8	12 957,8
Programme 4, élément 1		
Curateur public	33 760,3	36 811,5
Programme 5, élément 1		
Conseil du statut de la femme	4 466,0	4 289,4

LES FONDS SPÉCIAUX

FONDS DE L'ÉTAT CIVIL

	PRÉVISIONS 2004-2005 (000 \$)	PROBABLES 2003-2004 (000 \$)
Revenus	16 500,0	17 200,0
Dépenses	16 483,2	14 830,2
Excédent (déficit)	16,8	2 369,8
Investissements	3 081,5	1 005,4
Effectif (ETC)	180	180

Le Fonds de l'état civil est affecté au financement des activités du Directeur de l'état civil. Il doit dresser les actes de l'état civil, les modifier, en tenir le registre, le garder et en assurer la publicité. Les services offerts à la population comprennent notamment l'inscription des actes de l'état civil, le changement de nom ainsi que la délivrance de près d'un million de certificats et de copies d'acte par année.

FONDS DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE

	PRÉVISIONS 2004-2005	PROBABLES 2003-2004
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	40 430,8	39 638,0
Dépenses	40 430,8	39 638,0
Excédent (déficit)	—	—
Investissements	375,0	1 331,0
Effectif (ETC)	139	139

Le Fonds de l'information gouvernementale offre aux ministères et aux organismes l'expertise-conseil et des services dans les domaines de la publicité et du placement média, des expositions, des services techniques en audiovisuel, de la traduction multilingue, de l'édition et de la diffusion des publications gouvernementales. Tout comme l'exercice 2003-2004, le Fonds prévoit un autofinancement en 2004-2005.

RELATIONS INTERNATIONALES

1. LA MISSION

Le ministère des Relations internationales (MRI) dirige l'action internationale du gouvernement de manière à promouvoir et défendre les intérêts et les valeurs du Québec; il contribue ainsi, par sa mission, à la prospérité, à l'affirmation de l'identité, à la sécurité de la société québécoise ainsi qu'à son rayonnement au plan international.

Cette mission est confiée à la ministre qui en répond directement devant l'Assemblée nationale. Dans cette perspective, la ministre agit notamment en :

- Proposant et mettant en oeuvre une politique internationale en fonction des orientations établies par le gouvernement et en dirigeant un réseau de représentations à l'étranger répondant aux objectifs de cette politique; surveillant systématiquement les développements et tendances qui modifient l'environnement géopolitique mondial;
- Conseillant le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations internationales, constituant en ce domaine son porte-parole officiel;
- Constituant le premier interlocuteur des représentants étrangers et, selon sa juridiction, administrant les normes internationales sur les privilèges et immunités ainsi que les prérogatives de courtoisie des diplomates au Québec;
- Développant des relations ciblées avec des entités gouvernementales nationales et régionales, ainsi qu'avec des organisations internationales et des acteurs non gouvernementaux;
- Favorisant, de la part du gouvernement, une veille des enjeux de la mondialisation influant sur le développement, la prospérité et la sécurité interne de la société québécoise.

La ministre des Relations internationales est en outre responsable de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), de l'Agence Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse (AQWBJ) et de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ).

Les activités du Ministère s'appuient sur les quatre fonctions principales suivantes :

- La fonction politique : conduite des relations du gouvernement avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales gouvernementales;
- La fonction affaires publiques : promotion et défense à l'étranger de l'image globale du Québec et sensibilisation des Québécois à la politique internationale du gouvernement;
- La fonction intégration : coordination au Québec et direction à l'étranger de l'action internationale de l'ensemble du gouvernement et développement de stratégies relatives aux grands enjeux internationaux;
- La fonction gestion : planification et gestion des processus et des ressources utilisées au Québec et dans le réseau des représentations à l'étranger.

Les clientèles et les interlocuteurs

Les clientèles du Ministère peuvent être regroupées en trois grandes catégories :

- Le premier ministre, les membres du Conseil des ministres, les ministères et les organismes publics;
- Les représentants de gouvernements étrangers et d'organisations internationales, considérés plutôt au titre d'interlocuteurs ou de partenaires;
- Les citoyens, les entreprises, les institutions et divers acteurs de la société civile, dont certains sont directement visés par des programmes du Ministère.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Le MRI participe pleinement aux efforts gouvernementaux de contrôle des dépenses publiques. Aussi, son budget est-il établi à 99,8 M\$. Le Ministère ne se retire d'aucun de ses champs d'action. Il ajuste son niveau d'activités dans certains secteurs et procède par ailleurs à des rationalisations, proposées entre autres, dans le cadre de l'exercice de modernisation en cours.

En attendant de disposer d'un nouveau plan stratégique pluriannuel, document qui sera élaboré en cours d'année, le Ministère s'est doté d'un plan établissant ses priorités pour 2004-2005. C'est donc en fonction de ce dernier, qui reconnaît le caractère éminemment stratégique des relations internationales pour le développement économique, social et culturel du Québec, que seront affectées ses ressources tant humaines que budgétaires.

Au cœur de ses priorités figure le recours aux représentations du Québec à l'étranger comme vitrines du savoir-faire québécois en matière d'économie, de science, de commerce et de culture et comme principal instrument de rayonnement du Québec à l'étranger. Le Ministère confirme d'ailleurs cette priorité en consacrant à son réseau un niveau de ressources lui permettant pleinement d'agir.

Au plan des relations avec les autres pays, c'est d'abord vers les États-Unis que porteront les efforts du Ministère en vue d'accroître les liens politiques directs avec les leaders américains et de promouvoir les intérêts stratégiques du Québec, en particulier en matière de commerce, d'énergie et de sécurité.

Les actions du Ministère seront aussi dirigées vers la France, et ce, notamment pour mettre en œuvre le plan d'action convenu au printemps 2003 entre les premiers ministres Jean-Pierre Raffarin et Jean Charest.

Des actions seront au surplus menées à l'endroit d'autres pays prioritaires des Amériques et d'Europe.

Le Ministère entend en outre continuer à jouer un rôle de premier plan au sein de la Francophonie multilatérale en tant que membre à part entière de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Enfin, le Ministère veut jouer pleinement son rôle de coordination des actions internationales des différents acteurs gouvernementaux afin de s'assurer que ces actions sont à la fois cohérentes et conformes aux grandes orientations internationales du gouvernement. Dans cette optique, le MRI a entrepris l'élaboration, pour le printemps 2005, d'un énoncé de politique d'affaires internationales du Québec.

Signalons finalement que le Ministère maintient son objectif de sensibiliser la jeunesse québécoise au développement international et, plus globalement, aux divers enjeux internationaux, en soutenant de façon plus ciblée certains programmes implantés à cette fin au cours des dernières années.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

Les divers programmes du Ministère, de même que ses diverses modalités d'intervention, font l'objet d'un examen sur une base régulière pour en mesurer la portée et les résultats.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMME

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Affaires internationales	99 832,0	(8 702,8)	108 534,8	112 492,5
Total	99 832,0	(8 702,8)	108 534,8	112 492,5
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	585	—	585	—

Programme 1 : Affaires internationales

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement à l'étranger ainsi qu'à coordonner les activités au Québec de ses ministères et organismes en matière de relations internationales.

Le Ministère disposera, en 2004-2005, d'un budget de dépenses de 99,8 M\$, y incluant une provision non récurrente de 1,8 M\$ à la suite de l'application des dispositions sur le report des crédits 2003-2004 non utilisés. Le Ministère utilisera ses ressources dans le respect de l'effectif en poste et sans procéder à des fermetures de bureaux ou de délégations. Les mesures de révision des programmes administrés par le Ministère ne remettent aucunement en cause l'utilité, la pertinence ou l'efficacité de ceux-ci, notamment ceux s'adressant aux jeunes.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	1 035,0	1 035,0
Prêts, placements et avances	600,0	600,0

Dans un monde où l'information s'échange depuis les quatre coins du monde en temps réel, le MRI se doit de demeurer à la fine pointe des technologies de l'information et des télécommunications afin que ses bureaux, tant au Québec qu'à l'étranger, puissent bénéficier de moyens technologiques leur permettant de travailler en étroite collaboration et de demeurer en communication constante. La majeure partie des budgets d'investissements prévus seront, comme par le passé, affectés à la poursuite de la démarche d'amélioration de la circulation efficace et sécuritaire de l'information, aussi bien au siège que dans le réseau, ainsi qu'au maintien et à la mise à niveau des équipements informatiques et bureautiques.

Ce recours important aux technologies de l'information permet au Ministère de participer pleinement à l'effort gouvernemental vers un gouvernement en ligne.

LES FONDS SPÉCIAUX

FONDS DE LA GESTION DES IMMEUBLES DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER (FoGIQE)

	PRÉVISIONS 2004-2005 (000 \$)	PROBABLES 2003-2004 (000 \$)
Revenus	9 880,8	10 365,2
Dépenses	9 880,8	10 365,2
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	3 527,9	1 600,0
Effectif (ETC)	4	4

Le Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger (FoGIQE) est chargé de gérer les biens et les services à fournir aux représentations du Québec à l'étranger. À ce titre, il voit à l'acquisition et à la location des espaces de bureaux et des résidences officielles, à la mise en œuvre des projets d'aménagement et d'investissements ainsi qu'à la gestion des oeuvres d'art, du mobilier et des équipements.

Afin d'assurer la réalisation du mandat qui lui a été confié, le FoGIQE disposera, en 2004-2005, d'un budget de dépenses de 9,9 M\$. Ce budget demeure à un niveau constant par rapport aux années antérieures.

En matière d'investissements, des crédits de 3,5 M\$ sont prévus pour financer des améliorations à la Délégation générale du Québec à Mexico et pour la relocalisation des bureaux du Service d'immigration à Hong Kong. Cette enveloppe servira également à couvrir différents travaux d'entretien et de réparation nécessaires afin de maintenir le parc immobilier en bon état et pour l'achat de mobilier et d'équipements.

RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARCS

1. LA MISSION

La mission du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs est de favoriser la connaissance et la mise en valeur du territoire québécois et des ressources forestières, minières et énergétiques dans une perspective de développement durable, au bénéfice de la population.

Les créneaux d'activité et les leviers d'intervention du Ministère se résument comme suit :

- Acquérir, développer et diffuser les connaissances relatives au territoire québécois et aux ressources forestières, minières et énergétiques;
- Établir et gérer la cartographie et les réseaux géodésiques officiels du Québec;
- Assurer la gestion du territoire public et de ses ressources naturelles;
- Assurer la gestion et la diffusion de l'information foncière relative au territoire public et privé;
- Accorder et gérer des droits de propriété et d'usage des ressources hydrauliques, minérales, énergétiques et forestières du domaine de l'État ainsi que l'octroi des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État;
- Veiller à la protection et à la conservation des ressources et des autres activités et utilisations qui sont sous la responsabilité du Ministère;
- Participer à l'élaboration du cadre législatif et réglementaire balisant son mandat;
- Élaborer et mettre en oeuvre des politiques et des programmes liés à ses domaines d'intervention;
- Fournir à la clientèle une expertise et un soutien technique spécialisés et mettre à sa disposition de l'équipement ou des biens matériels ainsi que des productions biologiques pour renouveler les ressources;
- Veiller au maintien et au respect de l'intégrité territoriale du Québec;
- Assurer la participation en matière de gestion des ressources naturelles des partenaires et de la population concernés.

Les organismes qui relèvent du ministre

Le ministre a la responsabilité de deux organismes intervenant dans les secteurs de la faune et des parcs. Il s'agit de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) et de la Fondation de la faune du Québec (FFQ). La FAPAQ est un organisme budgétaire qui a pour mission, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat. Elle doit s'assurer également, dans la même perspective, du développement et de la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques d'activités récréatives. Pour sa part, la FFQ est un

organisme autre que budgétaire qui a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

Deux autres organismes sous la responsabilité du ministre interviennent dans le secteur énergétique. Ce sont des organismes autres que budgétaires. L'Agence de l'efficacité énergétique assure la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les sources d'énergie, dans tous les secteurs d'activité et au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec. Pour sa part, la Régie de l'énergie a pour mission de favoriser la satisfaction des besoins énergétiques des consommateurs québécois, dans une perspective de développement durable, en tenant compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales tout en assurant le développement ordonné et rentable de l'industrie énergétique du Québec.

Par ailleurs, le ministre est aussi responsable de la Société nationale de l'amiante, organisme public autre que budgétaire. Son rôle consiste aujourd'hui à assurer des engagements passés qu'elle avait contractés ainsi qu'à assumer les responsabilités découlant de ces engagements, l'ensemble de ses actifs ayant été privatisé au cours des dernières années.

De plus, le Ministère comprend trois fonds spéciaux qui relèvent aussi de la responsabilité du ministre :

- Le Fonds forestier qui est affecté au financement des activités liées à la production de plants, aux données d'inventaire forestier et à la recherche forestière ainsi qu'à des activités de mise en oeuvre du régime forestier, dont celles visant à maintenir ou améliorer la protection, la mise en valeur ou la transformation des ressources du milieu forestier;
- Le Fonds d'information foncière qui est consacré au financement des activités d'arpentage, de cadastre et de registre foncier ainsi qu'aux produits et services qui en résultent;
- Le Fonds d'information géographique qui a pour mandat d'assurer la gestion comptable des opérations de la Photocartothèque québécoise, laquelle est chargée d'assurer la diffusion, sur demande et, à titre onéreux, de l'information géographique et foncière, soit les données cartographiques, géodésiques d'arpentage, de télédétection et de prises de vue aériennes.

Le ministre est aussi responsable de trois entreprises du gouvernement : Hydro-Québec, la Société de développement de la Baie-James et la Société des établissements de plein air du Québec.

Enfin, en tant que responsable de la région de la Capitale-Nationale, le ministre a la charge des deux organismes du gouvernement du Québec qui ont pour mission d'agir dans la région de la Capitale-Nationale : le Bureau de la Capitale-Nationale (BCN) et la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ). Le BCN a pour mission de contribuer au développement et à la diversification de l'économie de la capitale et de veiller à adapter l'action gouvernementale au contexte spécifique de la région. Pour sa part, la CCNQ, un organisme public autre que budgétaire, a une triple mission : contribuer à l'aménagement de la capitale du Québec, faire la promotion de Québec comme lieu d'exercice du pouvoir politique du Québec et conseiller le gouvernement sur la mise en valeur du statut de la capitale.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Orientation 1 Consolidar la capacité organisationnelle du Ministère à réaliser sa mission de base

Les choix budgétaires 2004-2005 du Ministère seront grandement influencés par les travaux de modernisation amorcés en 2003-2004 et qui se poursuivront au cours du présent exercice financier. À la lumière de ces travaux, la planification stratégique du Ministère sera mise à jour. Ainsi, la période 2004-2005 correspond à une année de transition.

Pour mettre en œuvre cette orientation, le Ministère s'est fixé des objectifs qui indiquent le sens que prendront ses actions au cours de l'exercice 2004-2005. Ces objectifs sont identifiés dans le tableau qui suit, de même que les principaux indicateurs et actions associés à chacun des objectifs. Les principaux objectifs, indicateurs et actions de la FAPAQ et du BCN sont également présentés dans le tableau.

Objectif	Adapter les activités du Ministère aux orientations du processus de modernisation de l'État.
Indicateur de résultats	État de l'avancement en 2004-2005 : — de la planification et de la mise en œuvre des mesures (partenariat, délégation d'activités, abandon de certaines activités, allègement réglementaire) découlant de la révision des modes de gestion et de financement des activités ministérielles.
Action envisagée	Recentrer certaines activités du Ministère sur ses missions premières en regard du rôle attendu de l'État, de l'efficacité et de l'efficience de ses processus et de sa capacité financière.
Objectif	Contribuer au développement d'une gestion du territoire et de ses ressources selon une approche intégrée.
Indicateur de résultats	État de l'avancement en 2004-2005 : — de l'élaboration de plans d'action régionaux pour la mise en œuvre de la stratégie de création de richesse par les ressources naturelles pour l'ensemble du Québec; — de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans et de stratégies de mise en valeur des ressources naturelles; — de l'élaboration d'une stratégie énergétique québécoise; — de l'élaboration et de la révision d'indicateurs de résultats en matière de développement durable;

	– des travaux relatifs au développement d'aires protégées; – du respect de la conformité à la réglementation du Ministère.
Actions envisagées	Contribuer au développement de l'économie du Québec par l'utilisation et la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire. Favoriser une meilleure intégration des ressources en amont sous l'angle du développement durable en tenant compte des enjeux énergétiques, forestiers, miniers et territoriaux ainsi que ceux liés à l'environnement et au développement économique et des régions.
Objectif	Améliorer les services aux citoyens.
Indicateur de résultats	État de l'avancement en 2004-2005 : – des projets favorisant le passage de la prestation traditionnelle de services à une prestation de services en ligne; – de l'intégration des normes de services pour la prestation électronique de services dans la déclaration de services aux citoyens; – de la réalisation du plan annuel d'amélioration des services.
Actions envisagées	Favoriser le développement de la prestation électronique des services. Favoriser une meilleure intégration des services en ligne et la prestation traditionnelle de services. Assurer le maintien de la qualité de services.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC

Objectif	Maintenir les efforts afin d'assurer la conservation des espèces et leurs habitats.
Indicateur de résultats	État de l'avancement en 2004-2005 : – de la désignation d'espèces menacées ou vulnérables; – des efforts supplémentaires en termes de temps investi pour la protection de l'habitat du poisson.
Actions envisagées	Accélérer le processus de désignation des espèces menacées ou vulnérables (identification, désignation, rétablissement). Accroître la participation des gestionnaires délégués de la faune en matière de protection des territoires et des espèces.
Objectif	Favoriser les retombées socio-économiques liées à la mise en valeur de la faune en misant sur le partenariat.
Indicateur de résultats	État de l'avancement en 2004-2005 : – du niveau de clientèle pour les activités de chasse et de pêche; – des efforts de protection consacrés au contrôle du braconnage lourd organisé.
Action envisagée	Élaborer une stratégie de mise en valeur de la faune.
Objectif	Poursuivre le développement du réseau de parcs, notamment en mettant l'accent sur le maintien de l'intégrité de leur patrimoine naturel, culturel et paysager.
Indicateur de résultats	État de l'avancement en 2004-2005 : – de la réalisation de projets de règlements concernant la création de parcs au nord du 50^e parallèle; – de la révision des plans directeurs de parcs.
Actions envisagées	Se concerter avec les autochtones en vue d'accélérer la création de parcs. Compléter les révisions de la politique d'aménagement des parcs et de la gestion déléguée des parcs. Accroître la participation des gestionnaires délégués de la faune en matière de protection des territoires et des espèces.

BUREAU DE LA CAPITALE-NATIONALE

Objectif	Favoriser le développement de la région de la Capitale-Nationale.
Indicateur de résultats	État de l'avancement en 2004-2005 : — de l'adaptation du programme « Développement de la Capitale-Nationale » aux problématiques d'appui aux événements majeurs, aux institutions culturelles de la capitale, au développement touristique, aux projets d'aménagement et de mise en valeur et à la relance du Parc Aquarium du Québec et du Jardin zoologique du Québec; — du soutien du gouvernement à l'organisation des fêtes du 400^e anniversaire de Québec en 2008; — de la mise en place de la Conférence régionale des élus (CRE) et des centres locaux de développement (CLD) et signature des ententes de gestion avec la CRE et les municipalités régionales de comtés (MRC).
Actions envisagées	Consolider les outils financiers spécifiques pour la région de la Capitale-Nationale. Mettre en œuvre l'approche gouvernementale en matière de développement local et régional.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

Au cours de l'exercice 2003-2004, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a réalisé une étude exploratoire pour l'évaluation de certains travaux sylvicoles, soit l'éclaircie précommerciale dans le groupe d'essences sapin, épinette, pin gris et mélèze (ÉPC-SEPM).

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Ministère poursuivra la réalisation des projets d'évaluation inscrits à son plan ministériel d'évaluation de programmes 2001-2004. Ces projets concernent :

- Le Programme de réforme du cadastre québécois;
- Certains traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits (ÉPC-SEPM).

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Gestion des ressources naturelles et fauniques	386 159,5	(35 236,4)	421 395,9	447 297,4
2. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	46 334,2	4 035,1	42 299,1	37 317,9
Total	432 493,7	(31 201,3)	463 695,0	484 615,3
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 497	(5)	2 502	—

Le budget de dépenses 2004-2005 du portefeuille « Ressources naturelles, Faune et Parcs » s'établit à 432,5 M\$, soit une diminution de 31,2 M\$ par rapport au budget de dépenses 2003-2004.

La variation budgétaire s'explique principalement par l'application de mesures de réduction de dépenses et par des dépenses additionnelles à la Société des Parcs de sciences naturelles du Québec.

Programme 1 : Gestion des ressources naturelles et fauniques

Ce programme vise à assurer le développement, la protection, la connaissance et la mise en valeur du territoire québécois et des ressources fauniques, forestières, minières et énergétiques dans une perspective de développement harmonisé et durable.

La variation du budget de dépenses de ce programme s'explique par une réduction de 30,6 M\$ de la contribution du Ministère au Fonds forestier et par diverses mesures de réduction budgétaire découlant d'une rationalisation des dépenses.

Programme 2 : Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Ce programme a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant la diversification des assises économiques de Québec.

L'augmentation de 4,0 M\$ du budget de dépenses de ce programme s'explique principalement par l'effet net d'une majoration de la subvention à la Société des Parcs de sciences naturelles du Québec, représentant la quote-part du

gouvernement au financement des coûts relatifs au projet du Parc Aquarium du Québec et du Jardin zoologique du Québec, et de réductions budgétaires découlant d'une rationalisation des dépenses.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	40 040,6	42 109,7
Prêts, placements et avances	243,6	243,6

Le budget d'investissements 2004-2005 du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs s'établit à 40,3 M\$, soit une diminution de 2,1 M\$ par rapport au budget d'investissements 2003-2004.

Cette réduction résulte principalement d'une révision des projets de développement informatique.

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

	BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 ¹ (000 \$)	BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 ¹ (000 \$)
Programme 1, élément 3		
Société de la faune et des parcs	102 352,0	105 611,2

¹ Le budget de la Société n'inclut pas les dépenses reliées aux services administratifs que le ministère de l'Environnement lui fournit. De plus, les cotisations aux régimes de retraite ainsi qu'une partie des dépenses de vacances et congés de maladie pour les employés de la Société ne sont pas défrayées à même le budget de la Société.

La Société de la faune et des parcs du Québec assure, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat; elle doit s'assurer également, dans la même perspective, du développement et de la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques d'activités récréatives.

La réduction du budget de dépenses de la Société en 2004-2005 s'explique principalement par la réduction des honoraires de gestion versés à la Société des établissements de plein air du Québec.

LES FONDS SPÉCIAUX

LE FONDS D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

	PRÉVISIONS 2004-2005	PROBABLES 2003-2004
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	2 037,1	2 126,1
Dépenses	2 165,3	2 289,9
Excédent (déficit)	(128,2)	(163,8)
Investissements	1 515,0	662,3
Effectif (ETC)	30	30

Ce Fonds couvre les opérations de la Photocartotheque québécoise, laquelle est chargée d'assurer la diffusion, sur demande et à titre onéreux, de l'information géographique, soit les données cartographiques, géodésiques, de télédétection et de prises de vue aériennes. Il représente aussi un outil indispensable pour la gestion des transactions financières générées par les différents mandats de services spécialisés offerts dans ces domaines.

LE FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE

	PRÉVISIONS 2004-2005	PROBABLES 2003-2004
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	94 204,0	103 853,6
Dépenses	83 466,2	75 543,7
Excédent (déficit)	10 737,8	28 309,9
Investissements	44 670,9	41 262,9
Effectif (ETC)	555	555

En vertu de l'article 17.12.1 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (L.R.Q., c. M-25.2), le Fonds d'information foncière est consacré au financement des activités d'arpentage, de cadastre et de registre foncier et aux produits et services qui en résultent.

L'excédent de l'exercice 2003-2004 est attribuable principalement au Programme de réforme du cadastre québécois pour lequel une grande partie des dépenses est capitalisée et amortie sur une période de 40 ans, ainsi qu'à la performance du marché immobilier et à des mesures de rationalisation dans la gestion des activités du Fonds.

En 2004-2005, l'activité immobilière devrait générer des revenus moins élevés de 9,6 M\$. L'accroissement des dépenses résulte notamment de l'amortissement des coûts relatifs au projet d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure, des réformes de la publicité foncière et du cadastre québécois.

LE FONDS FORESTIER

	PRÉVISIONS 2004-2005 (000 \$)	PROBABLES 2003-2004 (000 \$)
Revenus	231 501,6	254 339,8
Dépenses	227 342,5	245 411,7
Excédent (déficit)	4 159,1	8 928,1
Investissements	11 481,0	14 913,1
Effectif (ETC)	1 514	1 512

Le Ministère, les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier et ceux de contrats d'aménagement forestier, de conventions d'aménagement forestier et de conventions de garantie de suppléance contribuent au financement du Fonds forestier. Le Fonds forestier assure la réalisation des activités liées à la production de semences et de plants de reboisement, à la confection et la mise à jour des inventaires forestiers, à la conduite de travaux de recherche et développement en foresterie et au maintien ou à l'amélioration de la protection, de la mise en valeur ou de la transformation des ressources du milieu forestier.

La baisse des revenus du Fonds forestier s'explique notamment par la réduction des dépenses liées aux programmes d'aide à la mise en valeur de la forêt privée et de création d'emplois en forêt.

REVENU

1. LA MISSION

Le ministère du Revenu du Québec a pour mission et raison d'être :

- De percevoir les impôts, les taxes et les sommes pour tout programme qui lui est confié afin que, en toute équité, chacun paie sa juste part du financement des services publics ou bénéficie des montants auxquels il a droit;
- D'administrer le Programme de perception des pensions alimentaires afin d'assurer la régularité du soutien financier prévu par la loi;
- De recommander au gouvernement les modifications à apporter à la politique fiscale ou à d'autres programmes afin de contribuer à l'évolution des politiques gouvernementales.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Le Ministère affecte la plus grande part de ses ressources à la réalisation de sa mission première : la perception des sommes et leur redistribution le cas échéant. Pour ce faire, le traitement des déclarations et des demandes d'information, fondé sur le principe de l'autocotisation, ainsi que les activités de contrôle constituent la base de ses actions. Dans un souci d'efficacité, le gouvernement a également confié au Ministère l'administration de divers programmes socioéconomiques tels le Crédit pour la taxe de vente, le Programme de remboursement d'impôts fonciers et le Programme de perception des pensions alimentaires.

En toute équité, afin que chacun paie sa juste part, le Ministère entend poursuivre les efforts consacrés aux activités de contrôle visant la récupération fiscale et la lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale. En effet, tenant compte de sa mission et de la situation budgétaire gouvernementale, la perception des revenus constitue un enjeu stratégique majeur pour le Ministère.

Orientation 1 **Percevoir les revenus en s'assurant que chacun paie sa juste part ou reçoit les sommes auxquelles il a droit**

Accroître les activités de contrôle fiscal

Au-delà des activités liées à l'administration de l'autocotisation, ce choix budgétaire souligne l'affectation de ressources plus importantes aux activités de contrôle fiscal. Le Ministère entend accentuer ses efforts pour mieux détecter les contribuables et les mandataires qui ne respectent pas leurs obligations.

Objectif	Objectif de récupération fiscale établi par le gouvernement.
Indicateurs de résultats	Taux de réalisation des résultats de récupération fiscale. Cible : 100 %. Taux d'encaissement des résultats de récupération fiscale. Cible : 55,0 % encaissés durant l'année courante.
Actions envisagées	Réaliser les activités de recherche et développement en matière de lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir. Réaliser des projets spécifiques de contrôle liés à divers secteurs économiques à risque.

Orientation 2 Améliorer son offre de service, son efficacité et son imputabilité en adaptant sa structure en fonction de ses principales clientèles

Réorganiser le Ministère en fonction d'une approche par clientèle

Les clientèles des particuliers et des entreprises se distinguent sur plusieurs points relativement aux lois et règlements que le Ministère administre. Le Ministère réorganise ses services en fonction d'une approche par clientèle de manière à adapter et améliorer sa productivité, la qualité de son offre de service et sa stratégie de contrôle fiscal en maintenant sa présence sur le territoire, en réduisant les coûts et en tenant compte des particularités et des besoins de ses clientèles. Ce modèle d'organisation, tout en favorisant une plus grande efficacité, se fera dans le souci de faciliter et de simplifier la vie des contribuables et des entreprises.

Objectif	Améliorer l'efficacité en diminuant le coût des services.
Indicateur de résultats	Coût par activités (en ETC).
Actions envisagées	Optimiser la gestion des centres d'appels et des services d'accueil. Implanter l'utilisation du code à barres pour les déclarations de particuliers et de sociétés.
Objectif	Augmenter la performance des activités de contrôle fiscal.
Indicateur de résultats	Taux de récupération fiscale par dollar investi en contrôle fiscal.
Actions envisagées	Rééquilibrer et intensifier les efforts de contrôle vers les secteurs plus à risque. Optimiser le contrôle de la non-production en matière de taxes et de retenues à la source. Réorganiser les programmes de vérification sur le territoire.

Réorganiser les services de soutien administratif et technique du Ministère

En plus de l'amélioration des services aux citoyens et aux entreprises, le Ministère entreprend également d'améliorer son efficacité par la rationalisation des activités de soutien administratif en les adaptant à l'approche par clientèles mise en oeuvre au Ministère. Ce choix représentera une part substantielle des actions posées en vue d'absorber les coûts de croissance des dépenses.

Objectif	Rationaliser le soutien administratif afin de diminuer les coûts.
Indicateur de résultats	Coût des activités de soutien administratif et technique (en ETC).
Action envisagée	Réorganiser les services administratifs et techniques.

Orientation 3 Offrir des services de qualité au meilleur coût

Améliorer le rendement relativement à la gestion du Programme de perception des pensions alimentaires

Le Ministère poursuivra ses efforts d'amélioration de la productivité en matière de perception des pensions alimentaires sans affecter la régularité de leurs versements.

Objectif	Diminuer le coût total de gestion du Programme de perception des pensions alimentaires.
Indicateurs de résultats	Coût total de gestion du Programme de perception des pensions alimentaires. Coût moyen par dossier actif du Programme de perception des pensions alimentaires. Taux de régularité du versement des pensions alimentaires.
Action envisagée	Réviser les processus de perception des pensions alimentaires.

Développements systémiques

L'utilisation des technologies de l'information continue d'être un outil essentiel et privilégié afin d'assurer des traitements de qualité au meilleur coût. Des investissements importants sont consentis dans les refontes des principaux systèmes informatiques. Également, le Ministère poursuivra ses efforts en matière de services électroniques pour la qualité desquels il est déjà reconnu et en participant pleinement aux objectifs gouvernementaux d'évolution du gouvernement en ligne.

Objectif	Optimiser la performance des systèmes informatiques.
Indicateurs de résultats	Taux d'encaissement par voie électronique. Taux d'utilisation des services électroniques.

Actions envisagées	Mettre en œuvre de nouveaux services électroniques (prestation électronique de services).
	Optimiser les traitements du système de l'impôt des particuliers.
	Optimiser les traitements du système de l'impôt des sociétés.

LA STRATÉGIE D'OBTENTION DES FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS

Pour répondre aux exigences de l'article 71.0.11 de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31), cette section présente la stratégie d'obtention de fichiers de renseignements aux fins de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des données.

Le recours aux technologies permet un traitement massif de l'information et assure une meilleure détection des déclarations de revenus et rapports de remise erronés, faux ou incomplets ainsi que de la non-production des déclarations. Le Ministère peut ainsi corroborer et compléter les informations qu'il détient déjà.

La stratégie du Ministère en matière d'obtention de renseignements demeure la même que par le passé. Les extraits de banques de données obtenus couvrent l'ensemble de la population visée par ces banques afin de permettre la détection des cas présentant un risque d'évasion fiscale. Ces extraits contiennent uniquement les renseignements nécessaires à l'application des lois fiscales, soit les variables d'identification et celles liées aux données financières. Ces renseignements sont demandés tant au regard des entreprises que des particuliers. Par ailleurs, le Ministère a établi un calendrier de conservation et de destruction des fichiers obtenus. Le délai de conservation et de destruction s'harmonise avec la période de prescription fiscale habituelle, soit l'année en cours de cotisation et les trois années précédentes. Ces fichiers sont détruits dès qu'ils ne sont plus utiles ou à l'expiration du délai applicable.

L'acquisition d'extraits de banques de données s'effectue avec rigueur et transparence. Le plan d'utilisation initial d'extraits de banques de données de 1996 a été soumis à la Commission d'accès à l'information (CAI), puis déposé à l'Assemblée nationale. Par la suite, le Ministère a produit quatre mises à jour du plan d'utilisation. La dernière mise à jour, approuvée par la CAI en mai 2003, constitue une révision importante des besoins du Ministère en renseignements externes.

Concernant la reddition de comptes, le Ministère soumet annuellement à l'Assemblée nationale un rapport d'activité faisant état de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des fichiers de renseignements reçus en vertu de l'article 71 de la Loi sur le ministère du Revenu et inscrits au plan d'utilisation. Ce rapport, produit au 31 mars de chaque année, inclut un avis de la CAI. Le rapport d'activité au 31 mars 2003 constitue le septième rapport produit par le Ministère. Finalement, le Ministère tient un registre des demandes effectuées et des fichiers reçus en vertu du plan d'utilisation. Tel que prévu à la Loi sur le ministère du Revenu, ce registre est accessible au public sur demande.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

Des travaux d'évaluation de programmes sont conduits sur la base d'une planification annuelle en lien avec les orientations et les objectifs stratégiques, la déclaration de services aux citoyens et le plan d'amélioration des services. Les consultations publiques réalisées au cours de 2003-2004 dans le cadre de ces travaux ont notamment

permis une mise à jour des domaines d'intervention prioritaire pour l'amélioration des services. Par ailleurs, divers dossiers d'étude ont été menés pour appuyer le processus de décision relatif à la révision des structures et des programmes de l'État amorcée à l'été 2003.

En 2004-2005, la Direction de l'évaluation des programmes du Ministère poursuivra ou entreprendra les travaux suivants :

- Mesure de la qualité des services et des attentes et de la satisfaction de la clientèle (thématiques choisies);
- Évaluation de l'administration conjointe TVQ-TPS;
- Évaluation des effets des changements apportés en 2001 au Programme de perception des pensions alimentaires dans le but de livrer au début de l'année 2005 le rapport d'application de la loi prévu par l'article 18 de la Loi modifiant la loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (L. Q., 2001 c. 55);
- Diverses analyses sur le rendement des processus ministériels.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMME

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Administration fiscale	617 731,9	(14 532,0)	632 263,9	642 385,2
Total	617 731,9	(14 532,0)	632 263,9	642 385,2
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	7 162	—	7 162	—

Programme 1 : Administration fiscale

Tout le budget du ministère du Revenu du Québec est regroupé dans le programme Administration fiscale. Ce programme vise à percevoir les impôts et les taxes ainsi qu'à administrer des programmes sociaux à caractère fiscal et tout autre programme de perception que lui confie le gouvernement, tel que la perception des pensions alimentaires.

Pour l'exercice 2003-2004, la dépense probable s'établit à 642,4 M\$, soit un montant de 10,1 M\$ supérieur au budget de dépenses. Cet écart est attribuable principalement aux sommes additionnelles obtenues du ministère des Finances en vue de mettre en place les mesures pour contrer l'évasion fiscale et le travail au noir annoncées dans le Discours sur le budget 2003-2004.

Pour l'exercice 2004-2005, le budget de dépenses a diminué par rapport à 2003-2004 de 14,5 M\$ pour s'établir à 617,7 M\$. Le Ministère a mis en place des mesures en vue d'augmenter l'efficacité et l'efficacités afin d'assumer l'ensemble de ses coûts de croissance et contribuer aux équilibres gouvernementaux.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	4 138,0	4 138,5
Prêts, placements et avances	15,0	15,0

En 2004-2005, le Ministère prévoit dépenser 4,1 M\$ qui servira notamment à faire l'acquisition d'équipements liés au courrier et à la sécurité des immeubles

LES FONDS SPÉCIAUX

FONDS DE PERCEPTION

	PRÉVISIONS 2004-2005 (000 \$)	PROBABLES 2003-2004 (000 \$)
Revenus	83 450,3	82 053,4
Dépenses	86 576,2	84 289,3
Excédent (déficit)	(3 125,9)¹	(2 235,9)
Investissements	3 903,4	3 324,3
Effectif (ETC)	770	755

¹ En 2004-2005, le Fonds de perception poursuit son programme de contrôle des inventaires. Les surplus accumulés prévus permettent de compenser le déficit projeté de 3,1 M\$.

Le Fonds de perception a pour objet le financement des activités de recouvrement des sommes dues au Ministère en impôts, en taxes, en droits ou en contributions à des régimes sociaux et à des pensions alimentaires impayées.

FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES

	PRÉVISIONS 2004-2005	PROBABLES 2003-2004
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	41 961,8 ¹	44 556,3
Dépenses	41 961,8	44 556,3
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	1 883,7	1 883,3
Effectif (ETC)	683	683

¹ En 2004-2005, les revenus du fonds proviennent du Ministère (affectation à un fonds spécial d'un montant de 40,2 M\$) et de la facturation de frais administratifs (1,8 M\$).

Le Fonds des pensions alimentaires a pour objet le financement des services rendus à la clientèle bénéficiant du Programme de perception des pensions alimentaires.

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU MINISTÈRE DU REVENU

	PRÉVISIONS 2004-2005	PROBABLES 2003-2004
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus ¹	38 127,8	30 828,8
Dépenses	38 127,8	30 828,8
Excédent (déficit)	—	—
Investissements	79 394,1	62 458,4
Effectif (ETC)²	—	—

¹ En 2003-2004 et 2004-2005, les revenus de gestion et de location d'équipements et de systèmes informatiques proviennent du Ministère et d'autres sommes reçues pour l'administration de la TPS.

² Les effectifs du Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu sont inclus dans les effectifs autorisés du Ministère.

Le Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu permet au Ministère de financer l'amélioration et le développement des systèmes informatiques actuels et futurs. L'objectif du développement est d'accroître l'efficacité de l'organisation dans le but notamment de rendre des services de meilleure qualité aux citoyens et de simplifier certaines démarches qui faciliteront les échanges électroniques avec la clientèle.

LES INVESTISSEMENTS DU FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU MINISTÈRE DU REVENU

	PRÉVISIONS 2004-2005	PROBABLES 2003-2004
	(000 \$)	(000 \$)
Développement informatique	51 036,2	39 690,5
Améliorations systémiques	10 842,0	10 764,9
Équipements (projets et mises à niveau)	17 515,9	12 003,0
Total	79 394,1	62 458,4

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

1. LA MISSION

La mission du secteur de la santé et des services sociaux est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Le rôle du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) porte principalement sur la régulation du système de santé et de services sociaux, sur son orientation générale en matière de politiques de santé et de bien-être et sur l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il doit aussi assurer son financement et la coordination interrégionale, établir les politiques d'adaptation de la main-d'œuvre et négocier les ententes et les conventions collectives.

À titre de mandataires du Ministère dans chacune des régions, les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux doivent proposer au ministre un modèle d'organisation basé sur des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux. La Loi sur les agences de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (2003, c. 21) a introduit leur création en date du 30 janvier 2004, en remplacement des régies régionales. Elles sont de plus responsables de la planification, de l'organisation, de la coordination des programmes et des services ainsi que de l'allocation des ressources financières sur leur territoire.

Le réseau des établissements de santé et de services sociaux, quant à lui, produit et dispense les services directs à la population selon des clientèles déterminées auxquelles il s'adresse et la nature des services à dispenser, conformément aux fonctions qui leur sont confiées par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2). La proposition régionale d'organisation des services qui sera approuvée par le gouvernement identifiera les instances locales qui seront créées au cours de l'année 2004 dans chacun des territoires locaux. Les instances locales sont formées de la fusion des établissements offrant les services d'un centre local de services communautaires (CLSC), d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et, sauf exception, d'un centre hospitalier.

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) administre le régime d'assurance maladie, le programme d'assistance maladie et le régime général d'assurance médicaments ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie (ex. : programme de soins dentaires pour enfants). De plus, la RAMQ agit comme mandataire de la gestion des banques de données sociosanitaires d'intérêt commun et assure la diffusion de l'information aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux.

Enfin, la mission de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) est d'assurer l'exercice des droits des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale pleine et entière. L'OPHQ s'assure de la cohérence, de la complémentarité et de l'harmonisation des interventions à l'égard des personnes handicapées, et ce, de concert avec les ministères et organismes concernés.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

L'année 2004-2005 constitue une nouvelle étape pour l'ensemble des acteurs du système de santé et de services sociaux en raison, entre autres, de l'implantation des réseaux locaux de services. On vise à assurer une meilleure intégration des services, en offrant aux citoyens et aux citoyennes des services plus accessibles, mieux coordonnés, plus personnalisés et sans rupture.

Dans ce contexte, pour la prochaine année, les orientations et les cibles nationales 2004-2005 mettent l'accent sur les résultats les plus déterminants pour l'organisation des services et la gestion, en continuité avec celles visées pour les années antérieures, tout en s'inscrivant dans la nouvelle vision commandée par la Loi sur les agences de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (2003, c. 21).

Pour assurer de meilleurs services à la population, et ce, dans l'ensemble des territoires locaux et des régions, les crédits accordés en 2004-2005 totalisent 20 071,1 millions de dollars. Ce montant comprend une somme de l'ordre de 535,0 M\$ pour couvrir les coûts de système du secteur sociosanitaire. Le budget prévoit également un montant de 200,0 M\$ (représentant 230,0 M\$ sur base annuelle) pour assurer la mise à niveau et le développement des services ainsi qu'une première de trois tranches de 100,0 M\$ en vue de soutenir le retour à l'équilibre budgétaire sur un horizon de trois ans.

Les cibles prioritaires qui contribueront à améliorer l'accès et l'intégration des services pour la prochaine année concernent les secteurs d'activité suivants :

- La consolidation de l'organisation des services généraux destinés à l'ensemble de la population;
- L'offre de service mieux adaptée aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie;
- L'amélioration de l'accès aux services pour certaines clientèles;
- La consolidation des services de réadaptation et de soutien destinés aux personnes atteintes de déficiences;
- Le soutien aux interventions de prévention et de promotion de la santé.

D'autres cibles visent à adapter le mode de gestion à la nouvelle réalité de l'organisation des services.

Les montants additionnels accordés pour l'organisation des services seront répartis entre les régions selon un nouveau mode d'allocation des ressources financières, basé sur les besoins de la population en fonction des programmes-services, qui sera mis en place dès cette année. Il appartiendra aux agences de déterminer les sommes qui seront allouées aux services, en fonction des besoins et des priorités de leur région.

Conformément aux exigences de la Loi sur les services de santé et les services sociaux en matière d'imputabilité, des objectifs de résultats seront convenus entre le Ministère et chacune des agences de même qu'entre les agences et les établissements de leur région dans le cadre d'une entente de gestion et d'imputabilité.

Orientation 1 Consolider l'organisation de services généraux destinés à l'ensemble de la population

Services médicaux généraux.

Services infirmiers et psychosociaux généraux dans les territoires locaux.

Objectifs	Favoriser un meilleur accès à un médecin de famille par la mise en place de 50 nouveaux groupes de médecine de famille (GMF) ou cliniques médicales associées.
	Assurer l'accès à des services infirmiers et à des services psychosociaux généraux, dont la consultation psychologique.
Indicateurs de résultats	Nombre de GMF implantés et population inscrite auprès des GMF.
	Nombre de personnes desservies et nombre d'interventions réalisées par les services infirmiers et les services psychosociaux, notamment par les psychologues.

Orientation 2 Offrir une réponse mieux adaptée aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie

Services dans le milieu de vie.

Services offerts aux personnes hébergées en milieu de vie substitut.

Objectifs	Augmenter d'un point de pourcentage la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus en perte d'autonomie desservies dans leur milieu et offrir une réponse plus complète aux besoins.
	Admettre en priorité, dans les CHSLD, les personnes en grande perte d'autonomie.
	Accroître au-delà de 10,0 % la proportion du nombre de places en hébergement non institutionnel par rapport à l'ensemble des places d'hébergement.
	Augmenter le nombre moyen d'heures travaillées par jour-présence en CHSLD pour les soins infirmiers et d'assistance ainsi que pour les services professionnels.
Indicateurs de résultats	Nombre de personnes desservies par les services de soutien à domicile et nombre moyen d'interventions à domicile par année.
	Taux d'hébergement institutionnel et non institutionnel.
	Nombre moyen d'heures travaillées par jour-présence en CHSLD.

Orientation 3 Améliorer l'accès aux services pour certaines clientèles

Services des urgences et certains services hospitaliers spécialisés.

Services de lutte contre le cancer.

Services de première ligne offerts aux jeunes en difficulté et services spécialisés offerts dans les centres jeunesse.

Services offerts aux personnes ayant des problèmes de santé mentale.

Services offerts aux joueurs pathologiques.

Services offerts aux personnes victimes de violence.

Accès aux médicaments.

Objectifs

Maintenir ou réduire la durée de séjour sur civière à l'urgence (séjour moyen sur civière à l'urgence de 12 heures et 0 % de patients séjournant 48 heures et plus sur une civière à l'urgence).

Respecter les délais établis pour le traitement des personnes en hémodynamie, en chirurgie cardiaque, en électrophysiologie, en remplacement de la hanche et du genou, en chirurgie de la cataracte, en chirurgie d'un jour, en chirurgie avec hospitalisation et en radiothérapie.

Améliorer l'accessibilité et l'intensité des services psychosociaux aux jeunes et à leur famille dans les territoires locaux.

Offrir un suivi intensif pour 80,0 % des jeunes femmes enceintes et des mères de moins de 20 ans dans le cadre du Programme de soutien aux jeunes parents.

Garantir l'accès aux services d'évaluation et d'application des mesures en protection de la jeunesse à tout enfant dont le signalement est retenu.

Assurer dans les territoires locaux l'établissement d'ententes et de mécanismes de liaison entre les services de réponse aux crises suicidaires et aux crises psychiatriques et les services de prise en charge dans la communauté.

Améliorer la disponibilité des services généraux en santé mentale aux jeunes ayant des troubles mentaux et à leur famille et assurer une référence rapide vers des services spécialisés pour ceux qui le requièrent.

Assurer la mise en place, dans les équipes de santé mentale adulte des territoires locaux, de services de soutien et d'intégration dans la communauté.

Assurer des services aux joueurs pathologiques et à leurs proches.

Rehausser les services aux femmes victimes de violence.

	Favoriser un accès équitable et raisonnable aux médicaments, notamment pour les personnes âgées qui bénéficient du maximum du supplément de revenu garanti.
Indicateurs de résultats	Séjour moyen sur civière à l'urgence et pourcentage de séjours de 48 heures et plus. Pourcentage de patients traités à l'intérieur des délais établis en cardiologie tertiaire, en chirurgie et en radiothérapie. Nombre d'usagers desservis et nombre moyen d'interventions par usager en services psychosociaux pour les jeunes et leur famille. Proportion de la clientèle rejointe par les services intégrés en périnatalité et en petite enfance. Délai moyen d'attente à l'évaluation et à la protection de la jeunesse. Nombre de jeunes recevant des services de santé mentale. Nombre de jeunes en attente d'évaluation ou de traitement en pédopsychiatrie. Nombre d'adultes desservis dans la communauté par des services de soutien intensif ou continu en santé mentale. Nombre d'usagers desservis par les services aux joueurs pathologiques. Évolution du nombre de personnes desservies par des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence et des centres de femmes.

Orientation 4 Assurer des services de réadaptation et de soutien aux personnes atteintes de déficience

Services dans le milieu de vie pour les personnes ayant une déficience physique.

Services dans le milieu de vie pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.

Services dans le milieu de vie pour les personnes ayant un trouble envahissant du développement.

Objectifs	Maintenir ou rehausser l'offre globale des services de soutien à domicile aux personnes et à leur famille. Assurer l'accès à des services spécialisés de réadaptation pour les personnes atteintes de déficiences. Rendre accessibles des services généraux et spécialisés d'intervention et de soutien à l'intégration sociale aux personnes ayant un trouble envahissant du développement.
------------------	---

Indicateurs de résultats	Nombre de personnes desservies par les services de soutien à domicile et nombre moyen d'interventions à domicile par année. Nombre d'enfants et d'adultes ayant un trouble envahissant du développement desservis par les services d'intervention et de soutien à l'intégration sociale. Nombre de personnes desservies par les services spécialisés de réadaptation en déficience physique et nombre de personnes en attente pour ces services. Nombre de familles desservies pour le répit, le gardiennage et le dépannage.
---------------------------------	---

Orientation 5 Soutenir des interventions en prévention et en promotion de la santé et du bien-être

Développement de l'adaptation et de l'intégration sociale.

Maladies infectieuses.

Habitudes de vie et maladies chroniques.

Objectifs	Dans le cadre de la mise en place du programme de santé publique : – rejoindre 50,0 % des femmes enceintes et des mères âgées de 20 ans et plus, sous-scolarisées et vivant sous le seuil de faible revenu, dans le cadre des services intégrés en périnatalité et en petite enfance pour les familles vivant en contexte de vulnérabilité; – compléter le volet santé publique du plan d'urgence en maladies infectieuses, y compris la variole, la pandémie d'influenza et le SRAS; – mettre en œuvre des projets visant l'accessibilité et la disponibilité des aliments sains et nutritifs; – mettre en place le volet régional de certaines stratégies d'intervention énoncées dans le Programme québécois de lutte au tabagisme; – consolider et assurer la qualité du Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS).
------------------	---

Indicateurs de résultats	Proportion de la clientèle rejointe par les services intégrés en périnatalité et en petite enfance. Proportion des régions qui ont complété les plans d'urgence en maladies infectieuses. Nombre et type de projets intégrateurs et concertés déployés par les organismes communautaires ou les autres partenaires.
---------------------------------	--

Nombre d'écoles secondaires et de maisons de jeunes qui réalisent le projet « Gangs allumées »; nombre de fumeurs qui ont reçu des services de cessation dans des centres d'abandon du tabagisme (CAT); nombre de participants au concours défi « J'arrête, j'y gagne! » 2004.

Taux de participation au PQDCS, taux de cancers détectés et taux de référence en investigation.

Orientation 6 Adapter la gestion en soutien à l'organisation des services

Gestion des ressources humaines.

Technologies de l'information.

Gestion axée sur les résultats.

Retour à l'équilibre budgétaire.

Objectifs

Favoriser l'installation des médecins en région.

Améliorer la disponibilité des infirmières et des autres professionnels dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Soutenir l'implantation des infirmières praticiennes spécialisées en néonatalogie, néphrologie et cardiologie tertiaire.

Assurer le déploiement des systèmes d'information en soutien à l'organisation et à la prestation des services et informatiser les GMF et les laboratoires.

Convenir d'ententes de gestion entre le Ministère et les agences ainsi qu'entre les agences et les établissements sur la base de résultats attendus en lien avec le nouveau mode d'allocation des ressources financières.

Assurer le retour à l'équilibre budgétaire du réseau sur un horizon de trois ans.

Indicateurs de résultats

Évolution de l'effectif médical par région.

Nombre de mois/stage en régions et nombre de bourses octroyées pour les médecins en formation.

Évolution des ressources humaines disponibles par titre d'emploi.

Nombre d'infirmières inscrites en septembre 2004 dans les différents programmes de spécialité et nombre d'établissements ciblés qui vont s'inscrire au programme d'intéressement par spécialité.

Nombre d'heures en assurance salaire, nombre d'heures travaillées.

Proportion de GMF informatisés, de laboratoires informatisés, de CHSLD qui ont implanté le système d'information sur la clientèle en centre d'hébergement et de soins de longue durée (SICHELD), d'établissements qui ont implanté le système d'information intégré sur les activités transfusionnelles et d'hémovigilance (SIIATH), de centres de radio-oncologie où le système de gestion des accès aux services (SGAS) est fonctionnel et de services d'urgences ayant implanté le système d'information de gestion des départements d'urgence (SIDGU).

Nombre d'ententes de gestion convenues.

Évolution de la situation financière des établissements par rapport à l'année précédente.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

Au cours de la dernière année, plusieurs travaux d'évaluation ont été complétés ou mis en chantier, ce qui a permis de préciser les actions à prendre et de contribuer à soutenir des décisions ministérielles et gouvernementales importantes.

Mentionnons à titre d'exemple :

- L'élaboration de la politique d'évaluation du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Un bilan d'implantation du programme de soutien aux jeunes parents dans dix-sept territoires de CLSC;
- Un bilan d'implantation de la politique de périnatalité;
- La conception d'un tableau de bord permettant le suivi des objectifs ministériels et des stratégies d'action en santé et bien-être des femmes;
- L'évaluation de la mise en place et des impacts des GMF - 1^{re} phase;
- Une étude sur la prévalence du jeu pathologique;
- Une évaluation de l'accès à la réponse locale d'Info-Santé CLSC.

L'approbation d'une politique d'évaluation a permis une reconnaissance formelle de cette fonction qui ne peut que maximiser le potentiel et les retombées de l'évaluation pour le Ministère. Les évaluations d'orientations, de politiques, de stratégies ou de programmes ont notamment permis d'apporter des ajustements significatifs au moment de l'implantation de ces activités, que ce soit le programme de soutien aux jeunes parents ou encore la mise en place des groupes de médecine de famille. Dans d'autres cas, les évaluations ont permis d'identifier des pistes pour le renouvellement de politiques basé sur des données probantes (ex. : périnatalité). Enfin, certains travaux évaluatifs ont permis de systématiser le suivi de gestion d'orientations ou de plans d'action comme ce fut le cas en santé et bien-être des femmes ou concernant le jeu pathologique.

En 2004-2005, le Ministère poursuivra des activités de suivi évaluatif sur la performance du service Info-Santé et des programmes d'aide à l'employabilité de personnes ayant une déficience intellectuelle.

En matière de dossiers gouvernementaux, il maintiendra les travaux d'évaluation reliés à l'entente fédérale-provinciale sur l'employabilité des personnes handicapées, il poursuivra le programme de recherche et d'évaluation sur les jeux de hasard et d'argent et il participera à l'évaluation d'une entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels et de mauvais traitements physiques.

Par ailleurs, en lien avec les « Cibles nationales 2004-2005 » et les priorités ministérielles énoncées dans la loi sur la mise en place des agences de développement de réseaux locaux, les principales évaluations que le Ministère entend entreprendre ou poursuivre au cours de la prochaine année et qui couvrent plusieurs des cibles identifiées sont les suivantes :

- Poursuite de l'évaluation de l'implantation et des impacts des groupes de médecine de famille (GMF);
- Poursuite de l'évaluation de la pertinence, de la mise en place et des effets des programmes d'aide à l'employabilité des personnes ayant une déficience intellectuelle;
- Évaluation de l'implantation et des principaux effets des réseaux locaux de services;
- Évaluation de modèles d'organisation pour les services Info-Santé CLSC;
- Évaluation de l'organisation des services Info-Social;
- Évaluation des solutions alternatives à l'hébergement institutionnel traditionnel;
- Évaluation du Plan d'action en troubles envahissants du développement;
- Première phase de l'évaluation de l'implantation du programme de soutien aux jeunes parents;
- Évaluation de la mise en place des équipes multidisciplinaires en oncologie;
- Évaluation de la mise en place des infirmières praticiennes.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses de l'exercice 2004-2005 augmente de 955,0 M\$ par rapport au budget de dépenses de 2003-2004.

Cette augmentation comprend notamment le financement des coûts de système du secteur sociosanitaire de même qu'un montant de 200,0 M\$ (représentant 230,0 M\$ sur base annuelle) pour assurer la mise à niveau et le développement des services ainsi qu'une première de trois tranches de 100,0 M\$ en vue de soutenir le retour à l'équilibre budgétaire du réseau sur un horizon de trois ans.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Fonctions nationales	278 908,0	18 716,9	260 191,1	265 438,0
2. Fonctions régionales	14 523 886,9	620 249,8	13 903 637,1	13 883 005,3
3. Office des personnes handicapées du Québec	47 618,4	605,5	47 012,9	51 703,5
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	5 220 673,0	315 454,1	4 905 218,9	4 905 218,9
Total	20 071 086,3	955 026,3	19 116 060,0	19 105 365,7
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 036	—	1 036	—

Programme 1 : Fonctions nationales

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux; il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux et à financer les activités nationales.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 260,2 M\$ à 278,9 M\$. Cette variation découle principalement de la croissance des coûts liés à l'assurance hospitalisation hors Québec et au programme de patients d'exception.

Programme 2 : Fonctions régionales

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

La croissance de ce programme est de 620,3 M\$. Cette croissance est attribuable au coût de système pour un montant de l'ordre de 220,0 M\$ dû, notamment, à l'avancement du personnel du réseau dans les échelles salariales, à l'augmentation des prix des biens et services et à l'augmentation des coûts des régimes de retraite. Elle est aussi attribuable à la récurrence du développement 2003-2004 pour un montant de 33,0 M\$, à une provision de 56,0 M\$ pour le fonctionnement des nouvelles installations, à l'ajout d'une somme de 200,0 M\$ (base annuelle 230,0 M\$) pour le développement et la mise à niveau des services ainsi qu'à une première tranche de 100,0 M\$ destinée à la révision des bases budgétaires en vue d'un retour du réseau à l'équilibre budgétaire sur une période de trois ans. L'allocation de ces sommes sera effectuée principalement selon le nouveau mode d'allocation budgétaire.

Programme 3 : Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées.

Le budget de ce programme augmente de 605 500 \$. Cette croissance découle essentiellement de l'indexation des subventions pour les centres de travail adapté.

Programme 4 : Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et celui des frais d'administration dans le cadre des régimes d'assurance maladie, d'assistance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de ce programme augmente de 315,5 M\$. Cette augmentation découle principalement des ententes avec les professionnels de la santé, des prévisions d'augmentation des coûts du régime d'assurance médicaments et des aides techniques.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	2 381,9	1 477,6
Prêts, placements et avances	—	185 000,0

Les investissements du Ministère en 2004-2005 porteront principalement sur le renouvellement du parc informatique et l'acquisition de mobiliers intégrés.

Par ailleurs, le montant prévu en 2003-2004 au titre des crédits « Prêts, placements et avances » tient compte d'un ajustement pour corriger les sommes imputées au Fonds des services de santé au cours des années antérieures. Cela n'a pas pour effet de modifier le total des dépenses prévues à ce programme.

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

	BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 (000 \$)	BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 (000 \$)
Programme 1, élément 2		
Conseil du médicament	6 128,3	4 527,7
Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux	3 499,0	3 497,4
Conseil médical du Québec	733,8	633,5
Conseil de la santé et du bien-être	1 348,2	1 095,0
Conseil des aînés	610,9	636,0
Agence de l'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS)	3 040,8	1 602,4

LES FONDS SPÉCIAUX

FONDS DE L'ASSURANCE MÉDICAMENTS

	PRÉVISIONS 2004-2005 (000 \$)	PROBABLES 2003-2004 (000 \$)
Revenus	2 452 574,7	2 182 120,2
Dépenses	2 452 574,7	2 182 120,2
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds de l'assurance médicaments est institué en vertu de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q. c. R-5). Il a pour objet d'assumer le coût des médicaments, des services pharmaceutiques et des frais d'administration afférents à la couverture des personnes âgées de 65 ans ou plus, des prestataires d'assistance-emploi et leurs enfants ainsi que toute personne admissible qui n'est pas tenue d'adhérer à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux.

Le fonds est d'abord constitué d'une somme versée par le ministre des Finances pour couvrir les dépenses de médicaments et les frais d'administration encourus pour les personnes âgées de 65 ans ou plus et pour les prestataires d'assistance-emploi. Y sont également versées les primes des personnes qui, peu importe l'âge, ne bénéficient pas des garanties prévues en vertu d'une assurance collective ou d'un régime d'avantages sociaux. Les primes sont déterminées en fonction du revenu gagné au cours de l'année civile. Des exonérations de primes sont accordées dans la loi pour certaines catégories de personnes, dont les enfants et les prestataires d'assistance-emploi.

Le fonds est administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Les modalités de gestion, de financement et d'opération du fonds sont énoncées dans sa loi constitutive. En vertu de cette loi, l'ensemble des sommes versées au fonds doit permettre à long terme le paiement de ses obligations.

La loi stipule également que la prime annuelle et les paramètres de contribution (franchise, coassurance et contribution maximale annuelle) sont ajustés le 1^{er} juillet de chaque année de façon à permettre le paiement des obligations du fonds.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. LA MISSION

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) a pour mission de s'assurer que les Québécoises et les Québécois bénéficient d'un milieu de vie sécuritaire propice à leur développement collectif, ceci dans le respect de leurs droits et de leurs libertés individuelles. Pour réaliser sa mission, le Ministère intervient dans trois grandes sphères d'activité représentées par divers services offerts à la population, soit :

- Les services de prévention de la criminalité, d'intervention policière et de sécurité;
- Les services correctionnels;
- Les services de sécurité civile et de sécurité incendie.

Afin d'accomplir sa mission, le ministère de la Sécurité publique compte sur la collaboration et l'expertise de près de 12 000 employés répartis dans cinq directions générales (Affaires ministérielles, Affaires policières, prévention et services de sécurité, Sécurité civile et sécurité incendie, Services à la gestion et Services correctionnels) ainsi qu'à la Sûreté du Québec. De plus, sept organismes et un conseil relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la mission de sécurité publique. Il s'agit de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), de la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), du Bureau du coroner, du Commissaire à la déontologie policière, du Comité de déontologie policière, de l'École nationale de police du Québec, de l'École nationale des pompiers du Québec et du Conseil de surveillance des activités de la Sûreté du Québec. Enfin, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale constitue une unité autonome de services.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Les choix budgétaires retenus en 2004-2005, basés sur les enjeux stratégiques du Ministère, sont en relation avec l'une ou l'autre des trois orientations ministérielles suivantes : « Assumer le leadership dans l'adaptation du système québécois de sécurité publique », « Développer l'approche préventive et une véritable culture de prévention » et « Améliorer les services aux personnes et aux collectivités, moderniser la gestion des ressources et des activités et consolider les partenariats stratégiques ». Les nouveaux plans stratégiques en sécurité publique sont actuellement en préparation. Ces plans permettront d'actualiser la mission, les orientations, les objectifs, les indicateurs et les résultats visés.

Pour l'exercice 2004-2005, le Ministère entend maintenir et consolider les activités essentielles à l'accomplissement de sa mission.

Orientation 1 : Assumer le leadership dans l'adaptation du système québécois de sécurité publique

Assumer les fonctions essentielles en matière de sécurité publique

Maintenir les activités essentielles en assurant la paix et l'ordre public sur tout le territoire du Québec, en renforçant l'encadrement ministériel des organisations policières et de la sécurité privée, en améliorant l'évaluation des personnes contrevenantes et les modes d'intervention, en favorisant l'amélioration de l'organisation municipale en sécurité civile et en sécurité incendie et en s'assurant d'une lutte concertée au crime organisé et contre le terrorisme. Par son implication et ses actions dans les domaines suivants, le Ministère contribue à l'amélioration de la sécurité publique :

- La Sûreté du Québec a depuis juin 2001 entrepris le redéploiement de ses effectifs, dans le cadre de la réorganisation des services policiers. Ainsi, conséquemment à ce nouveau partage de responsabilités entre les organisations policières, la Sûreté du Québec doit réviser et adapter son organisation du travail pour bien assurer les services nationaux à la communauté policière et au gouvernement du Québec;
- Le programme ACCÈS « Actions concertées pour contrer les économies souterraines » qui vise à contrer le commerce illégal des boissons alcooliques et du tabac a bénéficié de crédits de 9,7 M\$ en 2003-2004 pour la mise en œuvre du plan d'action. Le Ministère pourra obtenir un financement équivalent en 2004-2005;
- Le programme conjoint de protection civile (PCPC) : ce programme finance une partie des coûts des projets en sécurité civile visant la prévention et l'amélioration de la capacité d'intervention des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Pour l'année 2004-2005, les 25 projets reçus totalisent 1,9 M\$, dont quatre projets pour le MSP représentant 0,2 M\$. Le gouvernement du Canada informe le Ministère, généralement en avril, de l'acceptation des projets. Le programme remboursera 50,0 % des dépenses admissibles;
- Les engagements au Nunavik : l'entente de partenariat sur le développement économique et communautaire conclue entre les Inuits et les gouvernements du Québec et du Canada prévoit notamment la construction d'un centre résidentiel communautaire (CRC), d'un centre de détention, de postes de police ainsi que l'amélioration des services de police. La construction du CRC a débuté à l'automne 2003 tandis que le projet d'établissement de détention est à l'étude;
- Sur les 54 communautés autochtones du Québec, 51 sont desservies par un service ou un corps de police autochtone, et ce, par l'entremise de 30 ententes tripartites sur les services policiers autochtones (52,0 % des coûts sont assumés par le gouvernement du Canada et 48,0 % par le gouvernement du Québec).

Objectif	Réorganiser la prestation des services policiers.
Indicateurs de résultats	Nombre de plans d'organisation policière approuvés par le ministre. Nombre de projets pilotes liés à la politique de police professionnelle de type communautaire réalisés / visés par les organisations et le personnel policier.
Actions envisagées	Compléter le processus d'approbation des plans d'organisation policière. Poursuivre la réalisation des projets pilotes dans les organisations policières.

Objectif	Augmenter l'intégration du renseignement dans les pratiques opérationnelles de la Sûreté du Québec d'ici le 31 mars 2007.
Indicateur de résultats	État d'avancement du plan.
Action envisagée	Optimisation du renseignement à la Sûreté du Québec.
Objectif	Améliorer les modes d'évaluation et d'intervention auprès de toutes les personnes contrevenantes en milieu fermé à partir d'une information de qualité.
Indicateur de résultats	Pourcentage des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement de six mois et plus qui font l'objet d'une évaluation approfondie et d'un plan d'intervention avant le 1/6 de la sentence.
Action envisagée	Effectuer une évaluation approfondie et réaliser un plan d'intervention auprès de 75,0 % de la clientèle condamnée à une peine d'emprisonnement de six mois et plus avant le 1/6 de la sentence.
Objectif	Mettre en oeuvre la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3).
Indicateur de résultats	Publication à la Gazette officielle du Québec de la version finale des orientations ministérielles en sécurité civile d'ici mars 2005.
Actions envisagées	Consulter le milieu municipal et les partenaires gouvernementaux sur les éléments de contenu des orientations. Pré-publication à la Gazette officielle du Québec de la version préliminaire des orientations et publication de la version finale d'ici mars 2005.
Objectif	Améliorer l'organisation municipale en sécurité incendie conformément à la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4).
Indicateur de résultats	40 schémas de couverture de risques en sécurité incendie approuvés par le ministre au 31 mars 2005.
Actions envisagées	Soutenir les autorités régionales dans la réalisation des schémas. Analyser les projets de schémas. Délivrer les attestations de conformité.
Objectif	Déposer le projet de loi sur la sécurité privée.
Indicateur de résultats	Date de dépôt du projet de loi sur la sécurité privée.

Action envisagée	Entreprendre des consultations sur le Livre blanc « La sécurité privée - partenaire de la sécurité intérieure » en Commission parlementaire en vue du dépôt du projet de loi sur la sécurité privée à l'Assemblée nationale en 2004-2005.
-------------------------	---

Orientation 2 : Développer l'approche préventive et une véritable culture de prévention

Développer un cadre de référence pour la prévention en sécurité publique

Développer l'aspect préventif en matière de sécurité publique et maintenir la prestation actuelle de services notamment en matière de criminalité, de récidive, de préparation en cas de sinistres et de changements climatiques. À cet égard, le Ministère s'est impliqué dans les secteurs suivants :

- La Stratégie nationale sur la prévention du crime : un protocole a été signé conjointement par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. Pour 2004-2005, la participation financière prévue par le gouvernement du Canada est de l'ordre de 7,8 M\$;
- La répartition des produits de la criminalité : un décret gouvernemental prévoit que 25,0 % des produits saisis provenant du crime organisé est distribué aux organismes communautaires. En 2003-2004, les sommes distribuées en vertu de ce décret sont de l'ordre de 1,0 M\$. Le taxage chez les jeunes a été reconnu comme thème de financement pour la période triennale ayant débuté en 2001-2002. La thématique retenue à compter de 2004-2005, aux fins de financement, concerne la prévention de l'adhésion des jeunes aux groupes ou aux gangs criminels;
- Les avalanches : depuis la mise en place du premier programme de surveillance en janvier 2001, le Ministère a reçu 130 demandes d'analyse du risque d'avalanches en Basse-Côte-Nord. Un quatrième programme de surveillance est en place (hiver 2003-2004). L'utilisation des crédits permanents permet de défrayer des coûts importants causés par des avalanches (coûts cumulatifs estimés à 12,1 M\$);
- La prévention du jeu pathologique et appareils de jeu vidéo : le 12 mars 2002, la Régie des alcools, des courses et des jeux se voyait confier le mandat de mettre sur pied un programme d'exclusion volontaire applicable à tous les sites d'exploitation des appareils de loterie vidéo pour aider les personnes aux prises avec un problème de jeu. Le plan d'action 2003-2006 rendu public par Loto-Québec le 8 novembre 2002 confirme la mise en place du programme dont le coût sera assumé à même une enveloppe annuelle de 20,0 M\$. Ainsi, le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Régie des alcools, des courses et des jeux recevront respectivement 17,0 M\$ et 3,0 M\$ en 2004-2005.

Objectif	Mise en œuvre de la politique de prévention de la criminalité.
Indicateurs de résultats	Nombre de stratégies locales de prévention réalisées. Nombre d'organismes communautaires qui réalisent des projets en prévention.
Actions envisagées	Réaliser des stratégies locales de prévention dans cinq municipalités en 2004-2005. Répartir les produits de la criminalité à des organismes communautaires.

Objectif	Augmenter la connaissance en gestion des risques liés aux avalanches.
Indicateur de résultats	Types de mesures correctives mises en place pour se prémunir contre les risques d'avalanches.
Action envisagée	Mettre en place des mesures correctives contre les risques d'avalanches.
Objectif	Mise sur pied d'un programme d'exclusion volontaire pour contrer le jeu pathologique.
Indicateur de résultats	Tenue d'expériences pilotes.
Action envisagée	Réaliser deux expériences pilotes régionales et procéder à leur évaluation.

Orientation 3 : Améliorer les services aux personnes et aux collectivités, moderniser la gestion des ressources et des activités et consolider les partenariats stratégiques

Poursuivre la démarche d'amélioration des services aux citoyens et de modernisation

Réaliser les objectifs d'amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens en modernisant la gestion des ressources et des activités du Ministère et des organismes. Le Ministère travaillera à la planification de sa main-d'œuvre, collaborera à l'implantation de l'infrastructure gouvernementale et développera la prestation électronique de services aux citoyens et aux entreprises.

Objectif	Accentuer, d'ici le 31 mars 2007, la collaboration entre la Sûreté du Québec et les partenaires externes identifiés pour exploiter de façon optimale les compétences et les ressources distinctives.
Indicateurs de résultats	Nombre de dossiers réalisés en partenariat. Nombre de nouvelles ententes conclues avec nos partenaires.
Action envisagée	Initier six nouveaux dossiers réalisés en partenariat avec des organisations policières et gouvernementales concernées par la lutte à la grande criminalité.
Objectif	Développer et mettre en œuvre un modèle de soutien destiné aux gestionnaires de 1 ^{er} niveau de la Sûreté du Québec en vue d'améliorer les contrôles de qualité pour l'ensemble de l'organisation, d'ici le 31 mars 2007.
Indicateurs de résultats	Mise sur pied du Comité directeur. Dépôt de différents modèles de soutien aux gestionnaires.
Action envisagée	Créer le Comité directeur et développer le modèle de soutien destiné à tous les gestionnaires de 1 ^{er} niveau.

Objectif	Élaborer une planification de la main-d'œuvre au Ministère pour les cinq prochaines années.
Indicateurs de résultats	Nombre de planifications de main-d'œuvre produites. Bilan de l'expérience des projets pilotes produits.
Actions envisagées	Dépôt d'un premier plan d'embauche découlant de l'analyse des plans de main-d'œuvre déposés. Préciser les prochaines actions et échéances afin de poursuivre l'opération de planification de main-d'œuvre au Ministère.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

Le Ministère considère que l'évaluation de programmes s'avère une fonction importante pour l'exercice des contrôles relatifs à la gestion axée sur les résultats. En 2003-2004, les évaluations ont porté notamment sur :

- L'évaluation de la nécessité de recourir à l'incarcération pour le non-paiement d'amendes et la recherche d'autres mesures avec la collaboration du ministère de la Justice du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- L'allègement réglementaire et administratif dans l'attribution des permis relatifs aux alcools, aux courses et aux jeux.

L'élaboration du programme de contrôle de gestion se poursuivra au Ministère en 2004-2005 en vue de son implantation permanente et de son suivi, sur une base périodique, à compter de 2005-2006.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le plan budgétaire soumis en 2004-2005 vise à maintenir et consolider les activités essentielles à l'accomplissement de sa mission. Le budget de dépenses alloué au portefeuille « Sécurité publique » en 2004-2005 s'élève à 885,1 M\$, ce qui représente une diminution de 5,0 M\$ ou 0,6 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'écart entre la dépense probable 2003-2004 et le budget de dépenses 2003-2004 s'explique principalement par des dépenses plus élevées aux services correctionnels, par des initiatives pour contrer le commerce illégal des boissons alcooliques ainsi que par l'aide financière aux sinistrés à la suite des pluies abondantes de 2003 et de l'hiver 2004.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Sécurité, prévention et gestion interne	415 108,5	3 985,5	411 123,0	439 937,8
2. Sûreté du Québec	444 495,6	(9 034,9)	453 530,5	455 861,5
3. Organismes relevant du ministre	25 455,3	—	25 455,3	28 202,3
Total	885 059,4	(5 049,4)	890 108,8	924 001,6
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	7 020	—	7 020	—

Programme 1 : Sécurité, prévention et gestion interne

Ce programme regroupe les principales activités qui représentent les fonctions propres du Ministère à savoir les Services à la gestion (incluant notamment les enveloppes centrales affectées aux contributions d'employeurs, aux loyers, aux télécommunications et à l'amortissement), les Services correctionnels, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, les Affaires policières et de sécurité-protection, la Sécurité civile et la Sécurité incendie ainsi que le Conseil de surveillance des activités de la Sûreté du Québec. Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 415,1 M\$, en hausse de 4,0 M\$ par rapport à l'exercice 2003-2004. Cette somme a été affectée au budget des Services correctionnels.

Programme 2 : Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport et de communication qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 444,5 M\$, en diminution de 9,0 M\$ par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette variation s'explique essentiellement par une rationalisation de l'ensemble des dépenses du programme. Les activités de la Sûreté du Québec sont en partie financées par des revenus provenant de la somme payable par les municipalités pour les services généraux fournis par la Sûreté du Québec, estimés à 215,7 M\$, et par ceux en provenance du gouvernement fédéral, d'une part pour le contrôle des armes à feu au montant de 6,6 M\$ et d'autre part, pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain au montant de 3,3 M\$. Ces revenus gérés dans un fonds spécial et dans un compte à fin déterminée pour le contrôle des armes à feu portent le niveau des dépenses prévues de la Sûreté du Québec à 670,1 M\$.

Programme 3 : Organismes relevant du ministre

Ce programme comprend cinq organismes soit : la Régie des alcools, des courses et des jeux chargée de l'administration des lois et règlements relatifs aux permis de fabrication et de commercialisation d'alcools, aux infractions en matière de boissons alcooliques, de courses, de bingos et tirages, d'appareils de jeu et d'amusement, de concours publicitaires et de l'administration du chapitre V de la Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., c. S-3.1) portant sur les sports de combat pratiqués par des professionnels; la Commission québécoise des libérations conditionnelles qui a pour mandat d'examiner les cas de personnes détenues admissibles à une libération sous condition; le Bureau du coroner chargé d'investiguer et d'enquêter sur les décès survenus dans des circonstances obscures ou violentes; le Commissaire à la déontologie policière qui permet le traitement des plaintes formulées contre les policiers dans l'exercice de leurs fonctions; et finalement, le Comité de déontologie policière qui, à titre de tribunal administratif spécialisé, a pour fonction de réviser les décisions du Commissaire à la déontologie policière rejetant une plainte après enquête et de disposer de toute citation déposée par ce dernier. Un budget de 25,5 M\$ est alloué à ce programme, comparable à celui de l'exercice 2003-2004.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	29 903,1	30 309,5
Prêts, placements et avances	61,4	61,4

Le budget d'investissements du Ministère est de 29,9 M\$.

De ce montant, 9,7 M\$ est alloué pour le développement des systèmes et à l'acquisition d'équipements informatiques et autres matériels pour les activités propres au Ministère.

La part du 20,2 M\$ destinée à la Sûreté du Québec est utilisée au renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, aux autoroutes et aux services spécialisés (7,3 M\$), de même qu'à l'acquisition d'équipements spécialisés et au développement informatique (12,9 M\$).

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

	BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 (000 \$)	BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 (000 \$)
Programme 3, élément 1		
Régie des alcools, des courses et des jeux	11 024,6	11 024,6
Programme 3, élément 2		
Commission québécoise des libérations conditionnelles	2 776,3	2 776,3
Programme 3, élément 3		
Bureau du coroner	7 004,9	6 754,9
Programme 3, élément 4		
Commissaire à la déontologie policière	2 792,1	2 792,1
Programme 3, élément 5		
Comité de déontologie policière	1 857,4	1 857,4

LES FONDS SPÉCIAUX

FONDS DES SERVICES DE POLICE

	PRÉVISIONS 2004-2005 (000 \$)	PROBABLES 2003-2004 (000 \$)
Revenus	396 865,8	396 001,4
Dépenses	396 865,8	396 001,4
Excédent (déficit)	—	—
Investissements	21 859,9	13 898,9
Effectif (ETC)	3 763	3 763

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1). Il s'agit en somme de la desserte policière dans les MRC basée sur le modèle de police de proximité.

Le budget de dépenses est sensiblement le même que celui de l'exercice précédent. Les revenus proviennent d'une part de la tarification aux municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, au montant prévu de 215,7 M\$, par ceux en provenance du gouvernement fédéral pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain au montant de 3,3 M\$ et d'autre part, d'une

affectation du budget de dépenses du programme 2 pour en assurer l'équilibre financier se situant à 177,8 M\$. L'investissement prévu de 21,9 M\$ se répartit comme suit : 7,1 M\$ pour le renouvellement et l'acquisition des véhicules de police dans les postes des MRC, 3,3 M\$ pour la refonte du système intégré de radiocommunications policières et 11,5 M\$ pour des équipements et du développement informatique ainsi que pour des équipements spécialisés.

TRANSPORTS

1. LA MISSION

Le Ministère a pour mission d'assurer, sur tout le territoire du Québec, la mobilité des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement économique, social et durable du Québec.

Il élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport. Ces dernières se matérialisent par les activités suivantes :

- Planifier, concevoir et réaliser les travaux d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui sont sous sa responsabilité;
- Soutenir techniquement et financièrement les municipalités pour l'entretien et la réfection du réseau routier local;
- Soutenir les systèmes de transport des personnes, notamment le transport en commun en milieu urbain, le transport adapté et le transport aérien dans les régions;
- Promouvoir le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité et de prévention des accidents en transport;
- Soutenir le transport des marchandises en favorisant l'intermodalité et l'utilisation des différents modes de transport (routier, ferroviaire et maritime);
- Favoriser le développement de l'industrie liée aux transports par des investissements importants dans le réseau routier et les infrastructures de transport en commun ainsi que par l'aide à la recherche.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

Les choix budgétaires effectués par le Ministère se situent à l'intérieur de trois grands enjeux stratégiques.

Le premier enjeu concerne la qualité et la fonctionnalité des infrastructures de transport existantes. Nos réseaux de transport sont vieillissants et nécessitent des efforts soutenus pour leur conservation et leur exploitation.

Le second enjeu a trait à l'amélioration de la sécurité et de l'efficacité des systèmes de transport en soutien au développement économique, social et durable du Québec. En matière de sécurité, le Ministère poursuivra ses efforts en concertation avec l'ensemble de ses partenaires pour améliorer le bilan de sécurité dans les transports. Il poursuivra également ses efforts pour faciliter les déplacements de personnes et de marchandises, d'une part, par ses interventions visant l'amélioration et le développement du réseau routier et, d'autre part, par ses différents programmes d'aide, notamment au transport en commun.

Enfin, le troisième enjeu concerne l'amélioration des façons de faire, notamment par la mise en place de partenariats public/privé là où cela s'avère avantageux, de façon à offrir à la population les modes de prestation de services les plus efficaces et efficients.

Enjeu 1 Des infrastructures de transport de qualité et fonctionnelles

Des investissements de 341,2 M\$ pour la conservation des chaussées et des structures du réseau routier supérieur

Le ministère des Transports poursuivra en 2004-2005 ses investissements dans le réseau routier supérieur en y consacrant 929,8 M\$ via le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, dont 341,2 M\$ sont prévus pour la conservation des chaussées et des structures.

Des ressources importantes doivent être allouées au cours des prochaines années à la conservation du réseau routier, compte tenu de son vieillissement, en vue de maintenir un niveau de qualité adéquat. En conséquence, des travaux de 191,1 M\$ seront effectués en conservation des chaussées et de 150,1 M\$ en conservation des structures sur l'ensemble du réseau supérieur, dont une importante partie, soit 229,0 M\$, sera réalisée sur le Réseau stratégique en soutien au commerce extérieur (RSSCE).

Le réseau routier supérieur sous la responsabilité du Ministère est constitué de 29 000 kilomètres de chaussées et de près de 5 000 structures. Le RSSCE est un sous-ensemble du réseau routier supérieur. Il comprend les principales infrastructures de transport qui supportent le commerce extérieur québécois effectué tant avec le reste du Canada qu'avec les États-Unis. Ce réseau, composé essentiellement d'autoroutes et de routes nationales assure, avec 28,0 % du kilométrage du réseau supérieur, la desserte de plus de 88,0 % de la population et 92,0 % des emplois au Québec.

Objectif	Maintenir la qualité du réseau routier.
Indicateurs de résultats	Proportion des chaussées du réseau stratégique en soutien au commerce extérieur en bon état. Cible : 76,5 % en 2004-2005 par rapport à 75,0 % en 2003-2004. Proportion des structures du réseau stratégique en soutien au commerce extérieur en bon état. Cible : Maintenir en 2004-2005 le niveau de 2003-2004 : 59,0 %. Proportion des chaussées du réseau supérieur en bon état. Cible : Maintenir en 2004-2005 le niveau de 2003-2004 : 62,0 %. Proportion des structures du réseau supérieur en bon état. Cible : Maintenir en 2004-2005 le niveau de 2003-2004 : 57,0 %.
Actions envisagées	Réhabiliter, sur le RSSCE, 600 kilomètres de chaussées au coût de 119,0 M\$ et 45 structures au coût de 110,0 M\$. Réhabiliter, sur l'ensemble du réseau routier supérieur, 1 150 kilomètres de chaussées au coût de 191,1 M\$ et 90 structures au coût de 150,1 M\$.

Des dépenses de 390,3 M\$ pour l'exploitation des infrastructures routières

L'exploitation des routes composant le réseau routier supérieur de même que des autres infrastructures sous la gestion du Ministère (aéroports, quais, etc.) continuera de faire l'objet d'une grande attention en 2004-2005. L'accent sera mis sur l'entretien des éléments d'importance du point de vue de la sécurité (marquage, glissières, éclairage) de même que pour l'entretien hivernal.

Enjeu 2 Des systèmes de transport plus sécuritaires et efficaces

Des investissements de 192,3 M\$ dans l'amélioration des infrastructures routières

Dans sa *Politique de sécurité dans les transports 2001-2005 – volet routier*, le gouvernement du Québec s'est fixé pour objectif de réduire de 15,0 % le bilan des victimes d'accidents sur l'ensemble du réseau routier. Un des éléments importants de la stratégie du Ministère pour atteindre cet objectif concerne l'amélioration des infrastructures routières.

Le Ministère entend ainsi consacrer, en 2004-2005, 192,3 M\$ à l'amélioration du réseau supérieur pour des interventions ayant un impact sur la sécurité des usagers. Ces actions s'ajoutent à celles concernant l'exploitation du réseau routier ainsi qu'aux autres mesures tels l'encadrement, la recherche-développement ou les campagnes de communication.

Objectif	Réduire le nombre de morts et de blessés graves dus aux accidents routiers, notamment par des améliorations ciblées au réseau routier.
Indicateur de résultats	Nombre de morts et de blessés graves sur les routes du Québec. Cible : Moins de 650 morts et 4 750 blessés en 2005.
Action envisagée	Des travaux d'amélioration du réseau routier où la priorité sera accordée aux sites les plus à risque. Parmi ces travaux, on trouve l'amélioration des courbes, pentes et intersections, l'installation de feux de circulation, de bandes rugueuses ou encore l'asphaltage des accotements.

Des investissements de 169,1 M\$ dans le développement du réseau routier

Le Ministère continuera d'appuyer le développement économique du Québec et de ses régions par la réalisation de projets de développement du réseau routier bien ciblés. Ces interventions ont pour objectif de faciliter les déplacements dans les principaux corridors interrégionaux et transfrontaliers au Québec. En 2004-2005, des travaux seront réalisés notamment sur la route 175/A73 à Stoneham et à Rivière Pikauba, la route 185 à Saint-Antonin et à Dégelis, l'autoroute 50 à Gatineau, le boulevard McConnell-Laramée à Gatineau, l'échangeur Taschereau à Montréal, l'autoroute 15, la route 132 à Candiac, l'autoroute 55 entre Saint-Nicéphore et Windsor, de même que des travaux préparatoires pour la réalisation de l'autoroute 30.

Plusieurs programmes ont été mis en place au cours des dernières années par le gouvernement fédéral pour contribuer à l'amélioration des infrastructures routières stratégiques. Le gouvernement du Québec entend bénéficier de ces programmes et conclure des ententes Canada-Québec qui auront pour effet d'accroître le niveau de participation financière du gouvernement fédéral à l'amélioration des infrastructures routières québécoises.

Objectif	Accroître la participation financière du gouvernement fédéral à l'amélioration des infrastructures routières québécoises.
Indicateur de résultats	Montant des contributions financières du gouvernement fédéral ayant fait l'objet d'ententes.
Action envisagée	Conclusion d'ententes.

Des dépenses de 265,8 M\$ en aide au transport en commun

L'aide au transport en commun se compose principalement de l'aide aux immobilisations offerte dans les six régions métropolitaines aux sociétés de transport en commun, à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et à la Ville de Montréal (service de dette subventionnée du métro) ainsi que de l'aide au fonctionnement aux organismes offrant des services de transport adapté, aux municipalités et aux conseils intermunicipaux de transport. Ces programmes d'aide demeurent une priorité pour 2004-2005, et le Ministère entend poursuivre ses actions afin de favoriser la croissance de l'achalandage du transport en commun et le développement des autres services de transport collectif. Le Ministère consacrera, en 2004-2005, 209,1 M\$ à l'aide au transport en commun (volets immobilisations et exploitation) et 56,7 M\$ à l'aide au transport adapté.

L'aide aux immobilisations de transport en commun soit, 186,2 M\$, servira au remboursement d'une portion du service de dette subventionnée des sociétés de transport en commun et de l'Agence métropolitaine de transport. Elle permettra en 2004-2005 des investissements totaux de 485,0 M\$, dont 360,2 M\$ seront financés par le Ministère.

Les sociétés de transport en commun pourront en outre continuer de bénéficier de revenus annuels de l'ordre de 66,0 M\$ provenant de la contribution de 30,00 \$ des automobilistes résidant sur le territoire des sociétés, laquelle est perçue à même les droits d'immatriculation. De plus, l'Agence métropolitaine de transport continuera d'assumer une partie de son financement à même les revenus provenant de la taxe de 1,5 ¢ du litre d'essence perçue dans la région métropolitaine de Montréal, lesquels sont estimés à 50,0 M\$ annuellement.

La contribution du gouvernement du Québec au financement du transport en commun en 2004-2005, soit sous forme de subventions (265,8 M\$) ou de sources de revenus dédiés (116,0 M\$), devrait donc totaliser un montant de 381,8 M\$.

Objectif	Faciliter les déplacements dans les grandes agglomérations en favorisant une utilisation accrue du transport en commun.
Indicateur de résultats	Achalandage du transport en commun dans les grandes agglomérations.
Action envisagée	L'aide financière du Ministère permettra notamment la poursuite des travaux de rénovation du métro (Réno-Systèmes), la poursuite du prolongement du métro à Laval, de lignes de trains de banlieue, ainsi que le renouvellement du parc d'autobus et le remplacement des voitures de train de banlieue sur la ligne Montréal-Rigaud.

Enjeu 3 L'amélioration des façons de faire

Mise en place de partenariats public/privé touchant les infrastructures de transport

Le Ministère continuera d'œuvrer en 2004-2005 à l'amélioration de sa performance. Dans ce but, il entend mettre en place des modes de prestation de services faisant davantage appel à un partenariat avec le secteur privé là où cela s'avèrera avantageux. Plusieurs projets sont à l'étude. Ces projets concernent tant le développement et l'amélioration que l'entretien et l'exploitation du réseau routier supérieur.

Objectif	Initier quelques projets de partenariats public/privé.
Indicateur de résultats	Nombre de projets de partenariats réalisés ou à l'étude.
Action envisagée	Poursuite des travaux pour le parachèvement des autoroutes 30 et 25 dans un cadre de partenariat public/privé. Démarrage du processus d'analyse pour la réalisation en partenariat de certains projets majeurs de développement. Démarche menant à des projets pilotes de gestion déléguée de l'entretien du réseau routier et à des partenariats pour certaines autres activités ministérielles.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

Pour l'exercice 2004-2005, le Ministère poursuivra les évaluations débutées en 2003-2004 et pour lesquelles des cadres d'évaluation ont été produits :

- Évaluations prévues pour l'exercice 2004-2005 :
 - programme d'Aide au transport adapté aux personnes handicapées;
 - plan d'action en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers.

Le Ministère débutera d'autres évaluations en lien avec ses grands dossiers ou ses orientations stratégiques actuelles. Pour ces programmes, les stratégies d'évaluation couvrent un horizon de plusieurs années :

- Évaluation de l'efficacité de la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds (L.R.Q., c. P-30-3) en collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Évaluation de l'entente Canada-Québec sur le « programme stratégique d'infrastructures routières – volet passages frontaliers (PSIR-F) » en collaboration avec Transports Canada;
- Évaluation de l'entente Canada-Québec sur le « programme stratégique d'infrastructures routières – volet construction routière (PSIR-R) » en collaboration avec Transports Canada.

La portée et le cadre d'évaluation de ces programmes seront précisés en cours d'année. De plus, le Ministère établira un Plan triennal d'évaluation de programmes pour la période 2004-2007 en considérant les orientations du prochain plan stratégique couvrant la même période.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le plan budgétaire 2004-2005 tient compte des grands enjeux stratégiques du Ministère. Ainsi, celui-ci poursuivra ses investissements majeurs dans la conservation, l'amélioration et le développement du réseau routier en y investissant 929,8 M\$. De plus, concernant l'exploitation, les ressources consacrées à la viabilité hivernale seront légèrement augmentées alors que les opérations d'entretien seront maintenues au même niveau que l'an dernier.

Au chapitre des transferts, le calendrier du programme d'Aide financière au réseau routier local sera revu apportant des variations à la hausse de ce budget. En ce qui concerne le programme d'Aide aux immobilisations du transport en commun, celui-ci verra ses dépenses augmenter de 5,8 M\$ afin de permettre aux sociétés de transport et à l'Agence métropolitaine de transport de réaliser les investissements en cours, notamment pour le renouvellement du parc d'autobus et de trains de banlieue, la rénovation des systèmes du métro et son prolongement à Laval. Les autres programmes d'aide sont maintenus, et certains d'entre eux, comme l'Aide au transport adapté et l'Aide au fonctionnement des organismes de transport, verront leur budget ajusté pour tenir compte des normes d'application.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Infrastructures de transport	1 203 437,8	145 233,7	1 058 204,1	1 060 402,9
2. Systèmes de transport	348 509,7	7 855,1	340 654,6	336 069,4
3. Administration et services corporatifs	92 932,4	(1 781,7)	94 714,1	91 199,5
Total	1 644 879,9	151 307,1	1 493 572,8	1 487 671,8
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 860	20	3 840	—

Le budget de dépenses du Ministère présenté au tableau précédent augmente de 151,3 M\$ entre 2003-2004 et 2004-2005, passant de 1 493,6 M\$ à 1 644,9 M\$. Cette variation s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Augmentation de 80,7 M\$ de l'affectation à des fonds spéciaux, essentiellement à titre de contribution au financement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier;
- Augmentation de 63,5 M\$ des dépenses prévues de transfert, laquelle résulte, d'une part, de la modification du calendrier de versement des subventions dans le programme d'Aide financière au réseau routier local pour l'année 2004 et, d'autre part, de l'ajustement des autres programmes d'aide pour tenir compte des normes d'application en vigueur;
- Augmentation de 7,6 M\$ des dépenses prévues de fonctionnement, principalement au chapitre des dépenses en viabilité hivernale.

Programme 1 : Infrastructures de transport

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection, de même que l'entretien des infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M\$
– Contribution au financement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	603,4
– Entretien des infrastructures de transport	390,3
– Amortissement des infrastructures routières (avant la création du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier) et des autres infrastructures de transport	104,1
– Programme d'Aide financière au réseau routier local	105,2
– Autres activités	0,4

L'augmentation de 145,2 M\$ du budget de dépenses en 2004-2005 est essentiellement le résultat net de variations touchant quelques activités.

La première a trait à la contribution du Ministère au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, laquelle augmente de 80,6 M\$. L'entretien des infrastructures est, pour sa part, augmenté de 9,5 M\$ essentiellement au chapitre de l'entretien hivernal. Quant au programme d'Aide financière au réseau routier local, il est augmenté de 54,5 M\$ principalement pour tenir compte des modifications apportées au calendrier de versement des subventions et d'un ajout de 7,0 M\$ au volet de l'amélioration.

Programme 2 : Systèmes de transport

Ce programme vise à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M\$
– Aide à l'acquisition d'immobilisations de transport en commun	186,2
– Aide au fonctionnement de certains services de transport en commun	23,1
– Aide au transport adapté aux personnes handicapées	56,7
– Aide au transport maritime, incluant la contribution au financement de la Société des traversiers du Québec	53,5
– Fonctionnement de la Commission des transports du Québec	13,0
– Aide au transport aérien	6,0
– Autres activités	10,0

L'augmentation de 7,9 M\$ du budget de dépenses en 2004-2005 est le résultat net de quelques variations dans les transferts. Les principales augmentations sont les suivantes : l'Aide à l'acquisition d'immobilisations de transport en commun augmente de 5,8 M\$ à la suite des investissements réalisés par les différents partenaires, dont l'acquisition de nouveaux autobus, le prolongement du métro à Laval et la rénovation des systèmes du métro; l'Aide au transport adapté des personnes handicapées augmente de 3,2 M\$; l'Aide au transport maritime augmente de 1,3 M\$, principalement au niveau de la contribution au financement de la Société des traversiers du Québec.

Programme 3 : Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport de personnes et de marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M\$
– Planification, direction et coordination des ressources humaines, physiques, financières et informationnelles	66,6
– Élaboration des orientations et des politiques ministérielles et interventions en matière de recherche et développement	16,8
– Amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport	9,5

La diminution de 1,8 M\$ du budget de dépenses en 2004-2005 est le résultat net de la variation de quelques activités. L'amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport diminue de 0,8 M\$ alors que les autres dépenses de fonctionnement et la rémunération diminuent globalement de 1,0 M\$.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	42 774,8	49 713,0
Prêts, placements et avances	200,0	200,0

Le budget d'investissements de 43,0 M\$ permet au Ministère d'assumer ses besoins aux chapitres suivants : travaux relatifs à des infrastructures de transport maritime et aérien, développements informatiques et acquisition de matériel et d'équipement.

La diminution de 6,9 M\$ par rapport à l'exercice précédent provient essentiellement de la variation dans deux activités. Premièrement, un montant de 3,5 M\$ résulte des modifications dans la comptabilisation des contributions fédérales dans les investissements aéroportuaires. Deuxièmement, la réduction des besoins en développements informatiques compte pour 3,1 M\$.

LES FONDS SPÉCIAUX

FONDS DE CONSERVATION ET D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

	PRÉVISIONS 2004-2005 (000 \$)	PROBABLES 2003-2004 (000 \$)
Revenus	605 660,0	520 257,6
Dépenses	605 660,0	520 257,6
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	824 778,6	824 021,5
Effectif (ETC)	2 224	2 241

Le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier est un fonds d'investissements affecté depuis le 1^{er} avril 1996 au financement des travaux de conservation des chaussées et des structures et des travaux d'amélioration et de développement du réseau routier.

L'ensemble des déboursés prévus en 2004-2005 totalise 929,8 M\$, soit un montant équivalent à celui de l'exercice précédent.

Ces déboursés se subdivisent en deux catégories :

- Des investissements de 824,8 M\$ ayant pour effet d'accroître le potentiel de service et qui sont capitalisés et amortis en fonction de leur durée de vie utile, soit entre 10 et 30 ans;
- Des coûts indirects estimés à 105,0 M\$ qui sont considérés comme des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses du Fonds sont estimées à 605,7 M\$ en 2004-2005 et correspondent au coût des dépenses de fonctionnement de l'année en cours et à celui du service de la dette des immobilisations réalisées depuis sa création. Ces dépenses sont assumées majoritairement par une contribution du Ministère de 603,4 M\$ et par certains partenaires, dont le gouvernement fédéral.

FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

	PRÉVISIONS 2004-2005 (000 \$)	PROBABLES 2003-2004 (000 \$)
Revenus	70 420,0	69 553,0
Dépenses	70 420,0	69 553,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	22 000,0	31 785,6
Effectif (ETC)	275	280

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant est affecté depuis le 1^{er} avril 1998 au financement des activités du Centre de gestion de l'équipement roulant. L'objectif premier du Centre est d'assurer la gestion intégrée du parc de matériel roulant du Ministère. Il offre en outre un service semblable aux différents organismes publics du Québec.

Pour 2004-2005, le Fonds présente un budget équilibré de 70,4 M\$, financé en grande partie par le Ministère pour un montant de 54,5 M\$. Un budget d'immobilisations de 22,0 M\$ est également prévu pour le renouvellement du parc de matériel roulant du Ministère et des organismes clients.

FONDS DES CONTRIBUTIONS DES AUTOMOBILISTES AU TRANSPORT EN COMMUN

	PRÉVISIONS 2004-2005 (000 \$)	PROBABLES 2003-2004 (000 \$)
Revenus	66 124,6	64 915,9
Dépenses	66 124,6	64 915,9
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun est en opération depuis le 1^{er} janvier 1992. Il vise à favoriser le développement des services de transport en commun en milieu urbain. Son financement est

assumé par une contribution de 30,00 \$ prélevée auprès des propriétaires de véhicules des agglomérations urbaines du Québec lors du renouvellement de l'immatriculation.

En 2004-2005, les revenus de ce Fonds, estimés à 66,1 M\$, seront entièrement redistribués aux organismes publics de transport en commun.

FONDS POUR LA VENTE DE BIENS ET SERVICES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

	PRÉVISIONS 2004-2005 (000 \$)	PROBABLES 2003-2004 (000 \$)
Revenus	4 607,0	4 581,0
Dépenses	4 591,4	4 565,5
Excédent (déficit)	15,6	15,5
Investissements	40,0	150,0
Effectif (ETC)	34	32

Depuis l'exercice financier 2001-2002, le Centre de signalisation du ministère des Transports a été converti en une agence par le Ministère, conformément au nouveau cadre de gestion établi par la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01).

Le Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports est affecté, depuis le 1^{er} avril 2001, au financement des activités liées aux biens et services fournis par le Centre de signalisation, notamment pour le développement et la fabrication de panneaux de signalisation routière et d'information et pour des services d'urgence en signalisation aux ministères et organismes, tant publics que privés.

Pour 2004-2005, le Fonds présente un budget avec des revenus de 4,6 M\$ tirés de la vente de produits de signalisation et prévoit un léger excédent.

TRAVAIL

1. LA MISSION

La mission du Ministère est d'assurer aux personnes des conditions de travail équitables et de promouvoir des rapports de travail qui favorisent le respect et l'harmonie dans les milieux du travail ainsi que la performance des organisations. La clientèle du Ministère est large et diversifiée. Elle est principalement composée de personnes salariées, d'employeurs, d'associations patronales, de syndicats, de spécialistes et de chercheurs en droit ou en relations du travail, ainsi que de divers groupes d'intérêts ou de défense des droits.

Pour répondre aux besoins des clientèles et des citoyens en général, le Ministère dispose de leviers d'intervention qui lui sont propres et qui servent d'assises à son offre de service :

- Le développement des lois et des politiques du travail;
- La prévention et la résolution des mésententes dans les milieux du travail;
- L'amélioration des pratiques en relations du travail;
- L'information et la production de données sur le travail.

Au service de l'intérêt public, le Ministère exerce sa charge dans le respect des lois et de l'éthique qui garantissent les droits des citoyens. Son personnel œuvre avec intégrité et compétence dans le but d'offrir des services de qualité et d'entretenir avec sa clientèle des rapports courtois et respectueux. Il voit aussi à garantir l'impartialité nécessaire à la prise de décision ainsi qu'à protéger la confidentialité des renseignements personnels.

Quatre organismes budgétaires font partie du portefeuille « Travail ». Trois organismes appuient le Ministère dans la réalisation de sa mission et un quatrième vient compléter son action dans un secteur particulier :

- Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre voit à la concertation entre les organisations patronales et syndicales afin d'orienter et de soutenir l'action gouvernementale en matière de travail et de main-d'œuvre;
- La Commission de l'équité salariale voit à l'implantation de l'équité salariale pour les femmes du Québec. Elle doit veiller à l'établissement de démarches ou de programmes spécifiques et s'assurer du maintien de l'équité salariale dans les entreprises;
- Le Conseil des services essentiels s'assure que le public continue de bénéficier de services jugés essentiels lorsque des salariés exercent leur droit de grève dans certains services publics, au sein de la fonction publique et dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux;
- La Régie du bâtiment du Québec voit à la qualité des travaux de construction et à la sécurité des personnes qui accèdent à un bâtiment ou à un équipement destiné à l'usage du public.

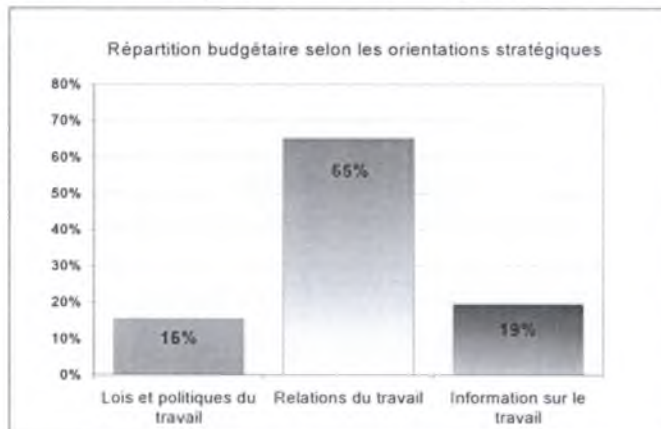
2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ENJEUX STRATÉGIQUES

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

Le budget du Ministère, excluant les crédits de transfert, est essentiellement consacré à la rémunération du personnel qui compte pour 75,0 %. Le reste est affecté à la location d'espaces et aux frais de déplacement.

Les choix budgétaires maintiennent ou consolident des activités régulières qui sont essentielles à la mission ministérielle. Ils sont liés à trois orientations stratégiques qui couvrent chacune des secteurs d'activité du Ministère, soit : les lois et les politiques du travail, les services en relations du travail et l'information sur le travail.

Le graphique ci-contre illustre la répartition globale des ressources budgétaires selon ces orientations.



Orientation 1 Assurer une législation et des politiques du travail adaptées aux mutations économiques et sociales

Le développement des lois et des politiques du travail

Ce choix budgétaire renvoie à une activité importante qui consiste à déterminer l'environnement législatif et administratif dans lequel évolue le citoyen en matière de conditions et de relations du travail. Parce que cette activité sert l'intérêt général des citoyens, elle nécessite leur participation active, qu'ils soient regroupés ou non au sein d'associations représentatives, d'organismes économiques ou sociaux, de groupes d'intérêts ou de regroupements ad hoc.

Objectif	Soutenir efficacement la prise de décision ministérielle et gouvernementale.
Indicateurs de résultats	Ajustements législatifs : — code du travail : travaux exploratoires permettant de documenter d'éventuelles modifications techniques concernant le fonctionnement de la Commission des relations du travail et le champ de compétences du Conseil des services essentiels; — normes du travail : mise en application des dispositions touchant les cueilleurs de petits fruits et de légumes de transformation (juin 2004).

Suivi de rapports faits au ministre :

- détermination de priorités d'action à l'égard du Rapport sur les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle (Rapport Bernier).

Délais de traitement des requêtes des comités paritaires :

- avis et projets de décrets : 45 jours pour 75,0 % des requêtes à compter de la date de réception de tous les documents requis;
- production des mémoires et recommandations : 60 jours pour 75,0 % des requêtes.

Amorce des négociations en vue de conclure une nouvelle entente avec l'Ontario sur la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (printemps 2004).

Allègement du processus d'approbation des règlements des comités paritaires :

- adoption d'un projet de règlement général concernant les règlements qu'un comité paritaire peut adopter (automne 2004).

Objectif	Évaluer les effets de l'application des dispositions législatives et réglementaires.
Indicateurs de résultats	Évaluations et études d'impact : – rapport d'évaluation des effets engendrés par l'introduction, en décembre 1999, d'un interdit relatif aux disparités de traitement dans la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., c. N-1.1) (30 juin 2004); – études d'impact des requêtes en modification pouvant être présentées au regard des décrets de conventions collectives pour plusieurs secteurs : services automobiles, camionnage, matériaux de construction, installation d'équipement pétrolier; – rapport préliminaire d'évaluation du degré d'atteinte des objectifs liés aux modifications législatives apportées au Code du travail (L.R.Q., c. C-27) et à la Loi sur les normes du travail entre 2001 et 2003 (mars 2005); – analyse triennale des impacts de l'évolution du salaire minimum sur l'économie québécoise (mars 2005).
Objectif	Développer des collaborations plus étroites en matière de recherche et de développement.
Indicateur de résultats	Établissement d'un partenariat avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail et la Commission des normes du travail pour la réalisation d'une étude quinquennale sur l'évolution des conditions de travail au Québec (2008).

Orientation 2 Contribuer à la prévention et à la résolution des mésententes en misant sur la responsabilisation des acteurs et sur l'amélioration des pratiques

Les services en relations du travail

Le Ministère intervient auprès des clientèles patronales et syndicales dans le but de faciliter le règlement des différends et de favoriser le maintien de relations du travail empreintes d'ouverture et de respect mutuel. Il doit s'assurer que ses services maintiennent un niveau élevé de qualité et qu'ils soient adaptés aux enjeux particuliers auxquels font face les parties. Il s'est aussi donné comme objectif de faire connaître les pratiques qui ont un caractère d'exemplarité et qui contribuent à la prévention et au règlement des mésententes. Pour inciter et appuyer les organisations à s'en inspirer, il fait la promotion des approches partenariales auprès des entreprises.

Objectif	Offrir aux clientèles des services en relations du travail qui soient adaptés à leur situation.
-----------------	---

Indicateurs de résultats	Information et promotion des services de prévention et de conciliation. Développement d'outils d'information sur l'exercice du rôle de médiateur-conciliateur. Atteinte de plus de 550 interventions par année dont environ 75,0 % en conciliation et 25,0 % en prévention et soutien aux partenariats. Amélioration des services d'évaluation médicale : – taux d'avis complémentaire : maintien à 2,0 %; – qualité des avis produits : amélioration de l'indice de 5,0 %; – délais de remise des avis : maintien d'une moyenne mensuelle inférieure à 20 jours, sur une base annuelle.
---------------------------------	--

Objectif	Promouvoir et soutenir l'amélioration des pratiques en relations du travail.
-----------------	--

Indicateurs de résultats	Outils d'information et de motivation pour les milieux du travail. Tenue d'un Forum sur la productivité et la création d'emploi (titre provisoire) (hiver 2005). Nouvelle section du site Web ministériel consacrée au Forum et à la mise en ligne de documents thématiques.
---------------------------------	---

Orientation 3 Fournir à nos clientèles une information et des connaissances sur le travail qui répondent à leurs besoins, qui soient fiables, accessibles et de qualité

L'information sur le travail

La production et la diffusion d'information et de connaissances sur le travail représentent un important levier d'intervention auprès des clientèles corporatives et individuelles du Ministère. Qu'il s'agisse de renseignements généraux, de formulaires, ou encore de données statistiques, de rapports d'études, des actualités en relations du travail et du suivi législatif, l'information sur le travail est un domaine en constante expansion depuis plusieurs années. Les technologies de l'information ont largement contribué à cette expansion, notamment l'Internet où la croissance rapide du nombre d'utilisateurs a créé un nouvel espace d'échange et de transaction avec le citoyen. Tout en enrichissant nos relations avec les citoyens, elles constituent autant d'opportunités pour améliorer la qualité des services.

Objectif	Produire et diffuser des données et des études sur le travail qui soient pertinentes, fiables et régulièrement mises à jour.
Indicateurs de résultats	Mise en ligne de nouveaux produits d'information, telles les conventions collectives. Respect de l'échéancier des publications électroniques. Mise à jour et publication d'études et d'analyses comparatives des législations du travail. Traitement, analyse et diffusion de données tirées des conventions collectives.

LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

Orientation 1 Promouvoir et accroître le leadership de la Régie en ce qui concerne la normalisation des exigences de construction et de sécurité dans les bâtiments, équipements et installations

La modernisation du cadre législatif

Ce choix budgétaire vise à simplifier et à alléger la réglementation en matière de construction, tout en respectant l'objectif de sécurité qui est à la base de la mission.

Objectif	Finaliser le passage réglementaire prévu à la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1-1) pour les chapitres du Code de construction et du Code de sécurité.
Indicateur de résultats	Date de dépôt au gouvernement pour prépublication.
Action envisagée	Élargissement du champ d'application par modification réglementaire des chapitres Bâtiment des codes de sécurité et de construction.

Orientation 2 Innover avec une approche où la Régie met l'accent sur le principe de responsabilisation des intervenants et de gestion du risque

La réforme des modes d'intervention et de la qualification

La nouvelle approche de responsabilisation et de suivi des intervenants s'appuie sur l'évaluation du niveau de risque pour la planification des interventions; la Régie veut augmenter la vigilance de tous les acteurs en matière de sécurité. Le programme de qualification professionnelle doit être adapté aux nouvelles technologies, façons de faire et compétences recherchées dans l'industrie de la construction.

Objectif	Revoir les programmes de surveillance dans une perspective de responsabilisation des intervenants et en intégrant mieux la gestion du risque dans la planification des interventions.
Indicateur de résultats	Nombre et pourcentage d'employés informés, de partenaires informés, nombre d'activités de suivi des intervenants, nombre d'ententes de délégation.
Actions envisagées	Finaliser les analyses de risque dans les domaines des remontées mécaniques, des jeux mécaniques et des appareils sous pression. Formation du personnel de la Régie (150 personnes). Information des partenaires.
Objectif	Moderniser le système de qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.
Indicateur de résultats	Date de dépôt des modifications législatives, date de dépôt du plan, date d'approbation pour mise en oeuvre.
Action envisagée	Projet de règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs pour prépublication avant la fin de 2004.
Objectif	Évaluation et bilan de l'application du Plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs.
Indicateur de résultats	Taux de satisfaction de la clientèle, des intervenants.
Action envisagée	Préparation, avant la fin de 2004, d'un projet de règlement sur un plan de garantie élargi aux travaux de rénovation et sur le cautionnement d'exécution obligatoire.

Orientation 3 Accélérer la modernisation de la gestion et doter la Régie de technologies de l'information appropriées pour assurer la réalisation de sa mission

L'efficacité et l'efficience dans l'accomplissement de la mission

La Régie doit se doter des processus d'affaires et des technologies qui lui permettront d'accomplir les deux premières orientations et d'accélérer la modernisation de sa gestion.

Objectif	Moderniser et revoir tous les processus administratifs et les systèmes informatiques de la Régie.
Indicateurs de résultats	Date d'approbation du plan de financement. Calendrier de déploiement des processus.
Actions envisagées	Mise en place de l'infrastructure technologique de prestation électronique de services (juillet 2004). Développement de la base de connaissances, du système de gestion des déclarations de travaux, du site informationnel, du Registre public et de l'Intranet (janvier 2005).
Objectif	Améliorer la qualité des services à la clientèle et parfaire la mise en place d'une gestion par résultats.
Indicateur de résultats	Taux de satisfaction de la clientèle (sondage).
Actions envisagées	Mise à jour du portrait des attentes de la clientèle par sondage et groupes de discussion (avril 2004). Publication d'une nouvelle Déclaration de services à la clientèle (juillet 2004). Création d'un guichet unique pour tous les services (Centre contact client).
Objectif	Revoir, réviser et adapter la tarification.
Indicateurs de résultats	Date de dépôt d'un projet de tarification pour la surveillance. Date d'implantation des nouvelles tarifications.
Action envisagée	Révision de la tarification : diagnostic sur les tarifications actuelles, analyse des coûts de revient, consultations des partenaires et étude d'impact.

3. LES ÉVALUATIONS DE PROGRAMMES

Pour le ministère du Travail, voir le second objectif de la première orientation où sont présentés les indicateurs de résultats relatifs à l'évaluation des effets de l'application des dispositions législatives et réglementaires.

Pour sa part, la Régie du bâtiment procède régulièrement à l'évaluation de ses activités en vue d'en vérifier le bien-fondé et d'en améliorer le mode de fonctionnement. À titre d'exemple, l'évaluation du Plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs, réalisée en 2003-2004, est à la base des modifications qui seront proposées en 2004-2005. D'autres projets d'évaluation sont en cours ou débiteront durant l'exercice 2004-2005, ayant pour objet :

- Les engagements de la Déclaration de services à la clientèle;
- Les programmes de détection des travaux sans licence;
- La tarification des activités de la Régie;
- La gestion des plaintes en matière de sécurité, de qualité, de licence;
- Le plan de surveillance, chapitres Bâtiment, Électricité et Plomberie du Code de construction.

4. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMME

	2004-2005		2003-2004	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Travail	63 926,4	473,0	63 453,4	69 251,1
Total	63 926,4	473,0	63 453,4	69 251,1
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	771	—	771	—

Le portefeuille « Travail » comporte un seul programme. Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail, d'équité salariale, de qualité des bâtiments et de sécurité des usagers d'édifices publics et d'installations techniques. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques, financières et informationnelles nécessaires à la gestion du portefeuille.

Le budget de dépenses 2004-2005 est de 63,9 M\$ en hausse de 0,5 M\$ par rapport à celui de 2003-2004. L'augmentation s'explique par l'effet net du report en 2004-2005 de crédits non utilisés en 2003-2004 pour 1,1 M\$ et par une réduction de la provision pour les dépenses d'amortissement de 0,6 M\$.

La dépense probable 2003-2004 dépasse de 5,8 M\$ le budget de dépenses 2003-2004 en raison des sommes transférées de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant les revenus, et ce, dans le cadre de la lutte au travail au noir dans l'industrie de la construction.

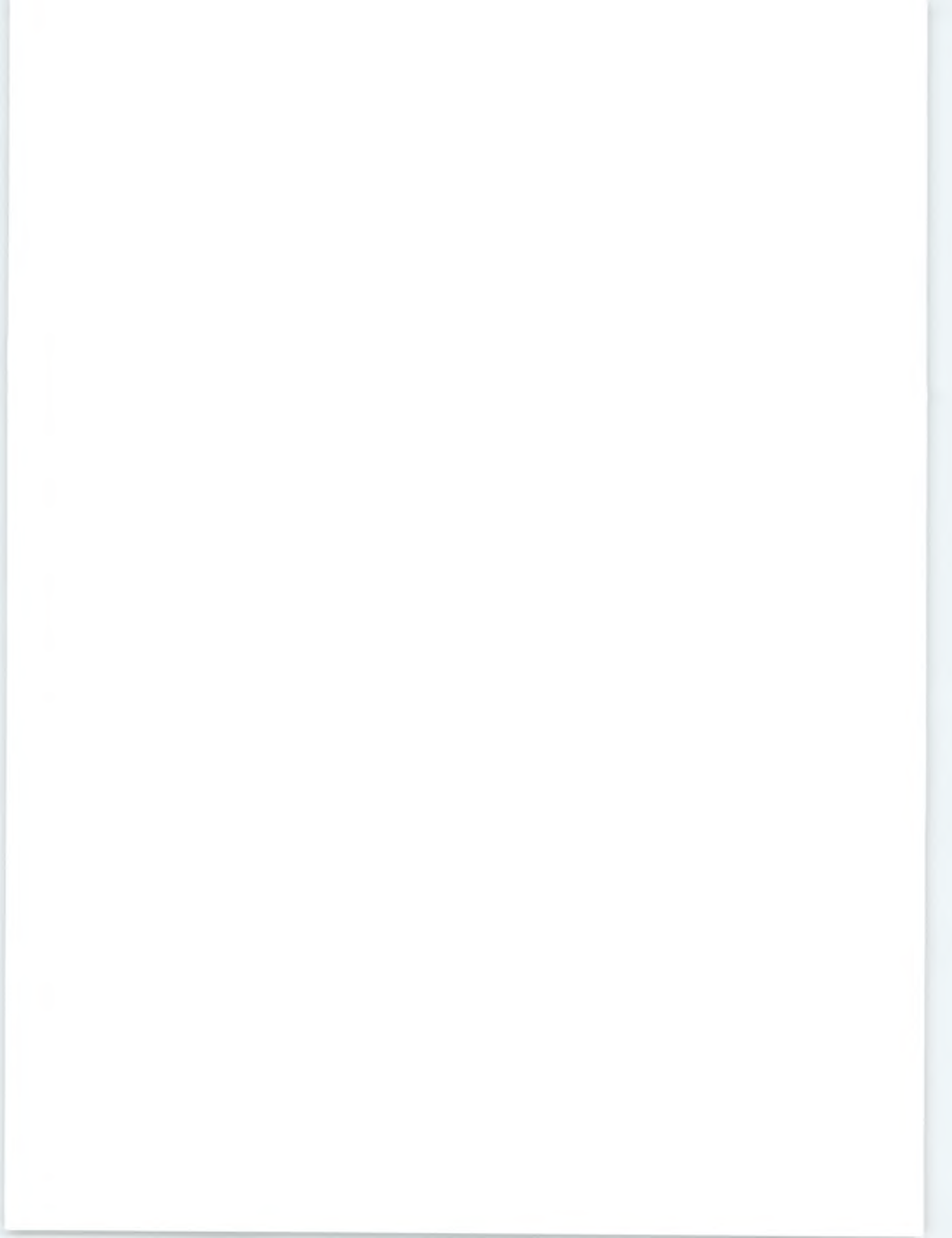
LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2004-2005 (000 \$)	2003-2004 (000 \$)
Immobilisations	12 370,8	15 016,9
Prêts, placements et avances	1,0	1,0

La variation entre le budget d'investissements 2004-2005 et celui de 2003-2004 est principalement attribuable aux modifications à l'échéancier de réalisation du projet de modernisation des systèmes et processus d'affaires de la Régie du bâtiment du Québec et à ses effets sur les déboursés en crédits d'immobilisations.

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

	BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 (000 \$)	BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 (000 \$)
Programme 1 , élément 2		
Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre	429,5	379,5
Programme 1 , élément 3		
Commission de l'équité salariale	5 620,6	5 315,0
Programme 1 , élément 4		
Conseil des services essentiels	2 384,4	2 370,0
Programme 1 , élément 5		
Régie du bâtiment du Québec	29 338,7	30 104,6



Conseil du trésor

Québec

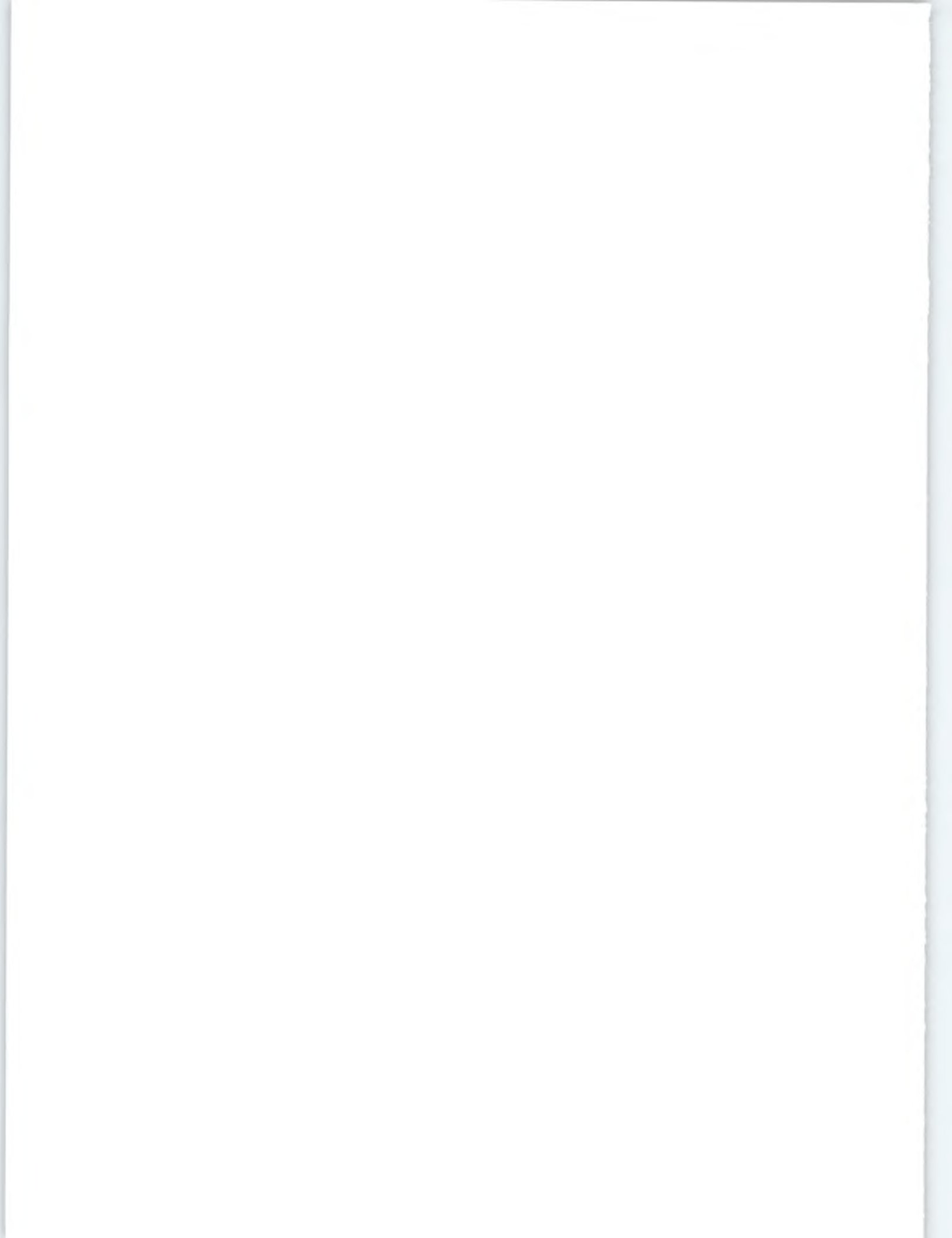


Budget de dépenses

2004-2005

Volume IV

**Message de la présidente
du Conseil du trésor**
et renseignements supplémentaires



Budget de dépenses

2004-2005

Volume IV

Message de la présidente
du Conseil du trésor
et renseignements supplémentaires



ISSN 0706-0319
ISBN 2-551-22462-4
Dépôt légal, 1^{er} trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Le présent volume débute par un message de la présidente du Conseil du trésor qui donne les faits saillants du Budget de dépenses 2004-2005. Les chapitres qui suivent fournissent des informations complémentaires sur le Budget de dépenses ainsi que d'autres renseignements portant sur des sujets qui y sont rattachés.

En plus du présent volume « *Message de la présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires* », trois autres volumes composent les informations touchant le Budget de dépenses 2004-2005 :

Volume I : Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées

Ce volume réunit les informations se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbyisme.

Volume II : Crédits des ministères et organismes

Ce volume présente les crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2004-2005 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuilles et programmes.

Volume III : Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

Ce volume regroupe les plans annuels de gestion des dépenses élaborés par chacun des ministres en vertu de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01). On retrouve au début de ce volume un sommaire du budget de dépenses par portefeuilles.

Table des matières

AVANT-PROPOS

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR	III
---	-----

CHAPITRE 1 LE BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005

Le Budget de dépenses 2004-2005 en bref	3
1. Le Budget de dépenses 2004-2005	4
2. La variation des dépenses de programmes en 2004-2005	6
3. Le poids des dépenses de programmes dans l'économie	10
Annexe 1.1 : Variation entre le Budget de dépenses 2004-2005 et la dépense probable 2003-2004	11

CHAPITRE 2 LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2003-2004

Les résultats de l'exercice financier 2003-2004 en bref	15
1. La variation des dépenses du gouvernement en 2003-2004	16
2. L'évolution de la prévision des dépenses totales en 2003-2004	17
3. L'évolution des crédits autorisés en 2003-2004	19

CHAPITRE 3 LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 PAR GRANDES CATÉGORIES ET PAR BÉNÉFICIAIRES

La répartition du Budget de dépenses 2004-2005 en bref	23
1. Vue d'ensemble de la répartition des dépenses	24
2. Les dépenses pour la rémunération	28
3. Les dépenses de fonctionnement	30
4. Les dépenses de capital	32
5. Les dépenses d'intérêt	35
6. Les dépenses de support	38
7. Les dépenses relatives à la provision pour créances douteuses et autres	40

Annexe 3.1 :	Nature des catégories de dépenses considérées dans ce chapitre	41
Annexe 3.2 :	Répartition du Budget de dépenses 2004-2005 par grandes catégories.....	43
Annexe 3.3 :	Répartition du Budget de dépenses 2004-2005 par bénéficiaires	44

CHAPITRE 4 L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'effectif du secteur de la fonction publique en bref	47
1. L'effectif du secteur de la fonction publique	48
2. L'évolution de l'effectif du secteur de la fonction publique	49
3. L'enveloppe d'effectif total des ministères et organismes apparaissant au Budget de dépenses 2004-2005	50
4. L'enveloppe d'effectif total des entreprises et des autres organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique	51
Annexe 4.1 : Lexique	52
Annexe 4.2 : Définition et modalités touchant l'effectif du secteur de la fonction publique	53
Annexe 4.3 : Évolution de l'effectif total des ministères et organismes présentés au Budget de dépenses 2004-2005	54
Annexe 4.4 Évolution de l'effectif total des entreprises et des autres organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique	55
Annexe 4.5 : Enveloppe d'effectif total en 2003-2004 et 2004-2005 pour les ministères et organismes apparaissant au Budget de dépenses 2004-2005	56
Annexe 4.6 : Enveloppe d'effectif total en 2003-2004 et 2004-2005 pour les entreprises et les autres organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique.....	57

CHAPITRE 5 LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS PRÉVUS EN 2004-2005

Les investissements en immobilisations en bref	61
1. Les investissements en immobilisations prévus en 2004-2005	62
2. L'évolution des investissements en immobilisations	63
3. Les investissements en immobilisations dans les réseaux, les municipalités, les institutions culturelles et autres	64
4. Les investissements en immobilisations dans les fonds spéciaux	68
5. Les investissements en immobilisations des organismes consolidés	69
6. Les investissements en immobilisations dans les ministères.....	70
Annexe 5.1 : Nature des investissements en immobilisations considérés dans ce chapitre	71

CHAPITRE 6 LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT ET LES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses consolidées en bref.....	75
1. Les dépenses consolidées du gouvernement.....	76
2. L'évolution des résultats des organismes et des fonds spéciaux en 2003-2004	77
3. Les résultats de la consolidation des organismes et des fonds spéciaux en 2004-2005	78
4. Les résultats des organismes en 2004-2005	79
5. Les résultats des fonds spéciaux en 2004-2005.....	80
Annexe 6.1 : Le périmètre comptable du gouvernement.....	81
Annexe 6.2 : Changements dans les organismes et fonds spéciaux	83
Annexe 6.3 : Résultats des organismes et des fonds spéciaux.....	84
Annexe 6.4 : Entreprises du gouvernement	88
Annexe 6.5 : Organismes et fonds exerçant des activités de nature fiduciaire.....	89

APPENDICES

Appendice A : Les comptes à fin déterminée	93
Appendice B : Le Budget de dépenses 2003-2004 par missions	99
Appendice C : Indicateurs économiques et budgétaires	
Appendice C.1 : Évolution sur 15 ans de certains indicateurs propres au Québec	110
Appendice C.2 : Évolution des dépenses sur 15 ans.....	111
Appendice C.3 : Dépenses par portefeuilles de 1990-1991 à 2004-2005.....	112

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR

CONTRÔLER NOS DÉPENSES PUBLIQUES, INVESTIR DANS NOS PRIORITÉS ET MODERNISER L'ÉTAT

Un peu moins d'un an s'est écoulé depuis notre arrivée au gouvernement. Ces premiers mois à la direction des affaires de l'État nous ont permis de mesurer l'ampleur du piège budgétaire dans lequel se retrouve le Québec, après plusieurs années de gestion déficiente des dépenses publiques.

Le gouvernement précédent ne contrôlait plus vraiment les dépenses de l'État. Nous en subissons maintenant les conséquences. Voici les chiffres :

- De 1999 à 2003, les dépenses de programmes ont augmenté de 15 % au Québec, de 9 % en Ontario et de 13 % dans les autres provinces.*
- Nos dépenses sont plus élevées qu'ailleurs et elles augmentent plus rapidement que dans les autres provinces, bien que nous soyons collectivement moins riches que les autres Canadiens.*
- Malgré le déficit zéro, la dette a augmenté de 16,4 milliards de dollars. Cette dette représente un peu plus de 44 % du produit intérieur brut, soit le niveau le plus élevé au Canada.*
- Au cours des dernières années, le gouvernement précédent a annoncé de nombreux programmes alors que leur financement n'était pas identifié.*

Le piège budgétaire dans lequel nous sommes pris est ainsi facile à décrire. Les coûts de reconduction des programmes augmentent plus vite que les revenus budgétaires, ce qui nous mène tout droit à des déficits et un endettement accru si les correctifs nécessaires ne sont pas apportés.

Le Budget de dépenses que j'ai déposé l'année dernière constituait une première étape dans le redressement qu'il était indispensable d'opérer. Pour l'année 2003-2004, nous nous étions fixé un objectif ambitieux, en décidant de réduire de 5,6 % à 3,8 % la croissance des dépenses. Cette réduction de la croissance anticipée constituait l'un des principaux moyens de résoudre l'impasse budgétaire.

Avec le Budget de dépenses 2004-2005, nous poursuivons dans la même direction :

- Nous allons contrôler davantage les dépenses, de façon à réduire à 2,9 % l'augmentation des dépenses de programmes.*
- Nous allons le faire en respectant nos priorités, en particulier la santé et l'éducation.*
- Simultanément, nous lançons un plan d'action pour la modernisation de l'État, afin que les services publics soient plus proches de la population et davantage efficaces, tout en respectant la capacité de payer des contribuables.*

1. CONTRÔLER NOS DÉPENSES

- L'OBJECTIF DU BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 EST MAINTENU À 45 800 MILLIONS DE DOLLARS

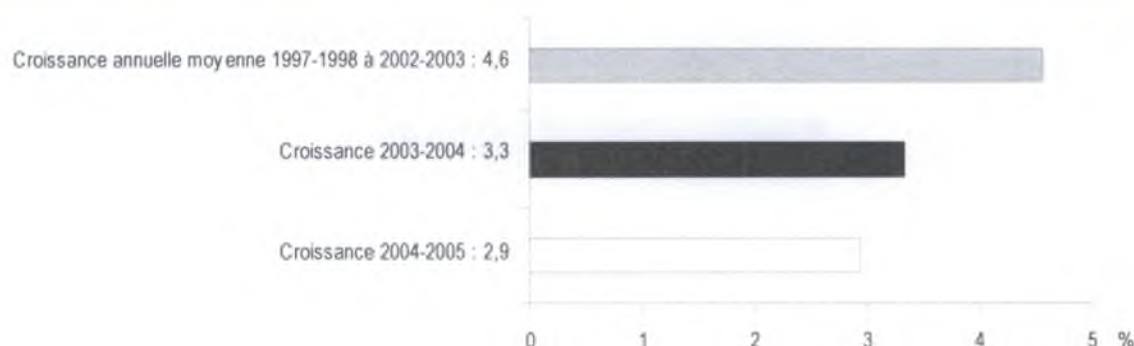
Le contrôle des dépenses est essentiel, si nous voulons nous libérer du piège budgétaire dans lequel nous sommes actuellement pris.

Pour 2003-2004, la hausse des dépenses de programmes, initialement prévue à 3,8 %, est révisée à 3,3 % par rapport à 2002-2003. Ces dépenses atteindront ainsi 45 800 millions de dollars, comme nous nous y étions engagés.

- LA CROISSANCE DES DÉPENSES EN 2004-2005 EST LIMITÉE À 2,9 %

Pour 2004-2005, je dépose aujourd'hui un budget de dépenses prévoyant une croissance des dépenses de programmes de 2,9 %, ces dépenses étant fixées à 47 151 millions de dollars. Nous allons donc encore réduire l'augmentation des dépenses de l'État, afin de reprendre un contrôle que le gouvernement précédent avait perdu. Le redressement est très important, puisque les dépenses de programmes ont augmenté en moyenne chaque année de 4,6 % entre 1997-1998 et 2002-2003.

CROISSANCE DES DÉPENSES DE PROGRAMMES DEPUIS 1997-1998



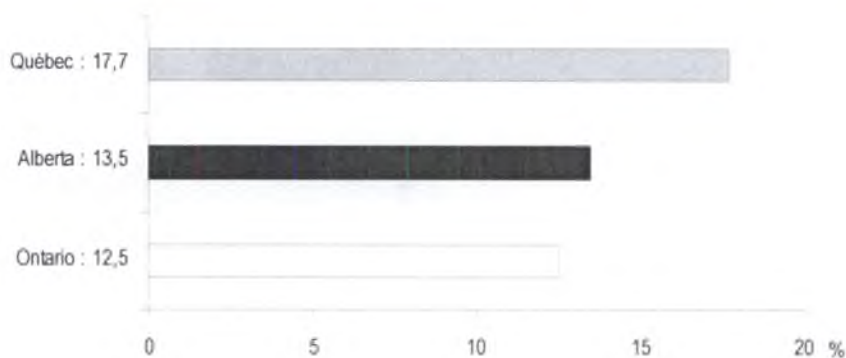
□ RÉDUCTION DU POIDS DE L'ÉTAT DANS L'ÉCONOMIE

J'ai pleinement confiance en notre capacité à atteindre cet objectif exigeant. En limitant à 2,9 % la croissance des dépenses publiques, nous allons continuer à réduire le poids de l'État dans l'économie. Pour 2004, la croissance du produit intérieur brut nominal devrait en effet s'établir à 4,3 %. Cela signifie que le poids des dépenses de programmes dans le produit intérieur brut passera, en un an, de 17,7 % à 17,5 %.

Ce poids est encore trop élevé. En Ontario et en Alberta, les dépenses de programmes représentent respectivement 12,5 % et 13,5 % du produit intérieur brut. C'est parce que le poids de l'État est trop lourd que nous sommes parmi les plus imposés en Amérique du Nord.

Il faut diminuer la charge fiscale des Québécoises et des Québécois, si l'on veut créer des emplois et renforcer l'économie du Québec. Pour rendre le Québec plus compétitif et dégager à terme des revenus qui financeront les dépenses publiques, le gouvernement s'est engagé à réduire le fardeau fiscal des Québécoises et des Québécois à un niveau équivalant à celui de la moyenne canadienne. Le contrôle des dépenses publiques est un moyen essentiel pour y parvenir et je compte bien poursuivre, au cours des prochaines années, l'effort entrepris dans cette direction.

POIDS DES DÉPENSES DE PROGRAMMES DANS LE PIB EN 2003-2004 : QUÉBEC, ALBERTA ET ONTARIO



2. INVESTIR DANS NOS PRIORITÉS

Ce contrôle des dépenses, nous l'exercerons en respectant pleinement nos priorités. Comme nous nous y étions engagés, les ressources de l'État seront principalement affectées à la santé et à l'éducation.

J'annonce ainsi aujourd'hui que les budgets affectés à la santé et à l'éducation augmenteront respectivement, en 2004-2005, de 5,1 % et de 2,7 %. Les budgets des autres ministères seront accrus de 0,5 %. Ainsi, nous respectons les engagements que nous avons proposés à la population du Québec.

VARIATION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ EN 2004-2005



□ SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Pour ce qui est du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'enveloppe budgétaire est augmentée d'un milliard de dollars, la portant à 20,1 milliards de dollars en 2004-2005. En fait, nous consacrons à la santé et aux services sociaux 72 % de la croissance des dépenses de programmes en 2004-2005.

L'accroissement budgétaire consenti à la santé servira à financer l'augmentation du coût des services, à relever les enveloppes budgétaires des établissements et à mettre en œuvre de nouvelles initiatives pour répondre aux besoins des patients.

Mon collègue, le ministre de la Santé et des Services sociaux, donnera plus de précisions sur ces initiatives au cours des prochaines semaines.

□ **ÉDUCATION**

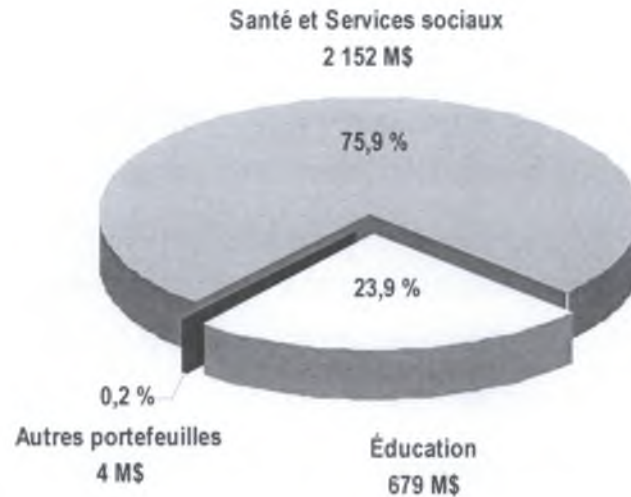
Pour ce qui est de l'Éducation, nous portons l'enveloppe budgétaire du ministère à 11,8 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation des ressources de 309 millions de dollars. L'éducation bénéficiera ainsi de 23 % de la croissance totale des dépenses de programmes.

Ces crédits additionnels serviront à financer la croissance du coût des services. Ils permettront également à mon collègue, le ministre de l'Éducation, de mettre en place certaines initiatives particulières visant à réduire le décrochage scolaire, telles que le nouveau programme d'aide aux devoirs et la mise en place du programme « Écoles en forme et en santé ».

□ **2 831 MILLIONS DE DOLLARS POUR LA SANTÉ ET L'ÉDUCATION EN DEUX ANS**

En deux ans, c'est donc 2 831 millions de dollars de plus que le gouvernement aura alloué à la santé et à l'éducation, dont 2 152 millions de dollars pour restaurer notre système de santé. Il s'agit d'un effort sans précédent.

RÉINVESTISSEMENTS DE 2 831 MILLIONS DE DOLLARS POUR LA SANTÉ ET L'ÉDUCATION EN DEUX ANS



□ AUTRES PORTEFEUILLES

Le budget de l'ensemble des autres ministères demeurera globalement stable en 2004-2005. Des augmentations budgétaires seront accordées à certains ministères, afin de tenir compte de facteurs particuliers, telles la forte croissance du service de la dette dans le budget du ministère des Transports et la poursuite de la mise en œuvre des ententes avec les Autochtones dans le cas du ministère du Conseil exécutif.

En outre, un certain nombre de nouvelles initiatives bénéficieront d'un financement additionnel.

- C'est ainsi que le budget du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir est accru de 15 millions de dollars afin de répondre, dans de meilleures conditions à la crise du logement.*
- Le budget du Conseil exécutif est augmenté de 10 millions de dollars, pour financer le Fonds régional d'investissement jeunesse.*

- Un montant de 15 millions de dollars est affecté au budget du Secrétariat du Conseil du trésor, afin d'entamer l'implantation du gouvernement électronique. À ce montant s'ajoutera un budget d'immobilisations de 21 millions de dollars.
- Le gouvernement confirme par ailleurs son appui à la culture, en augmentant de 3,8 % le budget du ministère de la Culture et des Communications. Ma collègue, la ministre de la Culture et des Communications, pourra ainsi compter sur un budget qui est porté à 531 millions de dollars, soit 1,1 % du budget de dépenses. À ce montant s'ajoute l'aide fiscale de plus de 80 millions de dollars par année accordée aux productions cinématographiques et télévisuelles, qui contribue aux grands succès qu'obtient le Québec, en soutenant financièrement nos artisans du septième art.
- Le budget du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille sera maintenu sensiblement au même niveau qu'en 2003-2004. Mon collègue, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, pourra entre autres compter sur des ressources accrues au soutien à la famille, ce qui lui permettra de faire en sorte que le réseau de 200 000 places en service de garde soit complété en mars 2006, conformément à notre engagement.

Par ailleurs, plusieurs ministères devront composer avec des diminutions de leurs ressources budgétaires. Cependant, les initiatives prévues en vue d'adapter leurs façons de faire et d'améliorer leur productivité dans le contexte de la modernisation de l'État permettront le maintien des services offerts, sans réduction dans les missions essentielles assumées auprès de la population et sans diminution de leurs effectifs réguliers au-delà de celle découlant de l'attrition.

3. UN PLAN D'ACTION POUR L'AVENIR

Le statu quo n'est plus possible.

La modernisation de l'État apparaît incontournable, si nous voulons à la fois répondre aux besoins essentiels de la population dans les meilleures conditions possibles et respecter la capacité de payer des contribuables.

Dans quelques semaines, je rendrai public le Plan d'action 2004-2007 du gouvernement en matière de dépenses publiques. Préparé à partir des premiers résultats des travaux de modernisation entrepris dans les ministères et organismes depuis l'été 2003, ce plan comportera des objectifs et annoncera un certain nombre d'initiatives majeures.

Ce Plan d'action donnera ainsi suite à l'une des orientations stratégiques retenues par le gouvernement dans son programme d'action, « Briller parmi les meilleurs ». Il visera à moderniser notre gestion des dépenses publiques, pour le meilleur intérêt de l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

Ce plan d'action sera articulé autour de quatre grands objectifs, soit

- une meilleure gestion de nos ressources humaines;*
- une réévaluation des structures;*
- une révision des programmes;*
- une amélioration des façons de faire.*

Il s'appuiera sur les travaux de modernisation entrepris l'été dernier.

□ *LES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'ÉTAT*

Le 4 juin 2003, dans le Discours inaugural, le premier ministre annonçait six grands travaux de modernisation. Ces travaux étaient respectivement consacrés :

- à la révision des structures de l'État et des programmes gouvernementaux, sous ma supervision;*
- à la revue des modes d'intervention du gouvernement dans l'économie, sous la responsabilité du ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, en collaboration avec le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille;*
- à la réorganisation des services de santé, sous la responsabilité du ministre de la Santé et des Services sociaux;*
- à l'examen des perspectives de décentralisation et de déconcentration, sous la responsabilité du ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, en collaboration avec le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et de la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme;*
- au recentrage du réseau de l'éducation sur l'élève et l'étudiant, sous la responsabilité du ministre de l'Éducation;*
- à la simplification et à l'allègement du fardeau fiscal, sous la responsabilité du ministre des Finances, en collaboration avec le ministre du Revenu.*

Tous les ministres ont remis au Conseil du trésor à la fin septembre 2003 leurs mandats d'examen des structures et des programmes placés sous leur responsabilité.

□ *LES TRAVAUX DÉJÀ ENTREPRIS*

Les grands travaux de modernisation entrepris avec diligence par mes collègues ont rapidement débouché en 2003-2004 sur plusieurs réalisations concrètes.

- *Mon collègue, le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, a entrepris la modernisation des mandats des sociétés d'État et de la gouvernance régionale.*
 - *Le rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque guidera le gouvernement dans la modernisation des mandats de la Société générale de financement, d'Investissement Québec et des sociétés Innovatech afin que ces organismes contribuent mieux et davantage au développement économique du Québec. La Commission des finances publiques a amorcé à cet égard ses consultations générales le 24 février dernier.*
 - *Le ministre responsable du Développement économique et régional et de la Recherche a amorcé une opération sans précédent visant à transformer la gouvernance régionale, notamment en instituant les conférences régionales des élus et en misant, conformément à notre engagement, sur des élus municipaux imputables devant les citoyens pour assurer l'autonomie et le développement des régions.*
- *Mon collègue, le ministre de la Santé et des Services sociaux, a présenté trois projets de loi à l'Assemblée nationale, dont deux ont été adoptés en décembre dernier.*
 - *Par la mise en place d'une organisation de services de santé et de services sociaux intégrés, la Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux vise à rapprocher les services de la population et à faciliter le cheminement de toute personne dans le réseau.*
 - *La Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic a notamment pour objet d'améliorer l'organisation du travail dans les établissements.*
 - *Le projet de loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être favorisera la transparence et un débat éclairé à l'égard des grands enjeux qui touchent les citoyens en matière de santé et de services sociaux.*

Le 9 octobre 2003, les comités de chacun des grands travaux se sont mis en œuvre. Les ministres responsables des comités ont d'ailleurs dressé un état de situation au Comité de gouverne présidé par le premier ministre, duquel ont été retenues plusieurs mesures structurantes qui seront soumises à un examen plus poussé par les ministères. Certaines d'entre elles pourront toutefois être mises en œuvre dès cette année. Certaines annonces sont prévues au cours des prochaines semaines.

Le plan d'action comprendra par ailleurs des initiatives en matière de gestion des ressources humaines, de stratégie d'investissements et de mise en place du gouvernement électronique, pour lesquelles je souhaite apporter dès maintenant quelques précisions.

❑ *UNE MEILLEURE GESTION DE NOS RESSOURCES HUMAINES*

Notre plan d'action pour l'avenir accorde une très haute priorité à la gestion des ressources humaines.

Depuis 1997-1998, la taille de la fonction publique n'a cessé de croître, passant de 63 700 à 75 800 effectifs utilisés, soit une hausse de près de 20 % en six ans.

Dans ce contexte, le gouvernement a lancé en février dernier un signal clair de prudence en décrétant un gel temporaire de l'embauche jusqu'au 30 avril 2004, à l'exception du personnel jugé essentiel à certaines opérations. Le contrôle des dépenses publiques implique que la croissance trop rapide des effectifs soit freinée. Nous devons réussir à réduire progressivement le niveau global des effectifs de la fonction publique, tout en assurant le renouvellement de notre main-d'œuvre et sa représentativité par rapport à l'ensemble de la population québécoise.

Les nombreux départs à la retraite prévus au cours de cinq prochaines années constituent à cet égard une occasion dont nous devons tirer parti.

Le Plan d'action 2004-2007 du gouvernement en matière de dépenses publiques fera notamment le point sur le niveau visé des effectifs et les modalités qui régiront l'embauche de nouveaux employés à compter de la prochaine année.

Notre projet de réforme de la gestion de la main-d'œuvre s'inscrit à l'intérieur de trois grands objectifs.

- Il faut pouvoir s'appuyer sur un personnel engagé, qualifié, diversifié et déployé en fonction de la réalisation de la mission de l'organisation.*
- Nous devons aligner nos orientations et nos stratégies en matière de ressources humaines sur la réalisation de notre plan d'action.*
- Il nous faut poursuivre le développement d'une culture axée sur l'excellence, l'innovation et l'apprentissage.*

Ainsi, la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre, le développement des compétences et la gestion de la carrière seront au cœur du Plan d'action. Des attentes claires seront fixées aux ministères et aux organismes à cet égard.

□ *RESPECTER LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE ET RENOUVELER LES CONVENTIONS COLLECTIVES*

Les objectifs que nous poursuivons en matière de gestion des ressources humaines m'amènent à aborder la question du renouvellement des conventions collectives.

Les conventions collectives des employés de l'État sont échues depuis juin 2002. Plusieurs organisations syndicales avaient alors convenu d'une entente afin de les prolonger jusqu'au 30 juin 2003, cette entente étant assortie d'une augmentation salariale de 2 % et d'un forfaitaire de 2 % pendant trois mois.

Le Conseil du trésor procède actuellement à des discussions en vue d'élargir cette entente à toutes les organisations, afin que les différents groupes qui amorcent le processus de négociation collective le fassent sur une base salariale équivalente.

La majorité des organisations syndicales ont déposé leurs demandes sectorielles au cours de 2003. Les demandes à incidence monétaire ont été déposées par les principales organisations syndicales en décembre dernier. Les offres patronales des secteurs de l'éducation et de la fonction publique ont été déposées en grande partie en mars 2004, et seront suivies sous peu par celles du secteur de la santé et des services sociaux.

Le gouvernement s'apprête à répondre aux demandes formulées par les organisations syndicales, notamment en ce qui a trait aux salaires, aux régimes de retraite, aux disparités régionales et aux droits parentaux. Je voudrais cependant souligner que ces demandes sont fort substantielles.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le Procureur général a décidé de ne pas porter en appel la décision de la Cour supérieure à l'égard de l'équité salariale. Le gouvernement entend donc se conformer aux dispositions générales de la loi sur l'équité salariale telles qu'interprétées par les tribunaux. Les coûts liés à cette démarche pourraient également s'avérer très importants.

Rappelons, à titre d'information, qu'en 2003-2004, la rémunération représentait 25,7 milliards de dollars, soit 56 % de l'ensemble des dépenses de programmes du gouvernement. C'est donc dire l'impact budgétaire considérable de toute décision relative aux conditions salariales des employés, et cela alors que nous sommes confrontés à une situation particulièrement difficile sur le plan des finances publiques.

Le gouvernement entend cependant analyser les demandes et les besoins de ses employés, et s'efforcera de rechercher, avec les syndicats, un terrain d'entente satisfaisant pour les deux parties.

□ *REVOIR LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENTS*

Au cours des dernières années, l'endettement du secteur public découlant du financement des investissements publics en immobilisations a augmenté de façon considérable.

Les investissements en immobilisations ont en effet augmenté à un taux annuel moyen de 19,8 %, de 1999-2000 à 2003-2004. Ils devraient atteindre au total 5,4 milliards de dollars en 2003-2004. Au cours de la même période, la croissance annuelle moyenne du service de dette subventionnée relié aux immobilisations et soutenu par le gouvernement a atteint 10,5 %, soit plus de deux fois le taux de croissance des dépenses de programmes au cours de cette période et plus de trois fois la croissance visée des dépenses en 2004-2005.

Il s'agit d'une croissance insoutenable à terme. En vue d'atténuer cette pression sur les dépenses publiques, notre gouvernement définit des priorités très claires en matière d'investissements, et entame en même temps l'introduction de nouvelles façons de faire.

- En ce qui a trait aux immobilisations financées exclusivement par le gouvernement du Québec, les nouvelles immobilisations seront essentiellement limitées, en 2004-2005, au secteur de la culture et aux infrastructures de recherche.*
- Le gouvernement donnera également la priorité aux travaux visant à maintenir les actifs et à parachever des projets déjà entrepris, particulièrement dans les secteurs de la santé et des infrastructures routières.*

Pour notre gouvernement, le maintien des actifs dans le secteur de la santé et des services sociaux constitue une préoccupation majeure. Nos établissements doivent être entretenus si l'on veut que les citoyens bénéficient d'un niveau de services adéquat. Il faut souligner que cela n'a pas toujours été le cas dans le passé.

Le gouvernement réserve donc une enveloppe annuelle de 110 millions de dollars à cet effet, à laquelle s'ajoutera un montant ponctuel de 40 millions de dollars affecté à des projets de

rénovation fonctionnelle. Les investissements prévus dans le secteur de la santé et des services sociaux seront ainsi portés à plus d'un milliard de dollars en 2004-2005.

Pour ce qui est des infrastructures routières, l'enveloppe destinée à la conservation et à l'amélioration de notre réseau routier sera la même que celle de l'année dernière, soit 930 millions de dollars.

- *Le gouvernement a par ailleurs décidé d'introduire de nouvelles façons de faire, en favorisant les immobilisations où le financement sera assuré en partenariat avec le secteur privé. C'est ainsi que pour leurs nouvelles immobilisations, les ministères et organismes devront privilégier l'option du partenariat d'affaires public-privé. Ils devront également favoriser un financement conjoint avec d'autres paliers de gouvernement. Cette révision des façons de faire contribuera à alléger la part du gouvernement du Québec dans le financement des investissements et à limiter l'endettement qui en résulte.*

□ DÉVELOPPER LE GOUVERNEMENT ÉLECTRONIQUE

Le Plan d'action que je rendrai public dans quelques semaines comprendra les initiatives retenues par le gouvernement afin d'assurer le développement du gouvernement électronique.

En prônant un gouvernement en ligne, nous voulons assurer un meilleur accès à des services améliorés, intégrés et axés sur les citoyens, en tout temps et en tout lieu. Nous allons y parvenir, en mettant pleinement à profit l'utilisation des technologies de l'information et des communications.

Pour concrétiser cet objectif et assurer la mise en place du gouvernement électronique, le Secrétariat du Conseil du trésor annonçait, au début d'octobre 2003, la création du Bureau pour le développement du gouvernement électronique.

Nous voulons procéder à la fois de façon durable et rapide. Des projets structurants réalisés par les ministères et les organismes sont déjà en chantier et seront progressivement accessibles aux

citoyens et aux entreprises au cours de 2004-2005. Citons notamment à cet égard le service québécois de changement d'adresse, le portail destiné à la jeunesse et les portails de services destinés aux entreprises, qui visent la simplification et l'intégration de l'information et des services.

D'autres projets importants liés au gouvernement électronique seront enclenchés au cours des prochaines semaines. Je fais ainsi référence :

- à la refonte du portail gouvernemental de services, qui vise la simplification et l'intégration de l'information et des services;*
- au service québécois d'authentification gouvernemental, qui améliorera la sécurité des échanges entre les citoyens et l'État;*
- à l'accélération du déploiement d'infrastructures de télécommunications à haut débit dans les régions rurales, afin de permettre l'accès aux services en ligne à un plus grand nombre de citoyens et d'entreprises établis à l'extérieur des centres urbains.*

La première phase de modernisation de l'État a permis d'amorcer l'examen de nos façons de procéder. Cet examen s'intensifiera au cours de 2004-2005, avec le Plan d'action que je vais rendre public. Nous devons continuer à instaurer, au sein de l'État québécois, une culture favorisant le requestionnement régulier de nos programmes et de nos activités, pour qu'ils répondent adéquatement aux besoins des citoyens du Québec.

CONCLUSION

Le Budget de dépenses 2004-2005 que je dépose aujourd'hui s'inscrit en droite ligne avec les efforts que nous avons entrepris dès l'élection de notre gouvernement. Il illustre le contrôle accru des dépenses dont nous faisons bénéficier l'ensemble des Québécoises et des Québécois. Il va permettre de recentrer les ressources de l'État sur les priorités des citoyens.

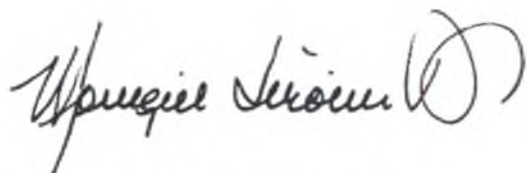
Ce budget de dépenses comporte une cible exigeante en matière de croissance des dépenses de programmes. Il est conforme aux priorités pour lesquelles nous avons été élus, puisque près de 95 % des nouvelles ressources budgétaires disponibles pour 2004-2005 seront attribuées exclusivement à la santé et à l'éducation.

Le Budget de dépenses confirme par ailleurs la poursuite de la modernisation de l'État, en annonçant le Plan d'action en matière de dépenses publiques que je dévoilerai dans quelques semaines.

Ce deuxième budget de dépenses que j'ai l'honneur de déposer à l'Assemblée nationale traduit les orientations de notre gouvernement et les engagements qu'il a pris auprès de la population du Québec.

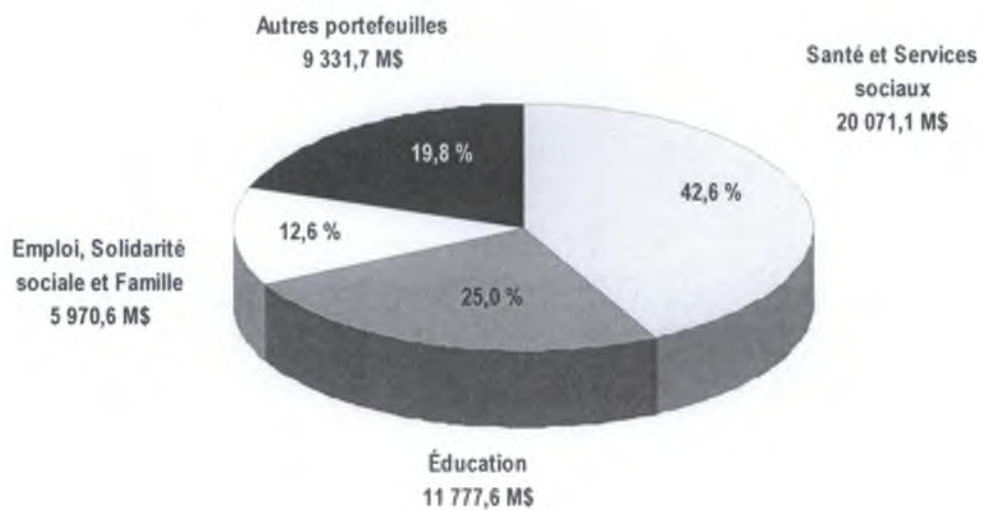
Nous voulons offrir aux citoyens un gouvernement responsable, un gouvernement qui contrôle les dépenses de l'État et qui est centré sur les priorités de la population.

Ce budget me permet de confirmer avec force notre engagement de moderniser l'État, afin d'offrir à toutes les Québécoises et tous les Québécois de meilleurs services, à un moindre coût.



MONIQUE JEROME-FORGET

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES DE 47 151 MILLIONS DE DOLLARS EN 2004-2005



CHAPITRE 1

LE BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005

LE BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005

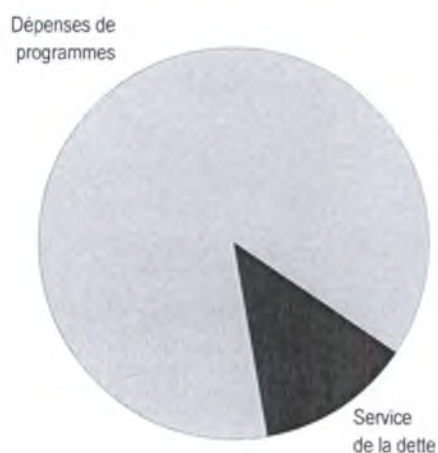
EN BREF

- En 2004-2005, les dépenses de programmes s'élèvent à 47 151,0 M\$ et le service de la dette atteint 6 939,0 M\$, pour des dépenses gouvernementales totales de 54 090,0 M\$.
- La croissance des dépenses de programmes est de 1 351,0 M\$ par rapport à 2003-2004. Cette augmentation de 2,9 % est inférieure à la croissance prévue de 4,3 % pour le produit intérieur brut nominal en 2004.
- La croissance des dépenses de programmes est presque exclusivement allouée à la santé et à l'éducation :
 - le portefeuille « Santé et Services sociaux » bénéficie d'une majoration budgétaire de 965,7 M\$, soit 5,1 % par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent, ce qui porte le budget à 20 071,1 M\$ en 2004-2005;
 - au portefeuille « Éducation », le budget se situe à 11 777,6 M\$, une augmentation de 308,8 M\$ ou 2,7 % par rapport à la dépense probable 2003-2004.
- Le poids des dépenses de programmes dans l'économie québécoise décroît encore cette année pour s'établir à 17,5 %, comparativement à 17,7 % en 2003-2004.

1. LE BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005

- En 2004-2005, le budget de dépenses du gouvernement totalise 54 090,0 M\$:
 - un montant de 47 151,0 M\$ est consacré aux dépenses de programmes;
 - le service de la dette représente 6 939,0 M\$.
- La croissance des dépenses de programmes s'établit à 2,9 % en 2004-2005, alors que le service de la dette est en hausse de 4,1 %, pour une croissance de 3,1 % des dépenses totales.
- Pour chaque dollar de revenu des contribuables québécois en 2004-2005, 87 cents seront utilisés pour des dépenses de programmes et 13 cents assureront le financement du service de la dette.

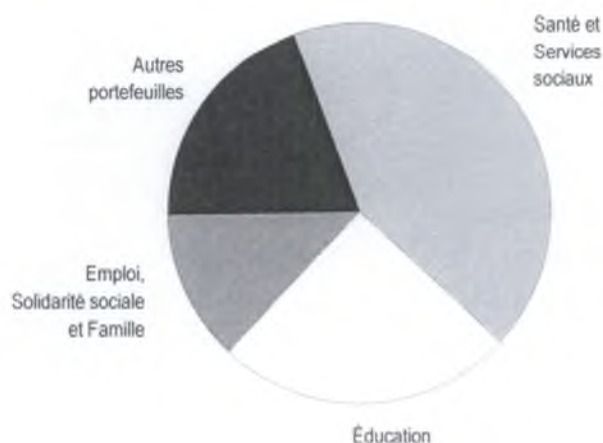
Graphique 1.1 RÉPARTITION ET CROISSANCE DES DÉPENSES EN 2004-2005



	Dépenses M\$	Poids %	Croissance %
Dépenses de programmes	47 151,0	87,2	2,9
Service de la dette	6 939,0	12,8	4,1
Dépenses totales	54 090,0	100,0	3,1

- Trois portefeuilles totalisent, à eux seuls, plus de 80,0 % des dépenses de programmes en 2004-2005 :
 - avec un budget de 20 071,1 M\$, le portefeuille « Santé et Services sociaux » représente 42,6 % des dépenses de programmes;
 - le portefeuille « Éducation », dont le budget est de 11 777,6 M\$, compte pour 25,0 % des dépenses de programmes;
 - 12,6 % des dépenses de programmes sont consacrées au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » dont le budget est de 5 970,6 M\$.
- Dans leur ensemble, les autres portefeuilles représentent 19,8 % des dépenses de programmes, soit un montant de 9 331,7 M\$.

Graphique 1.2 RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2004-2005

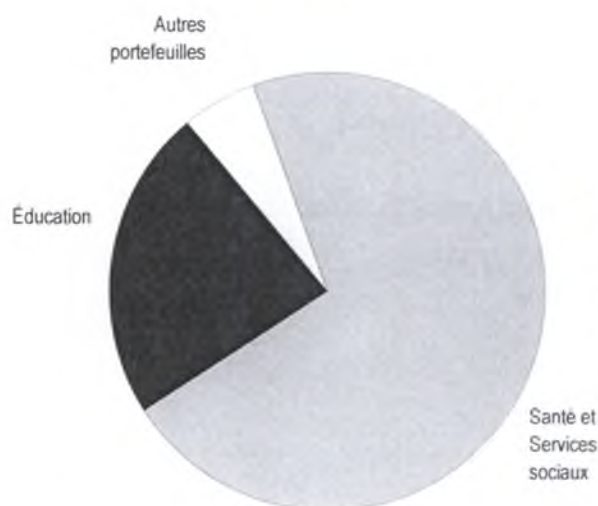


	Dépenses M\$	Poids %
Santé et Services sociaux	20 071,1	42,6
Éducation	11 777,6	25,0
Emploi, Solidarité sociale et Famille	5 970,6	12,6
Autres portefeuilles	9 331,7	19,8
Total	47 151,0	100,0

2. LA VARIATION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2004-2005

- Les dépenses de programmes totalisent 47 151,0 M\$ en 2004-2005, en hausse de 2,9 % ou 1 351,0 M\$ par rapport à 2003-2004.
- Tout près de 95,0 % de la croissance 2004-2005 est attribuée à deux portefeuilles :
 - 71,5 % de la croissance autorisée est allouée au portefeuille « Santé et Services sociaux », pour une augmentation budgétaire de 965,7 M\$ ou 5,1 %;
 - le portefeuille « Éducation » bénéficie de 22,9 % de la croissance totale en 2004-2005, ce qui représente un accroissement budgétaire de 308,8 M\$ ou 2,7 %.
- Les autres portefeuilles sont globalement en hausse de 76,5 M\$, ce qui représente 5,6 % de la croissance totale des dépenses de programmes.

Graphique 1.3 RÉPARTITION DE LA CROISSANCE DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2004-2005 PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ



	Répartition		Taux de croissance
	M\$	%	%
Santé et Service sociaux	965,7	71,5	5,1
Éducation	308,8	22,9	2,7
Autres portefeuilles	76,5	5,6	0,5
Dépenses de programmes	1 351,0	100,0	2,9

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX :**AMÉLIORER LES SERVICES GRÂCE À UN RÉINVESTISSEMENT DE 2 152,1 M\$ EN DEUX ANS**

- En deux ans, une augmentation budgétaire de 2 152,1 M\$ a été allouée au secteur de la santé, ce qui représente une croissance cumulative de 12,0 % par rapport à 2002-2003.
- L'augmentation budgétaire de 2004-2005 permet notamment de financer la croissance des coûts des services, de relever les enveloppes des établissements et de mettre en place de nouvelles mesures visant à améliorer les services aux patients.

Graphique 1.4 ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

ÉDUCATION :

678,5 MILLIONS DE DOLLARS SUPPLÉMENTAIRES EN DEUX ANS POUR FAVORISER LA RÉUSSITE

- Depuis 2002-2003, l'enveloppe budgétaire allouée en éducation est passée de 11 099,1 M\$ à 11 777,6 M\$, pour une augmentation totale de 6,1 %.
- Les sommes additionnelles de 2004-2005 sont consacrées à la croissance du coût des services et à la mise en place d'initiatives visant notamment à prévenir le décrochage scolaire, telles l'aide aux devoirs et le programme *Écoles en forme et en santé*.

Graphique 1.5 ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN ÉDUCATION



AUTRES PORTEFEUILLES

- En 2004-2005, le budget alloué aux autres portefeuilles, en excluant « Santé et Services sociaux » et « Éducation », totalise 15 302,3 M\$, soit une légère augmentation de 76,5 M\$ ou 0,5 % par rapport à 2003-2004.
- Certains portefeuilles bénéficient d'augmentations budgétaires pour tenir compte de facteurs spécifiques :
 - croissance du service de la dette dans le budget du ministère des Transports;
 - au ministère du Conseil exécutif, poursuite de la mise en oeuvre des ententes avec les communautés Autochtones et 10,0 M \$ pour le Fonds régional d'investissement jeunesse;
 - 15,0 M\$ supplémentaires au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir pour la crise du logement;
 - 20,0 M\$ supplémentaires au ministère de la Culture et des Communications, notamment pour préparer l'ouverture de la nouvelle bibliothèque nationale et pour l'augmentation du service de la dette subventionnée.
- L'enveloppe budgétaire du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille connaît une très légère diminution de 0,4 %, ou 22,6 M\$, en raison de la diminution prévue du nombre de ménages à l'assistance-emploi. Les ressources allouées au soutien à la famille sont augmentées.
- Enfin, le budget de certains ministères est en baisse, mais les mesures envisagées pour respecter les enveloppes budgétaires permettront le maintien des services offerts, sans réduction dans les missions essentielles assumées auprès de la population et sans diminution de l'effectif régulier au-delà de celle découlant de l'attrition.

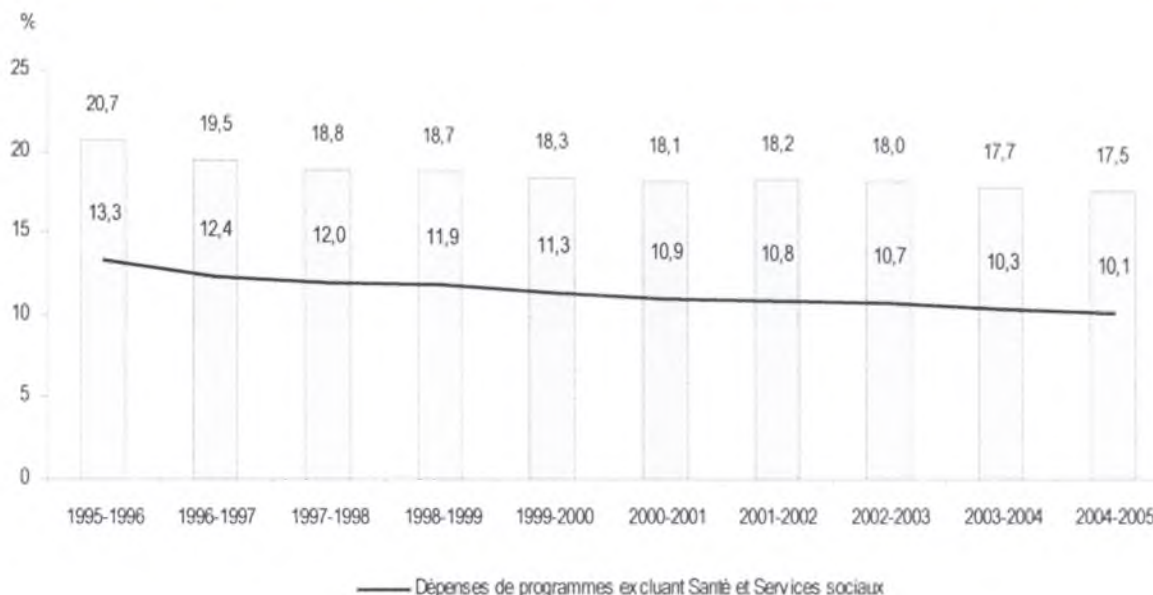
Graphique 1.6 ÉVOLUTION DES DÉPENSES DANS LES AUTRES PORTEFEUILLES



3. LE POIDS DES DÉPENSES DE PROGRAMMES DANS L'ÉCONOMIE

- En 2004, le produit intérieur brut nominal (PIB) devrait s'établir à 269 135,7 M\$ alors que les dépenses de programmes prévues sont de 47 151,0 M\$. Le poids des dépenses de programmes dans l'économie devrait ainsi s'établir à 17,5 % en 2004-2005, en baisse de 0,2 point de pourcentage par rapport à l'exercice financier 2003-2004.
- En excluant les dépenses en santé et services sociaux, le poids des dépenses de programmes dans le PIB passera de 13,3 % en 1995-1996 à 10,1 % en 2004-2005.
- Malgré la baisse continue depuis 1995-1996, le poids des dépenses de programmes dans l'économie demeure important par rapport aux autres provinces canadiennes, notamment l'Ontario (12,5 %) et l'Alberta (13,5 %).

Graphique 1.7 ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN POURCENTAGE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT



ANNEXE 1.1

VARIATION ENTRE LE BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 ET LA DÉPENSE PROBABLE 2003-2004 ¹

	Budget de dépenses 2004-2005	Dépense probable 2003-2004 ²	Variation	
	M\$	M\$	M\$	%
Assemblée nationale ³	94,3	94,1	0,2	0,2
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	54,4	97,1	(42,7)	(43,9) ⁴
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 687,9	1 575,2	112,7	7,2
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	646,9	664,1	(17,3)	(2,6) ⁵
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	568,3	488,1	80,2	(9,8) ⁶
Conseil exécutif	262,1	168,2	93,9	34,8 ⁷
Culture et Communications	531,4	511,9	19,4	3,5 ⁸
Développement économique et régional et Recherche	812,3	797,9	14,4	(0,3) ⁹
Éducation	11 777,6	11 468,8	308,8	2,7
Emploi, Solidarité sociale et Famille	5 970,6	5 993,2	(22,6)	(0,6) ^{10, 11}
Environnement	166,0	180,3	(14,3)	(7,9)
Finances ¹²	220,7	152,1	68,7	(13,9) ¹³
Justice	563,0	573,4	(10,4)	(1,8)
Relations avec les citoyens et Immigration	175,6	209,6	(34,0)	(16,2)
Relations internationales	99,8	112,5	(12,7)	(11,3)
Ressources naturelles, Faune et Parcs	432,5	484,6	(52,1)	(10,8)
Revenu	617,7	642,4	(24,7)	(3,8)
Santé et Services sociaux	20 071,1	19 105,4	965,7	5,1
Sécurité publique	885,1	924,0	(38,9)	(4,2)
Transports	1 644,9	1 487,7	157,2	10,6
Travail	63,9	69,3	(5,3)	(7,7)
Crédits périmés escomptés	(150,0)	-	(150,0)	-
Crédits reportés en 2005-2006	(45,3)	-	(45,3)	-
DÉPENSES DE PROGRAMMES	47 151,0	45 800,0	1 351,0	2,9
SERVICE DE LA DETTE	6 939,0	6 668,0	271,0	4,1
DÉPENSES TOTALES	54 090,0	52 468,0	1 622,0	3,1

Note : Les références se trouvent à la page suivante.

RÉFÉRENCES

- ¹ Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes consolidés et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements et avances » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2004-2005.
- ² La dépense probable 2003-2004 a été redressée afin de la présenter sur la même base qu'en 2004-2005.
- ³ Les informations portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent dans le Volume I.
- ⁴ Au portefeuille « Personnes désignées par l'Assemblée nationale », la diminution des dépenses s'explique par la tenue des élections générales du 14 avril 2003 et par la réalisation d'activités de soutien aux élections scolaires tenues à l'automne 2003.
- ⁵ Au portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation », la diminution des dépenses s'explique essentiellement par des dépenses additionnelles encourues en 2003-2004 pour le programme de redressement de l'industrie bovine.
- ⁶ Au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2004-2005 la provision pour la réalisation de projets reliés au gouvernement en ligne et le programme « Fonds de suppléance ».
- ⁷ Au portefeuille « Conseil exécutif », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2004-2005 la provision pour la réalisation de projets de communications gouvernementales. Par ailleurs, en excluant la croissance du programme « Affaires autochtones » qui est passé de 106,7 M\$ à 157,0 M\$, le taux de croissance serait de 4,9 %.
- ⁸ Au portefeuille « Culture et Communications », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2004-2005 la provision pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française.
- ⁹ Au portefeuille « Développement économique et régional et Recherche », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2004-2005 la provision pour la réalisation de projets de création d'emploi pour étudiants. De plus, une partie de la provision visant à accroître les investissements dans le cadre du programme FAIRE et de la provision pour appuyer la réalisation de projets stratégiques d'investissements ont également été exclues.
- ¹⁰ Au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2004-2005 la provision pour la réalisation de projets favorisant l'insertion, la formation et l'aide à l'emploi et la provision pour la création de projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesure d'aide à l'emploi.
- ¹¹ Au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille », un redressement a été effectué afin de présenter l'exercice financier 2003-2004 sur la même base qu'en 2004-2005. Ce redressement entraîne, pour 2003-2004, une diminution de 132,0 M\$ pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2005.
- ¹² Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses du portefeuille « Finances ». Au Volume II du Budget de dépenses 2004-2005 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses du portefeuille « Finances » incorporent le service de la dette.
- ¹³ Au portefeuille « Finances », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2004-2005 la provision pour des initiatives concernant les revenus.

NOTES

Concernant les références 6, 7, 8, 9, 10 et 13, une provision est un élément de programmes pour laquelle la loi sur les crédits donne au Conseil du trésor le pouvoir d'autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles pour les objets et, s'il y a lieu, selon les objets et les conditions qui sont prévus au Budget de dépenses.

Les montants relatifs aux provisions sont inclus au budget de dépenses, mais sont exclus de la dépense probable d'un même portefeuille puisque celle-ci a généralement été réalisée dans un autre portefeuille.

CHAPITRE 2

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2003-2004

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2003-2004 EN BREF

- ❑ Les dépenses totales du gouvernement devraient s'établir, pour l'exercice financier 2003-2004, à 52 468,0 M\$. Elles ont été revues à la baisse de 62,0 M\$ depuis le dépôt du Budget de dépenses 2003-2004.
- ❑ Les dépenses de programmes s'élèvent à 45 800,0 M\$, ce qui représente une augmentation de 3,3 % par rapport à l'exercice financier précédent. Quant au service de la dette, il connaît une hausse de 2,0 %.

1. LA VARIATION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT EN 2003-2004

- ❑ Les dépenses totales du gouvernement encourues au cours de l'exercice financier 2003-2004 devraient s'établir à 52 468,0 M\$.
- ❑ Par rapport à l'exercice financier précédent, les dépenses totales du gouvernement sont en hausse de 1 616,0 M\$ ou 3,2 %. Elles sont ainsi passées de 50 852,0 M\$ à 52 468,0 M\$.
- ❑ Les dépenses de programmes s'élèvent à 45 800,0 M\$, ce qui représente une hausse de 3,3 % par rapport à 2002-2003.
- ❑ Le service de la dette connaît une hausse de 2,0 % et s'établit à 6 668,0 M\$.

Tableau 2.1 SOMMAIRE DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES ¹

	2002-2003	2003-2004	Variation	
	M\$	M\$	M\$	%
Dépenses de programmes ²	44 316,2	45 800,0	1 483,8	3,3
Service de la dette	6 535,8	6 668,0	132,2	2,0
DÉPENSES TOTALES	50 852,0	52 468,0	1 616,0	3,2

¹ Les données de ce tableau ne comprennent pas l'effet de la consolidation des organismes et des fonds spéciaux.

² Un redressement a été effectué afin de présenter la dépense probable 2003-2004 et la dépense réelle 2002-2003 sur la même base qu'en 2004-2005. Ce redressement entraîne, pour ces exercices financiers, une diminution de 132,0 M\$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2005.

2. L'ÉVOLUTION DE LA PRÉVISION DES DÉPENSES TOTALES EN 2003-2004

- Depuis le dépôt du Budget de dépenses 2003-2004, la prévision de dépenses totales du gouvernement, pour l'exercice financier 2003-2004, a été revue à la baisse de 62,0 M\$, passant de 52 530,0 M\$ à 52 468,0 M\$.
- En ce qui concerne les dépenses de programmes, des dépenses additionnelles ont été enregistrées en cours d'année. Ces dépenses se retrouvent dans quelques portefeuilles, notamment :
 - 279,7 M\$ au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille attribuable d'une part, à la hausse de la clientèle du programme d'assistance-emploi par rapport à la prévision fixée en début d'année et d'autre part, à la variation du coût mensuel moyen de l'aide financière accordée;
 - 93,0 M\$ au portefeuille « Sécurité publique » découlant principalement des programmes d'aide aux personnes sinistrées ainsi que de l'augmentation de la desserte policière et de l'enrichissement des mandats de la Sûreté du Québec;
 - 28,0 M\$ au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » en outre pour assumer une partie des coûts relatifs à l'arrêt du projet GIREs.
- Ces dépenses additionnelles ont été compensées par des dépenses moindres à divers autres postes budgétaires. Les disponibilités se retrouvent dans l'ensemble des ministères, telles que :
 - 125,0 M\$ au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » pour des périmés prévus au Fonds de suppléance;
 - 26,5 M\$ au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche à la suite de la révision des mesures comptables du programme FAIRE;
 - 23,5 M\$ au ministère des Finances pour des périmés prévus à la provision pour des initiatives concernant les revenus;
 - 16,0 M\$ au ministère du Conseil exécutif pour le report en 2004-2005 de la contribution du Québec dans le cadre du transfert des terres de Oujé-Bougoumou.
- La prévision du service de la dette a été revue à la baisse de 194,0 M\$. Cette baisse reflète pour l'essentiel une prévision plus faible que prévu des taux d'intérêt.

Tableau 2.2 ÉVOLUTION DE LA PRÉVISION DE DÉPENSES 2003-2004 ¹

	Dépenses de programme M\$	Service de la dette M\$	Dépenses totales M\$
Budget de dépenses 2003-2004	45 800,0	6 862,0	52 662,0
Redressement ²	(132,0)	-	(132,0)
PLUS :			
Emploi, Solidarité sociale et Famille	279,7	-	279,7
Sécurité publique	93,0	-	93,0
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	28,0	-	28,0
Autres variations	(268,7)	(194,0)	(462,7)
DÉPENSE PROBABLE	45 800,0	6 668,0	52 468,0

¹ Les données de ce tableau ne comprennent pas l'effet de la consolidation des organismes et des fonds spéciaux.

² Un redressement a été effectué afin de présenter la dépense probable 2003-2004 sur la même base qu'en 2004-2005. Ce redressement entraîne une diminution de 132,0 M\$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2005.

3. L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS AUTORISÉS EN 2003-2004

- ❑ En début d'exercice financier, les crédits présentés à l'Assemblée nationale totalisaient 53 392,3 M\$, soit 46 530,3 M\$ pour les dépenses de programmes et 6 862,0 M\$ pour le service de la dette.
- ❑ Des crédits supplémentaires de 571,0 M\$ ont été autorisés par l'Assemblée nationale en décembre 2003. Ces crédits supplémentaires se répartissent ainsi :
 - 295,0 M\$ au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille ont été requis pour financer des dépassements dans le programme d'assistance-emploi, attribuables d'une part, à la hausse de la clientèle du programme d'assistance-emploi par rapport à la prévision fixée en début d'année et d'autre part, à la variation du coût mensuel moyen de l'aide financière accordée;
 - 217,0 M\$ au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » ont été nécessaires, dont 40,0 M\$ pour assumer les coûts relatifs à l'arrêt du projet GIREs et 177,0 M\$ pour pourvoir en crédits « Prêts, placements et avances » la réévaluation de la provision pour les congés de maladie et de vacances réalisée au cours de l'exercice financier 2002-2003;
 - 59,0 M\$ au portefeuille « Sécurité publique » ont servi à financer d'une part, les répercussions de la Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, c.19) et d'autre part, l'enrichissement des mandats de la Sûreté du Québec.
- ❑ Le niveau des crédits permanents s'est révélé inférieur de 23,2 M\$ à celui prévu en début d'année. Cette baisse est due à diverses variations des crédits permanents au cours de l'exercice financier, notamment :
 - Une baisse de 194,0 M\$ du service de la dette qui reflète essentiellement une prévision plus faible que prévu des taux d'intérêt;
 - 185,0 M\$ au ministère de la Santé et des Services sociaux au titre des crédits « Prêts, placements et avances » pour corriger les sommes imputées au Fonds des services de santé au cours des années antérieures. Cela n'a pas pour effet de modifier le total des dépenses prévues au Ministère.
- ❑ Les crédits 2002-2003 effectivement reportés en 2003-2004 sont supérieurs de 26,7 M\$ par rapport au report initialement prévu. Ils s'établissent ainsi à 58,6 M\$.
- ❑ Les crédits non dépensés en 2003-2004 s'élèvent à 275,0 M\$ et résultent notamment de dépenses moindres à divers postes budgétaires.

Tableau 2.3 **CONCILIATION ENTRE LES CRÉDITS ET LA DÉPENSE PROBABLE 2003-2004 ¹**

	Dépenses de programme M\$	Service de la dette M\$	Dépenses totales M\$
CRÉDITS INITIAUX	46 530,3	6 862,0	53 392,3
Crédits supplémentaires 1 2003-2004	571,0	-	571,0
Crédits permanents : variation	170,8	(194,0)	(23,2)
Crédits 2002-2003 reportés en 2003-2004 : variation	26,7	-	26,7
CRÉDITS TOTAUX	47 298,8	6 668,0	53 966,8
MOINS : Crédits affectés au budget d'investissements	(1 436,0)	-	(1 436,0)
MOINS : Crédits non dépensés	(275,0)	-	(275,0)
PLUS : Dépenses d'amortissement	212,2	-	212,2
DÉPENSE PROBABLE ²	45 800,0	6 668,0	52 468,0

¹ Les données de ce tableau ne comprennent pas l'effet de la consolidation des organismes et des fonds spéciaux.

² Un redressement a été effectué afin de présenter la dépense probable 2003-2004 sur la même base qu'en 2004-2005. Ce redressement entraîne une diminution de 132,0 M\$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2005.

CHAPITRE 3

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 PAR GRANDES CATÉGORIES ET PAR BÉNÉFICIAIRES

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 EN BREF

- Le budget de dépenses du gouvernement s'élève à 54 090,0 M\$ en 2004-2005, dont :
 - 47 151,0 M\$ aux dépenses de programmes, soit 87,2 %;
 - 6 939,0 M\$ au service de la dette, soit 12,8 %.
- La rémunération représente 56,3 % des dépenses de programmes. La part revenant au personnel des ministères se chiffre à 3 331,5 M\$, soit 7,1 % des dépenses de programmes.
- La santé et l'éducation constituent les priorités du gouvernement. Ces secteurs représentent 67,6 % des dépenses de programmes, la plus grande partie étant versée aux établissements de santé et de services sociaux ainsi qu'aux institutions d'enseignement.
- Les dépenses de support totalisent 10 836,5 M\$. Plus de la moitié, soit 5 764,4 M\$, sont directement destinées aux personnes, par l'entremise de différents programmes tels les allocations pour enfants, les mesures d'aide à l'emploi ou encore le soutien financier aux agriculteurs.

1. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉPARTITION DES DÉPENSES

RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LES SUPERCATÉGORIES

- Les dépenses du gouvernement totalisent 54 090,0 M\$ en 2004-2005. Elles se répartissent comme suit :
 - 74,4 % aux dépenses de « Transfert »;
 - 12,8 % au service de la dette gouvernementale;
 - 12,8 % aux autres supercatégories, dont celles relatives aux dépenses de fonctionnement et celles affectées aux fonds spéciaux.
- Aux Volumes I et II du Budget de dépenses, les dépenses de chacun des portefeuilles sont ventilées par supercatégories.
- De plus, les dépenses des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial » sont réparties par catégories et par bénéficiaires.

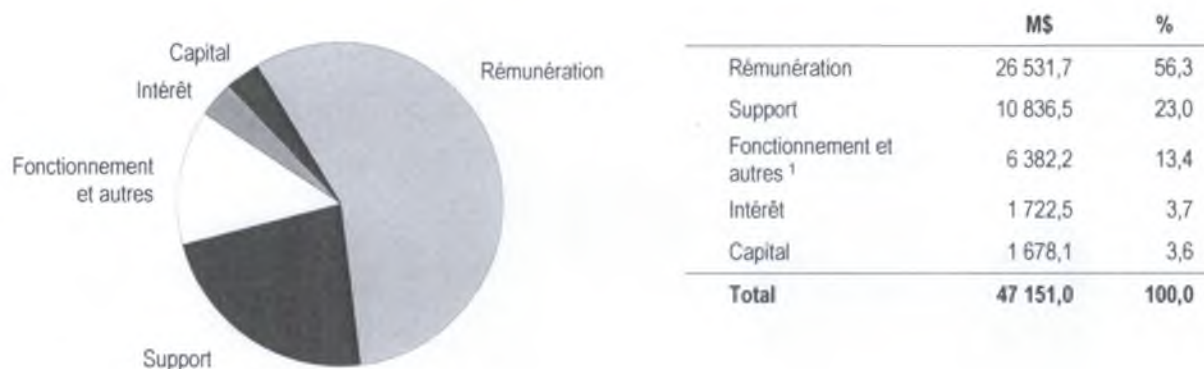
Tableau 3.1 BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 PAR SUPERCATÉGORIES ET CATÉGORIES

SUPERCATÉGORIES	CATÉGORIES						Total
	Rémunération	Fonctionnement	Capital	Intérêt	Support	Autres	
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Rémunération	2 855,5	-	-	-	-	-	2 855,5
Fonctionnement	-	1 948,6	-	-	-	-	1 948,6
Transfert	23 200,3	4 255,6	1 318,2	1 471,9	10 000,5	-	40 246,5
Affectation à un fonds spécial	475,9	143,7	359,9	250,6	836,0	-	2 066,1
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	-	229,6	229,6
Crédits périmés escomptés	-	-	-	-	-	(150,0)	(150,0)
Crédits reportés en 2005-2006	-	-	-	-	-	(45,3)	(45,3)
Dépenses de programmes	26 531,7	6 347,9	1 678,1	1 722,5	10 836,5	34,3	47 151,0
Service de la dette	-	-	-	6 939,0	-	-	6 939,0
TOTAL	26 531,7	6 347,9	1 678,1	8 661,5	10 836,5	34,3	54 090,0

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES SELON LES CATÉGORIES

- Les dépenses de programmes totalisent 47 151,0 M\$, soit 87,2 % des dépenses du gouvernement en 2004-2005.
- Ventilées par catégories, les dépenses de programmes se répartissent comme suit :
 - 26 531,7 M\$ aux dépenses reliées à la rémunération, soit 56,3 %;
 - 10 836,5 M\$, soit 23,0 %, aux dépenses concernant le support aux personnes, entreprises, organismes publics et parapublics et autres partenaires du gouvernement;
 - 6 382,2 M\$, soit 13,4 %, aux dépenses de fonctionnement et autres;
 - 1 678,1 M\$, soit 3,6 %, aux dépenses de capital et 1 722,5 M\$ aux dépenses d'intérêt sur la dette imputable aux dépenses de programmes, soit 3,7 %.
- La nature des catégories de dépenses, lesquelles permettent de représenter les dépenses selon leur nature et leur importance relative, est présentée à l'annexe 3.1. De plus, la répartition des dépenses par catégories, pour chaque portefeuille, est présentée à l'annexe 3.2.

Graphique 3.1 DÉPENSES DE PROGRAMMES 2004-2005 PAR CATÉGORIES



¹ Comprend, outre les dépenses de fonctionnement, les variations aux provisions pour créances douteuses, les crédits périmés escomptés, les crédits reportés en 2005-2006 et autres.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR BÉNÉFICIAIRES

- ❑ Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, avec 13 861,7 M\$, ainsi que les institutions d'enseignement, avec 11 531,5 M\$, sont les bénéficiaires de 53,9 % des dépenses de programmes prévues en 2004-2005.
- ❑ Les dépenses d'opérations des ministères, avec 6 263,7 M\$, représentent 13,3 % des dépenses de programmes.
- ❑ Une portion de 12,7 % des dépenses de programmes, soit 5 996,5 M\$, est affectée aux divers autres bénéficiaires, soit les municipalités, les entreprises, les organismes à but non lucratif et les entreprises et organismes d'État.
- ❑ Les dépenses destinées aux personnes comptent pour 5 851,6 M\$, soit 12,4 % des dépenses de programmes.
- ❑ La rémunération des professionnels de la santé s'élève à 3 646,0 M\$ et représente 7,7 % des dépenses de programmes.

Graphique 3.2 DÉPENSES DE PROGRAMMES 2004-2005 PAR BÉNÉFICIAIRES



¹ Comprend, outre les autres bénéficiaires, les crédits périmés escomptés et les crédits reportés en 2005-2006.

- La répartition des dépenses par bénéficiaires est présentée pour chaque portefeuille à l'annexe 3.3.

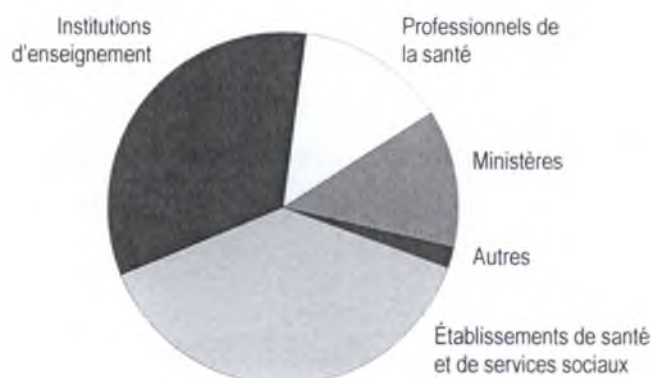
Tableau 3.2 RÉPARTITION PAR BÉNÉFICIAIRES DES DÉPENSES DE PROGRAMMES PRÉVUES EN 2004-2005

	Santé et Services sociaux	Éducation	Emploi, Solidarité sociale et Famille	Autres ministères	Autres	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$		M\$
Ministères : dépenses d'opérations	146,0	192,8	570,2	5 354,7	-	6 263,7
Établissements de santé et services sociaux	13 798,8	-	-	62,9	-	13 861,7
Professionnels de la santé	3 646,0	-	-	-	-	3 646,0
Institutions d'enseignement	-	11 304,0	92,3	135,2	-	11 531,5
Aide aux personnes	1 766,1	220,0	3 565,0	300,5	-	5 851,6
Aide aux entreprises	180,7	-	286,5	675,0	-	1 142,2
Aide aux municipalités	-	-	-	1 605,3	-	1 605,3
Autres bénéficiaires	533,4	60,8	1 456,6	1 393,5	-	3 444,3
Crédits périmés escomptés	-	-	-	-	(150,0)	(150,0)
Reports de crédits en 2005-2006	-	-	-	-	(45,3)	(45,3)
DÉPENSES DE PROGRAMMES	20 071,0	11 777,6	5 970,6	9 527,1	(195,3)	47 151,0

2. LES DÉPENSES POUR LA RÉMUNÉRATION

- Les dépenses prévues pour la rémunération s'élèvent à 26 531,7 M\$ en 2004-2005, soit 56,3 % des dépenses de programmes.
 - Les établissements de santé et de services sociaux et les institutions des réseaux de l'éducation se partagent respectivement 38,1 % et 33,6 % du total des dépenses de rémunération.
 - Pour leur part, les professionnels de la santé reçoivent 13,7 % des dépenses de rémunération tandis que la part revenant au personnel des ministères se chiffre à 12,6 %.
- Les dépenses de rémunération augmentent de 739,2 M\$ en 2004-2005. Cette croissance se répartit entre les éléments suivants :
 - 436,8 M\$ dans le secteur de la santé et des services sociaux découlant notamment du développement et de la mise à niveau des services, des sommes allouées en vue de soutenir le retour à l'équilibre budgétaire du réseau, de la progression dans les échelles de traitement ainsi que de la croissance du programme d'assurance médicaments dont une partie couvre les honoraires des pharmaciens, de même que l'impact des ententes avec les professionnels de la santé;
 - 340,0 M\$ dans les réseaux de l'éducation, notamment pour financer les hausses de clientèles, principalement universitaires, les ententes concernant la rémunération des enseignants ainsi que les mesures favorisant la réussite scolaire, un meilleur encadrement des élèves et la prévention du décrochage scolaire au secondaire de même que la variation du coût des régimes de retraite;

Graphique 3.3 DÉPENSES POUR LA RÉMUNÉRATION EN 2004-2005 PAR BÉNÉFICIAIRES



	M\$	%
Établissements de santé et de services sociaux	10 121,7	38,1
Institutions d'enseignement	8 918,4	33,6
Professionnels de la santé	3 646,0	13,7
Ministères	3 331,5	12,6
Autres bénéficiaires	514,1	2,0
Total	26 531,7	100,0

- La diminution de 37,6 M\$ dans les ministères et autres bénéficiaires s'explique notamment par la mise en place de nouvelles structures organisationnelles et le transfert d'effectifs à un organisme non budgétaire, en l'occurrence la nouvelle Agence nationale d'encadrement du secteur financier.

Tableau 3.3 DÉPENSES PRÉVUES POUR LA RÉMUNÉRATION EN 2004-2005 ¹

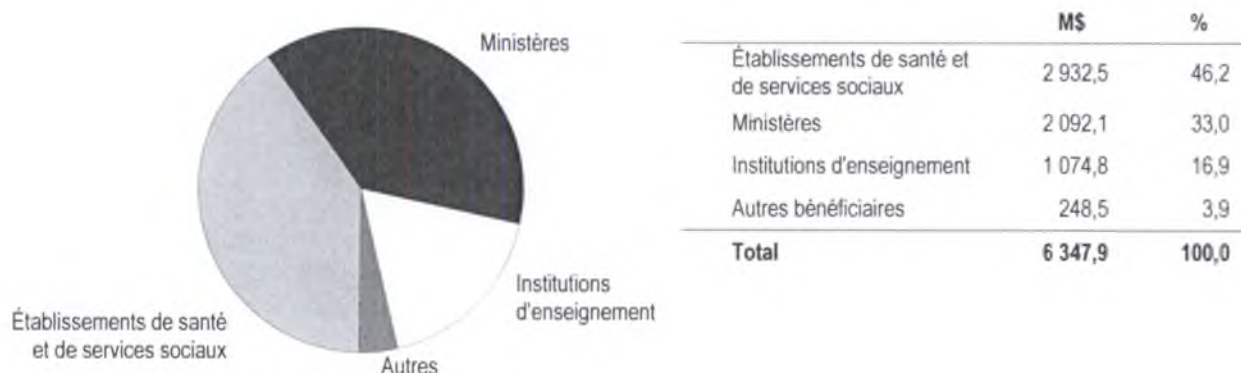
	Salaires	Contributions d'employeur			Total
		Régimes de retraite	Autres	Sous-total	
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX					
Ministère	56,9	-	6,1	6,1	63,0
Établissements de santé et de services sociaux	8 612,5	548,0	961,2	1 509,2	10 121,7
Professionnels de la santé	3 646,0	-	-	-	3 646,0
Autres bénéficiaires	117,9	-	7,6	7,6	125,5
	12 433,3	548,0	974,9	1 522,9	13 956,2
ÉDUCATION					
Ministère	78,8	-	8,0	8,0	86,8
Institutions d'enseignement	7 486,9	637,9	793,6	1 431,5	8 918,4
Autres bénéficiaires	10,2	-	1,1	1,1	11,3
	7 575,9	637,9	802,7	1 440,6	9 016,5
EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE					
Ministère	325,0	-	38,0	38,0	363,0
Autres bénéficiaires	7,2	-	0,9	0,9	8,1
	332,2	-	38,9	38,9	371,1
AUTRES					
Ministères	2 275,8	274,6	268,3	542,9	2 818,7
Autres bénéficiaires	315,1	22,6	31,5	54,1	369,2
	2 590,9	297,2	299,8	597,0	3 187,9
TOTAL	22 932,3	1 483,1	2 116,3	3 599,4	26 531,7
DÉPENSES COMPARATIVES 2003-2004	22 271,3	1 459,5	2 061,7	3 521,2	25 792,5

¹ Comprend les crédits de la supercatégorie « Rémunération » et de la catégorie « Rémunération » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

3. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- En 2004-2005, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6 347,9 M\$.
- 46,2 % de ces dépenses sont attribuées aux établissements de santé et de services sociaux et 16,9 % aux institutions d'enseignement, soit respectivement 2 932,5 M\$ et 1 074,8 M\$. Elles comprennent notamment, pour ces réseaux, les dépenses de soutien et d'administration.
- Les dépenses affectées au fonctionnement sont en hausse de 165,5 M\$ par rapport à 2003-2004. Cet accroissement résulte principalement des variations suivantes :
 - Dans le secteur de la santé et des services sociaux, une augmentation de 314,2 M\$ résultant du financement de la croissance du coût des services existants, de la mise à niveau et du développement des services ainsi que de la révision des bases budgétaires;
 - Une baisse de 42,3 M\$ au Directeur général des élections, correspondant pour l'essentiel à la tenue des élections générales du 14 avril 2003;
 - Au portefeuille « Éducation », une croissance de 62,7 M\$ attribuable, notamment, au financement de la croissance du coût des services existants et au changement des modalités de déboursement du financement du transport scolaire;

Graphique 3.4 DÉPENSES PRÉVUES POUR LE FONCTIONNEMENT EN 2004-2005



- Une diminution de 28,2 M\$ au portefeuille « Ressources naturelles, Faune et Parcs » s'expliquant par une rationalisation des dépenses;
- Au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », une diminution de 115,1 M\$ découlant, notamment, de la baisse de 70,7 M\$ du niveau du Fonds de suppléance par rapport à 2003-2004. Le Fonds de suppléance vise à pourvoir aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans l'administration des programmes gouvernementaux et à combler temporairement des manques de liquidités des ministères et organismes.

Tableau 3.4 DÉPENSES PRÉVUES POUR LE FONCTIONNEMENT EN 2004-2005

	Fonctionnement ¹	Transfert		Total
	M\$	Réseaux M\$	Autres M\$	M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX				
Ministère	83,0	-	-	83,0
Aide aux établissements de santé et de services sociaux	-	2 932,5	-	2 932,5
Autres bénéficiaires	-	-	86,7	86,7
	83,0	2 932,5	86,7	3 102,2
ÉDUCATION				
Ministère	56,9	-	-	56,9
Aide aux institutions d'enseignement	-	1 074,8	-	1 074,8
Autres bénéficiaires	-	-	5,2	5,2
	56,9	1 074,8	5,2	1 136,9
EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE				
Ministère	156,3	-	-	156,3
Autres bénéficiaires	-	-	2,1	2,1
	156,3	-	2,1	158,4
AUTRES				
Ministères	1 795,9	-	-	1 795,9
Autres bénéficiaires	-	-	154,5	154,5
	1 795,9	-	154,5	1 950,4
TOTAL	2 092,1	4 007,3	248,5	6 347,9
DÉPENSES COMPARATIVES 2003-2004	2 295,0	3 637,5	249,9	6 182,4

¹ Incluant les dépenses de la catégorie « Fonctionnement » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial »

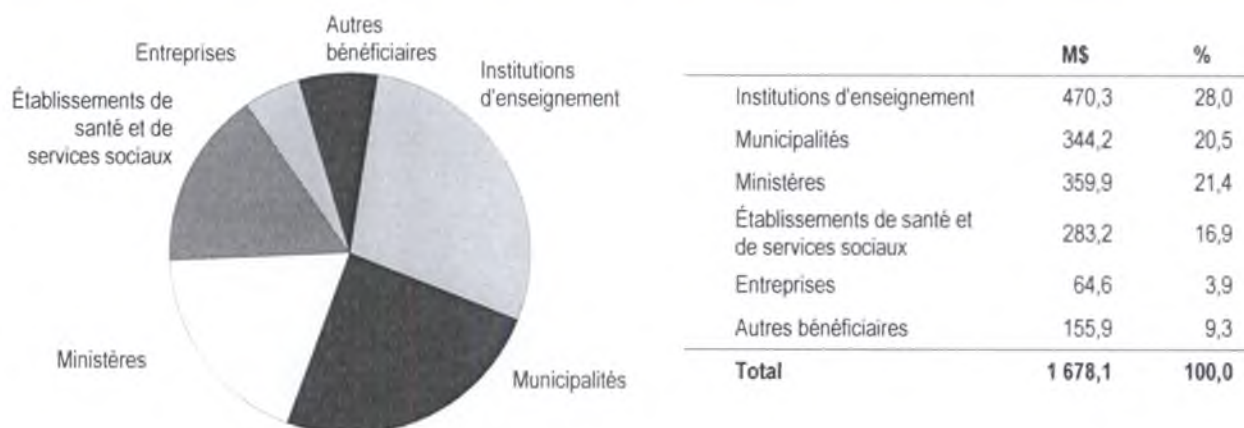
4. LES DÉPENSES DE CAPITAL

- ❑ Les dépenses prévues pour le capital totalisent 1 678,1 M\$ en 2004-2005, soit 69,1 M\$ de plus que l'exercice précédent.
- ❑ 16,9 % de ces dépenses sont attribuées aux établissements de santé et de services sociaux et 28,0 % aux institutions d'enseignement, soit respectivement 283,2 M\$ et 470,3 M\$.
- ❑ Les dépenses de capital sont affectées suivant trois modes d'intervention utilisés par le gouvernement : les dépenses affectées en capital aux fonds spéciaux, le remboursement du principal et les subventions pour des fins d'immobilisations.

DÉPENSES AFFECTÉES EN CAPITAL AUX FONDS SPÉCIAUX

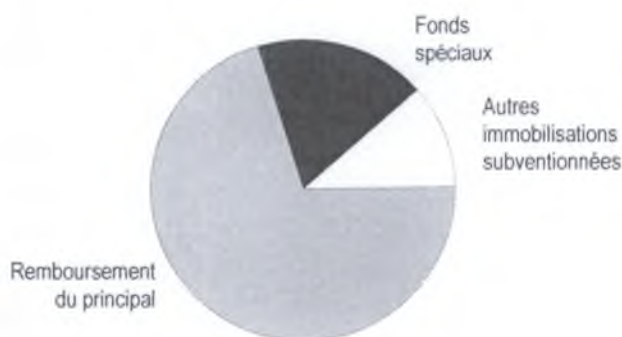
- ❑ Les dépenses affectées en capital aux fonds spéciaux représentent 21,4 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2004-2005.
- ❑ Les sommes allouées pour les dépenses de capital des fonds spéciaux connaissent une augmentation de 61,8 M\$, passant de 298,1 M\$ en 2003-2004 à 359,9 M\$ en 2004-2005. Cette variation s'explique essentiellement par une augmentation de 47,7 M\$ au portefeuille « Transports » découlant notamment des investissements réalisés par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

Graphique 3.5 DÉPENSES DE CAPITAL PRÉVUES EN 2004-2005 PAR BÉNÉFICIAIRES



DÉPENSES POUR LE REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL

- Les dépenses servant au remboursement du principal sur la dette subventionnée représentent 68,2 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2004-2005.
- Elles passent de 1 131,0 M\$ en 2003-2004 à 1 144,6 M\$ en 2004-2005, soit une hausse de 13,6 M\$ qui s'explique principalement de la façon suivante :
 - Une augmentation de 25,1 M\$ au portefeuille « Culture et Communications », en raison notamment de projets d'investissements qui ont été réalisés dans le cadre du Plan d'accélération des investissements publics annoncé en novembre 2001;
 - Une hausse de 42,2 M\$ attribuable aux travaux de construction réalisés dans le cadre des plans d'investissements pour les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, des commissions scolaires, des cégeps et des universités;
 - Une diminution de 74,2 M\$ au portefeuille « Affaires municipales, Sport et Loisir » principalement attribuable à la diminution des sommes allouées au Programme d'assainissement des eaux du Québec en raison d'une baisse des besoins expliquée par une variation des taux d'intérêt, du rythme de réalisation des projets et de nouvelles modalités dans le calendrier de remboursement des emprunts.

Graphique 3.6 DÉPENSES DE CAPITAL PRÉVUES EN 2004-2005 RÉPARTIES SELON LES MODES D'INTERVENTION

	M\$	%
Remboursement du principal	1 144,6	68,2
Fonds spéciaux	359,9	21,4
Autres immobilisations subventionnées	173,6	10,4
Total	1 678,1	100,0

AUTRES IMMOBILISATIONS SUBVENTIONNÉES

- Les subventions pour des fins d'immobilisations comptent pour 10,4 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2004-2005.
- Ces subventions passent de 179,9 M\$ en 2003-2004 à 173,6 M\$ en 2004-2005, en diminution de 6,3 M\$. Elles sont principalement destinées aux entreprises et aux municipalités qui représentent 72,5 % de ces dépenses.

Tableau 3.5 DÉPENSES DE CAPITAL PRÉVUES EN 2004-2005 PAR BÉNÉFICIAIRES

	Fonds spéciaux ¹	Immobilisations subventionnées		Total
		Remboursement du principal	Autres	
	M\$	M\$	M\$	M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX				
Établissements de santé et de services sociaux	-	267,1	16,1	283,2
Autres bénéficiaires	-	-	4,2	4,2
	-	267,1	20,3	287,4
ÉDUCATION				
Institutions d'enseignement	-	452,1	18,2	470,3
Autres bénéficiaires	-	-	0,6	0,6
	-	452,1	18,8	470,9
AUTRES				
Ministères	359,9	-	-	359,9
Aide aux entreprises	-	8,5	56,1	64,6
Aide aux municipalités	-	274,4	69,8	344,2
Autres bénéficiaires	-	142,5	8,6	151,1
	359,9	425,4	134,5	919,8
TOTAL	359,9	1 144,6	173,6	1 678,1
DÉPENSES COMPARATIVES 2003-2004	298,1	1 131,0	179,9	1 609,0

¹ Incluant les dépenses de la catégorie « Capital » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

5. LES DÉPENSES D'INTÉRÊT

- Les dépenses d'intérêt assumées par le gouvernement s'élèvent à 8 661,5 M\$ pour l'exercice financier 2004-2005, comparativement à 8 394,8 M\$ pour l'exercice précédent.
- Elles représentent 16,0 % de l'ensemble des dépenses prévues en 2004-2005.
- Les dépenses d'intérêt assumées par le gouvernement se répartissent ainsi :
 - 12,8 %, soit 6 939,0 M\$, aux dépenses d'intérêt prévues sur la dette du fonds consolidé du revenu;
 - 3,2 %, soit 1 722,5 M\$, aux dépenses affectées au service de la dette imputable aux dépenses de programmes.

Graphique 3.7 DÉPENSES D'INTÉRÊT DANS LES DÉPENSES TOTALES EN 2004-2005



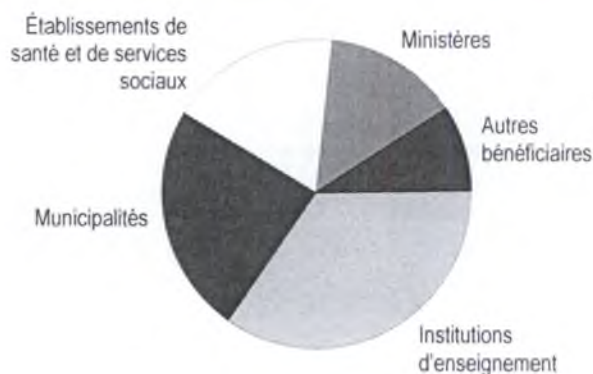
	M\$	%
Intérêts sur la dette	6 939,0	12,8
Intérêts sur la dette imputable aux dépenses de programmes	1 722,5	3,2
Autres dépenses de programmes	45 428,5	84,0
Total	54 090,0	100,0

INTÉRÊTS SUR LA DETTE DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

- Les dépenses d'intérêt sur la dette du fonds consolidé du revenu s'établissent à 6 939,0 M\$ en 2004-2005, comprenant les frais financiers attribuables à la dette directe qui s'élèvent à 4 131,0 M\$ et les frais financiers attribuables aux comptes des régimes de retraite qui s'établissent à 2 808,0 M\$.
- Les dépenses d'intérêt sur la dette du fonds consolidé du revenu sont en hausse de 271,0 M\$ par rapport à l'exercice précédent :
 - Une augmentation du service de la dette directe de 205,0 M\$ attribuable à la baisse des revenus du Fonds d'amortissement des emprunts, ces revenus étant comptabilisés en diminution du service de la dette directe;
 - Une hausse des dépenses d'intérêt sur le compte des régimes de retraite de 66,0 M\$ attribuable à la hausse de l'obligation actuarielle moyenne.

INTÉRÊTS SUR LA DETTE IMPUTABLE AUX DÉPENSES DE PROGRAMMES

- Les intérêts sur la dette imputable aux dépenses de programmes s'élèvent à 1 722,5 M\$ pour l'exercice financier 2004-2005, comparativement à 1 726,8 M\$ en 2003-2004, en diminution de 4,3 M\$. Deux éléments principaux expliquent cette variation :
 - Une diminution de 56,3 M\$ au portefeuille « Santé et Services sociaux » en raison notamment de la baisse des taux d'intérêt;

Graphique 3.8**DÉPENSES D'INTÉRÊT SUR LA DETTE IMPUTABLE AUX DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR BÉNÉFICIAIRES**

	M\$	%
Institutions d'enseignement	615,1	35,7
Municipalités	420,1	24,4
Établissements de santé et de services sociaux	269,6	15,7
Ministères	250,6	14,5
Autres bénéficiaires	167,1	9,7
Total	1 722,5	100,0

- Une augmentation de 31,4 M\$ au portefeuille « Transports » attribuable principalement aux investissements réalisés par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, visant la conservation des chaussées et des structures, de même que l'amélioration et le développement du réseau routier.

Tableau 3.6 : DÉPENSES D'INTÉRÊT PRÉVUES EN 2004-2005 PAR BÉNÉFICIAIRES

	Dette imputable aux dépenses de programmes et autres ¹	Dette gouvernementale	Total
	M\$	M\$	M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX			
Établissements de santé et de services sociaux	269,6	-	269,6
	269,6	-	269,6
ÉDUCATION			
Institutions d'enseignement	615,1	-	615,1
Autres bénéficiaires		-	
	615,1	-	615,1
AUTRES			
Ministères	250,6	-	250,6
Municipalités	420,1	-	420,1
Autres bénéficiaires	167,1	-	167,1
	837,8	-	837,8
DÉPENSES DE PROGRAMMES	1 722,5	-	1 722,5
SERVICE DE LA DETTE			
Dette directe	-	4 131,0	4 131,0
Compte des régimes de retraite	-	2 808,0	2 808,0
	-	6 939,0	6 939,0
TOTAL	1 722,5	6 939,0	8 661,5
DÉPENSES COMPARATIVES 2003-2004	1 726,8	6 668,0	8 394,8

¹ Incluant les dépenses de la catégorie « Intérêt » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

6. LES DÉPENSES DE SUPPORT

- ❑ Les dépenses de support regroupent des programmes de soutien et d'aide destinés principalement aux personnes, aux organismes à but non lucratif, aux entreprises et aux municipalités. Plus de la moitié des dépenses de support sont versées à des personnes.
- ❑ Les dépenses de support s'élèvent à 10 836,5 M\$ en 2004-2005, comparativement à 10 540,3 M\$ en 2003-2004. Les principales variations se retrouvent aux portefeuilles suivants :
 - Au portefeuille « Santé et Services sociaux », une hausse de 239,6 M\$ essentiellement reliée aux coûts du programme d'assurance médicaments;
 - Au portefeuille « Affaires municipales, Sport et Loisir », une augmentation de 177,7 M\$, due à l'augmentation des sommes prévues à l'Entente financière et fiscale conclue avec le milieu municipal et au redressement des budgets alloués aux compensations tenant lieu de taxes. De plus, un montant additionnel est prévu pour la réalisation de la réorganisation territoriale municipale;
 - Au portefeuille « Éducation », une diminution de 136,0 M\$ s'expliquant principalement par un changement aux modalités de déboursements du financement du transport scolaire et à un réaménagement de l'aide financière accordée pour les études post-secondaires;
 - Au portefeuille « Transports », une croissance de 34,3 M\$, essentiellement attribuable à l'aide aux réseaux routiers locaux;

Graphique 3.9 DÉPENSES DE SUPPORT PAR BÉNÉFICIAIRES EN 2004-2005



- Au portefeuille « Conseil exécutif », une augmentation de 34,9 M\$ principalement attribuable aux nouvelles ententes avec les nations crie et inuit.

Tableau 3.7 DÉPENSES DE SUPPORT PRÉVUES EN 2004-2005

	Transfert	Autres ¹	Total
	M\$	M\$	M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX			
Établissements de santé et de services sociaux	191,8	-	191,8
Aide aux personnes	1 766,1	-	1 766,1
Autres bénéficiaires	497,8	-	497,8
	2 455,7	-	2 455,7
ÉDUCATION			
Institutions d'enseignement	225,4	-	225,4
Aide aux personnes	220,0	-	220,0
Autres bénéficiaires	43,7	-	43,7
	489,1	-	489,1
EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE			
Institutions d'enseignement	-	92,3	92,3
Aide aux personnes	3 212,1	353,0	3 565,1
Autres bénéficiaires	1 397,7	316,8	1 714,5
	4 609,8	762,1	5 371,9
AUTRES			
Aide aux entreprises	574,5	28,4	602,9
Aide aux municipalités	875,8	0,6	876,4
Aide aux personnes	213,2	-	213,2
Autres bénéficiaires	782,5	44,9	827,3
	2 446,0	73,9	2 519,8
TOTAL	10 000,6	836,0	10 836,5
DÉPENSES COMPARATIVES 2003-2004	9 663,4	876,9	10 540,3

¹ Incluant les dépenses de la catégorie « Support » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

7. LES DÉPENSES RELATIVES À LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES

- ❑ Les dépenses inhérentes à la variation de la provision pour créances douteuses ainsi qu'à la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement sont regroupées à la supercatégorie « Créances douteuses et autres ». Pour 2004-2005, elles s'élèvent à 229,5 M\$ comparativement à 224,0 M\$ pour l'exercice financier 2003-2004.
- ❑ En 2004-2005, les dépenses liées à la variation de la provision pour créances douteuses totalisent 185,1 M\$, en hausse de 9,4 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette provision vise à préserver les équilibres budgétaires du gouvernement en prévoyant les pertes probables à venir sur les créances régulières.
- ❑ Les dépenses relatives à la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement sont en baisse de 3,9 M\$ et atteignent 44,4 M\$ en 2004-2005. Cette baisse se retrouve au portefeuille « Développement économique et régional et Recherche ».

Tableau 3.8 DÉPENSES RELATIVES AUX PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES EN 2004-2005

	Créances douteuses	Pertes sur interventions financières garanties	Total
	M\$	M\$	M\$
Développement économique et régional et Recherche	2,0	43,5	45,5
Éducation	49,1	-	49,1
Emploi, Solidarité sociale et Famille	10,0	-	10,0
Revenu	117,2	-	117,2
Autres ministères	6,8	0,9	7,7
TOTAL	185,1	44,4	229,5
DÉPENSES COMPARATIVES 2003-2004	175,7	48,3	224,0

ANNEXE 3.1

NATURE DES CATÉGORIES DE DÉPENSES CONSIDÉRÉES DANS CE CHAPITRE

RÉMUNÉRATION

- La rémunération englobe les salaires des professionnels de la santé et ceux des employés du réseau de la santé et des services sociaux, des réseaux de l'éducation ainsi que de la fonction publique, les contributions d'employeur au titre des régimes de retraite ainsi que celles versées aux différents régimes étatiques établis et aux régimes d'assurance collective.

FONCTIONNEMENT

- Les dépenses de fonctionnement et autres comprennent les dépenses de soutien et d'administration des ministères et organismes, incluant le Fonds de suppléance, celles du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que celles des réseaux de l'éducation. Sont incluses aussi les dépenses reliées à l'amortissement des immobilisations des ministères et organismes.

CAPITAL

- Les dépenses de capital incluent les immobilisations subventionnées et les sommes versées aux fonds spéciaux aux fins des engagements inhérents à leurs immobilisations. Le gouvernement subventionne, selon le cas, le coût des immobilisations des bénéficiaires ou le remboursement du principal inhérent aux emprunts contractés par ses partenaires.
- Les dépenses pour le remboursement du principal servent à assumer le financement de la quote-part gouvernementale sur les immobilisations dont le service de dette est imputable aux dépenses de programmes. Ce mode d'intervention s'applique aux investissements réalisés par les commissions scolaires, les cégeps, les universités, les établissements de la santé et des services sociaux, par les municipalités, dans le cas du transport en commun et de l'assainissement des eaux, ainsi que par les institutions culturelles dans le cas des équipements culturels.
- Pour ces secteurs, les projets d'immobilisations achevés sont financés par des emprunts à long terme. Le calendrier de remboursement peut, selon le cas, s'étendre sur une période de 25 ans. Pour assumer sa part, le gouvernement s'engage à effectuer, en tout ou en partie, le remboursement du principal.

INTÉRÊT

- Les dépenses d'intérêt comprennent les dépenses affectées au service de la dette imputable aux dépenses de programmes, et les dépenses servant au paiement des intérêts sur la dette du gouvernement.

SUPPORT

- ❑ Les dépenses de support comprennent les diverses autres subventions destinées à fournir une aide financière sous différentes formes aux personnes, aux entreprises, aux organismes publics et parapublics et autres partenaires du gouvernement.
 - Au portefeuille « Santé et Services sociaux », les programmes d'assistance maladie et d'assurance médicaments administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec ainsi que l'aide aux ressources de type familial, l'aide aux organismes communautaires et les subventions d'appoint du réseau de la santé et des services sociaux;
 - Au portefeuille « Éducation », le programme d'aide au transport scolaire et le programme d'aide financière aux études;
 - Au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille », les mesures d'aide financière, les mesures d'aide à l'emploi, les programmes d'allocation pour enfants et le soutien aux centres de la petite enfance et autres services de garde.
- ❑ Dans les autres portefeuilles, elles comprennent des programmes tels que :
 - Le programme d'aide au logement social et à l'amélioration de l'habitat géré par la Société d'habitation du Québec;
 - Les programmes de compensations financières au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir;
 - Les programmes de soutien financier aux agriculteurs et d'aide aux entreprises agro-alimentaires au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
 - Les programmes d'aide aux municipalités pour le transport en commun au ministère des Transports;
 - Le programme de soutien financier aux secteurs manufacturiers et commerciaux, le développement du commerce extérieur et le soutien financier au développement de la recherche et de l'innovation au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche.

ANNEXE 3.2

RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 PAR GRANDES CATÉGORIES (EN MILLIONS \$)

	Rémunération	Fonctionnement et autres ¹	Capital	Intérêt	Support	Total
Affaires municipales, Sport et Loisir	75,0	23,7	232,1	404,7	952,5	1 688,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	162,2	60,0	20,5	-	404,1	646,8
Assemblée nationale	68,4	25,7	-	-	0,2	94,3
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	409,1	147,2	1,7	8,5	1,8	568,3
Conseil exécutif	34,5	54,0	5,1	7,3	161,1	262,0
Culture et Communications	148,8	86,6	71,4	48,4	176,2	531,4
Développement économique et régional et Recherche	127,3	143,8	48,5	26,9	465,8	812,3
Éducation	9 016,5	1 186,1	470,9	615,0	489,1	11 777,6
Emploi, Solidarité sociale et Famille	371,0	168,4	49,5	9,8	5 371,9	5 970,6
Environnement	103,2	45,8	5,9	2,0	9,1	166,0
Finances	75,1	140,5	-	-	5,1	220,7
Justice	336,9	185,1	0,5	-	40,5	563,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	36,3	15,4	-	-	2,7	54,4
Relations avec les citoyens et Immigration	117,6	39,9	-	-	18,3	175,8
Relations internationales	51,5	25,2	0,8	0,4	21,9	99,8
Ressources naturelles, Faune et Parcs	197,7	129,2	17,7	23,5	64,4	432,5
Revenu	334,9	247,2	29,9	5,6	0,1	617,7
Santé et Services sociaux	13 956,2	3 102,3	287,4	269,5	2 455,7	20 071,1
Sécurité publique	569,4	276,4	5,9	0,6	32,8	885,1
Transports	299,0	452,3	430,3	300,3	163,0	1 644,9
Travail	41,1	22,7	-	-	0,2	64,0
Crédits périmés escomptés	-	(150,0)	-	-	-	(150,0)
Crédits reportés en 2005-2006	-	(45,3)	-	-	-	(45,3)
Dépenses de programmes	26 531,7	6 382,2	1 678,1	1 722,5	10 836,5	47 151,0
Service de dette gouvernementale	-	-	-	6 939,0	-	6 939,0
Dépenses totales	26 531,7	6 382,2	1 678,1	8 661,5	10 836,5	54 090,0

¹ Cette rubrique comprend la provision pour créances douteuses.

ANNEXE 3.3

RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 PAR BÉNÉFICIAIRES (en millions \$)

	Ministères ¹	Établissements de santé et de services sociaux	Institutions d'enseignement	Personnes	Municipalités	Entreprises	Autres ²	Total
Affaires municipales, Sport et Loisir	73,1	-	20,5	160,2	1 155,1	13,1	266,0	1 688,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	170,3	-	1,8	-	3,7	402,7	68,3	646,8
Assemblée nationale	94,1	-	-	0,1	-	-	0,1	94,3
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	542,3	1,5	22,9	-	-	-	1,8	568,5
Conseil exécutif	88,6	-	0,8	-	16,1	1,0	155,6	262,1
Culture et Communications	93,9	-	2,0	10,7	51,5	46,6	326,5	531,2
Développement économique et régional et Recherche	190,7	61,4	84,7	23,2	2,4	165,6	284,3	812,3
Éducation	192,8	-	11 304,0	220,0	-	-	60,8	11 777,6
Emploi, Solidarité sociale et Famille	570,2	-	92,3	3 565,0	-	286,5	1 456,6	5 970,6
Environnement	149,1	-	0,2	-	9,1	-	7,6	166,0
Finances	200,8	-	-	-	-	-	19,9	220,7
Justice	384,8	-	-	94,3	-	-	83,9	563,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	51,7	-	-	-	-	-	2,7	54,4
Relations avec les citoyens et Immigration	157,3	-	-	7,2	0,4	-	10,9	175,8
Relations internationales	76,8	-	1,2	2,0	-	-	19,8	99,8
Ressources naturelles, Faune et Parcs	342,1	-	0,5	-	12,6	32,1	45,2	432,5
Revenu	617,6	-	-	-	-	-	0,1	617,7
Santé et Services sociaux	146,0	13 798,8	-	5 412,1	-	180,7	533,5	20 071,1
Sécurité publique	852,3	-	-	1,4	22,5	-	8,9	885,1
Transports	1 212,5	-	0,6	1,4	331,9	13,9	84,6	1 644,9
Travail	56,7	-	-	-	-	-	7,2	63,9
Crédits périmés escomptés	(150,0)	-	-	-	-	-	-	(150,0)
Crédits reportés en 2005-2006	(45,3)	-	-	-	-	-	-	(45,3)
Dépenses totales	6 068,4	13 861,7	11 531,5	9 497,6	1 605,3	1 142,2	3 444,3	47 151,0

¹ Incluant les dépenses comptabilisées dans les fonds spéciaux, les crédits périmés escomptés et les crédits reportés en 2005-2006.

² Incluant les organismes sans but lucratif et les entreprises et organismes d'État.

CHAPITRE 4

L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE EN BREF

- ❑ L'effectif utilisé du secteur de la fonction publique totalise près de 75 800 équivalents temps complet (ETC) ¹ en 2003-2004.
- ❑ Depuis 1997-1998, l'effectif du secteur de la fonction publique n'a cessé de croître, passant de 63 700 à 75 800 ETC. Un moratoire sur le recrutement d'employés réguliers et occasionnels des ministères, organismes et entreprises du gouvernement dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1) est en vigueur depuis le 10 février jusqu'au 30 avril 2004.
- ❑ L'enveloppe prévisionnelle d'effectif des ministères et organismes budgétaires est supérieure de 1 109 ETC par rapport à celle établie en 2003-2004. Une régularisation de 1 074 ETC a été accordée au portefeuille « Sécurité publique » principalement à la suite de l'intégration de corps policiers municipaux abolis.
- ❑ En ce qui concerne les entreprises du gouvernement et les autres organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), l'enveloppe prévue en 2004-2005 est de 338 ETC plus élevée que celle de 2003-2004 et inclut une régularisation de l'enveloppe d'effectif de la Régie de l'assurance maladie du Québec de 203 ETC.

¹ Un lexique est disponible à l'annexe 4.1.

1. L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

- L'effectif du secteur de la fonction publique dont il est question dans ce chapitre comprend le personnel des ministères et organismes budgétaires ainsi que le personnel des entreprises du gouvernement et autres organismes assujetti à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).

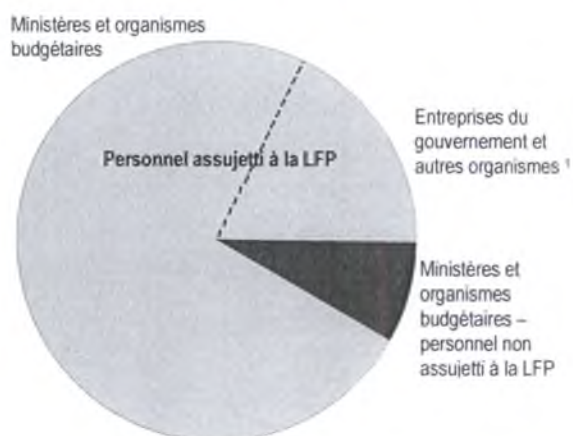
Une définition, de même que certaines modalités relatives à l'effectif du secteur de la fonction publique, apparaissent à l'annexe 4.2.

- L'effectif du secteur de la fonction publique s'établit à environ 75 800 ETC en 2003-2004.

Le personnel des ministères, organismes et entreprises du gouvernement assujetti à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1) représente quelque 69 700 ETC.

Le solde, soit 6 100 ETC, est relié au personnel des ministères et organismes budgétaires dont le personnel n'est pas régi par la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).

Graphique 4.1 EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE EN 2003-2004



	Assujetti à la LFP ETC	Non assujetti à la LFP ETC	Total
Ministères et organismes budgétaires ²	56 100	6 100	62 200
Entreprises du gouvernement et autres organismes	13 600	N/A	13 600
Total	69 700	6 100	75 800

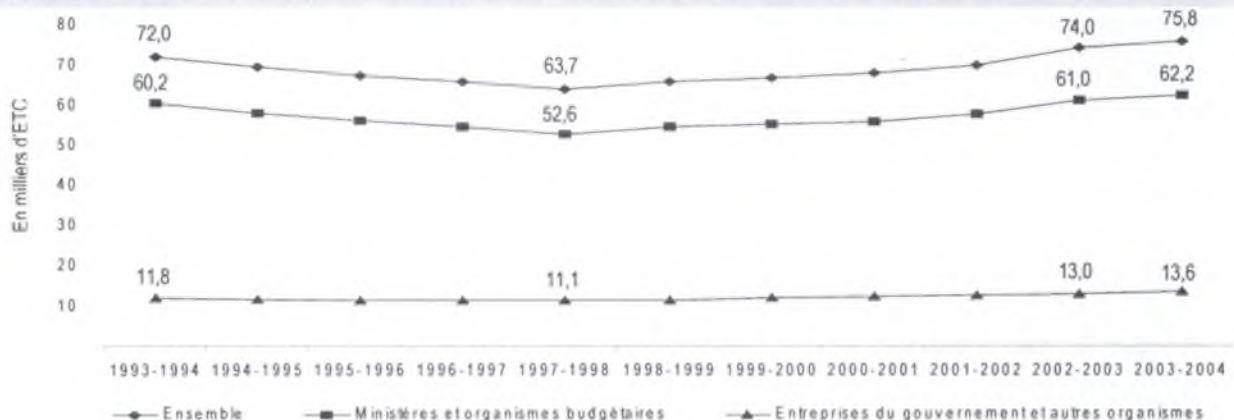
¹ Comprenant les entreprises du gouvernement, les organismes exerçant des activités de nature fiduciaire et les organismes consolidés dont le personnel est assujetti à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).

² L'effectif utilisé des ministères et organismes budgétaires inclut les fonds spéciaux et le Compte de gestion de la T.P.S. du ministère du Revenu.

2. L'ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Au cours de la période se situant entre 1993-1994 et 1997-1998, une baisse importante de l'effectif a été constatée. Cette diminution reflète les efforts consentis dans le cadre de la lutte contre le déficit.
- L'augmentation observée à compter de 1997-1998 découle principalement :
 - de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail;
 - de l'intégration des policiers municipaux à la suite de la réorganisation des services de police (carte policière), de la sécurité policière sur le réseau routier et du renforcement de la lutte contre le crime organisé;
 - de l'ajout de ressources au secteur correctionnel;
 - de la mise en place de mesures contre l'évasion fiscale et de l'intensification de la lutte contre l'économie au noir;
 - de l'amélioration du contrôle routier et de l'implantation du programme « Alcool au volant »;
 - de la gestion du régime d'assurance médicaments et de la gestion des ententes avec les fédérations médicales.
- Le Conseil du trésor a adopté un moratoire sur le recrutement des employés réguliers et occasionnels des ministères, organismes et entreprises du gouvernement dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q. c. F-3.1.1). Ce moratoire est en vigueur depuis le 10 février jusqu'au 30 avril 2004.

Graphique 4.2 ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF UTILISÉ DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE ^{1, 2}



¹ Ces données correspondent à l'effectif utilisé et sont présentées pour chacune des années sur la même base que celles de 2004-2005.

² Des tableaux détaillés présentés aux annexes 4.3 et 4.4 comparent l'effectif utilisé au cours des dix dernières années par rapport à l'enveloppe d'effectif total prévue.

3. L'ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL DES MINISTÈRES ET ORGANISMES APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005

- L'enveloppe d'effectif total des ministères et organismes budgétaires prévue lors du dépôt du Budget de dépenses 2003-2004 se situait à 58 205 ETC. Cette enveloppe a été relevée de 1 230 ETC au cours de l'exercice financier. Les principales variations se retrouvent dans les portefeuilles suivants :
 - au portefeuille « Sécurité publique » : augmentation de 1 074 ETC dont notamment la régularisation de 950 ETC au Fonds des services de police à la suite de l'intégration des corps policiers municipaux abolis et 118 ETC au Ministère pour l'ajout d'agents de services correctionnels pour répondre aux nouvelles obligations découlant de décisions des tribunaux;
 - au portefeuille « Revenu » : augmentation de 112 ETC pour intensifier les actions de lutte contre l'économie au noir.
- L'enveloppe prévue pour 2004-2005 s'établit à 59 314 ETC, ce qui représente une baisse de 121 ETC par rapport à l'enveloppe comparative 2003-2004.

La principale variation est constatée au portefeuille « Développement économique et régional et Recherche » avec une baisse de 106 ETC dont 89 ETC à la suite de la réorganisation du Ministère.

Tableau 4.1 VARIATION DE L'ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL DES MINISTÈRES ET ORGANISMES APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES ^{1, 2}

	ETC
Effectif total prévu au Budget de dépenses 2003-2004	58 205
Plus : Ajustements en cours d'exercice	1 230
Effectif 2003-2004 apparaissant au Budget de dépenses 2004-2005	59 435 ³
Plus : Ajustements prévus pour 2004-2005	(121)
ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL PRÉVUE EN 2004-2005	59 314

¹ Les données sont présentées sur la même base que celles de l'exercice financier 2004-2005.

² La répartition par portefeuilles est présentée à l'annexe 4.5.

³ L'écart avec l'effectif total utilisé (62 177 ETC) provient essentiellement des ententes de gestion et de l'utilisation des marges de manœuvre décrites à l'annexe 4.2.

4. L'ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL DES ENTREPRISES ET DES AUTRES ORGANISMES DONT LE PERSONNEL EST ASSUJETTI À LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE

- ❑ L'enveloppe d'effectif total des entreprises et des autres organismes a augmenté de 338 ETC depuis le début de l'exercice financier 2003-2004, passant de 12 920 ETC à 13 258 ETC.
- ❑ Cette croissance découle en partie de régularisations et se retrouve essentiellement dans les organismes suivants :
 - à la Régie de l'assurance maladie du Québec : régularisation de 203 ETC notamment pour répondre à la hausse de volume des services rendus par les centres d'appels, pour la gestion des ententes avec les fédérations médicales ainsi que pour les services informatiques;
 - à la Société de l'assurance automobile du Québec : augmentation de 90 ETC pour maintenir et préserver les services;
 - à la Régie des rentes du Québec : augmentation de 36 ETC dont 33 ETC pour tenir compte des services à offrir à sa clientèle. Cette hausse de 33 ETC découle de l'entente de gestion conclue entre l'organisme et le Conseil du trésor qui accorde une croissance annuelle de 3,0 % de l'enveloppe d'effectif total.

Tableau 4.2 VARIATION DE L'ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL DES ENTREPRISES ET DES AUTRES ORGANISMES DONT LE PERSONNEL EST ASSUJETTI À LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE ¹

	ETC
Effectif total prévu des entreprises et organismes au moment du dépôt du Budget de dépenses 2003-2004	12 920
Plus : Ajustements en cours d'exercice	338
ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL PRÉVUE EN 2004-2005 ²	13 258

¹ La répartition par portefeuilles est présentée à l'annexe 4.6.

² Cette donnée est une estimation.

ANNEXE 4.1

LEXIQUE

- ❑ **Effectif total utilisé** : nombre d'employés réguliers et occasionnels, exprimé en ETC, ayant réellement été rémunérés.
- ❑ **Enveloppe d'effectif régulier** : nombre maximum d'employés permanents ou temporaires pouvant avoir un lien d'emploi dans la fonction publique. Le Conseil du trésor fixe annuellement une enveloppe par ministères, par organismes et, le cas échéant, par fonds spéciaux.
- ❑ **Enveloppe d'effectif total** : nombre maximum d'employés permanents et occasionnels, exprimé en ETC, pouvant être rémunérés. Le Conseil du trésor fixe annuellement une enveloppe par ministères, par organismes et, le cas échéant, par fonds spéciaux.
- ❑ **Équivalent temps complet « ETC »** : l'ETC représente le ratio entre la prestation de travail d'un employé au cours de l'année par rapport à celle d'un employé ayant travaillé toute l'année à temps complet.

Par exemple, l'ETC d'une personne qui occupe un emploi à temps complet et qui a travaillé toute l'année équivaut à 1. L'ETC d'une personne qui a travaillé à temps partiel, à temps réduit ou une partie de l'année seulement varie entre 0 et 1. Finalement, l'ETC d'une personne qui a été en congé sans solde durant une année entière est égal à 0.

ANNEXE 4.2

DÉFINITION ET MODALITÉS TOUCHANT L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

DÉFINITION

- ❑ L'effectif du secteur de la fonction publique dont il est question dans ce chapitre comprend :
 - le personnel assujéti à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1) des ministères, des organismes et des entreprises du gouvernement;
 - le personnel de certains organismes budgétaires non assujéti à la loi, tels que les policiers de la Sûreté du Québec, les juges, les substituts du Procureur général, le personnel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le personnel du Conseil des services essentiels ainsi que le personnel du Protecteur du citoyen.
- ❑ Les étudiants et stagiaires sont exclus de cet effectif.

MODALITÉS

- ❑ Le Conseil du trésor approuve les enveloppes d'effectif pour la plupart des ministères, des organismes, des entreprises du gouvernement et des fonds spéciaux dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).
- ❑ Les modalités d'établissement du niveau d'effectif accordent aux sous-ministres et aux dirigeants d'organismes les marges de manœuvre suivantes :
 - l'effectif total d'un ministère, d'un organisme ou d'une entreprise peut excéder l'enveloppe d'effectif autorisé jusqu'à concurrence de 3,0 %;
 - l'effectif total d'un fonds spécial peut être dépassé sous réserve que la hausse d'effectif soit financée par une augmentation équivalente des revenus;
 - l'effectif régulier autorisé peut être excédé temporairement d'un maximum de 10,0 % du nombre de départs à la retraite anticipés entre le 21 mai 2002 et le 31 mars 2007.
- ❑ De plus, certains ministères et organismes ont conclu des ententes de gestion avec le Conseil du trésor pour une partie ou la totalité de leurs activités. La majorité de ces ententes comprennent la possibilité d'embaucher autant d'employés occasionnels que le besoin le nécessite, et ce, sans égard à l'enveloppe d'effectif total.

ANNEXE 4.3

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF TOTAL DES MINISTÈRES ET ORGANISMES PRÉSENTÉS AU BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 ¹

	Effectif total prévu ²		Effectif total utilisé	
	ETC	Variation	ETC	Variation
1993-1994	63 162		60 235	
1994-1995	60 409	(2 753)	57 967	(2 268)
1995-1996	59 553	(856)	55 894	(2 073)
1996-1997	56 630	(2 923)	54 391	(1 503)
1997-1998	54 365	(2 265)	52 573	(1 818)
1998-1999	55 120	755	54 347	1 774
1999-2000	55 223	103	54 887	540
2000-2001	56 144	921	55 549	662
2001-2002 ³	57 127	983	57 359	1 810
2002-2003 ³	58 205	1 078	61 043	3 684
2003-2004 ^{3, 4}	59 435	1 230 ⁵	62 177	1 134

¹ Les données sont présentées sur la même base que celles de l'exercice financier 2004-2005.

² L'effectif total ne tient pas compte des ajouts d'effectif non récurrents qui ont été accordés au cours de l'exercice.

³ L'écart entre l'effectif total utilisé et l'effectif total prévu provient essentiellement de l'utilisation des marges de manœuvre décrites à l'annexe 4.2.

⁴ L'effectif total prévu correspond à l'effectif comparatif 2003-2004 apparaissant aux Volumes I et II du Budget de dépenses 2004-2005.

⁵ La variation de l'enveloppe d'effectif total prévue en 2003-2004 de 1 230 ETC se retrouve principalement au portefeuille « Sécurité publique », avec une augmentation de 1 074 ETC, essentiellement à la suite de l'intégration de corps policiers municipaux abolis.

ANNEXE 4.4

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF TOTAL DES ENTREPRISES ET DES AUTRES ORGANISMES DONT LE PERSONNEL EST ASSUJETTI À LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE ¹

	Effectif total prévu ²		Effectif total utilisé	
	ETC	Variation	ETC	Variation
1993-1994	12 039		11 782	
1994-1995	11 588	(451)	11 447	(335)
1995-1996	11 824	236	11 397	(50)
1996-1997	11 646	(178)	11 299	(98)
1997-1998	11 298	(348)	11 131	(168)
1998-1999	11 309	11	11 286	155
1999-2000	11 642	333	11 748	462
2000-2001 ³	11 916	274	12 140	392
2001-2002 ³	11 977	61	12 479	339
2002-2003 ³	12 694	717	12 963	484
2003-2004 ³	13 258	564	13 584	621

¹ Les données sont présentées sur la même base que celles de l'exercice financier 2004-2005.

² L'effectif total tient compte des ajouts d'effectif non récurrents qui ont été accordés au cours de l'exercice.

³ L'écart entre l'effectif total utilisé et l'effectif total prévu provient essentiellement des ententes de gestion et de l'utilisation des marges de manœuvre décrites à l'annexe 4.2.

ANNEXE 4.5

ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL EN 2003-2004 ET 2004-2005 POUR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 ¹

	Budget de dépenses 2003-2004 ²	Variation	Effectif comparatif 2003-2004 ²	Variation	Budget de dépenses 2004-2005
	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC
Assemblée nationale	586	(2)	584	-	584
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	562	6	568	-	568
Affaires municipales, Sport et Loisir	852	1	853	(6)	847
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2 183	5	2 188	-	2 188
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 873	(5)	1 868	(17)	1 851
Conseil exécutif	424	9	433	-	433
Culture et Communications	1 033	-	1 033	-	1 033
Développement économique et régional et Recherche	1 590	(5)	1 585	(106)	1 479
Éducation	1 445	3	1 448	-	1 448
Emploi, Solidarité sociale et Famille	6 948	1	6 949	-	6 949
Environnement	1 913	1	1 914	-	1 914
Finances	1 022	(2)	1 020	-	1 020
Justice	3 604	6	3 610	(4)	3 606
Relations avec les citoyens et Immigration	2 612	(1)	2 611	-	2 611
Relations internationales	588	1	589	-	589
Ressources naturelles, Faune et Parcs	4 596	3	4 599	(3)	4 596
Revenu	8 488	112	8 600	15	8 615
Santé et Services sociaux	1 016	20	1 036	-	1 036
Sécurité publique	9 709	1 074	10 783	-	10 783
Transports	6 391	2	6 393	-	6 393
Travail	770	1	771	-	771
TOTAL	58 205	1 230	59 435	(121)	59 314

¹ L'effectif comprend les fonds spéciaux et le Compte de gestion de la T.P.S. du ministère du Revenu.

² Les données sont présentées sur la même base que celles de l'exercice financier 2004-2005.

ANNEXE 4.6

ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL EN 2003-2004 ET 2004-2005 POUR LES ENTREPRISES ET LES AUTRES ORGANISMES DONT LE PERSONNEL EST ASSUJETTI À LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE

	Au dépôt du Budget de dépenses 2003-2004 ¹	Variation	Au dépôt du Budget de dépenses 2004-2005
	ETC	ETC	ETC
Affaires municipales, Sport et Loisir			
— Société d'habitation du Québec	372	-	372
Agriculture, Pêcheries et Alimentation			
— Financière agricole du Québec	651	-	651
Conseil du trésor et Administration gouvernementale			
— Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	485	5	490
Culture et Communications			
— Régie du cinéma	51	-	51
Éducation			
— Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	244	-	244
Emploi, Solidarité sociale et Famille			
— Régie des rentes du Québec	1 107	36	1 143
Finances			
— Institut de la statistique du Québec	237	2	239
Justice			
— Office des professions du Québec	41	-	41
— Tribunal administratif du Québec	275	-	275
Ressources naturelles, Faune et Parcs			
— Agence de l'efficacité énergétique	35	1	36
Santé et Services sociaux			
— Régie de l'assurance maladie du Québec	1 281	203	1 484
Transports			
— Société de l'assurance automobile du Québec	3 006	90	3 096
Travail			
— Commissaire de l'industrie de la construction	11	-	11
— Commission des lésions professionnelles	442	-	442
— Commission des normes du travail	540	1	541
— Commission des relations du travail	118	-	118
— Commission de la santé et de la sécurité du travail ²	4 024	-	4 024
TOTAL	12 920	338	13 258

¹ Les données sont présentées sur la même base que celles de l'exercice financier 2004-2005.

² L'enveloppe d'effectif prévu pour la CSST en 2004-2005 correspond à l'effectif utilisé en 2003-2004.

CHAPITRE 5

LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS PRÉVUS EN 2004-2005

LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS EN BREF

- Les investissements en immobilisations, incluant la part des partenaires, notamment les municipalités et le secteur privé, ont doublé au cours des cinq dernières années. Ils sont ainsi passés de 2 615,0 M\$ en 1999-2000 à 5 380,4 M\$ en 2003-2004.
- En 2004-2005, ils s'élèvent à 5 526,7 M\$.
 - Des investissements de 3 347,8 M\$ sont prévus dans le réseau de la santé et des services sociaux et ceux de l'éducation, les municipalités, les institutions culturelles, les infrastructures de recherche, les infrastructures municipales ainsi que les services de garde éducatifs, dont :
 - 1 216,4 M\$ sont prévus dans le secteur de la santé et des services sociaux;
 - 848,2 M\$ sont prévus dans le secteur de l'éducation.

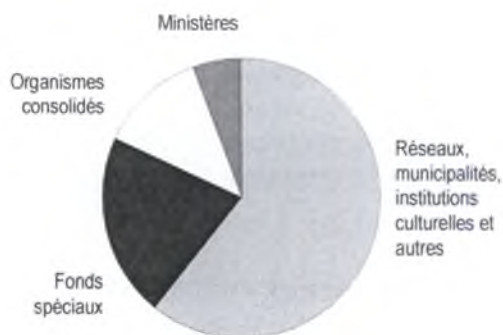
Pour l'ensemble de ces secteurs, le gouvernement entend consacrer les nouvelles initiatives aux équipements culturels et aux infrastructures de recherche. Il donnera la priorité aux travaux visant à maintenir les actifs et à parachever des projets déjà entrepris, particulièrement dans le secteur de la santé et des services sociaux.

- Des investissements de 1 179,0 M\$ sont prévus dans les fonds spéciaux, lesquels incluent 824,8 M\$ au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier. Au total, l'enveloppe destinée à la conservation et l'amélioration du réseau routier sera la même que celle de l'année dernière, soit 929,8 M\$.
- Dans les organismes consolidés, des investissements de 694,8 M\$ sont prévus. Ils comprennent, entre autres, un montant de 99,8 M\$ pour les sociétés d'État de la culture;
- En ce qui concerne les ministères, des investissements de 305,1 M\$ sont prévus en 2004-2005. Ils touchent principalement les technologies de l'information et incluent notamment un montant de 20,6 M\$ pour le gouvernement électronique.
- Le gouvernement a, par ailleurs, décidé de favoriser les immobilisations où le financement sera assuré en partenariat avec le secteur privé. Pour leurs nouvelles immobilisations, les ministères devront notamment privilégier l'option du partenariat d'affaires public-privé.

1. LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS PRÉVUS EN 2004-2005

- En 2004-2005, l'ensemble des investissements en immobilisations prévus, en incluant la quote-part du gouvernement et celle des partenaires, atteint 5 526,7 M\$, pour une croissance de 2,7 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les investissements prévus dans le réseau de la santé et des services sociaux et dans ceux de l'éducation, les municipalités, les institutions culturelles, le secteur des services de garde éducatifs et celui de la recherche totalisent 3 347,8 M\$, soit 60,6 % du total. Ils comprennent notamment les nouveaux investissements suivants :
 - Des investissements de 316,1 M\$ seront amorcés dans le cadre du 4^{ième} concours de la Fondation canadienne de l'innovation (FCI). La contribution du gouvernement s'élève à 120,3 M\$;
 - Un effort important de 150,0 M\$ sera fait dans le secteur de la santé et des services sociaux afin de maintenir les actifs et d'améliorer la prestation de services;
 - La Politique québécoise de la lecture et du livre entraînera des investissements de 15,0 M\$.
- Les investissements prévus dans les fonds spéciaux représentent 21,3 % du total des investissements, soit un montant de 1 179,0 M\$, ceux des organismes consolidés 12,6 % avec 694,8 M\$ et ceux des ministères 5,5 % du total, soit 305,1 M\$.
- La nature de ces immobilisations est présentée en détails à l'annexe 5.1.

Graphique 5.1 RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS PRÉVUS EN 2004-2005 ¹



	M\$	%
Réseaux, municipalités, institutions culturelles et autres	3 347,8	60,6
Fonds spéciaux	1 179,0	21,3
Organismes consolidés	694,8	12,6
Ministères	305,1	5,5
Total	5 526,7	100,0

¹ Les montants indiqués regroupent la quote-part du gouvernement ainsi que celle des partenaires.

2. L'ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

- Les investissements en immobilisations ont doublé entre 1999-2000 et 2003-2004. Cette croissance s'explique entre autres par les facteurs suivants :
 - Le Plan d'accélération des investissements publics de 3 milliards de dollars, annoncé dans le cadre du Discours sur le budget 2002-2003, le 1^{er} novembre 2001;
 - Les investissements importants réalisés par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, lesquels sont passés de 508,0 M\$ en 1999-2000 à 824,0 M\$ en 2003-2004, atteignant un sommet de 1 281,4 M\$ en 2002-2003;
 - Au cours de la même période, les investissements des ministères ont augmenté de 230,8 M\$, pour s'établir à 334,5 M\$ en 2003-2004. Cette augmentation représente une croissance annuelle moyenne de 34,0 %.
- Différents projets, comme l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal, la construction de l'édifice de diffusion de la Bibliothèque nationale du Québec et le prolongement du métro vers Laval, ont aussi contribué à l'augmentation des investissements entre 1999-2000 et 2003-2004.
- En 2004-2005, la croissance prévue est de 2,7 %.

Tableau 5.1 ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS ¹

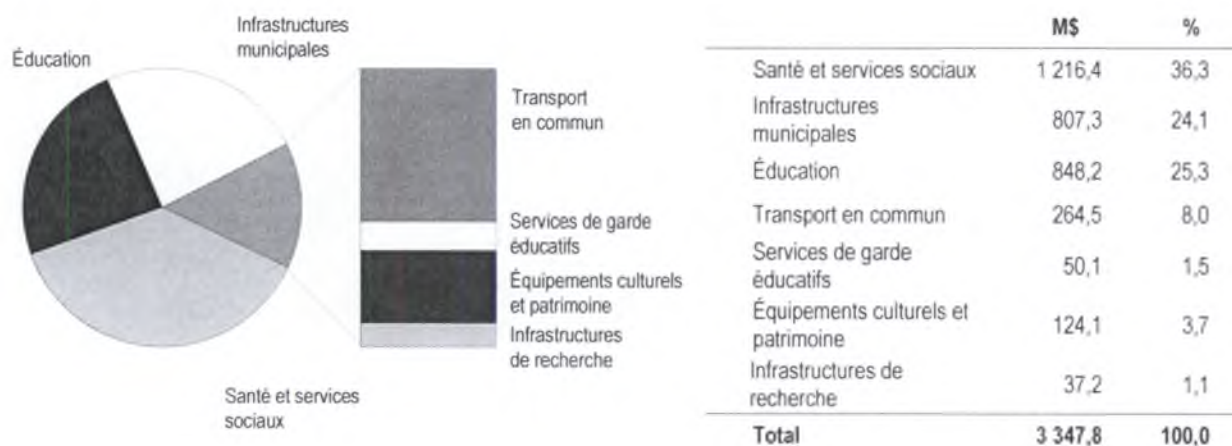
	Débours réels 1999-2000 M\$	Débours réels 2000-2001 M\$	Débours réels 2001-2002 M\$	Débours réels 2002-2003 M\$	Débours probables 2003-2004 M\$	Débours prévus 2004-2005 M\$
Réseaux, municipalités, institutions culturelles et autres	1 565,4	1 670,7	1 883,9	2 424,6	3 496,9	3 347,8
Fonds spéciaux	672,0	674,9	1 060,0	1 576,2	1 128,6	1 179,0
Organismes consolidés	273,9	384,2	264,7	681,7	420,5	694,8
Ministères	103,7	168,6	174,7	237,6	334,5	305,1
TOTAL	2 615,0	2 898,4	3 383,3	4 920,1	5 380,5	5 526,7
Croissance	-	283,4	484,9	1 536,7	460,4	146,3
<i>En pourcentage</i>	-	10,8 %	16,7 %	45,4 %	9,4 %	2,7 %

¹ Les montants indiqués regroupent la quote-part du gouvernement ainsi que celle des partenaires.

3. LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DANS LES RÉSEAUX, LES MUNICIPALITÉS, LES INSTITUTIONS CULTURELLES ET AUTRES

- ❑ Les investissements en immobilisations prévus dans les réseaux, municipalités, institutions culturelles et autres entités non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement s'élèvent à 3 347,8 M\$ en 2004-2005. La contribution prévue des partenaires représente 23,9 % du total de ces investissements, soit 799,4 M\$.
- ❑ Chaque année, les ministères concernés soumettent au Conseil du trésor des plans triennaux d'immobilisations. Ces plans indiquent les coûts liés au parachèvement des projets autorisés antérieurement, les besoins en matière de maintien des actifs ainsi que le coût des nouvelles initiatives.
- ❑ Ces investissements sont financés au moyen d'emprunts à long terme contractés par les réseaux, municipalités, institutions culturelles et autres entités non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement. La contribution du gouvernement prend la forme d'une prise en charge totale ou partielle de leur service de dette, réparti sur une durée pouvant aller jusqu'à 25 ans.
- ❑ Les secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des infrastructures municipales reçoivent 85,7 % du budget des investissements en immobilisations prévus dans les réseaux, les municipalités, les institutions culturelles et les autres.

Graphique 5.2 INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DANS LES RÉSEAUX, MUNICIPALITÉS ET AUTRES INSTITUTIONS PRÉVUS EN 2004-2005 ¹



¹ Les montants indiqués regroupent la quote-part du gouvernement ainsi que celle des partenaires.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

- En 2004-2005, la prévision d'investissements dans ce secteur s'élève à 1 216,4 M\$, comparativement à 1 105,7 M\$ en 2003-2004, une hausse de 10,0 %. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des sommes consacrées au maintien d'actif, l'achat d'équipements médicaux et les investissements, amorcés en 2003-2004, concernant les centres hospitaliers Honoré-Mercier et Pierre-Boucher, situés respectivement à St-Hyacinthe et à Longueuil.

ÉDUCATION

- En 2004-2005, les investissements prévus s'élèvent à 848,2 M\$: 466,9 M\$ dans les commissions scolaires et 381,3 M\$ dans les cégeps et les universités, ce qui représente une diminution de 267,2 M\$ par rapport à 2003-2004.
- Les investissements des commissions scolaires sont légèrement en augmentation de 26,0 M\$, alors qu'une diminution de 293,2 M\$ est constatée dans le secteur collégial et universitaire. Cette baisse résulte de la fin de la plus grande partie des projets de 400,0 M\$ en éducation, annoncés à l'automne 2001 dans le cadre du Plan d'accélération des investissements publics.

INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

- En 2004-2005, les prévisions d'investissements s'élèvent à 807,3 M\$, soit une augmentation de 57,6 M\$ par rapport aux investissements de 749,7 M\$ en 2003-2004. Cette croissance est due aux programmes « Infrastructures Québec – municipalités » et « Renouveau urbain et villageois ».

TRANSPORT EN COMMUN

- En 2004-2005, les investissements prévus dans ce secteur sont de 264,5 M\$, comparativement à 297,7 M\$ en 2003-2004. Cette diminution de 33,2 M\$ s'explique en outre par l'achat, en 2003-2004, d'un nombre important d'autobus à plancher bas. Ces prévisions excluent toutefois les investissements de l'Agence métropolitaine de transport, celle-ci étant considérée à la section de ce chapitre portant sur les organismes consolidés.

INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE

- Les investissements prévus en 2004-2005 sont établis à 37,2 M\$, un niveau semblable à celui de l'exercice précédent. Ils concernent essentiellement le programme « Aide au financement des infrastructures ». À noter que les investissements réalisés dans le cadre du 4^{ème} concours de la FCI sont répartis dans le secteur de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation.

SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS

- En 2004-2005, le gouvernement poursuit son programme visant le développement de nouvelles places en services de garde éducatifs et prévoit réaliser des investissements de 50,1 M\$ dans ce secteur.

ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE

- Les investissements prévus en 2004-2005 sont évalués à 124,1 M\$ comparativement à 119,0 M\$ en 2003-2004. Des nouveaux investissements seront notamment réalisés dans ce secteur concernant la Politique québécoise de la lecture et du livre. Ces prévisions excluent toutefois les investissements des sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications, ceux-ci étant considérés à la section de ce chapitre portant sur les organismes consolidés.

Tableau 5.2 INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DANS LES RÉSEAUX, MUNICIPALITÉS ET AUTRES INSTITUTIONS ¹.

	Débours prévus 2004-2005 M\$	Débours probables 2003-2004 M\$	Variation M\$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	1 216,4	1 105,7	110,7
ÉDUCATION			
Commissions scolaires	466,9	440,9	26,0
Cégeps et universités	381,3	674,5	(293,2)
	848,2	1 115,4	(267,2)
AUTRES SECTEURS			
Infrastructures municipales	807,3	749,7	57,6
Transport en commun ²	264,5	297,7	(33,2)
Équipements culturels et patrimoine ³	124,1	119,0	5,1
Services de garde éducatifs	50,1	66,3	(16,2)
Infrastructures de recherche ⁴	37,2	43,0	(5,7)
	1 283,2	1 275,7	7,6
TOTAL	3 347,8	3 496,9	(149,1)
Quote-part du gouvernement	2 548,4	2 201,8	346,6
Quote-part des partenaires	799,4	1 295,1	(495,7)
<i>Part des partenaires en %</i>	23,9	37,0	(13,1)

¹ Les montants indiqués regroupent la quote-part du gouvernement ainsi que celle des partenaires.

² Les montants présentés excluent les projets de transport en commun sous la responsabilité de l'Agence métropolitaine de transport présentés dans la section sur les organismes consolidés.

³ Les montants présentés excluent les projets des sociétés d'État du domaine de la culture présentés dans la section sur les organismes consolidés.

⁴ Les montants présentés excluent les projets à être réalisés dans le cadre du 4^{ème} concours de la FCI, lesquels se retrouvent principalement dans les secteurs de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

4. LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DANS LES FONDS SPÉCIAUX

- ❑ Les investissements prévus dans les fonds spéciaux totalisent 1 179,0 M\$ en 2004-2005, comparativement à 1 128,6 M\$ en 2003-2004, une croissance de 4,5 % ou 50,4 M\$ par rapport à l'exercice précédent.
- ❑ En 2004-2005, les investissements prévus par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier se situent à un niveau semblable à celui de l'exercice précédent, soit 824,8 M\$ comparativement à 824,0 M\$ en 2003-2004. Les investissements du Fonds correspondent aux travaux de conservation des chaussées et des structures, ainsi qu'à l'amélioration et au développement du réseau routier.
- ❑ En ce qui concerne les fonds des technologies de l'information, le niveau prévu de leurs investissements en 2004-2005 s'élève à 124,6 M\$, une hausse de 20,9 M\$ comparativement à 2003-2004, notamment en raison du Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu qui présente une croissance de ses investissements 16,9 M\$ en 2004-2005.
- ❑ Les investissements prévus dans les autres fonds spéciaux sont supérieurs à ceux de l'exercice précédent, passant de 200,9 M\$ en 2003-2004 à 229,6 M\$ en 2004-2005. Une hausse de 28,7 M\$ qui est attribuable à diverses augmentations, dont celle de 44,2 M\$ au Fonds des services gouvernementaux, ainsi qu'à une diminution de 17,5 M\$ des investissements du Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées.

Tableau 5.3 INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DANS LES FONDS SPÉCIAUX

	Débours prévus 2004-2005 M\$	Débours probables 2003-2004 M\$	Variation M\$
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier ¹	824,8	824,0	0,8
Fonds des technologies de l'information	124,6	103,7	20,9
Autres fonds spéciaux	229,6	200,9	28,7
TOTAL	1 179,0	1 128,6	50,4

¹ Le montant total d'investissements du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier pour l'année 2004-2005 s'élève à 929,8 M\$ en incluant des dépenses de nature non capitalisables d'un montant de 105,0 M\$.

5. LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS

- ❑ Les prévisions d'investissements en immobilisations des organismes consolidés totalisent 694,8 M\$ en 2004-2005 comparativement à 420,5 M\$ en 2003-2004, pour une croissance de 65,2 % ou 274,3 M\$. Les organismes effectuant les investissements les plus importants, en 2004-2005, sont l'Agence métropolitaine de transport (AMT) avec 325,9 M\$, la Société immobilière du Québec (SIQ) avec 170,0 M\$ et les sociétés d'État du domaine de la culture avec 99,8 M\$.
- ❑ La hausse de 231,1 M\$ des investissements de l'AMT s'explique principalement par le prolongement du métro vers Laval. L'AMT planifie, coordonne, intègre et fait la promotion des services de transport en commun et intervient pour améliorer l'efficacité des routes ayant une envergure métropolitaine. En outre, l'AMT contribue au Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal.
- ❑ En 2004-2005, les investissements prévus par la SIQ s'élèvent à 170,0 M\$, comparativement à 185,0 M\$ en 2003-2004. Cet organisme a pour mission de loger les ministères et organismes québécois. Elle gère le parc immobilier du gouvernement.
- ❑ Les investissements prévus par les sociétés d'État du domaine de la culture augmentent de 25,5 M\$ en 2004-2005 pour s'élever à 99,8 M\$. Cette augmentation s'explique notamment par la construction de l'édifice de diffusion de la Bibliothèque nationale du Québec et par l'achat d'équipements numériques par la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec).
- ❑ La hausse de 32,7 M\$ dans les autres organismes s'explique en outre par les investissements réalisés par les organismes suivants :
 - 22,6 M\$ concernant la Société du Palais des congrès de Montréal;
 - 18,6 M\$ pour la rénovation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

Tableau 5.4 INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DANS LES ORGANISMES CONSOLIDÉS

	Débours prévus 2004-2005 M\$	Débours probables 2003-2004 M\$	Variation M\$
Agence métropolitaine de transport	325,9	94,8	231,1
Société immobilière du Québec	170,0	185,0	(15,0)
Sociétés d'État du domaine de la culture	99,8	74,3	25,5
Autres organismes	99,1	66,4	32,7
TOTAL	694,8	420,5	274,3

6. LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DANS LES MINISTÈRES

- Les investissements en immobilisations prévus dans les ministères atteignent 305,1 M\$ en 2004-2005 comparativement à 334,5 M\$ en 2003-2004. Ils sont principalement réalisés dans les portefeuilles suivants :
- « Transports » : un budget d'investissements de 42,8 M\$ entièrement consacré aux besoins en matière de transport maritime et aérien, de développement informatique et d'acquisition de matériel et d'équipement;
 - « Ressources naturelles, Faune et Parcs » : des investissements de 40,0 M\$ principalement affectés dans le domaine de la faune et des parcs;
 - « Éducation » : des investissements de 39,8 M\$ attribuables notamment à la continuité et la mise en œuvre de développements informatiques;
 - « Sécurité publique » : 20,2 M\$ sont alloués aux activités de la Sûreté du Québec, sur des investissements totaux de 29,9 M\$;
 - « Justice » : des investissements totaux de 28,6 M\$, essentiellement destinés à la réalisation de développements informatiques dans le cadre du Système intégré d'information de justice;
 - « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » : 20,6 M\$ destinés essentiellement à la mise en œuvre du gouvernement électronique.

Tableau 5.5 INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DANS LES MINISTÈRES

	Débours prévus 2004-2005 M\$	Débours probables 2003-2004 M\$	Variation M\$
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	20,6	13,6	7,0
Éducation	39,8	34,7	5,1
Justice	28,6	35,9	(7,3)
Ressources naturelles, Faune et Parcs	40,0	42,1	(2,1)
Sécurité publique	29,9	30,3	(0,4)
Transports	42,8	49,7	(6,9)
Autres ministères	103,4	128,2	(24,8)
TOTAL	305,1	334,5	(29,4)

ANNEXE 5.1

NATURE DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS CONSIDÉRÉS DANS CE CHAPITRE

- Les données sur les investissements publics en immobilisations présentées dans ce chapitre se répartissent en trois groupes :
 - Les investissements réalisés par des entités non incluses au périmètre comptable du gouvernement mais qui dépendent de l'aide financière du gouvernement : le réseau de la santé et des services sociaux, les réseaux de l'éducation, des municipalités, des institutions non gouvernementales généralement à caractère culturel, tels des bibliothèques, musées, salles de spectacles, ou en ce qui a trait à la conservation du patrimoine religieux, des diocèses, des fabriques ou des communautés religieuses, le développement des services de garde éducatifs et, enfin, le secteur de la recherche.
 - Les investissements réalisés par les commissions scolaires, les cégeps et les universités visent principalement l'agrandissement, la rénovation, la réfection et la construction d'écoles ou de pavillons d'enseignement ainsi que l'acquisition du mobilier, des équipements et des appareillages requis au fonctionnement des bâtiments.
 - Les investissements réalisés dans le réseau de la santé et des services sociaux visent la construction, l'agrandissement, la rénovation et la réfection de centres hospitaliers, de centres d'hébergement et de soins de longue durée, de centres de réadaptation et de CLSC, l'acquisition de mobilier, d'équipements médicaux et non médicaux ainsi que le développement et l'achat de systèmes informatiques.
 - Les investissements touchant les infrastructures municipales concernent principalement la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures, le renouveau urbain des quartiers et l'embellissement des noyaux villageois. Également, sont compris la construction des usines d'épuration des eaux usées, les travaux d'interception des eaux usées et de réhabilitation des réseaux d'égout vers les stations d'épuration ainsi que les projets d'aqueducs et d'égouts. Ces investissements incluent le programme *Les eaux vives du Québec* visant à permettre aux municipalités de mettre en place, de remplacer ou d'améliorer les infrastructures pour l'eau potable et pour les eaux usées.
 - Les investissements en immobilisations du transport en commun correspondent, entre autres, à l'achat d'autobus urbains, à des travaux relatifs au maintien des infrastructures du métro dont la restauration des stations et le remplacement d'escaliers mécaniques, à des projets de financement de certains équipements de perception électronique ainsi qu'à l'aménagement de voies réservées aux autobus et de stationnements d'incitation.

- Les projets d'immobilisations dont le service de dette est pris en charge par le ministère de la Culture et des Communications comprennent notamment des projets de construction, d'agrandissement et de rénovation de bibliothèques publiques, de salles de spectacles, de centres d'archives, de musées et de centres d'interprétation ainsi que des projets de restauration et de conservation du patrimoine religieux.
- Les infrastructures de recherche concernent les investissements relatifs au développement d'infrastructures dans les domaines de la recherche, de la science, de la technologie et de l'innovation. Ils sont notamment réalisés dans les secteurs de la santé et de l'enseignement postsecondaire et les centres de recherche.
- Les investissements relatifs aux services de garde éducatifs visent à développer et favoriser l'accès à des services de garde éducatifs de qualité.
- Les investissements par les divers fonds spéciaux que les ministères administrent, et dont une partie importante concerne le réseau routier.
- Les investissements par des organismes gouvernementaux qui n'apparaissent pas au Volume II du Budget de dépenses 2004-2005 mais dont les états financiers sont consolidés avec ceux du gouvernement. Soulignons que les investissements en immobilisations des organismes consolidés incorporent les sociétés d'État du domaine de la culture ainsi que l'Agence métropolitaine de transport.
- Les investissements dans les ministères imputés à leurs crédits d'investissements.
- Les investissements en immobilisations des entreprises du gouvernement sont exclus de ces trois groupes et ne sont pas traités dans ce chapitre.

CHAPITRE 6

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT ET LES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES EN BREF

- ❑ Les dépenses du gouvernement pour l'exercice financier 2004-2005 s'établissent à 54 090,0 M\$, soit 47 151,0 M\$ pour les dépenses de programmes et 6 939,0 M\$ pour le service de la dette.
- ❑ L'impact de la consolidation des organismes et des fonds spéciaux ajoute 2 634,0 M\$ aux dépenses du gouvernement pour un total des dépenses consolidées de 56 724,0 M\$ en 2004-2005.
- ❑ Les résultats des organismes gouvernementaux et des fonds spéciaux, une fois les ajustements de la consolidation considérés, ont une incidence de 256,0 M\$ sur les résultats financiers du gouvernement pour l'exercice 2004-2005.

1. LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

- ❑ Les dépenses consolidées du gouvernement comprennent, en plus des dépenses de programmes et celles du service de la dette, les dépenses effectuées par les organismes et les fonds spéciaux.
- ❑ Les dépenses consolidées du gouvernement s'établissent à 56 724,0 M\$ pour l'exercice financier 2004-2005, comparativement à 54 893,0 M\$ en 2003-2004, une croissance de 1 831,0 M\$.
- ❑ La consolidation des organismes et des fonds spéciaux a pour effet d'augmenter les dépenses prévues du gouvernement de 2 634,0 M\$ en 2004-2005, une variation de 209,0 M\$ par rapport à l'exercice financier 2003-2004.
- ❑ En 2004-2005, l'impact de la consolidation des dépenses des organismes et des fonds spéciaux dans les dépenses consolidées du gouvernement se situe à un niveau semblable à celui de l'exercice précédent, soit 4,6 % comparativement à 4,4 % en 2003-2004.
- ❑ Les dépenses des organismes et des fonds spéciaux sont ajoutées à celles du gouvernement, après élimination des opérations interentités et après harmonisation des conventions comptables, s'il y a lieu. Les principales conventions comptables du gouvernement sont présentées à l'annexe 6.1.

Tableau 6.1 DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

	2004-2005 M\$	2003-2004 M\$	Variation M\$
Dépenses de programmes	47 151,0	45 800,0	1 351,0
Service de la dette	6 939,0	6 668,0	271,0
Dépenses totales	54 090,0	52 468,0	1 622,0
Impact de la consolidation des organismes et des fonds spéciaux	2 634,0	2 425,0	209,0
DÉPENSES CONSOLIDÉES	56 724,0	54 893,0	1 831,0

2. L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX EN 2003-2004

- La prévision des résultats des organismes et des fonds spéciaux en 2003-2004 a été revue à la hausse depuis le dépôt du Budget de dépenses 2003-2004, passant de 144,0 M\$ à 267,0 M\$, une augmentation de 123,0 M\$ après les ajustements de la consolidation.
- Cette croissance s'explique notamment par la révision à la hausse des résultats prévus de certains organismes et fonds spéciaux, dont :
 - 6,9 M\$ au Fonds de financement qui s'explique essentiellement par l'augmentation du volume d'affaires;
 - 12,0 M\$ à la Société immobilière du Québec qui résulte notamment d'une diminution plus forte que prévu du taux d'intérêt de court terme;
 - 20,1 M\$ au Fonds d'information foncière en 2003-2004 due en grande partie au Programme de réforme du cadastre québécois.

Tableau 6.2 ÉVOLUTION DE LA PRÉVISION DES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

	2003-2004		Variation M\$
	Prévisions révisées M\$	Budget de dépenses M\$	
Fonds spéciaux	102,2	22,7	79,5
Organismes	74,3	(15,5)	89,8
Total avant consolidation	176,5	7,2	169,3
Ajustements de la consolidation	90,5	136,8	(46,3)
IMPACT DE LA CONSOLIDATION	267,0	144,0	123,0

3. LES RÉSULTATS DE LA CONSOLIDATION DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX EN 2004-2005

- En 2004-2005, les résultats prévus des organismes et des fonds spéciaux, avant les ajustements de la consolidation, sont de 80,7 M\$.
- Après les ajustements de la consolidation, l'impact des résultats des organismes et des fonds spéciaux sur les résultats du gouvernement s'établit globalement à 256,0 M\$ en 2004-2005, comparativement à 267,0 M\$ pour 2003-2004.
- Ces ajustements sont de deux ordres :
 - Le premier consiste à éliminer les opérations interentités. Ces éliminations sont nécessaires pour ne pas comptabiliser la même dépense deux fois lors de la consolidation;
 - Le deuxième type d'ajustement résulte de l'harmonisation des conventions comptables des organismes et des fonds spéciaux avec celles du gouvernement.
- L'annexe 6.2 présente les changements survenus dans les organismes et les fonds spéciaux et l'annexe 6.3 présente les résultats des organismes et des fonds spéciaux selon leurs propres conventions comptables, c'est-à-dire avant d'avoir effectué les ajustements de la consolidation.

Tableau 6.3 IMPACT DE LA CONSOLIDATION DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX SUR LES RÉSULTATS DU GOUVERNEMENT

	2004-2005			2003-2004
	Revenus M\$	Dépenses M\$	Résultats M\$	Résultats probables M\$
Fonds spéciaux	6 294,8	6 264,7	30,1	102,2
Organismes	10 372,4	10 321,8	50,6	74,3
Total avant la consolidation	16 667,2	16 586,5	80,7	176,5
Ajustements de la consolidation	(13 777,2)	(13 952,5)	175,3	90,5
IMPACT DE LA CONSOLIDATION	2 890,0	2 634,0	256,0	267,0

4. LES RÉSULTATS DES ORGANISMES EN 2004-2005

- En 2004-2005, les résultats des organismes, avant les ajustements de la consolidation, sont de 50,6 M\$, comparativement à un surplus de 74,3 M\$ en 2003-2004, soit une diminution de 23,7 M\$. L'écart entre les résultats de ces deux exercices financiers s'explique en grande partie par les facteurs suivants :
 - Deux organismes, après avoir enregistré des surplus en 2003-2004, prévoient plutôt des déficits en 2004-2005, soit :
 - la Bibliothèque nationale du Québec présente, comme résultats probables pour l'exercice financier 2003-2004, un surplus de 0,5 M\$ et un déficit de 2,7 M\$ en 2004-2005. Il convient de noter que le déficit prévu en 2004-2005 est couvert par les surplus accumulés au cours des exercices financiers précédents;
 - la Société québécoise de récupération et de recyclage présente comme résultats prévus un déficit de 2,4 M\$ en 2004-2005 attribuable principalement à une croissance du rythme des dépenses du Programme de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008 et du Programme de vidage des lieux d'entrepôts de pneus hors d'usage au Québec 2001-2008.
 - Deux organismes prévoient des surplus moindres en 2004-2005, soit :
 - le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers enregistre un excédent de 8,7 M\$ pour l'exercice financier 2003-2004. Les prévisions pour l'exercice financier 2004-2005 indiquent plutôt un surplus de 4,5 M\$. Ce surplus moindre s'explique en grande partie par une révision à la baisse du niveau des revenus sur les cotisations des droits d'assurance;
 - la Société immobilière du Québec présente un surplus de 4,9 M\$ en 2004-2005, soit une baisse de 7,1 M\$ par rapport à l'exercice financier précédent. Les résultats probables en 2003-2004 s'expliquent notamment par une diminution plus forte que prévu du taux d'intérêt de court terme.

Tableau 6.4 RÉSULTATS DES ORGANISMES

	2004-2005			2003-2004	Variation
	Revenus M\$	Dépenses M\$	Résultats M\$	Résultats probables M\$	
Bibliothèque nationale du Québec	36,0	38,7	(2,7)	0,5	(3,2)
Société québécoise de récupération et de recyclage	28,5	30,9	(2,4)	3,3	(5,7)
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	17,3	12,8	4,5	8,7	(4,2)
Société immobilière du Québec	598,9	594,0	4,9	12,0	(7,1)
Autres organismes	9 691,7	9 645,4	46,3	49,8	(3,5)
TOTAL AVANT LA CONSOLIDATION	10 372,4	10 321,8	50,6	74,3	(23,7)

5. LES RÉSULTATS DES FONDS SPÉCIAUX EN 2004-2005

- Les résultats des fonds spéciaux présentent un excédent de 30,1 M\$ pour l'exercice financier 2004-2005 comparativement à un surplus de 102,2 M\$ en 2003-2004, soit une diminution de 72,1 M\$. L'écart s'explique principalement par le fait que deux fonds ont enregistré un surplus en 2003-2004 alors qu'ils prévoient plutôt un déficit en 2004-2005, soit :
 - Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome prévoit, comme résultats probables, un surplus de 8,2 M\$ en 2003-2004 et un déficit de 8,5 M\$ en 2004-2005;
 - Le Fonds québécois d'initiatives sociales prévoit, comme résultats probables, un surplus de 11,1 M\$ en 2003-2004 et un déficit de 11,1 M\$ en 2004-2005.

Il faut mentionner que les déficits prévus en 2004-2005 pour ces deux fonds sont couverts par des surplus accumulés au cours des exercices précédents.

- Les résultats probables au Fonds d'information foncière pour l'exercice financier 2003-2004 présentent un surplus de 28,4 M\$ comparativement à un surplus de 10,7 M\$ en 2004-2005, une baisse de 17,7 M\$.

La bonne performance de ce Fonds en 2003-2004 est due en grande partie au Programme de réforme du cadastre québécois.

Les prévisions inférieures du Fonds d'information financière en 2004-2005 s'expliquent, de leur côté, par l'activité immobilière qui devrait générer des revenus moindres, et par une augmentation des dépenses découlant de l'amortissement des coûts relatifs au projet d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure ainsi que des réformes de la publicité foncière et du cadastre québécois.

Tableau 6.5 **RÉSULTATS DES FONDS SPÉCIAUX**

	2004-2005			2003-2004	
	Revenus M\$	Dépenses M\$	Résultats M\$	Résultats probables M\$	Variation M\$
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	26,5	35,0	(8,5)	8,2	(16,7)
Fonds québécois d'initiatives sociales	4,8	15,9	(11,1)	11,1	(22,2)
Fonds d'information foncière	94,2	83,5	10,7	28,4	(17,7)
Autres fonds spéciaux	6 169,3	6 130,3	39,0	54,5	(15,5)
TOTAL AVANT LA CONSOLIDATION	6 294,8	6 264,7	30,1	102,2	(72,1)

ANNEXE 6.1

LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT

- La consolidation vise à regrouper toutes les opérations et les ressources financières dont le gouvernement est responsable. Ce regroupement permet de fournir un portrait financier global du gouvernement.
- Depuis la réforme comptable, le périmètre comptable du gouvernement englobe non seulement les ministères et les organismes dirigés par un ministre et dont le budget est financé par des crédits votés par l'Assemblée nationale, mais aussi l'ensemble des organismes, des fonds spéciaux et des entreprises qui appartiennent au gouvernement ou qui sont sous son contrôle.
- Deux méthodes de consolidation sont utilisées selon la nature des entités visées :
 - La première méthode, soit la consolidation intégrale, qui consiste à additionner, ligne par ligne, les comptes des ministères, des organismes et des fonds spéciaux. Elle intègre donc aux états financiers du gouvernement leurs opérations financières, telles les dépenses et la dette des organismes. Cette méthode s'applique aux entités apparaissant à l'annexe 6.3.
 - La seconde, soit la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, s'applique aux entreprises du gouvernement. Elle consiste à ajouter aux revenus du gouvernement les résultats nets de ces entreprises, c'est-à-dire leur surplus ou leur déficit. Cette méthode s'applique aux entités apparaissant à l'annexe 6.4.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION INTÉGRALE

- Parmi les entités consolidées ligne par ligne, il faut distinguer deux groupes : les organismes gouvernementaux et les fonds spéciaux.
 - Le gouvernement a créé différents types d'organismes pour la mise en œuvre de ses politiques et pour fournir certains services à la population. Bien qu'ils varient par leur taille ou leur statut, ces organismes, comme les régies, les commissions et les sociétés, ont pour trait commun une plus grande autonomie par rapport aux ministères. Les pouvoirs délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus en matière de finances et de fonctionnement. Ces organismes disposent de plus de latitude pour établir leurs systèmes et pratiques. Ils peuvent aussi recourir à des sources de financement extérieures au gouvernement. Cependant, ils relèvent de l'autorité d'un ministre à qui ils doivent rendre compte de l'ensemble de leur gestion financière.

- Les fonds spéciaux, pour leur part, constituent des outils de gestion financière permettant, dans certaines situations, d'administrer les ressources allouées selon un mode de gestion différent de celui des ministères. Certains fonds produisent et fournissent des biens ou des services et tirent, en tout ou en partie, leur financement de la vente de ces biens et services.
 - Les organismes et les fonds spéciaux dépendent des ministères pour leur financement. C'est pourquoi la budgétisation et la gestion des enveloppes ministérielles tiennent compte à la fois des organismes, des fonds spéciaux et du ministère d'un même portefeuille. Plus précisément, les enveloppes ministérielles se composent :
 - D'une part, de l'enveloppe de dépenses prévue au Volume II du Budget de dépenses portant sur les crédits des ministères et organismes;
 - D'autre part, du résultat net des organismes et des fonds spéciaux, c'est-à-dire l'écart entre leurs revenus et leurs dépenses.
- Il revient à chaque ministre de veiller à ce que la situation financière des organismes consolidés sous sa responsabilité n'ait pas d'impact négatif sur les résultats financiers du gouvernement.

MÉTHODE DE COMPTABILISATION À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

- La consolidation des résultats des entreprises du gouvernement est considérée seulement dans les documents accompagnant le Discours sur le budget puisque les résultats des entreprises du gouvernement sont pris en compte dans l'équilibre budgétaire du gouvernement.
- Il importe de noter que les établissements de santé et de services sociaux, les institutions d'enseignement ainsi que les biens détenus par les organismes exerçant des activités de nature fiduciaire (annexe 6.5) ne sont pas inclus au périmètre comptable du gouvernement.

ANNEXE 6.2

CHANGEMENTS DANS LES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX

- ❑ Certains organismes et fonds spéciaux n'apparaissent plus au Budget de dépenses ou bien ont vu leur mandat modifié.

FINANCES

- (+) À compter du 1^{er} février 2004, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier regroupe les fonctions et le personnel de cinq organismes : la Commission des valeurs mobilières du Québec (organisme), le Bureau des services financiers (organisme), la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (entreprise du gouvernement), le Fonds d'indemnisation des services financiers (fonds exerçant des activités de nature fiduciaire) et l'Inspecteur général des institutions financières (organisme budgétaire).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL ET RECHERCHE

- (-) À compter de 2004-2005, la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel cessera ses activités.

ANNEXE 6.3

RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

	2004-2005			2003-2004
	Revenus M\$	Dépenses M\$	Résultats M\$	Résultats M\$
Affaires municipales, Sport et Loisir				
Société d'habitation du Québec	632,5	632,5	-	-
Société québécoise d'assainissement des eaux	191,4	191,4	-	-
	823,9	823,9	-	-
Agriculture, Pêcheries et Alimentation				
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec	0,2	0,2	-	-
Financière agricole du Québec	501,3	482,5	18,8	6,2
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers*	17,3	12,8	4,5	8,7
	518,8	495,5	23,3	14,9
Conseil du trésor et Administration gouvernementale				
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées	6,4	6,4	-	-
Fonds des services gouvernementaux	283,3	272,0	11,3	11,4
Fonds des technologies de l'information du Secrétariat du Conseil du trésor	2,3	2,3	-	-
Fonds relatif à la tempête de verglas	27,4	27,4	-	-
Société immobilière du Québec	598,9	594,0	4,9	12,0
	918,3	902,1	16,2	23,4
Conseil exécutif				
Fonds Jeunesse Québec	14,1	13,9	0,2	0,4
	14,1	13,9	0,2	0,4
Culture et Communications				
Bibliothèque nationale du Québec	36,0	38,7	(2,7)	0,5
Commission de la reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	0,6	0,6	-	-
Conseil des arts et des lettres du Québec	72,5	72,5	-	(0,1)
Musée d'art contemporain de Montréal	10,7	10,7	-	-
Musée de la civilisation	26,5	26,5	-	(0,1)
Musée national des beaux-arts du Québec	16,8	17,2	(0,4)	(1,1)
Régie du cinéma	8,0	3,9	4,1	6,9
Société de développement des entreprises culturelles	57,1	58,0	(0,9)	(0,3)
Société de la Place des Arts de Montréal	28,3	28,6	(0,3)	(0,3)
Société de télédiffusion du Québec	74,3	74,3	-	-
Société du Grand Théâtre de Québec	8,7	8,7	-	-
	339,5	339,7	(0,2)	5,5

ANNEXE 6.3

RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

	2004-2005			2003-2004
	Revenus M\$	Dépenses M\$	Résultats M\$	Résultats M\$
Développement économique et régional et Recherche				
Centre de recherche industrielle du Québec	34,9	34,9	-	-
Fonds de développement régional	39,9	39,9	-	11,0
Fonds de la recherche en santé du Québec*	82,5	82,5	-	0,1
Fonds de partenariat touristique	94,8	98,3	(3,5)	-
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies*	42,8	43,2	(0,4)	(0,5)
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture*	45,7	46,1	(0,4)	(0,1)
Investissement Québec	399,0	362,0	37,0	30,9
Régie des installations olympiques**	47,6	49,5	(1,9)	6,7
Sidbec	0,3	0,3	-	-
Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel	-	-	-	(0,4)
Société du Centre des congrès de Québec	18,7	19,5	(0,8)	(0,2)
Société du Palais des congrès de Montréal	56,6	57,5	(0,9)	3,3
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	5,1	5,9	(0,8)	(1,0)
	867,9	839,6	28,3	49,8
Éducation				
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	20,3	20,5	(0,2)	(0,1)
	20,3	20,5	(0,2)	(0,1)
Emploi, Solidarité sociale et Famille				
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	26,5	35,0	(8,5)	8,2
Fonds de développement du marché du travail	947,7	958,2	(10,5)	(8,3)
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	41,3	41,3	-	-
Fonds québécois d'initiatives sociales	4,8	15,9	(11,1)	11,1
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	19,2	19,2	-	-
	1 039,5	1 069,6	(30,1)	11,0
Environnement				
Société québécoise de récupération et de recyclage	28,5	30,9	(2,4)	3,3
	28,5	30,9	(2,4)	3,3
Finances				
Agence nationale d'encadrement du secteur financier	81,9	63,4	18,5	2,3
Fonds de financement	430,6	408,9	21,7	22,9
Fonds de l'industrie des courses de chevaux	12,3	12,3	-	-
Fonds du Centre financier de Montréal	2,1	1,8	0,3	(0,4)
Fonds spécial olympique	86,9	86,9	-	3,4
Institut de la statistique du Québec	22,1	22,8	(0,7)	0,4
	635,9	596,1	39,8	28,6

ANNEXE 6.3

RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

	2004-2005			2003-2004
	Revenus M\$	Dépenses M\$	Résultats M\$	Résultats M\$
Justice				
Commission des services juridiques	119,3	120,1	(0,8)	(0,2)
Fonds d'aide aux recours collectifs*	1,1	1,4	(0,3)	(0,2)
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	8,7	9,0	(0,3)	(0,7)
Fonds des registres du ministère de la Justice	29,3	29,1	0,2	3,8
Office des professions du Québec	7,0	6,4	0,6	0,5
Société québécoise d'information juridique	11,8	11,5	0,3	0,7
Tribunal administratif du Québec	28,6	28,6	-	-
	205,8	206,1	(0,3)	3,9
Relations avec les citoyens et Immigration				
Fonds de l'état civil	16,5	16,5	-	2,4
Fonds de l'information gouvernementale	40,4	40,4	-	-
	56,9	56,9	-	2,4
Relations internationales				
Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger	9,9	9,9	-	-
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	2,4	2,5	(0,1)	0,1
	12,3	12,4	(0,1)	0,1
Ressources naturelles, Faune et Parcs				
Agence de l'efficacité énergétique	8,9	9,8	(0,9)	(0,7)
Commission de la capitale nationale du Québec	22,4	23,9	(1,5)	(0,8)
Fondation de la faune du Québec	6,8	7,0	(0,2)	0,1
Fonds d'information foncière	94,2	83,5	10,7	28,4
Fonds d'information géographique	2,0	2,2	(0,2)	(0,2)
Fonds forestier	231,5	227,3	4,2	8,9
Régie de l'énergie	7,8	8,6	(0,8)	0,2
Société nationale de l'amiante	0,3	0,5	(0,2)	(0,4)
	373,9	362,8	11,1	35,5
Revenu				
Fonds de perception	83,5	86,6	(3,1)	(2,2)
Fonds des pensions alimentaires***	42,0	42,0	-	-
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu	38,1	38,1	-	-
	163,6	166,7	(3,1)	(2,2)
Santé et Services sociaux				
Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal métropolitain	80,4	80,4	-	(0,4)
Fonds de l'assurance médicaments	2 452,6	2 452,6	-	-
Héma-Québec	284,4	284,4	-	-
Institut national de santé publique du Québec	24,2	24,2	-	-
Régie de l'assurance maladie du Québec	6 223,8	6 223,8	-	-
	9 065,4	9 065,4	-	(0,4)

ANNEXE 6.3

RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

	2004-2005			2003-2004
	Revenus M\$	Dépenses M\$	Résultats M\$	Résultats M\$
Sécurité publique				
École nationale de police du Québec	25,0	25,0	-	(0,1)
École nationale des pompiers du Québec	1,2	1,2	-	-
Fonds des services de police	396,9	396,9	-	-
	423,1	423,1	-	(0,1)
Transports				
Agence métropolitaine de transport**	229,1	229,1	-	-
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	605,7	605,7	-	-
Fonds de gestion de l'équipement roulant	70,4	70,4	-	-
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun	66,1	66,1	-	-
Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports	4,6	4,6	-	-
Société des traversiers du Québec	61,6	62,4	(0,8)	(0,6)
	1 037,5	1 038,3	(0,8)	(0,6)
Travail				
Commissaire de l'industrie de la construction	1,2	1,3	(0,1)	(0,1)
Commission des lésions professionnelles	51,7	52,9	(1,2)	(0,3)
Commission des normes du travail	52,2	52,2	-	1,5
Commission des relations du travail	16,9	16,6	0,3	-
	122,0	123,0	(1,0)	1,1
Total	16 667,2	16 586,5	80,7	176,5
Ajustement de consolidation	(13 777,2)	(13 952,5)	175,3	90,5
Impact de la consolidation	2 890,0	2 634,0	256,0	267,0

* Ce fonds doit être considéré comme un organisme et non comme un fonds spécial.

** Les données prévisionnelles correspondent au fonds d'exploitation de l'organisme.

*** Cet organisme effectue aussi des activités de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Note 1 : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque organisme et fonds spécial peut ne pas correspondre au total.

Note 2 : Les résultats des organismes gouvernementaux et des fonds spéciaux sont présentés selon leurs propres conventions comptables, c'est-à-dire avant d'avoir effectué les ajustements de consolidation.

ANNEXE 6.4

ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

Capital Financière agricole inc.

Corporation d'hébergement du Québec

Financement-Québec

Fonds d'indemnisation du courtage immobilier

Hydro-Québec ¹

Immobilière SHQ

IQ Immigrants Investisseurs inc.

Loto-Québec

Société de développement de la Baie James (SDBJ)

Société de l'assurance automobile du Québec

Société des alcools du Québec

Société des établissements de plein air du Québec

Société générale de financement du Québec

Société Innovatech du Grand Montréal

Société Innovatech du sud du Québec

Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches

Société Innovatech Régions ressources

¹ Cette entreprise effectue aussi des activités de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du gouvernement.

ANNEXE 6.5

ORGANISMES ET FONDS EXERÇANT DES ACTIVITÉS DE NATURE FIDUCIAIRE

Caisse de dépôt et placement du Québec

Comité Centraide - secteur public

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

Commission de la construction du Québec

Curateur public (partie fiduciaire)

Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées

Fonds d'assurance récolte

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds des cautionnements des agents de voyages

Fonds d'indemnisation des services financiers ¹

Fonds du compte de stabilisation du revenu agricole

Fonds des pensions alimentaires (partie fiduciaire)

Fonds du régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes

Fonds en fidéicommis

Fonds national de formation de la main-d'oeuvre

Hydro-Québec - Régime de retraite

Régie des rentes du Québec

¹ Les fonctions et le personnel de ce fonds ont été regroupés dans l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier.

APPENDICE A

LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

- ❑ Les comptes à fin déterminée ne sont pas présentés au Budget de dépenses parce qu'ils concernent des sommes qui sont reçues en vertu d'un contrat ou d'une entente prévoyant leur affectation à une fin spécifique. Dans de tels cas, un compte à fin déterminée peut être constitué par le gouvernement, conformément à l'article 6 de la Loi sur l'administration financière (2000, chapitre 15).
- ❑ Les opérations financières qui transitent par un compte à fin déterminée sont régies par tous les règlements, politiques ou directives applicables aux transactions effectuées à même les crédits d'un ministère. Ces comptes correspondent à la notion de revenus faisant l'objet d'affectations d'origine externe. Tant que le service n'est pas rendu ou l'activité réalisée, ces sommes sont considérées comme des dettes ou des éléments de passif envers le bailleur de fonds. De plus, les dépenses des comptes sont soumises à la vérification du Vérificateur général.
- ❑ Les prévisions de paiements sont fournies afin de compléter l'information sur les opérations des ministères, même si elles ne font pas partie de leur budget de dépenses. En 2004-2005, il y a 36 comptes à fin déterminée répartis dans 15 ministères au sein de l'appareil gouvernemental.

COMPTES À FIN DÉTERMINÉE : PRÉVISION DE PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS EN 2004-2005

	(000 \$)
Affaires municipales, Sport et Loisir	
Programme d'infrastructures 2000-2007	130 725,5
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	
Financement des programmes de gestion des risques agricoles	200 538,0
Financement de certaines activités en agriculture et dans le secteur des pêches	5 500,0
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	3 660,0
Culture et Communications	
Application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux publics	517,0
Financement des unités autonomes de service - Centre de conservation du Québec	325,0
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	60,0
Développement économique et régional et Recherche	
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	750,0
Éducation	
Financement des bourses d'études du millénaire	69 360,0
Enseignement dans la langue de la minorité et enseignement de la langue seconde	7 000,8
Formation dans les pénitenciers fédéraux	4 300,0
Programme d'alphabétisation	3 700,0
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	..190,0
Environnement	
Financement des unités autonomes de service - Centre d'expertise en analyse environnementale	3 040,0
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	821,2
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	326,0
Relations avec les citoyens et Immigration	
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	20,0
Relations internationales	
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	400,0
Ressources naturelles, Faune et Parcs	
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	987,9
Projet de coopération avec la Bolivie dans le secteur minier	806,5
Financement de mesures de protection, de sécurisation, de réaménagement et de restauration du site minier Norebec-Manitou	350,0

COMPTES À FIN DÉTERMINÉE : PRÉVISION DE PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS EN 2004-2005

	(000 \$)
Revenu	
Gestion de la taxe sur les produits et services	118 573,6
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	737,0
Santé et Services sociaux	
Financement de services aux personnes âgées en perte d'autonomie	30 000,0
Financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques	17 000,0
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	3 122,9
Sécurité publique	
Administration de la Loi sur les armes à feu	6 600,0
Financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques	3 000,0
Financement des unités autonomes de service - Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	2 800,0
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	1 704,6
Financement du programme conjoint de protection civile	683,8
Transports	
Programme d'infrastructures 2000-2007	110 451,7
Financement des immobilisations aéroportuaires	3 921,0
Amélioration du réseau routier de la région québécoise de l'Outaouais	2,5
Travail	
Financement du Bureau d'évaluation médicale	2 120,0
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	125,0
Total	734 220,0

APPENDICE B

LE BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 PAR MISSIONS

LE BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 PAR MISSIONS

- ❑ Les programmes apparaissant au Budget de dépenses 2004-2005 sont regroupés selon six missions correspondant aux grandes fonctions de l'État.
- ❑ Bien que la structure budgétaire ait changé en 2004-2005, le regroupement par missions demeure le même que celui de 2003-2004.
- ❑ Les données sur les missions n'incluent pas les dépenses des fonds spéciaux ni celles des organismes du gouvernement dont le budget n'est pas voté par l'Assemblée nationale.

RÉPARTITION PAR MISSIONS DU BUDGET DE DÉPENSES 2004-2005 ¹



¹ Excluant les crédits périmés escomptés et les crédits reportés en 2005-2006.

DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET MISSIONS EN 2004-2005

Portefeuilles	Missions						Total
	Santé et Services sociaux	Éducation et Culture	Économie et Environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et Justice	Paiement de la dette	
	(000 000 \$)						
Affaires municipales, Sport et Loisir	-	65,1	890,2	-	732,7	-	1 687,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	-	-	646,9	-	-	-	646,9
Assemblée nationale	-	-	-	-	94,3	-	94,3
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	-	-	-	-	568,3	-	568,3
Conseil exécutif	-	-	-	-	262,1	-	262,1
Culture et Communications	-	531,4	-	-	-	-	531,4
Développement économique et régional et Recherche	-	-	812,3	-	-	-	812,3
Éducation	-	11 777,6	-	-	-	-	11 777,6
Emploi, Solidarité sociale et Famille	-	-	903,4	5 067,3	-	-	5 970,6
Environnement	-	-	166,0	-	-	-	166,0
Finances	-	-	-	-	220,7	6 939,0	7 159,7
Justice	-	-	-	171,2	391,8	-	563,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	-	-	-	-	54,4	-	54,4
Relations avec les citoyens et Immigration	-	89,7	-	-	85,9	-	175,6
Relations internationales	-	-	99,8	-	-	-	99,8
Ressources naturelles, Faune et Parcs	-	-	432,5	-	-	-	432,5
Revenu	-	-	-	-	617,7	-	617,7
Santé et Services sociaux	20 071,1	-	-	-	-	-	20 071,1
Sécurité publique	-	-	-	-	885,1	-	885,1
Transports	-	-	1 644,9	-	-	-	1 644,9
Travail	-	-	-	-	63,9	-	63,9
Crédits périmés escomptés	-	-	-	-	-	-	(150,0) *
Crédits reportés en 2005-2006	-	-	-	-	-	-	(45,3) *
Total des missions	20 071,1	12 463,8	5 596,0	5 238,5	3 976,9	6 939,0	54 090,0 **

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque portefeuille peut ne pas correspondre au total.

* Les crédits périmés escomptés et les crédits reportés en 2005-2006 ne sont pas ventilés entre les missions afin de tenir compte du fait qu'ils seront répartis dans les missions au cours de l'année.

** Incluant les crédits périmés escomptés et les crédits reportés en 2005-2006 qui ne sont pas ventilés entre les missions.

MISSION SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX, DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2004-2005	Budget de dépenses 2003-2004	Dépense probable 2003-2004	Dépenses 2002-2003	Dépenses 2001-2002
	(000 000 \$)				
Santé et Services sociaux					
Fonctions nationales	278,9	260,2	265,4	219,5	203,1
Fonctions régionales	14 523,9	13 903,6	13 883,0	13 039,0	12 644,4
Office des personnes handicapées du Québec	47,6	47,0	51,7	50,8	46,4
Régie de l'assurance maladie du Québec	5 220,7	4 905,2	4 905,2	4 609,7	4 295,0
Total de la mission	20 071,1	19 116,1	19 105,4	17 919,0	17 188,9

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2003-2004 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le Budget de dépenses 2004-2005.

MISSION ÉDUCATION ET CULTURE, DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2004-2005	Budget de dépenses 2003-2004	Dépense probable 2003-2004	Dépenses 2002-2003	Dépenses 2001-2002
			(000 000 \$)		
Affaires municipales, Sport et Loisir					
Développement du sport et du loisir	65,1	67,5	66,6	61,4	67,8
Culture et Communications					
Charte de la langue française	22,1	23,5	22,6	24,4	22,9
Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	71,8	76,8	75,4	74,2	71,7
Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	437,4	400,8	413,9	391,6	384,2
Éducation					
Administration et consultation	123,6	127,3	124,8	119,3	117,1
Aide financière aux études	291,6	355,1	350,5	279,6	292,3
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	7 060,9	6 864,9	6 872,1	6 772,7	6 472,0
Enseignement supérieur	3 646,5	3 477,9	3 476,3	3 323,4	3 078,1
Formation en tourisme et hôtellerie	17,1	17,1	17,1	15,4	15,9
Régimes de retraite	637,9	628,1	628,1	588,7	566,5
Relations avec les citoyens et Immigration					
Immigration, intégration et régionalisation	89,7	114,0	115,0	126,1	125,2
Total de la mission	12 463,8	12 152,9	12 162,4	11 776,9	11 213,7

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2003-2004 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le Budget de dépenses 2004-2005.

MISSION ÉCONOMIE ET ENVIRONNEMENT, DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2004-2005	Budget de dépenses 2003-2004	Dépense probable 2003-2004	Dépenses 2002-2003	Dépenses 2001-2002
	(000 000 \$)				
Affaires municipales, Sport et Loisir					
Habitation	323,9	298,7	300,5	254,5	249,2
Mise à niveau des infrastructures et renouvelé urbain	502,5	578,4	568,6	573,4	595,9
Promotion et développement de la Métropole	63,7	62,2	67,4	73,5	83,2
Agriculture, Pêcheries et Alimentation					
Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	330,3	319,4	347,1	323,9	334,6
Organismes d'État	316,6	317,0	317,0	317,3	316,7
Développement économique et régional et Recherche					
Développement économique et régional	400,8	443,8	376,8	652,6	627,3
Direction du Ministère	52,5	52,1	53,4	58,6	60,1
Promotion et développement du tourisme	118,4	114,6	133,8	132,6	97,8
Recherche, science et technologie	240,6	237,0	233,9	241,7	222,7
Emploi, Solidarité sociale et Famille					
Mesures d'aide à l'emploi	903,4	933,8	943,9	968,8	962,2
Environnement					
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5,2	5,6	6,1	6,4	4,8
Protection de l'environnement	160,8	173,2	174,2	170,8	173,3
Relations internationales					
Affaires internationales	99,8	108,5	112,5	110,9	111,3
Ressources naturelles, Faune et Parcs					
Gestion des ressources naturelles et fauniques	386,2	421,4	447,3	466,3	464,4
Promotion et développement de la Capitale-Nationale	46,3	42,3	37,3	40,1	37,9
Transports					
Administration et services corporatifs	92,9	94,7	91,2	93,8	85,8
Infrastructures de transport	1 203,4	1 058,2	1 060,4	1 050,0	965,3
Systèmes de transport	348,5	340,7	336,1	284,7	355,4
Total de la mission	5 596,0	5 601,5	5 607,6	5 820,0	5 747,9

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2003-2004 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le Budget de dépenses 2004-2005.

MISSION SOUTIEN AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES, DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2004-2005	Budget de dépenses 2003-2004	Dépense probable 2003-2004	Dépenses 2002-2003	Dépenses 2001-2002
			(000 000 \$)		
Emploi, Solidarité sociale et Famille*					
Mesures d'aide à la famille et à l'enfance	1 848,7	1 802,7	1 791,8	1 638,0	1 542,0
Mesures d'aide financière	2 996,1	3 038,0	3 038,9	2 987,3	2 884,9
Soutien à la gestion	222,4	233,7	218,6	228,6	246,7
Justice					
Aide aux justiciables	171,2	170,3	191,1	177,9	168,2
Total de la mission	5 238,5	5 244,8	5 240,4	5 031,8	4 841,9

* Un redressement a été effectué afin de présenter la dépense probable 2003-2004 et les dépenses des années antérieures sur la même base qu'en 2004-2005. Ce redressement entraîne, pour 2003-2004 et les années antérieures, une diminution des dépenses de 132 M\$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1er janvier 2005.

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2003-2004 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le Budget de dépenses 2004-2005.

MISSION GOUVERNE ET JUSTICE, DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2004-2005	Budget de dépenses 2003-2004	Dépense probable 2003-2004	Dépenses 2002-2003	Dépenses 2001-2002
	(000 000 \$)				
Assemblée nationale					
Secrétariat général adjoint aux affaires administratives	31,9	31,8	31,8	32,7	29,0
Secrétariat général, affaires parlementaires et affaires institutionnelles	18,2	18,2	18,2	15,8	16,3
Services statutaires de soutien aux parlementaires	44,2	44,1	44,1	43,2	42,8
Personnes désignées par l'Assemblée nationale					
Administration du système électoral	24,5	67,8	67,8	37,9	27,2
Le Commissaire au lobbyisme	2,6	2,6	2,1	0,8	-
Le Protecteur du citoyen	8,0	8,0	7,9	7,6	7,1
Le Vérificateur général	19,3	19,3	19,3	17,2	15,6
Affaires municipales, Sport et Loisir					
Administration générale	54,9	54,7	57,7	50,7	49,0
Commission municipale du Québec	3,1	3,4	3,4	3,3	3,1
Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	660,1	499,7	496,5	552,2	564,7
Régie du logement	14,6	14,6	14,6	14,9	13,7
Conseil du trésor et Administration gouvernementale					
Commission de la fonction publique	3,4	2,8	2,8	2,6	2,3
Fonds de suppléance	123,6	194,3	-	-	-
Gouvernement électronique	15,7	13,8	9,3	6,8	6,4
Régimes de retraite et d'assurances	295,9	292,2	292,2	312,9	311,9
Secrétariat du Conseil du trésor	129,7	188,5	183,9	201,0	154,1
Conseil exécutif					
Affaires autochtones	157,0	129,8	102,8	76,0	40,2
Affaires intergouvernementales canadiennes	12,8	12,3	12,7	11,7	10,5
Cabinet du lieutenant-gouverneur	0,9	0,9	1,1	1,1	1,1
Jeunesse	20,9	12,6	12,1	9,4	8,8
Réforme des institutions démocratiques	1,3	1,6	1,7	0,8	-
Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	69,3	71,6	37,9	40,0	33,4
Finances					
Direction du Ministère	60,5	71,3	70,6	65,1	59,9
Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	160,2	144,3	81,5	61,6	55,8

MISSION GOUVERNE ET JUSTICE, DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES (SUITE)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2004-2005	Budget de dépenses 2003-2004	Dépense probable 2003-2004 (000 000 \$)	Dépenses 2002-2003	Dépenses 2001-2002
Justice					
Activité judiciaire	71,0	69,4	69,4	68,5	65,3
Administration de la justice	309,7	301,0	302,5	286,0	265,8
Justice administrative	11,1	10,5	10,5	9,5	9,7
Relations avec les citoyens et Immigration					
Condition féminine	7,1	7,3	7,3	7,3	7,0
Conseil et organismes de protection relevant du ministre	25,5	25,8	25,8	27,1	25,7
Curateur public	33,8	36,8	36,8	39,9	36,9
Relations avec les citoyens et gestion de l'identité	19,5	23,0	24,6	45,8	24,9
Revenu					
Administration fiscale	617,7	632,3	642,4	778,5	612,9
Sécurité publique					
Organismes relevant du ministre	25,5	25,5	28,2	28,3	27,2
Sécurité, prévention et gestion interne	415,1	411,1	439,9	407,6	383,8
Sûreté du Québec	444,5	453,5	455,9	434,9	388,3
Travail					
Travail	63,9	63,5	69,3	69,8	87,7
Total de la mission	3 976,9	3 959,7	3 684,3	3 768,6	3 387,9

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2003-2004 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le Budget de dépenses 2004-2005.

MISSION PAIEMENT DE LA DETTE, DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2004-2005	Budget de dépenses 2003-2004	Dépense probable 2003-2004	Dépenses 2002-2003	Dépenses 2001-2002
			(000 000 \$)		
Finances					
Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	6 939,0	6 668,0	6 668,0	6 535,7	6 686,5
Total de la mission	6 939,0	6 668,0	6 668,0	6 535,7	6 686,5
Crédits périmés escomptés	(150,0)				
Crédits reportés en 2005-2006	(45,3)				
Total des missions	54 090,0	52 468,0	52 468,0	50 852,0	49 066,9

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2003-2004 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le Budget de dépenses 2004-2005.

APPENDICE C

INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

C.1

ÉVOLUTION SUR 15 ANS DE CERTAINS INDICATEURS PROPRES AU QUÉBEC

	Population ¹	Taux de croissance du PIB ²	Taux d'inflation au Canada ³	Dépenses de programmes en % du PIB	Dépenses de programmes par habitant	
	en milliers	%	%	%	\$	variation en %
1990-1991	7 004	3,3	4,8	20,9	4 570	8,7
1991-1992	7 065	1,2	5,6	22,3	4 895	7,1
1992-1993	7 108	2,1	1,5	22,8	5 085	3,9
1993-1994	7 155	2,4	1,8	22,3	5 050	(0,6)
1994-1995	7 192	5,1	0,2	21,6	5 123	1,4
1995-1996	7 219	4,0	2,2	20,7	5 076	(0,9)
1996-1997	7 247	1,8	1,6	19,5	4 857	(4,3)
1997-1998	7 275	4,4	1,6	18,8	4 873	0,3
1998-1999	7 296	4,2	0,9	18,7 ⁴	5 196	6,6
1999-2000	7 323	7,4	1,7	18,3	5 271	1,4
2000-2001	7 357	6,8	2,7	18,1	5 539	5,1
2001-2002	7 397	3,3	2,6	18,2	5 729	3,4
2002-2003	7 444	5,6	2,2	18,0	5 953	3,9
2003-2004 ^P	7 487	5,2	2,8	17,7	6 117	2,7
2004-2005 ^P	7 529	4,3	1,5	17,5	6 262	2,4

Sources : Secrétariat du Conseil du trésor du Québec pour les données sur les dépenses de programmes, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec pour les données économiques.

¹ Population au 1^{er} juillet de l'année financière considérée.

² Le PIB est calculé sur une base nominale en prenant la moyenne annuelle pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

³ Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

⁴ Pourcentage corrigé pour exclure l'impact des dépenses extraordinaires effectuées en 1998-1999 pour mettre en œuvre le plan de restructuration financière et de consolidation des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, pour un montant de 1 007,0 M\$, et pour améliorer la situation financière des universités, pour un montant de 170,0 M\$. Ces montants inclus, le pourcentage aurait été de 19,3 %.

^P Prévisions.

C.2

ÉVOLUTION DES DÉPENSES SUR 15 ANS

	Dépenses de programmes ¹		Service de la dette		Dépenses totales ²	
	M\$	variation en %	M\$	variation en %	M\$	variation en %
1990-1991	32 010	9,9	4 437	10,5	36 447	9,9
1991-1992	34 579	8,0	4 666	5,2	39 245	7,7
1992-1993	36 143	4,5	4 756	1,9	40 899	4,2
1993-1994	36 136	0,0	5 316	11,8	41 452	1,4
1994-1995	36 844	2,0	5 882	10,6	42 726	3,1
1995-1996	36 643	(0,5)	6 034	2,6	42 677	(0,1)
1996-1997	35 195	(4,0)	5 855	(3,0)	41 050	(3,8)
1997-1998	35 449	0,7	6 765	15,5	42 214	2,8
1998-1999	37 907	2,0 ³	6 573	(2,8)	44 480	5,4
1999-2000	38 599	1,8	6 752	2,7	45 351	2,0
2000-2001	40 751	5,6	6 972	3,3	47 723	5,2
2001-2002	42 380	4,0	6 687	(4,1)	49 067	2,8
2002-2003	44 316	4,6	6 536	(2,3)	50 852	3,6
2003-2004 ⁴	45 800	3,3	6 668	2,0	52 468	3,2
2004-2005 ^P	47 151	2,9	6 939	4,1	54 090	3,1

¹ Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2004-2005 et incluent les changements intervenus dans la présentation des portefeuilles ainsi que les redressements au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2005.

² Les dépenses totales excluent les organismes consolidés.

³ Taux corrigé pour exclure d'une part, l'impact de l'entente Canada-Québec sur le marché du travail entrée en vigueur en 1998-1999, soit un montant de 584,3 M \$, et d'autre part, l'impact des dépenses extraordinaires effectuées en 1998-1999 pour mettre en œuvre le plan de restructuration financière et de consolidation des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, pour un montant de 1 007,0 M\$, et pour améliorer la situation financière des universités, pour un montant de 170,0 M\$. Le taux de croissance tenant compte de ces dépenses aurait été de 6,9 %.

⁴ Dépense probable.

^P Prévisions.

C.3

DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES DE 1990-1991 À 2004-2005 (M\$)

	Budget de dépenses 2004-2005	Dépense probable 2003-2004	Dépenses réelles		
			2002-2003	2001-2002	2000-2001
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 688	1 575	1 584	1 626	1 388
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	647	664	641	651	714
Assemblée nationale	94	94	92	88	80
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	568	488	523	475	446
Conseil exécutif	262	168	139	94	79
Culture et Communications	531	512	490	479	528
Développement économique et régional et Recherche	812	798	1 086	1 008	1 095
Éducation	11 778	11 469	11 099	10 542	10 124
Emploi, Solidarité sociale et Famille*	5 971	5 993	5 823	5 636	5 530
Environnement	166	180	177	178	155
Finances	221	152	127	116	115
Justice	563	573	542	509	468
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	54	97	63	50	42
Relations avec les citoyens et Immigration	176	210	246	220	185
Relations internationales	100	112	111	111	104
Ressources naturelles, Faune et Parcs	432	485	506	502	564
Revenu	618	642	778	613	715
Santé et Services sociaux	20 071	19 105	17 919	17 189	16 095
Sécurité publique	885	924	871	799	744
Transports	1 645	1 488	1 429	1 406	1 501
Travail	64	69	70	88	79
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	-	-	-	-	-
Crédits périmés escomptés	(150)				
Crédits reportés en 2005-2006	(45)				
Dépenses de programmes	47 151	45 800	44 316	42 380	40 751
Service de la dette	6 939	6 668	6 536	6 687	6 972
Dépenses totales	54 090	52 468	50 852	49 067	47 723

* Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2004-2005 et incluent les changements intervenus dans la présentation des portefeuilles ainsi que les redressements au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1er janvier 2005.

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque portefeuille peut ne pas correspondre au total.

Dépenses réelles									
1999-2000	1998-1999	1997-1998	1996-1997	1995-1996	1994-1995	1993-1994	1992-1993	1991-1992	1990-1991
1 137	1 020	1 213	1 275	1 452	1 444	1 329	1 307	1 213	1 108
514	531	499	585	643	640	657	660	685	693
74	74	67	80	86	86	81	83	83	81
384	422	605	607	511	534	516	578	537	529
193	53	49	52	64	65	53	50	48	42
482	511	409	409	418	428	443	448	401	375
963	895	665	614	727	783	633	768	647	631
9 820	9 573	9 444	10 035	10 450	10 442	10 151	10 357	9 966	9 426
5 470	5 541	4 970	4 933	4 994	4 947	4 794	4 456	3 967	3 309
220	160	135	162	176	181	187	197	183	187
90	82	147	81	84	90	95	99	100	108
459	487	454	460	454	489	495	495	465	431
41	94	36	42	99	86	38	84	35	34
149	153	142	149	149	152	160	164	160	117
98	88	77	83	100	95	100	104	98	90
604	506	439	453	475	509	546	580	585	583
721	845	1 085	631	511	490	557	559	526	478
14 826	14 595	12 922	12 863	13 040	13 073	12 946	12 701	12 347	11 316
700	703	664	696	719	719	713	742	779	835
1 573	1 502	1 359	927	1 460	1 551	1 533	1 614	1 663	1 588
81	72	68	69	70	74	69	79	76	73
-	-	-	(11)	(39)	(34)	40	18	15	(24)
38 599	37 907	35 449	35 195	36 643	36 844	36 136	36 143	34 579	32 010
6 752	6 573	6 765	5 855	6 034	5 882	5 316	4 756	4 666	4 437
45 351	44 480	42 214	41 050	42 677	42 726	41 452	40 899	39 245	36 447

